2015 | DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT D'EQUIPE SOCIETE GENERALE

CHIFFRES CLÉS 2014

10 %
Ratio Common Equity Tier 1

+6 %
Hausse des dépôts clientèle depuis 2010

23,7 Md EUR
Produit net bancaire, hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre

PRODUIT NET BANCAIRE

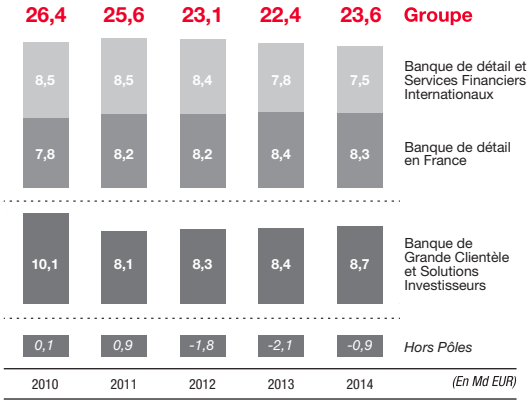

CRÉDITS ET DÉPÔTS

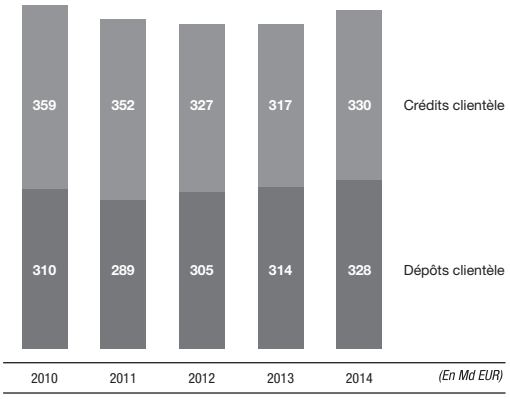

CAPITAL ALLOUÉ AUX MÉTIERS[1]

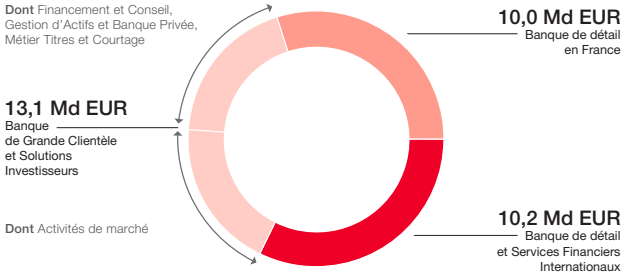

(1) Chiffres 2014, selon les règles CRR/CRD4 publiées le 26 juin 2013, sans phasage, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance. Les encours pondérés font l'objet d'une pondération en capital à 10 %.

* 2013 : données ajustées à la suite de l'entrée en vigueur au 01.01.2014 des normes IFRS 10 et 11 avec effet rétrospectif.

suite au verso →

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION ET COEFFICIENT D'EXPLOITATION

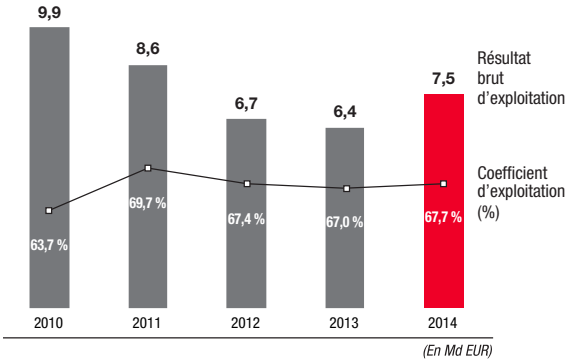

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU GROUPE ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES MÉTIERS

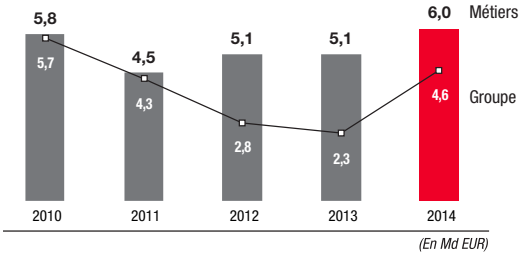

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

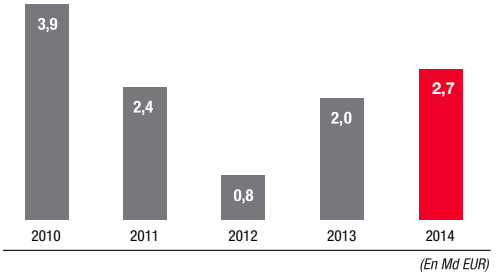

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

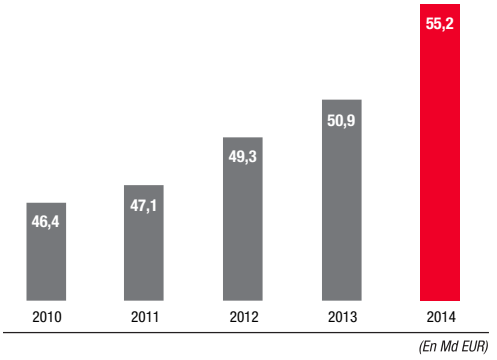

ROE APRÈS IMPÔT[1]

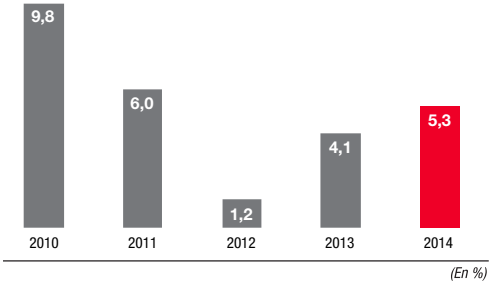

RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ[2]

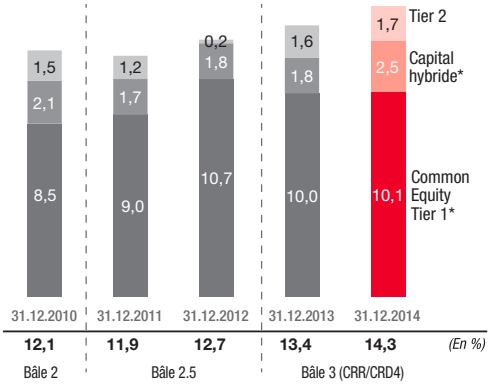

---

* Les fonds propres Common Equity Tier 1 se définissent comme les fonds propres Tier 1 Bâle 3 moins le capital hybride éligible Tier 1.

(1) ROE du Groupe calculé sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4) en excluant les plus ou moins-values latentes hors réserves de conversion, les titres super-subordonnées, les titres subordonnés à la durée indéterminéee et en déduisant les intérêts à verser aux porteurs de ces titres.

(2) Chiffres 2014 déterminés selon les règles CRR/CRD4 ; 2013 : chiffres proforma Bâle 3 ; 2011 et 2012 en Bâle 2.5 ; 2010 en Bâle 2.

NB : Les données relatives à l'exercice 2012 ont été retraitées en raison de l'entrée en vigueur de la norme IAS19 révisée, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent. De même, les données relatives à l'exercice 2013 ont été ajustées pour tenir compte de l'entrée en application au 1er janvier 2014 des normes IFRS 10 et 11 avec effet rétrospectif.

CHIFFRES CLÉS 2014

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

À L'AVANT-GARDE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

SOCIETE GENERALE
Crédit du Nord
Boursorama Banque
GTPS GLOBAL TRANSACTION & PAYMENT SERVICES

3 128 AGENCES
11 MILLIONS DE CLIENTS
40 000 COLLABORATEURS
ENCOURS DE CRÉDITS : 172 Md EUR

BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

DES MÉTIERS LEADERS AUX COMPÉTENCES RECONNUES

SOCIETE GENERALE Insurance
ALD Automotive
SOCIETE GENERALE Equipment Finance

PRÉSENT DANS 64 PAYS
31 MILLIONS DE CLIENTS
78 000 COLLABORATEURS
ENCOURS DE CRÉDITS : 103 Md EUR

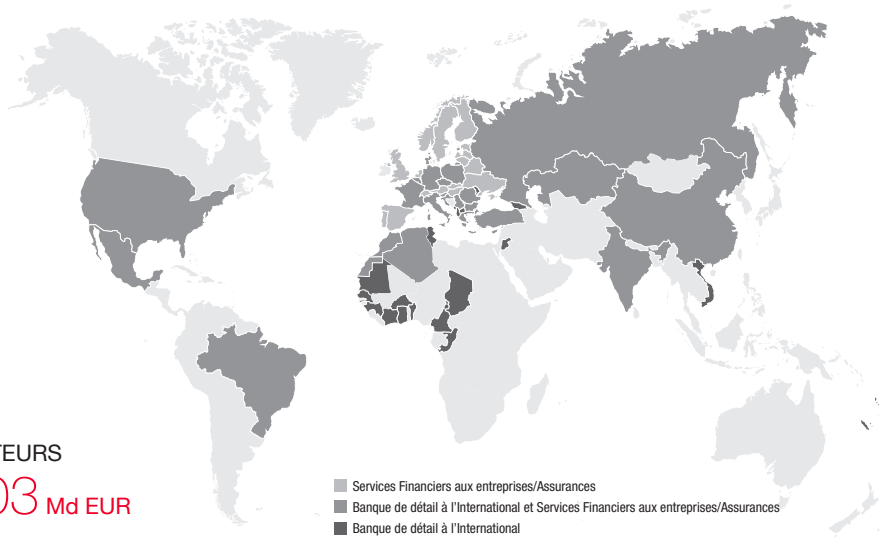

BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

UN POSITIONNEMENT CIBLÉ ET DIFFÉRENT

SOCIETE GENERALE Corporate & Investment Banking
SOCIETE GENERALE Private Banking
SOCIETE GENERALE Securities Services

ASSET MANAGEMENT BY LYXOR SOCIETE GENERALE GROUP
Amundi ASSET MANAGEMENT

20 000 COLLABORATEURS
ACTIFS SOUS GESTION[1] : 192 Md EUR
ACTIFS EN CONSERVATION : 3 854 Md EUR
ENCOURS DE CRÉDITS : 121 Md EUR

NB : voir p. 9 et suivantes

(1) Lyxor Asset Management et Banque Privée.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2015**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

SOCIETE GENERALE

AMF

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2015, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Le présent document de référence contient des informations actualisées par rapport à la version déposée le 4 mars 2015, pages 34 (titre), 35 (tableau), 268 (données) ainsi que le tableau 64, page 285.

LABEL TRANSPARENCE
labeltransparence.com

Ce label distingue les documents de référence les plus transparents selon les critères du Classement Annuel de la Transparence.

Ce Document de référence est disponible sur le site **www.societegenerale.com**

SOMMAIRE

1 HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 3

1. Historique 4
2. Présentation de Société Générale 5
3. Une stratégie de croissance rentable, fondée sur un modèle robuste de Banque universelle 6
4. Les métiers du Groupe 9

2 RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE 21

1. Présentation des principales activités de Société Générale 22
2. Activité et résultats du Groupe 24
3. Activité et résultats des métiers 27
4. Nouveaux produits ou services importants lancés 42
5. Analyse du bilan consolidé 46
6. Politique financière 49
7. Principaux investissements et cessions effectués 53
8. Acquisitions en cours et contrats importants 54
9. Propriétés immobilières et équipements 54
10. Événements postérieurs à la clôture 54
11. Évolutions récentes et perspectives 55
12. Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2014 57

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 75

1. Structure et organes du gouvernement d'entreprise 76
2. Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise 87
3. Rémunération des dirigeants du Groupe 99
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 124
5. Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques 126
6. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de Société Générale 140

4 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES 143

1. Introduction 144
2. Gouvernance et dispositif de gestion des risques 155
3. Gestion du capital et adéquation des fonds propres 162
4. Les risques de crédit 198
5. Titrisation 233
6. Les risques de marché 247
7. Les risques opérationnels 255
8. Les risques structurels de taux et de change 261
9. Le risque de liquidité 265
10. Risques de non-conformité et de réputation, et risques juridiques 274
11. Autres risques 284
12. Informations financières spécifiques 287

5 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE 293

Stratégie et gouvernance de la RSE 294
1. Finance responsable, nos engagements 298
2. Finance responsable, nos produits et services 307
3. Employeur responsable 313
4. Environnement pour compte propre et achats responsables 328
5. Société Générale dans la société civile 334
6. Annexes 337

6 ÉTATS FINANCIERS 343

1. États financiers consolidés 346
2. Notes annexes aux états financiers consolidés 354
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 460
4. Rapport de gestion de Société Générale 464
5. Comptes annuels 469
6. Notes annexes aux comptes annuels 472
7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 518
8. Commissaires aux comptes 520

7 ACTION, CAPITAL ET ÉLÉMENTS JURIDIQUES 521

1. L'action Société Générale 522
2. Informations sur le capital 526
3. Informations complémentaires 534
4. Statuts 536
5. Règlement intérieur du Conseil d'administration 541
6. Liste des informations réglementées publiées au cours des 12 derniers mois 548

8 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 551

1. Responsable du Document de référence 552
2. Attestation du responsable du Document de référence et du Rapport financier annuel 552
3. Responsables du contrôle des comptes 553

9 TABLES DE CONCORDANCE 555

Table de concordance du Document de référence 556
Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion 558
Table de concordance du rapport Pilier 3 559
Index des tableaux du rapport Pilier 3 560
Table de concordance avec les recommandations de l'Enhanced *Disclosure Task Force - EDTF* 562
Table de concordance RSE (article 225 - Grenelle II) 564

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS 566

Abréviations courantes : Millions d'euros : M EUR
Milliards d'euros : Md EUR
ETP : Effectifs en Équivalent Temps Plein

Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

1

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

1. Historique 4
2. Présentation de Société Générale 5
3. Une stratégie de croissance rentable, fondée sur un modèle robuste de Banque universelle 6
4. Les métiers du Groupe 9
   - Banque de détail en France 10
   - Banque de détail et Services Financiers Internationaux 13
   - Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs 16

1. HISTORIQUE

Le 4 mai 1864, Napoléon III signe le décret donnant naissance à Société Générale. Fondée par un groupe d'industriels et de financiers portés par des idéaux de progrès, la banque nourrit l'ambition de « favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ».

Dès ses premières années d'existence, Société Générale se place au service de la modernisation de l'économie et prend les contours d'une banque universelle, à la pointe de l'innovation en matière de financement. Son réseau d'agences connaît un développement rapide sur l'ensemble du territoire national, passant de 32 à 1 500 guichets entre 1870 et 1940. Pendant l'entre-deux-guerres, la banque devient le premier établissement de crédit français en termes de dépôts.

Dans le même temps, Société Générale acquiert une dimension internationale en contribuant au financement d'infrastructures indispensables au développement économique de plusieurs pays d'Amérique latine, d'Europe et d'Afrique du nord. Cette expansion s'accompagne de l'implantation d'un réseau de détail à l'étranger. En 1871, la banque ouvre une succursale à Londres. À la veille de la Première Guerre mondiale, elle est déjà présente dans quatorze pays, soit directement, soit par le biais de ses filiales, en particulier en Russie. Ce dispositif est ensuite complété par l'ouverture de guichets à New York, Buenos Aires, Abidjan, Dakar ou par la prise de participations dans le capital d'établissements financiers en Europe centrale.

Nationalisée par la loi du 2 décembre 1945, la banque joue un rôle actif dans le financement de la reconstruction du territoire français. Durant la période des Trente Glorieuses, Société Générale connaît une période faste et contribue à la diffusion des techniques bancaires en lançant des produits innovants qu'elle met au service des entreprises, comme les crédits à moyen terme mobilisables ou le crédit-bail où elle occupe une position de premier plan.

À la faveur des réformes bancaires consécutives aux lois Debré de 1966-1967, Société Générale démontre sa capacité à s'adapter à son nouvel environnement. Tout en continuant à soutenir ses entreprises partenaires, le Groupe n'hésite pas à orienter son activité en direction de la clientèle de particuliers. Il accompagne ainsi l'essor de la société de consommation en diversifiant ses offres de crédit et d'épargne auprès des ménages.

En juin 1987, le Groupe est privatisé. Son capital est introduit en Bourse avec succès avec une large participation des salariés. Dans un environnement économique en profonde mutation, le groupe Société Générale réaffirme son identité et démontre sa solidité. En France, il étoffe ses réseaux en créant Fimatex (1995), devenu Boursorama, aujourd'hui leader de la banque en ligne, et en acquérant le Crédit du Nord (1997). À l'étranger, il s'implante notamment en Europe centrale et orientale (Komerčni Banka en République tchèque, BRD en Roumanie), ainsi qu'en Russie (Rosbank). Le Groupe et ses filiales compte plus de 148 000 collaborateurs actifs dans 76 pays et accompagne plus de 30 millions de clients[1]. Il poursuit une dynamique de transformation en adoptant une stratégie de croissance durable, portée par ses valeurs d'esprit d'équipe, innovation, responsabilité et engagement. Fort de ses 150 ans d'expérience, engagé dans le développement de l'économie réelle, le groupe Société Générale garde la satisfaction de ses clients au cœur de ses préoccupations.

(1) Hors clients des compagnies d'assurances du Groupe

2. PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable, afin de mettre sa performance au service du financement de l'économie et des projets de ses clients.

Avec un ancrage solide en Europe, et une présence dans les régions à fort potentiel, les 148 000 collaborateurs du Groupe et ses filiales, présents dans 76 pays, accompagnent au quotidien plus de 30 millions[1] de clients particuliers, grandes entreprises, investisseurs institutionnels, dans le monde entier, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- la Banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama qui proposent des gammes complètes de services financiers avec une offre multicanale à la pointe de l'innovation numérique ;
- la Banque de détail à l'international, services financiers et assurances, avec des réseaux présents dans les zones géographiques en développement et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés ;
- la Banque de financement & d'investissement, Banque Privée, Gestion d'actifs et Métier titres, avec leurs expertises reconnues, leurs positions internationales clés et des solutions intégrées.

Au 4 mars 2015, la notation long terme de Société Générale est A chez Standard & Poor's et FitchRatings, AA(low) chez DBRS, A2 chez Moody's.

(1) Hors clientèle des compagnies d'assurance du Groupe.

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : FTSE4Good (Global et Europe), Euronext Vigeo (Global, Europe, Eurozone et France), ESI Excellence (Europe) d'Ethibel et 4 des indices STOXX ESG Leaders.

CHIFFRES CLÉS

	2014	2013	2012	2011	2010
Résultats (en M EUR)					
Produit net bancaire	23 561	22 433	23 110	25 636	26 418
dont Banque de détail en France	8 275	8 437	8 161	8 174	7 791
dont Banque de détail et Services Financiers Internationaux	7 456	7 762	8 432	8 451	8 469
dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	8 726	8 382	8 349	8 149	10 106
dont Hors Pôles	(896)	(2 147)	(1 832)	862	52
Résultat brut d'exploitation	7 545	6 386	6 692	8 600	9 873
Coefficient d'exploitation (hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA)	*67,7 %*	*67,0 %*	*67,4 %*	*69,7 %*	*63,7 %*
Résultat d'exploitation	4 578	2 336	2 757	4 270	5 713
Résultat net part du Groupe	2 692	2 044	790	2 385	3 917
Fonds Propres (en Md EUR)					
Capitaux propres part du Groupe	55,2	50,9	49,3	47,1	46,4
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	58,8	54,0	53,5	51,1	51,0
ROE après impôt[1]	5,3 %	4,1 %	1,2 %	6,0 %	9,8 %
Ratio international de solvabilité[2]	**14,3 %**	**13,4 %**	**12,7 %**	**11,9 %**	**12,1 %**
Crédits et dépôts (en Md EUR)					
Crédits clientèle	330	317	327	352	359
Dépôts clientèle	328	314	305	289	310

(1) ROE du Groupe calculé sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4) en excluant les plus ou moins-values latentes hors réserves de conversion, les titres super-subordonnées, les titres subordonnés à la durée indéterminée et en déduisant les intérêts à verser aux porteurs de ces titres.

(2) Chiffres 2014 déterminés selon les règles CRR/CRD4 ; 2013 : chiffres proforma Bâle 3 ; 2011 et 2012 en Bâle 2.5 ; 2010 en Bâle 2.

NB : Les données relatives à l'exercice 2012 ont été retraitées en raison de l'entrée en vigueur de la norme IAS19 révisée, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent. De même, les données relatives à l'exercice 2013 ont été ajustées pour tenir compte de l'entrée en application au 1er janvier 2014 des normes IFRS 10 et 11 avec effet rétrospectif. Informations relatives à la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et à la DVA en page 41.

3. UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE RENTABLE, FONDÉE SUR UN MODÈLE ROBUSTE DE BANQUE UNIVERSELLE

Le contexte économique est resté difficile en 2014, avec, en particulier, la prolongation de la stagnation en zone euro et une baisse des taux plus forte qu'anticipée, sur fond de risque déflationniste. La situation a été contrastée au sein des pays développés, avec une croissance faible en zone euro et au Japon et un contexte plus favorable aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les pays émergents sont, quant à eux, entrés dans une phase de modération de leur rythme de croissance, avec des situations variables selon les pays.

Au total, le contexte macro-économique mondial reste marqué par des incertitudes sur le contexte géopolitique dans certaines régions, en particulier avec la crise en Ukraine, les effets de la baisse du prix du pétrole et la volatilité du marché des changes. Les Banques centrales devraient néanmoins continuer d'apporter leur soutien à l'économie avec des politiques accommodantes, notamment en zone euro où les taux restent historiquement bas et où la Banque centrale a annoncé son intention d'engager son bilan pour soutenir l'économie.

Sur le plan réglementaire, l'année 2014 a vu l'entrée en vigueur de la supervision bancaire unique au sein de la zone euro sous l'égide de la Banque Centrale Européenne (BCE), qui ouvre la voie à une harmonisation des marchés bancaires. Le rythme et la profondeur du processus d'harmonisation au sein de l'Union bancaire reste encore toutefois à déterminer de façon précise.

La mise en œuvre de la supervision unique a donné lieu à une revue détaillée des actifs composant les bilans des établissements et à des tests de résistance en cas de dégradation significative de leur environnement. La publication de ces résultats a été l'occasion pour Société Générale de démontrer la solidité de son bilan et la résilience de son modèle. Depuis le 4 novembre 2014, la Banque Centrale Européenne assure directement la supervision du Groupe Société Générale.

Le Groupe a fait preuve au cours de l'année d'un bon dynamisme commercial sur l'ensemble de ses métiers et annoncé son plan stratégique, qui a été l'occasion de réaffirmer ses priorités.

Engagé dans un important plan de transformation, marqué par de nombreux succès dans les mois et les années récentes (renforcement du bilan, amélioration du profil de risque, recentrage des activités), le Groupe entend maintenir le rythme de ces changements. L'ambition de Société Générale est d'être une Banque universelle européenne de référence, dotée d'un modèle efficient pour accompagner ses clients et se développer.

En 150 ans d'existence, Société Générale a bâti un modèle solide de Banque universelle adapté aux besoins de ses 30 millions de clients bancaires (entreprises, institutionnels et particuliers). Le Groupe a recentré ses métiers autour de trois piliers complémentaires bénéficiant de positions de marché robustes :

- Banque de détail en France ;
- Banque de détail et Services Financiers Internationaux ;
- Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Le Groupe entend poursuivre son développement en maintenant l'équilibre actuel de son modèle en termes de présence géographique (environ 75 % des revenus dans les marchés matures et 25 % dans les pays émergents en forte croissance) et de portefeuille d'activités (environ 60 % des revenus et des encours pondérés dans les activités de Banque de détail, environ 20 % dans les activités de Banque Privée, de gestion d'actifs, de financement et de conseil et limités à 20 % dans les activités de marché). Dans les activités de Banque de détail, le Groupe concentrera son développement en Europe et en Afrique où il bénéficie d'une présence historique, d'une connaissance approfondie des marchés et de positions de premier plan. En ce qui concerne les activités de grande clientèle et solutions investisseurs, le développement dépassera les frontières de la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) en capitalisant aux États-Unis et en Asie sur ses expertises-produit leaders et son réseau à l'international.

La première priorité stratégique du Groupe est la poursuite du dynamisme commercial en s'appuyant sur la satisfaction client, la qualité des services, la valeur ajoutée et l'innovation. Cet objectif d'excellence traverse l'entreprise et trouve une déclinaison spécifique dans chaque métier, chaque segment de clientèle ou zone géographique. En particulier, en poursuivant le changement de culture engagé en 2010, et avec l'accélération de la transformation de ses systèmes informatiques, le Groupe renforce sa préparation à la transition numérique.

Par ailleurs, le Groupe entend reprendre son chemin de croissance en investissant sur ses métiers et ses zones les plus dynamiques. Au-delà des métiers vecteurs de croissance, la croissance organique sera également stimulée par une augmentation des synergies internes de revenus, réalisées grâce aux ventes croisées au sein de chaque pilier mais également entre les piliers (par exemple, le développement du modèle de bancassurance, une coopération accrue entre la Banque Privée et les réseaux de Banque de détail, une coopération sur toute la chaîne de services aux investisseurs notamment grâce à l'intégration de Newedge).

Dans un environnement qui restera exigeant, tant sur le plan économique que réglementaire, le Groupe s'attachera à poursuivre une gestion rigoureuse et disciplinée des coûts (poursuite du programme de réduction des coûts engagé, surveillance étroite des coûts discrétionnaires, meilleure efficacité opérationnelle), des risques (maintien de la qualité du portefeuille de crédits, poursuite des efforts sur le risque opérationnel, la conformité et la culture risque, renforcement du bilan) et de l'allocation de capital afin d'atteindre un objectif de ROE de 10 % en 2016.

La Banque de détail en France, qui constitue l'un des trois piliers de la stratégie de Banque universelle du Groupe, poursuivra, en 2015, sa stratégie multimarque, s'appuyant sur la complémentarité de ses trois enseignes :

- la Banque relationnelle multicanale Société Générale qui accompagne une clientèle diversifiée de particuliers, professionnels, entreprises, collectivités locales et associations ;

- le réseau de Crédit du Nord qui développe son modèle original de Banque de proximité sur un réseau de Banques régionales au plus près de leurs clients ;
- Boursorama, le leader français de la Banque en ligne, qui s'appuie sur un modèle innovant et un positionnement tarifaire attractif.

L'ambition du Groupe dans la Banque de détail en France est d'être la banque de référence en matière de satisfaction et de protection de ses clients. Le Groupe entend ainsi mieux les fidéliser, poursuivre sa conquête de nouveaux clients particuliers et consolider son statut d'acteur de référence auprès de la clientèle d'entreprises.

Pour cela, il s'appuiera sur des stratégies différenciées par segment de clientèle :

- concernant les clients particuliers, qui ont besoin de conseils et d'accompagnement à chaque étape de leur vie, de services compétitifs, et de solutions en temps réel et mobiles, la priorité sera donnée au développement du modèle de bancassurance, à la différenciation de la proposition de valeur aux clients en déployant le nouveau modèle de Banque Privée, ainsi qu'au développement de Boursorama ;
- concernant les clients professionnels et les entreprises, le Groupe entend ancrer plus profondément la relation avec les clients et renforcer sa position de banquier principal en continuant d'attirer de nouveaux clients et de développer les capacités en Banque de transaction.

Le pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux constitue le deuxième pilier de la stratégie de Banque universelle du Groupe. Ce pôle a connu une transformation profonde ces dernières années, avec un recentrage de son portefeuille, un modèle davantage optimisé et un profil de risque réduit. Le Groupe continuera d'appuyer le développement des activités de réseau de banques à l'International sur un dispositif géographique à potentiel de croissance et au sein duquel il possède des positions de leader dotées d'expertises reconnues :

- en Europe centrale et orientale, le Groupe bénéficie de positions solides. En République tchèque, l'ambition du Groupe est de maintenir une position de premier plan (3e groupe bancaire) et sa rentabilité en développant notamment l'offre numérique et les synergies. En Roumanie, en s'appuyant sur sa position de 2e groupe bancaire du pays, le Groupe mettra en place une stratégie de rebond avec un dispositif entièrement réorganisé ;
- en Russie, avec ses trois enseignes (Rosbank, DeltaCrédit Banque et Rusfinance Banque) qui forment le 1er groupe bancaire privé à capitaux étrangers. Le Groupe va continuer d'adapter son dispositif au contexte macroéconomique qui reste difficile, en maintenant une politique de gestion actif-passif très stricte. Des programmes d'efficacité opérationnelle ainsi que des stratégies de réduction des risques vont également être mis en place ou poursuivis. Société Générale a par ailleurs annoncé en 2014, l'accroissement de sa participation dans Rosbank, qui se monte désormais à 99,49 % ;
- dans la région Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer, le Groupe entend notamment accélérer sa croissance sur tous les segments en Afrique, en capitalisant sur sa place parmi les 3 premiers groupes bancaires de la zone. Le Groupe a annoncé, le 4 décembre 2014, l'accord des autorités de tutelle pour l'ouverture de Société Générale Togo (prévue pour le second trimestre 2015). Au total, le Groupe, présent dans 17 pays africains, continuera de tirer parti de son positionnement unique, permettant d'offrir à ses clients les avantages d'une banque internationale et la proximité d'une banque locale.

Le Groupe bénéficie par ailleurs de positions de leader dans l'assurance et les Services Financiers aux entreprises. Le Groupe cherchera à continuer de développer de nombreuses synergies dans les différents pays d'implantation et entre ces différentes activités et les métiers de Banque universelle.

Dans l'assurance, le Groupe entend accélérer le déploiement du modèle de bancassurance sur tous les marchés de banque de détail sur les segments de l'assurance vie, de la prévoyance et de l'assurance dommages.

Dans les activités de location longue durée et de gestion de flottes automobiles, *via* sa filiale ALD Automotive, l'ambition du Groupe est de renforcer sa position de leader global en confirmant sa place de numéro un des solutions de financement et des services de gestion de parcs automobiles en Europe et de numéro deux dans le monde.

Enfin, dans les activités de financement d'équipements, le Groupe entend renouer avec la croissance et accroître sa rentabilité en capitalisant sur sa position de leader auprès des partenaires « vendors internationaux », sur sa présence solide en Allemagne et en Scandinavie et sur un potentiel de synergies supplémentaires.

À l'avenir, le pôle de Banque de détail et Services Financiers Internationaux sera un des principaux moteurs de croissance du Groupe, grâce au potentiel élevé de ses marchés et à la mobilisation de synergies entre les métiers et produits du Groupe. Il poursuivra ainsi sa stratégie de développement des ventes croisées entre les activités du pôle mais également avec l'ensemble des métiers du Groupe : avec les activités de Banque Privée, avec les plateformes régionales de la Banque de Financement et d'Investissement, en renforçant la présence du Groupe auprès des clientèles d'entreprises dans les activités de location et de financement de véhicules et au travers du développement des services de Banque commerciale (financements export, *cash management,* affacturage).

Le pôle Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs constitue le troisième pilier de la stratégie de Banque universelle du Groupe. Après avoir fortement réduit son profil de risque depuis 2007, le Groupe a renforcé son modèle orienté clients et est désormais bien positionné pour renforcer ses parts de marché dans un environnement concurrentiel en mutation, où certains acteurs revoient leur stratégie et réduisent leurs activités. Il est notamment en mesure de tirer parti de la désintermédiation croissante en Europe et du développement des nouveaux services post-marché.

En 2015, le Groupe continuera d'accompagner et de toujours mieux servir sa base de clientèle large et diversifiée (entreprises, institutions financières, gestionnaires d'actifs, entités du secteur public, clientèle patrimoniale) en proposant des solutions sur mesure et à forte valeur ajoutée. Le Groupe entend notamment :

- consolider ses positions de tout premier plan dans les activités de marché en développant les activités de flux de dérivés action, de produits structurés et de distribution obligataire ;
- conquérir de nouveaux clients en Europe, renforcer sa présence auprès des institutions financières et élargir sa base de clients fortunés en Europe ;
- investir dans le financement de ressources naturelles et les financements structurés, développer des solutions de désintermédiation pour accompagner cette tendance en Europe notamment à travers le développement des activités primaires ;

- être aux avant-postes de l'évolution des services post-marché, en s'appuyant notamment sur l'intégration de Newedge, dont il a pris le contrôle exclusif en 2014, améliorer la plateforme de conservation et d'administration de fonds et proposer de nouveaux services post-marché à valeur ajoutée ;
- développer la Banque Privée et Lyxor dans les pays européens. En 2014, le Groupe a finalisé la cession à DBS de ses activités de Banque Privée en Asie. En opérant à partir d'un dispositif recentré, la Banque Privée pourra accélérer son développement sur ses marchés cœurs et continuer de renforcer les services proposés à ses clients dans la zone EMEA (Europe Moyen-Orient, Afrique).

Dans un environnement toujours incertain, les métiers du Groupe poursuivent également leurs efforts d'industrialisation de leurs processus et d'optimisation de leurs frais de gestion. Au global, le Groupe entend parvenir à un coefficient d'exploitation de 62 % à horizon fin 2016 au travers d'importants efforts de transformation qui se poursuivront au cours des prochaines années.

Lors de sa réunion du 15 janvier 2015, le Conseil d'Administration de Société Générale a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de dissocier les fonctions de Président et de Directeur général du Groupe, et de proposer la nomination de M. Lorenzo Bini Smaghi en tant que Président, et de M. Frédéric Oudéa comme Directeur général.

En s'appuyant sur un nouveau dispositif de gouvernance, ainsi que sur des organes de supervision internes forts et une culture des risques partagée, le Groupe entend continuer à maîtriser son coût du risque et maintenir la qualité de son portefeuille d'actifs.

Bénéficiant de son modèle de Banque universelle tournée vers ses clients, des efforts de transformation engagés depuis plusieurs années, d'une culture risque bien implantée, et d'une gouvernance renouvelée, le Groupe est en bonne position pour saisir les opportunités de croissance.

4. LES MÉTIERS DU GROUPE

CHIFFRES CLÉS DES PILIERS

	Banque de détail en France			Banque de détail et Services Financiers Internationaux			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Nombre de collaborateurs *(en milliers)*	39,9	39,3	40,3	78,4	79,9	85,2	19,8	19,6	20,2
Nombre d'agences	3 128	3 161	3 176	3 934	4 163	4 264	n/s	n/s	n/s
Produit net bancaire *(en M EUR)*	8 275	8 437	8 161	7 456	7 762	8 432	8 726	8 382	8 349
Résultat net part du Groupe *(en M EUR)*	1 205	1 196	1 291	381	983	617	1 918	1 206	761
Encours bruts de crédits[1] *comptables (en Md EUR)*	178,1	176,0	179,8	109,6	117,7	119,0	124,2	109,2	105,7
Encours nets de crédits *comptables (en Md EUR)*	172,4	171,2	175,6	102,9	110,1	111,7	120,6	104,9	101,4
Actifs sectoriels *(en Md EUR)*	201,8	200,3	211,9	255,0	245,5	244,4	744,1	651,9	697,5
Fonds propres alloués moyens (normatifs[2]**)** *(en M EUR)*	9 963	9 625	8 512	10 190	10 512	10 390	13 060	14 742	13 199

(1) Prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit et opérations de location financement et assimilés.
(2) Fonds propres calculés sur la base des règles Bâle 2.5 en 2012 et CRR/CRD4 en 2013 et 2014.

Un socle de revenus solide, fondé sur des portefeuilles d'activités diversifiés

Baisse des coûts dans les métiers
-1,1 % en rythme annuel entre 2012 et 2014

Progression du résultat d'exploitation des métiers
+8,7 % en rythme annuel entre 2012 et 2014, stricte maîtrise des frais de gestion et des risques

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES MÉTIERS (EN MD EUR)

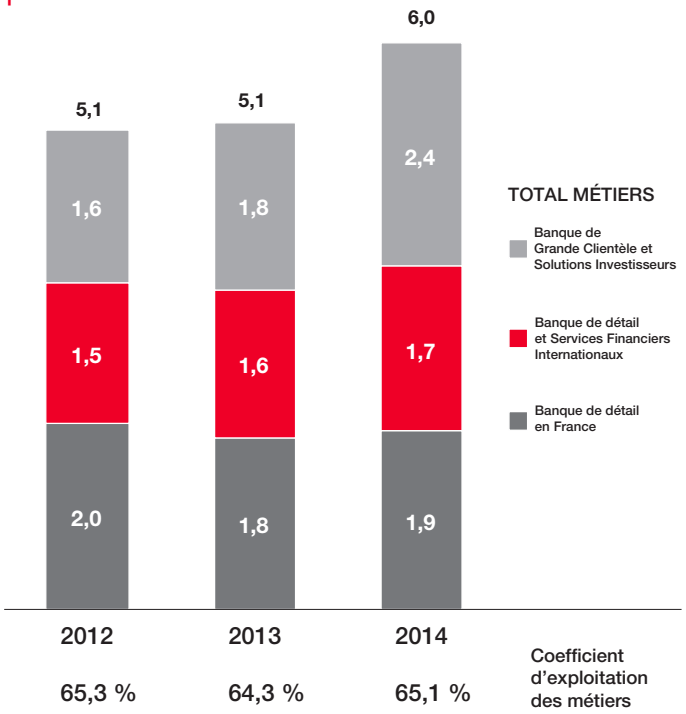

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

La Banque de détail en France propose une large gamme de produits et services adaptés aux besoins d'une clientèle diversifiée de 11 millions de clients particuliers et de près de 777 000 clients professionnels, entreprises et associations.

S'appuyant sur le savoir-faire d'une équipe de près de 39 900 professionnels, soit 34 500 ETP[1], un dispositif multicanal performant, dont 3 128 agences, la mutualisation des bonnes pratiques et la simplification des processus, la Banque de détail en France combine la force de trois enseignes complémentaires : Société Générale, banque nationale de référence ; Crédit du Nord, groupe de banques régionales ; Boursorama Banque, acteur incontournable de la banque en ligne. Ces réseaux disposent de l'appui de GTPS *(Global Transaction and Payment Services)* pour la gestion des flux et des paiements.

Les réseaux de Banque de détail innovent pour construire la banque relationnelle de demain. La Banque de détail en France s'illustre par :

- son esprit d'innovation ;
  - un service client reconnu et primé,
  - un statut de leader de la banque en ligne et mobile en France ;
- son dynamisme commercial ;
- son adaptation continuelle aux besoins et attentes de ses clients, par exemple au travers du déploiement d'un nouveau dispositif de Banque Privée.

Elle s'emploie, pour toutes les clientèles, à améliorer la satisfaction clients, mais aussi à poursuivre le développement de services à valeur ajoutée et à accompagner les entreprises dans leur croissance à l'international.

Au travers de ses trois enseignes, Société Générale dispose de solides positions sur le marché français tant sur les dépôts et crédits de particuliers avec près de 7 % de parts de marché[2] globalement, que sur les dépôts (environ 12 %) et crédits d'entreprises non financières (environ 8 %).

CRÉDITS ET DÉPÔTS (EN MD EUR)*

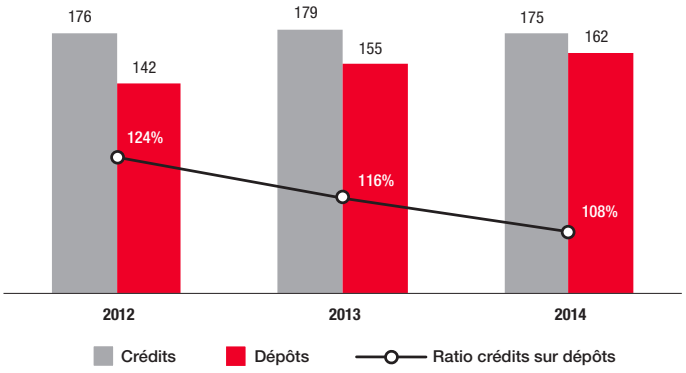

* Moyenne des encours annuels.

Dans un contexte de concurrence vive sur la collecte d'épargne, la Banque de détail en France poursuit avec succès sa politique de collecte de dépôts bilanciels. Les réseaux continuent de soutenir l'économie et d'accompagner leurs clients dans le financement de leurs projets ; toutefois, en raison d'un contexte économique difficile, la demande ralentit, principalement de la part des entreprises qui limitent leurs investissements. La dynamique de collecte des dépôts a permis d'améliorer le ratio crédits sur dépôts en cohérence avec les contraintes réglementaires.

La Banque de détail en France distribue des produits d'assurance de Sogecap et Sogessur, filiales logées dans le pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux. Sur l'année 2014, la collecte nette d'assurance-vie est de 2,3 Md EUR. Les encours d'assurance-vie atteignent 85,1 Md EUR à fin 2014, contre 84,2 Md EUR à fin 2013.

Réseau Société Générale

Le réseau Société Générale offre des solutions adaptées aux besoins de 8 millions de clients particuliers et près de 475 000 clients professionnels, associations et entreprises qui lui font confiance, en s'appuyant sur trois atouts majeurs :

- plus de 28 000 collaborateurs - soit 24 000[1] en ETP - et 2 221 agences principalement localisés dans les régions urbaines concentrant une part importante de la richesse nationale ;
- une offre complète et diversifiée de produits et de services, allant du support d'épargne à la gestion patrimoniale, en passant par les financements des entreprises et l'offre de moyens de paiement ;
- un dispositif multicanal complet et innovant : internet, mobile, téléphone et agence directe.

Plaçant le client au cœur de son dispositif, le réseau Société Générale a été reconnu Service client de l'année 2015 (élu « Services client de l'année », pour la troisième fois – Viséo Conseil, octobre 2014), et déploie une offre adaptée aux nouveaux besoins de ses clients. L'enseigne a fait de l'innovation un de ses axes de développement : le réseau Société Générale accueille environ 3,6 millions de clients mobiles et plus de 62 millions de connexions par mois aux services numériques. Il a ouvert sur Twitter le premier compte dédié à la relation bancaire qui garantit une réponse en moins de 30 minutes.

- Avec près de 5,7 millions de comptes à vue, la clientèle de particuliers est une composante clé du portefeuille du réseau Société Générale.

Grâce à des actions commerciales volontaristes, une offre attractive et des conseillers dédiés, la Banque de détail affiche près de 81 000 nouveaux comptes de particuliers en 2014.

Les dépôts de la clientèle de particuliers ressortent à 76,0 Md EUR en 2014 contre 74,3 Md EUR en 2013. Les encours de crédit accordés à la clientèle de particuliers s'établissent à 73,1 Md EUR en 2014 contre 73 Md EUR en 2013 et sont composés à hauteur de 87 % de crédits à l'habitat.

(1) Effectif en Équivalent Temps Plein.

(2) À fin décembre 2014, parts de marché du Groupe, sources Société Générale, Banque de France.

Depuis 2008, Société Générale développe un dispositif commercial dédié à la clientèle patrimoniale au travers d'un partenariat avec Société Générale Private Banking qui compte aujourd'hui 8 centres en France. En 2014, le réseau Société Générale a étendu son offre et déployé un nouveau dispositif de Banque Privée. Cette initiative vise à améliorer encore la qualité de service aux clients en s'appuyant sur des expertises dédiées, en synergie avec les autres métiers du Groupe.

- Le réseau Société Générale poursuit son engagement de soutien au financement de l'économie en continuant d'adapter son dispositif et son organisation aux besoins et contraintes de la clientèle commerciale.

Dans ce contexte dégradé où les entreprises restent indécises face à l'avenir, les encours de la clientèle commerciale en 2014 s'élèvent 43,4 Md EUR en dépôts et 60,2 Md EUR en crédits, contre 40 Md EUR et 62,9 Md EUR respectivement en 2013.

Le professionnalisme et la réactivité commerciale des conseillers de clientèle ont contribué à la construction d'une relation de proximité avec les clients.

Dans le souci de développer une relation toujours plus proche avec ses clients entrepreneurs, le réseau de Société Générale peut s'appuyer sur la plateforme Mid Cap Investment Banking (MCIB). MCIB, la Banque de Financement et d'Investissement des PME et ETI françaises, accompagne en partenariat avec la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs les entreprises de taille moyenne cotées ou non cotées dans leur développement (croissance externe ou organique) et leur transmission (cession, réorganisation du capital). Elle leur propose une palette intégrée de services de Banque de Financement et d'Investissement (conseil, financement bancaire ou *via* les marchés de capitaux, investissement en capital). L'équipe MCIB rassemble plus de 90 professionnels, basés à Paris et dans les six délégations régionales de province du réseau Société Générale : Lille, Rennes, Strasbourg, Marseille, Lyon et Bordeaux. Ce dispositif complète l'offre spécifique de Banque Privée tournée vers la clientèle des entrepreneurs, axée sur la proximité et la réactivité.

Réseau Crédit du Nord

Le Groupe Crédit du Nord est constitué de 8 banques régionales (Courtois, Kolb, Laydernier, Nuger, Rhône-Alpes, Tarneaud, Crédit du Nord et Société Marseillaise de Crédit) et d'une société de Bourse (Gilbert Dupont). Depuis plus de 160 ans, il développe une relation fondée sur la proximité, le professionnalisme et l'innovation. Les clients bénéficient des avantages d'une banque régionale et de ceux d'un Groupe à dimension nationale.

Animées par des conseillers connaissant parfaitement le tissu économique local, les banques du Groupe sont organisées comme de véritables PME dotées d'une très grande autonomie dans la gestion de leur activité. Celle-ci s'exprime notamment par des prises de décision rapides et une grande réactivité aux demandes des clients. Chaque banque s'attache à construire des liens individuels forts avec chacun d'eux et devenir le partenaire d'une relation confiante et pérenne.

Plus de 9 000 collaborateurs du Groupe Crédit du Nord et son réseau de 907 agences sont au service de 2,3 millions de clients particuliers, 211 000 clients professionnels et plus de 91 000 entreprises et institutionnels.

En moyenne en 2014 les encours de dépôts du Crédit du Nord s'élèvent à 33,7 Md EUR (contre 32,0 Md en 2013) et les encours de crédit à 35,5 Md EUR (contre 34,8 en 2013).

La clientèle de professionnels constitue une priorité. Le réseau Crédit du Nord a ainsi mis en place un dispositif répondant aux besoins spécifiques de leurs métiers afin de les accompagner au quotidien et les conseiller dans leurs projets. Toutes les attentes des clients, qu'elles soient d'ordre privé ou professionnel, sont prises en compte au sein de la même agence et sous la responsabilité du même interlocuteur.

L'excellente qualité des relations, fondées sur l'écoute et le conseil, que construisent chaque jour les banques de ce réseau avec leurs clients, se reflète dans les études concurrentielles[1] menées par CSA auprès des clients des grands groupes bancaires français. Selon ces études réalisées au printemps 2014, le Crédit du Nord continue à être positionné parmi les leaders sur les marchés Particuliers et Professionnels (3e) en termes de satisfaction globale. Sur le marché de l'Entreprise, le Crédit du Nord retrouve la 1re place.

Gilbert Dupont et la Banque de Financement et d'Investissement (*via* Société Générale Mid Cap Investment Banking) ont signé un accord de coopération dans le domaine des marchés de capitaux pour les clients PME de Société Générale dont la valorisation ou la capitalisation boursière est inférieure à 200 M EUR[2]. Les opérations visées par cette coopération sont les introductions en bourse, les augmentations de capital, les placements secondaires de titres ou encore les émissions d'obligations convertibles. Le premier, bénéficiant d'une forte présence historique et d'une expertise reconnue sur ce segment de marché, assurera la distribution des opérations tandis que le second en assurera la structuration. Par cet accord, le Groupe confirme son engagement au service du financement de l'économie et des entreprises.

Boursorama

Créé en 1995, et présent en France, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni, Boursorama est un acteur majeur de la banque et du courtage en ligne en Europe avec près de 5,9 millions d'ordres exécutés en 2014, plus de 600 000 clients en France et un encours total d'épargne financière de 5,5 Md EUR à fin décembre 2014.

Le groupe Boursorama propose une gamme complète de produits et services bancaires qui s'appuie sur quatre piliers fondamentaux :

- une tarification peu élevée et transparente : de nouveau élue « Banque la moins chère de France » par le baromètre Le Monde/Choisir-ma-banque.com en janvier 2015 ;
- la simplicité et l'innovation : ouvrir un compte 100 % en ligne en quelques clics avec des outils exclusifs pour simplifier la gestion de l'argent depuis son espace bancaire, dans lequel le client peut gratuitement consolider et gérer ses comptes y compris ceux détenus auprès d'autres banques ;
- la qualité de service : conseillers disponibles jusqu'à 22 heures et transactions sécurisées.

(1) Le baromètre concurrentiel de mesure de la satisfaction clientèle a été réalisé au printemps 2014 auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous les marchés et sur plusieurs thèmes cités : satisfaction globale client, image, agence, produits et services.

(2) Hors secteurs technologie et biotech/medtech.

Boursorama se positionne comme :

- pionnier et leader sur ses trois métiers en France : la banque, le courtage et l'information financière en ligne. Boursorama, première banque 100 % mobile, propose à ses clients d'accéder depuis le terminal numérique de leur choix, à une offre bancaire complète, innovante, peu coûteuse et performante allant des produits bancaires classiques, (carte bleue, comptes épargne, prêt immobilier ou prêt personnel), aux produits d'épargne tels que les OPCVM et les placements en assurance-vie, produit pour lequel Boursorama Banque a reçu deux trophées d'or décernés par le magazine Le Revenu en mars 2014 (Trophée d'or catégorie multisupports offensifs offrant plus de 50 fonds et trophée d'or du meilleur contrat d'assurance-vie sécurité en euro) et tous les produits pour investir sur les marchés (actions, trackers, *warrants,* certificats, turbos, SRD, CFD, Forex). En 2014, Boursorama Banque a été élue « meilleure banque en ligne » pour la deuxième année consécutive par L'internaute.com, en mars 2014 ;
- en Allemagne et en Espagne, le groupe Boursorama propose à des investisseurs privés de gérer leur épargne en ligne de manière autonome grâce à une gamme complète de produits et services d'épargne et un accès aux principales places financières internationales. Cette offre est accessible en Allemagne sur www.onvista-bank.de, en Espagne sur www.selftrade.es ;
- www.boursorama.com en France, et www.onvista.de en Allemagne se positionnent comme leaders de l'information financière en ligne. Premier site d'actualités économiques et financières avec, en moyenne, plus de 29 millions de visites et près de 290 millions de pages vues chaque mois (décembre 2014), Boursorama.com a été élu 1er diffuseur d'information financière par le magazine Gestion de Fortune pour la quatrième année consécutive en janvier 2015.

Boursorama est également présent au Royaume-Uni au travers d'une filiale gérée en extinction, SelfTrade. Dans ce cadre, Selftrade a signé avec Equiniti un accord concernant la cession de son portefeuille de clients. Le transfert des actifs s'est réalisé le 23 janvier 2015.

Global Transaction & Payment Services

Rattaché au pôle des Réseaux de Banque de détail en France du Groupe, GTPS (Global Transaction & Payment Services) est le spécialiste des paiements et de la banque de flux de Société Générale, et offre ses services à l'ensemble des réseaux de distribution du Groupe et de leurs clients.

Présent dans plus de trente pays, GTPS s'adresse à tous types de clientèle : particuliers, professionnels, associations, entreprises et institutions financières.

Avec plus de 1 700 collaborateurs, GTPS s'articule autour de deux activités :

- Global Transaction Banking (GTB) assure la commercialisation d'une offre aux entreprises qui souhaitent un accompagnement dans la gestion de leurs flux (bancaires et commerciaux) et de leurs paiements. Cette offre regroupe les métiers suivants :
  - gestion de trésorerie d'entreprises (*cash management*),
  - services de financement du commerce international (*trade*),
  - activités de *correspondent banking,*
  - affacturage,
  - services de change associés à ces activités ;
- Global Payment Services (GPS) assure en tant que prestataire interne la conception des produits de paiement et de *cash management,* l'ingénierie des solutions bancaires (pilotage des projets et des évolutions du dispositif de traitement), la gestion des flux et le traitement des opérations.

BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

ENCOURS DE CRÉDITS[1] (EN Md EUR)

ENCOURS DE DÉPÔTS[1] (EN Md EUR)

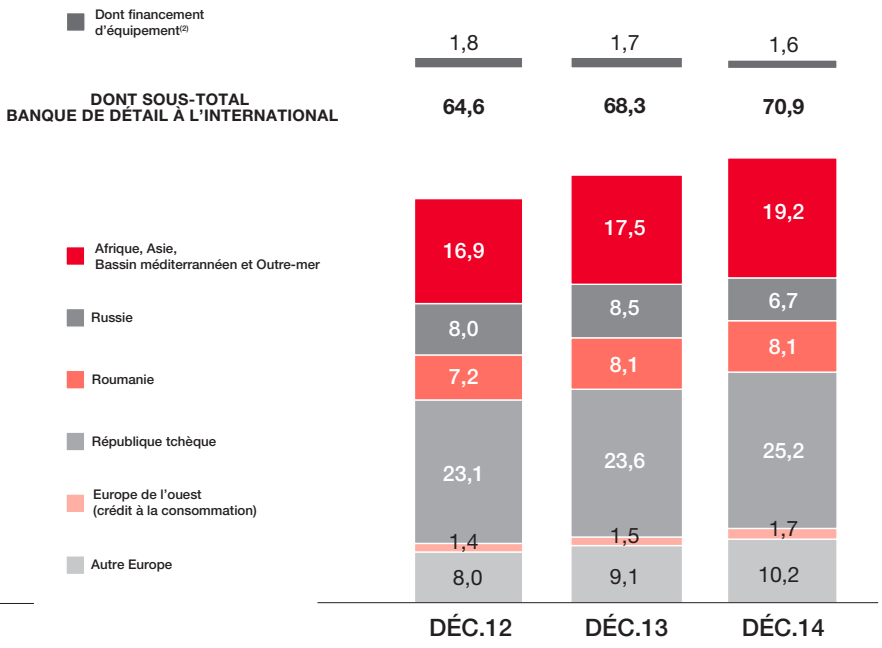

(1) Hors NSGB, Geniki, AVD, Belorosbank, cédés en 2012 et 2013 et Franfinance (rattaché depuis le 1er janvier 2014 au pilier Banque de détail en France).
(2) Hors affacturage.

Le pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS) regroupe

- les activités de Banque de détail à l'International : les réseaux bancaires avec les activités de crédit à la consommation (organisés en trois zones géographiques : Europe, Russie, Afrique, Asie, bassin méditerranéen et Outre-mer) ;
- et trois métiers spécialisés : activités d'assurances, location longue durée et gestion de flottes, financement de biens d'équipement professionnels.

Au travers de ce pôle, le Groupe a pour ambition de servir au mieux tous ses clients, particuliers ou entreprises, en veillant à s'adapter aux évolutions d'environnement économique et social, ainsi que d'accompagner le développement des clients du Groupe à l'international en tirant parti de la richesse de son dispositif présent dans des zones de croissance. La stratégie d'IBFS s'appuie sur le modèle relationnel de la Banque universelle, la valorisation du fonds de commerce par une gamme de produits élargie ainsi que la diffusion et la combinaison des savoir-faire permettant de développer les revenus dans un souci constant d'optimisation de l'allocation des ressources rares et de maîtrise des risques.

Avec plus de 78 000 collaborateurs et une présence dans 64 pays, IBFS a vocation à offrir une large gamme de produits et services à plus de 31 millions de clients, particuliers, professionnels et entreprises (dont 1 million d'entreprises, et 12 millions d'assurés).

Fort de la complémentarité de ses expertises, IBFS dispose de positions solides et reconnues sur ses différents marchés.

Banque de détail à l'International

La Banque de détail à l'International allie les services des réseaux bancaires à l'International et des activités du crédit à la consommation. L'offre de la banque a ainsi été élargie et propose désormais des solutions de financements multi-produits aux clients particuliers et aux entreprises partenaires : financements affectés en concession automobile et en magasin, prêts personnels non affectés (à travers des réseaux de points-crédit, de prescripteurs ou *via* l'exploitation de fichiers qualifiés). Ainsi, les réseaux de banque de détail à l'international poursuivent leur politique de croissance et occupent aujourd'hui des positions de premier plan dans différentes zones d'implantation telles que l'Europe, la Russie, le bassin méditerranéen ou encore l'Afrique subsaharienne. Ils contribuent au financement des économies des différentes régions dans lesquelles ils se développent. Ainsi le Groupe continuera d'appuyer le développement de ses activités sur ce dispositif géographique à potentiel.

EUROPE

En **Europe de l'ouest**, où le Groupe est implanté en France, Allemagne et Italie, essentiellement dans des activités de crédit à la consommation, les encours de crédits sont en légère hausse (+ 1,1 %*) sur l'année 2014 à 13,8 Md EUR dans un contexte de ralentissement économique. La filiale française, CGI, a signé un partenariat avec le constructeur automobile Tesla, concernant le financement des véhicules électriques pour les particuliers. Dans ce cadre CGI favorisera l'accès aux voitures « vertes » par le biais d'offres de location avec option d'achat compétitives.

En **République tchèque**, Komerční banka (KB) se positionne au troisième rang des banques du pays en termes de taille de bilan, avec des encours de crédits de 18,2 Md EUR, près de 400 agences et 8131 collaborateurs (ETP) à décembre 2014. Créée en 1990, KB, devenue une filiale de Société Générale en 2001, a développé ses activités de Banque universelle destinées aux particuliers et a renforcé sa présence traditionnellement importante auprès des entreprises et des municipalités. Le Groupe KB propose également une gamme de crédits à la consommation avec ESSOX et des services de financements et d'investissement en partenariat avec la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs. Komerční banka a remporté le titre de « Meilleure Banque 2014 », décerné par le journal Hospodářské noviny, dans le cadre de son classement pour le secteur financier.

En **Roumanie**, BRD reste le premier réseau bancaire privé du pays avec 860 agences et la deuxième banque par la taille du bilan, avec des parts de marché de l'ordre de 14 % en crédits et en dépôts à novembre 2014. Le Groupe Société Générale est devenu l'actionnaire principal de BRD en 1999 avec une participation à hauteur de 60,2 % en 2014. L'activité du Groupe BRD est organisée autour de 3 grandes lignes métiers : la Banque de détail BRD (particuliers, professionnels, PME), la Banque de Financement et d'Investissement en partenariat avec la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (SG CIB) et le crédit à la consommation avec BRD Finance. SG CIB et BRD sont intervenus en tant que coordinateur global et teneur de compte, afin de réaliser l'introduction à la Bourse de Bucarest et de Londres de Electrica. Il s'agit de la plus grande introduction en Bourse réalisée en Roumanie à ce jour.

Dans les **autres pays d'Europe**, Société Générale est présent dans 11 pays, avec des positions concurrentielles fortes à fin 2014 : la Banque est 4e en Serbie par les crédits, 6e en Croatie et 7e en Bulgarie par la taille du bilan. À décembre 2014, les encours de dépôts s'établissent à 10,2 Md EUR et les encours de crédits à 10,9 Md EUR. En Croatie, Splistka Banka a reçu le prix « *Best Custody Bank* » - décerné par le Global Custodian Magazine en 2014.

RUSSIE

Le groupe Rosbank représente en Russie le premier groupe bancaire à capitaux étrangers, le premier réseau privé par les encours de crédits aux particuliers et le quatrième réseau privé par la taille du bilan à octobre 2014. Ce socle de Banque universelle couvre tous les marchés de particuliers et d'entreprises en s'appuyant sur l'expertise d'entités spécialisées (crédit à la consommation avec Rusfinance Bank, crédit immobilier avec DeltaCredit Bank, crédit-bail avec Rosbank Leasing, ainsi que les activités de financement et d'investissement en partenariat avec SG CIB).

Société Générale est présent en Russie au travers de plusieurs entités : l'ensemble SG Russie est composé de Rosbank, DeltaCredit Bank, Rusfinance Bank, Société Générale Insurance, ALD Automotive et de leurs filiales consolidées. Le plan de transformation de cet ensemble se poursuit, avec notamment le renforcement de la spécialisation de chaque marque : Rosbank vers la banque au quotidien, DeltaCredit sur les activités de prêts immobiliers et Rusfinance dans le crédit automobile. En ce qui concerne la clientèle d'entreprises, l'accent est mis sur la clientèle des grandes entreprises (grandes entreprises russes ou multinationales) et les transactions en roubles. Parallèlement, une attention particulière continue d'être portée tant à l'efficacité opérationnelle qu'à la maîtrise et à la réduction du profil de risques.

BASSIN MÉDITERRANÉEN, AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET OUTRE-MER

Dans le bassin méditerranéen, le Groupe est présent notamment au Maroc depuis 1913, au Liban (1969), en Algérie (1999) et en Tunisie (2002). Au total ce dispositif compte 734 agences et un fonds de commerce de plus de 2,3 millions de clients. Au 31 décembre 2014, les encours de dépôts s'élèvent à 8,7 Md EUR et les encours de crédits à 9,4 Md EUR, essentiellement portés par les filiales au Maroc où le Groupe se positionne en quatrième position par la taille du bilan à septembre 2014.

En Afrique subsaharienne le Groupe bénéficie d'une présence historique dans 12 pays importants avec des positions locales fortes, notamment en Côte d'Ivoire (leader par les crédits et les dépôts à juin 2014), au Sénégal (2e par les crédits et les dépôts à septembre 2014) et Cameroun (1re banque par les encours de crédits à septembre 2014). Sur l'année 2014, la zone affiche une croissance soutenue des encours de crédits à 3,6 Md EUR (+ 16,3 %*) et des dépôts à 5,1 Md EUR (+ 13,2 %*). Les autorités de tutelle ont accordé leur agrément pour l'ouverture de Société Générale Togo. L'ouverture est prévue pour le second trimestre 2015. Société Générale a reçu le prix de « Meilleure Banque » en Côte d'Ivoire et au Cameroun (attribués par le magazine EMEA Finance en décembre 2014).

Assurances et Services Financiers aux entreprises

Les Services Financiers aux entreprises et Assurances regroupent un ensemble des métiers capables de répondre aux besoins spécifiques des particuliers, professionnels et entreprises en France et à l'international. Ils proposent des solutions d'assurance (Société Générale Insurance), des solutions de financement et de gestion pour les flottes automobiles (ALD Automotive) et des solutions de financement pour les ventes et les équipements des professionnels (Société Générale Equipment Finance).

Ces trois métiers sont des métiers de spécialistes, complémentaires de la Banque universelle avec laquelle ils mettent en œuvre de nombreuses synergies, tout en diversifiant leurs réseaux de distribution notamment au travers de partenariats et d'accords avec des prescripteurs.

En 2014, les métiers des Services Financiers aux entreprises et Assurances ont encore démontré leur dynamisme et la solidité de leur modèle. Leur rentabilité s'est améliorée de façon significative, atteignant un niveau record en termes de contribution au résultat net part du Groupe.

* À périmètre et taux de change constants.

ASSURANCES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INSURANCE, GROUPE SOGÉCAP)

La ligne métier Assurances du Groupe Société Générale, couvre les besoins de la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises du Groupe en matière d'assurance-vie épargne, d'épargne retraite, d'assurance santé, de protection des personnes et d'assurance dommages aux biens.

Le métier emploie plus de 1 800 collaborateurs (ETP)[1].

Selon un modèle de bancassurance intégrée, les compagnies d'assurance-vie et dommages de Société Générale Insurance mettent à la disposition des réseaux du Groupe, en France et à l'international, une gamme complète de produits et de services d'assurance autour de 6 familles de produits : assurance-vie épargne, assurance épargne retraite, prévoyance individuelle (dont assurance santé), assurance des emprunteurs et prévoyance collective, assurances dommages et risques divers. En 2014, Société Générale Insurance a consolidé son positionnement en assurance-vie épargne sur l'ensemble de ses marchés avec un niveau d'encours historique de 90 Md EUR, tout en accélérant le développement de ses activités de protection (prévoyance et assurance-dommages), dont le chiffre d'affaires ressort en croissance.

Société Générale Insurance a accéléré en 2014 le déploiement de son modèle, en poursuivant le développement des synergies avec les réseaux de distribution du Groupe en France et à l'international. Ainsi à l'international, Société Générale Insurance travaille dorénavant pour les activités d'assurance-vie épargne en collaboration avec les réseaux de la Banque Privée au Maroc. Concernant les activités de protection, l'offre a continué à être enrichie notamment par le lancement en Roumanie d'une offre assurance santé collective. En France, 2014 a été particulièrement marqué par le démarrage d'une offre de prévoyance individuelle 100 % en ligne à destination des clients de Boursorama et par le lancement des assurances multirisques habitation et automobile pour la clientèle de Crédit du Nord. Le 25 février 2015, le groupe Société Générale a annoncé sa décision de dénouer le partenariat en assurance-vie établi entre Aviva France et le Crédit du Nord au sein d'Antarius, et d'exercer ainsi son option d'achat de la participation de 50 % détenue par Aviva France dans Antarius. La réalisation effective de cette opération interviendra au plus tard d'ici deux ans, à l'issue d'une période permettant d'assurer le transfert de la gestion opérationnelle de la compagnie vers Société Générale Insurance.

Société Générale Insurance a démontré également sa capacité d'innovation, et accéléré sa transition numérique avec plusieurs réalisations notables, notamment en assurance dommages avec les applications « SG Drive » et « Claim 2.0 » qui proposent au client l'e-constat et la visio expertise.

Par ailleurs, SOGÉCAP a réalisé avec succès une émission publique de dette subordonnée de 800 millions d'euros. Parallèlement à cette opération, SOGÉCAP a fait l'objet d'une notation, l'agence Standard & Poor's lui attribuant la note 'A' confirmant la solidité et la pertinence de son modèle et le caractère stratégique du métier Assurances pour le Groupe Société Générale.

SERVICES FINANCIERS AUX ENTREPRISES

LOCATION LONGUE DURÉE ET GESTION DE FLOTTES DE VÉHICULES (ALD)

Avec près de 4 000 collaborateurs (ETP)[1], ALD Automotive propose des solutions de location longue durée de véhicules et de gestion de flottes automobiles pour des entreprises de toutes tailles, aussi bien sur des marchés locaux qu'à l'international. L'activité rassemble les avantages financiers de la location opérationnelle avec un panel complet de services de qualité, comprenant notamment la maintenance, la gestion des pneus, la consommation de carburant, l'assurance et le remplacement des véhicules.

ALD Automotive bénéficie d'une large couverture géographique, à travers une présence dans 40 pays situés sur quatre continents, d'une expertise unique sur les marchés des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), ainsi que des partenariats avec Wheels, Inc. en Amérique du Nord et FleetPartners en Australie et Nouvelle-Zélande. L'entité occupe le 2e rang européen et le 2e rang mondial en location longue durée de véhicules et gestion de flottes automobiles à septembre 2014.

Pour la septième année consécutive, ALD Automotive France a remporté le prix « Élu service client de l'année 2015 » (Étude Inference Operations - Viséo Conseil réalisée de mai à juillet 2014) dans la catégorie Location Longue Durée.

FINANCEMENT DES VENTES ET DES BIENS D'ÉQUIPEMENT PROFESSIONNELS (SGEF)

Société Générale Equipment Finance est spécialisé dans le financement des ventes et des biens d'équipement professionnels. L'activité s'effectue grâce à des partenaires prescripteurs (constructeurs et distributeurs de biens d'équipement professionnels), les réseaux bancaires ou en direct. Société Générale Equipment Finance développe son expertise dans trois grands secteurs : Transport, Équipements Industriels et High-Tech.

N° 1 en Europe et n° 3 dans le monde, SGEF est implanté dans 35 pays, emploie plus de 2 200 collaborateurs (ETP)[1], gère un portefeuille de 15,0 Md EUR d'encours, avec une forte diversité de clientèle allant des grandes entreprises internationales aux PME, alliée à une offre variée de produits (*leasing* financier, crédit, location, rachat de créances…) et de services (assurances, location de camions avec services).

Souvent primé par l'industrie de leasing, Société Générale Equipment Finance a été reconnu pour la troisième année consécutive en tant que « *SME Champion of the Year* » lors de la cérémonie des *Leasing Life Awards*, le 27 novembre 2014 à Varsovie.

(1) Effectifs en Équivalent Temps Plein.

BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS) a pour mission d'exercer au plan mondial les activités de banque de financement et d'investissement, de gestion d'actifs, de banque privée et le métier titres au service d'une clientèle sélectionnée d'entreprises, d'institutions financières, d'investisseurs, gestionnaires de patrimoines et *family offices,* et de clients privés.

Au cœur des flux économiques entre émetteurs et investisseurs, le pôle GBIS accompagne ses clients dans la durée en leur proposant une offre de services variés apportant des solutions intégrées et sur-mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques.

GBIS compte plus de 20 000[1] collaborateurs répartis sur 37 pays.

Banque de Financement et d'Investissement

Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) est la Banque de Financement et d'Investissement de Société Générale. Avec plus de 12 000[1] collaborateurs répartis dans 34 pays, SG CIB est présent sur les principales places financières dans les régions d'intervention du Groupe, avec une large couverture européenne et des représentations sur les zones Europe centrale et orientale, Moyen-Orient, Afrique, Amériques et Asie-Pacifique. SG CIB propose à ses clients des solutions financières sur mesure associant innovation, conseil et qualité d'exécution dans trois domaines d'expertise : banque d'investissement, financements et activités de marché.

- SG CIB offre à ses clients émetteurs (grandes sociétés, institutions financières, souverains ou secteur public), des conseils stratégiques dans le cadre de leur développement et un accès aux marchés de capitaux pour se financer et couvrir leurs risques ;
- SG CIB s'adresse également aux investisseurs qui gèrent de l'épargne financière avec des objectifs de rendement et de risque définis. Qu'ils soient gestionnaires d'actifs, fonds de pensions, caisses de retraite, « *family offices* », « *hedge funds* », fonds souverains, organismes publics, Banques Privées, compagnies d'assurance ou distributeurs, la banque leur fournit un accès global aux marchés taux, crédit, changes, matières premières et actions ainsi qu'une offre unique de solutions et de conseils *cross asset,* s'appuyant sur une expertise marchés et des activités de recherche de premier plan.

L'ambition de SG CIB est de se situer parmi les premières Banques de Financement et d'Investissement de la zone euro, en s'appuyant sur un modèle équilibré entre métiers et régions, tout en poursuivant la transformation de son modèle afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et son profil de risque avec, pour principal objectif, de toujours mieux servir ses clients.

Afin de renforcer ses positions et de favoriser les ventes croisées, SG CIB organise ses domaines d'expertise autour de deux métiers :

- **Les Activités de marché** regroupent en une plateforme unique et mondiale les activités de marchés « taux, changes et matières premières » et « actions », offrant ainsi une vision multi-produits et des solutions *cross asset* optimisées ;
- Les activités de **Financement et Conseil** intègrent la gestion et le développement des relations globales avec les clients stratégiques de la Banque de Financement et d'Investissement, le conseil en fusions et acquisitions et autres activités de conseil en opérations de haut de bilan, ainsi que les activités de Banque de financement (financements structurés, solutions de levée de capitaux - dettes ou actions, d'ingénierie financière et de couverture pour les émetteurs).

ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Afin d'accompagner ses clients dans un environnement où les marchés financiers sont de plus en plus interconnectés, SG CIB a regroupé ses experts – ingénieurs, vendeurs, opérateurs de marché et spécialistes conseils – au sein d'une plateforme intégrée permettant un accès global aux marchés taux, crédit, changes, matières premières et actions. Les experts de SG CIB s'appuient sur cette plateforme pour proposer des solutions sur mesure, adaptées aux besoins et risques spécifiques de chaque client pour chacun des sous-jacents.

Depuis le 7 mai 2014, Société Générale détient 100 % du capital de Newedge facilitant l'intégration dans des métiers d'exécution traditionnelle « à la voix » de Newedge dans les pôles actions, taux et changes et matières premières des activités de marchés. Le Groupe souhaite ainsi développer pour ses clients une offre « Marchés » unique, totalement intégrée et combinant la force d'une institution financière de premier ordre et l'approche client d'un courtier bénéficiant de positions de leader, notamment en matière de prime brokerage et de services de compensation.

TAUX, CRÉDIT, CHANGES ET MATIÈRES PREMIÈRES

Ces activités couvrent une gamme complète de produits et services, permettant d'assurer la liquidité, la tarification et la couverture des risques sur les activités de taux, changes et matières premières des clients de SG CIB.

- Taux et changes : basées à Londres, Paris, Madrid et Milan, mais aussi aux États-Unis et en Asie-Pacifique, les équipes taux et changes proposent un large éventail de produits de flux et de produits dérivés. Couvrant une variété de sous-jacents (produits de change, obligataires privés et souverains, marchés émergents ou très liquides, cash ou dérivés), elles apportent aux clients de Société Générale des solutions personnalisées aux besoins de gestion actif-passif, de gestion du risque et d'optimisation des revenus, et sont régulièrement récompensées. En 2014, SG CIB a pour la cinquième année consécutive été nommé « Meilleur fournisseur de produits de Change en Europe Centrale et Orientale » (Global Finance, 2014).
- Matières premières : fort de plus de vingt ans d'expérience, SG CIB est un acteur significatif sur les marchés de l'énergie (pétrole, produits raffinés, gaz naturel, charbon, émissions de carbone, gaz naturel liquéfié, etc.), des métaux (de base et précieux) et a développé une offre matières premières agricoles à destination des producteurs. Il est actif auprès des entreprises et des investisseurs institutionnels et leur apporte des solutions de couverture et d'investissement. Dans la sphère des matières premières, SG CIB s'est classé pour la troisième année consécutive en tête du classement *Risk & Energy Risk Commodity rankings 2015* (février 2015) et a été reconnu « Meilleur établissement en dérivés sur matières premières » (*IFR Awards 2014*, janvier 2015).

(1) Effectifs en Équivalent Temps Plein.

ACTIONS

La présence historique de SG CIB sur tous les grands marchés actions du monde, primaires et secondaires, et une tradition d'innovation de longue date lui confèrent une position de leader sur une gamme complète de solutions variées couvrant l'ensemble des activités cash, dérivés et recherche actions.

Cette expertise est reconnue sur le marché actions et Société Générale à ce titre été nommé « Établissement financier de l'année sur les dérivés actions » (*Risk Awards 2015*, janvier 2015) et « *Greenwich Share Leader* » sur les produits dérivés actions, (Greenwich Associates, octobre 2014).

- Les dérivés actions constituent l'un des pôles d'excellence du Groupe ; récompensée depuis plusieurs années, son expertise est reconnue tant par la profession que par ses clients. Le leadership et l'innovation de la banque s'illustrent aussi dans le domaine des produits structurés, où SG CIB s'est distingué à de multiples reprises en 2014.

Pour ses acivités de conseil aux clients entreprises, SGCIB a été nommé « Meilleur établissement pour les solutions de gestion du risque » (*Risk Awards*, janvier 2015).

Cette année et pour la première fois, SG CIB a été reconnu « Meilleur établissement en produits dérivés » (*Risk Awards*, 2015) tous produits confondus. Cette distinction récompense la cohérence de la stratégie de la Banque dans un marché des dérivés en constante évolution.

Par ailleurs, les travaux de Société Générale en matière de recherche qui facilitent l'interprétation des tendances de marchés et leur traduction en stratégies sont régulièrement primés. Ainsi, Société Générale a été nommé pour la quatrième fois consécutive n° 1 en « Idée de *trades* » et pour la sixième fois en « Stratégies de crédit » dans le cadre de la recherche *Fixed Income* (*Euromoney*, 2014). Pour la recherche actions, la Banque s'est vue attribuer la première place entre autres en analyse indicielle, recherche quantitative ou encore en recherche multi-actifs. (*Extel Surveys*, 2014).

FINANCEMENT ET CONSEIL

Le métier Financement et Conseil regroupe les activités de « *Coverage & Investment Banking* » et les activités de Banque de Financement.

BANQUE D'INVESTISSEMENT
(COVERAGE & INVESTMENT BANKING)

Les équipes de « *Coverage & Investment Banking* » proposent à leurs clients, entreprises, institutions financières ou secteur public, une approche intégrée, globale et sur mesure, reposant sur :

- des services de conseil en stratégie étendus, couvrant les fusions et acquisitions, les structurations d'introductions en bourse, ou encore les restructurations de dette et de capital et la gestion actif-passif ; et,
- un accès à des solutions de levée de capitaux optimisées, grâce notamment à la *joint-venture* avec la Banque de Financement et les Activités de Marchés.

BANQUE DE FINANCEMENT *(GLOBAL FINANCE)*

S'appuyant sur une expertise mondiale et une connaissance sectorielle, les équipes de la Banque de Financement - ou « *Global Finance* » - proposent aux clients émetteurs une offre complète et des solutions intégrées dans trois domaines clés : levée de capitaux, financements structurés et couverture stratégique du risque de taux, change, inflation et matières premières.

Les solutions de levée de capitaux, dette ou actions, proposées reposent sur la capacité du Groupe à offrir aux émetteurs un accès à l'ensemble des marchés mondiaux ainsi qu'à élaborer des solutions innovantes de financements stratégiques et d'acquisition ou de financement à effet de levier.

SG CIB occupe une position de premier plan sur les marchés de capitaux actions (n° 1 en France pour les émissions d'actions et à caractère d'actions selon Thomson Reuters à fin 2014). Par ailleurs, la Banque se classe première pour les émissions en euro en Europe centrale et orientale (IFR, année 2014), et globalement 5e pour les émissions en euros sur l'année (IFR, 2014).

La Banque de Financement met à disposition de ses clients son expertise mondialement reconnue en financements structurés dans de nombreux secteurs d'activité : ressources naturelles et énergie, commerce international, infrastructures et actifs. Les équipes de financement export de la Banque se sont vu attribuer le titre de « Meilleur établissement financier pour les financement export » pour la cinquième année consécutive (Global Trade Review, *Leaders in Trade Awards 2014*, janvier 2015). Pour ses activités de financement de projets en Asie, SG CIB a obtenu les prix de « *Best Project Finance Deal - Australia and New Zealand* » et « *Best Project Financing award in Global Capital Asia* », respectivement décernés par FinanceAsia (*Achievements Awards 2014*, décembre 2014 pour le projet minier Greenfield Roy Hill en Australie) et Euromoney (*Asiamoney Awards 2014*, décembre 2014, pour le financement de la centrale géothermique de Sarulla à Sumatra). De plus, SG CIB a obtenu le prix prestigieux de « Banque de l'année aux Amériques » attribué par Project Finance International pour l'année 2014 (février 2015). Ce prix s'accompagne de la reconnaissance comme « Opération de financement de l'année » de 12 transactions dans les zones Amériques, Asie-Pacifique, Europe et Afrique-Moyen-Orient.

Dans un contexte de désintermédiation accrue et en vue des nouvelles réglementations à venir, SG CIB a engagé son repositionnement avec notamment le renforcement de ses capacités de distribution et la réduction des activités faiblement génératrices de synergies.

Métier Titres et Courtage

MÉTIER TITRES

Présent dans 23 pays dans le monde avec près de 3 000[1] collaborateurs, Société Générale Securities Services (SGSS) offre une gamme complète de services à la pointe des dernières évolutions des marchés financiers et de la réglementation, qui comprend :

- l'activité de services de compensation, alliant le traitement sophistiqué et flexible des solutions de sous-traitance *back-office* titres avec une offre de compensation leader sur le marché ;
- l'activité de conservation et de banque dépositaire, qui permet aux intermédiaires financiers (banques commerciales et privées, courtiers et banques d'investissement, *global custodians*) et aux

(1) Effectifs en Équivalent Temps Plein.

investisseurs institutionnels (gestionnaires d'actifs, assureurs et mutuelles, caisses de retraite et fonds de pension, institutions nationales et supranationales) de bénéficier des prestations de conservation locale et internationale, couvrant toutes les classes d'actifs ;

- les services d'administration de fonds et services destinés aux gestionnaires de produits financiers complexes (notamment produits de gré à gré et structurés) ou *asset servicing* gèrent les opérations de valorisation et de middle office de produits dérivés complexes (de gré à gré et structurés), ainsi que le calcul de la performance et du risque des portefeuilles pour des promoteurs d'Organismes de Placement Collectif (OPC), des sociétés de gestion d'actifs financiers et d'investissement, des banques et investisseurs institutionnels ;
- les services aux émetteurs, comprenant notamment l'administration de plan de *stock-options*, d'actionnariat salarié ou d'attribution d'actions gratuites, la gestion de comptes nominatifs, les services financiers, l'organisation d'Assemblées générales ;
- les services de gestion de la liquidité (*cash* et titres) fournissent des solutions d'optimisation des flux allant du prêt-emprunt de titres à la couverture du risque de change ; les activités d'agent de transfert, depuis deux centres situés à Luxembourg et à Dublin, offrent toute une gamme de services de support à la distribution de fonds dédiés à la clientèle institutionnelle et privée.

Avec 3 854 Md EUR d'actifs conservés à fin décembre 2014 (contre 3 545 Md EUR au 31 décembre 2013), SGSS se classe au 8e rang des conservateurs mondiaux et au 2e rang européen. Il offre en outre ses services de dépositaire à plus de 3 200 OPC et assure la valorisation de plus de 4 000 OPC pour 549 Md EUR d'actifs administrés en Europe (et 494 Md EUR au 31 décembre 2013).

SGSS confirme l'expertise de ses équipes en étant nommé « Administrateur de fonds de l'année 2014 au Luxembourg » et « conservateur de l'année 2014 en Italie » lors des *Custody Risk Awards* de novembre 2014.

SGSS a été également récompensé comme « emprunteur le plus innovant de l'année » pour ses services de prêt-emprunt de titres actions lors de la cérémonie 2014 des « *Equity Lending Awards* » organisée par le magazine Global Investor/ISF (septembre 2014). Dans la catégorie des titres obligataires, il se classe comme « Institution fortement recommandée » dans la zone Amériques.

Par ailleurs, dans un contexte de mutation structurelle, SGSS a engagé dès fin 2013 un plan de développement pluriannuel et de compétitivité pour dynamiser l'approche commerciale sur l'ensemble des métiers et se renforcer en Europe de l'ouest.

COURTAGE

Newedge, auparavant *joint-venture* codétenue à 50/50 par Société Générale et Crédit Agricole CIB, est devenue filiale à 100 % de Société Générale le 7 mai 2014 à la suite de l'acquisition de la participation de 50 % de Crédit Agricole.

Newedge compte plus de 2 000[1] collaborateurs répartis sur 14 pays.

Cette activité offre à ses clients une gamme très étendue et innovante de services de compensation et d'exécution de contrats dérivés cotés (sur produits financiers et matières premières) et de gré à gré (de taux, change, actions et indices, et matières premières).

Elle constitue pour ses clients un point d'entrée unique pour un accès à plus de 85 places financières dans le monde.

Les métiers de compensation, de *Prime Brokerage*, d'exécution pour les clients *Global Macro* et d'exécution électronique et semi-électronique forment le département « *Newedge Prime Services* ». En 2014, Newedge a été reconnu comme « *Best Global Prime Broker - Excellence in Service ans Solutions* » lors des *Hedge Fund Journal Awards* (février 2014).

Les métiers d'exécution traditionnelle « à la voix » de Newedge sont en cours d'intégration dans les pôles Actions, Taux et changes et Matières premières des activités de marchés. Cette nouvelle organisation prendra effet en 2015.

(1) Effectifs hors personnel intérimaire, en ETP.

Gestion d'Actifs et Banque Privée

Cette ligne-métier regroupe la gestion d'actifs avec Lyxor Asset Management et Amundi et la Banque Privée qui s'exerce sous la marque Société Générale Private Banking.

GESTION D'ACTIFS

LYXOR ASSET MANAGEMENT

Lyxor Asset Management, filiale à 100 % de Société Générale, dispose d'un large éventail de produits et de services d'investissement innovants et performants permettant de proposer des solutions de gestion structurée, indicielle et alternative destinés à une clientèle institutionnelle.

Parmi les acteurs les plus expérimentés du marché, Lyxor est le troisième fournisseur d'ETF (*Exchange-Traded Fund* ou Fonds Indiciel Coté) en Europe (10,6 % de part de marché[1]), avec 220 ETF cotés sur 13 places financières, Lyxor met à la disposition des investisseurs des solutions d'investissement flexibles afin de diversifier leur allocation à travers l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations, marchés monétaires, matières premières).

La plateforme de comptes gérés de Lyxor a été récompensée à plusieurs reprises au cours de l'année 2014 par les principales publications destinées aux *hedge funds* avec une nouvelle fois le titre de « Meilleure plateforme de comptes gérés » (*HFM Awards* 2014, The Hedge Fund Journal, *HedgeWeek Awards* 2014, Hedge Funds Review). Au 31 décembre 2014, le montant des actifs sous gestion de Lyxor s'élève à 84 Md EUR contre 80 Md EUR à fin 2013.

AMUNDI

La gestion d'actifs de Société Générale s'exerce également au travers d'Amundi dont il détient aujourd'hui 20 %. Dans le cadre de l'opération d'acquisition de la totalité de Newedge intervenue en 2014, Société Générale a cédé à Crédit Agricole, de façon concomittante, 5 % du capital d'Amundi, société de gestion d'actifs commune aux deux Groupes. Cette opération a réduit la participation de Société Générale à 20 % sans effet sur la structure de gouvernance de la société. Amundi demeure le fournisseur de référence de solutions d'épargne et d'investissement pour les réseaux de Banque de détail de Société Générale. La structure offre une gamme complète de produits, couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises.

BANQUE PRIVÉE

Société Générale Private Banking est un acteur majeur de la gestion de fortune. En 2014, il a reçu le prix spécial de la « Meilleure Banque Privée en Europe » (Private Banker International). Il a aussi été désigné « Meilleure Banque Privée en Europe pour ses produits structurés » (Euromoney), pour la 10e année consécutive.

Société Générale Private Banking offre des services de gestion de fortune à une clientèle domestique et internationale, en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes spécialisées en ingénierie patrimoniale, solutions d'investissement et de financement, dans le respect du Code de Conduite Fiscale tel qu'approuvé par la Conseil d'Administration en novembre 2010.

Depuis janvier 2014 et en association avec le pôle Banque de détail en France, Société Générale Private Banking a fait évoluer en profondeur son modèle relationnel en France en étendant son offre à l'ensemble de sa clientèle de particuliers disposant de plus de 500 000 euros dans ses livres. Celle-ci peut bénéficier d'un service alliant une proximité renforcée autour de 80 implantations régionales, des 2 221 agences du Réseau Société Générale et du savoir-faire des équipes d'experts de la Banque Privée.

Société Générale Private Banking a également poursuivi sa stratégie de recentrage sur la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) avec le renforcement de son dispositif commercial en Europe hors de France, avec la cession de ses activités de banque privée en Asie à DBS et avec la poursuite de la refonte de ses applications informatiques. Un effort particulier a aussi été conduit en matière de service auprès des clients les plus fortunés, en liaison étroite avec les autres Métiers du Groupe. En octobre 2014 Société Générale Private Banking a enfin lancé une offre de Banque Privée en Croatie et a poursuivi son déploiement au Maroc engagé en 2013 en association avec les équipes de la Banque de détail à l'International.

Fin 2014, les encours d'actifs sous gestion de la Banque Privée s'élèvent à 108 Md EUR (contre 84 Md EUR à fin 2013), cette évolution tenant compte notamment de l'entrée en application de la nouvelle organisation de la Banque Privée en France.

Société Générale Private Banking regroupe près de 2 000 collaborateurs et son dispositif s'étend sur 14 pays.

(1) Source *Blackrock ETF landscape*, classement par total d'actifs gérés.

2

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

1. Présentation des principales activités de Société Générale 22
2. Activité et résultats du Groupe 24
   - Analyse du compte de résultat consolidé 24
3. Activité et résultats des métiers 27
   - Résultats par métier 27
   - Banque de détail en France 28
   - Banque de détail et Services Financiers Internationaux 29
   - Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs 33
   - Hors pôles 38
   - Définitions et précisions méthodologiques 39
4. Nouveaux produits ou services importants lancés 42
5. Analyse du bilan consolidé 46
   - Principales évolutions du périmètre de consolidation 47
   - Variations sur les postes significatifs du bilan consolidé 47
6. Politique financière 49
   - Capitaux propres du Groupe 49
   - Pilotage du capital 49
   - Situation d'endettement du Groupe 51
   - Notations long terme, court terme et évolutions au cours de l'exercice 52
7. Principaux investissements et cessions effectués 53
8. Acquisitions en cours et contrats importants 54
9. Propriétés immobilières et équipements 54
10. Événements postérieurs à la clôture 54
11. Évolutions récentes et perspectives 55
12. Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2014 57
   - Implantations par pays ou territoire 58
   - Effectifs et informations financières par pays ou territoire 72

1. PRÉSENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Banque de détail en France (RBDF)

> Société Générale*
> Compagnie Générale d'Affacturage 100 %
> Généfim 100 %
> Généfimmo Holding 100 %
> Groupe Boursorama 79,5 %
> Groupe Crédit du Nord 100 %
> Groupe Franfinance 100 %
> La Banque Postale Financement 35 %
> Sogébail 66,1 %
> Sogéfimur 100 %
> Sogéfinancement 100 %
> Sogelease France 100 %
> Sogéprom 100 %
> SG Capital Développement 100 %
> SG Capital Partenaires 100 %
> SG Services 100 %
> SGPI Société Générale de Participations Industrielles 100 %

Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS)

FRANCE

> Banque Française Commerciale Océan Indien 50 %
> Groupe CGL 100 %
> Groupe SOGECAP 100 %
> Banque de Polynésie 72,1 %
> Société Générale Calédonienne de Banque 90,1 %
> SG de Banque aux Antilles 100 %
> Temsys 100 %

EUROPE

> SG Factoring SPA *Italie* 100 %
> Bank Republic *Géorgie* 93,6 %
> Banka Société Générale Albania 88,6 %
> BRD-Groupe SG *Roumanie* 60,2 %
> Eurobank *Pologne* 99,5 %
> Groupe ALD International 100 %
> Groupe Fiditalia Spa *Italie* 100 %
> Groupe GEFA Bank *Allemagne* 100 %
> Groupe Rosbank *Russie* 99,5 %
> Groupe SG Equipment Finance 100 %
> Hanseatic Bank *Allemagne* 75 %
> ALD Lease Finanz 100 %
> Komercni Banka A.S *République tchèque* 61 %
> Mobiasbanca *Moldavie* 87,9 %
> Ohridska Banka *Macédoine* 70 %
> SKB Banka *Slovénie* 99,7 %
> SG Banka SRBIJA *Serbie* 100 %
> SG Express Bank *Bulgarie* 99,7 %
> SG-Splitska Bank *Croatie* 100 %
> Société Générale Banka *Monténégro* 90,6 %

AFRIQUE - MÉDITERRANÉE

> BFV SG *Madagascar* 70 %
> Eqdom *Maroc* 53,7 %
> SG Algérie 100 %
> SG de Banques au Bénin 83,9 %
> SG de Banques au Cameroun 58,1 %
> SG de Banques en Côte d'Ivoire 73,2 %
> SG de Banque en Guinée 57,9 %
> SG de Banque en Guinée Equatoriale 57,2 %
> SG de Banque au Liban 16,8 %
> SG de Banques au Sénégal 64,9 %
> SG Congo 87 %
> SG Marocaine de Banques 57 %
> SG Tchad 66,2 %
> Société Générale Burkina Faso 52,6 %
> Société Générale Ghana Limited 52,2 %
> Société Générale Mauritanie 91,0 %
> Union Internationale de Banque *Tunisie* 55,1 %

AMÉRIQUE

> Banco Cacique S.A. *Brésil* 100 %
> Banco Pecunia *Brésil* 100 %

ASIE - AUSTRALIE

> SG Leasing and Renting 100 %
> Co Ltd Chine SG Mumbai *Inde* 100 %

---

* Société-mère.
(1) Filiale de SGBT Luxembourg.
(2) Outre ses activités relatives à la Banque Privée, Société Générale Bank & Trust Luxembourg conduit également des activités commerciales en direction des entreprises relevant tant des métiers de Banque de détail que de Banque de Financement et d'Investissement.

Remarques :
- les taux indiqués sont les taux d'intérêt du Groupe dans la filiale détenue ;
- les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.

DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS)

FRANCE

> Société Générale*
> Amundi Group 20 %
> CALIF 100 %
> Inter Europe Conseil (IEC) 100 %
> Lyxor Asset Management 100 %
> Lyxor International Asset Management 100 %
> Newedge Group SA 100 %
> Parel 100 %
> Sogefinerg 100 %
> SGSS France 100 %
> SG Option Europe 100 %
> SG Securities (Paris) SAS 100 %

EUROPE

> Newedge UK Financial Ltd Londres *Royaume-Uni* 100 %
> Lyxor Asset Management UK LLP 100 %
> SG Hambros Limited *Royaume-Uni* 100 %
> SG Immobel *Belgique* 100 %
> SG Investments (U.K.) Ltd *Royaume-Uni* 100 %
> SG Issuer 100 %
> SG Private Banking (Belgique) 100 %
> SG Private Banking (Monaco)[1] 100 %
> SG Private Banking (Suisse SA)[1] 100 %
> SGCMF[1] 100 %
> SGSS Deutschland Kapitalanlagegesellschaft mbH *Allemagne* 100 %
> SGSS Spa *Italie* 100 %
> Société Générale Bank & Trust Luxembourg[2] 100 %
> Société Générale* succursales de :
> Francfort *Allemagne*
> Londres *Royaume-Uni*
> Madrid *Espagne*
> Milan *Italie*
> Zurich *Suisse*

AFRIQUE - MÉDITERRANÉE EUROPE

AMÉRIQUE

> Banco SG Brazil SA 100 %
> Lyxor Asset Management Inc 100 %
> Newedge USA, LLC 100 %
> Newedge Canada Inc 100 %
> SG Americas, Inc. *États-Unis* 100 %
> SG Americas Securities, LLC *États-Unis* 100 %
> Société Générale* succursales de :
New-York *États-Unis*
Montréal *Canada*

ASIE - AUSTRALIE

> Fortune SG Fund Management *Chine* 49,0 %
> Lyxor Asset Management Japan Co Ltd 100 %
> Newedge Japan Inc 100 %
> Newedge Group Succursale de Hong Kong 100 %
> SG Asia (Hong-Kong) Ltd 100 %
> SG Securities Asia International Holdings Ltd (Hong-Kong) 100 %
> SG Securities Korea Co., Ltd. Korea 100 %
> SG Securities North Pacific, Tokyo Branch *Japon* 100 %
> Société Générale (China) Ltd 100 %
> Société Générale* Succursales de :
Singapour
Tokyo *Japon* Séoul *Corée du Sud*
Hong Kong Taipei *Taïwan*

2. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2013 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International *Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Les états financiers consolidés et le rapport des commissaires aux comptes figurent au chapitre 6 du présent Document de référence, page 343 et suivantes. Définitions et précisions méthodologiques en page 39 et 40.

À noter que les données de l'exercice 2013 ont été retraitées en raison de l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent.

* Les informations suivies d'un astérisque sont communiquées à périmètre et taux de change constants.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En M EUR)	2014	2013	Variation	
Produit net bancaire	23 561	22 433	+ 5,0 %	+ 5,0 %*
Frais de gestion	(16 016)	(16 047)	- 0,2 %	- 1,9 %*
Résultat brut d'exploitation	**7 545**	**6 386**	**+ 18,1 %**	**+ 23,7 %***
Coût net du risque	(2 967)	(4 050)	- 26,7 %	- 25,2 %*
Résultat d'exploitation	**4 578**	**2 336**	**+ 96,0%**	**x 2,1***
Gains ou pertes nets sur autres actifs	109	575	- 81,0 %	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	213	61	x 3,5	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(525)	(50)	n/s	
Charge fiscale	(1 384)	(528)	x 2,6	
Résultat net	2 991	2 394	+ 24,9 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*299*	*350*	*- 14,6 %*	
Résultat net part du Groupe	**2 692**	**2 044**	**+ 31,7 %**	**+ 30,8 %***
Coefficient d'exploitation	68,0 %	71,5 %		
Fonds propres moyens	42 665	41 934	+ 1,7 %	
ROE après impôt	**5,3 %**	**4,1%**		
Ratio global	**14,3 %**	**13,4%**		

* À périmètre et change constants.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire du Groupe s'établit à 23 561 millions d'euros pour l'année 2014 (+ 5,0 %* par rapport à 2013). Hors éléments non économiques, le produit net bancaire du Groupe s'inscrit en léger retrait par rapport à 2013, - 1,2 %, dans un environnement économique particulièrement difficile en Europe.

- En 2014, les revenus des activités de Banque de détail en France (RBDF) sont en retrait de - 1,1 % hors effet PEL/CEL, au terme d'une année marquée par la faible demande de crédit et la pression sur les revenus induite par la nouvelle loi bancaire française prenant effet en 2014. La Banque de détail en France confirme toutefois son dynamisme commercial, avec un nombre d'ouvertures de comptes record en 2014.
- Dans le pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS), les revenus sont en progression de + 1,5 %* en 2014 par rapport à 2013, tirés par la croissance des activités hors Europe : la Banque à l'international en Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer voit ainsi son produit net bancaire s'améliorer de + 4,1 %* et les activités de Services Financiers aux entreprises et d'Assurances progressent de + 6,7 %* sur l'année. La Russie présente un produit net bancaire résilient, (- 0,8 %*) sur l'année.
- La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS) enregistre une légère baisse de ses revenus sur l'année (- 0,7 %). Les activités de Financement et Conseil signent une bonne année 2014, avec des revenus en hausse de + 11,7 %* ; au total, les revenus de la Banque de Financement et d'Investissement sont globalement stables (- 0,7 %*) sur l'année. En Gestion d'Actifs et Banque Privée, les revenus sont en hausse de + 2,5 %* sur l'année. Dans les métiers de Courtage et Services aux Investisseurs, les revenus sont en baisse de - 3,5 %* par rapport à 2013, mais se redressent en fin d'année.

L'incidence comptable de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre est de - 139 millions d'euros en 2014 (- 1 594 millions d'euros en 2013). L'effet de la DVA (voir page 41) s'élève au total en 2014 à + 38 millions d'euros contre + 85 millions d'euros en 2013. Ces deux facteurs constituent les éléments non économiques retraités dans les analyses des résultats du Groupe.

Frais de gestion

Les frais de gestion du Groupe sont de 16 016 millions d'euros pour l'année 2014, en baisse de - 1,9 %* par rapport à 2013. Cette baisse témoigne des efforts de maîtrise des coûts déployés depuis plusieurs années et de l'efficacité du plan d'économies lancé en 2013. Ce plan prévoit d'économiser 900 millions de coûts récurrents à horizon 2015, et a déjà rempli plus de 80 % de ses objectifs pour seulement environ 60 % des coûts d'investissement projetés.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation du Groupe s'établit à 7 545 millions d'euros pour l'année 2014, contre 6 386 millions d'euros en 2013, en hausse de + 23,7 %*.

Le résultat brut d'exploitation des métiers ressort à 8 537 millions d'euros en 2014, globalement stable (+ 0,5 %*) par rapport à 2013.

La charge nette du risque du Groupe en 2014 est de - 2 967 millions d'euros, en baisse de - 25,2 %* par rapport à 2013. Elle intègre en particulier une dotation complémentaire aux provisions collectives pour litiges de - 400 millions. Cette provision atteint 1,1 milliard d'euros à fin 2014.

Le coût du risque commercial du Groupe s'établit à 61[(1)] points de base en 2014 à comparer à 75 points de base en 2013, malgré un environnement économique toujours difficile.

- Dans la Banque de détail en France, il est en recul à 56 points de base (contre 66 points de base en 2013).
- A 123 points de base (contre 150 points de base en 2013), le coût du risque du pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux est en baisse, avec des évolutions contrastées selon les zones géographiques. L'amélioration est sensible en Europe, notamment en Roumanie où il est en baisse de - 42,6 %* malgré un renforcement de taux de couverture brut des encours douteux à 71%. A l'inverse, en Russie, le coût du risque commercial augmente en lien avec la détérioration de l'environnement macroéconomique.
- Le coût du risque de la Banque de Grande Clientèle et Solution Investisseurs demeure en 2014 à un niveau bas à 10 points de base (contre 13 points de base en 2013), confirmant la qualité du portefeuille de crédit.

Le taux brut d'encours douteux, hors actifs gérés en extinction, est de 5,6% à fin décembre 2014 (contre 6,0% à fin décembre 2013). Le taux de couverture brut des encours douteux du Groupe s'établit à 63%, en hausse de +2 points par rapport à 2013.

Au total, le résultat d'exploitation du Groupe atteint 4 578 millions d'euros en 2014, contre 2 336 millions d'euros en 2013, sous l'effet conjugué de la forte baisse de la charge du risque et de l'impact de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre.

Le résultat d'exploitation des métiers est en forte hausse en 2014, à 5 973 millions d'euros contre 5 143 millions d'euros en 2013, principalement en lien avec la baisse de la charge du risque.

Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à 2 692 millions d'euros pour l'année 2014, après prise en compte de la charge fiscale (taux effectif d'impôt du Groupe de 29,5 % pour 2014), et la contribution des participations ne donnant pas le contrôle. En 2013, le résultat net part du Groupe était de 2 044 millions d'euros, avec un taux effectif d'impôt de 18,1 %.

Corrigé des éléments non économiques (réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA), le résultat net part du Groupe atteint 2 759 millions d'euros en 2014, à rapprocher de 3 033 millions d'euros en 2013. Ce résultat intègre notamment - 525 millions d'euros liés à la dépréciation de l'écart d'acquisition des activités du Groupe en Russie et les conséquences de la sortie des activités de crédit à la consommation au Brésil pour -200 millions d'euros, annoncé en février 2015.

(1) Annualisé, hors litiges, actifs gérés en extinction en 2013, sur actifs début de période et y compris les locations simples.

Corrigé des éléments non économiques et non récurrents de l'année, le ROE (voir page 40) du Groupe est de 7,3 % pour l'année 2014, (5,3 % en données brutes). Il était de 4,1 % en données brutes en 2013, et de 7,8 % hors éléments non économiques et non récurrents.

Le bénéfice net par action s'élève à 2,92 euros à fin décembre 2014, après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI[1]. Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA, le bénéfice net par action s'élève à 3,00 euros par action, après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI[1].

Sur la base de ces résultats, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende de 1,20 euro par action, payable en espèces, dont le détachement interviendra le 26 mai 2015 et qui sera mis en paiement le 28 mai 2015, sous réserve d'un vote favorable par l'Assemblée générale du 19 mai 2015. Ce montant correspond à 40 % du bénéfice net par action (voir page 40, net de l'effet des éléments non économiques (réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA).

(1) Les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS et de TSDI au titre de 2014 sont respectivement de 413 et 7 M EUR; il convient par ailleurs de réintégrer une moins-value de rachat à hauteur de 6 M EUR, voir page 40.

3. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES MÉTIERS

À noter que les données de l'exercice 2013 ont été retraitées en raison de l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent.

RÉSULTATS PAR MÉTIER

(En M EUR)	Banque de détail en France		Banque de détail et Services Financiers Internationaux		Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		Hors Pôles		Groupe	
	2014	**2013**	**2014**	**2013**	**2014**	**2013**	**2014**	**2013**	**2014**	**2013**
Produit net bancaire	8 275	8 437	7 456	7 762	8 726	8 382	(896)	(2 147)	23 561	22 433
Frais de gestion	(5 356)	(5 358)	(4 279)	(4 367)	(6 285)	(6 073)	(96)	(249)	(16 016)	(16 047)
Résultat brut d'exploitation	**2 919**	**3 079**	**3 177**	**3 395**	**2 441**	**2 308**	**(992)**	**(2 396)**	**7 545**	**6 386**
Coût net du risque	(1 041)	(1 258)	(1 442)	(1 835)	(81)	(546)	(403)	(411)	(2 967)	(4 050)
Résultat d'exploitation	**1 878**	**1 821**	**1 735**	**1 560**	**2 360**	**1 762**	**(1 395)**	**(2 807)**	**4 578**	**2 336**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(21)	2	(198)	6	(5)	4	333	563	109	575
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	45	37	50	31	98	(32)	20	26	213	61
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	(525)	0	0	(50)	0	0	(525)	(50)
Charge fiscale	(704)	(656)	(467)	(438)	(519)	(462)	306	1 028	(1 384)	(528)
Résultat net	1 198	1 203	595	1 160	1 934	1 222	(736)	(1 191)	2 991	2 394
dont participations ne donnant pas le contrôle	*(7)*	*7*	*214*	*177*	*16*	*16*	*76*	*150*	*299*	*350*
Résultat net part du Groupe	**1 205**	**1 196**	**381**	**983**	**1 918**	**1 206**	**(812)**	**(1 341)**	**2 692**	**2 044**
Coefficient d'exploitation	64,7 %	63,5 %	57,4 %	56,3 %	72,0 %	72,5 %	n/s	n/s	68,0 %	71,5 %
Fonds propres moyens	9 963	9 625	10 190	10 512	13 060	14 742	9 452*	7 050*	42 665	41 934

* Calculé par solde entre les fonds propres Groupe et les fonds propres alloués aux pôles.

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

(En M EUR)	2014	2013	Variation	
Produit net bancaire	8 275	8 437	- 1,9 %	- 1,1 %[1]
Frais de gestion	(5 356)	(5 358)	0,0 %	
Résultat brut d'exploitation	**2 919**	**3 079**	**- 5,2 %**	**- 2,8 %[1]**
Coût net du risque	(1 041)	(1 258)	- 17,3 %	
Résultat d'exploitation	**1 878**	**1 821**	**+ 3,1 %**	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(21)	2	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	45	37	+ 22,2 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	(704)	(656)	+ 7,3 %	
Résultat net	1 198	1 203	- 0,4 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*(7)*	*7*	*n/s*	
Résultat net part du Groupe	**1 205**	**1 196**	**+ 0,8 %**	**+4,3 %[1]**
Coefficient d'exploitation	64,7 %	63,5 %		
Fonds propres moyens	9 963	9 625	+ 3,5 %	

(1) Hors effet PEL/CEL.

DÉCOMPOSITION DU PNB DE LA BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (EN M EUR)

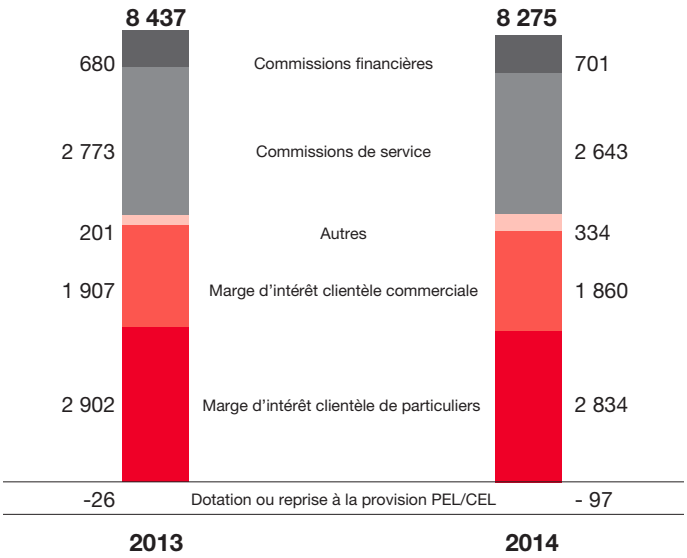

Dans un environnement macroéconomique difficile, la Banque de détail en France affiche une activité commerciale résiliente et poursuit sa stratégie d'innovation au service de ses clients.

En matière de conquête de clientèle, les Réseaux France démontrent la solidité de leurs fonds de commerce : le nombre d'ouvertures nettes de comptes à vue des clients particuliers atteint un niveau record en 2014 (+ 221 000 en 2014), en hausse sur les trois enseignes (Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama), soit + 30,3 % au global par rapport à 2013. Boursorama dépasse le cap des 600 000 clients en France, surpassant ainsi son objectif pour 2014.

Les encours de dépôts bilanciels progressent de + 4,9 % par rapport à 2013 à 162,4 milliards d'euros, portés par une bonne performance sur la clientèle d'entreprises. Par type de supports d'épargne, la croissance est tirée par la collecte de dépôts à vue, qui progressent de + 7,2 % par rapport à 2013. En parallèle, la production brute d'assurance vie est en hausse de + 9,0 %, avec un taux de souscriptions en unité de compte, dans la nouvelle production, en progression de quatre points par rapport à 2013, à 14 %.

La Banque de détail en France continue d'accompagner les entreprises et les particuliers dans le financement de leurs projets. Néanmoins, dans un contexte économique contraint, la demande de crédits d'investissement demeure relativement atone. Au total, les encours de crédits sont en léger recul par rapport à 2013, et s'établissent à 78,2 milliards d'euros pour les clientèles commerciales et entreprises (- 2,7 % par rapport à 2013) et à 96,1 milliards d'euros pour les encours de crédits aux particuliers (- 1,1 % par rapport à 2013). La production de crédit aux entreprises s'inscrit toutefois en hausse de 0,5 % par rapport à 2013, tandis que les productions d'affacturage et de crédit-bail sont en hausse de + 37,9 % et + 34,1 % respectivement par rapport à 2013.

Le ratio crédits sur dépôts moyen s'élève à 108 % en 2014 contre 116 % en 2013 et s'améliore ainsi de 8 points en un an.

Les revenus de la Banque de détail en France sont résilients avec un produit net bancaire de 8 373 millions d'euros, en baisse de - 1,1 % par rapport à 2013, après neutralisation de l'impact des provisions PEL/CEL. La marge d'intérêts est en hausse de + 0,4 % par rapport à 2013 (hors PEL/CEL), la hausse des encours de dépôts et la hausse de la marge sur crédits compensant la baisse des taux de replacement des dépôts et la baisse des encours de crédits. Les commissions sont en baisse de - 3,1 % sur cette même période, notamment en raison du nouveau plafonnement des commissions d'intervention.

Les frais de gestion sont stables par rapport à 2013, l'effet des plans d'économies engagés compensant un certain nombre de coûts non récurrents au quatrième trimestre 2014, tandis que la charge du risque est en forte baisse (- 17,3 % par rapport à 2013). Le résultat d'exploitation s'améliore ainsi de + 3,1 % par rapport à 2013.

Au total, la Banque de détail en France extériorise une contribution solide au résultat net part du Groupe de 1 205 millions d'euros, en hausse de + 0,8 % par rapport à 2013.

BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

(En M EUR)	2014	2013	Variation	
Produit net bancaire	7 456	7 762	- 3,9 %	+ 1,5 %*
Frais de gestion	(4 279)	(4 367)	- 2,0 %	+ 3,4 %*
Résultat brut d'exploitation	**3 177**	**3 395**	**- 6,4 %**	**- 1,0 %***
Coût net du risque	(1 442)	(1 835)	- 21,4 %	- 18,3 %*
Résultat d'exploitation	**1 735**	**1 560**	**+ 11,2 %**	**+ 20,3 %***
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(198)	6	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	50	31	+ 60,8 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(525)	0	n/s	
Charge fiscale	(467)	(438)	+ 6,7 %	
Résultat net	595	1 160	- 48,7 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*214*	*177*	*+ 20,9 %*	
Résultat net part du Groupe	**381**	**983**	**- 61,2 %**	**- 58,1 %***
Coefficient d'exploitation	57,4 %	56,3 %		
Fonds propres moyens	10 190	10 512	- 3,1 %	

* À périmètre et change constants.

NB. Les résultats ci-dessus du pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux incluent les résultats de la Banque de détail à l'International, ceux des Services Financiers aux entreprises, de l'Assurance et les produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des métiers.

DÉCOMPOSITION DU PNB DE LA BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX (EN M EUR)

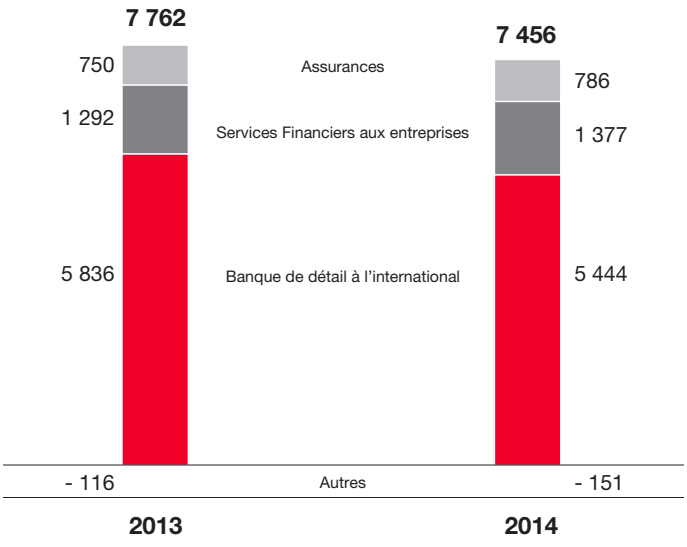

Les revenus du pôle s'élèvent à 7 456 millions d'euros en 2014, en progression de + 1,5 %* par rapport à 2013, tandis que les frais de gestion s'établissent sur la même période à - 4 279 millions d'euros (+ 3,4 %*). Le résultat brut d'exploitation annuel s'établit ainsi à 3 177 millions d'euros (- 1,0 %*). Sur l'année 2014, le coût du risque s'améliore nettement à - 1 442 millions d'euros, en baisse de - 18,3 %*, en particulier en Roumanie. Au global, le pôle dégage en 2014 un résultat net part du Groupe de 381 millions d'euros, pénalisé par la dépréciation de l'écart d'acquisition des activités en Russie intervenue au premier trimestre 2014 pour un montant de - 525 millions d'euros et la charge non récurrente de -200 millions d'euros liée la décision de sortie des activités de crédit à la consommation au Brésil intégrée dans les résultats du quatrième trimestre 2014. Retraitée de ces éléments, la contribution du pôle s'élève à 1 106 millions d'euros, en progression de + 12,5 % par rapport à 2013 (983 millions d'euros).

Banque de détail à l'International

(En M EUR)	2014	2013	Variation	
Produit net bancaire	5 444	5 836	- 6,7 %	+ 0,2 %*
Frais de gestion	(3 244)	(3 380)	- 4,0 %	+ 3,3 %*
Résultat brut d'exploitation	**2 200**	**2 456**	**- 10,4 %**	**- 4,1 %***
Coût net du risque	(1 355)	(1 740)	- 22,1 %	- 19,0 %*
Résultat d'exploitation	**845**	**716**	**+ 18,0 %**	**+ 35,6 %***
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(198)	7	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	14	9	+ 53,8 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(525)	0	n/s	
Charge fiscale	(194)	(174)	+ 11,6 %	
Résultat net	(58)	558	n/s	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*216*	*170*	*+ 27,1 %*	
Résultat net part du Groupe	**(274)**	**388**	**n/s**	**n/s***
Coefficient d'exploitation	59,6 %	57,9 %		
Fonds propres moyens	6 563	6 684	- 1,8 %	

* À périmètre et change constants.

À fin décembre 2014, les encours de crédits de la Banque de détail à l'International maintiennent leur progression par rapport à 2013 (+ 1,5 %*) ; ils s'établissent à 77,1 milliards d'euros avec notamment une hausse soutenue en République tchèque, en Allemagne et en Afrique subsaharienne. La croissance des encours de dépôts est particulièrement vigoureuse (+ 7,0 %* par rapport à 2013), à 70,9 milliards d'euros avec une collecte très dynamique dans les pays d'Europe centrale et orientale et en Afrique subsaharienne.

Les revenus de la Banque de détail à l'international sont stables (+ 0,2 %* par rapport à 2013), à 5 444 millions d'euros, la bonne performance de l'activité en Europe de l'ouest, en Europe centrale et orientale et en Afrique subsaharienne est compensée par des replis en République tchèque et en Roumanie. Les frais généraux sont en hausse par rapport à 2013 (+ 3,3 %*). Le résultat brut d'exploitation ressort à 2 200 millions d'euros, en recul de - 4,1 %*, par rapport à 2013. La Banque de détail à l'International affiche en 2014 une perte nette part du Groupe de - 274 millions d'euros en 2014 qui tient compte de la dépréciation de l'écart d'acquisition des activités en Russie et de la charge exceptionnelle liée à la sortie des activités de crédit à la consommation au Brésil (à rapprocher à un résultat net de 388 millions d'euros en 2013).

En Europe de l'ouest, où le Groupe est implanté en France, Allemagne et Italie, essentiellement dans des activités de crédit à la consommation, l'activité commerciale est en légère hausse de 1,1 %* sur l'année 2014 malgré un contexte de ralentissement économique ; les encours de crédit s'élèvent à 13,8 milliards d'euros à fin 2014. Sur l'année, les revenus s'établissent à 663 millions d'euros, le résultat brut d'exploitation à 325 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe ressort à 66 millions d'euros en hausse de + 28,7 % par rapport à 2013.

En République tchèque, les efforts d'innovation de Komerční Banka (KB) soutiennent la dynamique commerciale solide et conduisent à une progression des encours de crédits de + 4,4 %* à 18,2 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2013 et à un développement du fonds de commerce (+ 37 000 clients sur l'année). En dépit de cet effet volume positif, les revenus sont en baisse sur l'année (- 2,3 %*) à 990 millions d'euros compte tenu de la persistance de l'environnement de taux bas. Sur la même période, les frais de gestion sont maîtrises à - 498 millions d'euros (- 0,5 %*) et la contribution au résultat net part du Groupe reste élevée à 205 millions d'euros en 2014 contre 223 millions en 2013.

En Roumanie, où la demande de crédit reste faible, les encours de crédits du groupe BRD sont en recul de - 4,5 %* (à 6,1 milliards d'euros) par rapport à fin décembre 2013, alors que les encours de dépôts sont stables* à 8,1 milliards d'euros. Les revenus ressortent en baisse de - 8,0 %* à 538 millions d'euros en 2014 sous l'effet combiné de la baisse des volumes et de la pression sur les marges. Le strict contrôle des coûts se traduit par un recul des frais de gestion de - 1,1 %* à -318 millions d'euros. Sur l'année 2014, le groupe BRD affiche une moindre perte nette de - 27 millions d'euros (-99 millions d'euros en 2013), avec l'amélioration significative du coût du risque sur la période.

En Russie, dans un environnement de marché sous pression, le Groupe a renforcé la structure de son bilan grâce à une gestion proactive de ses actifs et de ses passifs. Les encours de crédits sont en baisse de - 1,7 %* par rapport à fin 2013 à 9,4 milliards d'euros du fait d'une sélectivité accrue dans la production. Dans le même temps, la base de dépôts a été consolidée avec des encours en progression de + 1,6 %* par rapport à fin 2013 à 6,7 milliards d'euros, exclusivement sur la partie en rouble. Le ratio crédits sur dépôts poursuit son amélioration (99 % à fin 2014 contre 115 % à fin 2013 sur Rosbank). Les entités affichent par ailleurs des niveaux de capital et de liquidité solides à fin 2014. Dans ce contexte, la performance financière est résiliente en 2014, le produit net bancaire diminue de - 0,8 %* à 1,1 milliard d'euros et les coûts sont contenus à 0,8 milliard d'euros, en hausse de + 8,0 %* par rapport à 2013, inférieure à l'inflation. La perte nette part du Groupe ressort à 538 millions d'euros, après prise en compte de la dépréciation totale de l'écart d'acquisition des activités du pôle en

Russie, à rapprocher d'un résultat net part du Groupe de 128 millions d'euros en 2013. Au total, l'ensemble SG Russie[1] contribue à hauteur de 28 millions d'euros au résultat net part du Groupe en 2014, hors dépréciation de l'écart d'acquisition.

Dans les autres pays d'Europe, le Groupe conforte son fonds de commerce (+ 105 000 clients par rapport à 2013 dans les Balkans) et renforce sa collecte de dépôts en 2014 (encours en progression de + 13,3 %* à 10,2 milliards d'euros par rapport à fin 2013). Les encours de crédits sont en hausse de + 2,1 %* sur l'année à 10,9 milliards d'euros. En 2014, les revenus sont en progression de + 2,3 %* à 651 millions d'euros, les frais de gestion en hausse de 1,8 %* à - 446 millions d'euros et le résultat net ressort à 67 millions d'euros.

Dans les autres zones d'implantations du Groupe, les encours de crédit sont en progression sur l'année à 18,8 milliards d'euros (+ 2,6 %*) avec une très bonne dynamique commerciale en Afrique (+ 16,3 %*). Les encours de dépôts sont en hausse de + 8,2 %* sur la période. Les revenus ressortent à 1 514 millions d'euros en 2014 (+ 4,1 %* par rapport à 2013). Sur la même période, les frais de gestion progressent de (+ 4,1 %*) en lien avec le développement commercial. La perte nette part du Groupe ressort à - 47 millions d'euros (118 millions en 2013) compte tenu de la charge exceptionnelle de - 200 millions d'euros liée à la sortie des activités de crédit à la consommation au Brésil. Retraité de cet élément, le résultat net part du Groupe sur cette zone s'élève à 153 millions d'euros.

Services Financiers aux entreprises

(En M EUR)	2014	2013	Variation	
Produit net bancaire	1 377	1 292	+ 6,6 %	+ 7,3 %*
Frais de gestion	(716)	(676)	+ 6,0 %	+ 6,7 %*
Résultat brut d'exploitation	**661**	**616**	**+ 7,3 %**	**+ 7,9 %***
Coût net du risque	(88)	(103)	- 14,3 %	- 13,0 %*
Résultat d'exploitation	**573**	**513**	**+ 11,6 %**	**+ 12,0 %***
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(1)	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	37	25	+ 48,0 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	(181)	(161)	+ 12,1 %	
Résultat net	429	376	+ 14,1 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*5*	*5*	*0,0 %*	
Résultat net part du Groupe	**424**	**371**	**+ 14,3 %**	**+ 14,8 %***
Coefficient d'exploitation	52,0 %	52,3 %		
Fonds propres moyens	1 941	2 131	- 8,9 %	

* À périmètre et change constants.

Sur l'année 2014, les Services Financiers aux entreprises ont maintenu leur dynamisme commercial et affichent une contribution au résultat net part du Groupe de 424 millions d'euros, en croissance de + 14,8 %* par rapport à 2013.

À fin décembre 2014, le parc de véhicules du métier de location longue durée et gestion de flottes de véhicules est en hausse de + 9,8 % par rapport à fin décembre 2013 et dépasse 1,1 million d'unités, confortant ainsi ses positions de leader au niveau européen et mondial, où le métier occupe la position de numéro 2. Cette performance s'appuie notamment sur des partenariats clés avec des constructeurs automobiles et des réseaux bancaires et sur le développement de l'activité dans les pays émergents.

Les activités de Financement des biens d'équipement professionnel maintiennent des positions concurrentielles solides (n° 1 en Europe) et affichent une production en hausse (+ 18,0 %* par rapport à 2013) à 6,6 milliards d'euros (hors affacturage). Les marges à la production sont maintenues à un niveau satisfaisant. À fin décembre 2014, les encours de crédits s'établissent à 15,0 milliards d'euros (hors affacturage), renouant ainsi avec la croissance (+ 3,5 %* par rapport à fin décembre 2013).

Le produit net bancaire des Services Financiers aux entreprises progresse sur l'année de + 7,3 %* à 1 377 millions d'euros. Les frais de gestion sont en hausse sur la période respectivement à 716 millions d'euros (contre 676 millions d'euros en 2013). Le résultat d'exploitation ressort à 573 millions d'euros, soit une hausse de + 12,0 %* par rapport à 2013.

(1) Résultat de SG Russie : contribution des entités Rosbank, Delta Credit Bank, Rusfinance Bank, Société Générale Insurance, ALD automotive et de leurs filiales consolidées aux résultats des métiers.

Assurances

(En M EUR)	2014	2013	Variation	
Produit net bancaire	786	750	+ 4,8 %	+ 5,6 %*
Frais de gestion	(301)	(280)	+ 7,5 %	+ 8,5 %*
Résultat brut d'exploitation	**485**	**470**	**+ 3,2 %**	**+ 4,0 %***
Coût net du risque	0	0	n/s	+ 100,0 %*
Résultat d'exploitation	**485**	**470**	**+ 3,2 %**	**+ 3,9 %***
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	(155)	(150)	+ 3,3 %	
Résultat net	330	320	+ 3,1 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*1*	*2*	*- 50,0 %*	
Résultat net part du Groupe	**329**	**318**	**+ 3,5 %**	**+ 3,9 %***
Coefficient d'exploitation	38,3 %	37,3 %		
Fonds propres moyens	1 566	1 491	+ 5,0 %	

* À périmètre et change constants.

L'activité Assurances maintient sur 2014 sa dynamique commerciale. En Assurance-vie épargne les encours progressent de + 7,0 %* par rapport à fin décembre 2013 à 90,2 milliards d'euros et la collecte nette s'établit à 3,4 milliards d'euros sur l'année, en forte progression par rapport à 2013 tant en France qu'à l'international. En matière de Protection (Prévoyance et assurance Dommages), les primes sont également en hausse par rapport à 2013 (+ 2,7 %*). Le métier poursuit sa stratégie d'extension de sa gamme de produits ainsi que l'intensification des taux de pénétration auprès des différents distributeurs.

Le métier Assurances réalise une bonne performance financière sur l'année avec un produit net bancaire en hausse de + 5,6 %* par rapport à 2013, à 786 millions d'euros et le maintien d'un faible coefficient d'exploitation (38,3 % en 2014). La contribution au résultat net part du Groupe de l'activité Assurances affiche une progression de + 3,9 %* sur l'année, à 329 millions d'euros en 2014.

BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

(En M EUR)	2014	2013	Variation	
Produit net bancaire	8 726	8 382	+ 4,1 %	- 0,7 %*
Frais de gestion	(6 285)	(6 073)	+ 3,5 %	- 4,4 %*
Résultat brut d'exploitation	**2 441**	**2 308**	**+ 5,8 %**	**+ 10,4 %***
Coût net du risque	(81)	(546)	- 85,2 %	- 84,7 %*
Résultat d'exploitation	**2 360**	**1 762**	**+ 33,9 %**	**+ 40,8 %***
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(5)	4	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	98	(32)	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	(50)	n/s	
Charge fiscale	(519)	(462)	+ 12,3 %	
Résultat net	1 934	1 222	+ 58,3 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*16*	*16*	*0,0 %*	
Résultat net part du Groupe	**1 918**	**1 206**	**+ 59,1 %**	**+ 48,1 %***
Coefficient d'exploitation	72,0 %	72,5 %	+ 0,6 %	
Fonds propres moyens	13 060	14 742	- 11,4 %	

* À périmètre et change constants.

DÉCOMPOSITION DU PNB DE LA BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTION INVESTISSEURS (EN M EUR)

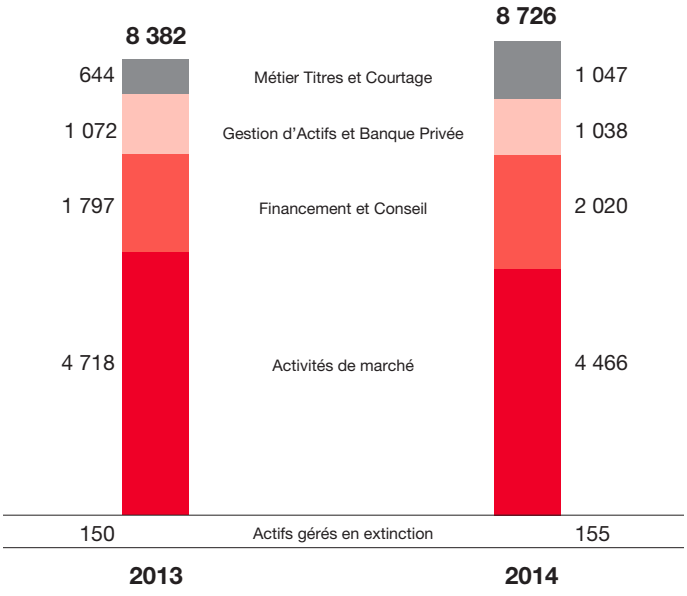

Sur l'année 2014, les revenus de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs s'établissent à 8 726 millions d'euros, en hausse de + 4,1 %, notamment à la suite de l'intégration de Newedge ; à périmètre et change constants, les revenus sont en léger retrait de - 0,7 %* par rapport à 2013, en raison du recul des Activités de marché et malgré le fort rebond des activités de Financement et Conseil et la bonne tenue des autres métiers.

Activités de marché

(En M EUR)	2014	2013	Variation	
Produit net bancaire	4 621	4 868	- 5,1 %	- 5,3 %*
Frais de gestion	(3 051)	(3 374)	- 9,6 %	- 9,9 %*
Résultat brut d'exploitation	**1 570**	**1 494**	**+ 5,1 %**	**+ 5,2 %***
Coût net du risque	(36)	(381)	- 90,6 %	- 90,5 %*
Résultat d'exploitation	**1 534**	**1 113**	**+ 37,9 %**	**+ 38,0 %***
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	n/s	+ 100,0 %*
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	1	- 100,0 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	(399)	(401)	- 0,5 %	
Résultat net	1 135	713	+ 59,3 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*11*	*13*	*- 15,4 %*	
Résultat net part du Groupe	**1 124**	**700**	**+ 60,6 %**	**+ 60,7 %***
Coefficient d'exploitation	66,0 %	69,3 %		
Fonds propres moyens	7 101	9 169	- 22,6 %	

* À périmètre et change constants.

L'année a été marquée par l'instabilité des marchés, de nouvelles baisses des taux d'intérêts et une aversion au risque entraînant de faibles niveaux de volatilité et de volumes. Dans ce contexte, les revenus des Activités de marché s'établissent à 4 621 millions d'euros en 2014, soit une baisse de - 5,1 % par rapport à 2013 et de - 3,1 % retraitée d'un gain sur cession de créance en 2013.

- Les revenus des activités Actions s'établissent en 2014 à 2 379 millions d'euros, en recul de - 5,5 % par rapport à 2013 et de - 1,7 % hors gain sur créance en 2013. Sur l'année, en dépit d'un contexte défavorable, les activités de dérivés actions ont néanmoins prouvé leur solidité, avec une baisse limitée de leurs revenus. Par ailleurs, le groupe a confirmé ses positions sur le *cash action* et sur les produits cotés (n° 1 avec 11,9 % de part de marché sur les *warrants* en 2014). Les revenus dégagés sur les produits structurés sont toujours solides, tirés par une activité croissante avec la clientèle.
- À 2 242 millions d'euros, les activités Taux, changes et matières premières affichent des revenus annuels en retrait de - 4,6 % par rapport à 2013 dans des marchés en mutation marqués par la baisse des taux et les changements de politiques monétaires. La très bonne performance des activités sur marchés émergents et la progression des revenus sur les changes et les matières premières ont permis d'atténuer le recul des revenus enregistré sur les activité de taux et de crédit. Les produits structurés, enregistrent de bons revenus confirmant la solidité du fonds de commerce.

Financement et Conseil

(En M EUR)	2014	2013	Variation	
Produit net bancaire	2 020	1 797	+ 12,4 %	+ 11,7 %*
Frais de gestion	(1 278)	(1 216)	+ 5,1 %	+ 3,6 %*
Résultat brut d'exploitation	**742**	**581**	**+ 27,7 %**	**+ 29,0 %***
Coût net du risque	(43)	(138)	- 68,8 %	- 69,3 %*
Résultat d'exploitation	**699**	**443**	**+ 57,8 %**	**+ 60,7 %***
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(10)	3	n/s	n/s*
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	(87)	(14)	x 6,2	
Résultat net	602	432	+ 39,4 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*1*	*2*	*- 50,0 %*	
Résultat net part du Groupe	**601**	**430**	**+ 39,8 %**	**+ 41,6 %***
Coefficient d'exploitation	63,3 %	67,7 %		
Fonds propres moyens	3 886	3 425	+ 13,5 %	

* À périmètre et change constants.

Les métiers de Financement et Conseil enregistrent une bonne performance en 2014, avec des revenus de 2 020 millions d'euros, en hausse de + 12,4 %.

Tous les métiers ont contribué positivement à cette performance : les activités de marché de capitaux présentent la plus forte croissance de revenus, les activités de financement de ressources naturelles enregistrent une très bonne année malgré la baisse du prix des matières premières, et les revenus des activités de financements structurés sont en progression.

Gestion d'Actifs et Banque Privée

(En M EUR)	2014	2013	Variation	
Produit net bancaire	1 038	1 072	- 3,2 %	+ 2,5 %*
Frais de gestion	(869)	(842)	+ 3,2 %	+ 6,7 %*
Résultat brut d'exploitation	**169**	**230**	**- 26,6 %**	**- 14,0 %***
Coût net du risque	(6)	(27)	- 77,8 %	- 46,6 %*
Résultat d'exploitation	**163**	**203**	**- 19,8 %**	**- 12,1 %***
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	98	114	- 14,2 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	(46)	(47)	- 1,3 %	
Résultat net	218	271	- 19,6 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*2*	*0*	*n/s*	
Résultat net part du Groupe	**216**	**271**	**- 20,3 %**	**- 16,0 %***
Coefficient d'exploitation	83,7 %	78,5 %		
Fonds propres moyens	1 025	1 009	+ 1,6 %	

* À périmètre et change constants.

Les revenus de la ligne-métier Gestion d'Actifs et Banque Privée s'inscrivent à 1 038 millions d'euros sur l'année, en hausse de + 2,5 %* à périmètre et change constants.

Les actifs sous gestion de la Banque Privée atteignent 108 milliards d'euros à fin décembre intégrant les actifs sous gestion du nouveau modèle de Banque Privée en France lancé en début d'année.

La collecte de + 4,2 milliards d'euros en 2014 a déjà compensé en partie la baisse des actifs consécutive à la vente des activités de Banque Privée en Asie, illustrant ainsi l'accélération du développement de ses marchés cœur en Europe.

Le renforcement des synergies au sein du Groupe a également été une priorité cette année : en France, avec l'évolution du modèle relationnel, à l'international avec le lancement d'une nouvelle offre de Banque Privée en Croatie et dans le même temps, le renforcement de la coopération avec les Activités de marché pour le développement de nouveaux produits adaptés aux besoins spécifiques de certaines clientèles.

La Banque Privée enregistre sur l'année un produit net bancaire de 815 millions d'euros, en hausse de 2,1 %* par rapport à 2013, et la marge brute se maintient à un niveau soutenu de 107 points de base (hors Asie).

Les actifs sous gestion de Lyxor atteignent 83,6 milliards d'euros, soutenus par une bonne collecte sur les *ETF* (Fonds indiciels), segment sur lequel Lyxor conserve une position de n° 3 en Europe. Sur l'année, les revenus de Lyxor atteignent 202 millions d'euros en progression de + 8,5 %* par rapport à 2013.

Métier Titres et Courtage

(En M EUR)	2014	2013	Variation	
Produit net bancaire	1 047	644	+ 62,5 %	- 3,5 %*
Frais de gestion	(1 087)	(641)	- 69,5 %	- 4,4 %*
Résultat brut d'exploitation	**(40)**	**3**	**n/s**	**+ 24,1 %***
Coût net du risque	4	(0)	n/s	n/s*
Résultat d'exploitation	**(36)**	**3**	**n/s**	**+ 31,9 %***
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	1	x 2,2	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	(148)	+ 100,0 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	(50)	+ 100,0 %	
Charge fiscale	13	(0)	n/s	
Résultat net	(21)	(194)	+ 89,2 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*2*	*1*	*+ 100,0 %*	
Résultat net part du Groupe	**(23)**	**(195)**	**+ 88,2 %**	**+ 72,8 %***
Coefficient d'exploitation	103,8 %	99,5 %		
Fonds propres moyens	1 048	1 139	- 8,0 %	

* À périmètre et change constants.

Le Métier Titres enregistre une hausse des actifs en conservation de + 8,7 % à 3 854 milliards d'euros par rapport à décembre 2013 et une progression des actifs administrés de + 11,1 % à 549 milliards d'euros sur la même période.

À 659 millions d'euros, les revenus du Métier Titres sont en hausse de + 2,6 % par rapport à 2013, la hausse des commissions compensant l'impact négatif de la baisse continue des taux d'intérêts.

L'activité Courtage de Newedge poursuit sa transformation et son intégration avec les Activités de marché. Sur l'année, les revenus sont en retrait - 10,4 %* par rapport à 2013.

HORS PÔLES

(En M EUR)	2014	2013	Variation
Produit net bancaire	(896)	(2 147)	+ 58,3 %
Frais de gestion	(96)	(249)	- 61,4 %
Résultat brut d'exploitation	**(992)**	**(2 396)**	**+ 58,6 %**
Coût net du risque	(403)	(411)	- 1,9 %
Résultat d'exploitation	**(1 395)**	**(2 807)**	**+ 50,3 %**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	333	563	- 40,9 %
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	20	26	- 21,7 %
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s
Charge fiscale	306	1 028	- 70,2 %
Résultat net	(736)	(1 191)	+ 38,2 %
dont participations ne donnant pas le contrôle	*76*	*150*	*- 49,3 %*
Résultat net part du Groupe	**(812)**	**(1 341)**	**+ 39,4 %**

* À périmètre et change constants.

Le Hors Pôles inclut :

- la gestion immobilière du siège social du Groupe,
- le portefeuille de participations du Groupe,
- les fonctions de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux et certains coûts engagés par le Groupe et non refacturés.

Les revenus du Hors Pôles sont de - 896 millions d'euros en 2014. Ils intègrent en particulier la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre du Groupe à hauteur de - 139 millions d'euros, à comparer à - 1 594 millions d'euros en 2013.

Les frais de gestion s'établissent à - 96 millions d'euros contre - 249 millions d'euros en 2013.

Le résultat brut d'exploitation ajusté de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre s'établit à - 853 millions d'euros à comparer à - 802 millions d'euros en 2013.

En 2014, la charge nette du risque s'élève à - 403 millions d'euros, dont - 400 millions d'euros de dotations complémentaires aux provisions collectives pour litiges portant le total de cette provision collective à 1,1 milliard d'euros.

En 2014, le résultat net part du Groupe du Hors Pôles s'établit à - 812 millions d'euros (- 1 341 millions d'euros en 2013), soit - 721 millions d'euros net de l'effet de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre (- 296 millions d'euros en 2013 qui intégrait notamment l'effet de la cession de la filiale égyptienne NSGB pour + 417 millions d'euros).

DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Information sectorielle

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées selon ces deux niveaux.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque pôle d'activités les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque pôle à l'exception du Hors Pôles incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au Hors Pôles. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Les pôles d'activités du Groupe sont gérés à travers trois piliers stratégiques :

- la **Banque de détail en France** qui regroupe les réseaux Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama ;
- la **Banque de détail et Services Financiers Internationaux** qui comprend :
  - la Banque de détail à l'International incluant les activités de crédit à la consommation,
  - les activités de Services financiers spécialisés aux entreprises et Assurances (location longue durée et gestion de flottes, financement de biens d'équipement professionnel et activités d'assurances) ;
- la **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs** qui regroupe les activités de :
  - Banque de Financement et d'Investissement au travers des lignes métiers « Activités de marché » et « Financement et Conseil »,
  - Gestion d'Actifs et de Banque Privée,
  - et Services aux Investisseurs (Métiers Titres et Courtage).

À ces piliers stratégiques, s'ajoutent les activités Hors Pôles qui représentent notamment la fonction de centrale financière du Groupe. À ce titre, lui sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion actif/passif et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles.

Allocation des fonds propres normatifs

Depuis le 1er janvier 2014, l'allocation des fonds propres normatifs aux métiers s'effectue sur la base de leur consommation en fonds propres déterminée selon les règles CRR (10 % de leurs encours pondérés, complétés par la consommation de fonds propres Common Equity Tier 1 qui leur est imputable, après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, et ajustés de la consommation en capital liée aux activités d'assurance). Les données relatives à 2013 ont été ajustées en conséquence, sur la base d'une allocation de capital selon les règles CRR/CRD4. Cette règle d'allocation des fonds propres s'applique ainsi pour les 3 pôles d'activités du Groupe (Banque de détail en France, Banque de détail et Services Financiers Internationaux, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) et permet l'évaluation de la consommation en capital par activité ainsi que de leur niveau de rentabilité sur une base autonome et homogène, en tenant compte des contraintes réglementaires du Groupe.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par son activité ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui lui sont alloués, calculée sur la base d'un taux long terme par devise. En contrepartie, afin d'assurer la comparabilité de la performance entre les divers métiers du Groupe, les fonds propres comptables sont rémunérés au Hors-Pôle, à ce même taux.

NB. Simultanément au changement de règle d'allocation des fonds propres le 1er janvier 2014, le taux de rémunération des fonds propres normatifs a été ajusté pour un effet combiné neutre sur les revenus historiques des pôles.

Par ailleurs, les plus et moins-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres d'entités non consolidées ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe sont comptabilisés en produit net bancaire, ces titres étant comptablement classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente.

Frais de gestion

Les frais de gestion des pôles d'activités comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe réaffectés aux pôles en quasi-totalité. Ne restent inscrits dans le Hors Pôles que les frais liés aux activités de ce pôle et certains ajustements techniques.

Coût net du risque

Le coût du risque est imputé aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice. Les dépréciations concernant l'ensemble du Groupe sont inscrites en Hors Pôles.

Société Générale présente un coût du risque exprimé en points de base. Il est calculé en rapportant la dotation annuelle aux provisions sur risques commerciaux à la moyenne des encours de fin de période des quatre trimestres précédant la clôture.

Gains ou pertes nets sur autres actifs

Les gains ou pertes nets sur autres actifs enregistrent principalement les plus et moins-values dégagées sur des cessions d'immobilisations d'exploitation ou lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, ainsi que les écarts d'acquisition négatifs reconnus immédiatement en résultat lors de la prise de contrôle d'une entité et les écarts de réévaluation de l'éventuelle quote-part antérieurement détenue par le Groupe dans une entité dont il a pris le contrôle au cours de l'exercice.

Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition

Les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition sont enregistrées dans les pôles auxquels sont rattachées les activités correspondantes.

Charge fiscale

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activités en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature de leurs revenus. La différence entre l'impôt des sociétés consolidées du Groupe et la somme des impôts normatifs des piliers est affectée au Hors-Pôles.

ROE

Le ROE du Groupe est calculé sur la base des fonds propres moyens, c'est-à-dire des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS, en excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs des TSS et aux porteurs des TSDI reclassés. Le résultat pris en compte pour calculer le ROE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de titres super-subordonnés sur la période, depuis 2006, aux porteurs des TSS et TSDI reclassés (Cf. infra).

ROTE

Le ROTE du Groupe est calculé sur la base des fonds propres tangibles, c'est-à-dire en excluant des capitaux propres comptables moyens cumulés part du Groupe, les écarts d'acquisition nets moyens à l'actif et les écarts d'acquisition moyens sous-jacents aux participations dans les entreprises mises en équivalence.

Le résultat pris en compte pour calculer le ROTE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe hors dépréciation des écarts d'acquisition, en réintégrant les intérêts nets d'impôt sur les TSS sur la période (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSS) et les intérêts nets d'impôt sur les TSDI (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSDI).

Bénéfice net par action

Pour le calcul du **bénéfice net par action**, le « résultat net part du Groupe de la période » est corrigé (réduit dans le cas d'un bénéfice et augmenté dans le cas d'une perte) des plus ou moins-values enregistrées sur les rachats partiels (soit une moins-value de 6 millions d'euros en 2014) et des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de :

- TSS (- 413 millions d'euros pour 2014) ;
- TSDI reclassés en capitaux propres (- 7 millions d'euros en 2014).

Ce bénéfice net par action est alors déterminé en rapportant le résultat net part du Groupe de la période ainsi corrigé au nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de *trading* détenus par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

Actif net

L'**actif net** correspond aux capitaux propres part du Groupe, déduction faite (i) des TSS (9,4 milliards d'euros), des TSDI reclassés (0,3 milliard d'euros) et (ii) des intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs de TSDI, mais réintégrant la valeur comptable des actions de *trading* détenues par le Groupe et des actions en solde du contrat de liquidité. **L'actif net tangible** est corrigé des écarts d'acquisition nets à l'actif et des écarts d'acquisition en mise en équivalence. Pour la détermination de l'Actif Net par Action ou de l'Actif Net Tangible par Action, le nombre d'actions pris en compte est le nombre d'actions ordinaires émises au 31 décembre 2014, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de *trading* détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

Éléments non-économiques, non-récurrents, et actifs gérés en extinction

Les éléments non économiques correspondent à la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et à l'ajustement de valeur lié au risque de crédit propre (DVA)[1]. Ces éléments, ainsi que les autres éléments faisant l'objet d'un retraitement, sont détaillés ci-après pour 2013 et 2014.

À noter que les données concernant la CVA[1] sont communiquées pour information uniquement, elles ne font pas l'objet de retraitement au niveau du Groupe.

(1) DVA (*Debit Value Adjustment*) et CVA (*Credit Value Adjustment*), ajustements de valeur au titre du risque de crédit déterminés en application de la norme IFRS 13.

2014	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
Réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre[1]	(139)				(91)	Hors Pôles
Impact DVA comptable[1]	38				25	Groupe
Impact CVA comptable	(7)				(5)	Groupe
Provision pour litiges				(400)	(400)	Hors Pôles
Badwill Newedge			194		194	Hors Pôles
Plus-value de cession filiale de Banque Privée	(12)	(25)	141		102	Hors Pôles
Dépréciations et pertes en capital			(525)		(525)	Banque de détail et Services Financiers Internationaux
Retrait des activités de crédit à la consommation au Brésil			(200)		(200)	Banque de détail et Services Financiers Internationaux
TOTAL	**(120)**				**(900)**	**Groupe**

2013	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
Réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre[1]	(1 594)				(1 045)	Hors Pôles
Impact DVA comptable[1]	85				56	Groupe
Impact CVA comptable	(208)				(136)	Groupe
Provision pour litiges				(400)	(400)	Hors Pôles
Plus-value de cession NSGB			417		377	Hors Pôles
Ajustement cession TCW			24		21	Hors Pôles
Dépréciations et pertes en capital			(8)		(8)	Hors Pôles
Plus-value de cession filiale de Banque Privée			166		126	Hors Pôles
Plus-value de cession titres Piraeus	33				21	Hors Pôles
Dépréciations et pertes en capital			(50)		(50)	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs
Dépréciations et pertes en capital			(131)		(131)	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs
Impact de la transaction avec la Commission Européenne		(446)			(446)	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs
Actifs gérés en extinction	150	(64)		(382)	(210)	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs
TOTAL	**(1 534)**				**(1 825)**	**Groupe**

(1) Eléments non économiques.

NB En raison des règles d'arrondi, la somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté.

4. NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES IMPORTANTS LANCÉS

Métier		Nouveaux produits ou services
Banque de détail en France	« PEA PME » (janvier 2014, Société Générale)	Dans le cadre du nouveau PEA PME : possibilité d'épargner sur plus de 300 valeurs cotées et 2 fonds éligibles à l'enveloppe, SG Actions Euro PME et SG France PME.
	« Carte SO-Music » (juin 2014, Société Générale)	Nouvelle version de la carte de paiement en partenariat avec Universal Music France et offrant une large gamme de services (application smartphone, écoute en streaming, réductions concerts etc...).
	« La Protection Juridique des Pros » (avril 2014, Société Générale)	Conçue pour faciliter la vie des entrepreneurs au quotidien et les aider à faire valoir leurs droits.
	« Compte à terme associations et économie publique » (juin 2014, Société Générale)	Compte sur 12 mois dont la rémunération progresse dans le temps, et disponible avec ou sans préavis.
	« Avance évolutive » (juin 2014, Société Générale)	Avance évolutive est une offre de financement de factures « à la demande » (affacturage avec choix des factures).
	« Gestion sous mandat » (septembre 2014, Société Générale)	Création pour les clients détenteurs d'Ebène Private Banking d'une offre de gestion sous mandat enrichie avec notamment un accès à des fonds externes.
	« Grande Avenue » (octobre 2014, Société Générale)	Offre extra-bancaire donnant accès par internet aux clients détenteurs de Jazz à un grand nombre d'enseignes de e-commerce avec des bons plans ou remises et une formule de *cash-back*.
	« PEA PME » (janvier 2014, Crédit du Nord)	Associé ou non au fonds « ÉTOILE PME » permet d'investir dans l'ensemble des actions de PME et ETI de la zone euro.
	« Assurance habitation Vente par E-mail » (décembre 2014, Crédit du Nord)	Souscription totalement à distance après envoi du devis par e-mail et bon pour accord également.
	« Livret Régional » (novembre 2014, Crédit du Nord)	Solution d'épargne qui favorise l'économie régionale.
	« PEA PME » (février 2014, Boursorama)	Possibilité d'investir sur l'ensemble des actions éligibles à l'enveloppe du PEA PME et sur 23 OPCVM partenaires.
	« Offre prévoyance » (octobre 2014, Boursorama)	Offre de prévoyance 100 % en ligne.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	« Mobile APP » (janvier 2014 ; SGS – Serbie) (Banque de détail à l'International)	Nouvelle application mobile gratuite, destinée à informer les clients sur les produits et services de SGS, et à fournir des informations sur les offres promotionnelles des partenaires. En complément, l'application propose des informations sur les taux de change, la possibilité de contacter directement le centre d'appel client de SGS, ainsi que de localiser l'agence ou le distributeur le plus proche. Cette offre est gratuite et disponible à partir de Google Play Store sur Android et auprès de l'App Store d'Apple sur iPhone.

Métier		Nouveaux produits ou services
	« Mobiflouss » (mars 2014 ; Eqdom – Maroc) (Banque de détail à l'International)	Nouvelle solution de *Mobile-banking* destinée aux clients dont le dossier de crédit a été accepté. Sans avoir besoin d'une carte de paiement et/ou de retrait, Mobiflouss permet aux clients de disposer du montant de leur crédit directement sur les distributeurs automatiques de Société Générale Maroc, simplement grâce à leur téléphone mobile. Avec un processus de validation du numéro de téléphone du client, ainsi que la délivrance de codes secrets, Mobiflouss est par ailleurs une solution totalement sécurisée.
	« Sogecashnet » (décembre 2014 ; SGBCI – Côte d'Ivoire) (Banque de détail à l'international)	Nouvelle solution de cash management spécialement dédiée à la clientèle Entreprises. Sogecashnet innove en proposant un système d'alertes en temps réel sur des opérations sensibles, mais aussi le téléchargement d'avis et de relevés et la consultation de comptes d'autres banques.
	« Vital Multisupport Premium » (juillet 2014 ; SGMA - Maroc) (Banque de détail à l'international)	Nouveau contrat d'assurance-vie destiné à la clientèle patrimoniale. Vital Multisupport Premium permet de valoriser son épargne dans un cadre à la fois souple en termes de profils et supports d'investissement, avantageux en termes de fiscalité, grâce à une garantie prévoyance innovante.
	« KB eTrading application » (novembre 2014 ; KB – République tchèque) (Banque de détail à l'international)	Nouvelle application dédiée aux petites et moyennes entreprises. L'eTrading offre la possibilité d'effectuer des transactions de change, d'ouvrir des dépôts à terme et de se couvrir rapidement contre le risque de change, directement via la banque en ligne de Komercni Banka.
	« Packfonctionnaire » (décembre 2014 ; SGBC – Cameroun) (Banque de détail à l'international)	Nouvelle offre dédiée aux fonctionnaires, à facturation mensuelle. Le packfonctionnaire offre une combinaison de services : un découvert optionnel, un crédit à taux préférentiel, une carte VISA, un service de banque à distance (MESSALIA) et d'une assurance-vie (QUIETUDE) couvrant le découvert en cas de décès.
	Financement auto avec réponse en ligne (avril 2014 ; CGI – France) (Services Financiers aux entreprises et Assurances)	Nouvelle solution permettant aux clients d'obtenir une réponse en ligne pour le financement de leur véhicule, sur le site Internet autosphere.fr. Née en partenariat avec PGA Motors, cette offre permet de choisir sa voiture d'occasion, parmi près de 100 000 véhicules multimarques proposés, et de suivre un parcours d'achat totalement en ligne : du choix du véhicule et de ses équipements à la réservation et au financement. Après avoir franchi toutes ses étapes et obtenu une première réponse en ligne à sa demande de financement, le client se rend dans une concession pour finaliser l'opération de vente et le dossier de crédit.
	« ALD mobility card » (juin 2014 ; ALD Automotive – Pays-Bas) (Services Financiers aux entreprises et Assurances)	Nouveau service de mobilité permettant aux employés d'une entreprise d'utiliser des moyens de transports alternatifs à la voiture, que ce soit le train, le métro, le bus, le tram, un taxi voire un vélo en libre-service, une voiture en auto-partage ou même de réserver un bureau dans un espace de travail partagé. Avec la carte de mobilité, les employés bénéficiant déjà d'un véhicule ALD peuvent payer également leur stationnement dans la rue aussi bien que dans des parkings. Cette offre permet ainsi de minimiser l'impact des déplacements sur l'environnement en offrant le choix pour un moyen de transport plus rapide et/ou plus respectueux de l'environnement.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Allocation « Risk Premia » avec des Indices SGI (Société Générale Insurance Index) (Banque de Financement et d'Investissement)	L'équipe de recherche Quant de la Société Générale a publié, en septembre 2013, un rapport sur le concept « Risk Premia » avec une liste complète de stratégies « Risk Premia ». Ces stratégies reposent sur une logique d'investissement solide et présente une corrélation relativement faible avec les actifs traditionnels. Dans le papier de recherche d'origine, J. Turc, A. Lapthorne & leurs équipes ont identifié 3 catégories de "Risk Premia" : ■ « Income », ■ « Hedge/Momentum », ■ « Relative Value ». Dans un nouvel article en février 2014, J. Turc et A. Lapthorne expliquent qu'un portefeuille de « Risk Premia » devrait être construit avec une allocation équilibrée entre les stratégies Income et Hedge/Momentum. Différentes solutions d'investissement « Risk Premia », avec des indices SGI, ont été proposées avec succès aux clients et traitées. SGI, avec sa gamme complète, permet en effet de construire des paniers d'indices couvrant toutes les classes d'actifs, bien réparties entre « Income » et « Hedge/Momentum ».
	« SG France PME » (mars 2014, Banque de Financement et d'Investissement)	SG France PME est le tout 1er produit protégé éligible au nouveau cadre fiscal PEA-PME en France. Ce fonds, créé sur-mesure, est protégé en capital à hauteur de 70 % à l'échéance. Il offre un accès sécurisé et très innovant au potentiel de croissance des marchés actions des ETI (entreprises de taille intermédiaire) françaises par l'intermédiaire de l'indice CAC PME, nouvel indice créé par Euronext en collaboration avec Société Générale à l'occasion du lancement de ce produit.

Métier	Nouveaux produits ou services
« The Europe Qualité Rendement Index » (mai 2014, Banque de Financement et d'Investissement)	L'indice Europe Qualité Rendement (dividendes non réinvestis) est un nouvel indice innovant permettant une exposition aux marchés actions européens avec une couverture contre le risque de change. Il est composé d'un panier équipondéré de 25 à 75 actions européennes sélectionnées chaque trimestre selon plusieurs critères : score de qualité (recours à des filtres de profitabilité, de solidité de la structure financière et d'efficacité opérationnelle), risque de défaut (recours à un filtre retenant les valeurs les mieux classées en termes de distance au défaut) et un taux de dividende élevé.
« SOLYS – Cross Asset Volatility Strategy » (mai 2014, Banque de Financement et d'Investissement)	SOLYS – Cross Asset Volatility Strategy est un sous-fonds ouvert Luxembourgeois UCIT IV de la SICAV SOLYS. Lancé en mai 2013, l'objectif d'investissement de SOLYS – Cross Asset Volatility Strategy est d'offrir une exposition dynamique à la volatilité de plusieurs classes d'actifs (Actions, Taux, Crédit et Change) au travers d'une stratégie fondée sur un modèle systématique qui vise à générer des rendements élevés tout en assurant une exposition diversifiée aux risques. La stratégie Cross Asset Volatility Strategy cherche à générer des rendements élevés en capturant des primes de volatilité provenant de plusieurs classes d'actifs incluant (sans s'y limiter) actions, taux, change et crédit tout en réduisant le risque de forte baisse aux travers de la diversification et la gestion des risques. Trois classes d'investissement (A, B et EB) en Euro sont disponibles.
« SGI Convex Family Indices » (février 2014, Banque de Financement et d'Investissement)	La famille SGI Convex vise à répliquer le delta d'un *put* (option de vente) lorsqu'il y a une tendance baissière sur l'un des indices propriétaires Société Générale sélectionnés au cours des 20 derniers jours ouvrables. L'objectif est ainsi de proposer une couverture sur le crédit (en cas d'écartement des *spreads)* ou les taux (en cas de hausse). L'exposition de la position vendeuse correspond au delta du *put* dont le prix d'exercice se rapproche du prix de l'indice sous-jacent il y a 20 jours ouvrés, et avec une maturité d'un mois : la stratégie affiche ainsi un profil similaire à un *put* sur l'Indice SGI sous-jacent, pour un cout moindre.
« ETF éligible au PEA-PME » (avril 2014, Banque Privée et Gestion d'Actifs)	Lyxor Asset Management (Lyxor) poursuit le développement de son offre d'ETF innovants en lançant le premier ETF indexé sur l'indice CAC PEA-PME créé par NYSE Euronext en mars 2014, avec des frais de gestion limités et répondant aux critères des fonds éligibles au PEA-PME. Avec ce nouvel ETF, Lyxor est le premier émetteur à proposer aux investisseurs français un accès facilité à un portefeuille diversifié de PME (indice composé de 40 sociétés à avril 2014). Investir dans les PME via cet ETF permet par ailleurs de bénéficier de tous les avantages fiscaux du PEA-PME, tout en se protégeant du risque de liquidité parfois associé aux petites capitalisations. D'autres investisseurs (étrangers ou institutionnels) peuvent également être intéressés par le mode de construction fondamental de l'indice. En effet, l'univers d'investissement de cet indice NYSE Euronext PEA-PME ne fluctue pas en fonction des prix du marché mais en fonction de la situation économique réelle des entreprises.
« Fonds de multi-gestion AIFMD » (mai 2014, Banque Privée et Gestion d'Actifs)	En juillet 2013, la directive européenne AIFM est entrée en vigueur. En ligne avec cette nouvelle réglementation spécialement conçue pour les gérants alternatifs, Lyxor mettra en place progressivement une offre de solutions *onshore* en Europe. En mai 2014, Lyxor a lancé deux fonds de comptes gérés au format AIFMD : le Lyxor Diversified Fund (LDF) et le Lyxor Focus Fund (Focus). Les deux sont des fonds liquides, multi-stratégies, investis dans les *hedge funds* de la plateforme de comptes gérés Lyxor reconnue mondialement. Les fonds répliquent deux des plus anciennes stratégies de multi-gestion chez Lyxor remontant à 2001 pour LDF et 2006 pour Focus. Les fonds visent à procurer des rendements solides ajustés du risque avec une corrélation aux classes d'actifs traditionnelles limitée. Cela les positionne comme des diversificateurs importants au sein des portefeuilles des investisseurs. Lyxor est l'un des plus importants multi-gérants alternatifs dans le monde avec 9,4 milliards de dollars d'actifs sous gestion au 31 décembre 2013. Grâce à cette initiative, les investisseurs peuvent désormais accéder à la liquidité hebdomadaire, la transparence inégalée et le suivi des risques sophistiqué des solutions alternatives Lyxor dans un format conforme à la directive AIFM.
Lyxor lance le fonds « Lyxor EuroGovies Risk-Balanced » (novembre 2014, Banque Privée et Gestion d'Actifs)	Le fonds Lyxor EuroGovies Risk-Balanced a été lancé en novembre 2014. Pensé et conçu à des fins de gestion de liquidité bancaire dans le cadre réglementaire Bâle 3, cette solution d'investissement limite les coûts et les risques associés au respect du ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio) et qui ont un impact direct sur le bilan et le compte de résultat d'une banque. Lyxor met en oeuvre une stratégie dynamique à risque équilibré portant sur un univers de titres de créance émis par des émetteurs de niveau 1, composé essentiellement d'obligations souveraines européennes. La stratégie vise à maximiser les gains réalisés sur cet univers d'investissement à faible rendement, tout en contrôlant attentivement les risques.

Métier		Nouveaux produits ou services
	« ETF sur le JPX-Nikkei 400 » (septembre 2014, Banque Privée et Gestion d'Actifs)	Lyxor lance sur Euronext Paris, le premier ETF sur l'indice JPX-Nikkei 400. Le JPX-Nikkei 400 est un indice fondamental qui sélectionne les sociétés principalement sur la base du rendement des fonds propres et des résultats opérationnels. Il privilégie les sociétés ayant adopté des normes plus strictes en matière de gouvernance et de transparence. Cet indice est déjà considéré comme une référence pour le marché japonais : le Fonds de Pension Public Japonais (Government Pension Investment Fund, GPIF) a ainsi déclaré en avril 2014 qu'il avait ajouté le JPX Nikkei-400 parmi ses nouveaux indices de référence.
	Lyxor élargit sa gamme d'ETF Risk Factor (octobre 2014, Banque Privée et Gestion d'Actifs)	Suite au succès de sa gamme d'ETF reposant sur les stratégies SG Quality Income (encours de près de 500 millions USD), Lyxor lance un nouvel ETF répliquant l'indice SG Value Beta recherchant lui aussi la surperformance sur le long terme. L'indice SG Value Beta, récemment développé par Andrew Lapthorne et Georgios Oikonomou, Global Quantitative Research Strategistes chez SGCIB, cherche à reproduire la performance du portefeuille d'investisseur value « courageux » en investissant dans les 200 actions les moins onéreuses de leurs secteurs respectifs sur les marchés développés internationaux.

5. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en Md EUR)	31.12.2014	31.12.2013*	Variation en %
Caisse, Banques centrales	57,1	66,6	- 14 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	530,5	479,1	+ 11 %
Instruments dérivés de couverture	19,4	11,5	+ 69 %
Actifs financiers disponibles à la vente	143,7	130,2	+ 10 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	80,7	75,4	+ 7 %
Prêts et créances sur la clientèle	344,4	332,7	+ 4 %
Opérations de location-financement et assimilées	26,0	27,7	- 6 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en tauxÉ	3,4	3,0	+ 12 %
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4,4	1,0	x 4,4
Actifs d'impôts	7,4	7,3	+ 2 %
Autres actifs	65,2	54,2	+ 20 %
Actifs non courants destinés à être cédés	0,9	0,1	x 8,7
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2,8	2,8	- 0 %
Immobilisations corporelles et incorporelles	17,9	17,6	+ 2 %
Écarts d'acquisition	4,3	5,0	- 13 %
Total	**1 308,2**	**1 214,2**	**8 %**

PASSIF

(en Md EUR)	31.12.2014	31.12.2013*	Variation en %
Banques centrales	4,6	3,6	+ 28 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	480,3	425,8	+ 13 %
Instruments dérivés de couverture	10,9	9,8	+ 11 %
Dettes envers les établissements de crédit	91,3	86,8	+ 5 %
Dettes envers la clientèle	349,7	334,2	+ 5 %
Dettes représentées par un titre	108,7	138,4	- 21 %
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10,2	3,7	x 2,7
Passifs d'impôts	1,4	1,6	- 12 %
Autres passifs	75,1	53,5	+ 40 %
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,5	0,0	n/s
Provisions techniques des entreprises d'assurance	103,3	91,5	+ 13 %
Provisions	4,5	3,8	+ 18 %
Dettes subordonnées	8,8	7,5	+ 18 %
Capitaux propres part du Groupe	55,2	50,9	+ 8 %
Participations ne donnant pas le contrôle	3,6	3,1	+ 18 %
Total	**1 308,2**	**1 214,2**	**8 %**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, à la suite de l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. note 2 des états financiers consolidés, chapitre VI du présent document de référence).

Au 31 décembre 2014, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 1 308,2 Md EUR, en hausse de 94 Md EUR (+8 %) par rapport à celui du 31 décembre 2013 (1 214,2 Md EUR). L'impact du changement de méthode de consolidation de Newedge Group représente plus de 60 % de cette variation. Depuis le rachat des 50 % détenus par Crédit Agricole CIB, le 7 mai 2014, l'entité est consolidée selon la méthode de l'intégration globale ; ses actifs et passifs sont désormais présentés sur l'ensemble des lignes du bilan du Groupe alors qu'auparavant, ils étaient nettés sur la ligne *Participations dans les entreprises mises en équivalence*.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2014, par rapport au périmètre du 31 décembre 2013 après application rétrospective des normes IFRS 10 et IFRS 11 sont les suivantes :

- le Groupe a pris le contrôle exclusif de Newedge Group à la suite de l'acquisition des titres détenus par Crédit Agricole CIB, portant ainsi le taux de détention dans cette filiale à 100 %. En parallèle, le Groupe a cédé 5 % d'Amundi à Crédit Agricole S.A, son taux de détention passant ainsi de 25 % à 20 %. Ces opérations ont généré un produit enregistré dans le compte de résultat en *Gains ou pertes nets sur autres actifs* pour un montant de 194 M EUR ;
- à la suite de plusieurs rachats de participations détenues par des actionnaires minoritaires, la participation du Groupe dans Rosbank est passée de 92,4 % à 99,49 % ;
- à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par le Groupe en mai 2014, le taux de détention dans Boursorama est passé de 57,24 % à 79,51 % ;
- le taux de participation du Groupe dans Banque Nuger, filiale sous-consolidée par Crédit du Nord, est passé de 64,69 % à 100 % à la suite d'un rachat de la participation des actionnaires minoritaires ;
- la part du Groupe dans Union Internationale de Banques est passée de 57,20 % à 55,10 % en raison d'une opération d'augmentation de capital ;
- le taux de participation dans Société Générale Bénin est passé de 79,33 % à 83,19 % conséquence de l'exercice de l'option de vente consentie à un actionnaire minoritaire et d'une opération d'augmentation de capital ;
- le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans l'activité de crédit à la consommation en Hongrie ;
- le Groupe a finalisé au second semestre la cession des actifs et passifs de l'activité de Banque Privée en Asie. La plus-value avant impôt a été enregistrée dans le compte de résultat en *Gains ou pertes nets sur autres actifs* pour un montant de 141 M EUR.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », sont notamment classés dans les rubriques actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées :

- des actifs et passifs liés à des activités de financement maritime au Royaume-Uni ;
- des actifs et passifs de Selftrade, la filiale britannique de Boursorama ;
- des actifs et passifs liés aux activités de crédit à la consommation au Brésil.

VARIATIONS SUR LES POSTES SIGNIFICATIFS DU BILAN CONSOLIDÉ

Le poste **Caisse, Banques centrales** (57,1 Md EUR au 31 décembre 2014) diminue de 9,5 Md EUR (- 14,3 %) par rapport au 31 décembre 2013.

Les **actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat** augmentent respectivement de 51,4 Md EUR (+ 10,7 %) et 54,5 Md EUR (+ 12,8 %) par rapport au 31 décembre 2013.

Les instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent principalement :

- des instruments de dettes et de capitaux propres ;
- des dérivés de transaction ;
- des titres donnés/reçus en pension livrée ;
- des prêts de titres et dettes sur titres empruntés.

L'évolution des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat résulte principalement de la hausse d'activité sur les instruments de dettes et de capitaux propres classés en juste valeur sur option par résultat, ainsi que sur celle des opérations de dérivés de transaction dans un contexte de baisse des taux d'intérêt long terme.

L'impact de la variation des cours de change sur la valorisation des instruments est symétrique entre l'actif et le passif.

Les **créances sur la clientèle**, y compris les titres reçus en pension livrée enregistrés au coût amorti, augmentent de 11,7 Md EUR (+ 3,5 %) par rapport au 31 décembre 2013. Cette évolution traduit une hausse de la demande des crédits de trésorerie, autres crédits et découverts autorisés dans un contexte économique restant difficile.

Les **dettes envers la clientèle**, y compris les titres donnés en pension livrée enregistrés au coût amorti, augmentent de 15,6 Md EUR (+ 4,7 %) par rapport au 31 décembre 2013. Cette évolution traduit le dynamisme de l'activité de collecte au niveau des comptes d'épargne à régime spécial et des dépôts à vue dans la plupart des zones géographiques.

Les **créances sur les établissements de crédit**, y compris les titres reçus en pension livrée enregistrés au coût amorti, sont en hausse de 5,3 Md EUR (+ 7 %) par rapport au 31 décembre 2013 en lien avec la détente du marché interbancaire.

Les **dettes envers les établissements de crédit**, y compris les titres donnés en pension livrée enregistrés au coût amorti, sont en hausse de 4,5 Md EUR (+ 5,2 %) par rapport au 31 décembre 2013.

Les **actifs financiers disponibles à la vente** sont en augmentation de 13,5 Md EUR (+ 10,4 %) par rapport au 31 décembre 2013. Cette variation est principalement en lien avec l'activité d'assurances du fait d'une bonne collecte et de l'augmentation de la capitalisation.

Les **dettes représentées par un titre** sont en diminution de 29,7 Md EUR (- 21,5 %) par rapport au 31 décembre 2013 du fait d'une diminution des émissions de titres sur le marché interbancaire et de titres de créances négociables.

Les **capitaux propres part du Groupe** s'élèvent à 55,2 Md EUR au 31 décembre 2014 contre 50,9 Md EUR au 31 décembre 2013. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- résultat de l'exercice au 31 décembre 2014 : + 2,7 Md EUR ;
- distribution du dividende relatif à l'exercice 2013 : - 1,4 Md EUR ;
- augmentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : + 1,0 Md EUR ;
- émission de deux TSS : + 2,1 Md EUR.

Après intégration des participations ne donnant pas le contrôle (3,7 Md EUR), les fonds propres du Groupe s'élèvent à 58,8 Md EUR au 31 décembre 2014.

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

(En M EUR)	France			Europe			Amériques			Autres			Total		
	2014	2013[2]	2012[1]	2014	2013[2]	2012[1]	2014	2013[2]	2012[1]	2014	2013[2]	2012[1]	2014	2013[2]	2012[1]
Produit net bancaire	10 667	10 049	9 835	9 813	8 675	8 942	1 287	1 249	1 573	1 794	2 460	2 760	23 561	22 433	23 110
Actifs sectoriels	943 255	913 774	959 778	178 848	156 452	147 509	124 468	103 285	94 416	61 599	40 682	49 186	1 308 170	1 214 193	1 250 889
Passifs sectoriels[3]	929 157	865 377	915 343	164 879	151 410	139 332	114 212	105 040	96 695	41 109	38 396	45 968	1 249 357	1 160 223	1 197 338

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, à la suite de l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, à la suite de l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(3) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

6. POLITIQUE FINANCIÈRE

L'objectif de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratios Common Equity Tier 1, Tier 1 et ratio global) cohérent avec le statut boursier du titre et le *rating* cible du Groupe. Le Groupe a lancé un effort important d'adaptation depuis 2010, tant par l'accent mis au renforcement des fonds propres qu'à une gestion stricte des ressources rares (capital et liquidité) et au pilotage rapproché des risques afin d'appliquer les évolutions réglementaires liées au déploiement des nouvelles réglementations « Bâle 3 ».

CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 55,2 Md EUR, l'actif net par action à 57,96 EUR et l'actif net tangible par action à 51,43 EUR. Les capitaux propres comptables incluent 9,4 Md EUR de titres super-subordonnés et 0,3 Md EUR de titres subordonnés à durée indéterminée.

Au 31 décembre 2014, Société Générale détient au total (de manière directe et indirecte) 20,4 millions d'actions Société Générale, dont 9,0 millions d'actions d'autocontrôle, soit 2,54 % du capital (hors actions détenues dans le cadre des activités de *trading)*. En 2014, le Groupe a acquis 21,7 millions de titres Société Générale dans le cadre du contrat de liquidité sur son titre conclu le 22 août 2011 avec un prestataire de services d'investissement externe. Sur cette période, Société Générale a également procédé à la cession de 21,3 millions de titres Société Générale, au travers du contrat de liquidité.

Les informations relatives au capital et à l'actionnariat du Groupe sont disponibles dans le chapitre 7 du présent Document de référence, respectivement page 526 et 527.

PILOTAGE DU CAPITAL

Depuis le 1er janvier 2014, le Groupe se pilote autour d'une cible de 10 % pour le ratio Common Equity Tier 1[(1)]. Le ratio Common Equity Tier 1 s'établit au 31 décembre 2014 à 10,1 %, il était de 10,0 % au 31 décembre 2013. La forte génération de capital du Groupe a permis de financer la croissance des encours pondérés, reflet de l'activité du Groupe, les évolutions du portefeuille d'activités du Groupe (notamment les acquisitions de l'année), l'intégration de nouvelles exigences réglementaires et l'accroissement de la provision collective pour litiges, tout en préservant une marge significative pour la rémunération des actionnaires.

Le ratio Common Equity Tier 1 phasé s'élève à 10,9 % au 31 décembre 2014.

Le ratio de levier, estimé selon les règles CRR/CRD 4 intégrant l'acte délégué adopté en octobre 2014, atteint 3,8 % au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires.

Le Groupe est par ailleurs attentif à ce que son ratio global de solvabilité (Common Equity Tier 1 + titres hybrides reconnus en additional Tier 1 et Tier 2) offre un coussin de sécurité suffisant aux prêteurs seniors unsecured, notamment dans la perspective de la mise en place des règles de résolution (voir chapitre 4.2, page 155). À fin 2014, Le ratio Tier 1 est de 12,6 % en hausse de +89 points de base par rapport à fin 2013. Le ratio global s'établit à 14,3 % à fin 2014, en progression de +89 points de base en un an.

Des informations détaillées sur la gestion et le contrôle du pilotage du capital et des précisions sur le cadre réglementaire sont présentées dans le chapitre 4 du présent Document de référence, page 162 et suivantes.

(1) Ratios de solvabilité/levier déterminés selon les règles CRR/CRD4, sans bénéfice des dispositions transitoires (non phasés), sauf mention contraire. Ils sont présentés pro-forma des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours. Données 2013 pro forma des règles CRR/CRD4 applicables. Ratio de levier 2014 intégrant les dispositions de l'acte délégué publié en octobre 2014.

GÉNÉRATION ET UTILISATION DES FONDS PROPRES DU GROUPE EN 2014

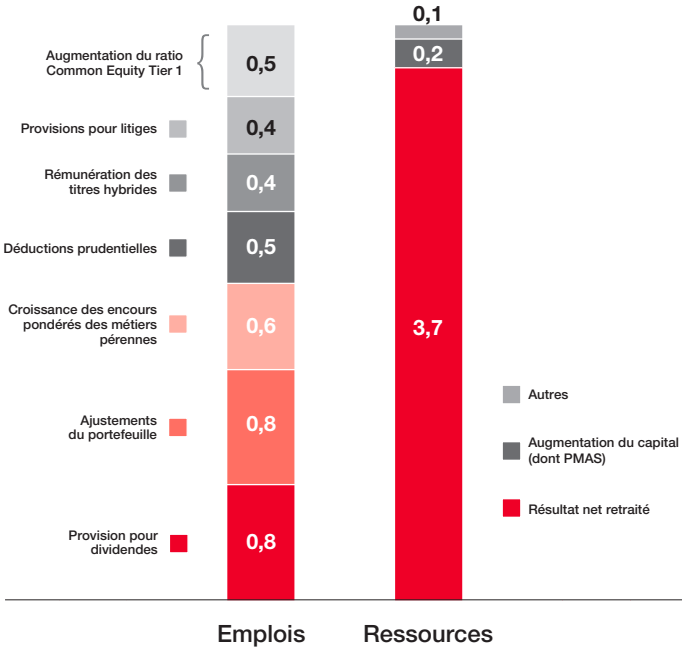

En 2014, les mouvements concernant les fonds propres Common Equity Tier 1 ont été les suivants :

En ressources (4,0 Md EUR) :

- le résultat net retraité de 3,7 Md EUR[1] ;
- l'augmentation du capital (dont le Plan Mondial d'Actionnariat Salarié) pour 0,2 Md EUR ;
- divers éléments pour 0,1 Md EUR.

En emplois (3,5 Md EUR) :

- la provision pour dividendes pour 0,8 Md EUR ;
- les évolutions du portefeuille d'activités du Groupe (notamment le rachat de participations minoritaires dans Boursorama et Rosbank, ainsi que l'intégration globale de Newedge) pour 0,8 Md EUR ;
- la croissance des encours pondérés des métiers pérennes pour 0,6 Md EUR ;
- les déductions prudentielles CRR/CRD4 (dont l'impact de la *Prudent Value Adjustment*) pour 0,5 Md EUR ;
- la rémunération des dettes hybrides classées en capitaux propres pour 0,4 Md EUR ;
- l'accroissement de la provision collective pour litiges pour 0,4 Md EUR.

Le différentiel de 0,5 Md EUR entre les ressources et les emplois vient renforcer le ratio de capital Common Equity Tier 1.

(1) Résultat net retraité à des fins prudentielles : résultat net retraité notamment des dépréciations d'écarts d'acquisition, de l'impact de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de l'impact des ajustements du portefeuille d'activités du Groupe (notamment les acquisitions de l'année).

SITUATION D'ENDETTEMENT DU GROUPE*

STRUCTURE DE FINANCEMENT :

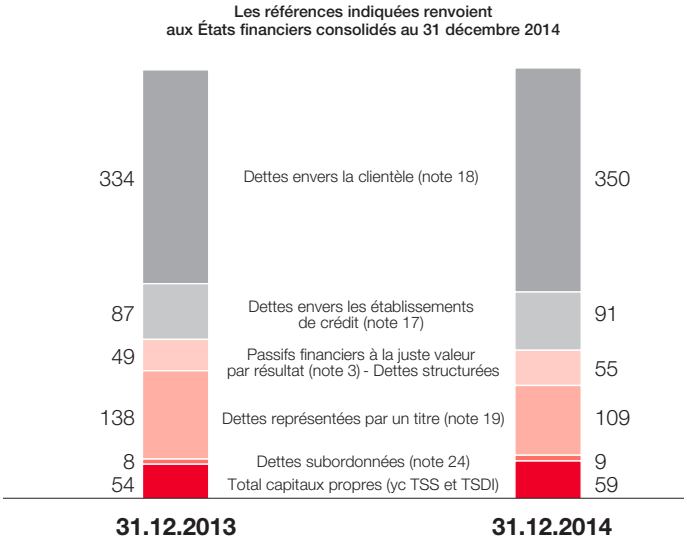

La **structure de financement** du Groupe est notamment composée de :

- ses capitaux propres y compris TSS et TSDI (soit 7 Md EUR au 31 décembre 2013 et 9,8 Md EUR au 31 décembre 2014) ;
- les dettes émises par le Groupe dont :
  - les passifs financiers à la juste valeur par résultat y compris dettes représentées par un titre dans le portefeuille de transaction, et les émissions évaluées à la juste valeur par résultat sur option,
  - des *covered bonds* émis au travers des véhicules SGSCF (8,4 Md EUR à fin 2014 et 8,5 Md EUR à fin 2013) ; SGSFH (8,7 Md EUR à fin 2014 et 8,7 Md EUR à fin 2013) ; CRH (7,3 Md EUR à fin 2014 et 7,3 Md EUR à fin 2013),
  - des titrisations et autres émissions sécurisées : 4,5 Md EUR à fin 2014 (2,4 Md EUR à fin 2013),
  - des émissions « conduits » (7,0 Md EUR à fin 2014 et 6,7 Md EUR à fin 2013) ;
- les dettes envers la clientèle, en particulier les dépôts.

À ces ressources s'ajoutent des financements au moyen de prêts-emprunts de titres ou de pensions livrées évalués à la juste valeur par résultat pour 196 Md EUR au 31 décembre 2014, contre 200 Md EUR au 31 décembre 2013 (Cf. note 6 des États financiers consolidés), qui ne sont pas repris dans ce graphique.

La **politique d'endettement** du groupe Société Générale a pour but non seulement d'assurer le financement de la croissance des activités commerciales des métiers ainsi que le renouvellement de la dette arrivant à maturité, mais également de maintenir des échéanciers de remboursements compatibles avec la capacité d'accès au marché du Groupe et sa croissance future.

La politique d'endettement du Groupe repose sur 2 principes :

- d'une part, maintenir une **politique active de diversification** des sources de refinancement du groupe Société Générale afin d'en garantir la stabilité ;
- d'autre part, adopter une **structure de refinancement** du Groupe telle que les maturités des actifs et des passifs soient cohérentes.

ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE AU 31.12.2014 : 144 MD EUR[1]

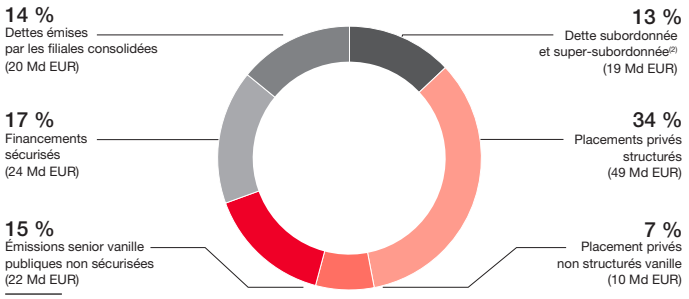

(1) L'endettement court terme du Groupe s'élevait à 39,2 Md EUR au 31.12.2014, dont 7,0 Md EUR au titre des conduits

(2) Dont 9,8 Md EUR inscrits parmi les instruments de capitaux propres en comptabilité (voir tableau d'évolution des capitaux propres des États financiers consolidés).

Ainsi, le **plan de financement à long terme du Groupe**, exécuté de manière progressive et coordonnée au cours de l'année suivant une politique d'émission non opportuniste, vise à maintenir une position de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

Au cours de l'année 2014, la liquidité levée au titre du programme de financement 2014 s'est élevée à 21,2 Md EUR en dette senior et subordonnée, au niveau de la maison-mère. Les sources de refinancement se répartissent entre 1,5 Md EUR d'émissions senior vanille publiques non sécurisées, 0,3 Md EUR de placements privés vanille, 14,6 Md EUR de placements privés structurés, 0,9 Md EUR de financements sécurisés (SG SFH 0,8 Md EUR et SG SCF 0,1 Md EUR), 1,8 Md EUR d'émissions subordonnées Tier 2 et 2,1 Md EUR d'émissions super-subordonnées Additional Tier 1. En outre, 5,8 Md EUR ont été levés en 2014 par les filiales.

PROGRAMME DE FINANCEMENT 2014 : 27 MD EUR

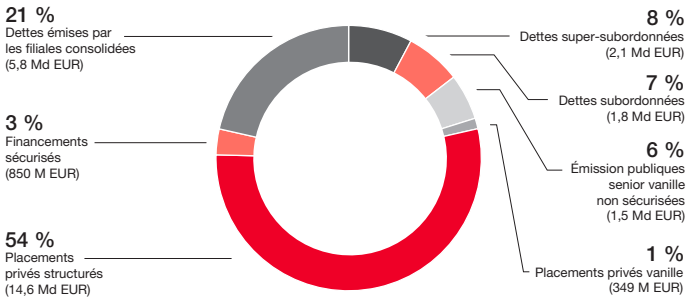

* Des éléments complémentaires relatifs à la gestion du risque de liquidité sont disponibles dans le chapitre 4 du présent Document de référence, page 265 et suivantes et dans la note 30 des États financiers consolidés, page 506.

NOTATIONS LONG TERME, COURT TERME ET ÉVOLUTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau ci-après résume les notations long terme et court terme de Société Générale au 4 mars 2015 :

	DBRS	FitchRatings	Moody's	Standard & Poor's
Notation senior long terme	AA (low) (négative)	A (négative)	A2 (négative)	A (négative)
Notation senior court terme	R-1 (Middle)	F1	P-1	A-1

Au cours de l'exercice, les perspectives des notations attribuées par Fitch et Moody's ont été révisées, passant à « négatives » de « stables » pour refléter la revue du soutien gouvernemental/souverain.

Les notations long-terme, leurs perspectives et les notations court-terme attribuées par DBRS et Standard & Poor's ainsi que les notations court-terme attribuées par FitchRatings et Moody's sont restées inchangées au cours de l'exercice.

7. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET CESSIONS EFFECTUÉS

Le Groupe a poursuivi en 2014 une politique d'acquisitions et de cessions ciblées conforme à ses objectifs de recentrage et de gestion des ressources rares.

Métier	Description des investissements
Année 2014	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Acquisition de 7 % de Rosbank, portant la participation du Groupe à 99,4 %.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Acquisition de 50 % et prise de contrôle total de Newedge.
Banque de détail en France	Augmentation de 55,3 % à 79,5 % du taux de détention du Groupe dans Boursorama à la suite de l'offre publique d'achat simplifiée et offre de retrait obligatoire. Participation portée à 100 % du capital de la Banque Nuger.
Hors Pôles	Prise de participation de 3 % dans le capital d'Euronext NV.
Année 2013	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Acquisition de 10 % de Rosbank, portant la participation du Groupe à 92,4 %.
Banque de détail en France	Augmentation de 97,6 % à 100 % du taux de détention du Groupe dans Banque Tarneaud suite à la conclusion de l'offre de retrait obligatoire de Crédit du Nord.
Année 2012	
Banque de détail en France	Augmentation de 79,5 % à 97,6 % environ du taux de détention du Groupe dans Banque Tarneaud suite à une offre publique d'achat simplifiée de Crédit du Nord.

Métier	Description des cessions
Année 2014	
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession des opérations de Banque Privée en Asie (Hong-Kong et Singapour).
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession de 5 % d'Amundi à Crédit Agricole, portant la participation du Groupe à 20 %.
Année 2013	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de 77,17 % de NSGB en Égypte pour 1 974 M USD.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession de la participation détenue par Société Générale Holding de Participations dans TCW (États-Unis).
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession de SG Private Banking Japon.
Année 2012	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de 99,1 % de Geniki Bank en Grèce.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Le taux de détention du Groupe dans TCW est passé de 100 % à 89,6 % environ à la suite de la mise en œuvre du plan de participation de certains employés et des clauses de complément de prix accordées lors de l'acquisition de Metropolitan West Asset Management en 2010.
Hors Pôles	Cession de 51,4 % de Salvepar.

8. ACQUISITIONS EN COURS ET CONTRATS IMPORTANTS

Financement des principaux investissements en cours

Les investissements en cours seront financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

Acquisitions en cours

Le 25 février 2015, le groupe Société Générale a annoncé sa décision de dénouer le partenariat en assurance-vie établi entre Aviva France et le Crédit du Nord au sein d'Antarius, et d'exercer ainsi son option d'achat de la participation de 50% détenue par Aviva dans Antarius, la réalisation effective de cette opération devant intervenir fin février 2017 au terme d'une période transitoire de deux ans.

Contrats importants

Le Groupe a engagé le recentrage des activités de crédit à la consommation au Brésil pour une perte nette sur autre actif de 200 M EUR.

9. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

La valeur brute totale des immobilisations corporelles d'exploitation du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2014 à 26,7 Md EUR. Elle comprend la valeur des terrains et constructions pour 5,1 Md EUR, des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés pour 15,8 Md EUR, et des autres immobilisations corporelles pour 5,8 Md EUR.

La valeur brute totale des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2014 à 0,6 Md EUR.

La valeur nette des immobilisations corporelles d'exploitation et des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève à 16,3 Md EUR, soit seulement 1,25 % du total de bilan consolidé au 31 décembre 2014. De fait, de par la nature des activités de Société Générale, les propriétés immobilières et les équipements représentent peu à l'échelle du Groupe.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif de nature à avoir une incidence sur la situation financière ou commerciale du Groupe n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2014.

11. ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Le contexte économique est resté difficile en 2014, avec une croissance de l'activité mondiale modérée et hétérogène selon les zones. Cette tendance devrait se poursuivre en 2015, avec une reprise économique mondiale qui s'annonce plus faible qu'anticipée dans un contexte où les incertitudes restent nombreuses, sur le plan géopolitique et sur les marchés des matières premières et des changes.

Dans la zone euro, le retour à une croissance économique plus dynamique peine à se matérialiser, retardant la résorption des déficits publics. Les taux devraient rester à un niveau historiquement très bas mais le risque de déflation devrait être contenu par l'intervention de la Banque Centrale Européenne (BCE), qui a annoncé le déploiement d'une politique monétaire plus accomodante et l'engagement de son bilan dans le soutien à la croissance. La baisse de l'euro et du prix du pétrole devraient être un facteur de soutien des exportations et de la demande intérieure. Aux États-Unis, la conjoncture devrait rester favorablement orientée et un resserrement monétaire est anticipé de la part de la FED à partir de la mi-2015. Les pays émergents sont entrés dans une phase de croissance à un rythme plus modéré. C'est le cas notamment en Chine. Par ailleurs, l'économie russe souffre des conséquences de la crise en Ukraine et de la baisse du prix des matières premières.

Sur le plan réglementaire, l'année 2014 a été marquée par la mise en place de l'Union bancaire. La BCE est devenue le superviseur unique de près de 130 banques de la zone euro. L'objectif est de renforcer la solidité du système bancaire, rétablir la confiance des acteurs économiques, harmoniser les règles de supervision et réduire le lien entre les établissements et leur État d'origine.

Fin octobre 2014, la BCE et l'Autorité bancaire européenne (ABE) ont publié les résultats de la revue des actifs des bilans des établissements sous supervision unique et des tests de résistance à des environnements dégradés. Cet exercice a permis de confirmer la qualité du portefeuille d'actifs de Société Générale et de ses modèles de gestion des risques, fruit notamment de la transformation en profondeur du bilan du Groupe engagée depuis plusieurs années. Il s'est traduit par un ajustement normatif très limité au regard de la taille du bilan de 22 points de base sur le ratio Common equity Tier 1 à fin 2013, sans incidence sur les ratios du Groupe. Les tests de résistance ont également démontré la solidité financière du Groupe, y compris sous stress sévère, avec des ratios de capital très supérieurs aux exigences fixées dans le cadre de cet exercice.

S'inscrivant dans le contexte de la supervision unique des banques par la BCE, le Parlement européen a voté en avril 2014 le Mécanisme de Résolution Unique (MRU) qui doit permettre, dans le cas de banques confrontées à de graves difficultés de procéder de manière efficace à leur résolution, notamment en réduisant au minimum la charge qui pourrait incomber au contribuable. Les discussions sur les dispositifs de résolution vont déboucher sur l'instauration de nouveaux ratios, rapportant schématiquement les fonds propres augmentés des dettes seniors (MREL : *Minimum Required Eligible Capital*, proposé par l'Union européenne) ou juniors (TLAC : *Total Loss Absorbency Capacity*, proposé par le Financial Stability Board) aux engagements des banques. Cela se traduira notamment par un possible renforcement des montants de quasi capital (instruments hybrides et/ou subordonnés), et au total, par un accroissement du coût du passif des bilans des banques. Par ailleurs, un fonds de résolution unique de la zone euro d'environ 55 milliards d'euros doit être mis en place.

Parallèlement, aux États-Unis, le *Dodd-Frank Act* a posé les bases de la supervision du risque systémique ainsi que de l'encadrement de certaines activités des Banques de Financement et d'Investissement (au travers notamment de la *Volcker Rule* sur la tenue de marché). Le texte final fixe une mise en œuvre progressive à partir 2015 pour les banques les plus actives. En outre, les règles dites « Tarullo » applicables aux institutions financières étrangères aux États-Unis ont conduit le Groupe à initier des réflexions sur son organisation dans ce pays.

Enfin, l'Union bancaire devra être complétée par l'Union des Marchés de Capitaux à l'échelle européenne. L'Union bancaire ne peut à elle seule répondre au double défi de la relance des circuits de financement et de la stabilité financière en Europe. À la fin de 2013, environ 80 % de la dette des sociétés non financières en Europe était financée par les banques, contre 25 % aux États-Unis. On observe une convergence graduelle de modèle entre Europe et États-Unis, se traduisant par un mouvement de désintermédiation bancaire et une augmentation notable des financements de marché en Europe.

Cette tendance est considérée favorablement, et même encouragée, par les autorités européennes, en particulier par la BCE.

L'annonce par le Président Juncker d'une réflexion sur un marché unique des capitaux devrait ajouter une dimension importante à ce projet d'intégration financière, en couvrant les acteurs financiers non bancaires, et en conférant un rôle important aux institutions bancaires dans le développement de ce marché. Toutefois, de nombreux obstacles seront à lever, touchant, entre autres, les menaces réglementaires sur la liquidité des marchés (en particulier les menaces sur la tenue de marché), la fiscalité, les législations relatives à l'épargne réglementée ou les réglementations relatives au fonctionnement des marchés régulés. Au total, il est probable que cette Union des Marchés de Capitaux se concentre sur des objectifs atteignables même s'ils ne couvrent pas toute la problématique.

Par ailleurs, deux dossiers européens majeurs restent en suspens et sont de nature, s'ils aboutissaient conformément aux orientations actuelles, à pénaliser les banques universelles de taille européenne. Il s'agit d'une part du projet « Barnier » sur la structure des banques et d'autre part de la taxe sur les transactions financières.

Sur le plan des ratios réglementaires, le Groupe est déjà en mesure d'être au rendez-vous des nouvelles exigences. Le ratio de Common Equity Tier 1 sans phasage est de 10,1 % à fin 2014. Le ratio de levier, calculé comme le rapport des fonds propres sur le total de bilan et de hors-bilan, après prise en compte de certains ajustements, ressort à 3,8 % à fin 2014, au-dessus du seuil de 3 % évoqué par le Comité de Bâle. Les exigences minimales en matière de ratio de levier seront fixées par le Parlement européen et le Conseil sur proposition de la Commission européenne. Elles seront applicables à compter du 1er janvier 2018 ; pour autant la communication de ce ratio devient obligatoire à partir de janvier 2015.

Sur le volet liquidité, le Comité de Bâle a proposé deux ratios standards aux paramètres harmonisés :

- le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), à court terme (1 mois), dont l'objectif est de s'assurer que les institutions ont un coussin suffisant d'actifs liquides de très bonne qualité permettant de survivre à un stress sévère (combinant une crise de marché et une crise spécifique) durant 30 jours ;
- le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) est un ratio de transformation et compare à un horizon d'un an les besoins de financement aux ressources stables.

La définition du LCR est stabilisée au sein de l'Union européenne, de même que ses standards techniques. A compter du 1er octobre 2015, l'exigence minimale de couverture des besoins de liquidité sera ainsi de 60 % des sorties nettes de trésorerie stressées à 30 jours pour atteindre progressivement 100 % en 2018. À fin décembre 2014, le ratio LCR du Groupe s'établissait à 118 % reflétant l'importante transformation du bilan du Groupe menée depuis plusieurs années.

La définition du NSFR est stabilisée depuis le texte définitif du Comité de Bâle publié en octobre 2014. Ce texte servira de base à la Commission Européenne qui devra présenter d'ici décembre 2016, après avis de l'EBA, une nouvelle réglementation au Parlement et au Conseil.

Dans un contexte macroéconomique contrasté, l'enjeu majeur des discussions de place reste plus globalement de faire émerger un modèle de croissance durable et soutenable pour le secteur financier, qui préserve pleinement la capacité des banques à financer l'économie dans un contexte de politique budgétaire sous contraintes. L'addition des nouvelles contraintes réglementaires, conjuguée aux éventuels biais concurrentiels entre les différents pays qui pourraient voir le jour, vont peser de manière significative sur la rentabilité de certaines activités. Elles pourront donc influencer le modèle de développement de certains acteurs bancaires.

Société Générale reste mobilisé et déterminé à poursuivre l'adaptation structurelle de ses métiers et faire face aux mutations de son environnement.

12. INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Société Générale publie ci-après (page 58 à page 73) les informations requises. Ces informations font partie intégrante du rapport de gestion.

IMPLANTATIONS PAR PAYS OU TERRITOIRE

Implantations	Activités
Afrique du sud	
SG JOHANNESBURG	Banque
Albanie	
BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA SH.A.	Banque
Algérie	
ALD AUTOMOTIVE ALGERIE SPA	Financements Spécialisés
SOCIETE GENERALE ALGERIE	Banque
Allemagne	
AKRUN EINS GRUNDSTUCKS-VERMIETUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO. OBJEKT SEREN 1 KG	Société Foncière et de Financement Immobilier
ALD AUTOLEASING D GMBH	Financements Spécialisés
ALD INTERNATIONAL GROUP HOLDINGS GMBH	Financements Spécialisés
ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG	Financements Spécialisés
ALD LEASE FINANZ GMBH	Financements Spécialisés
BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH	Financements Spécialisés
BDK LEASING UND SERVICE GMBH	Financements Spécialisés
CAR PROFESSIONAL FUHRPARKMANAGEMENT UND BERATUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO. KG	Financements Spécialisés
CARPOOL GMBH	Société de Courtage
EFS SA BRANCH HAMBOURG	Société Financière
EUROPARC DREILINDEN GMBH	Immobilier d'Exploitation
EUROPARC GMBH	Immobilier d'Exploitation
EUROPARC KERPEN GMBH	Immobilier d'Exploitation
GEFA GESELLSCHAFT FUR ABSATZFINANZIERUNG MBH	Financements Spécialisés
GEFA LEASING GMBH	Financements Spécialisés
GEFA VERSICHERUNGSDIENST GMBH	Assurance
HANSEATIC BANK GMBH & CO KG	Financements Spécialisés
HANSEATIC GESELLSCHAFT FUR BANKBETEILIGUNGEN MBH	Société de Portefeuille
HSCE HANSEATIC SERVICE CENTER GMBH	Société de Service
IFVB INSTITUT FUR VERMOGENSBILDUNG GMBH	Société de Service
INTERLEASING DELLO HAMBURG GMBH	Financements Spécialisés
MILAHA QATAR GMBH & CO.KG	Société Financière
MILAHA RAS LAFFAN GMBH & CO.KG	Société Financière
NAMENDO GMBH	Société de Service
ONVISTA	Société Financière
ONVISTA BANK	Société de Courtage
ONVISTA BETEILIGUNG HOLDING GMBH	Société de Service
ONVISTA MEDIA GMBH	Société de Service
PEMA GMBH	Financements Spécialisés
PODES DREI GRUNDSTUCKS-VERMIETUNGSGESELLSCHAFT MBH &CO OBJEKTE WEL 4 KG	Société Foncière et de Financement Immobilier
PODES GRUNDSTUCKS - VERMIETUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO OBJEKTE WEL 3 KG	Société Foncière et de Financement Immobilier
PODES ZWEI GRUNDSTUCKS-VERMIETUNGSGESELLSCHAFT MBH &CO OBJEKTE WEL 3 KG	Société Foncière et de Financement Immobilier
RED & BLACK AUTO GERMANY 1 UG (HAFTUNGSBESCHRANKT)	Société Financière
RED & BLACK AUTO GERMANY 2 UG (HAFTUNGSBESCHRANKT)	Société Financière
RED & BLACK CAR SALES 1UG	Société Financière
RED & BLACK TME GERMANY 1 UG	Société Financière
SG EFFEKTEN	Société Financière
SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH	Financements Spécialisés
SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG	Financements Spécialisés
SG FRANCFORT	Banque
SGSS DEUTSCHLAND KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT MBH	Financements Spécialisés
SOGECAP DEUTSCHE NIEDERLASSUNG	Assurance
SOGESSUR DEUTSCHE NIEDERLASSUNG	Assurance
TOAST MEDIA GMBH	Société de Service
TRADE & GET GMBH	Société de Service
Australie	
NEWEDGE AUSTRALIA PTY LTD	Société de Courtage
Autriche	
ALD AUTOMOTIVE FUHRPARKMANAGEMENT UND LEASING GMBH	Financements Spécialisés
SG EQUIPMENT LEASING AUSTRIA GMBH	Financements Spécialisés
SG VIENNE	Banque

Implantations	Activités
Bahamas	
SG PRIVATE BANKING (BAHAMAS) LTD.	Banque
Belgique	
AXUS SA/NV	Financements Spécialisés
BASTION EUROPEAN INVESTMENTS S.A.	Société Financière
MILFORD	Financements Spécialisés
PEMA TRUCK TRAILER VERHUUR	Financements Spécialisés
SG BRUXELLES	Banque
SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX B.V. BELGIAN BRANCH	Financements Spécialisés
SOCIETE GENERALE IMMOBEL	Société Financière
SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING NV/SA	Banque
Bénin	
SOCIETE GENERALE BENIN	Banque
Bermudes	
CATALYST RE INTERNATIONAL LTD.	Assurance
CATALYST RE LTD.	Assurance
Brésil	
ALD AUTOMOTIVE S.A.	Financements Spécialisés
BANCO CACIQUE S.A.	Banque
BANCO PECUNIA S.A.	Banque
BANCO SOCIETE GENERALE BRASIL S.A.	Banque
CACIQUE PROMOTORA DE VENDAS LTDA	Financements Spécialisés
COBRACRED COBRANCA ESPECIALIZADA LTDA	Société Financière
CREDIAL EMPREENDIMENTOS E SERVICOS LTDA	Financements Spécialisés
MORDENO SOCIEDADES ANONIMAS	Société Financière
NEWEDGE REPRESENTACOES LTDA (NEWEDGE BRAZIL)	Société de Courtage
SG EQUIPMENT FINANCE S.A. ARRENDAMENTO MERCANTIL	Financements Spécialisés
SG SD FUNDO DE INVESTIMENTO MULTIMERCADO - INVESTIMENTO NO EXTERIOR	Société Financière
SOCIETE GENERALE S.A. CORRETORA DE CAMBIO, TITULOS E VALORES MOBILIARIOS	Société de Courtage
Bulgarie	
REGIONAL URBAN DEVELOPMENT FUND	Financements Spécialisés
SG EXPRESS BANK	Banque
SOCIETE GENERALE FACTORING	Financements Spécialisés
SOGELEASE BULGARIA	Financements Spécialisés
Burkina Faso	
SOCIETE GENERALE BURKINA FASO	Banque
Cameroun	
SOCIETE GENERALE CAMEROUN	Banque
Canada	
SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Financements Spécialisés
SG HAMBROS TRUST COMPANY (CANADA) INC	Société Financière
SOCIETE GENERALE (CANADA BRANCH)	Banque
SOCIETE GENERALE (CANADA)	Banque
SOCIETE GENERALE CAPITAL CANADA INC	Société de Courtage
Chine	
ALD FORTUNE AUTO LEASING & RENTING SHANGHAI CO. LTD	Financements Spécialisés
FORTUNE SG FUND MANAGEMENT CO., LTD.	Société Financière
SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	Banque
SOCIETE GENERALE LEASING AND RENTING CO. LTD	Financements Spécialisés
Chypre	
VPRG LIMITED	Immobilier d'Exploitation
Corée du Sud	
NEWEDGE FINANCIAL HONG KONG LTD (SEOUL BRANCH)	Société de Courtage
SG SEC. (HK) LTD, SEOUL BRANCH	Société de Courtage
SG SECURITIES KOREA CO LTD.	Société de Courtage
SG SEOUL	Banque
Côte d'Ivoire	
SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE	Banque
SOGEBOURSE EN COTE D'IVOIRE	Société de Portefeuille
Croatie	
ALD AUTOMOTIVE D.O.O. ZA. OPERATIVNI I FINANCIJSKI LEASING	Financements Spécialisés
SG LEASING D.O.O.	Financements Spécialisés
SOCIETE GENERALE-SPLITSKA BANKA D.D.	Banque

Implantations	Activités
Curaçao	
SGA SOCIETE GENERALE ACCEPTANCE N.V. (« SGA »)	Société Financière
Danemark	
ALD AUTOMOTIVE A/S	Financements Spécialisés
NF FLEET A/S	Financements Spécialisés
PEMA LAST OG- TRAILERUDLEJNING A/S	Financements Spécialisés
SG FINANS AS DANISH BRANCH	Financements Spécialisés
Émirats Arabes Unis	
NEWEDGE GROUP (DUBAI BRANCH)	Société de Courtage
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST DUBAI	Banque
SOCIETE GENERALE DUBAI	Banque
Espagne	
ALD AUTOMOTIVE S.A.U	Financements Spécialisés
ALTURA MARKETS, SOCIEDAD DE VALORES, SA	Société de Courtage
GENEFIM SUCURSAL EN ESPANA	Société Foncière et de Financement Immobilier
SELF TRADE BANK SA	Société de Courtage
SG EQUIPMENT FINANCE IBERIA, E.F.C, S.A.	Financements Spécialisés
SOCGEN INVERSIONES FINANCIERAS SA	Société Financière
SOCIETE GENERALE SUCCURSAL EN ESPANA	Banque
SODEPROM	Société Foncière et de Financement Immobilier
Estonie	
ALD AUTOMOTIVE EESTI AS	Financements Spécialisés
États-Unis	
AEGIS HOLDINGS (ONSHORE) INC.	Société Financière
ANTALIS US FUNDING CORP	Société Financière
BARTON CAPITAL LLC	Société Financière
CGI FINANCE INC	Société Financière
CGI NORTH AMERICA INC.	Financements Spécialisés
CLASSIC YACHT DOCUMENTATION, INC.	Société de Service
LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP.	Société de Portefeuille
LYXOR ASSET MANAGEMENT INC.	Société Financière
NEWEDGE FACILITIES MANAGEMENT INC	Société de Service
NEWEDGE USA, LLC	Société de Courtage
SG AMERICAS EQUITIES CORP.	Société Financière
SG AMERICAS OPERATIONAL SERVICES, INC.	Société de Service
SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC	Banque
SG AMERICAS SECURITIES, LLC	Société de Courtage
SG AMERICAS, INC.	Société Financière
SG CONSTELLATION, INC.	Société Financière
SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP.	Financements Spécialisés
SG MORTGAGE FINANCE CORP.	Société Financière
SG REINSURANCE INTERMEDIARY BROKERAGE, LLC	Assurance
SG STRUCTURED PRODUCTS, INC.	Financements Spécialisés
SGAIF, INC.	Société Financière
SGAIH, INC.	Société Financière
SGB FINANCE NORTH AMERICA INC.	Société Financière
SOCIETE GENERALE (NEW YORK)	Banque
SOCIETE GENERALE ENERGY LLC	Société Financière
SOCIETE GENERALE FINANCIAL CORPORATION	Société Financière
SOCIETE GENERALE INVESTMENT CORPORATION	Société Financière
SOCIETE GENERALE NORTH AMERICA, INC.	Société Financière
TENDER OPTION BOND PROGRAM	Société Financière
TROPICANA FUNDING INCORPORATED	Société Financière
Finlande	
AXUS FINLAND OY	Financements Spécialisés
NF FLEET OY	Financements Spécialisés
France	
9 RUE DES BIENVENUS	Société Foncière et de Financement Immobilier
AIR BAIL	Financements Spécialisés
AIX - BORD DU LAC - 3	Société Foncière et de Financement Immobilier
ALBIGNY AVORAUX	Société Foncière et de Financement Immobilier
ALD AUTOMOTIVE RUSSIE SAS	Financements Spécialisés
ALD INTERNATIONAL	Financements Spécialisés

Implantations	Activités
ALPRIM	Société Foncière et de Financement Immobilier
AMUNDI GROUP	Société Financière
ANTALIS SA	Société Financière
ANTARIUS	Assurance
ANTARIUS FONDS ACTIONS PLUS	Société Financière
ANTARIUS FONDS OBLIGATAIRE	Société Financière
ANTARIUS OBLI 1-3 ANS	Société Financière
ANTARIUS ROTATION SECTORIELLE	Société Financière
AQPRIM	Société Foncière et de Financement Immobilier
AVIVA INVESTORS RESERVE EUROPE	Société Financière
BANQUE COURTOIS	Banque
BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN	Banque
BANQUE KOLB	Banque
BANQUE LAYDERNIER	Banque
BANQUE NUGER	Banque
BANQUE POUYANNE	Banque
BANQUE RHONE ALPES	Banque
BANQUE TARNEAUD	Banque
BOURSORAMA SA	Société de Courtage
BREMANY LEASE SAS	Financements Spécialisés
CAEN - RUE BASSE	Société Foncière et de Financement Immobilier
CAEN - RUE DU GENERAL MOULIN	Société Foncière et de Financement Immobilier
CARBURAUTO	Immobilier d'Exploitation
CARRERA	Immobilier d'Exploitation
CENTRE IMMO PROMOTION	Société Foncière et de Financement Immobilier
CHARTREUX LOT A1	Société Foncière et de Financement Immobilier
CHEMIN DES COMBES	Société Foncière et de Financement Immobilier
COEUR EUROPE	Société Foncière et de Financement Immobilier
COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON	Financements Spécialisés
COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANEE (CFM)	Immobilier d'Exploitation
COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE	Société de Service
COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS	Financements Spécialisés
CONTE	Immobilier d'Exploitation
CREDINORD CIDIZE	Société Financière
CREDIT DU NORD	Banque
DARWIN DIVERSIFIE 0-20	Société de Portefeuille
DARWIN DIVERSIFIE 40-60	Société de Portefeuille
DARWIN DIVERSIFIE 80-100	Société de Portefeuille
DEVILLE AV LECLERC	Société Foncière et de Financement Immobilier
DISPONIS	Financements Spécialisés
ESNI - COMPARTIMENT SG-CREDIT CLAIMS -1	Société Financière
ETOILE CLIQUET 90	Société Financière
ETOILE GARANTI FEVRIER 2020	Société Financière
ETOILE GARANTI JUILLET 2018	Société Financière
ETOILE ID	Société Financière
ETOILE PATRIMOINE 50	Société Financière
ETOILE TOP 2007	Société Financière
FCC ALBATROS	Société de Portefeuille
FCT BLANCO	Société Financière
FCT CODA	Société Financière
FCT COMPARTMENT SOGECAP SG 1	Société Financière
FCT MALZIEU	Société Financière
FCT R&B BDDF PPI	Société de Portefeuille
FCT RED & BLACK FRENCH SMALL BUSINESS	Financements Spécialisés
FCT WATER DRAGON	Société Financière
FENWICK LEASE	Financements Spécialisés
FINANCIERE UC	Société Foncière et de Financement Immobilier
FINAREG	Société de Portefeuille
FINASSURANCE SNC	Société de Courtage
FPS	Société de Portefeuille
FQA FUND	Société Financière
FRANFINANCE	Financements Spécialisés
FRANFINANCE LOCATION	Financements Spécialisés

Implantations	Activités
GALYBET	Société Foncière et de Financement Immobilier
GENE ACT 1	Société de Portefeuille
GENEBANQUE	Banque
GENECAL FRANCE	Financements Spécialisés
GENECAR - SOCIETE GENERALE DE COURTAGE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	Assurance
GENECOMI	Financements Spécialisés
GENEFIM	Société Foncière et de Financement Immobilier
GENEFIMMO HOLDING	Société Foncière et de Financement Immobilier
GENEFINANCE	Société de Portefeuille
GENEGIS I	Immobilier d'Exploitation
GENEGIS II	Immobilier d'Exploitation
GENEVAL	Société de Portefeuille
GENEVALMY	Immobilier d'Exploitation
GENINFO	Société de Portefeuille
IMAPRIM AMENAGEMENT	Société Foncière et de Financement Immobilier
INORA LIFE FRANCE	Assurance
INTER EUROPE CONSEIL	Société Financière
INVESTIR IMMOBILIER - MAROMME	Société Foncière et de Financement Immobilier
INVESTIR IMMOBILIER NORMANDIE	Société Foncière et de Financement Immobilier
ISSY 11-3 GALLIENI	Société Foncière et de Financement Immobilier
KOLB INVESTISSEMENT	Société Financière
LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	Financements Spécialisés
LA CROIX BOISEE	Société Foncière et de Financement Immobilier
LA FONCIERE DE LA DEFENSE	Société de Portefeuille
LA MADELEINE	Société Foncière et de Financement Immobilier
LES MESANGES	Société Foncière et de Financement Immobilier
LIBECAP	Société de Portefeuille
LIRIX	Société de Portefeuille
LYXOR ASSET MANAGEMENT	Société Financière
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	Société Financière
NEWEDGE GROUP	Société de Courtage
NICE BROC	Société Foncière et de Financement Immobilier
NICE CARROS	Société Foncière et de Financement Immobilier
NOAHO	Société Foncière et de Financement Immobilier
NORBAIL IMMOBILIER	Société Foncière et de Financement Immobilier
NORBAIL SOFERGIE	Société Foncière et de Financement Immobilier
NORIMMO	Société Foncière et de Financement Immobilier
ONYX	Immobilier d'Exploitation
OPCI SOGECAPIMMO	Société Foncière et de Financement Immobilier
OPERA 72	Immobilier d'Exploitation
ORADEA VIE	Assurance
ORPAVIMOB	Financements Spécialisés
PACTIMO	Société Foncière et de Financement Immobilier
PAREL	Société de Service
PARTICIPATIONS IMMOBILIERES RHONE ALPES	Société Foncière et de Financement Immobilier
PHILIPS MEDICAL CAPITAL FRANCE	Financements Spécialisés
PRAGMA	Société Foncière et de Financement Immobilier
PRIMAXIA	Société Foncière et de Financement Immobilier
PRIORIS	Société Financière
PROJECTIM	Société Foncière et de Financement Immobilier
RED & BLACK AUTO FRANCE 2012	Société Financière
RED & BLACK CONSUMER FRANCE 2013	Société Financière
RIVAPRIM	Société Foncière et de Financement Immobilier
S.C.I. LE DOMAINE DE STONEHAM	Société Foncière et de Financement Immobilier
SAGEMCOM LEASE	Financements Spécialisés
SAINT CLAIR	Société Foncière et de Financement Immobilier
SAINT-MARTIN 3	Société Foncière et de Financement Immobilier
SARL DT 6 NANTES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SARL SEINE CLICHY	Société Foncière et de Financement Immobilier
SAS ANTONY - DOMAINE DE TOURVOIE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SAS COPRIM RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SAS DE LA RUE DORA MAAR	Société Foncière et de Financement Immobilier
SAS LOIRE ATLANTIQUE TERTIAIRE	Société Foncière et de Financement Immobilier

Implantations	Activités
SAS NOAHO AMENAGEMENT	Société Foncière et de Financement Immobilier
SAS NORMANDIE HABITAT	Société Foncière et de Financement Immobilier
SAS NORMANDIE RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SAS PARNASSE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SAS SOGEPROM TERTIAIRE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SAS TOUR D2	Société Foncière et de Financement Immobilier
SC ALICANTE 2000	Immobilier d'Exploitation
SC CHASSAGNE 2000	Immobilier d'Exploitation
SCCV 29 ET 31 AVENUE CHARLES DE GAULLE A LA TESTE DE BUCH	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV 3 CHATEAUX	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV BALMA ENTREPRISE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV BASSENS LES MONTS	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV BLAINVILLE LEMARCHAND	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV CAEN CHARITE - ILOT 3	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV CHARITE - REHABILITATION	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV CHARTREUX LOT E	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV CHARTREUX LOTS B-D	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV ETERVILLE RUE DU VILLAGE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV LES ECRIVAINS	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV LES PATIOS D'OR DE FLEURY LES AUBRAIS	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV LES SUCRES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV MARCQ PROJECTIM	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV MARQUET PROJECTIM	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV POURCIEUX-BARONNES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV RIVER GREEN	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCCV VERNAISON - RAZAT	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCDM PARTICIPATIONS	Société de Portefeuille
SCI AIX BORD DU LAC-1	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI AIX-BORD DU LAC-2	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI AQPRIM PROMOTION	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI ASC LA BERGEONNERIE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI AVARICUM	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI BRAILLE/HOTEL DE VILLE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI CAP COURROUZE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI CENTRE IMMO PROMOTION RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI CHARITE - GIRANDIERE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI CHELLES AULNOY MENDES FRANCE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI DREUX LA ROTULE NORD	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI DU 84 RUE DU BAC	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI ETAMPES NOTRE-DAME	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI ETRECHY SAINT NICOLAS	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI EUROPARC HAUTE BORNE 1	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI EUROPARC ST MARTIN DU TOUCH 2002	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI GOUSSAINVILLE SAINT-JUST	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI HEGEL PROJECTIM	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI LA MANTILLA COMMERCES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI LA MARQUEILLE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI LAVOISIER	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI LE HAMEAU DES GRANDS PRES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI LE PARC DE BORDEROUGE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI LES JARDINS D'IRIS	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI LES PORTES DU LEMAN	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI LES RESIDENCES GENEVOISES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI LIEUSAINT RUE DE PARIS	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI LINAS COEUR DE VILLE 1	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI L'OREE DES LACS	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI LYON JOANNES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI MARCOUSSIS BELLEJAME	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI NOAHO RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI PARIS 182 CHATEAU DES RENTIERS	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI PROJECTIM HABITAT	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI PROJECTIM HELLEMMES SEGUIN	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI PROJECTIM MARCQ COEUR DE VILLE	Société Foncière et de Financement Immobilier

Implantations	Activités
SCI PRONY	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI QUINTESSENCE-VALESCURE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI REIMS GARE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI RESIDENCE DU DONJON	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI RHIN ET MOSELLE 1	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI RIVA PRIM HABITAT	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI RIVA PRIM RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI SAINT OUEN L'AUMONE - L'OISE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI SAINT-DENIS WILSON	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI SAINT-PIERRE-DES-CORPS/CAP 55	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI SCS IMMOBILIER D'ENTREPRISES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI SOGEADI TERTIAIRE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI SOGECIP	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI SOGECTIM	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI SOGEPROM ATLANTIQUE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI SOGEPROM CIP CENTRE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI TERRES NOUVELLES FRANCILIENNES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI TOULOUSE CENTREDA 3	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI VALENCE-CHAMPS DE MARS	Société Foncière et de Financement Immobilier
SCI VELRI	Immobilier d'Exploitation
SCI-LUCE-LE CARRE D' OR-LOT E	Société Foncière et de Financement Immobilier
SEFIA	Société Financière
SG 29 HAUSSMANN	Société Financière
SG 29 REAL ESTATE	Société de Service
SG CAPITAL DEVELOPPEMENT	Société de Portefeuille
SG CONSUMER FINANCE	Société de Portefeuille
SG EURO CT	Société de Courtage
SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	Société Financière
SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	Société de Portefeuille
SG OPTION EUROPE	Société de Courtage
SG SECURITIES (PARIS) SAS	Société de Courtage
SG SERVICES	Financements Spécialisés
SGB FINANCE S.A.	Société Financière
SNC BON PUITS 1	Société Foncière et de Financement Immobilier
SNC BON PUITS 2	Société Foncière et de Financement Immobilier
SNC COPRIM RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SNC D'AMENAGEMENT FORUM SEINE ISSY LES MOULINEAUX	Société Foncière et de Financement Immobilier
SNC DU 10 RUE MICHELET	Société Foncière et de Financement Immobilier
SNC ISSY FORUM 10	Société Foncière et de Financement Immobilier
SNC ISSY FORUM 11	Société Foncière et de Financement Immobilier
SNC PROMOSEINE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOCIETE « LES PINSONS »	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOCIETE ANONYME DE CREDIT A L'INDUSTRIE FRANCAISE (CALIF)	Banque
SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION-VENTE ANNA PURNA	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES COMBEAUX DE TIGERY	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DOMION	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FONTENAY - ESTIENNES D'ORVES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NAXOU	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOULDI	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VOGRE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VOLTAIRE PHALSBOURG	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT	Société Financière
SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	Société de Portefeuille
SOCIETE DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	Immobilier d'Exploitation
SOCIETE EN NOM COLLECTIF PARNASSE	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOCIETE FINANCIERE D'ANALYSE ET DE GESTION	Société Financière
SOCIETE GENERALE	Banque
SOCIETE GENERALE CAPITAL PARTENAIRES	Société de Portefeuille
SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES	Banque
SOCIETE GENERALE ENERGIE	Société de Courtage
SOCIETE GENERALE EQUIPMENT FINANCE S.A.	Financements Spécialisés
SOCIETE GENERALE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES	Société de Portefeuille

Implantations	Activités
SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER « SOGEBAIL »	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOCIETE GENERALE SCF	Société Financière
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES FRANCE	Société Financière
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING	Société de Portefeuille
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE	Société de Service
SOCIETE GENERALE SFH	Financements Spécialisés
SOCIETE IMMOBILIERE DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	Immobilier d'Exploitation
SOCIETE IMMOBILIERE URBI ET ORBI	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT	Banque
SOGE BEAUJOIRE	Immobilier d'Exploitation
SOGE PERIVAL I	Immobilier d'Exploitation
SOGE PERIVAL II	Immobilier d'Exploitation
SOGE PERIVAL III	Immobilier d'Exploitation
SOGE PERIVAL IV	Immobilier d'Exploitation
SOGECAMPUS	Immobilier d'Exploitation
SOGECAP	Assurance
SOGECAP ACTIONS	Société Financière
SOGECAP LONG TERME N° 1	Société Financière
SOGEFIM HOLDING	Société de Portefeuille
SOGEFIMUR	Financements Spécialisés
SOGEFINANCEMENT	Financements Spécialisés
SOGEFINERG SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ECONOMISANT L'ENERGIE	Financements Spécialisés
SOGEFONTENAY	Immobilier d'Exploitation
SOGELEASE FRANCE	Financements Spécialisés
SOGEMARCHE	Immobilier d'Exploitation
SOGEPALM	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOGEPARTICIPATIONS	Société de Portefeuille
SOGEPROM	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOGEPROM ENTREPRISES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOGEPROM ENTREPRISES REGIONS	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOGEPROM HABITAT	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOGEPROM PARTENAIRES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOGEPROM RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOGEPROM SERVICES	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOGESSUR	Assurance
SOGINFO - SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS	Immobilier d'Exploitation
SOPHIA-BAIL	Société Foncière et de Financement Immobilier
STAR LEASE	Financements Spécialisés
SOGEPROM ME[1]	Société Foncière et de Financement Immobilier
TEMSYS	Financements Spécialisés
URBANISME ET COMMERCE	Société Foncière et de Financement Immobilier
URBANISME ET COMMERCE PROMOTION	Société Foncière et de Financement Immobilier
VALMINVEST	Immobilier d'Exploitation
VOURIC	Société de Portefeuille
Géorgie	
BANK REPUBLIC	Banque
GEORGIAN MILL COMPANY LLC	Financements Spécialisés
MERTSKHALI PIRVELI	Financements Spécialisés
Ghana	
SOCIETE GENERALE GHANA LIMITED	Banque
Gibraltar	
HAMBROS (GIBRALTAR NOMINEES) LIMITED	Société de Service
SG HAMBROS BANK (GIBRALTAR) LIMITED	Banque
Grèce	
ALD AUTOMOTIVE S.A. LEASE OF CARS	Financements Spécialisés
SOGECAP GREECE	Assurance
Guernesey	
ARAMIS CORP. LIMITED	Société Financière
ARAMIS II SECURITIES CO LTD	Société Financière
CDS INTERNATIONAL LIMITED	Société de Service
HAMBROS (GUERNSEY NOMINEES) LTD	Société de Service

Implantations	Activités
HTG LIMITED	Société de Service
SG HAMBROS BANK (CHANNEL ISLANDS) LTD GUERNSEY BRANCH	Banque
Guinée	
SG DE BANQUES EN GUINEE	Banque
Guinée Équatoriale	
SG DE BANQUES EN GUINEE EQUATORIALE	Banque
Hong-Kong	
NEWEDGE BROKER HONG KONG LTD	Société de Courtage
NEWEDGE FINANCIAL HONG KONG LTD	Société de Courtage
NEWEDGE GROUP, HONG KONG BRANCH	Société de Courtage
SG HONG KONG	Banque
SG SECURITIES (HK) NOMINEES LTD	Société de Courtage
SG SECURITIES (HONG-KONG) LTD	Société de Courtage
SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG)	Société de Courtage
SOCIETE GENERALE ASIA LTD	Société Financière
SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST HONG KONG BRANCH	Banque
TH INVESTMENTS (HONG KONG) 1 LIMITED	Société Financière
TH INVESTMENTS (HONG KONG) 2 LIMITED	Société Financière
TH INVESTMENTS (HONG KONG) 3 LIMITED	Société Financière
Hongrie	
ALD AUTOMOTIVE MAGYARORSZAG KFT	Financements Spécialisés
SG EQUIPMENT FINANCE HUNGARY ZRT	Financements Spécialisés
SG EQUIPMENT LEASING HUNGARY LTD	Financements Spécialisés
Îles Caïmans	
AEGIS HOLDINGS (OFFSHORE) LTD.	Société Financière
BRIDGEVIEW II LIMITED	Financements Spécialisés
SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Banque
Îles Vierges Britanniques	
TNS SERVICES LIMITED[2]	Société de Service
Inde	
ALD AUTOMOTIVE PRIVATE LIMITED	Financements Spécialisés
NEWEDGE BROKER INDIA PTE LTD	Société de Courtage
SG ASIA HOLDINGS (INDIA) PVT LTD	Société de Courtage
SG MUMBAI	Banque
SOCIETE GENERALE GLOBAL SOLUTION CENTRE PRIVATE	Société de Service
Irlande	
ALD RE LIMITED	Assurance
CONDORCET GLOBAL OPPORTUNITY UNIT TRUST	Société Financière
EFS SA BRANCH DUBLIN	Société Financière
INORA LIFE LTD	Assurance
IRIS II SPV LIMITED	Société Financière
RED & BLACK PRIME RUSSIA MBS	Société Financière
SG DUBLIN	Banque
SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Financements Spécialisés
SGSS (IRELAND) LIMITED	Société Financière
SOCIETE GENERALE HEDGING LIMITED	Société Financière
Italie	
ALD AUTOMOTIVE ITALIA S.R.L.	Financements Spécialisés
CGL ITALIA S.P.A.	Société Financière
FIDITALIA S.P.A.	Financements Spécialisés
FRAER LEASING S.P.A.	Financements Spécialisés
SG EQUIPMENT FINANCE ITALY S.P.A.	Financements Spécialisés
SG FACTORING S.P.A.	Financements Spécialisés
SG LEASING S.P.A.	Financements Spécialisés
SG MILAN	Banque
SGB FINANCE ITALIA S.P.A.	Société Financière
SOCECAP SA RAPPRESENTANZA GENERALE PER L'ITALIA	Assurance
SOCIETE GENERALE ITALIA HOLDING S.P.A.	Financements Spécialisés
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES S.P.A.	Banque
SOGESSUR S.A.	Assurance
Japon	
LYXOR ASSET MANAGEMENT JAPAN CO LTD	Société de Portefeuille
NEWEDGE JAPAN INC	Société de Courtage

Implantations	Activités
SG TOKYO	Banque
SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD, TOKYO BRANCH	Banque
Jersey	
CLARIS IV LTD	Société Financière
ELMFORD LIMITED	Société de Service
HANOM I LIMITED	Société Financière
HANOM II LIMITED	Société Financière
HANOM III LIMITED	Société Financière
JD CORPORATE SERVICES LIMITED	Société de Service
LYXOR MASTER FUND	Société Financière
NEWMEAD TRUSTEES LIMITED	Société Financière
SG HAMBROS (FOUNDATIONS) LTD	Société Financière
SG HAMBROS BANK (CHANNEL ISLANDS) LTD	Banque
SG HAMBROS FUND MANAGERS (JERSEY) LTD	Société de Portefeuille
SG HAMBROS NOMINEES (JERSEY) LTD	Société Financière
SG HAMBROS PROPERTIES (JERSEY) LTD	Société Financière
SG HAMBROS TRUST COMPANY (CHANNEL ISLANDS) LTD	Société Financière
SGH TRUSTEES (JERSEY) LIMITED	Société de Service
SOLENTIS INVESTMENT SOLUTIONS PCC	Société Financière
Lettonie	
ALD AUTOMOTIVE SIA	Financements Spécialisés
Liban	
SG DE BANQUE AU LIBAN	Banque
Lituanie	
UAB ALD AUTOMOTIVE	Financements Spécialisés
Luxembourg	
ALEF II	Société Financière
AXUS LUXEMBOURG SA	Financements Spécialisés
CHABON SA	Société Financière
CODEIS SECURITIES S.A.	Société Financière
COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE	Société Financière
EUROPEAN FUND SERVICES SA	Société Financière
IVEFI SA	Société Financière
LX FINANZ S.A.R.L.	Société Financière
LYXOR ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.	Société Financière
RED & BLACK AUTO LEASE GERMANY 1 SA	Financements Spécialisés
ROSINVEST	Société Financière
SG ISSUER	Société Financière
SGBT ASSET BASED FUNDING SA	Société Financière
SGBT SECURITIES	Société Financière
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST	Banque
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST CREDIT INTERNATIONAL	Société Financière
SOCIETE GENERALE CAPITAL MARKET FINANCE	Société Financière
SOCIETE GENERALE FINANCING AND DISTRIBUTION	Société Financière
SOCIETE GENERALE LDG	Société Financière
SOCIETE GENERALE LIFE INSURANCE BROKER SA	Société Financière
SOCIETE GENERALE PRIVATE WEALTH MANAGEMENT S.A.	Société Financière
SOCIETE GENERALE RE SA	Assurance
SOGELIFE	Assurance
WELL INVESTMENTS SA	Société Financière
Macédoine	
OHRIDSKA BANKA AD SKOPJE	Banque
Madagascar	
BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Banque
Malte	
LNG MALTA INVESTMENT 1 LIMITED	Société Financière
LNG MALTA INVESTMENT 2 LIMITED	Société Financière
Maroc	
ALD AUTOMOTIVE SA MAROC	Financements Spécialisés
ATHENA COURTAGE	Assurance
FONCIMMO	Immobilier d'Exploitation
LA MAROCAINE VIE	Assurance
SG MAROCAINE DE BANQUES	Banque

Implantations	Activités
SOCIETE D' EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER « EQDOM »	Financements Spécialisés
SOCIETE GENERALE DE LEASING AU MAROC	Financements Spécialisés
SOCIETE GENERALE TANGER OFFSHORE	Société Financière
SOGECAPITAL GESTION	Société Financière
SOGEFINANCEMENT MAROC	Financements Spécialisés
Maurice	
SG SECURITIES BROKING (M) LIMITED	Société de Courtage
Mexique	
ALD AUTOMOTIVE S.A. DE C.V.	Financements Spécialisés
ALD FLEET SA DE CV SOFOM ENR	Financements Spécialisés
SGFP MEXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Société Financière
Moldavie	
MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Banque
Monaco	
CRÉDIT DU NORD - MONACO	Banque
SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT - MONACO	Banque
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (SUCCURSALE MONACO)	Banque
SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING (MONACO)	Banque
Monténégro	
SOCIETE GENERALE BANKA MONTENEGRO A.D.	Banque
Norvège	
ALD AUTOMOTIVE AS	Financements Spécialisés
NF FLEET AS	Financements Spécialisés
SG FINANS AS	Financements Spécialisés
Nouvelle-Calédonie	
CREDICAL	Financements Spécialisés
SOCIETE GENERALE CALEDONIENNE DE BANQUE	Banque
Nouvelle-Zélande	
SG HAMBROS TRUST COMPANY (NEW ZEALAND) LIMITED	Société Financière
Pays-Bas	
ALVARENGA INVESTMENTS B.V.	Financements Spécialisés
AXUS FINANCE NL B.V.	Financements Spécialisés
AXUS NEDERLAND BV	Financements Spécialisés
BRIGANTIA INVESTMENTS B.V.	Société Financière
HERFSTTAFEL INVESTMENTS B.V.	Financements Spécialisés
HORDLE FINANCE BV	Société Financière
MONTALIS INVESTMENT BV	Financements Spécialisés
SG AMSTERDAM	Banque
SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Financements Spécialisés
SOGELEASE B.V.	Financements Spécialisés
SOGELEASE FILMS	Financements Spécialisés
TYNEVOR B.V.	Société Financière
Philippines	
SOCIETE GENERALE MANILA OFFSHORE BRANCH[2]	Banque
Pologne	
ALD AUTOMOTIVE POLSKA SP Z.O.O.	Financements Spécialisés
EURO BANK S.A.	Financements Spécialisés
PEMA POLSKA SP Z.O.O.	Société de Service
SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP Z.O.O.	Financements Spécialisés
SOCIETE GENERALE S.A. ODDZIAL W POLSCE	Banque
SOGESSUR SPOLKA AKCYJNA ODDZIAL W POLSCE	Assurance
SOGECAP SPOLKA AKCYJNA ODDZIAL W POLSCE	Assurance
Polynésie Francaise	
BANQUE DE POLYNESIE	Banque
SOGELEASE BDP « SAS »	Financements Spécialisés
Portugal	
SGALD AUTOMOTIVE SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENZ SA	Financements Spécialisés
République tchèque	
ALD AUTOMOTIVE SRO	Financements Spécialisés
ESSOX SRO	Financements Spécialisés
FACTORING KB	Société Financière
KB PENZIJNI SPOLECNOST, A.S.	Société Financière

Implantations	Activités
KB REAL ESTATE	Société Foncière et de Financement Immobilier
Komerční BANKA A.S	Banque
Komerční POJISTOVNA A.S	Assurance
MODRA PYRAMIDA STAVEBNI SPORITELNA AS	Société Financière
NP 33	Société Foncière et de Financement Immobilier
PEMA PRAHA SPOL. S.R.O.	Financements Spécialisés
PROTOS	Société Financière
SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	Financements Spécialisés
SOGEPROM CESKA REPUBLIKA S.R.O.	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOGEPROM MICHLE S.R.O.	Société Foncière et de Financement Immobilier
TRANSFORMED FUND	Société Financière
VN 42	Société Foncière et de Financement Immobilier
Roumanie	
ALD AUTOMOTIVE SRL	Financements Spécialisés
BRD - GROUPE SOCIETE GENERALE SA	Banque
BRD FINANCE IFN S.A.	Société Financière
S.C. BRD SOGELEASE IFN S.A.	Financements Spécialisés
S.C. ROGARIU IMOBILIARE S.R.L.	Société Foncière et de Financement Immobilier
SOCIETE GENERALE EUROPEAN BUSINESS SERVICES S.A.	Société de Service
SOGEPROM ROMANIA SRL	Société Foncière et de Financement Immobilier
Royaume-Uni	
ACR	Société Financière
ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC	Financements Spécialisés
ALD AUTOMOTIVE LIMITED	Financements Spécialisés
ALD FUNDING LIMITED	Financements Spécialisés
BRIDGEVIEW II LIMITED (UK BRANCH)	Financements Spécialisés
BRIGANTIA INVESTMENTS B.V. (UK BRANCH)	Société Financière
HORDLE FINANCE B.V. (UK BRANCH)	Société Financière
LNG INVESTMENT 1 LTD	Société Financière
LNG INVESTMENT 2 LTD	Société Financière
LYXOR ASSET MANAGEMENT UK LLP	Société Financière
SELF TRADE UK NOMINEES LIMITES	Société Financière
SELFTRADE UK MARKETING SERVICE	Société de Service
SELFTRADE UK SERVICES	Société de Service
SG EQUIPMENT FINANCE (DECEMBER) LIMITED	Financements Spécialisés
SG EQUIPMENT FINANCE LEASING LIMITED	Financements Spécialisés
SG EQUIPMENT FINANCE OPERATING LEASING LIMITED	Financements Spécialisés
SG EQUIPMENT FINANCE RENTAL LIMITED	Financements Spécialisés
SG FINANCIAL SERVICES LIMITED	Société Financière
SG HAMBROS (LONDON) NOMINEES LIMITED	Société Financière
SG HAMBROS BANK LIMITED	Banque
SG HAMBROS LIMITED (HOLDING)	Banque
SG HAMBROS TRUST COMPANY LTD	Société Financière
SG HEALTHCARE BENEFITS TRUSTEE COMPANY LIMITED	Société Financière
SG INVESTMENT LIMITED	Société Financière
SG LEASING (ASSETS) LIMITED	Financements Spécialisés
SG LEASING (CENTRAL 1) LIMITED	Financements Spécialisés
SG LEASING (CENTRAL 3) LIMITED	Financements Spécialisés
SG LEASING (DECEMBER) LIMITED	Financements Spécialisés
SG LEASING (JUNE) LIMITED	Financements Spécialisés
SG LEASING (MARCH) LIMITED	Financements Spécialisés
SG LEASING (USD) LIMITED	Financements Spécialisés
SG LEASING (UTILITIES) LIMITED	Financements Spécialisés
SG LEASING IX	Financements Spécialisés
SG LEASING XII	Financements Spécialisés
SG LONDRES	Banque
SGFLD LIMITED	Société Financière
SOCGEN NOMINEES (UK) LIMITED	Société Financière
SOCIETE GENERALE EQUIPMENT FINANCE LIMITED	Financements Spécialisés
SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED	Société Financière
SOCIETE GENERALE NEWEDGE UK LTD	Société de Courtage
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES UK LIMITED	Société de Courtage

Implantations	Activités
STRABUL NOMINEES LIMITED	Société Financière
TALOS HOLDING LTD	Société Financière
TALOS SECURITIES LTD	Société de Courtage
TH INVESTMENTS (HONG KONG) 2 LIMITED	Société Financière
TH LEASING (JUNE) LIMITED	Financements Spécialisés
TH STRUCTURED ASSET FINANCE LIMITED	Société Financière
THE EIFFEL LIMITED PARTNERSHIP	Financements Spécialisés
THE FENCHURCH PARTNERSHIP	Société Financière
THE MARS MARITIME LIMITED PARTNERSHIP	Société Financière
THE SATURN MARITIME LIMITED PARTNERSHIP	Société Financière
TYNEVOR B.V. (UK BRANCH)	Société Financière
Russie (Fédération de)	
ALD AUTOMOTIVE OOO	Financements Spécialisés
AVTO LCC	Société de Service
BSGV LEASING LLC	Financements Spécialisés
CLOSED JOINT STOCK COMPANY SG FINANCE	Société Financière
COMMERCIAL BANK DELTACREDIT	Banque
CREDIT INSTITUTION OBYEDINYONNAYA RASCHOTNAYA SISTEMA	Société Financière
INKAKHRAN NCO	Société Financière
LLC RUSFINANCE	Financements Spécialisés
LLC RUSFINANCE BANK	Financements Spécialisés
PMD-SERVICE	Immobilier d'Exploitation
PROEKTINVEST LLC	Immobilier d'Exploitation
RB FACTORING LLC	Financements Spécialisés
RB LEASING LLC	Financements Spécialisés
RB SECURITIES	Société Financière
RBS AVTO	Immobilier d'Exploitation
REAL INVEST LLC	Société Foncière et de Financement Immobilier
ROSBANK	Banque
SG STRAKHOVANIE LLC	Assurance
SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE ZHIZNI LLC	Assurance
SOSNOVKA LLC	Immobilier d'Exploitation
VALMONT LLC	Immobilier d'Exploitation
Sénégal	
SG DE BANQUES AU SENEGAL	Banque
Serbie	
ALD AUTOMOTIVE D.O.O BEOGRAD	Financements Spécialisés
SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Banque
Singapour	
NEWEDGE FINANCIAL SINGAPORE PTE LTD	Société de Courtage
SG SECURITIES (SINGAPORE) PTE. LTD.	Société de Courtage
SG SINGAPOUR	Banque
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST SINGAPORE BRANCH	Banque
Slovaquie	
ALD AUTOMOTIVE S.R.O	Financements Spécialisés
Komerční BANKA BRATISLAVA	Banque
PEMA SLOVAKIA SPOL.S.R.O.	Financements Spécialisés
SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O. ORGANIZACNA ZLOZKA (SLOVAK REPUBLIC BRANCH)	Financements Spécialisés
TRUCKCENTER ZVOLEN SPOL. S.R.O.	Société de Service
Slovénie	
ALD AUTOMOTIVE OPERATIONAL LEASING DOO	Financements Spécialisés
SKB LEASING D.O.O.	Financements Spécialisés
SKB BANKA	Banque
Suède	
ALD AUTOMOTIVE AB	Financements Spécialisés
NF FLEET AB	Financements Spécialisés
PEMA TRUCK- OCH TRAILERUTHYRNING AB	Financements Spécialisés
SG FINANS AS SWEDISH BRANCH	Financements Spécialisés
Suisse	
ALD AUTOMOTIVE AG	Financements Spécialisés
NEWEDGE GROUP, PARIS, ZURICH BRANCH	Société de Courtage
PEMA TRUCK- UND TRAILERVERMIETUNG GMBH	Financements Spécialisés

Implantations		Activités
	ROSBANK (SWITZERLAND)	Banque
	SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Financements Spécialisés
	SG PRIVATE BANKING (LUGANO-SVIZZERA) SA	Banque
	SG PRIVATE BANKING SUISSE SA	Banque
	SG ZURICH	Banque
Taiwan		
	SG SECURITIES (HONG KONG) LIMITED	Société de Courtage
	SG TAIPEI	Banque
Tchad		
	SOCIETE GENERALE TCHAD	Banque
Thaïlande		
	SG BANGKOK(2)	Banque
Tunisie		
	UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Banque
Turquie		
	ALD AUTOMOTIVE TURIZM TICARET ANONIM SIRKETI	Financements Spécialisés
	SG ISTANBUL	Banque
Ukraine		
	FIRST LEASE LTD.	Financements Spécialisés

(1) Regroupe 142 SCI mises en équivalence dont 141 françaises et 1 tchèque en cours de liquidation.

(2) Implantations en cours de liquidation.

EFFECTIFS ET INFORMATIONS FINANCIÈRES PAR PAYS OU TERRITOIRE

Pays	Effectifs*	PNB*	Résultat avant Impôt sur les bénéfices*	Impôts sur les bénéfices*	Impôts sur les bénéfices différés*	Subventions*
Afrique du Sud	80	11	6	(2)	(0)	-
Albanie	400	21	5	(0)	0	-
Algérie	1 412	134	63	(15)	(3)	-
Allemagne	3 115	744	191	(29)	(8)	-
Australie	26	9	(2)	0	1	-
Autriche	54	11	4	(1)	0	-
Bahamas	44	15	4	0	0	-
Belgique	471	193	102	(15)	(0)	-
Bénin	218	19	1	(0)	1	-
Bermudes[1]	0	12	12	0	(0)	-
Brésil	1 182	195	(167)	(29)	25	-
Bulgarie	1 506	93	35	(3)	(0)	-
Burkina Faso	246	29	9	(1)	(0)	-
Cameroun	625	72	19	(9)	(0)	-
Canada	108	49	12	(6)	1	-
Chine	537	84	12	(0)	1	-
Chypre	0	1	1	0	0	-
Corée du Sud	136	117	39	(9)	2	-
Côte d'Ivoire	1 147	111	48	(10)	1	-
Croatie	1 459	138	32	(4)	1	-
Curaçao[2]	0	1	1	0	0	-
Danemark	146	57	33	(9)	2	-
Émirats Arabes Unis	79	17	4	0	0	-
Espagne	562	400	233	(46)	(7)	-
Estonie	-	-	0	-	-	-
États-Unis	2 455	1 205	219	(35)	(187)	-
Finlande	86	59	43	(7)	(3)	-
France	51 794	10 576	321	(347)	33	-
Géorgie	956	41	15	(2)	(1)	-
Ghana	709	62	11	(5)	(0)	-
Gibraltar	50	16	0	0	(0)	-
Grèce	38	4	1	(0)	(0)	-
Guernesey	0	(0)	(0)	0	0	-
Guinée	290	28	12	(5)	0	-
Guinée Équatoriale	289	27	12	(4)	(1)	-
Hong-Kong	1 038	673	342	(31)	3	-
Hongrie	-	-	3	-	-	-
Îles Caïmans[3]	0	(0)	(0)	0	0	-
Inde[4]	3 968	61	56	(19)	1	-
Irlande	53	5	13	(0)	(0)	-
Italie	1 938	619	114	(70)	32	-
Japon	284	306	179	(42)	(4)	-
Jersey	219	60	20	(2)	(0)	-
Lettonie	-	-	1	-	-	-
Liban	-	-	15	-	-	-
Lituanie	-	-	1	-	-	-
Luxembourg	1 275	834	590	(96)	(26)	-
Macédoine	375	19	4	(0)	0	-
Madagascar	805	44	19	(4)	0	-
Malte	0	0	0	(0)	0	-
Maroc	3 778	436	130	(59)	10	-
Maurice	-	-	(0)	-	-	-
Mexique	90	8	2	1	0	-

Pays	Effectifs*	PNB*	Résultat avant Impôt sur les bénéfices*	Impôts sur les bénéfices*	Impôts sur les bénéfices différés*	Subventions*
Moldavie	736	22	6	(1)	(0)	-
Monaco	315	140	63	(21)	0	-
Monténégro	258	21	6	(1)	0	-
Norvège	328	129	61	(7)	(6)	-
Nouvelle Calédonie	312	79	42	(17)	1	-
Nouvelle Zélande	0	0	0	0	0	-
Pays-Bas	164	32	7	(3)	0	-
Pologne	3 328	195	43	(0)	(9)	-
Polynésie Française	283	52	3	(6)	4	-
Portugal	85	16	11	(2)	(0)	-
République tchèque	8 436	1 118	586	(97)	(5)	-
Roumanie	8 250	596	24	(2)	(10)	-
Royaume-Uni	2 934	1 452	243	(50)	(45)	-
Russie	20 966	1 234	187	(41)	(10)	-
Sénégal	756	51	(34)	(0)	8	-
Serbie	1 301	93	9	0	3	-
Singapour	376	142	110	0	15	-
Slovaquie	103	15	11	(3)	2	-
Slovénie	837	108	44	(4)	(4)	-
Suède	124	54	30	(3)	(4)	-
Suisse	709	232	36	(3)	(0)	-
Taïwan	31	32	21	(3)	(1)	-
Tchad	195	21	6	(1)	0	-
Thaïlande	0	0	(0)	(0)	0	-
Tunisie	1 229	91	34	(12)	(2)	-
Turquie	125	22	3	0	(0)	-
Ukraine	-	-	4	-	-	-
Total	**136 223**	**23 561**	**4 375**	**(1 192)**	**(192)**	**-**

*

Effectifs : effectifs en Équivalent Temps Plein (ETP) au 31/12/2014. Les effectifs des entités mises en équivalence ne sont pas retenus.

PNB : contribution de l'implantation au Produit Net Bancaire consolidé en millions d'euros. Le PNB en contribution au résultat consolidé du Groupe s'entend avant élimination des charges et produits résultant d'opérations réciproques réalisées entre sociétés consolidées du Groupe. La quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence est enregistrée directement dans le résultat avant impôt, leur contribution au PNB consolidé est donc nulle.

Résultat avant impôt sur les bénéfices : contribution de l'implantation au résultat avant impôt consolidé du Groupe avant élimination des charges et produits résultant d'opérations réciproques réalisées entre sociétés consolidées du Groupe.

Impôts sur les bénéfices : tels que présentés dans les comptes consolidés en conformité avec les normes IFRS et en distinguant les impôts courants des impôts différés.

Subventions publiques reçues : sommes accordées sans contrepartie ou revêtant un caractère non-remboursable, versées effectivement par une entité publique à titre ponctuel ou reconductible en vue de concourir à la réalisation d'une finalité précise.

(1) Les résultats des entités implantées dans les Bermudes sont taxés respectivement aux États-Unis et en France.

(2) Le résultat de l'entité localisée à Curaçao est taxé en France.

(3) Les résultats des entités implantées aux îles Caïmans sont taxés respectivement aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Japon.

(4) L'essentiel des effectifs présents en Inde est affecté à un centre de services partagés dont le produit de refacturation est enregistré en Frais Généraux et non en PNB.

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Structure et organes du gouvernement d'entreprise 76
   - Présentation de la gouvernance et de la structure des comités de supervision 76
   - Conseil d'administration 77
   - Direction générale 83
   - Informations complémentaires sur les membres du Conseil et les Directeurs généraux délégués 85
   - Comité exécutif 85
   - Comité de direction Groupe 86
2. Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise 87
   - Déclaration sur le régime de gouvernement d'entreprise 87
   - Le Conseil d'administration 87
   - Les Vice-Présidents 93
   - Les Comités 94
   - Évaluation du Conseil d'administration et des mandataires sociaux 97
   - Formation 98
   - Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale 98
   - Jetons de présence versés aux administrateurs de la Société 98
   - Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et mention de la publication des informations prévues au L. 225-100-3 du Code de commerce 98
3. Rémunération des dirigeants du Groupe 99
   - Rémunération des dirigeants mandataires sociaux 99
   - Rémunérations des membres du comité exécutif autres que les mandataires sociaux 104
   - Évolution de la gouvernance en 2015 105
   - Transactions des mandataires sociaux sur le titre Société Générale 105
   - Tableaux normalisés conformes aux recommandations de l'AMF 106
   - Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 aux dirigeants mandataires sociaux et soumis à l'avis des actionnaires 115
   - Plans d'attribution d'actions aux salariés 123
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 124
5. Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques 126
6. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de Société Générale 140

1. STRUCTURE ET ORGANES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA STRUCTURE DES COMITÉS DE SUPERVISION

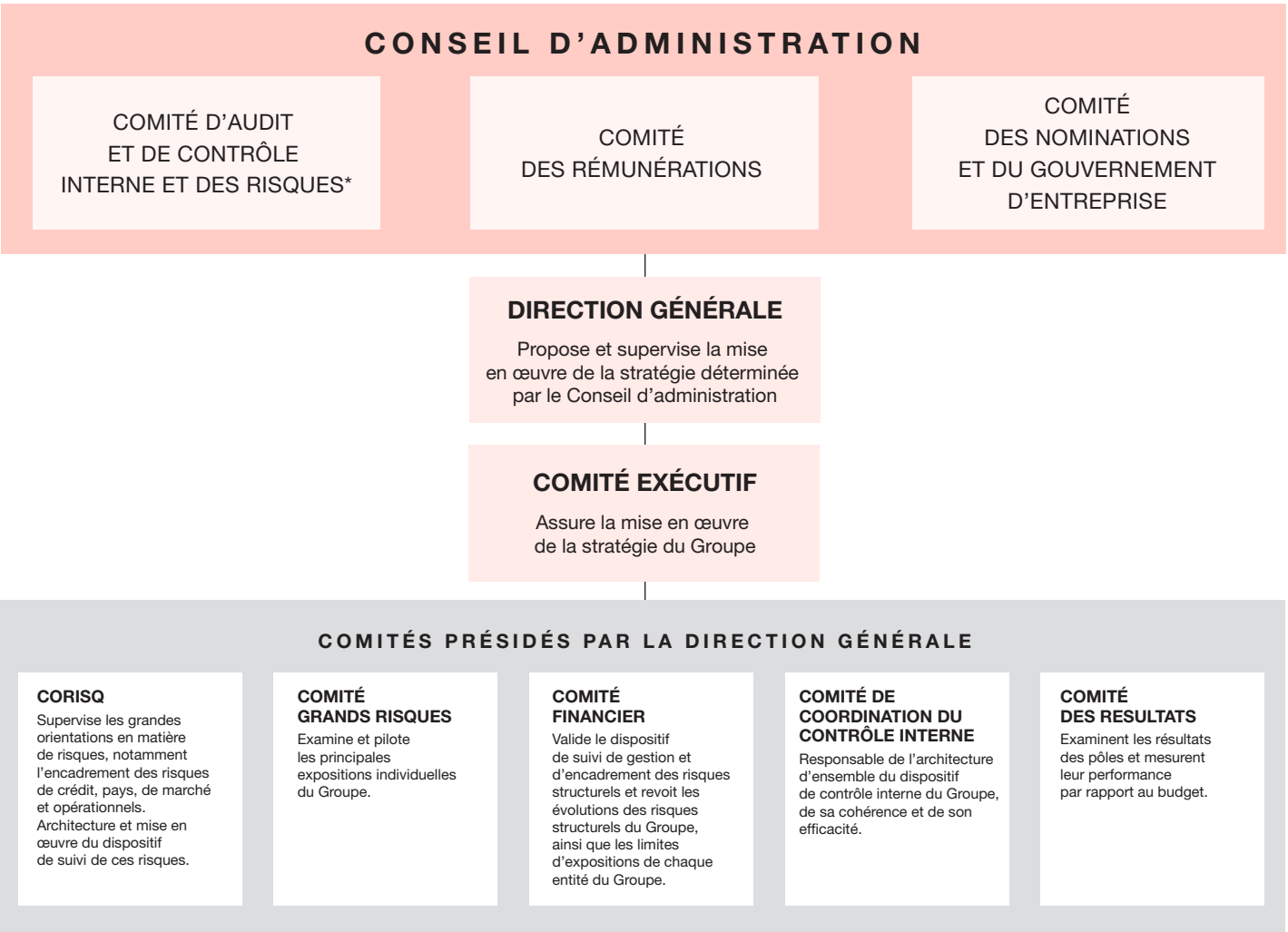

La composition du Conseil d'administration est présentée en pages 77 et suivantes du présent Document de référence. Le règlement intérieur du Conseil d'administration définissant ses attributions est reproduit dans le chapitre 7, en page 541.

La composition de la Direction générale, du Comité exécutif et du Comité de direction figurent dans les sections respectives du présent chapitre (voir pages 83, 85 et 86).

Les différents Comités du Conseil d'administration et leurs attributions, ainsi que le compte-rendu de leurs travaux sont présentés dans le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise du présent chapitre (p. 87), notamment :

- rôle du Vice-Président, p. 87 et rapport p. 93 ;
- compte-rendu des travaux du Conseil, p. 92 ;
- Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, p. 94 ;
- Comité des rémunérations, p. 96 ;
- Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, p. 97.

* En janvier 2015, le Comité d'audit de contrôle interne et des risques a été scindé en un Comité d'audit et de contrôle interne et un Comité des risques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AU 1er JANVIER 2015)

FRÉDÉRIC OUDÉA
Président-Directeur général

Né le 3 juillet 1963

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2015

Détient 65 987 actions en direct*

1 818 actions *via* Société Générale Actionnariat (Fonds E)

Adresse professionnelle : Tours Société Générale, 75886 Paris Cedex 18

Autres mandats exercés :
Ne détient aucun autre mandat au sein ou hors du groupe Société Générale.

Biographie : ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration. De 1987 à 1995, occupe divers postes au sein de l'Administration, Service de l'Inspection générale des Finances, Ministère de l'Économie et des Finances, Direction du Budget au Ministère du Budget et Cabinet du Ministre du Budget et de la Communication. En 1995, rejoint Société Générale et prend successivement les fonctions d'adjoint au Responsable, puis Responsable du département Corporate Banking à Londres. En 1998, devient Responsable de la supervision globale et du développement du département Actions. Nommé Directeur financier délégué du groupe Société Générale en mai 2002. Devient Directeur financier en janvier 2003. En 2008, est nommé Directeur général du Groupe. Président-Directeur général de Société Générale depuis mai 2009.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2013	2012	2011	2010
Néant	Néant	Néant	Néant

ANTHONY WYAND
Premier Vice-Président du Conseil d'administration

Né le 24 novembre 1943

Première nomination : 2002 – Échéance du mandat : 2015

Administrateur de sociétés

Président du Comité d'audit et de contrôle interne et du Comité des risques, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations.

Détient 1 656 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :
Administrateur : Société Foncière Lyonnaise.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :
Administrateur : Unicredit SpA.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :
Administrateur : Aviva France, Aviva Participations.

Biographie : de nationalité britannique. Devient Vice-Président du Conseil d'administration de Société Générale le 6 mai 2009. Entré chez Commercial Union en 1971, Directeur financier, Responsable des opérations Europe (1987-1998), Directeur général exécutif de CGNU Plc (1998-2000), Directeur exécutif d'Aviva jusqu'à juin 2003.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2013	2012	2011	2010
Administrateur : Société Foncière Lyonnaise, Unicredit SpA, Aviva France, Aviva Participations.	*Administrateur :* Société Foncière Lyonnaise, Unicredit SpA, Aviva France, Aviva Participations.	*Administrateur :* Société Foncière Lyonnaise, Unicredit SpA, Aviva France, Aviva Participations.	*Administrateur :* Société Foncière Lyonnaise, Unicredit SpA, Aviva France, Aviva Participations.

LORENZO BINI SMAGHI
Second Vice-Président du Conseil d'administration

Né le 29 novembre 1956

Première nomination : 2014 – Échéance du mandat : 2018

Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :
Président non exécutif du Conseil d'administration : SNAM (Italie).
Administrateur : TAGES Holding (Italie), Morgan Stanley (Royaume Uni) (jusqu'au 31 mars 2014).

Biographie : de nationalité italienne, titulaire d'une Licence en Sciences Economiques de l'Université Catholique de Louvain (Belgique), et d'un Doctorat de Sciences Economiques de l'Université de Chicago. A commencé sa carrière en 1983 en tant qu'économiste au département Recherche de la Banque d'Italie. En 1994, est nommé responsable de la Direction des Politiques de l'Institut Monétaire Européen. En octobre 1998, devient Directeur général des Relations Financières Internationales au sein du Ministère de l'Economie et des Finances d'Italie. Président de SACE de 2001 à 2005. De juin 2005 à décembre 2011, membre du directoire de la Banque Centrale Européenne. Actuellement Président non exécutif du Conseil d'administration de SNAM (Italie).

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2013	2012	2011	2010
Président non exécutif du Conseil d'administration : SNAM (Italie). *Membre non exécutif du Conseil d'administration :* TAGES Holding (Italie).	*Président non exécutif du Conseil d'administration :* SNAM (Italie).	Néant	Néant

NB : L'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 7, page 534.

* Dont 23 996 actions reçues en 2014 au titre de la rémunération en actions.

ROBERT CASTAIGNE
Administrateur de sociétés

Né le 27 avril 1946

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2018

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit et de contrôle interne et du Comité des risques.

Détient 1 000 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :
Administrateur : Sanofi, Vinci.

Biographie : Ingénieur de l'École Centrale de Lille et de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs. Docteur en Sciences économiques. A fait toute sa carrière chez Total SA, d'abord en qualité d'ingénieur, puis dans diverses fonctions. De 1994 à 2008, a été Directeur financier et Membre du Comité exécutif de Total SA.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2013	2012	2011	2010
Administrateur : Sanofi, Vinci.	*Administrateur :* Sanofi, Vinci.	*Administrateur :* Sanofi, Vinci, Compagnie Nationale à Portefeuille (jusqu'au 3 octobre 2011).	*Administrateur :* Sanofi-Aventis, Vinci, Compagnie Nationale à Portefeuille.

MICHEL CICUREL
Président de Michel Cicurel Conseil

Né le 5 septembre 1947

Première nomination : 2004 – Échéance du mandat : 2016

Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations.

Détient 1 138 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :
Membre du Conseil de surveillance : Publicis.

Mandats exercés dans des sociétés françaises non cotées hors Groupe de l'administrateur :
Président : Michel Cicurel Conseil.
Président du Conseil d'administration : Banque Leonardo.
Administrateur : Bouygues Telecom, Cogepa.

Biographie : après une carrière à la Direction du Trésor de 1973 à 1982, est nommé Chargé de mission puis Directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire de 1983 à 1988 et Directeur général de Cortal de 1983 à 1989. Administrateur délégué de Galbani (Groupe BSN) de 1989 à 1991. Administrateur Directeur général puis Vice-Président-Directeur général de CERUS de 1991 à 1999. Président du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de Compagnie Financière Saint Honoré de 1999 à juin 2012. Michel Cicurel est Président de Michel Cicurel Conseil.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2013	2012	2011	2010
Président : Michel Cicurel Conseil *Président du Conseil d'administration :* Banque Léonardo. *Membre du Conseil de surveillance :* Publicis. *Administrateur :* Bouygues Telecom, Cogepa.	*Président* : Michel Cicurel Conseil (depuis juillet 2012) *Président du Directoire :* La Compagnie Financière Edmond de Rothschild, Compagnie Financière Saint-Honoré (jusqu'à juin 2012). *Membre du Conseil de surveillance :* Publicis. *Administrateur :* Bouygues Telecom.	*Président du Directoire :* La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Compagnie Financière Saint-Honoré. *Président du Conseil de surveillance :* Edmond de Rothschild Corporate Finance. *Vice-Président du Conseil de surveillance :* Edmond de Rothschild Private Equity Partners. *Membre du Conseil de surveillance :* Publicis, Siaci Saint-Honoré, Newstone Courtage (jusqu'au 1er décembre 2011), Milestone (depuis le 4 juillet 2011). *Président du Conseil d'administration :* ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie) (jusqu'au 21 avril 2011), Edmond de Rothschild Investment Services Ltd. (Israël). *Administrateur :* Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Banque privée Edmond de Rothschild SA (Genève), Bouygues Telecom. *Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque :* Edmond de Rothschild Asset Management (Président du Conseil de surveillance), Edrim Solutions. *Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :* Cogifrance. *Censeur :* Paris-Orléans.	*Membre du Conseil de surveillance :* Publicis. *Administrateur :* Banque privée Edmond de Rothschild SA, (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom. *Président du Directoire :* La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, Compagnie Financière Saint-Honoré. *Représentant permanent de Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque :* Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision. *Président du Conseil de surveillance :* Edmond de Rothschild Asset Management (SAS). *Membre du Conseil de surveillance :* Siaci Saint-Honoré, Newstone Courtage. *Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild :* Edrim Solutions. *Vice-Président du Conseil de surveillance :* Edmond de Rothschild Private Equity. Partners (SAS), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS). *Président du Conseil d'administration :* Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie) Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie), ERS. *Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :* Cogifrance. *Censeur :* Paris-Orléans

NB : L'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 7, page 534.

YANN DELABRIÈRE
Président-Directeur général de Faurecia

Né le 19 décembre 1950

Première nomination : 2012 – Échéance du mandat : 2016

Administrateur indépendant.

Détient 1 000 actions

Adresse professionnelle : 2 rue Hennape, 92735 Nanterre Cedex

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :
Président-Directeur général : Faurecia.
Administrateur : Capgemini.

Biographie : ancien élève de l'École Normale Supérieure et de l'École Nationale d'Administration et Agrégé de mathématiques. A commencé sa carrière à la Cour des Comptes. Directeur financier de la Coface (1982-1987) et du Groupe Printemps (1987-1990) avant de devenir Directeur financier de PSA Peugeot Citroën de 1990 à 2007.
Il a également été PDG de Banque PSA Finance. Administrateur et Président du Comité d'audit de Capgemini depuis 2003.
Depuis 2007, M. Delabrière est PDG de Faurecia.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2013	2012	2011	2010
Président-Directeur général : Faurecia.	*Président-Directeur général :* Faurecia.	*Président-Directeur général :* Faurecia.	*Président-Directeur général :* Faurecia.
Administrateur : Capgemini.	*Administrateur :* Capgemini.	*Administrateur :* Capgemini.	*Administrateur :* Capgemini.

JEAN-MARTIN FOLZ
Administrateur de sociétés

Né le 11 janvier 1947

Première nomination : 2007 – Échéance du mandat : 2015

Administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, Membre du Comité des rémunérations.

Détient 2 011 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :
Administrateur : Alstom, AXA, Saint-Gobain.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :
Administrateur : Solvay (Belgique) (jusqu'au 13 mai 2014).

Biographie : a exercé les fonctions de Président du groupe PSA Peugeot Citroën de 1997 jusqu'en février 2007 ; avait auparavant exercé des fonctions de Direction puis de Direction générale dans le groupe Rhône-Poulenc, le groupe Schneider, le groupe Péchiney et au sein de Eridania-Beghin-Say.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2013	2012	2011	2010
Administrateur : Alstom, Axa, Saint-Gobain, Eutelsat (jusqu'au 7 novembre 2013), Solvay (Belgique).	*Administrateur :* Alstom, Axa, Saint-Gobain, Eutelsat, Solvay (Belgique).	*Administrateur :* Alstom, Axa, Saint-Gobain, Eutelsat, Solvay (Belgique). *Membre du Conseil :* ONF Participations (SAS).	*Administrateur :* Alstom, Axa, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique).

KYRA HAZOU
Administrateur de sociétés

Née le 13 décembre 1956

Première nomination : 2011 – Échéance du mandat : 2015

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit et de contrôle interne et du Comité des risques.

Détient 1 000 actions

Biographie : de nationalités américaine et britannique, elle a exercé des fonctions de Managing Director et Directeur juridique au sein de Salomon Smith Barney/Citibank de 1985 à 2000, après avoir exercé en qualité d'avocat à Londres et à New York. Elle a ensuite, de 2001 à 2007, été administrateur non exécutif, membre du Comité d'audit et du Comité des risques de la Financial Services Authority au Royaume-Uni.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2013	2012	2011	2010
Néant	Néant	Néant	Néant

NB : L'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 7, page 534.

JEAN-BERNARD LÉVY
Président-Directeur général d'EDF

Né le 18 mars 1955

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2017

Administrateur indépendant, Président du Comité des rémunérations, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Détient 1 000 actions

Adresse professionnelle : 22-30 avenue de Wagram, 75008 Paris

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :
Président-Directeur général : Président-Directeur général d'EDF (depuis le 26 novembre 2014), Président-Directeur général de Thales (jusqu'au 27 novembre 2014).
Administrateur : Vinci.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :
Président du Conseil de surveillance : Viroxis (jusqu'au 25 mai 2014).
Président : JBL Consulting & Investment SAS (jusqu'au 19 décembre 2014).
Administrateur : DCNS (jusqu'au 1er décembre 2014).

Biographie : ancien élève de l'École Polytechnique et de Télécom Paris Tech, Président-Directeur général d' EDF depuis le 26 novembre 2014, Président-Directeur général de Thalès du 20 décembre 2012 au 27 novembre 2014, Président du Directoire de Vivendi de 2005 à 2012. Rejoint Vivendi en août 2002 dans les fonctions de Directeur général. De 1998 à 2002, Directeur général puis Associé Gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo et Cie. De 1995 à 1998, Président-Directeur général de Matra Communication. De 1993 à 1994, Directeur du cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur. De 1988 à 1993, Directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space. De 1986 à 1988, Conseiller technique au cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre délégué aux Postes et Télécommunications, et de 1978 à 1986, ingénieur à France Télécom.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2013

Président-Directeur général : Thalès

Président du Conseil de surveillance : Viroxis.

Président : JBL Consulting.

Administrateur : Vinci, DCNS.

2012

Président-Directeur général : SFR (jusqu'au 28 juin 2012).

Président : JBL Consulting & Investment SAS.

Président du Directoire : Vivendi (jusqu'au 28 juin 2012).

Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard Inc (jusqu'au 28 juin 2012), GVT Brésil (jusqu'au 28 juin 2012).

Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal + (jusqu'au 28 juin 2012), Canal + France (jusqu'au 28 juin 2012), Viroxis.

Vice-Président du Conseil de surveillance : Maroc Télécom (jusqu'au 28 juin 2012).
Administrateur : Vinci.

2011

Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard Inc, GVT (Brésil), Institut Télécom.

Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal +, Canal + France, Viroxis.

Vice-Président du Conseil de surveillance : Maroc Télécom

Administrateur : Vinci, SFR.

2010

Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard, GVT (Brésil), Institut Télécom.

Vice-Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal+, Maroc Télécom.

Administrateur : Vinci, Vivendi Games Inc., Activision Blizzard Inc., NBC Universal Inc.

ANA MARIA LLOPIS RIVAS
Président-Directeur général fondateur Global Ideas4all

Née le 5 août 1950

Première nomination : 2011 – Échéance du mandat : 2015

Administrateur indépendant.

Détient 1 000 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :
Président non exécutif du Conseil d'administration : DIA

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :
Président-Directeur général fondateur : Global Ideas4all.
Administrateur : AXA Spain, R&R Music (jusqu'au 31 décembre 2014).

Biographie : de nationalité espagnole, a travaillé 11 ans dans le secteur bancaire espagnol (Banesto et groupe Santander), où elle a notamment fondé une banque et un courtier en ligne ; Executive Chairman de Razona, société de conseil au secteur financier, elle a ensuite été Executive Vice President, Financial and Insurance Markets de la société de conseil Indra, parallèlement Administrateur non exécutif et membre du Comité d'audit de Reckitt-Benckiser, puis membre du Conseil de surveillance de ABN AMRO. Actuellement Président-Directeur général fondateur de Global Ideas4all et Président non exécutif du Conseil d'administration de DIA et Administrateur d'AXA Spain.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2013

Président-Directeur général fondateur : Global Ideas4all.

Président non exécutif du Conseil d'administration : DIA.

Administrateur : AXA Spain (depuis juillet 2013), R&R Music.

2012

Président-Directeur général fondateur : Global Ideas4all.

Président non exécutif du Conseil d'administration : DIA.

Administrateur : Service Point Solutions (jusqu'au 28 juin 2012), R&R Music (depuis juin 2012) (au préalable Polyphonic & Music Intelligent Solutions).

2011

Président-Directeur général fondateur : Global Ideas4all.

Président non exécutif du Conseil d'administration : DIA (depuis juillet 2011).

Administrateur : Service Point Solutions, British American Tobacco (jusqu'en mai 2011), Polyphonic & Music Intelligent Solutions.

2010

Président-Directeur général fondateur : Global Ideas4all.

Membre du Conseil de surveillance : ABN Amro.

Administrateur : Service Point Solutions, British American Tobacco, Polyphonic & Music Intelligent Solutions.

NB : L'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 7, page 534.

NATHALIE RACHOU
Fondatrice et gérante de Topiary Finance Ltd.

Née le 7 avril 1957

Première nomination : 2008 – Échéance du mandat : 2016

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit et de contrôle interne et du Comité des risques.

Détient 1 048 actions

Adresse professionnelle : 11 Elvaston Place, London SW7 5QG, Royaume-Uni

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :
Administrateur : Veolia Environnement, Altran.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :
Administrateur : Topiary Finance.

Biographie : diplômée d'HEC. De 1978 à 1999, a exercé de nombreuses fonctions au sein de la Banque Indosuez et de Crédit Agricole Indosuez, cambiste clientèle, Responsable de la gestion actif/passif, fondatrice puis Responsable de Carr Futures International Paris (filiale de courtage de la Banque Indosuez sur le Matif), Secrétaire générale de la Banque Indosuez, Responsable mondiale de l'activité change/option de change de Crédit Agricole Indosuez. En 1999, a créé Topiary Finance Ltd., société de gestion d'actifs, basée à Londres. Conseiller du commerce extérieur de la France depuis 2001.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2013	2012	2011	2010
Administrateur : Topiary Finance, Liautaud et Cie (jusqu'au 21 novembre 2013), Veolia Environnement, Altran.	*Administrateur :* Liautaud et Cie, Veolia Environnement, Altran.	*Administrateur :* Liautaud et Cie.	*Administrateur :* Liautaud et Cie.

ALEXANDRA SCHAAPVELD
Administrateur de sociétés

Née le 5 septembre 1958

Première nomination : 2013 – Échéance du mandat : 2017

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit et de contrôle interne et du Comité des risques.

Détient 1 000 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées française :
Membre du Conseil de surveillance : Vallourec SA.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :
Membre du Conseil de surveillance : Bumi Armada Berhad (Malaisie).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :
Membre du Conseil de surveillance : FMO (Pays-Bas).

Biographie : de nationalité néerlandaise, est diplômée de l'Université d'Oxford en politique, philosophie et économie et est titulaire d'une Maîtrise en Économie du Développement obtenue à l'Université Erasmus. A commencé sa carrière au sein du Groupe ABN AMRO aux Pays-Bas où elle a occupé différents postes de 1984 à 2007 dans la banque d'investissement, étant notamment chargée du suivi des grands clients de la banque avant d'être en 2008 Directeur pour l'Europe de l'ouest de la banque d'investissement chez Royal Bank of Scotland Group. Membre des conseils de surveillance de FMO (Pays-Bas), Bumi Armada (Malaisie) et Vallourec (France). N'a pas d'activité professionnelle en dehors de l'exercice de mandats non exécutifs.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2013	2012	2011	2010
Membre du Conseil de surveillance : Vallourec (France), FMO et Holland Casino* (Pays-Bas), Bumi Armada Berhad (Malaisie).	*Membre du Conseil de surveillance :* Vallourec (France), FMO et Holland Casino* (Pays-Bas), Bumi Armada Berhad (Malaisie).	*Membre du Conseil de surveillance :* Vallourec (France), Holland Casino* (Pays-Bas), Bumi Armada Berhad (Malaisie).	*Membre du Conseil de surveillance :* Vallourec (France), Holland Casino* (Pays-Bas).

FRANCE HOUSSAYE
Animatrice de la prescription et des partenariats à l'agence de Rouen

Née le 27 juillet 1967

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2015

Administrateur élu par les salariés, Membre du Comité des rémunérations.

Adresse professionnelle : Tours Société Générale, 75886 Paris Cedex 18

Biographie : salariée de Société Générale depuis 1989.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2013	2012	2011	2010
Néant	Néant	Néant	Néant

BÉATRICE LEPAGNOL
Conseiller d'activités sociales à l'agence d'Agen

Née le 11 octobre 1970

Première nomination : 2012 – Échéance du mandat : 2015

Administrateur élu par les salariés.

Adresse professionnelle : Tours Société Générale, 75886 Paris Cedex 18

Biographie : salariée de Société Générale depuis 1990.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes (situation au 31 décembre de chaque année).

2013	2012	2011	2010
Néant	Néant	Néant	Néant

NB : L'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 7, page 534.

* Fondation

Liste des administrateurs dont le mandat arrive à échéance en 2015

FRÉDÉRIC OUDÉA

Né le 3 juillet 1963

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Première nomination : 2009 - Échéance du mandat : 2015

ANTHONY WYAND

Né le 24 novembre 1943

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur de sociétés, Président du Comité d'audit et de contrôle interne et du Comité des risques, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations.

Première nomination : 2002 – Échéance du mandat : 2015

JEAN-MARTIN FOLZ

Né le 11 janvier 1947

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, Membre du Comité des rémunérations.

Première nomination : 2007 – Échéance du mandat : 2015

KYRA HAZOU

Née le 13 décembre 1956

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit et du contrôle interne et du Comité des risques.

Première nomination : 2011 – Échéance du mandat : 2015

ANA MARIA LLOPIS RIVAS

Née le 5 août 1950

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL FONDATEUR GLOBAL IDEAS4ALL

Administrateur indépendant.

Première nomination : 2011 – Échéance du mandat : 2015

Mandats des représentants du personnel au Conseil d'administration arrivant à échéance en 2015*

FRANCE HOUSSAYE

Née le 27 juillet 1967

ANIMATRICE DE LA PRESCRIPTION ET DES PARTENARIATS À L'AGENCE DE ROUEN

Administrateur élu par les salariés. Membre du Comité des rémunérations.

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2015

BÉATRICE LEPAGNOL

Née le 11 octobre 1970

CONSEILLER D'ACTIVITÉS SOCIALES À L'AGENCE D'AGEN

Administrateur élu par les salariés.

Première nomination : 2012 – Échéance du mandat : 2015

* L'élection des représentants des salariés aura lieu du 12 au 19 mars 2015 (second tour).

DIRECTION GÉNÉRALE

(AU 1er JANVIER 2015)

FRÉDÉRIC OUDÉA

Né le 3 juillet 1963

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Voir page 77

SÉVERIN CABANNES

Né le 21 juillet 1958

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Détient 23 340 actions en direct*

1 309 actions *via* Société Générale Actionnariat (Fonds E)

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale :
Administrateur : Amundi Group, Crédit du Nord.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises hors groupe Société Générale :
Membre du Conseil de surveillance : Groupe Steria Sca (jusqu'au 16 octobre 2014).

Biographie : Après avoir exercé des fonctions au Crédit National, chez Elf Atochem puis au Groupe La Poste (1983-2001), rejoint en 2001 Société Générale comme Directeur financier du Groupe jusqu'en 2002. Directeur général adjoint en charge de la stratégie et des finances du Groupe Steria, puis Directeur général (2002-2007). En janvier 2007, Directeur des Ressources du groupe Société Générale, puis Directeur général délégué depuis mai 2008.

BERNARDO SANCHEZ INCERA

Né le 9 mars 1960

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Détient 11 667 actions**

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale :
Administrateur : Banque Roumaine de Développement, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire.
Membre du Conseil de surveillance : Rosbank, Komerční Banka A.S.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale :
Président : Crédit du Nord (depuis le 28 mai 2014).
Administrateur : Boursorama (depuis le 17 novembre 2014), Franfinance (jusqu'au 23 octobre 2014), Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Équipements (jusqu'au 5 décembre 2014).
Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale :
Administrateur : ALD Automotive Group Plc (jusqu'au 5 octobre 2014), Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques au Sénégal.
Membre du Conseil de surveillance : Société Générale Marocaine de Banques.

Biographie : De nationalité espagnole. De 1984 à 1992, est exploitant entreprises et Directeur adjoint du centre d'affaires de La Défense au Crédit Lyonnais à Paris. De 1992 à 1994, est administrateur et Directeur du Crédit Lyonnais Belgique.
De 1994 à 1996, devient administrateur délégué de la Banca Jover Espagne. De 1996 à 1999, Directeur général de Zara France. De 1999 à 2001, exerce les fonctions de Directeur International au Groupe Inditex, puis de 2001 à 2003, Président de LVMH Mode et Maroquinerie Europe et de LVMH Fashion Group France. De 2003 à 2004, est Directeur général France de Vivarte, puis en 2004, Directeur général exécutif du Groupe France de Monoprix jusqu'en 2009. Entré à Société Générale en novembre 2009, exerce les fonctions de Directeur général délégué depuis le 1er janvier 2010.

* Dont 8 974 actions reçues en 2014 au titre de la rémunération en actions.

** Dont 7 500 actions reçues en 2014 au titre de la rémunération en actions.

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2014	2013	2012	2011	2010
Frédéric OUDÉA Président-Directeur général *Adresse professionnelle :* Tours Société Générale, 75886 Paris Cedex 18	N'a exercé aucun autre mandat.				
Séverin CABANNES Directeur général délégué *Adresse professionnelle :* Tours Société Générale, 75886 Paris Cedex 18	*Administrateur :* Crédit du Nord, Amundi Group. *Membre du Conseil de surveillance :* Groupe Steria Sca (jusqu'au 16 octobre 2014).	*Administrateur :* Crédit du Nord, TCW Group (jusqu'au 6 février 2013), Amundi Group. *Membre du Conseil de surveillance :* Groupe Steria Sca	*Administrateur :* Crédit du Nord, TCW Group, Amundi Group. *Membre du Conseil de surveillance :* Groupe Steria Sca.	*Administrateur :* Crédit du Nord, TCW Group, Amundi Group. *Membre du Conseil de surveillance :* Groupe Steria Sca.	*Administrateur :* Crédit du Nord, TCW Group. *Membre du Conseil de surveillance :* Komerční Banka, Groupe Steria Sca
Bernardo SANCHEZ INCERA Directeur général délégué *Adresse professionnelle :* Tours Société Générale, 75886 Paris Cedex 18	*Président :* Crédit du Nord (depuis le 28 mai 2014). *Administrateur :* Boursorama (depuis le 17 novembre 2014), ALD Automotive Group (jusqu'au 5 octobre 2014), Banque Roumaine de Développement, Franfinance (jusqu'au 23 octobre 2014), Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Equipements (jusqu'au 5 décembre 2014), Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. *Membre du Conseil de surveillance :* Rosbank, Komerční Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques	*Administrateur :* ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Equipements, National Societe Generale Bank (jusqu'au 28 mars 2013), Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. *Membre du Conseil de surveillance :* Komerční Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	*Administrateur :* ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Equipements, National Societe Generale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. *Membre du Conseil de surveillance :* Komerční Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	*Administrateur :* ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Equipements, National Societe Generale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. *Membre du Conseil de surveillance :* Komerční Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	*Administrateur :* ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, National Societe Generale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. *Membre du Conseil de surveillance :* Komerční Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance du Conseil d'administration :

- il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de Société Générale des membres du Conseil d'administration et des Directeurs généraux délégués et d'autres devoirs ou intérêts privés. En cas de besoin, l'article 10 du Règlement intérieur du Conseil d'administration régit les conflits d'intérêts de tout administrateur ;
- il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec un actionnaire, client, fournisseur ou autres en vertu duquel l'une des personnes susvisées a été sélectionnée ;
- il n'existe pas de lien familial entre les personnes susvisées ;
- aucune restriction autre que légale n'est acceptée par l'une des personnes susvisées concernant la cession de sa participation dans le capital de Société Générale.

Absence de condamnation

À la connaissance du Conseil d'administration :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un de ses membres ou de l'un des Directeurs généraux délégués ;
- aucun de ses membres ni aucun de ses Directeurs généraux délégués n'a été associé (en qualité de membre du Conseil d'administration, de direction ou de surveillance, ou comme Dirigeant) à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- le 18 décembre 2014, la Commission des sanctions de l'AMF a prononcé des sanctions pécuniaires à l'encontre de la Société Faurecia et de M. Yann Delabrière en sa qualité de PDG de Faurecia pour manquements à l'obligation d'information du public. La société Faurecia et M. Yann Delabrière ont interjeté appel de cette décision. Il n'existe pas d'autre incrimination ou sanction publique officielle qui ait été prononcée par des autorités étatiques ou réglementaires à l'encontre d'un mandataire social ;
- aucun de ses membres ni aucun de ses Directeurs généraux délégués n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

COMITÉ EXÉCUTIF

(AU 1er JANVIER 2015)

Le Comité exécutif assure sous l'autorité du Président-Directeur général le pilotage stratégique du Groupe.

Frédéric OUDÉA
Président-Directeur général

Séverin CABANNES
Directeur général délégué

Bernardo SANCHEZ INCERA
Directeur général délégué

Laurent GOUTARD
Directeur de la Banque de détail Société Générale en France

Caroline GUILLAUMIN
Directrice de la Communication du Groupe

Didier HAUGUEL
Co-directeur de la Banque et Services Financiers Internationaux

Philippe HEIM
Directeur financier du Groupe

Edouard-Malo HENRY
Directeur des Ressources Humaines du Groupe

Françoise MERCADAL-DELASALLES
Directrice des Ressources et de l'Innovation du Groupe

Benoît OTTENWAELTER
Directeur des Risques du Groupe

Jean-Luc PARER
Co-directeur de la Banque et Services Financiers Internationaux

Patrick SUET
Secrétaire général et Responsable de la Conformité du Groupe

Didier VALET
Directeur, Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'actifs & Métier Titres

COMITÉ DE DIRECTION GROUPE

(AU 1er JANVIER 2015)

Le Comité de direction Groupe, qui rassemble près de soixante cadres dirigeants du Groupe, est un lieu d'échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe.

Frédéric Oudéa, Président-Directeur général

Séverin Cabannes, Directeur général délégué

Bernardo Sanchez Incera, Directeur général délégué

Laurent Goutard, Directeur de la Banque de détail Société Générale en France

Caroline Guillaumin, Directrice de la Communication du Groupe

Didier Hauguel, Co-directeur de la Banque et Services Financiers Internationaux

Philippe Heim, Directeur Financier du Groupe

Edouard-Malo Henry, Directeur des Ressources Humaines du Groupe

Françoise Mercadal-Delasalles, Directrice des Ressources et de l'Innovation du Groupe

Benoît Ottenwaelter, Directeur des Risques du Groupe

Jean-Luc Parer, Co-directeur de la Banque et Services Financiers Internationaux

Patrick Suet, Secrétaire général et Responsable de la Conformité du Groupe

Didier Valet, Directeur, Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'actifs & Métier Titres

Hervé Audren de Kerdrel, Directeur Financier délégué du Groupe

Pascal Augé, Directeur Global Transaction and Payment Services

Thierry Aulagnon, Directeur, Relations Clients et Banque d'Investissement

Philippe Aymerich, Directeur général du Crédit du Nord

Albert Boclé, Directeur commercial et marketing de la Banque de détail Société Générale en France

Alain Bozzi, Directeur délégué de la Conformité du Groupe

Gilles Briatta, Secrétaire général adjoint du Groupe

Marie Cheval, Président-Directeur général de Boursorama

Thierry d'Argent, Responsable mondial Corporate Finance, Banque de Financement et d'Investissement

Véronique de La Bachelerie, Administrateur délégué de Société Générale Bank & Trust

Bruno Delas, Directeur des Systèmes d'information, Organisation et Processus de la Banque de détail en France

Pierre-Yves Demoures, Responsable des Ressources de la Banque et Services Financiers Internationaux

Marie-Christine Ducholet, Directeur Général de Société Générale Equipment Finance

Claire Dumas, Directrice Financière de la Banque de détail en France

Daniel Fields, Directeur, Activités de Marchés

Ian Fisher, Responsable des activités de Banque de Financement et d'Investissement pour le Royaume-Uni et l'Irlande

Patrick Folléa, Directeur adjoint de la Banque Privée et Directeur de Société Générale Banque Privée France

Olivier Garnier, Chef Économiste du Groupe

Jean-Marc Giraud, Inspecteur général du Groupe

Donato Gonzalez-Sanchez, Responsable, Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'actifs & Métier Titres pour l'Espagne et le Portugal

Eric Groven, Directeur délégué de la Banque de détail Société Générale en France

Arnaud Jacquemin, Directeur délégué des Risques du Groupe

Jochen Jehmlich, Chief Executive Officer de GEFA Group et Directeur général adjoint de Société Générale Equipment Finance

William Kadouch-Chassaing, Directeur Financier délégué et Directeur de la stratégie du Groupe

Jean-Louis Klein, Responsable de la Clientèle grandes entreprises de la Banque de détail Société Générale en France

Slawomir Krupa, Directeur adjoint des Activités de Financement et Responsable Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'Actifs & Métier Titres pour la région Europe Centrale et Orientale, le Moyen-Orient et l'Afrique

Albert Le Dirac'h, Président du Directoire de Komerční Banka

Christophe Leblanc, Chief Operating Officer, Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'actifs & Métier Titres

Diony Lebot, Directrice déléguée des Risques du Groupe

Philippe Lhotte, Président-Directeur général de la Banque Roumaine de Développement

Anne Marion-Bouchacourt, Responsable pays Groupe pour la Chine

Mike Masterson, Responsable des métiers Location Longue Durée et Gestion de flottes automobiles, ALD Automotive

Laetitia Maurel, Directrice des Relations Presse pour le Groupe

Alexandre Maymat, Responsable de la région Afrique/Asie/Méditerranée et Outre-mer, Banque et Services Financiers Internationaux

Jean-François Mazaud, Directeur de la Banque Privée

Christophe Mianné, Directeur délégué, Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'actifs & Métier Titres

Hikaru Ogata, Directeur, région Asie-Pacifique, Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'actifs & Métier Titres

Dmitriy Olyunin, Directeur général de Rosbank

Craig Overlander, Directeur, région Amériques, Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'actifs & Métier Titres

Pierre Palmieri, Directeur des Activités de Financement

Philippe Perret, Responsable des métiers Assurances

Bruno Prigent, Directeur du Métier Titres

Sylvie Rémond, Conseillère Relations Clients et Banque d'Investissement

Giovanni-Luca Soma, Responsable de la région Europe, Banque et Services Financiers Internationaux

Catherine Théry, Directrice de la coordination du contrôle interne et Directrice du Programme « Enterprise Risk Management »

Vincent Tricon, Directeur, Banque de Financement et d'Investissement pour les PME et ETI clientes de la Banque de détail Société Générale en France

Guido Zoeller, Responsable des activités de Banque de Financement et d'Investissement en Allemagne

2. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

DÉCLARATION SUR LE RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Société Générale se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF (juin 2013 – document disponible sur le site www.afep.com). En application du principe « *comply or explain* », Société Générale précise qu'elle applique l'ensemble des recommandations à l'exception des recommandations listées ci-après :

Dispositions du Code AFEP-MEDEF non appliquées en 2014	Justifications
Article 10.2 : mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.	Cette recommandation de l'évaluation formelle de la contribution individuelle de chaque administrateur n'est pas jugée utile par le Conseil d'administration, l'appréciation positive sur le fonctionnement collégial du Conseil ne pouvant résulter que de contributions individuelles satisfaisantes. Cela étant, en vue d'améliorer encore la participation de chaque administrateur, le Conseil d'administration a décidé, depuis 2013, que chaque année le 1er Vice-Président procéderait à un entretien individuel avec chaque administrateur.
Article 16.2.1 : les délais d'examen des comptes par le comité des comptes doivent être suffisants (au minimum deux jours avant l'examen par le conseil).	Plusieurs membres du comité d'audit résidant à l'étranger, les réunions des comités relatives à l'examen des comptes se tiennent habituellement la veille du Conseil. Les meilleurs efforts sont faits pour que les documents et informations nécessaires soient adressés dans des délais suffisants pour permettre aux administrateurs de remplir leur mission.
Article 23.2.4 : procéder aux attributions des actions de performance aux mêmes périodes calendaires.	La réglementation européenne définitive applicable en matière de rémunération dans les banques n'ayant pas été rendue publique à la date habituelle de l'attribution de l'intéressement à long terme des Dirigeants mandataires sociaux (mai), l'attribution a été décidée par le Conseil du 31 juillet 2014. Le Groupe n'attribue plus d'options à ses dirigeants.

Depuis le début de l'année 2000, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités est régi par un règlement intérieur.

Début 2015, le Conseil d'administration a refondu le règlement intérieur pour y insérer notamment les dispositions issues de la Directive CRD4 ainsi que pour y intégrer, pour une meilleure lisibilité, la Charte de l'administrateur. Le Règlement intérieur (version en vigueur à compter du 1er janvier 2015), ainsi que les statuts de la Société sont insérés dans le Document de référence (voir chapitre 7). Les extraits cités ci-après sont, sauf mention contraire, ceux du Règlement intérieur ou de la Charte de l'administrateur en vigueur en 2014 dont les versions intégrales peuvent être consultées dans le Document de référence 2014.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Présidence et Direction générale

Conformément à la loi et aux statuts, il appartient au Conseil d'administration de décider si les fonctions de Président et de Directeur général sont assurées par la même personne ou sont dissociées.

Du 13 mai 2008 jusqu'à la démission de Daniel Bouton de son mandat de Président le 6 mai 2009, les fonctions de Président et de Directeur général ont été dissociées.

Depuis le 6 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé la réunification des fonctions de Président et Directeur général afin d'avoir une gouvernance plus resserrée et encore plus réactive. Il a nommé Frédéric Oudéa Président-Directeur général. La réunification a pris effet le 24 mai 2009.

Le 6 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé également de créer un poste de Vice-Président du Conseil d'administration. Ce poste a été confié à Anthony Wyand qui a également été nommé Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et membre des deux autres Comités.

A compter du 21 mai 2014, le Conseil d'administration a décidé de créer un poste de Second Vice-Président qui a été confié à Lorenzo Bini Smaghi.

Extrait de l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil d'administration :

5.2 - Le Conseil d'administration peut désigner un Premier Vice-Président pour assister le Président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités, la gestion des conflits d'intérêts et la supervision du gouvernement de l'entreprise, du contrôle interne et de la maîtrise des risques.

A ce titre, le Premier Vice-Président préside le Comité d'audit, de contrôle interne, et des risques et est membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations. Il peut entendre les membres du Comité exécutif du Groupe (COMEX) ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique, et plus généralement les cadres de Direction du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et informations qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le Premier Vice-Président réunit au moins une fois par an les administrateurs non salariés du Groupe hors la présence du Président-Directeur général, afin notamment de préparer l'évaluation des performances des Dirigeants mandataires sociaux et de réfléchir à l'avenir de la Direction générale. Il fait un point annuel avec chaque administrateur sur sa participation aux travaux du Conseil d'administration.

En accord avec le Président-Directeur général, il peut représenter la Société lors de rencontres avec des tiers portant sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la maîtrise des risques.

5.3 - Le Conseil d'administration peut également désigner un second Vice-Président. Celui-ci est chargé d'assurer des missions spécifiques que lui confie le Conseil d'administration en accord avec le Président-Directeur général. Le second Vice-Président peut assister aux réunions des comités. Il peut entendre les membres du COMEX et a accès aux documents et informations qu'il juge nécessaire. En accord avec le Président-Directeur général, il peut représenter la société lors de rencontres avec des tiers en France ou à l'étranger.

5.4 - Les Vice-Présidents disposent, en tant que de besoin, des services du secrétariat du Conseil d'administration et des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

En 2014, Frédéric Oudéa a été assisté par trois, puis deux Directeurs généraux délégués : Séverin Cabannes (en poste depuis mai 2009), Bernardo Sanchez Incera (en poste depuis le 1er janvier 2010) et Jean-François Sammarcelli (en poste du 1er janvier 2010 au 31 août 2014).

Séverin Cabannes est plus particulièrement en charge de : Finance, Risques, Ressources, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Bernardo Sanchez Incera est plus particulièrement en charge de l'ensemble de la Banque de détail en France, de la supervision de la Banque de détail et des Services Financiers Internationaux.

Fin 2013, suite à l'adoption de la directive CRD 4 prévoyant la séparation des fonctions de Président et Directeur général, le Conseil d'administration a approuvé une lettre à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) demandant le maintien de la structure de gouvernance unifiée. L'ACPR a décidé que cette structure pouvait être maintenue jusqu'à la fin du mandat de F. Oudéa (2015).

Le 15 janvier 2015, le Conseil d'administration s'est prononcé sur la structure de gouvernance qui sera mise en place à l'issue de l'Assemblée générale du 19 mai 2015 et a décidé de revenir à la dissociation des fonctions. Le Conseil a décidé que M. Lorenzo Bini Smaghi serait nommé Président et M. Frédéric Oudéa Directeur général.

2. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au règlement intérieur et aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration.

L'article 1er du règlement intérieur définit les cas dans lesquels une approbation préalable du Conseil d'administration est requise (projets d'investissement stratégiques au-delà d'un certain montant, etc.). Voir ci-après, p. 92, compétences du Conseil.

3. Composition du Conseil

Le Conseil comprend 12 administrateurs élus par l'Assemblée générale et 2 administrateurs représentant les salariés. Un représentant du Comité d'entreprise assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil d'administration.

La durée du mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée générale est de 4 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée, ce qui permet de renouveler ou nommer tous les ans entre 2 et 5 administrateurs. Les deux administrateurs élus par les salariés de Société Générale ont un mandat de 3 ans (2012-2015).

L'âge moyen des administrateurs est de 59 ans. Au cours de l'année 2014, le renouvellement du mandat de M. Robert Castaigne, ainsi que la nomination de M. Lorenzo Bini Smaghi en remplacement de M. Gianemilio Osculati ont été approuvés par l'Assemblée générale. M. Robert Castaigne et M. Lorenzo Bini Smaghi ont été désignés administrateurs indépendants.

Changements intervenus dans la composition du Conseil en 2014

Administrateur	Départ	Nomination	Renouvellement	Nationalité
R. CASTAIGNE			20 mai 2014	Française
G. OSCULATI	20 mai 2014			Italienne
L. BINI SMAGHI		20 mai 2014		Italienne

3.1 - DES ADMINISTRATEURS EXPERIMENTÉS ET COMPLÉMENTAIRES

La composition du Conseil vise à un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance, dans le respect de la parité. La compétence et l'expérience du monde financier et de la gestion des grandes entreprises internationales sont les critères de base de la sélection des administrateurs. Les administrateurs de nationalité étrangère sont au nombre de 5.

L'analyse des compétences des administrateurs montre leur complémentarité. Leur profil permet de couvrir l'ensemble du spectre des activités de la Banque et des risques associés à son activité.

3.2 - PROFIL DES ADMINISTRATEURS

	Dominante professionnelle			
ADMINISTRATEURS	**Banque, Finances**	**Autres activités**	**International**	**Carrière résumée**
Frédéric OUDÉA	X		X	Groupe Société Générale depuis 1995 : Banque de Financement et d'Investissement jusqu'à 2001 – Directeur financier Groupe de 2003 à 2008, Président-Directeur général depuis 2009
Anthony WYAND	X		X	Depuis 1971, assurance (Commercial Union-CGU- Aviva) – Directeur exécutif entre 2000 et 2003
Lorenzo BINI SMAGHI	X		X	De 1994 à 1998 : responsable de la Direction des Politiques de l'Institut Monétaire Européen. En 1998 : Directeur Général des Relations Financières Internationales du Ministère de L'Economie et des Finances d'Italie. Président de la SACE de 2001 à 2005. De 2005 à 2011, membre du Directoire de la BCE. Président non exécutif de SNAM
Robert CASTAIGNE		X	X	TOTAL SA : Directeur financier et membre du Comité exécutif de 1994 à 2008
Michel CICUREL	X		X	Expérience bancaire depuis 1983 – Président du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de Compagnie Financière Saint- Honoré de 1999 à 2012
Yann DELABRIÈRE	X		X	Directeur Financier de la Coface entre 1982 et 1987, du Groupe Printemps de 1987 à 1990 et de PSA de 1990 à 2007. Président-Directeur général de Faurecia depuis 2007
Jean-Martin FOLZ		X	X	Président du groupe automobile PSA Peugeot Citroën entre 1997 et 2007
Kyra HAZOU	X		X	Entre 1985 et 2000 : Managing Director et Directeur juridique au sein de Salomon Smith Barney/Citibank. De 2001 à 2007 : Administrateur non exécutif, membre du Comité d'audit et du Comité des risques de la Financial Services Authority au Royaume-Uni
Jean-Bernard LÉVY		X	X	Vivendi de 2002 à 2012 : Directeur général puis Président du Directoire en 2005. Président-Directeur général de Thalès de décembre 2012 à novembre 2014. Depuis novembre 2014, PDG d'EDF
Ana Maria LLOPIS RIVAS	X		X	A travaillé 11 ans dans le secteur bancaire espagnol (Banesto et groupe Santander)
Nathalie RACHOU	X		X	Expérience bancaire entre 1978 et 1999 (Banque Indosuez) – Fondatrice d'une société de gestion d'actifs en 1999
Alexandra SCHAAPVELD	X		X	Expérience bancaire : elle a travaillé 23 ans dans le secteur bancaire néerlandais (ABN AMRO), était notamment chargée du suivi des grands clients de la banque
France HOUSSAYE	X			Depuis 1989, salariée Société Générale
Béatrice LEPAGNOL	X			Depuis 1990, salariée Société Générale

3.3 - UNE REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES HOMMES CONFORME AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 27 JANVIER 2011 ET AU CODE AFEP-MEDEF

Le Conseil d'administration comporte 6 femmes et 8 hommes soit 42 % de femmes ou 33 % si l'on exclut du calcul les administrateurs représentant les salariés conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011.

3.4 - PLUS DE 83 % D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS (71 % SI LES ADMINISTRATEURS SALARIÉS SONT INCLUS DANS LE CALCUL)

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a, sur le rapport de son Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2014 au regard des critères d'indépendance définis dans les rapports précités.

Il a tout particulièrement étudié les relations bancaires et de conseil entretenus par le Groupe avec les entreprises dont ses administrateurs sont des Dirigeants, en vue d'apprécier si celles-ci étaient d'une importance et d'une nature telles qu'elles pouvaient affecter l'indépendance de jugement des administrateurs. Cette analyse est fondée sur une étude multicritères intégrant plusieurs paramètres (endettement global et liquidité de l'entreprise, poids de la dette bancaire dans l'endettement global, montant des engagements de Société Générale et importance de ces engagements par rapport à l'ensemble de la dette bancaire, mandats de conseil, autres relations commerciales).

Cet examen a été fait en particulier pour Jean-Bernard Lévy, Président-Directeur général successivement de Thalès et de EDF, et pour Yann Delabrière, Président-Directeur général de Faurecia. Dans les deux cas, le Comité a pu constater que les relations économiques, financières ou autres entre les administrateurs, les groupes qu'ils dirigent et Société Générale n'étaient pas de nature à modifier l'analyse faite pour l'année précédente. Dans les deux cas, la part de Société Générale dans le financement de la dette de leurs groupes est apparue d'un niveau compatible avec les critères d'appréciation du Comité. Ils sont donc considérés comme indépendants.

Le Conseil d'administration a également spécialement examiné la situation de M. Lorenzo Bini Smaghi chargé d'août 2014 à avril 2015 d'une mission spéciale par la Direction générale (voir Conventions réglementées). Il a considéré que cela ne remettait pas en cause sa qualité d'administrateur indépendant, cette mission ne pouvant être considérée comme pouvant porter atteinte à son indépendance.

N'ont pas été qualifiés administrateurs indépendants au regard des critères du Code AFEP-MEDEF :

- M. Frédéric Oudéa : exerce les fonctions de Président-Directeur général ;
- M. Anthony Wyand : est administrateur depuis plus de 12 ans ;
- Mme France Houssaye : salariée ;
- Mme Béatrice Lepagnol : salariée.

Il convient toutefois de relever la situation particulière de M. Wyand.

M. Wyand siège au Conseil d'administration de Société Générale depuis 2002 en tant que personne physique. À ce titre, il devrait être considéré comme indépendant. Mais de 1989 à 2002, M. Wyand a représenté le Groupe Aviva (ex-CGNU) au Conseil d'administration. Par une interprétation très stricte des recommandations AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a donc décidé de ne pas le qualifier d'administrateur indépendant, car il siège depuis plus de 12 ans au Conseil d'administration comme représentant permanent et à titre personnel. Pour autant, le Conseil estime qu'il présente toute l'indépendance de jugement requise pour exercer les missions confiées au 1er Vice-Président en particulier en matière de gouvernement d'entreprise, de contrôle interne et de risques.

3.5 - SITUATION DES ADMINISTRATEURS AU REGARD DES CRITÈRES D'INDÉPENDANCE DU CODE AFEP-MEDEF

Administrateur	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
F. OUDÉA	X	0	0	0	0	0	0
L. BINI SMAGHI	0	0	0	0	0	0	0
R. CASTAIGNE	0	0	0	0	0	0	0
M. CICUREL	0	0	0	0	0	0	0
Y. DELABRIÈRE	0	0	0	0	0	0	0
J-M. FOLZ	0	0	0	0	0	0	0
K. HAZOU	0	0	0	0	0	0	0
F. HOUSSAYE	X	0	0	0	0	0	0
B. LEPAGNOL	X	0	0	0	0	0	0
J-B. LÉVY	0	0	0	0	0	0	0
A. M. LLOPIS RIVAS	0	0	0	0	0	0	0
N. RACHOU	0	0	0	0	0	0	0
A. SCHAAPVELD	0	0	0	0	0	0	0
A. WYAND	0	0	0	0	0	X	0

Légende :
« 0 » représente un critère respecté d'indépendance selon les critères AFEP-MEDEF.
« x » représente un critère non satisfait d'indépendance selon les critères AFEP-MEDEF.
Critère 1 : statut de salarié ou de dirigeant mandataire social au cours des cinq années précédentes.
Critère 2 : existence ou non de mandats croisés.
Critère 3 : existence ou non de relations d'affaires significatives.
Critère 4 : existence de lien familial proche avec un mandataire social.
Critère 5 : ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
Critère 6 : ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.
Critère 7 : représentant d'actionnaire important.

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 10 sur 14 au 31 décembre 2014, soit plus de 83 % des membres du Conseil d'administration si l'on retient la nouvelle règle de calcul du Code AFEP-MEDEF qui exclut du calcul les représentants des salariés (71 %, si les administrateurs salariés sont inclus).

Cette proportion est nettement supérieure à l'objectif que s'est fixé le Conseil d'administration de respecter la proportion minimale de 50 % d'administrateurs indépendants, recommandée dans le code AFEP- MEDEF.

3.6 - DES ADMINISTRATEURS ASSIDUS

Frédéric Oudéa a présidé tous les Conseils en 2014.
Les taux de présence des administrateurs aux travaux du Conseil et des Comités sont très élevés.

Présence en 2014	PÉRIODE	CA	CACIR	CONOM	COREM
L. BINI SMAGHI	À compter du 20 mai	100 %			
R. CASTAIGNE		100 %	100 %		
M. CICUREL		100 %		100 %	100 %
Y. DELABRIÈRE		89 %			
J.-M. FOLZ		100 %		100 %	100 %
K. HAZOU		100 %	100 %		
F. HOUSSAYE		100 %			100 %
B. LEPAGNOL		100 %			
J.-B. LÉVY		89 %		80 %	76 %
A. M. LLOPIS RIVAS		100 %			
G. OSCULATI	Jusqu'au 20 mai	83 %	100 %		
N. RACHOU		100 %	100 %		
A. SCHAAPVELD		100 %	100 %		
A. WYAND		100 %	100 %	100 %	100 %

Le taux moyen de présence par séance est de 97 % pour le Conseil d'administration (CA), 100 % pour le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR), 95 % pour le Comité des nominations (CONOM) et 97 % pour le Comité des rémunérations (COREM).

3.7 - DES ADMINISTRATEURS TENUS À DES OBLIGATIONS DE DÉTENTION D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SIGNIFICATIVES ET DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES EXIGEANTES[1]

Les administrateurs nommés par l'Assemblée générale doivent détenir à titre personnel des actions, le minimum statutaire étant de 600 actions pour un administrateur nommé par l'Assemblée générale. Les articles 4 et 5 de la Charte de l'administrateur devenus l'article 16 du règlement intérieur prévoit un objectif de 1000 actions et une interdiction de couverture ainsi que les règles déontologiques suivantes :

Article 5 de la Charte de l'administrateur :

Les administrateurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres Société Générale et des titres qui lui sont assimilés pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de la Société Générale ainsi que le jour de ladite publication.

Les administrateurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur instruments dérivés.

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère contrôlée directement ou indirectement par Société Générale au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

(1) Les Dirigeants mandataires sociaux sont par ailleurs astreints à des obligations spécifiques (voir page 103).

4. Compétences du Conseil

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci examine régulièrement les orientations stratégiques du Groupe et délibère préalablement sur les modifications des structures de Direction du Groupe, ainsi que sur les opérations, notamment d'acquisition et de cession, susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Depuis 2003, le règlement intérieur définit très précisément les règles applicables aux cas d'approbation préalable par le Conseil d'administration des projets d'investissement ou, plus généralement, des opérations stratégiques (voir chapitre 7, p. 541). Le Conseil est informé et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux, approuve les principes de la politique de rémunération du Groupe, notamment celle des opérateurs de marché, et décide de la mise en œuvre des plans d'actions de performance dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale.

5. Fonctionnement du Conseil

Un règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil d'administration (voir chapitre 7, p. 541). Celui-ci est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande du tiers des administrateurs. Il se réunit au moins 6 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés.

Au moins une fois par an, le Conseil d'administration procède à l'évaluation de son fonctionnement. De même, il délibère au moins une fois par an sur les risques de toute nature auxquels la Société est exposée.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque réunion du Conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements significatifs pour la Société.

Chaque administrateur bénéficie des formations nécessaires à l'exercice de son mandat.

6. Travaux du conseil

En 2014, le Conseil d'administration a tenu 9 réunions, dont la durée a été en moyenne de 3 heures 10. Le taux de présence des administrateurs a été de 97 % en moyenne par réunion (95 % en 2013).

Comme chaque année, le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels et examiné le budget. Il a débattu des opérations de cessions/acquisitions réalisées en 2014 et a approuvé les modalités des plus importantes (Newedge, Boursorama…).

Au cours de l'année 2014, le Conseil a continué à suivre le profil de liquidité du Groupe et la trajectoire en capital compte tenu des exigences réglementaires. De même, à chaque réunion, il a suivi l'évolution des grands litiges.

Il a examiné le positionnement du Groupe, son environnement et son évolution au cours d'un séminaire de deux jours.

En 2014, les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- préparation de l'*Investor day* ;
- évolution de la régulation bancaire (mise en place dans l'Union bancaire et transfert de la supervision à la BCE) ;
- systèmes d'information ;
- plans de résolution et rétablissement ;
- *offshoring* ;
- conformité ;
- ressources humaines ;
- métier « Titres » ;
- activité de Banque de détail à l'international (en particulier Russie et Afrique) ;
- stratégie de la banque d'investissement ;
- Métier « Assurances » ;
- Image du Groupe.

Le Conseil d'administration a été informé des évolutions réglementaires et de leurs conséquences sur l'organisation et l'activité (notamment la loi bancaire en France, loi Volcker…).

Le Conseil a revu régulièrement la situation du Groupe en matière de risques. Il a débattu de l'appétit pour le risque du Groupe et de la cartographie des risques. Il a approuvé les limites globales des risques de marché. Il a examiné les Rapports annuels adressés à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACPR) relatifs aux risques et au contrôle interne ainsi que les réponses aux lettres de suite consécutives à des missions d'inspection de celle-ci. Il a été informé du résultats des *stress tests* et de l'*Asset Quality Review*.

Le Conseil a évalué la performance des mandataires sociaux et fixé leur rémunération. Il a décidé des plans d'actions de performance ainsi qu'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié au printemps 2014. Il a débattu de la politique menée en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Le Conseil d'administration a préparé et arrêté les résolutions soumises à l'Assemblée générale annuelle.

De même, il a débattu du plan de succession de la Direction générale.

Chaque année le Conseil fait une revue de son fonctionnement, tous les trois ans la revue se fait par un expert externe. Les conclusions de cette revue en 2014 sont mentionnées dans la partie évaluation du présent rapport (Cf. p. 97).

Le 15 janvier 2015, le Conseil, en application de l'ordonnance du 31 juillet 2014 modifiant le régime des engagements et conventions réglementés, a procédé à l'examen annuel des engagements et conventions conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 2014. Il s'agit des engagements de retraite au bénéfice des Directeurs généraux délégués et de la convention de non concurrence liant la société et M. Oudéa. Il a constaté que l'engagement au bénéfice de M. Sammarcelli était sorti du champ des engagements réglementés le 31 août 2014, date de la cessation de ses fonctions de Directeur général délégué et a estimé que les engagements et la convention en cours, qui demeurent justifiés, doivent être maintenus.

Par ailleurs, toujours en application de cette ordonnance, le Conseil a constaté qu'il n'y a pas eu, en 2014, de conventions conclues, directement ou indirectement, entre d'une part le Président-Directeur général, un Directeur général délégué, un administrateur ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de Société Générale et, d'autre part, une filiale française ou étrangère dont Société Générale possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. Sont exclues de cette appréciation, conformément à la loi, les conventions courantes conclues à des conditions normales.

LES VICE-PRÉSIDENTS

1. Rapport sur le rôle et les activités du 1er Vice-Président

Au cours de l'exercice 2014, le Vice-Président a assisté le Président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités ainsi que pour la supervision du gouvernement d'entreprise, du contrôle interne et de la maîtrise des risques (voir pages 87 à 98). Il a participé notamment à la préparation des travaux relatifs à la stratégie du Groupe et veille tout particulièrement à la participation efficace de chaque administrateur.

Les points suivants sont à mentionner :

- le Premier Vice-Président a rencontré à intervalles réguliers la Direction générale et les principaux dirigeants du Groupe, et notamment le Directeur financier, le Directeur des risques, le Secrétaire général responsable de la conformité du Groupe et l'Inspecteur général ;
- le Premier Vice-Président a participé à de nombreux séminaires réunissant des administrateurs non exécutifs d'autres banques ainsi que des régulateurs. Ces réunions sont utiles pour comparer l'activité des Conseils et Comités et améliorer notre compréhension des changements dans l'environnement réglementaire ;
- le Premier Vice-Président a participé à la réunion annuelle entre l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et la Direction générale de la Banque au cours de laquelle est analysée sa situation au regard des exigences réglementaires. Les conclusions sont ensuite présentées au Conseil et constituent une référence essentielle pour le travail des Comités et du Conseil ;
- dans le cadre de la préparation de l'Assemblée générale annuelle, le Premier Vice-Président a rencontré les actionnaires institutionnels et les principaux représentants de sociétés de conseil pour les votes en Assemblées générales pour expliquer et discuter les résolutions. C'est l'occasion d'avoir une information utile sur les préoccupations des investisseurs, en particulier sur les politiques de rémunération et, ces dernières années, sur la séparation des fonctions de Président et Directeur général ;
- le Premier Vice-Président a participé à une rencontre spécifique consacrée à l'Investissement Socialement Responsable (ISR) ;
- le Premier Vice-Président a présenté le compte-rendu de l'activité du Conseil d'administration devant l'Assemblée générale ;
- le Premier Vice-Président a veillé à ce que Conseil exerce sa mission avec autorité. Les réunions sont très suivies et les sujets sont discutés librement. Dans ce contexte et en application du règlement intérieur, le Premier Vice-Président a pour rôle d'assurer un équilibre avec celui de Président exécutif avec lequel il travaille étroitement sur toutes les questions de gouvernance. En particulier, le Premier Vice-Président préside le Conseil quand il évalue la performance du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués ;
- par ailleurs, le Premier Vice-Président a participé à tous les comités du Conseil ;
- enfin, le Premier Vice-Président a procédé en 2014 pour la première année à des entretiens individuels avec les administrateurs pour faire un point sur leur activité au sein du Conseil d'administration.

2. Rapport sur le rôle et les activités du 2nd Vice-Président

Après sa nomination lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2014, le Conseil d'administration a désigné Monsieur Lorenzo Bini Smaghi en qualité de Second Vice-Président à compter du 21 mai 2014 et ce jusqu'à nouvelle décision du Conseil. Dans le cadre de cette fonction, Monsieur Lorenzo Bini Smaghi, a assisté aux réunions des Comités du Conseil d'administration, entendu les membres du COMEX et eu accès aux documents et informations qu'il a jugé nécessaire. En outre, en accord avec Monsieur Frédéric Oudéa, il a représenté la Société lors de rencontres avec des tiers en France ou à l'étranger. En vue du séminaire annuel du Conseil d'administration de janvier 2015, la Direction générale de Société Générale lui a commandé une étude sur l'évolution du contexte législatif et réglementaire dans le secteur financier et ses incidences pour le Groupe, notamment à l'international. Plus précisément, ces études ont visé à analyser l'évolution de l'environnement réglementaire et les modifications de la stratégie qui pourraient être suivies par la Banque Centrale Européenne dans la réglementation des banques systémiques en Europe et à esquisser les grands choix stratégiques qui seront ceux du Groupe face à ces évolutions. Par ailleurs, il a reçu pour mission de préparer la mise en place d'un groupe international de « senior advisors » qui aura pour rôle d'apporter un éclairage international sur l'évolution géopolitique, économique et sociale de l'environnement et de l'activité du Groupe.

LES COMITÉS

En 2014, le Conseil d'administration a été assisté par 3 Comités :

- le Comité d'audit, de contôle interne et des risques ;
- le Comité des rémunérations ;
- le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

En janvier 2015, le Comité d'audit, de contôle interne et des risques a été scindé en un Comité d'audit et de contrôle interne et en un Comité des risques en conformité avec la Directive CRD IV. Chacun de ces comités est composé de 5 administrateurs : Mmes Hazou, Rachou et Schaapveld, MM. Castaigne et Wyand, dont 4 sont indépendants et est présidé par M. Wyand. En février 2014, la présidence du Comité des rémunérations a été confiée à M. Lévy, celle du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise à M. Folz.

Les missions des 4 Comités du Conseil à compter du 1er janvier 2015 sont précisées aux articles 10 à 13 du Règlement intérieur (version 2015, voir chapitre 7) :

1. Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Dès 1995, Société Générale a institué un Comité des comptes. Ce Comité, devenu en 2010 Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, remplit toutes les compétences d'un Comité d'audit au sens de la directive 2006/43/CE, des lois en vigueur et de la réglementation bancaire et de la recommandation AMF du 22 juillet 2010 applicables en 2013.

Au 31 décembre 2014, le Comité était composé de 5 administrateurs, Mmes Hazou, Rachou et Schaapveld, MM. Castaigne et Wyand, dont 4 sont indépendants. Il est présidé par M. Wyand.

Tous ses membres sont particulièrement qualifiés dans les domaines financier et comptable, dans l'analyse des risques et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de banquier, de directeur financier, d'auditeur ou directeur juridique de banque.

M. Bini Smaghi, Second Vice-Président, a assisté à toutes les réunions à compter de sa nomination.

La mission du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est précisée à l'article 9 du Règlement intérieur :

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ;
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

À cette fin, le Comité, notamment :

- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
- émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs ;
- examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques établi en application de la réglementation bancaire ;
- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les Dirigeants mandataires sociaux, les cadres de direction du Groupe, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ D'AUDIT, DE CONTRÔLE INTERNE ET DES RISQUES (CACIR) POUR 2014

Le Comité s'est réuni 10 fois en 2014, le taux de participation a été de 100 % comme en 2013.

Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité a entendu les Commissaires aux comptes, hors la présence du management, avant d'entendre la présentation des comptes faite par la Direction financière et les commentaires de la Direction des risques sur les risques de toute nature. Depuis 2002, l'un des mandataires sociaux participe à une partie des réunions consacrées à chaque arrêté et engage avec le Comité un dialogue sur les faits marquants du trimestre. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres sur certains sujets touchant notamment aux principaux risques, à la gestion du bilan, au contrôle interne ou aux aspects financiers des projets d'acquisition. Une séance de formation a été organisée en 2014.

Au cours de l'année 2014, le Comité a examiné les projets de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes. Il a suivi le plan stratégique et financier 2010-2015. Il a examiné la situation de liquidité et le niveau des fonds propres, au regard notamment des évolutions envisagées des règles prudentielles. Il a suivi tout particulièrement les risques liés aux litiges.

Dans le cadre de sa mission de contrôle des risques, le Comité a adopté une approche large des différents facteurs de risque et débattu de l'appétit au risque du Groupe. Il a revu la cartographie des risques du Groupe et l'approche proposée pour la définition de l'appétit au risque. Il a examiné régulièrement le tableau de bord des risques de réputation du Groupe.

Au cours de l'année 2014, deux thèmes ont particulièrement été approfondis, les risques liés aux systèmes d'information et les risques de non-conformité.

À ce titre, il a vérifié l'adéquation des provisions aux principaux risques identifiés et suivi de près l'évolution des principaux dossiers de risques, qu'il s'agisse des risques de crédit, des risques de marché, des risques structurels de taux, de change ou de liquidité ou des risques juridiques, ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan et du hors-bilan. Il a revu également le dispositif de contrôle des risques opérationnels. Il a revu le dispositif de contrôle des risques de marché et est consulté sur la révision des limites fixées dans ce domaine. Il examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques. Il a donné au Comité des rémunérations son avis sur la prise en compte des risques dans le dispositif de rémunération de la population régulée (professionnels des marchés et autres).

En 2014, le Comité a consacré plusieurs séances aux questions relatives au contrôle interne.

Le Comité a revu de manière régulière les travaux de l'Inspection générale et de la Direction du contrôle périodique. Il a été tenu informé des incidents significatifs relevés dans le domaine de la conformité. Il a examiné le Rapport annuel sur le contrôle interne. Il a revu le plan de tournée de l'Inspection générale et des audits et les mécanismes de suivi des préconisations d'audit. Il a revu l'activité des Comités d'audit des filiales dans le cadre des règles fixées par le Groupe en la matière.

Le Comité a suivi de très près tous les aspects de liquidité de la Banque. Il a été consulté sur les projets de réponse du Groupe à des lettres de suite de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), ainsi que sur des réponses à la BCE ou des régulateurs étrangers.

Les principaux thèmes traités dans l'année ont été les suivants :

- revue des acquisitions/cessions ;
- politique de provisionnement ;
- suivi des relations avec les régulateurs ;
- organisation générale de la conformité, dispositif global, rôles et responsabilités ;
- performance et évaluation de la Direction des risques ;
- risques et contrôle interne de SGBT ;
- revue de BRD et de Komerční banka (KB) ;
- revue de Boursorama et de ses filiales ;
- risques sur les chambres de compensation ;
- gestion des passifs sociaux ;
- *Asset Quality Review* ;
- dépréciation des écarts d'acquisition ;
- risques de conformité liés aux marchés ;
- risques de conformité liés aux embargos ;
- gestion du secret bancaire ;
- *Enterprise Risk Management* (culture risques) ;
- risques de réputation ;
- lutte anti-blanchiment ;
- sécurité informatique ;
- qualité de la production et des développements informatiques ;
- gestion des risques liés au programme Convergence ;
- Comités nouveaux produits ;
- plans de redressement et résolution ;
- gestion fiscale ;
- protection de la clientèle ;
- prestations externalisées ;
- gestion des litiges.

Le Comité s'est déplacé en République tchèque et en Pologne et a fait une revue complète des activités dans ces pays.

Le Comité reçoit un *benchmark* financier présentant les performances du Groupe dans ses différents métiers par rapport à ses principaux concurrents. Celui-ci est présenté au Conseil une fois par an.

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2014.

2. Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé au 31 décembre 2014 de 5 administrateurs, MM. Cicurel, Folz, Mme Houssaye (salariée), MM Lévy, et Wyand, dont 3 sont indépendants. Il est présidé par M. Lévy, administrateur indépendant. Ses membres sont compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération, y compris la politique de risque du Groupe. M. Bini Smaghi, Second Vice-Président, a assisté à toutes les réunions à compter de sa nomination.

Le Comité des rémunérations, aux termes de l'article 7 du règlement intérieur :

- propose au Conseil, dans le respect des principes énumérés par le Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération y compris les indemnités et avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;
- prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux ;
- propose au Conseil la politique d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- prépare les décisions du Conseil relatives à l'épargne salariale ;
- examine chaque année et donne un avis au Conseil sur les propositions de la Direction générale relatives aux principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, à la politique de rémunération des personnes visées par le règlement 97-02 sur le contrôle interne, notamment les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, et s'assure auprès de la Direction générale de leur mise en œuvre. Il s'assure également que la concertation prévue par les normes professionnelles entre la Direction générale et le contrôle des risques et de la conformité pour la définition et la mise en œuvre de cette politique a bien lieu et que les avis du contrôle des risques et de la conformité sont bien pris en compte ;
- vérifie que le rapport qui lui est fait par la Direction générale est conforme aux dispositions du règlement 97-02 et cohérent avec les principes et dispositions des normes professionnelles. Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le Rapport annuel transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et les montants individuels de rémunération au-delà d'un certain seuil qu'il détermine. Il s'appuie en tant que de besoin sur les services de contrôle interne ou sur des experts extérieurs. Il rend compte de ses travaux au Conseil. Il peut exercer ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par l'Autorité de contrôle prudentiel sur une base consolidée ou sous-consolidée ;
- donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS POUR 2014

Au cours de l'exercice, le Comité des rémunérations s'est réuni à 7 reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 97 % (92 % en 2013).

Lors de ses réunions, le Comité a préparé les décisions du Conseil sur le statut et la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux. Il a préparé les décisions relatives au suivi des rémunérations pluriannuelles ou différées.

Le Comité a préparé l'évaluation des Dirigeants mandataires sociaux. Il a proposé les objectifs annuels des mandataires sociaux au Conseil.

Conformément à la CRD4 et ses textes de transposition en France, le Comité des rémunérations a veillé à ce que les politiques de rémunérations suivies par le Groupe soient non seulement conformes à la réglementation, mais aussi alignées sur la politique de maîtrise de risque de l'entreprise ainsi que sur ses objectifs en matière de fonds propres.

Le Comité a revu les principes de la politique de rémunération applicable dans le Groupe, en particulier ceux concernant les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, conformément aux nouvelles réglementations en vigueur. Il a consacré plusieurs séances à cet examen et à s'assurer que le dispositif proposé en ce qui concerne la population régulée était conforme aux nouvelles règles particulièrement complexes. Il a tout particulièrement veillé à ce que la politique de rémunération prenne bien en compte les risques générés par les activités et le respect par les personnels des politiques de maîtrise des risques et des normes professionnelles et a consulté le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques à ce sujet. Il s'est appuyé aussi sur les travaux des organes de contrôle, externes et internes. Enfin, il a examiné le rapport annuel sur les rémunérations.

La politique de rémunération ainsi définie est décrite en détail pages 99 et suivantes.

Il a également examiné les modalités de l'augmentation de capital réservée aux salariés. Enfin, le Comité a proposé au Conseil les plans d'attribution d'actions (ou d'équivalents actions).

Le Comité a préparé les travaux du Conseil sur l'égalité hommes/femmes au sein de l'entreprise.

3. Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise est composé au 31 décembre 2014 de 4 administrateurs, MM. Cicurel, Folz, Lévy, et Wyand, dont 3 sont indépendants. Il est présidé par M. Folz, administrateur indépendant. Ses membres sont compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de nominations et de gouvernement d'entreprise.

Aux termes de l'article 8 du Règlement intérieur, le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise :

- est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs, ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligenté les enquêtes utiles ;
- propose au Conseil les nominations des membres des Comités du Conseil ;
- peut proposer la nomination d'un Vice-Président ;
- prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée chaque année ;
- propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Document de référence et notamment la liste des administrateurs indépendants ;
- donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, destiné à être inséré dans le Document de référence ;
- est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une Direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR 2014

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise a tenu 5 réunions en 2014 ; le taux de participation a été de 95 % (92 % en 2013). M. Bini Smaghi, Second Vice-Président, a assisté à toutes les réunions à compter de sa nomination.

Il a préparé l'examen par le Conseil du chapitre du Rapport annuel 2014 relatif au « gouvernement d'entreprise », en particulier en ce qui concerne l'appréciation du caractère indépendant des administrateurs. Le Comité a préparé les travaux d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil. (Voir ci-dessous)

Le Comité a préparé les propositions de nomination des mandataires sociaux ainsi que des administrateurs dans le cadre de l'Assemblée générale 2014. À cet effet, il a fait appel à un cabinet de conseil.

Il a examiné le plan de succession des mandataires sociaux afin d'être en état de faire une proposition au Conseil à ce sujet le moment venu. Par ailleurs, il a été tenu informé des évolutions prévisionnelles du COMEX et du CODIR, et notamment de la diversité des nominations réalisées.

Il a préparé les décisions arrêtées lors du Conseil d'administration du 15 janvier 2015 en matière de gouvernance :

- dissociation des fonctions de Président et Directeur général ;
- organisation des Comités ;
- proposition de nominations pour les postes de Président/Directeur général/Président des Comités ;
- sélection des administrateurs en vue de l'Assemblée générale.

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Depuis 2000, le Conseil d'administration consacre chaque année une partie d'une séance à débattre de son fonctionnement sur la base d'une évaluation portée par les administrateurs eux-mêmes. Cette évaluation est recueillie soit par un membre du Conseil ou le Secrétaire du Conseil, soit par un consultant externe spécialisé sur la base d'un guide d'entretien ou un questionnaire approuvé par le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise. Dans les deux cas, les réponses sont présentées de façon anonyme dans un document de synthèse qui sert de base aux débats du Conseil.

Pour l'année 2014, il a été procédé à une évaluation pilotée par le Comité de nominations et du Gouvernement d'entreprise sur la base d'un rapport préparé par le Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et le Secrétaire du Conseil d'administration. Tous les administrateurs ont participé à l'exercice sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien. Le Conseil d'administration a débattu de cette évaluation le 15 janvier 2015.

L'opinion générale sur le Conseil et son fonctionnement est largement favorable.

Les administrateurs se félicitent des progrès réalisés en matière de gouvernance et accordent une grande confiance au Président.

La discussion a notamment porté sur les points suivants :

- améliorer la communication sur les travaux du comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et celui du Comité des rémunérations, ainsi que sur la programmation des travaux récurrents du Conseil et des Comités ;
- rendre encore plus fréquente l'information reçue sur l'actualité du Groupe et l'étendre aux domaines réglementaire et concurrentiel ;
- poursuivre l'amélioration sensible des présentations faites au Conseil et les délais d'envoi des documents ;
- améliorer l'assistance aux administrateurs dans l'organisation de leurs déplacements.

FORMATION

Les nouveaux administrateurs bénéficient de formation à leur demande et d'un parcours de rencontres au sein du Groupe. Par ailleurs, le séminaire annuel et certains thèmes abordés dans les séances du Conseil ont pour but d'apporter aux administrateurs les éléments de formation indispensables à leur mission (par exemple sur l'évolution du contexte réglementaire ou l'évolution de l'environnement concurrentiel). Enfin, une séance de formation a été organisée en 2014. Elle a traité des indicateurs clés du pilotage du bilan et des règles comptables IFRS.

MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les statuts (voir chapitre 7) définissent les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale. Un résumé de ces règles figure au chapitre 7 du Document de référence.

Tout actionnaire peut voter par Internet à l'Assemblée générale dans les conditions communiquées dans l'avis de réunion publié au bulletin des annonces légales obligatoires.

JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ

Le montant des jetons de présence a été fixé à 1 250 000 EUR par l'Assemblée générale du 24 mai 2011.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs sont déterminées par l'article 15 du règlement intérieur (voir chapitre 7). Elles ont été revues pour tenir compte de l'évolution de la gouvernance décidée à compter du 19 mai 2015. La partie fixe a été relevée à 40 % après attribution d'une somme forfaitaire aux fonctions de Président du Comité d'audit et du contrôle interne et du Comité des risques. Aucun jeton n'est versé au Président ou au Directeur Général s'il est administrateur.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET MENTION DE LA PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES AU L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les éléments du Rapport du Président, qui présentent les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, figurent dans le présent chapitre sous le titre « Principes de rémunération », p. 99.

Le paragraphe « Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce » figure au chapitre 7, p. 529.

3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DU GROUPE

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Conformité

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se conforme à la Directive Européenne « *Capital Requirements Directive* » (CRD4) du 26 juin 2013 dont l'objectif est d'imposer des politiques et pratiques de rémunérations compatibles avec une gestion efficace des risques. Cette Directive a été transposée et ses principes sur les rémunérations sont applicables depuis le 1er janvier 2014. Société Générale applique par ailleurs les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Dans le respect de ces principes, la rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations qui se réunit à plusieurs reprises chaque année pour en débattre.

IMPACT DE LA CRD4 SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

La directive CRD4 définit des principes en matière de gouvernance et de structure des politiques de rémunération et impose notamment :

- un ratio maximal entre les composantes variable et fixe de la rémunération, fixé par l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2014 à 200 % (pour les modalités de calcul du ratio, voir la brochure de convocation à l'Assemblée générale de mai 2014) ; la composante variable se définit comme toute rémunération ne répondant pas aux critères de rémunération fixe, elle va donc au-delà de la seule rémunération variable annuelle ;
- une part minimale de 60 % de la rémunération variable différée sur une période d'au moins 3 ans ;
- une part minimale de 50 % de la rémunération variable attribuée sous forme d'instruments d'actions ou instruments équivalents.

Principes de rémunération

Le Conseil d'administration détermine la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en prenant en compte, outre le cadre réglementaire, l'évolution de l'environnement de Société Générale et les pratiques d'institutions financières en Europe et de groupes de taille comparable en France. La politique de rémunération combine les horizons de court terme et de long terme, assurant ainsi un alignement fort avec les intérêts des actionnaires.

La rémunération attribuée aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs est composée des trois éléments suivants :

- **la Rémunération Fixe (RF)**, qui reconnaît l'expérience et les responsabilités exercées, et tient compte des pratiques du marché ;
- **la part variable annuelle (RVA)**, qui dépend de la performance de l'année et de la contribution des mandataires sociaux à la réussite du groupe Société Générale. Elle est évaluée à travers deux dimensions :
  - une partie quantitative, qui est fondée sur la réalisation de critères liés à la performance annuelle financière. Les indicateurs, pondérés à part égale, sont déterminés notamment en fonction des objectifs budgétaires du Groupe et des métiers du périmètre de supervision. Les résultats sont retraités de l'impact purement comptable de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre du Groupe. Elle représente un maximum de 60 % de la rémunération variable annuelle,
  - une partie qualitative, qui est déterminée en fonction de l'atteinte d'objectifs-clefs sous-tendant le succès de la stratégie de l'entreprise et fixés à l'avance pour l'exercice. Elle représente un maximum de 40 % de la rémunération variable annuelle.

  En cohérence avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, son montant maximum est fixé depuis le 1er septembre 2014 à 135 % de la rémunération annuelle fixe pour le Président-Directeur général et 115 % pour les Directeurs généraux délégués. Ces plafonds étaient depuis 2010 respectivement de 150 % et 120 %.

  Dans une approche qui vise à s'assurer d'une saine gestion des risques dans le temps tout en favorisant l'alignement avec l'intérêt des actionnaires, et en application de la directive CRD4, le versement de la rémunération variable est différé pendant 3 ans *prorata temporis* et combine des paiements en numéraire et des attributions d'actions ou équivalents actions, induisant ainsi son caractère aléatoire car lié en grande partie à la performance du Groupe et à l'évolution du cours de l'action Société Générale ;
- **l'Intéressement à Long Terme (LTI)**, qui a pour objectif de renforcer le lien des dirigeants mandataires avec les intérêts des actionnaires et de les inciter à délivrer une performance de long terme. Son acquisition est fonction de la performance du Groupe mesurée par des critères internes et externes sur des périodes de 4 et 6 ans.

Dans le respect de la directive CRD4, la composante variable, c'est-à-dire la part variable annuelle et l'intéressement à long terme, est plafonnée à 200 % de la rémunération fixe. En outre, les mandataires sociaux ont l'interdiction de recourir à des stratégies de couverture ou d'assurance, tant pendant les périodes d'acquisition que pendant les périodes de rétention.

Les mandataires sociaux ne reçoivent plus d'option sur actions depuis 2009.

RÉMUNÉRATION TOTALE 2014 - CHRONOLOGIE DES PAIEMENTS

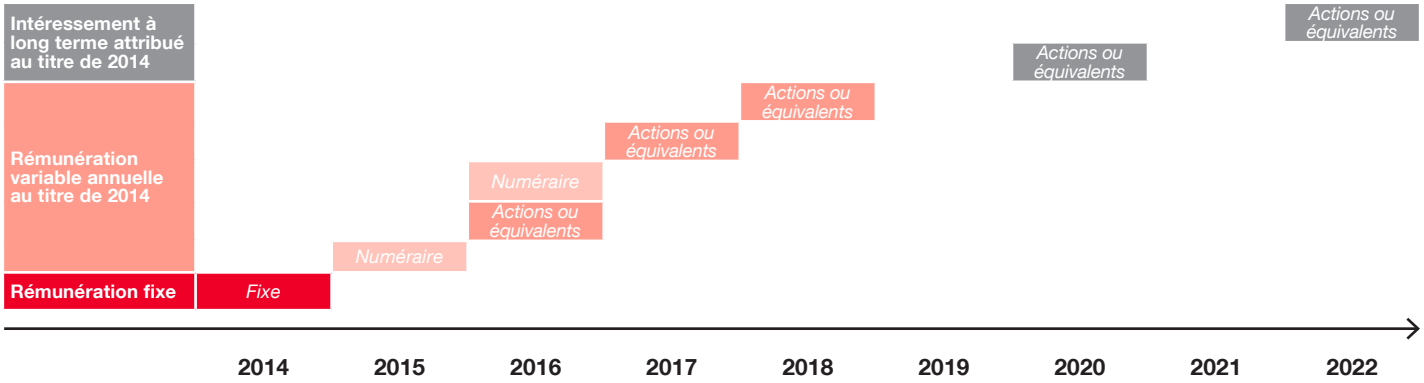

Note : l'acquisition des actions ou équivalents actions attribués dans le cadre de la rémunération variable annuelle et de l'intéressement à long terme est soumise à des conditions de présence et de performance. Les éléments acquis sont ensuite indisponibles pendant des périodes de 6 mois à 1 an.

Description des rémunérations individuelles au titre de 2014

La présentation standardisée des rémunérations des Dirigeants mandataires sociaux figure en pages 106 à 114. Au titre de 2014, ils ont perçu une rémunération annuelle fixe, une rémunération variable annuelle et un intéressement à long terme.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

RÉMUNÉRATION ANNUELLE FIXE

Le Conseil d'administration du 31 juillet 2014 a décidé de fixer à 1 300 000 EUR la rémunération fixe du Président-Directeur général, ce substituant au précédent montant fixe de 1 000 000 EUR et à l'indemnité de 300 000 EUR qui avait été accordée à M. Frédéric Oudéa en 2009 en compensation de la perte du bénéfice du régime de retraite supplémentaire lors de la rupture de son contrat de travail.

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE AU TITRE DE 2014

Sa rémunération variable annuelle due a été arrêtée par le Conseil d'administration du 11 février 2015 en application des règles définies en mars 2014 :

- la part quantitative a été mesurée en fonction de l'atteinte d'objectifs du Groupe en matière de bénéfice net par action, de résultat brut d'exploitation et de coefficient d'exploitation ;
- la part qualitative a été évaluée par rapport à des indicateurs spécifiques prédéfinis portant sur la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et des métiers, la conformité réglementaire, la maîtrise des risques et l'optimisation de l'organisation. Des objectifs de responsabilité sociale et environnementale ont été fixés en matière de maîtrise du risque de réputation associé à l'application des politiques sectorielles et de diversité des équipes de direction.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a constaté qu'un taux de 43 % des objectifs quantitatifs a été atteint, la baisse des performances réalisées s'expliquant en particulier par la décision du Groupe de déprécier ses comptes au 1er trimestre 2014 de l'écart d'acquisition de sa filiale russe Rosbank.

Le détail des taux de réalisation par objectif est présenté dans le tableau ci-dessous :

Critère	Poids	Fourchette de performance	Niveau de réalisation
BNPA	33,33 %	0 % à 100 %	0 %
Résultat brut d'exploitation	33,33 %	0 % à 100 %	58 %
Coefficient d'exploitation	33,33 %	0 % à 100 %	72 %
Total	**100 %**		**43 %**

Au regard des objectifs qualitatifs qui lui avaient été assignés pour 2014, le Conseil a fixé à 95 % le niveau d'atteinte de la performance de Frédéric Oudéa, notamment en considération de l'entrée réussie de Société Générale dans l'Union bancaire, de la définition du plan stratégique et de la bonne progression dans sa mise en œuvre, en ligne avec les objectifs à moyen terme présentés en mai 2014 lors de la journée de présentation aux investisseurs.

En conséquence, sa rémunération variable annuelle s'élève à 948 767 EUR, correspondant à un taux de réalisation global de 64 %, lequel a été appliqué à la rémunération fixe moyenne de l'année 2014. Ce montant est en baisse de 33 % par rapport à 2013.

En application des normes applicables aux Dirigeants de banques (Directive Européenne CRD4), le Conseil d'administration a fixé les modalités d'acquisition et de paiement de la rémunération variable annuelle comme suit :

- une part acquise en mars 2015, représentant 40 % du montant attribué total, dont la moitié, convertie en équivalents actions, est indisponible pendant une année ;
- une part non acquise et différée sur trois ans par tiers, représentant 60 % du montant total, attribuée aux deux tiers sous forme d'équivalents actions et soumise à une double condition de profitabilité et de niveau de fonds propres du Groupe. Une période d'indisponibilité de six mois s'applique à l'issue de chaque acquisition définitive.

Frédéric Oudéa ne perçoit aucun jeton de présence.

Sa rémunération attribuée au titre de 2014 (définie comme la somme de sa rémunération fixe et de sa rémunération variable annuelle au titre de 2014), qui s'élève à 2,05 M EUR, représente 37 fois la rémunération brute moyenne d'un collaborateur de Société Générale SA France.

LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

M. Jean-François Sammarcelli a quitté ses fonctions de Directeur général délégué le 31 août 2014. Il n'est pas remplacé.

RÉMUNÉRATION ANNUELLE FIXE

La rémunération fixe annuelle de M. Jean-François Sammarcelli était de 650 000 EUR pour l'exercice 2014. Il a perçu 433 333 EUR au titre de son mandat qui s'est achevé le 31 août 2014.

Les rémunérations annuelles fixes de M. Séverin Cabannes et de M. Bernardo Sanchez Incera étaient respectivement de 650 000 EUR et 700 000 EUR depuis le 1er janvier 2011. Afin de tenir compte d'une part de la réglementation européenne définitivement applicable en matière de rémunération et d'autre part de la nouvelle organisation de la Direction générale, resserrée autour du Président Directeur général avec deux directeurs généraux délégués au lieu de trois, le Conseil d'administration du 31 juillet 2014 a décidé de porter ces rémunérations, à 800 000 EUR, soit des hausses respectives de + 23 % et + 14 %. Cette disposition a pris effet le 1er septembre 2014.

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Les rémunérations variables annuelles des Directeurs généraux délégués ont été arrêtées par le Conseil d'administration du 11 février 2015 en application des règles définies en mars 2014 :

- la part quantitative a été mesurée en fonction de l'atteinte d'objectifs du Groupe en matière de bénéfice net par action, de résultat brut d'exploitation et de coefficient d'exploitation et de l'atteinte des objectifs budgétaires du périmètre de supervision de chacun, de résultat brut d'exploitation, de résultat courant avant impôt et de coefficient d'exploitation, chaque indicateur étant pondéré à part égale ;
- la part qualitative a été évaluée par rapport à l'atteinte des objectifs spécifiques, en cohérence avec ceux du Président-Directeur général (voir supra).

Les niveaux de réalisation de chacun des objectifs financiers des métiers sous supervision ont été établis précisément par la Direction financière ; ils ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité liées à la stratégie du Groupe.

Les rémunérations variables annuelles attribuées aux mandataires sociaux ont été calculées en pourcentage de la rémunération fixe moyenne de l'année 2014. Elles s'élèvent à :

- 539 978 EUR pour M. Séverin Cabannes, correspondant à un taux de réalisation global de 67 % (soit 55 % au titre de la part quantitative et 85 % de la part qualitative). Ce montant est en baisse de 23 % par rapport à 2013 ;
- 494 632 EUR pour M. Bernardo Sanchez Incera, correspondant à un taux de réalisation global de 59 % (soit 44 % au titre de la part quantitative et 80 % de la part qualitative). Ce montant est en baisse de 20 % par rapport à 2013 ;
- 355 680 EUR pour M. Jean-François Sammarcelli (au titre de son mandat de Directeur général délégué jusqu'au 31 août 2014), correspondant à un taux de réalisation global de 68 % (soit 64 % au titre de la part quantitative et 75 % de la part qualitative).

Les modalités de paiement de cette rémunération variable annuelle définies par le Conseil d'administration sont identiques à celles du Président-Directeur général ; elle est ainsi pour une large part indexée sur le cours de l'action Société Générale et soumise à hauteur de 60 % à une double condition de profitabilité et de niveau de fonds propres du Groupe. La rémunération variable annuelle attribuée en équivalents actions donne doit au versement d'un montant équivalent au paiement du dividende le cas échéant.

La rémunération variable versée est réduite du montant des jetons de présence éventuellement perçus par les Directeurs généraux délégués au titre de leurs fonctions, tant des sociétés du Groupe que de sociétés extérieures au Groupe dont ils sont administrateurs.

HISTORIQUE DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES ANNUELLES ATTRIBUÉES AUX DIRECTEURS MANDATAIRES SOCIAUX

	Rappel de la rémunération variable brute au titre des exercices antérieurs						Rémunération variable annuelle brute au titre de 2014	
*Montants en euros**	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total à l'attribution	Dont part versée en numéraire en 2015
M. Oudéa	0[1]	0[1]	1 196 820	682 770	1 194 600	1 406 070	**948 767**	189 753
M. Cabannes	0[2]	320 000	665 281	310 144	670 176	705 120	**539 978**	107 996
M. Sammarcelli[3]	Non applicable	Non applicable	675 826	487 937	587 496	704 964	**355 680**	71 136
M. Sanchez Incera	Non applicable[4]	Non applicable[4]	667 662	391 440	560 112	619 718	**494 632**	98 926

* Valeur nominale à l'attribution.

(1) M. Frédéric Oudéa a renoncé à sa rémunération variable au titre des exercices 2008 et 2009.

(2) M. Séverin Cabannes a renoncé à sa rémunération variable au titre de l'exercice 2008.

(3) M. Sammarcelli a été mandataire social du groupe Société Générale du 1er janvier 2010 au 31 août 2014. Sa rémunération variable annuelle attribuée au titre de 2014 a été calculée au prorata temporis de son mandat.

(4) M. Sanchez Incera a été nommé mandataire social du groupe Société Générale le 1er janvier 2010.

L'intéressement à long terme des Dirigeants mandataires sociaux

Les Dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'un dispositif d'intéressement à long terme, attribué en actions ou équivalents.

Le Conseil d'administration du 2 mai 2012 a mis en place un plan d'intéressement à long terme annuel afin d'associer les dirigeants mandataires sociaux aux progrès de l'entreprise dans le long terme et d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires.

Trois allocations ont été réalisées dans le cadre de ce dispositif : le 2 mai 2012, le 6 mai 2013 et le 31 juillet 2014. Conformément au code AFEP/MEDEF et à la présentation standardisée des rémunérations, elles ont été publiées comme des rémunérations attribuées « au cours de l'exercice », et non « au titre de l'exercice ».

Impact de la CRD 4 sur le dispositif d'intéressement à long terme :

L'entrée en vigueur de la directive européenne CRD4 et l'obligation de respecter un plafond maximum des éléments de rémunérations variables (rémunération variable annuelle et intéressement à long terme) en pourcentage de la rémunération fixe imposent désormais de préciser les exercices de rattachement afin de s'assurer de leur conformité réglementaire.

Dans ce nouveau contexte, le Conseil du 19 février 2015, considérant qu'il ne pouvait exprimer son jugement sur la conformité des rémunérations si ces attributions restaient attachées à l'exercice en cours, a souhaité décider simultanément des montants de rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2014 et de l'attribution de l'intéressement à long terme correspondant, rattachant de fait cette dernière à 2014.

Dans un objectif de transparence, les tableaux de présentation de la rémunération qui sera soumise au vote des actionnaires en mai 2015 affichent les éléments au titre de 2014, mais également ceux dus au titre de 2013, qui intègrent en conséquence le plan du 31 juillet 2014 (pages 115 à 122).

Dans ce nouveau cadre, les attributions de LTI au titre de 2013 sont plus faibles que celles approuvées par l'AG de mai 2014, comme illustré dans le tableau ci-dessous :

	Nombre maximum d'actions ou équivalents attribués		Montants en valeur comptable	
	Attribution du 6 mai 2013	**Attribution du 31 juillet 2014**	**Attribution du 6 mai 2013**	**Attribution du 31 juillet 2014**
Frédéric Oudéa	75 000	55 000	963 750 EUR	754 325 EUR
Séverin Cabannes	50 000	35 000	642 500 EUR	480 025 EUR
Bernardo Sanchez Incera	50 000	35 000	642 500 EUR	480 025 EUR

Le plan attribué en février 2015 au titre de 2014, décidé par le Conseil d'administration du 19 février 2015 présente les caractéristiques suivantes :

- attribution d'équivalents actions en deux tranches, dont les durées d'acquisition sont de 4 et 6 ans (contre 3 et 4 ans en 2013, et 2 et 3 ans en 2012), suivies d'une période d'indisponibilité d'une année après l'acquisition, portant ainsi les durées d'indexation à 5 et 7 ans ;
- acquisition définitive en fonction de la performance relative de l'action Société Générale mesurée par la progression du *Total Shareholder Return (TSR)* par rapport à celle du TSR de onze banques européennes comparables sur la totalité des périodes d'acquisition. Ainsi, la totalité de l'attribution ne sera acquise que si le TSR de Société Générale se situe dans le quartile supérieur l'échantillon ; pour une performance légèrement supérieure à la médiane, le taux d'acquisition serait égal à 50 % du nombre total attribué ; enfin aucun équivalent action ne sera acquis en cas de performance insuffisante.

  La grille d'acquisition complète :

Rang SG	Rangs 1*, 2 et 3	Rang 4	Rang 5	Rang 6	Rangs 7, 8 et 9	Rangs 10, 11 et 12
En % du nombre maximum attribué	100 %	83,3 %	66,7 %	50 %	25 %	0

* Rang le plus élevé de l'échantillon.

  L'échantillon de référence est composé des établissements financiers suivants : Barclays, BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Suisse, Deutsche Bank, Intesa Sanpaolo, Nordea, Santander, UBS et Unicredit.

  En outre, la valeur finale de paiement des équivalents actions sera limitée à la valeur de l'actif net par action du groupe Société Générale au 31 décembre 2014, soit 58 EUR.

  Enfin, en l'absence de profitabilité du Groupe (mesurée par le résultat net part du Groupe, hors impacts purement comptables liés à la réévaluation de sa dette propre) l'année précédant l'acquisition définitive de l'intéressement à long terme, aucun versement ne sera dû, quelle que soit la performance boursière de Société Générale.

Le tableau ci-dessous indique pour chaque mandataire social le nombre d'équivalents actions qui lui ont été attribuées dans le cadre du plan au titre de 2014 et la valeur comptable de ceux-ci :

	Nombre maximum attribué	Montant en valeur comptable
Frédéric Oudéa	45 000	850 500 EUR
Séverin Cabannes	27 600	521 640 EUR
Bernardo Sanchez Incera	30 000	567 000 EUR

Les obligations de détention et conservation des titres Société Générale[1]

Depuis 2002, les Dirigeants mandataires sociaux du Groupe doivent détenir un nombre minimum d'actions Société Générale. Le Conseil d'administration du 7 mars 2011 a renforcé ces obligations afin de se conformer aux recommandations de l'AMF et aligner les intérêts des Dirigeants avec ceux de l'entreprise. Elles se situent respectivement à :

- 80 000 actions pour le Président-Directeur général ;
- 40 000 actions pour les Directeurs généraux délégués.

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'Épargne d'Entreprise pour ceux d'entre eux qui sont anciens salariés.

Ce niveau minimum doit être atteint au terme de 5 ans de mandat. Tant que ce n'est pas le cas, le Dirigeant doit conserver 50 % des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ainsi que toutes les actions issues des levées d'options après déduction du coût de financement des levées et des charges fiscales et sociales correspondantes.

En outre, conformément à la loi, les mandataires sociaux doivent conserver dans un compte nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions une proportion des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ou issues des options attribuées dans le cadre des plans d'options. Pour les actions, cette proportion a été fixée par le Conseil à 20 % des actions acquises de chaque attribution et, pour les options, à 40 % des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée des options, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant de plus-values nécessaire au financement de l'acquisition de ces actions.

Les Dirigeants sont ainsi amenés à conserver un nombre important et croissant de titres. Ils ont interdiction de couvrir leurs actions ou leurs options durant toute la période d'acquisition et de conservation.

Les mandataires sociaux doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant au Conseil d'administration de s'assurer du respect de ces obligations.

Ils ont déclaré n'avoir recours à aucune opération de couverture de cours des actions Société Générale et des parts du fonds E qu'ils détiennent et ont pris l'engagement de ne pas y recourir dans le futur.

Les avantages postérieurs à l'emploi : retraite, indemnité de départ, clause de non-concurrence

RETRAITE

M. Frédéric Oudéa ayant mis fin à son contrat de travail par démission lors de sa nomination comme Président-Directeur général ne bénéficie plus d'aucun droit à retraite sur-complémentaire de la part de Société Générale.

RÉGIME DE LA RETRAITE SUR-COMPLÉMENTAIRE[2]

S'agissant des avantages postérieurs au mandat social, M. Sammarcelli a conservé le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction de Société Générale qui lui était applicable en tant que salarié avant sa première nomination comme mandataire social.

Ce régime, fermé en 1991, garantissait aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un montant total de pensions égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité Sociale.

Le montant total de la pension est majoré pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité Sociale. Les annuités prises en considération au titre de leur période d'activité professionnelle incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social. La rémunération servant d'assiette est la dernière rémunération annuelle fixe en qualité de salarié. La pension à la charge de la Société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité Sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Au 31 août 2014, date de la fin de son mandat, M. Sammarcelli avait acquis des droits à pension de retraite à la charge de Société Générale estimés à 263 000 EUR par an, soit 33 % de sa rémunération 2014 (salaire fixe et part variable au titre de 2014). La progression de ces droits entre 2013 et 2014 s'est élevée à 3,5 % de cette rémunération.

RÉGIME DE L'ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE[3]

MM. Cabannes et Sanchez Incera conservent le bénéfice du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salariés avant leur nomination comme mandataires sociaux.

Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité Sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe ;
- le taux égal au rapport entre le nombre d'années d'ancienneté au sein de Société Générale et 60, soit une acquisition de droits potentiels égale à 1,67 % par an.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité Sociale. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie Hors Classification de Société Générale.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

(1) Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.
(2) Convention réglementée avec M. Sammarcelli approuvée par l'Assemblée générale en 2010.
(3) Conventions réglementées avec MM. Cabannes et Sanchez Incera approuvées par l'Assemblée générale en 2009-2010.

Chaque année, les droits à rente potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire projetés au moment du départ à la retraite, sur la base d'hypothèses actuarielles.

Ainsi, au 31 décembre 2014, pour M. Cabannes, les droits potentiels ouverts représentent 14 % de sa rémunération de référence telle que définie par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Pour M. Sanchez Incera, ils s'élèvent à 12 % de sa rémunération de référence.

INDEMNITÉ DE DÉPART

Le Président-Directeur général ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.

M. Sammarcelli a démissionné de son mandat social le 31 août 2014. Conformément aux engagements pris par Société Générale, aucune indemnité de départ au titre de son mandat ne lui a été versée.

MM. Cabannes et Sanchez Incera ne bénéficient d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où ils seraient conduits à quitter leurs fonctions de mandataires sociaux. Étant titulaires d'un contrat de travail avant leur nomination, dont l'application a été suspendue pendant la durée de leur mandat, ils bénéficieraient des indemnités conventionnelles au cas où il serait mis fin unilatéralement à celui-ci sur la base de la rémunération en vigueur au titre de ce contrat à la date de sa suspension. En aucun cas, ces sommes ne pourraient être supérieures à 2 années de rémunération totale.

CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

En cas de cessation de sa fonction de Président-Directeur général, M. Frédéric Oudéa serait astreint à une clause de non-concurrence lui interdisant d'accepter un emploi dans un établissement de crédit ou entreprise d'assurance coté en France ou hors de France ainsi qu'un établissement de crédit non coté en France. En contrepartie, il pourrait continuer à percevoir sa rémunération fixe. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause. La durée de sa clause de non-concurrence est de 18 mois et indemnisée à hauteur de sa rémunération fixe. Elle reste inférieure au plafond de 24 mois recommandé par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Les Directeurs délégués généraux ne sont soumis à aucune clause de non-concurrence.

Autres avantages des Dirigeants mandataires sociaux

Les Dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé, ainsi que d'un contrat de prévoyance dont les garanties de couverture santé et d'assurance décès-invalidité sont alignées sur celles du personnel.

Aucun autre avantage n'est attribué aux mandataires sociaux.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF AUTRES QUE LES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations

La rémunération des membres du Comité exécutif est établie en conformité à la directive CRD4 du 26 juin 2013. Elle est fixée par la Direction générale et revue par le Comité des rémunérations et est constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques de marché ;
- une rémunération variable annuelle fixée par la Direction générale et arrêtée tant en fonction des résultats du Groupe que des performances individuelles quantitatives et qualitatives réalisées au cours de l'exercice écoulé.

  En conformité avec les règles fixées par la Directive Européenne CRD4, la structure de cette rémunération variable comporte une partie non acquise intégralement soumise à des conditions de présence, de performance et de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité. Elle est différée sur cinq ans, et est indexée au moins pour moitié sur le cours de l'action Société Générale (à hauteur de 50 % de la part acquise et de 60 % de la part non acquise totale).

  La fraction du variable différée à cinq ans, dite Plan d'intéressement à long terme, représente 40 % de la part non acquise. Elle est soumise à une condition exigeante fonction de la performance relative de l'action Société Générale mesurée par la progression du *Total Shareholder Return (TSR)* par rapport à celle de onze banques européennes comparables sur la totalité des périodes d'acquisition.

Outre ces composantes, ils bénéficient de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise.

Enfin, les membres du Comité exécutif bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé.

Au titre de 2014, les rémunérations exprimées en M EUR ont été les suivantes :

(En M EUR)	Rémunération fixe	Rémunération variable		Rémunération globale
		Part non différée versée en numéraire	Part différée et intéressement à long terme	
Les autres membres du Comité exécutif au 31.12.2014[1]	4,2	1,4	5,7	11,3

(1) Ces montants comprennent les rémunérations de Mesdames Guillaumin et Mercadal-Delassalles et de Messieurs Goutard, Hauguel, Heim, Henry, Ottenwaelter, Parer, Suet et Valet, pour la période où ils ont été membres du Comité exécutif.

Obligations de détention d'actions Société Générale

Le niveau minimum de détention d'actions des membres du COMEX est fonction du niveau de leur rémunération annuelle globale moyenne. Il s'établit au maximum à 80 000 actions, en cohérence avec l'obligation du Président-Directeur général.

Tant que le niveau minimum de détention n'est pas atteint, le Dirigeant doit conserver la moitié des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale. Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'Épargne d'Entreprise.

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE EN 2015

Le Conseil d'administration de Société Générale a décidé, lors de sa réunion du 15 janvier 2015, la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général. À l'issue de l'Assemblée Générale du 19 mai 2015, M. Lorenzo Bini Smaghi sera nommé Président du Conseil d'administration. La rémunération au titre de ce mandat est fixée à 850 000 EUR. Il ne percevra pas de jetons de présence. Ne résidant pas à Paris, il pourra bénéficier d'un logement pour l'exercice de sa fonction. Aucune autre rémunération ni avantage particulier ne lui sera accordé.

TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

État récapitulatif communiqué en application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF.

(En EUR)	Nature de l'opération	Date	Montant
Frédéric OUDEA, Président-Directeur général, a effectué 1 opération :	*Acquisition de 6 000 actions Société Générale*	14.02.14	280 647

TABLEAUX NORMALISÉS CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DE L'AMF

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS, ACTIONS ET ÉQUIVALENTS ACTIONS ATTRIBUÉS À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL[1]

(En EUR)	Exercice 2013	Exercice 2014
Monsieur Frédéric OUDÉA, Président-Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	2 711 995	2 254 692
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice[2]	0	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice[2][3]	754 325	850 500
Total	**3 466 320**	**3 105 192**
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 361 531	1 246 389
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice[2]	0	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice[2][3]	480 025	521 640
Total	**1 841 556**	**1 768 029**
Monsieur Jean-François SAMMARCELLI, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 361 000	793 040
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice[2]	0	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice[2]	0	0
Total	**1 361 000**	**793 040**
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 324 662	1 232 593
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice[2]	0	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice[2][3]	480 025	567 000
Total	**1 804 687**	**1 799 593**

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Ce dispositif est détaillé dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux.

(3) Conformément à la décision du Conseil du 19 février 2015, le dispositif d'intéressement à long terme est rattaché à l'exercice précédent. Les éléments présentés dans la colonne « Exercice 2013 » ont été retraités par rapport au Document de référence 2014 et présentent désormais l'attribution réalisée en juillet 2014 au titre de l'exercice 2013.

Tableau 2

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL[1]

(En EUR)	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
Monsieur Frédéric OUDÉA, Président-Directeur général				
– rémunération fixe	1 000 000	1 000 000	1 100 000	1 100 000
– rémunération variable annuelle non différée[2]	0	281 214	281 214	189 753
– rémunération variable annuelle différée[2]	553 939[6]	1 124 856	1 818 808[7]	759 014
– rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
– rémunération complémentaire[3]	300 000	300 000	200 000	200 000
– jetons de présence	0	0	0	0
– avantages en nature[4]	5 925	5 925	5 925	5 925
Total	**1 859 864**	**2 711 995**	**3 405 947**	**2 254 692**
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	650 000	650 000	700 000	700 000
– rémunération variable annuelle non différée[2]	83 535	141 024	125 308	107 996
– rémunération variable annuelle différée[2]	251 620[6]	564 096	787 602[7]	431 982
– rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
– jetons de présence	50 500	0	15 716	0
– avantages en nature[4]	6 411	6 411	6 411	6 411
Total	**1 042 066**	**1 361 531**	**1 635 037**	**1 246 389**
Monsieur Jean François SAMMARCELLI[5], Directeur général délégué				
– rémunération fixe	650 000	650 000	433 336	433 336
– rémunération variable annuelle non différée[2]	48 460	140 993	77 336	71 136
– rémunération variable annuelle différée[2]	395 862[6]	563 971	805 402[7]	284 544
– rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
– jetons de présence	69 039	0	63 657	0
– avantages en nature[4]	6 036	6 036	4 024	4 024
Total	**1 169 397**	**1 361 000**	**1 383 755**	**793 040**
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	700 000	700 000	733 338	733 338
– rémunération variable annuelle non différée[2]	60 861	123 944	110 953	98 926
– rémunération variable annuelle différée[2]	317 600[6]	495 774	752 639[7]	395 706
– rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
– jetons de présence	51 160	0	12 991	0
– avantages en nature[4]	4 944	4 944	4 623	4 623
Total	**1 134 565**	**1 324 662**	**1 614 544**	**1 232 593**

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt.
(2) Les critères en application desquels la rémunération variable annuelle a été calculée sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux.
(3) Cette rémunération complémentaire a été octroyée à M. Oudéa lors de sa nomination en tant que PDG et de la rupture de son contrat de travail. Elle a pris fin le 31 août 2014.
(4) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.
(5) Ces montants comprennent les rémunérations de M. Sammarcelli durant la période où il a été mandataire social.
(6) Ce montant correspond au versement de la part acquise et de la 1re échéance de la part non acquise de la rémunération variable annuelle de l'exercice 2011, toutes deux indexées sur le cours de l'action Société Générale.
(7) Se référer au tableau ci-après pour le détail des sommes versées.

DÉTAIL DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES ANNUELLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN 2014 AUX DIRECTEURS MANDATAIRES SOCIAUX

En EUR	Rémunération différée versée en 2014 au titre de l'exercice				
	2010[1]	2011[2]	2012[3]	2012[4]	Total versé en 2014
Condition de performance applicable et statut de la condition	BNPA SG 2013 ou TSR 2011-13 Condition TSR atteinte	Core Tier 1* > 9 % au 31/12/2013 Condition atteinte	N/A	Core Tier 1* > 9 % au 31/12/2013 Condition atteinte	
M. Oudéa	523 600	235 066	730 583[1]	329 559[2]	**1 818 808**
M. Cabannes	291 060	106 757	204 921[1]	184 864[2]	**787 602**
M. Sammarcelli	295 680	167 976	179 665[1]	162 081[2]	**805 402**
M. Sanchez Incera	292 110	134 767	171 262[1]	154 500[2]	**752 639**

* Ratio Core Tier 1 évalué en environnement réglementaire dit « Bâle 2 ».

(1) Dernière échéance de la part non acquise de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2010 attribuée en numéraire sans indexation.

(2) Deuxième échéance de la part non acquise indexée sur le cours de l'action Société Générale de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2011.

(3) Valorisation des actions livrées en avril 2014 acquises en mars 2013 au titre de l'exercice 2012, y compris dividende pendant la période d'indisponibilité des actions.

(4) Valorisation des actions livrées en octobre 2014 acquises en mars 2014 au titre de l'exercice 2012, y compris dividende pendant la période d'indisponibilité des actions.

Tableau 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(En EUR)	Jetons versés en 2013		Jetons versés en 2014		Jetons/rémunérations	
Mandataires sociaux non Dirigeants	**Solde de l'exercice 2012**	**Acompte de l'exercice 2013**	**Solde de l'exercice 2013**	**Acompte de l'exercice 2014**	**Au titre de l'exercice 2013**	**Au titre de l'exercice 2014***
BINI SMAGHI Lorenzo						
Jetons de présence[3]						19 144
Convention réglementée						80 000
CASTAIGNE Robert						
Jetons de présence	71 557	43 271	70 089	43 904	113 360	111 684
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
CICUREL Michel						
Jetons de présence	40 107	26 272	45 556	26 654	71 828	77 913
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
DELABRIERE Yann						
Jetons de présence	18 944	15 740	27 493	15 970	43 233	44 243
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
DELICOURT Patrick						
Jetons de présence[2]	21 559					
Autres rémunérations	0					
FOLZ Jean-Martin						
Jetons de présence	55 131	31 480	50 901	31 940	82 381	88 485
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
HAZOU Kyra						
Jetons de présence	33 135	31 320	53 404	43 904	84 723	111 684
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
HOUSSAYE France						
Jetons de présence[4]	30 350	17 057	30 261	26 654	47 318	77 913
Salaire Société Générale					49 831	53 041
LEPAGNOL Béatrice						
Jetons de présence[2]	18 944	17 057	30 261	17 306	47 318	48 451
Salaire Société Générale					38 824	39 080
LEVY Jean-Bernard						
Jetons de présence	41 489	24 956	38 702	27 242	63 658	76 013
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
LLOPIS RIVAS Ana Maria						
Jetons de présence	30 350	17 057	30 261	17 306	47 318	48 451
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
LULIN Elisabeth						
Jetons de présence	68 772	21 877	39 460		61 337	
Autres rémunérations	0	0	0		0	
MARTEL Thierry						
Jetons de présence[1]	18 944	15 740	15 767		31 507	
Autres rémunérations	0	0	0		0	
OSCULATI Gianemilio						
Jetons de présence	68 772	43 271	74 174	20 773	117 445	58 462
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
RACHOU Nathalie						
Jetons de présence	71 557	43 271	74 174	43 904	117 445	111 684
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
SCHAAPVELD Alexandra						
Jetons de présence			18 703	31 836	18 703	78 321
Autres rémunérations			0	0	0	0

(En EUR)	Jetons versés en 2013		Jetons versés en 2014		Jetons/rémunérations	
Mandataires sociaux non Dirigeants	**Solde de l'exercice 2012**	**Acompte de l'exercice 2013**	**Solde de l'exercice 2013**	**Acompte de l'exercice 2014**	**Au titre de l'exercice 2013**	**Au titre de l'exercice 2014***
VANDEVELDE Luc						
Jetons de présence	29 913					
Autres rémunérations	0					
WYAND Anthony						
Jetons de présence	166 470	130 612	171 815	131 455	302 426	297 551
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
TOTAL (Jetons)					**1 250 000**	**1 250 000**
Censeur						
MATSUO Kenji						
Rémunérations(5)	10 576		10 553		10 553	
Autres rémunérations	0		0		0	

* Le solde des jetons perçus au titre de l'exercice 2014 a été versé aux membres du Conseil fin janvier 2015.

(1) Versés à Groupama.

(2) Versés au Syndicat CFDT Société Générale.

(3) Pas de versement d'acompte pour les nouveaux administrateurs.

(4) Versés au Syndicat SNB Société Générale.

(5) Versés à Meiji Yasuda Life insurance.

Tableau 4

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Le Conseil d'administration n'a pas attribué d'options au cours de l'exercice 2014.

Tableau 5

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS EXERCÉES EN COURS D'EXERCICE

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont exercé aucune option au cours de l'exercice 2014.

Tableau 6

ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions Société Générale attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe.

Nom du dirigeant mandataire social	Date d'attribution	Motif de l'attribution	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés[1]	Date de constatation de la condition de performance	Date de livraison des actions	Conditions de performance
Frédéric Oudéa	13.03.2014[1]	Modalité de paiement de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2013	5 974	258 555	N/A	02.03.2015	non
			5 974	257 061	31.03.2015	01.10.2015	oui[2]
			5 974	246 666	31.03.2016	03.10.2016	oui[2]
			5 975	235 296	31.03.2017	02.10.2017	oui[2]
Séverin Cabannes	13.03.2014[1]	Modalité de paiement de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2013	2 996	129 667	N/A	02.03.2015	non
			2 996	128 918	31.03.2015	01.10.2015	oui[2]
			2 996	123 705	31.03.2016	03.10.2016	oui[2]
			2 996	117 982	31.03.2017	02.10.2017	oui[2]
Jean-François Sammarcelli	13.03.2014[1]	Modalité de paiement de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2013	2 995	129 624	N/A	02.03.2015	non
			2 995	128 875	31.03.2015	01.10.2015	oui[2]
			2 995	123 664	31.03.2016	03.10.2016	oui[2]
			2 996	117 982	31.03.2017	02.10.2017	oui[2]
Bernardo Sanchez Incera	13.03.2014[1]	Modalité de paiement de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2013	2 633	113 956	N/A	02.03.2015	non
			2 633	113 298	31.03.2015	01.10.2015	oui[2]
			2 633	108 717	31.03.2016	03.10.2016	oui[2]
			2 633	103 688	31.03.2017	02.10.2017	oui[2]

(1) Ces actions sont attribuées en paiement d'une partie de la rémunération variable annuelle différée, dans le cadre de la réglementation européenne CRD4.

(2) Les conditions de performance sont détaillées page 108.

Tableau 7

ACTIONS REÇUES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Date d'attribution	Nombre d'actions reçues durant l'exercice
Frédéric Oudéa	14.03.2013	23 996
Séverin Cabannes	14.03.2013	8 974
Jean-François Sammarcelli	14.03.2013	7 868
Bernardo Sanchez Incera	14.03.2013	7 500

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

Date d'Assemblée	27.05.2008	27.05.2008	30.05.2006	30.05.2006	30.05.2006
Date du Conseil d'administration	09.03.2010	09.03.2009	21.03.2008	18.09.2007	19.01.2007
Nombre total d'actions[1] pouvant être souscrites ou achetées	**1 000 000**	**1 344 552[5]**	**2 328 128**	**135 729**	**1 418 916**
dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux[2]					
Frédéric Oudéa	0	0	52 739	0	14 137
Séverin Cabannes	0	0	17 030	0	0
Jean-François Sammarcelli	0	28 456	26 830	0	16 747
Bernardo Sanchez Incera	0	0	0	0	0
dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du COMEX en poste lors de leur attribution	415 596	155 289	177 205	0	260 421
Nombre total de bénéficiaires	684	778	1 830	159	1 076
dont membres du COMEX en poste lors de leur attribution	10	7	10	0	8
Point de départ d'exercice des options	9.03.2014	31.03.2012	21.03.2011	18.09.2010	19.01.2010
Date d'expiration	8.03.2017	8.03.2016	20.03.2015	17.09.2014	18.01.2014
Prix de souscription ou d'achat[3]	41,20	23,18	63,60	104,17	115,60
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)					
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2014	**445**	**148 089**	**0**	**0**	**0**
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	**657 392**	**912 191**	**1 362 811**	**135 729**	**1 418 916**
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	**342 163**	**284 272**	**965 317**	**0**	**0**
Dilution potentielle du capital[4]	0,04%	0,04%	0,12%	-	-

(1) L'exercice d'une option donne droit à une action Société Générale. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite aux augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(2) MM. Oudéa et Cabannes ont été nommés mandataires sociaux en 2008 et MM. Sammarcelli et Sanchez Incera en 2010. Le mandat de M. Sammarcelli a pris fin le 31 août 2014.

(3) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration.

(4) La dilution est le résultat de la division du nombre d'options restantes pouvant être souscrites par le nombre d'actions composant le capital social.

(5) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé.

Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en EUR)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé*	0	0,00
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	37 072	41,8

* Aucun plan d'option n'a été mis en place par Société Générale au cours de l'exercice 2014.

Tableau 10

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE INFORMATION SUR LES ACTIONS DE PERFORMANCE

Date d'Assemblée	22.05.2012	22.05.2012	25.05.2010	25.05.2010	25.05.2010	27.05.2008	
Date du Conseil d'administration	13.03.2014	14.03.2013	02.03.2012	07.03.2011	02.11.2010	09.03.2010	
Nombre total d'actions attribuées	1 010 775	1 846 313	2 975 763	2 351 605	5 283 520	4 200 000	
dont le nombre attribué aux mandataires sociaux[3]							
Frédéric Oudéa		-	-	34 461[2]	-		-
Séverin Cabannes		-	-	19 156[2]	-		-
Jean François Sammarcelli		-	-	19 460[2]	-		-
Bernardo Sanchez Incera		-	-	19 225[2]			-
Date d'acquisition des actions	31.03.2016 (R) 31.03.2018 (NR)	31.03.2015 (R) 31.03.2017 (NR)	31.03.2014 (R) 31.03.2016 (NR)	31.03.2013 (R) 31.03.2015 (NR)	29.03.2013 (R) 31.03.2015 (NR) (1re tranche) 31.03.2014 (R) 31.03.2016 (NR) (2e tranche)	Sous plan n° 1 : 31.03.2013 (R) 31.03.2014 (NR)	Sous plan n° 2 : 31.03.2012 (1re tranche) 31.03.2013 (2e tranche)
Date de fin de période de conservation[1]	31.03.2018	31.03.2017	31.03.2016	31.03.2015	29.03.2015 31.03.2016	31.03.2015 31.03.2014	31.03.2014 31.03.2015
Conditions de performance	oui	oui	oui	oui	oui	selon les listes d'attributaires	
Nombre d'actions acquises au 31.12.2014	-	969	2 207 345	1 534 259	2 193 696	3 006 290	
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	7 616	52 741	143 695	532 842	759 944	1 193 710	
Actions de performance restantes en fin d'exercice	1 003 159	1 792 603	624 723	284 504	2 329 880	-	

R = Résidents fiscaux français.

NR = Non-résidents fiscaux français.

Pour une description du « Plan d'attribution gratuite d'actions pour tous », de novembre 2010, voir p. 443 note annexe 39 aux États financiers consolidés.

(1) Applicable aux attributaires résidents fiscaux français uniquement.

(2) La condition de performance applicable à cette attribution n'étant pas atteinte, les droits à actions sont intégralement perdus.

(3) Pour les dirigeants mandataires sociaux, voir également les tableaux 6 et 7 du Document de référence 2014.

Tableau 11

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Date des mandats		Contrat de travail[1][4]		Régime de retraite supplémentaire[2]		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence[3]	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Frédéric Oudéa Président-Directeur général	2008[5]	2015		X		X		X	X	
Séverin Cabannes Directeur général délégué	2008	2015	X		X			X		X
Jean-François Sammarcelli Directeur général délégué	2010	2014[6]	X		X			X		X
Bernardo Sanchez Incera Directeur général délégué	2010	2015	X		X			X		X

(1) S'agissant du non cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP-MEDEF le Président du Conseil d'administration, le Président-Directeur général et le Directeur général dans les sociétés à Conseil d'administration.

(2) Le détail des régimes de retraites supplémentaires figure page 103.

(3) Pour M. Frédéric Oudéa, le détail des indemnités de non-concurrence figure page 104.

(4) Les contrats de travail de MM. Cabannes, Sammarcelli et Sanchez Incera ont été suspendus pendant la durée de leur mandat.

(5) M. Frédéric Oudéa a été nommé Directeur général en mai 2008, puis Président-Directeur général en mai 2009.

(6) Le mandat de M. Sammarcelli a pris fin le 31 août 2014.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES

Tableau 1

Monsieur **Frédéric OUDÉA**, Président-Directeur général

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos			**Présentation**
	Au titre de 2014	**Au titre de 2013**	
Rémunération fixe	1 100 000 EUR	1 000 000 EUR	Rémunération fixe brute versée en 2014. La rémunération annuelle garantie est restée inchangée à 1,3 million EUR après intégration de l'indemnité de 300 000 EUR accordée en 2009 en compensation de la perte du bénéfice du régime de retraite supplémentaire lors de la rupture de son contrat de travail. Le montant de 1 100 000 EUR correspond au montant effectivement versé au titre de sa rémunération fixe en 2014.
Rémunération variable annuelle			Frédéric Oudéa bénéficie d'une rémunération variable annuelle dont les critères de détermination sont fonction à hauteur de 60 % d'objectifs financiers budgétaires et de 40 % d'objectifs qualitatifs. Les éléments sont décrits page 100 du Document de référence 2015. Le plafond de cette rémunération variable annuelle est depuis le 1er septembre 2014 de 135 % de la rémunération fixe (il était de 150 % depuis 2010).
dont rémunération variable annuelle non différée	189 753 EUR (montant nominal attribué)	281 214 EUR (montant nominal attribué)	**Évaluation de la performance 2014** - Compte tenu des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil de mars 2014 et des réalisations constatées sur l'exercice 2014, le montant de la rémunération variable annuelle a été arrêté à 948 767 EUR, soit 86 % de sa rémunération annuelle fixe versée en 2014. Cela correspond à un taux global de réalisation de ces objectifs de 64 % de sa rémunération variable annuelle maximum (voir page 100 du Document de référence 2015). En conformité avec la Directive Européenne CRD4 applicable aux établissements de crédit, **les modalités de paiement de cette rémunération** sont les suivantes : ■ 60 % de la rémunération variable annuelle est conditionnelle et soumise à l'atteinte d'objectifs de profitabilité du Groupe et de niveau de fonds propres évalués sur les exercices 2015, 2016 et 2017. Elle est convertie pour les deux tiers en équivalents actions SG, cessibles sur 3,5 ans prorata temporis ; ■ le solde, soit 40 % de cette rémunération variable, est acquis immédiatement, la moitié étant versée en mars 2015 et l'autre moitié convertie en équivalents actions SG indisponibles pendant une année.
dont rémunération variable annuelle différée	759 014 EUR (montant nominal attribué)	1 124 856 EUR (montant nominal attribué)	
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération complémentaire	200 000 EUR	300 000 EUR	Rémunération complémentaire attribuée à Frédéric Oudéa en mai 2009, lors de sa nomination en qualité de PDG, en raison de la rupture de son contrat de travail et de la perte du bénéfice du régime de retraite supplémentaire auquel il avait droit en tant que cadre de Direction salarié de Société Générale. Cette rémunération de 300 000 EUR en année pleine lui a été versée mensuellement jusqu'en août 2014 en sus du salaire fixe. Elle a été intégrée à sa rémunération annuelle fixe le 1er septembre 2014.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'actions attribuées au titre de l'exercice	Sans objet	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucune attribution de *stock option* depuis 2009.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos			Présentation
	Au titre de 2014	Au titre de 2013	
Valorisation d'actions ou équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice	850 500 EUR (montant attribué en février 2015, valorisé selon la norme IFRS 2) Ce montant correspond à une attribution de 45 000 équivalents actions	754 325 EUR (montant attribué en juillet 2014, valorisé selon la norme IFRS 2) Ce montant correspond à une attribution de 55 000 équivalents actions	Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient depuis 2012 d'un dispositif d'intéressement à long terme, attribué en actions ou équivalents afin de les associer au progrès de l'entreprise dans le long terme et d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Le Conseil du 19 février 2015 a décidé, que suite à l'entrée en application de la directive CRD4 en 2014 qui introduit un plafonnement sur la composante variable de la rémunération, ce dispositif devait se rattacher à l'exercice précédent. Les informations présentées dans ce tableau tiennent compte de ce rattachement. Voir page 102 du Document de référence 2015. Le plan attribué au titre de 2014 présente les caractéristiques suivantes : ■ attribution de 45 000 équivalents actions en deux tranches, dont les durées d'acquisition sont de 4 et 6 ans (contre 3 et 4 ans en 2013, et 2 et 3 ans en 2012), suivies d'une période d'indisponibilité d'une année après l'acquisition, portant ainsi les durées d'indexation à 5 et 7 ans ; ■ acquisition définitive en fonction de la performance relative de l'action Société Générale mesurée par la progression du *Total Shareholder Return* (TSR) par rapport à celle du TSR de onze banques européennes comparables sur la totalité des périodes d'acquisition. Ainsi, la totalité de l'attribution ne sera acquise que si le TSR de Société Générale se situe dans le quartile supérieur de l'échantillon ; pour une performance légèrement supérieure à la médiane, le taux d'acquisition sera égal à 50 % du nombre total attribué ; enfin aucun équivalent action ne sera acquis en cas de performance insuffisante. En outre, la valeur finale de paiement des équivalents actions sera limitée à la valeur de l'actif net par action du groupe Société Générale au 31 décembre 2014, soit 58 EUR. Enfin, en l'absence de profitabilité du groupe (mesurée par le résultat net part du Groupe, hors impacts purement comptables liés à la réévaluation de sa dette propre) l'année précédant l'acquisition définitive de l'intéressement à long terme, aucun versement ne sera dû, quelle que soit la performance boursière de Société Générale.
Jetons de présence	Sans objet	Sans objet	
Valorisation des avantages de toute nature	5 925 EUR	5 925 EUR	Frédéric Oudéa bénéficie d'une voiture de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnités de départ	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	En cas de cessation de sa fonction de Président-Directeur général, Frédéric Oudéa serait astreint à une clause de non-concurrence lui interdisant d'accepter un emploi dans un établissement de crédit ou entreprise d'assurance coté en France ou hors de France ainsi qu'un établissement de crédit non coté en France. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause. La durée de sa clause de non-concurrence est de 18 mois et indemnisée à hauteur de sa rémunération fixe. Elle reste inférieure au plafond de 24 mois recommandé par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Conformément à la procédure relative aux conventions réglementées, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 24 mai 2011 et approuvé par l'Assemblée générale du 22 mai 2012 (4e résolution).
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.

Tableau 2

Monsieur **Séverin CABANNES**, Directeur général délégué

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Au titre de 2014	Au titre de 2013	Présentation
Rémunération fixe	700 000 EUR	650 000 EUR	Rémunération annuelle brute versée en 2014. La rémunération annuelle fixe de M. Séverin Cabannes était de 650 000 EUR au 1er janvier 2014, sans changement depuis 2011. Le Conseil d'administration du 31 juillet 2014 a décidé de la porter à 800 000 EUR à partir du 1er septembre 2014, soit une hausse de + 23 %, afin de tenir compte d'une part de la réglementation européenne définitivement applicable en matière de rémunération, et d'autre part de la nouvelle organisation de la Direction générale, resserrée autour du Président Directeur général avec deux Directeurs généraux délégués au lieu de trois.
Rémunération variable annuelle			Séverin Cabannes bénéficie d'une rémunération variable annuelle dont les critères de détermination sont fonction à hauteur de 60 % d'objectifs financiers budgétaires et de 40 % d'objectifs qualitatifs. Les éléments sont décrits page 101 du Document de référence 2015. Le plafond de cette rémunération variable annuelle est depuis le 1er septembre 2014 de 115 % de la rémunération fixe (il était de 120 % depuis 2010).
dont rémunération variable annuelle non différée	107 996 EUR (montant nominal attribué)	141 024 EUR (montant nominal attribué)	**Évaluation de la performance 2014** - Compte tenu des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil de mars 2014 et des réalisations constatées sur l'exercice 2014, le montant de la rémunération variable annuelle a été arrêté à 539 978 EUR, soit 77 % de sa rémunération annuelle fixe versée en 2014. Cela correspond à un taux global de réalisation de ces objectifs de 67 % sa rémunération variable annuelle maximum (voir page 101 du Document de référence 2015).
dont rémunération variable annuelle différée	431 982 EUR (montant nominal attribué)	564 096 EUR (montant nominal attribué)	En conformité avec la Directive Européenne CRD4 applicable aux établissements de crédit, les modalités de paiement de cette rémunération sont les suivantes : ■ 60 % de la rémunération variable annuelle est conditionnelle et soumise à l'atteinte d'objectifs de profitabilité du Groupe et de niveau de fonds propres évalués sur les exercices 2015, 2016 et 2017. Elle est convertie pour les deux tiers en équivalents actions SG, cessibles sur 3,5 ans *prorata temporis* ; ■ le solde, soit 40 % de cette rémunération variable, est acquis immédiatement, la moitié étant versée en mars 2015 et l'autre moitié convertie en équivalents actions SG indisponibles pendant une année.
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Sans objet	Séverin Cabannes ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Sans objet	Séverin Cabannes ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet	Séverin Cabannes ne bénéficie d'aucune attribution de *stock option* depuis 2009.
Valorisation d'actions ou équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice	521 640 EUR (montant attribué en février 2015, valorisé selon la norme IFRS 2) Ce montant correspond à une attribution de 27 600 équivalents actions	480 025 EUR (montant attribué en juillet 2014, valorisé selon la norme IFRS 2) Ce montant correspond à une attribution de 35 000 équivalents actions	Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient depuis 2012 d'un dispositif d'intéressement à long terme, attribué en actions ou équivalents afin de les associer au progrès de l'entreprise dans le long terme et d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Le Conseil du 19 février 2015 a décidé, que suite à l'entrée en application de la directive CRD4 en 2014 qui introduit un plafonnement sur la composante variable de la rémunération, ce dispositif devait se rattacher à l'exercice précédent. Les informations présentées dans ce tableau tiennent compte de ce rattachement. Voir page 102 du Document de référence 2015. Le plan attribué au titre de 2014 présente les caractéristiques suivantes : ■ attribution de 27 600 équivalents actions en deux tranches, dont les durées d'acquisition sont de 4 et 6 ans (contre 3 et 4 ans en 2013, et 2 et 3 ans en 2012), suivies d'une période d'indisponibilité d'une année après l'acquisition, portant ainsi les durées d'indexation à 5 et 7 ans ; ■ acquisition définitive en fonction de la performance relative de l'action Société Générale mesurée par la progression du *Total Shareholder Return* (TSR) par rapport à celle du TSR de onze banques européennes comparables sur la totalité des périodes d'acquisition. Ainsi, la totalité de l'attribution ne sera acquise que si le TSR de Société Générale se situe dans le quartile supérieur de l'échantillon ; pour une performance légèrement supérieure à la médiane, le taux d'acquisition sera égal à 50 % du nombre total attribué ; enfin aucun équivalent action ne sera acquis en cas de performance insuffisante. En outre, la valeur finale de paiement des équivalents actions sera limitée à la valeur de l'actif net par action du groupe Société Générale au 31 décembre 2014, soit 58 EUR. Enfin, en l'absence de profitabilité du groupe (mesurée par le résultat net part du Groupe, hors impacts purement comptables liés à la réévaluation de sa dette propre) l'année précédant l'acquisition définitive de l'intéressement à long terme, aucun versement ne sera dû, quelle que soit la performance boursière de Société Générale.
Jetons de présence	15 716 EUR	50 500 EUR	Les jetons de présence versés par les autres sociétés du groupe sont déduits du montant de rémunération variable versée au Directeurs généraux délégués.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos			Présentation
	Au titre de 2014	Au titre de 2013	
Valorisation des avantages de toute nature	6 411 EUR	6 411 EUR	Séverin Cabannes bénéficie d'une voiture de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnités de départ	Sans objet	Séverin Cabannes ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au titre de la rupture son mandat social.
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Séverin Cabannes n'est soumis à aucune clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Séverin Cabannes conserve le bénéficie du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui lui était applicable en tant que salarié avant sa nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires une allocation annuelle à charge de SG, telle que décrite p. 103. Cette allocation est notamment fonction de l'ancienneté au sein de Société Générale et de la part de la rémunération fixe excédant la Tranche B de l'Agirc. Chaque année, les droits à rente potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire projetés au moment du départ à la retraite, sur la base d'hypothèses actuarielles. Ainsi, au 31/12/2014, les droits potentiels ouverts représentent 14 % de sa rémunération de référence telle que définie par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Conformément à la procédure relative aux conventions réglementées, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 12 mai 2008 et approuvé par l'Assemblée générale du 19 mai 2009 (7e résolution).

Tableau 3

Monsieur **Jean-François SAMMARCELLI**, Directeur général délégué

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Au titre de 2014	Au titre de 2013	Présentation
Rémunération fixe	433 336 EUR	650 000 EUR	Rémunération fixe brute de 650 000 EUR au titre de l'année 2014, inchangée depuis 2011, versée jusqu'à la fin de son mandat, le 31 août 2014.
Rémunération variable annuelle			Jean-François Sammarcelli bénéficie d'une rémunération variable annuelle dont les critères de détermination sont fonction à hauteur de 60 % d'objectifs financiers budgétaires et de 40 % d'objectifs qualitatifs. Les éléments sont décrits page 101 du Document de référence 2015. Cette rémunération variable annuelle est plafonnée à 120 % de la rémunération fixe versée.
dont rémunération variable annuelle non différée	71 136 EUR (montant nominal attribué)	140 993 EUR (montant nominal attribué)	**Évaluation de la performance 2014** - Compte tenu des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil de mars 2014 et des réalisations constatées sur l'exercice 2014, le montant de la rémunération variable annuelle a été arrêté à 355 680 EUR, soit 82 % de sa rémunération annuelle fixe versée en 2014. Cela correspond à un taux global de réalisation de ces objectifs de 68 % sa rémunération variable annuelle maximum (voir page 101 du Document de référence 2015).
dont rémunération variable annuelle différée	284 544 EUR (montant nominal attribué)	563 971 EUR (montant nominal attribué)	En conformité avec la Directive Européenne CRD4 applicable aux établissements de crédit, les modalités de paiement de cette rémunération sont les suivantes : ■ 60 % de la rémunération variable annuelle est conditionnelle et soumise à l'atteinte d'objectifs de profitabilité du Groupe et de niveau de fonds propres évalués sur les exercices 2015, 2016 et 2017. Elle est convertie pour les deux tiers en équivalents actions SG, cessibles sur 3,5 ans *prorata temporis* ; ■ le solde, soit 40 % de cette rémunération variable, est acquis immédiatement, la moitié étant versée en mars 2015 et l'autre moitié convertie en équivalents actions SG indisponibles pendant une année.
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Sans objet	Jean-François Sammarcelli ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Sans objet	Jean-François Sammarcelli ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet	Jean-François Sammarcelli ne bénéficie d'aucune attribution de *stock option* depuis 2009.
Valorisation d'actions ou équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice	Sans objet	Sans objet	M. Sammarcelli ayant démissionné de son mandat social le 31 août 2014 n'a pas bénéficié des plans d'intéressement à long terme des mandataires sociaux au titre de 2013 et de 2014.
Jetons de présence	63 657 EUR	69 039 EUR	Les jetons de présence versés par les autres sociétés du groupe sont déduits du montant de rémunération variable versée au Directeurs généraux délégués.
Valorisation des avantages de toute nature	4 024 EUR	6 036 EUR	Jean-François Sammarcelli bénéficie d'une voiture de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnités de départ	Sans objet	Jean-François Sammarcelli ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au titre de la rupture de son mandat social.
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	Jean-François Sammarcelli n'est soumis à aucune clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Jean-François Sammarcelli conserve le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction de la Société qui lui était applicable en tant que salarié avant sa première nomination comme mandataire social. Ce régime est fermé depuis 1991. Au 31 août 2014, date de la fin de son mandat, M. Sammarcelli avait acquis des droits à pension de retraite à la charge de Société Générale estimés à 263 000 EUR par an, soit 33 % de sa rémunération de référence telle que définie par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. La progression de ces droits entre 2013 et 2014 s'est élevée à 3,5 % de cette rémunération. Conformément à la procédure relative aux conventions réglementées, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 12 janvier 2010 et approuvé par l'Assemblée générale du 25 mai 2010 (7e résolution).

Tableau 4

Monsieur **Bernardo SANCHEZ INCERA**, Directeur général délégué

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Au titre de 2014	Au titre de 2013	Présentation
Rémunération fixe	733 338 EUR	700 000 EUR	Rémunération annuelle brute versée en 2014. La rémunération annuelle fixe de Bernardo Sanchez Incera étaient de 700 000 EUR au 1er janvier 2014, sans changement depuis 2011. Le Conseil d'administration du 31 juillet 2014 a décidé de la porter à 800 000 EUR à partir du 1er septembre 2014, soit une hausse de +14 %, afin de tenir compte d'une part de la réglementation européenne définitivement applicable en matière de rémunération, et d'autre part de la nouvelle organisation de la Direction générale, resserrée autour du Président Directeur général avec deux Directeurs généraux délégués au lieu de trois.
Rémunération variable annuelle			Bernardo Sanchez Incera bénéficie d'une rémunération variable annuelle dont les critères de détermination sont fonction à hauteur de 60 % d'objectifs financiers budgétaires et de 40 % d'objectifs qualitatifs. Les éléments sont décrits page 101 du Document de référence 2015. Le plafond de cette rémunération variable annuelle est depuis le 1er septembre 2014 de 115 % de la rémunération fixe (il était de 120 % depuis 2010).
dont rémunération variable annuelle non différée	98 926 EUR (montant nominal attribué)	123 944 EUR (montant nominal attribué)	**Évaluation de la performance 2014** - Compte tenu des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil de mars 2014 et des réalisations constatées sur l'exercice 2014, le montant de la rémunération variable annuelle a été arrêté à 494 632 EUR, soit 67 % de sa rémunération annuelle fixe versée en 2014. Cela correspond à un taux global de réalisation de ces objectifs de 59 % sa rémunération variable annuelle maximum (voir page 101 du Document de référence 2015).
dont rémunération variable annuelle différée	395 706 EUR (montant nominal attribué)	495 774 EUR (montant nominal attribué)	En conformité avec la Directive Européenne CRD4 applicable aux établissements de crédit, les modalités de paiement de cette rémunération sont les suivantes : ■ 60 % de la rémunération variable annuelle est conditionnelle et soumise à l'atteinte d'objectifs de profitabilité du Groupe et de niveau de fonds propres évalués sur les exercices 2015, 2016 et 2017. Elle est convertie pour les deux tiers en équivalents actions SG, cessibles sur 3,5 ans *prorata temporis* ; ■ le solde, soit 40 % de cette rémunération variable, est acquis immédiatement, la moitié étant versée en mars 2015 et l'autre moitié convertie en équivalents actions SG indisponibles pendant une année.
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'actions attribuées au titre de l'exercice	Sans objet	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera ne bénéficie d'aucune attribution de *stock option* depuis 2010.
Valorisation d'actions ou équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice	567 000 EUR (montant attribué en février 2015, valorisé selon la norme IFRS 2) Ce montant correspond à une attribution de 30 000 équivalents actions	480 025 EUR (montant attribué en juillet 2014, valorisé selon la norme IFRS 2) Ce montant correspond à une attribution de 35 000 équivalents actions	Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient depuis 2012 d'un dispositif d'intéressement à long terme, attribué en actions ou équivalents afin de les associer au progrès de l'entreprise dans le long terme et d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Le Conseil du 19 février 2015 a décidé, que suite à l'entrée en application de la directive CRD4 en 2014 qui introduit un plafonnement sur la composante variable de la rémunération, ce dispositif devait se rattacher à l'exercice précédent. Les informations présentées dans ce tableau tiennent compte de ce rattachement. Voir page 102 du Document de référence 2015. Le plan attribué au titre de 2014 présente les caractéristiques suivantes : ■ attribution de 30 000 équivalents actions en deux tranches, dont les durées d'acquisition sont de 4 et 6 ans (contre 3 et 4 ans en 2013, et 2 et 3 ans en 2012), suivies d'une période d'indisponibilité d'une année après l'acquisition, portant ainsi les durées d'indexation à 5 et 7 ans ; ■ acquisition définitive en fonction de la performance relative de l'action Société Générale mesurée par la progression du *Total Shareholder Return* (TSR) par rapport à celle du TSR de onze banques européennes comparables sur la totalité des périodes d'acquisition. Ainsi, la totalité de l'attribution ne sera acquise que si le TSR de Société Générale se situe dans le quartile supérieur de l'échantillon ; pour une performance légèrement supérieure à la médiane, le taux d'acquisition serait égal à 50 % du nombre total attribué ; enfin aucun équivalent action ne sera acquis en cas de performance insuffisante. En outre, la valeur finale de paiement des équivalents actions sera limitée à la valeur de l'actif net par action du groupe Société Générale au 31 décembre 2014, soit 58 EUR. Enfin, en l'absence de profitabilité du groupe (mesurée par le résultat net part du Groupe, hors impacts purement comptables liés à la réévaluation de sa dette propre) l'année précédant l'acquisition définitive de l'intéressement à long terme, aucun versement ne sera dû, quelle que soit la performance boursière de Société Générale.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos			Présentation
	Au titre de 2014	Au titre de 2013	
Jetons de présence	12 991 EUR	51 160 EUR	Les jetons de présence versés par les autres sociétés du groupe sont déduits du montant de rémunération variable versée au Directeurs généraux délégués.
Valorisation des avantages de toute nature	4 623 EUR	4 944 EUR	Bernardo Sanchez Incera bénéficie d'une voiture de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnités de départ	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au titre de la rupture de son mandat social.
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera n'est soumis à aucune clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Bernardo Sanchez Incera conserve le bénéficie du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui lui était applicable en tant que salarié avant sa nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires une allocation annuelle à charge de SG, telle que décrite p. 103. Cette allocation est notamment fonction de l'ancienneté au sein de Société Générale et de la part de la rémunération fixe excédant la Tranche B de l'Agirc. Chaque année, les droits à rente potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire projetés au moment du départ à la retraite, sur la base d'hypothèses actuarielles. Ainsi, au 31/12/2014, les droits potentiels ouverts représentent 12 % de sa rémunération de référence telle que définie par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Conformément à la procédure relative aux conventions réglementées, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 12 janvier 2010 et approuvé par l'Assemblée générale du 25 mai 2010 (8e résolution).

PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS AUX SALARIÉS

Politique générale

Le Groupe a suspendu les attributions de *stock options* depuis 2011. Des attributions gratuites d'actions sont réalisées en France depuis 2006 et à l'international depuis 2009 dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a défini la politique suivante :

Les attributions d'actions ont pour but de rémunérer, motiver et fidéliser à long terme trois catégories de collaborateurs :

- ceux dont la contribution aux résultats du Groupe est importante en fonction des responsabilités qui leur sont confiées ;
- ceux qui, étant des hauts potentiels, ont les compétences les plus recherchées sur le marché du travail ;
- ceux dont les prestations ont été remarquablement utiles à l'entreprise.

L'attribution de ces instruments financiers est comptabilisée en charge de personnel dans les comptes de l'entreprise en application de la norme IFRS 2.

Conditions d'acquisition et suivi des conditions de performance

Les conditions d'acquisition des actions ont été renforcées par l'Assemblée générale de mai 2010. Ainsi depuis 2011, les attributions sont soumises dans leur totalité à une condition de présence à la date d'acquisition et à une condition de performance liée à la performance collective, quels que soient la catégorie et le niveau du bénéficiaire. Entre 2006 et 2010, des conditions de performance Groupe étaient appliquées à une partie des attributions des Dirigeants, managers et experts du Groupe. Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, les conditions liées à la performance du Groupe et appliquées aux Dirigeants du Groupe sont exigeantes et fixées *a priori.*

Le tableau ci-dessous présente le suivi des conditions de performance appliquées aux plans d'attribution gratuite d'actions.

SUIVI DES CONDITIONS DE PERFORMANCE DES PLANS ARRIVÉS À ÉCHÉANCE

Année du plan	Description de la condition de performance	Suivi de la condition
Plan 2006	Condition de ROE moyen sur 2006-2007 et 2006-2008 (selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2007	Condition de ROE moyen sur 2007-2008 et 2007-2009 (selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2008	Conditions de BNPA 2 009 et 2010(selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2009	Condition de BNPA moyen sur 2009-2011	Non réalisée
Plan 2010	Condition de ROE 2012 et TSR relatif	Non réalisée
	Condition de ROE 2012 et TSR relatif	Non réalisée
	BNPA 2012 et TSR relatif	Non réalisée
Plan 2011	RNPG 2012	Réalisée
Plan 2012	RNPG 2013	Réalisée
Plan 2013	RNPG 2014	Réalisée

En outre, les deux conditions de performance du « Plan d'attribution gratuite d'actions pour tous »[1] de novembre 2010 ont été remplies. Il s'agissait, pour la première, du résultat net positif du Groupe pour l'exercice 2012 et, pour la seconde, de la progression entre 2010 et 2013 de la satisfaction des clients sur les trois principaux métiers au niveau mondial de Société Générale.

Plan 2014

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 13 mars 2014 a procédé à l'attribution d'actions de performance à certains membres du personnel en application de la 20e résolution de l'Assemblée générale du 22 mai 2012. Les bénéficiaires du plan sont au nombre de 6 082 pour un total de 1 million d'actions, soit 0,13 % du capital.

Les mandataires sociaux et les membres du Comité de direction du Groupe n'ont pas bénéficié de ce plan. Les bénéficiaires, 2 343 femmes et 3 739 hommes, qui appartiennent aux autres catégories de salariés (y compris non cadres), sont répartis dans près de 76 pays ; 37 % des attributaires travaillent hors de France.

Les attributions d'actions sont assorties en totalité d'une condition de présence tout au long de la période d'acquisition et d'une condition de performance. Pour les bénéficiaires du plan, l'acquisition est fonction du résultat du groupe Société Générale. Pour les salariés du Groupe Boursorama, la condition porte sur le résultat du Groupe Boursorama.

Deux périodes d'acquisition des droits sont à distinguer selon que les actions sont attribuées à des résidents fiscaux français ou des non résidents fiscaux français, cette qualité étant appréciée à la date de l'attribution. Pour les premiers, l'attribution des actions sera définitive pour chaque bénéficiaire à l'issue d'une période de deux ans et conformément à la législation française, les titres seront incessibles pendant les deux années suivant leur acquisition définitive. Pour les seconds, l'attribution des actions sera définitive à l'issue d'une période de quatre ans.

(1) Voir détails en p. 444 et p. 445, note annexe 41 aux États financiers consolidés.

4. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Anonyme
17, cours Valmy
92972 Paris-La Défense

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1- Avec M. Lorenzo Bini Smaghi, administrateur depuis le 20 mai 2014

Nature et objet

Convention de prestation de services signée le 31 juillet 2014 pour réaliser deux rapports d'étude destinés au conseil d'administration et à la direction générale.

Modalités

Le conseil d'administration a confié à M. Lorenzo Bini Smaghi la réalisation de deux rapports d'étude pour apporter aux membres du conseil d'administration et de la direction générale un complément à la réflexion sur l'évolution du contexte législatif et réglementaire dans le secteur financier et ses incidences sur le Groupe Société Générale, notamment à l'international.

La convention de prestation de services a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 31 juillet 2014. La convention est entrée en vigueur le 1er août 2014 et prendra fin le 30 avril 2015. Une somme forfaitaire de 200 K€ hors taxes sera versée à M. Lorenzo Bini Smaghi pour la réalisation de cette prestation.

La charge comptabilisée en 2014 relative à cette prestation s'élève à 80 K€ hors taxes.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1- Avec M. Frédéric Oudéa, Président-Directeur Général

Nature et objet
Clause de non-concurrence au bénéfice de M. Frédéric Oudéa.

Modalités
La clause de non-concurrence de M. Frédéric Oudéa a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 24 mai 2011 et approuvée par votre assemblée générale du 22 mai 2012.

Sous réserve de ne pas reprendre d'activité pendant une durée fixée à dix-huit mois suivant la cessation de son mandat social, dans un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance cotés, en France ou hors de France, ou dans un établissement de crédit non coté en France, M. Frédéric Oudéa sera en droit de percevoir pendant cette période, une indemnité payable mensuellement égale à sa rémunération fixe de président-directeur général. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause.

2- Avec M. Jean-François Sammarcelli, Directeur Général Délégué jusqu'au 31 août 2014

Nature et objet
Engagement de retraite au bénéfice de M. Jean-François Sammarcelli.

Modalités
Au terme de cet engagement, M. Jean-François Sammarcelli conserve le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction mis en place le 1er janvier 1986. Ce régime lui était applicable en tant que salarié avant sa première nomination comme mandataire social. Ce régime, fermé en 1991, garantit aux bénéficiaires un montant total de pension égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Le montant total de la pension est majoré pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Les annuités prises en considération au titre de leur période d'activité professionnelle incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social. La rémunération servant d'assiette est la dernière rémunération annuelle fixe en qualité de salarié. La pension à la charge de votre société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

M. Jean-François Sammarcelli a cessé ses fonctions de Directeur général délégué le 31 août 2014 et est parti en retraite le 31 janvier 2015.

Aucun versement au titre de son engagement de retraite n'a été effectué au cours de l'exercice 2014.

3- Avec MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes, Directeurs Généraux Délégués

Nature et objet
Engagements de retraite au bénéfice de MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes.

Modalités
L'engagement de retraite au bénéfice de M. Bernardo Sanchez Incera a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 12 janvier 2010 et approuvé par votre assemblée générale du 25 mai 2010.

L'engagement de retraite au bénéfice de M. Séverin Cabannes a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 12 mai 2008 et approuvé par votre assemblée générale du 19 mai 2009.

Aux termes de ces engagements, MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes conservent le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salarié avant leur nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe ;
- le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de votre société et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de votre société. L'allocation complémentaire à la charge de votre société est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie hors classification de votre société.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2015
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle SANTENAC

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Marc MICKELER

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Le présent Rapport est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce[1]. Il présente de manière synthétique les procédures de contrôle interne du Groupe consolidé. Il ne prétend pas décrire de manière détaillée la situation de l'ensemble des activités et filiales du Groupe ni la mise en œuvre pratique des procédures. Le Président de chaque société anonyme, filiale française du Groupe qui fait appel public à l'épargne, est par ailleurs appelé à rédiger un rapport spécifique.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents aux activités des établissements bancaires, le contrôle interne constitue un instrument essentiel de leur pilotage et de leur politique de maîtrise des risques. Il contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités.

Ce contrôle s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict au plan national et fait l'objet de nombreux travaux au plan international (Comité de Bâle, Union européenne). Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe : il est d'abord du ressort des opérationnels, mais il implique également un certain nombre de Directions centrales, et au premier chef la Direction des risques, le Secrétariat général (notamment en charge du contrôle de la conformité), l'ensemble des Directions financières du Groupe, ainsi que la Direction du contrôle périodique. Ces entités ont toutes participé à l'élaboration du présent rapport pour les parties qui les concernent. Il a été approuvé par le Conseil d'administration après examen par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

GESTION DES RISQUES

L'activité bancaire est soumise à différents types de risques

Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **le risque de crédit et de contrepartie** (y compris le risque pays) : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires ;
- **le risque de marché** : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers ;
- **le risque structurel de taux d'intérêt et de change** : risque de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements et les émissions obligataires) ;
- **le risque de liquidité :** risque que le Groupe ne puisse faire face à ses besoins de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable ;
- **les risques opérationnels** (y compris les risques comptables et environnementaux) : risque de perte ou de sanctions du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs ;
- **le risque de non-conformité** (y compris les risques juridiques et fiscaux) : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire ou de perte financière significative, qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe ;
- **le risque de réputation :** risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement ;
- **le risque stratégique :** risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie ;
- **le risque lié à l'activité :** risque de pertes si les charges supportées sont supérieures aux produits enregistrés ;
- **le risque lié aux activités d'assurance :** à travers ses filiales d'assurance, le Groupe est également exposé à un ensemble de risques inhérents à ce métier. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et dommage.

(1) La partie gouvernement d'entreprise de ce même rapport figure p. 87 à 98.

Par ailleurs le Groupe est aussi soumis aux risques suivants :

- **le risque sur le portefeuille d'investissement :** risque de baisse de la valeur du portefeuille d'investissement du Groupe ;
- **le risque lié aux activités de services financiers spécialisés :** au travers de ses financements spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail inférieure à l'estimation).

Gestion et évaluation des risques

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risques forte et le développement de ses activités.

PROGRAMME *ENTERPRISE RISK MANAGEMENT* (ERM)

Sous le suivi rapproché du COMEX (Comité exécutif) et du Conseil d'administration au travers du CACIR[1] (Comité d'audit de contrôle interne et des risques), les différents aspects de la gestion des risques font l'objet, depuis janvier 2011, d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM (*Enterprise Risk Management)* qui vise à renforcer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la Banque et en s'appuyant sur trois leviers : le déploiement d'un pilotage stratégique fondé sur un appétit pour le risque maîtrisé, l'optimisation des dispositifs de contrôle, et le renforcement de la culture risques de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

En 2014, le programme ERM :

- a supervisé le renforcement du contrôle permanent décrit ci-après ;
- a poursuivi le développement de la culture risque à travers des actions de formation et de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de risque ;
- a contribué à la formalisation du *Risk Appetite Statement* synthétisant le profil de risque cible afin d'assurer le partage d'une vision commune au sein du Groupe.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque se définit pour Société Générale comme le niveau de risque, par nature de risque et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs.

Depuis 2009, la Direction des risques et la Direction financière mènent conjointement une démarche, coordonnée avec les Directions opérationnelles, dans le cadre de l'exercice d'Appétit Pour le Risque du Groupe (APR), de formalisation de la vision à trois ans :

- des cibles sur certains indicateurs-clés du Groupe (solidité financière, rentabilité, solvabilité, levier, liquidité) ;
- des couples risques/rentabilité des différents métiers du Groupe ;
- et du profil de risque du Groupe, par nature de risques (crédit, marché, opérationnels et structurels).

Pour déterminer ces éléments et élaborer l'appétit pour le risque, sont pris en considération la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit, de marché ou opérationnels mesurés, notamment dans un *scenario* macro-économique budgétaire central et dans un *scenario* macro-économique de *stress* sévère mais plausible.

L'exercice d'appétit pour le risque constitue un des éléments du dispositif de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe. Il est entièrement intégré au processus budgétaire et s'appuie sur le dispositif de *stress test* global (décrit ci-après), utilisé également pour s'assurer de l'adéquation du capital en *scenario* économique stressé.

Il fait l'objet de discussions par les instances dirigeantes à différents moments-clés :

- lors du pré-cadrage budgétaire dans une optique d'allocation de ressources rares aux métiers.

  Le positionnement cible des différents métiers en matière de couple risques/rentabilité ainsi que le profil de risques du Groupe par nature sont analysés par le CACIR[1]. Simultanément, les cibles à trois ans proposées par le COMEX sur les principaux indicateurs clés du Groupe, sont validées par le Conseil d'administration après examen par le CACIR[1] ;
- lors de la finalisation du processus budgétaire, le Conseil d'administration, sur proposition du COMEX, valide après examen par le CACIR[1] la trajectoire relative aux différents indicateurs-clés du Groupe et leur adéquation avec les cibles fixées.

L'appétit pour le risque du Groupe est mis en œuvre par la Direction générale, en liaison avec le COMEX, et appliqué par les Directions centrales et les Directions opérationnelles à travers un dispositif approprié de pilotage opérationnel des risques, en matière :

- de gouvernance (instances et mécanismes de décision, d'encadrement, de suivi) ;
- d'encadrement (identification des zones de risques à encadrer, processus d'octroi et de prise de risques, politiques de gestion des risques à travers des limites et des *guidelines*, gestion des ressources) ;
- et de suivi (suivi budgétaire, *reportings,* indicateurs avancés de risques, contrôle permanent et périodique).

Les principaux indicateurs essentiels de l'appétit pour le risque, ou leurs déclinaisons, sont régulièrement suivis dans l'année afin d'identifier tout événement susceptible d'entraîner une évolution défavorable du profil de risque du Groupe. De telles observations peuvent justifier le déclenchement d'actions de remédiation, jusqu'à l'activation du plan de rétablissement dans les cas les plus sévères.

PLANS PRÉVENTIFS DE RÉTABLISSEMENT ET DE RÉSOLUTION

Conformément à la réglementation, le Groupe a défini des plans préventifs de rétablissement et de résolution :

- le plan de rétablissement décrit de façon préventive les dispositions qui permettraient au Groupe de faire face de façon autonome à une crise financière très sévère : vigilance et dispositif

(1) À compter du 1er janvier 2015, ces sujets seront traités par le Comité des risques du Conseil d'administration.

d'alerte, dispositif de gestion de crise, communication de crise, liste des options de rétablissement qui permettraient, selon les cas, la restauration d'une situation financière assainie. Ce plan est mis à jour annuellement ;

- le plan de résolution comprend les informations nécessaires aux autorités de résolution pour concevoir les stratégies et actions correspondantes qu'il serait possible de mener pour limiter l'impact d'une hypothétique défaillance du Groupe. Le plan de résolution doit permettre de préserver celles des activités essentielles à la conduite de l'économie, à commencer par les dépôts et les moyens de paiement, ainsi que de conserver au mieux la valeur des différentes composantes du Groupe.

DISPOSITIFS DE *STRESS TESTS*

Les *stress tests,* tests de résistance, ou simulations de crises, évaluent ce que serait le comportement d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe dans un contexte d'activité dégradé. Au sein du Groupe, ils contribuent à l'identification, à la mesure et au pilotage des risques, ainsi qu'à l'évaluation de l'adéquation du capital au regard des risques. À ce titre, ils constituent une mesure privilégiée de la résilience du Groupe, de ses activités et de ses portefeuilles, et font partie intégrante du processus d'élaboration de l'appétit pour le risque du Groupe. Le dispositif de *stress test* du Groupe couvre le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité et les risques structurels de taux et de change. Les *stress tests* s'appuient sur des *scenarii* économiques hypothétiques, sévères mais plausibles, définis par les économistes du Groupe. Ils déclinent ces *scenarii* en impacts sur les activités du Groupe, en prenant en compte les capacités de réaction des activités, en combinant systématiquement des méthodes quantitatives et le jugement d'experts (risques, finance ou métiers).

RISQUES DE CRÉDIT

La validation des risques de crédit s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque. La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement porteur de risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de pertes en cas de défaillance de la contrepartie.

Des limites sont fixées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques les plus significatifs. Les principaux risques de concentration sont de plus analysés périodiquement pour l'ensemble du Groupe.

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, la Direction des risques, conjointement avec les pôles, a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu par le CACIR[1].

La surveillance des risques de crédit est organisée par pôles (Réseaux de Banque de détail en France/Banque de détail et Services Financiers Internationaux/Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) et est complétée par des départements ayant une approche plus transversale (suivi du risque pays, du risque sur institutions financières). Le risque de contrepartie sur opérations de marché est rattaché au Département des risques de marché.

Au sein de la Direction des risques, chacun de ces départements est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les Directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, un département distinct effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les *reportings* associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au Comité des risques (CORISQ) et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

RISQUES DE MARCHÉ

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office)*, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce département est en charge :

- de la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par le Conseil d'administration et la Direction générale et de leurs utilisations ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat).

Pour effectuer l'ensemble de ces tâches, le Département des risques sur opérations de marché s'appuie sur les éléments fournis par la Direction financière de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, qui assure un suivi permanent, quotidien et indépendant des positions issues des activités de marché du Groupe, *via* notamment :

- le calcul quotidien et la certification des indicateurs de risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le *reporting* et l'analyse de premier niveau de ces indicateurs ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité, en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, selon des méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché ;

(1) À compter du 1er janvier 2015, ce sujet sera revu par le Comité des risques du Conseil d'administration.

- la surveillance et le contrôle du nominal brut des positions : ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks,* définis en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés).

À ce titre, la Direction financière de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, conjointement avec le Département des risques sur opérations de marché, définit les principes d'architecture et les fonctionnalités du système d'information de production des indicateurs de risques sur opérations de marché, et veille à son adéquation avec les besoins métiers.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites de VaR (Valeur en Risque), de *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et des principales métriques de risques de marché (sensibilités, nominal, etc.) à divers niveaux (Groupe, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, activités de marchés), est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché.

RISQUES STRUCTURELS ET DE LIQUIDITÉ

Le Groupe veille à réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. La gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe en accord avec l'appétit pour le risque structurel défini par le COMEX. Concernant le risque structurel de change, également encadré par des limites pour chaque entité et pour le Groupe, la politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il opère.

La liquidité étant une ressource rare, l'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante. Le plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une dépendance réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en termes de produits et de bassins d'émission. Les objectifs sont validés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice d'appétit pour le risque.

Conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques, la gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes :

- **le Département « Gestion du Bilan et Financement »**, chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral). Il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière, et les fonctions d'exécution des opérations financières ;
- **le Département « Suivi des risques ALM »**, chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

Chaque entité assure le contrôle de premier niveau des risques structurels ; elle a pour mission d'effectuer la mesure périodique des risques encourus, le *reporting* risque, d'élaborer les propositions de couverture et la mise en œuvre des décisions prises. Chaque entité est responsable du respect des normes du Groupe et des limites qui lui ont été assignées.

Les Directions financières des pôles de supervision doivent s'assurer du bon respect de ces principes au sein de chacune des entités du périmètre qu'elles contrôlent.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Société Générale n'a pas d'appétit pour le risque opérationnel, le Groupe a pour objectif de contenir les pertes opérationnelles dans une limite de 1 % maximum des revenus récurrents. Pour ce faire, le Groupe mène une politique de prévention active à travers la sécurisation des processus opérationnels mais aussi la diffusion d'une culture risques au sein de l'organisation.

Le Département des risques opérationnels a pour mission d'assurer le suivi transversal de ces risques au sein du Groupe, de coordonner leur pilotage et d'en assurer le *reporting* pour la Direction générale, le Conseil d'administration et les autorités de supervision bancaire. Il veille également à renforcer la cohérence et l'intégrité du dispositif. Des procédures et des outils ont été déployés au sein du Groupe afin d'identifier, d'évaluer (quantitativement et qualitativement) et d'encadrer les risques opérationnels :

- l'auto-évaluation des risques et des contrôles, qui a pour but d'identifier et mesurer l'exposition du Groupe aux différentes catégories de risques opérationnels afin d'établir une cartographie précise des niveaux de risques intrinsèques et résiduels, après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle ;
- des indicateurs-clés de risque, pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;
- des analyses de *scenarii,* qui consistent à estimer les pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité, auxquelles le Groupe pourrait être exposé ;
- la collecte et l'analyse des pertes internes et des pertes subies dans l'industrie bancaire à la suite de la matérialisation de risques opérationnels ;
- un suivi des plans d'action majeurs au sein du Groupe s'appuyant sur le déploiement d'un outil informatique.

La fonction management de la continuité d'activité et gestion des crise relève du Département des risques opérationnels. Elle s'attache à l'amélioration, notamment au moyen de tests réguliers, des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise au sein du Groupe et renforce leur prise en compte par le déploiement de dispositifs et d'outils adéquats.

RISQUE ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Depuis fin 2010, dans le cadre réglementaire défini par la Directive Européenne CRD4, Société Générale a mis en place une gouvernance spécifique pour la détermination des rémunérations variables. Au-delà des professionnels des marchés financiers, les règles introduites par cette Directive s'appliquent à l'ensemble des personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence significative sur le profil de risque des établissements qui les emploient, y compris celles exerçant des fonctions de contrôle.

Selon les principes approuvés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, les mécanismes et processus de rémunération de la population identifiée intègrent non seulement le résultat financier des opérations réalisées, mais également la manière dont ce résultat est généré : maîtrise et gestion de l'ensemble des risques et respect des règles de conformité. Les salariés des fonctions de contrôle pour leur part sont rémunérés de manière indépendante des résultats des opérations qu'ils contrôlent et en fonction de critères propres à leur activité.

La rémunération variable comporte une partie non différée et une partie différée versée sur trois ans *prorata temporis* et sous conditions de présence, de performance et de malus. Au moins 50 % de cette rémunération est versée sous forme de titres ou équivalents titres. Ces modalités de versement visent à aligner la rémunération sur les performances et l'horizon de risques de l'entreprise.

La Direction des risques et la Direction de la conformité participent à la définition et la mise en œuvre de cette politique.

Le cadre réglementaire défini par la Directive européenne CRD4 s'applique depuis le 1er janvier 2014 et ne modifie pas les règles relatives à la détermination des rémunérations variables des personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe et des salariés des fonctions de contrôle. Les principes et la gouvernance mentionnés ci-dessus continuent donc de s'appliquer au sein du Groupe.

RISQUES DE RÉPUTATION

Chaque trimestre, la Direction de la conformité, s'appuyant sur les informations provenant des pôles et Directions centrales, en particulier la Direction de la communication, établit un tableau de bord du risque de réputation. Ce tableau de bord est communiqué trimestriellement au COMEX et deux fois par an au CACIR[1].

Par ailleurs, les responsables de conformité des lignes métier participent aux diverses instances (Comités nouveaux produits, comités *ad hoc* etc.) organisées pour valider les nouveaux types d'opérations, produits, projets ou clients et formulent un avis écrit concernant leur évaluation du niveau de risque de réputation.

MÉTHODOLOGIES ET DISPOSITIF DE QUANTIFICATION DES RISQUES

Pour le calcul des exigences en fonds propres, Société Générale a l'autorisation de ses autorités de tutelle :

- pour les risques de crédit, d'appliquer la méthode de notation interne (méthode *IRB – Internal Rating Based* pour la majeure partie des expositions en risque de crédit).

  Les activités et expositions actuellement soumises à l'approche standard restent sélectives et limitées en termes d'impact sur le capital réglementaire du Groupe. Le dispositif de suivi des modèles de notation est opérationnel, conformément aux exigences Bâle 2. Ce dispositif fait l'objet d'une description détaillée dans le chapitre 4 du présent Document de référence ;
- pour les risques de marché, d'utiliser ses modèles internes (VaR) – *Value at Risk, Stressed VaR, IRC (Incremental Risk Charge)* et *CRM (Comprehensive Risk Measure).*

  Ces modèles couvrent la quasi-totalité des opérations concernées, seules certaines opérations restent calculées en méthode standard. Ces dernières années, le Groupe a conduit d'importants travaux d'amélioration de son dispositif de calcul, qui ont été validés par l'ACPR ;
- pour le risque de contrepartie sur opérations de marché, d'utiliser depuis 2013, le modèle interne pour la détermination de l'indicateur *EEPE (Effective Expected Positive Exposure).* L'*Exposure at Default* relative au risque de contrepartie calculée depuis juin 2012 sur la base de ce nouvel indicateur pour les produits les plus simples, l'est également pour des produits dérivés plus complexes depuis décembre 2013. Cette nouvelle méthode couvre plus de 90 % des opérations.

  Pour le reste, le Groupe utilise la méthode d'évaluation au prix de marché ;
- pour les risques opérationnels, d'utiliser l'approche *AMA (Advanced Measurement Approach).*

Enfin, les systèmes d'information sont régulièrement adaptés aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées, tant au niveau local (entités bancaires) qu'au niveau central (Direction des risques).

Acteurs de la gestion et du contrôle des risques

L'ORGANISATION ET LES PROCÉDURES DE MAÎTRISE DES RISQUES SONT DÉFINIES AU PLUS HAUT NIVEAU

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration et la Direction générale.

Le Conseil d'administration, et plus particulièrement son Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, procède régulièrement à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques.

En premier lieu, le Conseil d'administration définit la stratégie de la Société en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Un tableau de bord sur les risques lui est remis. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution du coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe, y compris le Code de conduite fiscale du Groupe.

(1) À compter du 1er janvier 2015, ce sujet sera traité par le Comité des risques du Conseil d'administration.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques et leur conformité avec ce cadre ainsi qu'avec les lois et réglementations en vigueur.

RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT, DE CONTRÔLE INTERNE ET DES RISQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION[1]

Ce comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ;
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

À cette fin, le comité, notamment :

- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne ainsi que sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- examine les lettres de suite adressées par l'ACPR et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques et des limites de liquidité ;
- émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs ;
- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 6, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du comité.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence. Le comité s'est réuni dix fois au cours de l'exercice 2014.

Présidés par la Direction générale, trois comités spécialisés du Comité exécutif du Groupe assurent le pilotage central du contrôle interne et des risques :

- le Comité des risques qui s'est réuni 16 fois au cours de l'exercice 2014, traite des grandes orientations en matière de risques du Groupe, notamment de l'encadrement des différents risques (risques de crédit, pays, de marché et opérationnels) et de l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi de ces risques. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité « grands risques » est en charge d'examiner et de piloter les principales expositions individuelles du Groupe ;
- le Comité financier qui, dans le cadre du pilotage de la politique financière du Groupe, valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels et revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière ;
- le Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCIG) est responsable de l'architecture d'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe, de sa cohérence et de son efficacité.

(1) Le règlement intérieur du Conseil d'administration est disponible dans le Document de référence p. 541, dans une version au 1er janvier 2015 après séparation du CACIR en deux, Comité d'audit et de contrôle interne et Comité des risques.

SOUS L'AUTORITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, LES DIRECTIONS CENTRALES DU GROUPE, INDÉPENDANTES DES DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES, CONCOURENT À LA GESTION ET AU CONTRÔLE INTERNE DES RISQUES

Elles fournissent au Comité exécutif du Groupe toutes les informations nécessaires à l'exercice de sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe.

À l'exception des Directions financières des pôles d'activités, ces directions rapportent directement à la Direction générale du Groupe ou au Secrétariat général, Responsable de la conformité du Groupe (lui-même sous la responsabilité directe de la Direction générale).

- **La Direction des risques** a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe par l'élaboration, sous l'égide de la Direction générale et en lien avec la Direction financière et les pôles, de l'appétit pour le risque du Groupe (décliné dans les différents métiers) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques. Dans l'exercice de ses fonctions, elle concilie une indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

  Dans ce cadre, la Direction des risques :
  - assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ; à ce titre, le Directeur des risques est responsable de la filière Risques du Groupe au sens du règlement n° 97-02 du CRBF, modifié par l'arrêté du 19 janvier 2010,
  - est coresponsable, avec la Direction financière, d'instruire la fixation de l'appétit pour le risque du Groupe qui est proposé conjointement à l'organe exécutif et au Conseil d'administration pour validation,
  - recense l'ensemble des risques du Groupe,
  - met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire,
  - contribue à la définition des politiques de risque en tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants,
  - définit et valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques,
  - valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers,
  - définit le système d'information de suivi des risques et s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers.

RISQUES LIÉS AUX NOUVEAUX PRODUITS ET NOUVELLES ACTIVITÉS

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à un Comité nouveau produit. Piloté conjointement par la Direction des risques et les directions métiers, ce comité a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions support ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Ce comité s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

Dans l'ensemble du Groupe, 624 Comités nouveaux produits se sont tenus au cours de l'année 2014.

- **La Direction financière du Groupe**, qui, au-delà de ses responsabilités de gestion financière, se voit conférer de larges missions de contrôle comptable et financier (risque structurel de taux, de change et de liquidité) ; à ce titre :
  - **le Département de la gestion du bilan et financement** est en charge de la définition de la politique de risque de taux, de change et de liquidité du Groupe et, en particulier, de l'évaluation et de la planification des besoins de financement du Groupe ; de la définition des indicateurs de pilotage et des *scenarii* globaux de *stress test* des différents risques structurels, ainsi que des principales limites des pôles et des entités ; de l'analyse de l'exposition aux risques structurels du Groupe et de la définition des actions de couverture ; enfin de la veille réglementaire en matière de risques structurels,
  - **le Département des affaires comptables** veille au bon déroulement des arrêtés ainsi qu'à la qualité des comptes consolidés et des états réglementaires Groupe,
  - **le Département de suivi des risques ALM** est en charge du recensement des risques structurels du Groupe ; du contrôle des limites ; de la définition des principes et de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe ; de la consolidation et du *reporting* des risques structurels et de la définition du cadre normatif de mesure des risques structurels avec une revue périodique de la structure de la gestion actif- passif des entités du Groupe.

    Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier Groupe, le Département suivi des risques ALM (de liquidité, de taux et de change) est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière Risques du Groupe au sens du règlement n° 97-02 modifié du CRBF. Par ailleurs, plusieurs départements de la Direction des risques sont impliqués à différents niveaux dans la supervision des risques ALM (revue des modèles relatifs aux activités de marché, participation à la validation de tous les modèles de liquidité du Groupe, avis donnés sur les limites fixées sur les indicateurs de liquidité, suivi des éventuels dépassements de limites dans le cadre des procédures d'escalade). Leur action est coordonnée par le département de suivi transversal des risques pour le compte du Directeur des risques.

- **Les Directions financières des pôles**, rattachées hiérarchiquement aux responsables de pôles d'activités et fonctionnellement à la Direction financière du Groupe veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* de consolidation transmis au Groupe.
- **La Direction de la conformité du Groupe**, rattachée au Secrétaire général, responsable de la Conformité veille au respect des lois, règlements et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement ; elle veille également à la prévention du risque de réputation.
- **La Direction juridique du Groupe**, rattachée au Secrétaire général veille à la sécurité et à la régularité juridique des activités du Groupe, en s'appuyant le cas échéant, sur les services juridiques des filiales et succursales.
- **La Direction fiscale du Groupe**, rattachée au Secrétaire général veille au respect des lois fiscales en France et à l'étranger.
- **La Direction des ressources humaines du Groupe** veille notamment à la mise en œuvre des politiques de rémunération.
- **La Direction des ressources du Groupe** est notamment en charge de la sécurité des systèmes d'information.
- **La Direction du contrôle périodique du Groupe** qui, sous l'autorité de l'Inspecteur Général, est en charge de l'exercice du contrôle périodique.

CONTRÔLE INTERNE

CADRE D'EXERCICE

LE CONTRÔLE INTERNE S'INSCRIT DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE STRICT IMPOSÉ AUX ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

En France, les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent du règlement[1] n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, qui fait l'objet d'actualisations régulières. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe de surveillance doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

Le Comité de Bâle a défini les quatre principes – indépendance, universalité, impartialité, adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Au sein du groupe Société Générale, ces principes sont mis en œuvre par le biais de différentes directives, l'une établissant le cadre général du contrôle interne du Groupe, une deuxième définissant la Charte d'Audit du Groupe et les autres étant relatives, à la gestion des risques de crédit, à la gestion des risques sur activités de marché, à la gestion des risques opérationnels, à la gestion des risques structurels de taux, de change et de liquidité, au contrôle de la conformité et à la maîtrise du risque de réputation.

Le contrôle interne est l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, et aux règles internes et orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment à :

- à prévenir les dysfonctionnements ;
- à exercer sur les risques encourus un contrôle suffisant pour en assurer la maîtrise ;
- à s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- à déceler les irrégularités ;
- à garantir la réalité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations financières et de gestion ;
- à vérifier l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information et de communication.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EST FONDÉ SUR CINQ PRINCIPES FONDAMENTAUX

- l'exhaustivité du périmètre des contrôles qui concernent tous les types de risques et s'appliquent à toutes les entités du Groupe ;
- la proportionnalité des contrôles à l'ampleur des risques encourus ;
- la responsabilité des opérationnels dans la maîtrise des risques qu'ils prennent et le contrôle des opérations qu'ils traitent ;
- la responsabilité des fonctions, au titre de leur expertise et de leur indépendance, dans la définition de contrôles normatifs ;
- l'indépendance du contrôle permanent de niveau 2 et du contrôle périodique.

Le dispositif de contrôle interne est organisé selon le modèle des « trois lignes de défense », en accord avec les textes du Comité de Bâle :

- en première ligne de défense, le management opérationnel est responsable des risques, prend en charge leur prévention et leur gestion, ainsi que la mise en place des actions palliatives ;
- la deuxième ligne de défense est assurée par les fonctions centrales, qui fournissent l'expertise nécessaire pour définir les contrôles opérationnels mis œuvre dans la première ligne de défense et comprennent des équipes dédiées au contrôle permanent de niveau 2 ;
- la troisième ligne de défense est assurée par l'audit interne (le contrôle périodique).

(1) L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution remplace le règlement n° 97-2 du CRBF.

LE CONTRÔLE S'APPUIE SUR UN CORPUS DE NORMES ET DE PROCÉDURES

Toutes les activités du groupe Société Générale sont encadrées par des règles et procédures regroupées en un ensemble documentaire appelé la « Documentation Normative ». Elle est constituée par l'ensemble des documents qui :

- énoncent les règles d'action et de comportement s'appliquant aux collaborateurs du Groupe ;
- définissent l'organisation des métiers et le partage des rôles et responsabilités ;
- décrivent les règles de gestion et de fonctionnement interne propres à chaque métier et chaque activité.

La Documentation Normative comprend notamment :

- les Directives, qui définissent la gouvernance du groupe Société Générale, l'organisation et les missions de ses pôles d'activités et Directions centrales, ainsi que les principes de fonctionnement des dispositifs et processus transverses (Codes de conduite, Chartes…) ;
- les instructions, qui posent le cadre de fonctionnement d'une activité, les principes et les règles de gestion applicables aux produits et services rendus à la clientèle et définissent les procédures internes.

La Documentation Normative a force de loi interne. Elle relève de la responsabilité du Secrétaire général du Groupe, Responsable de la conformité du Groupe vis-à-vis des autorités de tutelle de la Banque, en France et à l'étranger.

S'ajoutent à la Documentation Normative les procédures opérationnelles propres à chacune des activités du Groupe. Les règles et procédures en vigueur sont conçues de façon à respecter les règles de base du contrôle interne telles que :

- la séparation des fonctions ;
- l'enregistrement immédiat et irrévocable de toute transaction ;
- le rapprochement entre informations de provenances différentes.

LA COORDINATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE EST ASSURÉE AU NIVEAU DU GROUPE ET RELAYÉE DANS CHACUN DES PÔLES ET DIRECTIONS CENTRALES

Conformément aux dispositions du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, le contrôle interne comprend un dispositif de contrôle permanent et un dispositif de contrôle périodique.

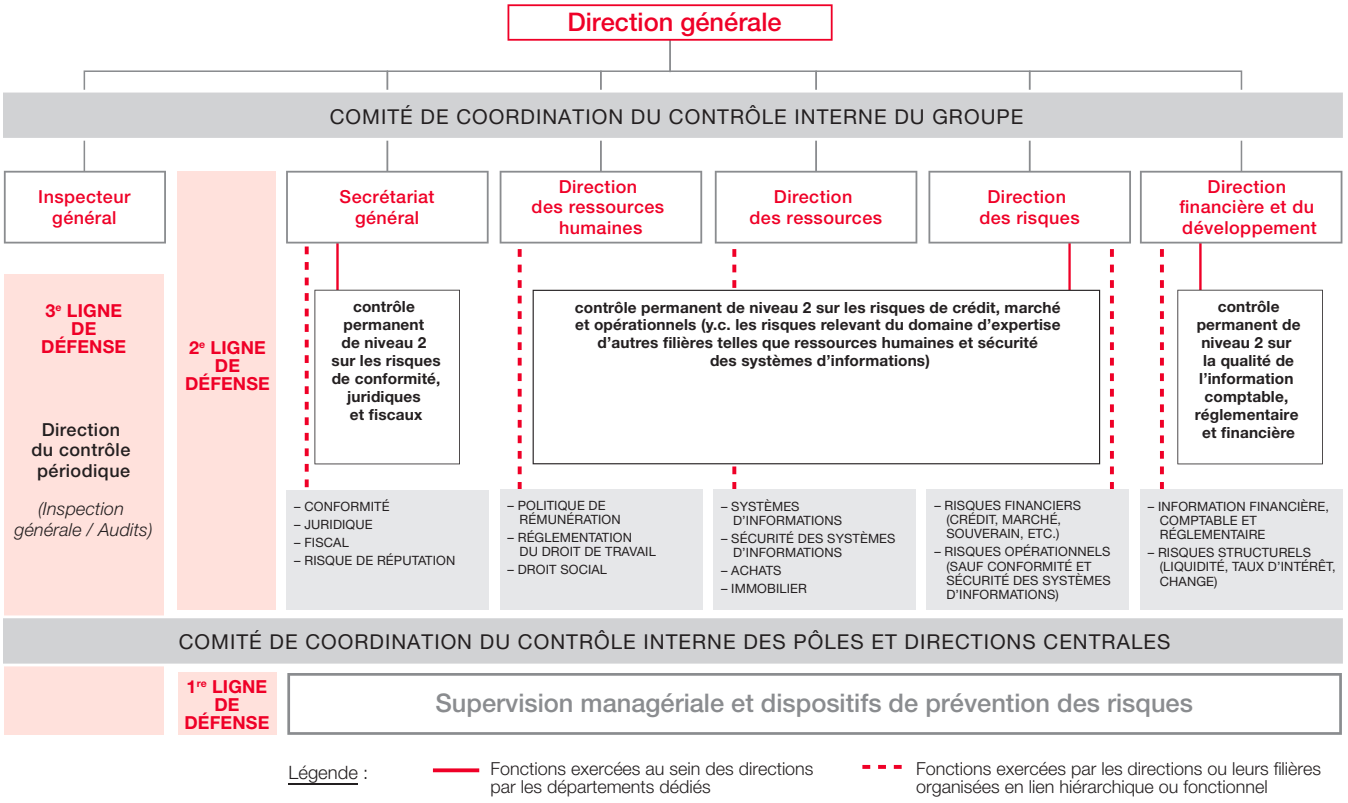

La cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne sont pilotées par un Directeur général délégué. Il préside le Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe (CCCIG) qui réunit le Secrétaire général, le Directeur des risques, le Directeur financier, le Directeur des systèmes d'information Groupe, le Directeur des ressources humaines, l'Inspecteur général et le Directeur de la coordination du contrôle interne.

Le Directeur de la coordination du contrôle interne présente chaque année le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques du Groupe établi au titre des articles 42 et 43 du règlement 97-02 modifié du CRBF aux membres du COMEX.

Le Comité de coordination du contrôle interne Groupe s'est réuni à treize reprises en 2014. Il a passé en revue le dispositif de contrôle et

de maîtrise des risques de tous les pôles et Directions centrales et a examiné les sujets transversaux suivants :

- le suivi des relations avec les régulateurs ;
- la prévention des risques d'abus de marché ;
- la gestion du risque de réputation ;
- le respect du secret bancaire ;
- la réflexion sur le fonctionnement des « comités nouveaux produits » ;
- les risques et contrôles dans la mise en œuvre du projet *Accenture Post-Trade Processing* ;
- les risques liés à l'ouverture des systèmes d'informations ;
- les risques liés aux moyens de paiement ;
- le processus d'entrées en relation chez GBIS : risques et contrôles ;
- les risques liés au data management ;
- le déploiement des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques : point d'avancement des projets en cours ;
- la validation des mises à jour de la Bibliothèque de Contrôles Normatifs (BCN) ;
- la revue de la cohérence des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'examen des programmes de travail du contrôle permanent de niveau 2.

Par ailleurs les séances du comité sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques ont été complétées par deux présentations en COMEX portant sur l'avancement des actions de renforcement du dispositif.

L'organisation mise en place au niveau du Groupe pour coordonner l'action des différents acteurs du contrôle interne est déclinée au sein de chaque pôle et direction. L'ensemble des pôles et des Directions centrales du Groupe sont dotés de Comités de coordination du contrôle interne. Présidés par le responsable du pôle ou de la Direction centrale, ces comités réunissent les responsables des fonctions de contrôle permanent et périodique compétents pour le pôle ou la Direction centrale, ainsi que le Directeur de la coordination du contrôle interne du Groupe et les responsables des fonctions de contrôle de niveau Groupe.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE PERMANENT

Le dispositif de contrôle permanent est constitué par :

- le contrôle permanent de niveau 1, logé au sein des métiers, qui est le socle du contrôle permanent du Groupe. Il a pour finalité de garantir, au niveau opérationnel, la sécurité, la qualité, la régularité et la validité des transactions.

  En 2014, Société Générale a engagé :

  - une revue de pertinence des contrôles, assise sur une analyse des processus de bout en bout,
  - la mise en place, dans certains cas et sous la responsabilité des managers, de ressources dédiées à la réalisation de contrôles, afin de sécuriser les processus les plus sensibles,
  - la mise en œuvre dans les entités d'une fonction en charge de la conception, de l'exécution et du *reporting* des contrôles ainsi que de la sensibilisation et la formation des collaborateurs aux enjeux de contrôles,
  - la conception d'un mécanisme de certification, jusqu'à là réservée à la fonction finance, élargie à l'ensemble des contrôles clés *reporting* du Groupe.

    En phase transitoire, dans l'attente de la mise en production de l'outil supportant la certification, les responsables de pôle et de Direction centrale attestent, à compter de 2015, de l'effectivité du dispositif en place dans leurs entités lors des revues périodiques en CCCIG ;

- le contrôle permanent de niveau 2, indépendant des métiers, relève de trois directions, le Secrétariat général, la Direction des risques et la Direction financière, et a été significativement renforcé en 2014.

CONTRÔLE PERMANENT DE NIVEAU 1

Exercé par le personnel des métiers et des Directions centrales dans le cadre des opérations, le contrôle permanent de niveau 1 se compose :

- de dispositifs de prévention des risques : il s'agit de règles de sécurité, de contrôles – automatisés ou non – intégrés au traitement des opérations, ou de contrôles de proximité inclus dans les modes opératoires ;
- de la supervision managériale : les responsables hiérarchiques vérifient le correct fonctionnement des dispositifs de leur périmètre, ils sont responsables de la qualité de leur production. La supervision managériale peut également s'appuyer sur des contrôles réalisés par des équipes dédiées.

Les pôles d'activités et les Directions centrales définissent et mettent en œuvre un dispositif de contrôle permanent de niveau 1 sur l'ensemble de leur périmètre. Ils en évaluent régulièrement la pertinence, et mettent en œuvre les améliorations nécessaires en fonction, notamment, de l'évolution de leurs activités et des risques associés.

Le dispositif de contrôle de niveau 1 est encadré par la Bibliothèque de Contrôles Normatifs (BCN), qui regroupe, pour l'ensemble du Groupe, les objectifs de contrôle (dits « contrôles-clés ») définis par les fonctions centrales, chacune dans leur domaine d'expertise. Ces contrôles-clés sont déclinés en contrôles de supervision managériale, cette déclinaison étant validée par les fonctions centrales.

CONTRÔLE PERMANENT DE NIVEAU 2

Le contrôle permanent de niveau 2 a pour mission de s'assurer que les contrôles de premier niveau existent, qu'ils sont efficaces et bien exécutés. Cette revue et des travaux de vérifications plus approfondis donnent lieu à la formulation d'un avis qualifié sur l'efficacité des contrôles de niveau 1. Au niveau du Groupe, le contrôle permanent de niveau 2 est exercé au sein d'équipes rattachées aux Directions centrales en charge des fonctions suivantes :

- **la fonction Finance**, où la mission de contrôle permanent de niveau 2 porte sur la qualité de l'information comptable, réglementaire et financière ;
- **la fonction Conformité**, où la mission de contrôle de niveau 2 porte sur les contrôles de conformité et intègre les contrôles juridiques et fiscaux autres que de nature comptable ou à caractère opérationnel ;
- **la fonction Risques**, où la mission de contrôle porte sur les risques de crédit et de marché, les risques structurels et les risques opérationnels, ces derniers intégrant notamment les

risques propres aux différents métiers (et en particulier la fraude), ainsi que les risques liés aux achats, à la communication, à l'immobilier, aux ressources humaines, aux processus et systèmes d'information.

PARALLÈLEMENT, LES DIRECTIONS CENTRALES, AVEC L'APPUI DES FILIÈRES DONT ELLES ONT LA RESPONSABILITÉ, CONCOURENT AU CONTRÔLE PERMANENT DES OPÉRATIONS DU GROUPE

La Direction des risques, disposant de relais dans les pôles et filiales du Groupe, est chargée de la mise en place du dispositif de contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels ainsi que d'un suivi homogène et consolidé.

D'après le dernier recensement réalisé sur base déclarative (en date du 31 décembre 2014), les effectifs de la filière Risques du Groupe dédiés à la maîtrise et au contrôle permanent des risques représentent environ 5 200 personnes* (dont 785 à fin décembre 2014 au sein même de la Direction des risques du Groupe).

(*en ETP = Équivalents Temps Plein).

Un responsable du risque opérationnel informatique et de la sécurité des systèmes d'information coordonne au niveau du Groupe la gestion des risques liés aux systèmes d'information.

Le dispositif en matière d'organisation, de veille et de communication relatives aux risques et à la sécurité des systèmes d'information est coordonné au niveau du Groupe par un responsable des risques opérationnels informatiques et de la sécurité des systèmes d'information. Ce dispositif est relayé dans chacun des pôles d'activités, des lignes-métiers et des entités.

Sur le plan opérationnel, le Groupe s'appuie sur une cellule *CERT (Computer Emergency Response Team)* en charge de la gestion des incidents, de la veille sécuritaire et de la lutte contre la cybercriminalité, qui fait appel à de multiples sources d'information et de surveillance, internes comme externes. Au niveau des risques opérationnels informatiques ne relevant pas de la sécurité, la création en 2014 d'un département central dédié marque la volonté de renforcer le pilotage des risques et des dispositifs de contrôle de manière transverse sur l'ensemble de la filière informatique.

Le dispositif de sécurité et de maîtrise des risques opérationnels informatiques est encadré par des « orientations stratégiques sécurité » validées par la Direction générale et l'ensemble des métiers. Il est régulièrement actualisé pour tenir compte des évolutions technologiques, de l'apparition de nouvelles menaces (exemple des attaques informatiques ciblées sur un établissement) ou de nouveaux usages (exemple du *cloud computing)*.

La mise en œuvre du schéma directeur sécurité, établi en 2013, fait l'objet « d'orientations stratégiques sécurité » validées par la Direction générale et l'ensemble des métiers. Le plan d'action sécurité Groupe dont le déploiement a été initié en 2014 s'appuie sur 4 axes stratégiques : la sécurisation des applications les plus sensibles du Groupe, la sécurisation des données sensibles, la sécurisation des opérations clientèle sur les services accédés par Internet, le développement de nos capacités de détection et de réaction à des cyber-attaques.

Fin 2014 un premier bilan a permis de conforter notre vision stratégique et d'affirmer la volonté du Groupe de renforcer le pilotage de la sécurité. En 2015, ce plan d'action fera l'objet d'un suivi trimestriel au profit de la Direction générale afin de mesurer les progrès réalisés et d'ajuster les moyens alloués pour maintenir un niveau de risque résiduel acceptable.

Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département de la gestion du bilan et financement est responsable de la définition des principes et de la validation des modèles Groupe pour les risques structurels de taux et de liquidité (normes d'échéancement, indicateurs et outils de suivi de risque) à appliquer par l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La structure d'organisation des contrôles de niveau 1 et de niveau 2 a été définie et formalisée conjointement entre la Direction de la gestion du bilan et les Directions financières de pôles. Ces documents décrivent les responsabilités incombant aux différents acteurs au sein d'un processus donné.

Les Directions financières des entités sont responsables de la maîtrise du risque structurel. Les responsables des risques structurels sont en charge de l'établissement des *reportings* trimestriels et exercent le contrôle de niveau 1 avant de les publier.

Le Département de la gestion du bilan assure le contrôle de niveau 2 des risques structurels des entités, et la consolidation des positions des entités du Groupe.

Le Secrétaire général du Groupe est le responsable du contrôle de la conformité pour le Groupe. Il veille également à la régularité et à la sécurité juridique et fiscale du Groupe.

Il est assisté dans ses missions par :

- **la Direction de la conformité**, qui veille au respect des lois, règlements, et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ; elle anime pour ce faire la filière conformité. Elle veille également à la prévention du risque de réputation.

  La Direction de la conformité est organisée autour de trois services transversaux (sécurité financière, normes et gouvernance, pilotage et contrôles) et de quatre équipes dédiées à la vérification de la conformité des métiers rattachées hiérarchiquement (à l'exception des assurances) à son responsable. La Direction de la conformité s'attache à structurer la filière conformité en s'appuyant sur un réseau coordonné de responsables conformité irriguant l'ensemble des entités du Groupe, à doter la filière d'un cadre normatif homogène, à sensibiliser et à former ses acteurs à la prévention du risque de non-conformité, à assurer la cohérence et l'homogénéité du parc applicatif et à mettre en œuvre les contrôles transversaux à l'ensemble du Groupe pour les risques majeurs de non-conformité ;
- **le Comité de conformité Groupe**, qui se réunit chaque mois et regroupe notamment les responsables conformité des pôles d'activités et des Directions centrales ainsi que les responsables de la coordination du contrôle interne, du contrôle périodique, du département des risques opérationnels et de la Direction juridique. Le comité examine les thèmes de conformité d'actualité se tient informé des principales évolutions de la réglementation et s'assure que les dysfonctionnements qui lui sont remontés dans le cadre de la procédure de collecte pour l'ensemble du Groupe font l'objet de mesures correctrices appropriées ;

- **les Directions juridique et fiscale**, qui veillent respectivement à la régularité et à la sécurité juridiques et fiscales de l'ensemble des activités du Groupe.

Ces Directions centrales ont une autorité hiérarchique ou fonctionnelle dans les filiales sur les services ayant des attributions de même nature. Les équipes centrales pilotent les orientations des politiques juridiques et fiscales et assurent des fonctions de surveillance, de formation et de diffusion de l'information dans l'ensemble du Groupe.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE

La Direction du Contrôle Périodique (DCPE) rassemble, sous l'autorité de l'Inspecteur général, l'ensemble des équipes de contrôle périodique dont la mission principale est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. La Direction du contrôle périodique mène aussi des missions transversales sur des sujets représentant un enjeu important pour le Groupe à la demande de la Direction générale.

Le contrôle périodique est un dispositif indépendant des entités opérationnelles qui couvre l'ensemble des activités et entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Chaque pôle d'audit interne identifie méthodiquement sur une base régulière les zones de risques des activités de son périmètre. Sur cette base, il définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de l'ensemble du périmètre. Sur la base de leurs constats, les équipes de contrôle périodique formulent des recommandations et en contrôlent la mise en œuvre.

Pour remplir ses objectifs, le contrôle périodique du Groupe est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif. Au total, les services de contrôle périodique du Groupe comprennent environ 1 300 personnes.

Le dispositif se compose de l'Inspection générale, des équipes d'audit interne et des fonctions transversales qui apportent un soutien opérationnel aux équipes du contrôle périodique. En France les équipes de l'audit interne sont rattachées hiérarchiquement à l'Inspecteur général. À l'étranger les équipes d'audit interne ont un lien fonctionnel fort (maîtrise des recrutements, des plans d'audit, des missions et de leur suivi) avec la direction de DCPE.

L'Inspection générale mène des missions de vérification portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception, dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité exécutif du Groupe.

Suite à la réorganisation des équipes d'audit interne, la Direction du contrôle périodique comporte quatre pôles d'audit alignés sur l'organisation du Groupe :

- **audit réseaux Afrique et France :** en charge de l'audit des activités de Banque de détail en France (pôle RBDF), des activités de Banque de détail et Services Financiers Internationaux (pôle IBFS) en France ainsi que de l'ensemble des activités du Groupe situées en Afrique, autour de la Méditerranée et dans les départements d'Outre-Mer ;
- **audit Europe et Russie sur le périmètre IBFS :** en charge de l'audit des filiales et succursales du Groupe localisées en Europe et en Russie, avec 4 régions distinctes - Europe centrale, Mer Noire, Russie et Europe de l'ouest et du sud (hubs Allemagne et Italie) ;
- **audit des activités GBIS :** en charge de l'audit des activités du pôle Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs en France et de l'audit de l'ensemble des activités du Groupe en Grande Bretagne, au Luxembourg, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Asie ;
- **audit des systèmes d'information et des Directions centrales :** nouvellement créé, ce département regroupe l'audit des systèmes d'information du Groupe, l'audit des Directions centrales et de leurs filières et les équipes audits spécialisés (audit des normes comptables et prudentielles, audit juridique et fiscal, audit des risques modélisés).

  L'audit des systèmes d'information est organisé en filière mondiale avec une expertise forte sur les questions de sécurité de l'information et interagit avec l'ensemble des équipes de DCPE.

  L'audit des Directions centrales assure, au-delà de l'audit des directions de son périmètre, un rôle de pilotage et d'animation des travaux de l'audit sur les sujets conformité et finance notamment.

Du fait de sa mission, l'Inspecteur général est membre permanent du Comité d'Audit, de Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'administration (CACIR), des Comités de coordination du contrôle interne Groupe et des comités d'audit des principales filiales. Il présente au CACIR notamment le volet relatif au contrôle périodique du Rapport annuel sur le contrôle interne prévu par le règlement n° 97-02 modifié du CRBF ainsi que le suivi des recommandations les plus importantes subissant des retards de mise en œuvre.

L'Inspecteur général entretient en outre des contacts réguliers et organisés avec les Commissaires aux comptes et les représentants des régulateurs.

La Direction du contrôle périodique est représentée dans les Comités de coordination du contrôle interne et comités d'audit aux différents échelons du Groupe (pôle, ligne métier, filiale…). Elle y présente l'activité du contrôle périodique, le plan d'audit et le suivi des préconisations ainsi que tout sujet méritant d'être porté à l'attention des instances dirigeantes ou de supervision du Groupe.

CONTRÔLE DE LA PRODUCTION COMPTABLE ET DE LA PUBLICATION DES DONNÉES FINANCIÈRES ET DE GESTION

ACTEURS

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- **le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques**[1] du Conseil d'administration a pour mission d'examiner le projet des états financiers qui doivent être soumis au Conseil ainsi que de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer non seulement de la pertinence mais aussi de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués. Les Commissaires aux comptes sont entendus par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques dans le cadre de leur mission ;
- **la Direction financière du Groupe** collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les pôles d'activités *via* une série de *reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs…) ;
- **les Directions financières de filiales et de pôles d'activités** assurent la certification des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les *back offices* et des informations de gestion remontant des *front offices.* Elles sont responsables des états financiers et des informations réglementaires requis au plan local ainsi que des *reportings* (comptable, contrôle de gestion, réglementaire…) à l'attention de la Direction financière du Groupe. Elles peuvent établir de manière autonome ces documents ou en déléguer la préparation à des centres de services partagés placés sous la gouvernance de la Direction financière du Groupe. Au sein de la Direction financière de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, les départements de *Product Control* sont plus spécialement en charge de garantir, de façon indépendante des métiers, la production et la validation du résultat et du bilan des activités de marché sur leurs lignes métiers respectives. Ils sont notamment en charge de la validation des évaluations des instruments financiers négociés ainsi que du rapprochement des résultats économiques (*front office)* et comptables (*back office)* ;
- la Direction des risques **centralise les informations de suivi des risques en provenance des pôles et filiales** du Groupe pour assurer le contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels. Ces informations sont utilisées dans les communications du Groupe à l'égard des instances de gouvernance du Groupe et aux tiers. Par ailleurs, elle assure, conjointement avec la Direction financière du Groupe, la responsabilité du processus d'arrêté Bâle 3 y compris la production des ratios de solvabilité ;
- les ***back offices*** sont les fonctions support des *front offices* et s'assurent des règlements-livraisons liés aux contrats. Ils vérifient notamment le bien fondé économique des opérations, effectuent l'enregistrement des transactions et sont en charge des moyens de paiement.

Au-delà de son rôle de consolidation de l'information comptable et financière décrit ci-dessus, la Direction financière du Groupe se voit conférer de larges missions de contrôle : elle suit au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ; elle assure la gestion du bilan et de ce fait définit, gère et contrôle les équilibres bilantiels et les risques structurels du Groupe ; elle veille au respect des ratios réglementaires ; elle définit les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifie le respect ; enfin, elle assure la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe.

NORMES COMPTABLES

Les normes applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Le Département des normes de la Direction financière du Groupe assure la veille réglementaire et édicte de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation.

MODALITÉS DE PRODUCTION DES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et fait l'objet d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée fait l'objet de revues analytiques et de contrôles de cohérence réalisés par les Directions financières de pôle d'activités à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers consolidés, les *reportings* de gestion et les états réglementaires à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE DE LA PRODUCTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

LES PRODUCTEURS DES DONNÉES COMPTABLES SONT INDÉPENDANTS DES *FRONT OFFICES*

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par l'indépendance des *back offices,* des *middle offices* et des équipes *product control* vis-à-vis des équipes commerciales. Le contrôle effectué par ces différentes équipes en matière de données financières et comptables repose sur une série de contrôles définis par les procédures du Groupe :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques.

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, la formation des personnels et les outils informatiques sont régulièrement remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

(1) Comité d'audit et de contrôle interne à compter du 1er janvier 2015.

PORTÉE DU CONTRÔLE

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matière générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

CONTRÔLE EFFECTUÉ PAR LES DIRECTIONS FINANCIÈRES DE PÔLES D'ACTIVITÉS

La Direction financière de chaque filiale s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon les différents référentiels qui lui incombent (normes locales et IFRS pour les filiales ainsi que les normes françaises pour les succursales). Elle réalise des contrôles pour garantir la fiabilité de l'information communiquée.

Les liasses de consolidation de chaque filiale sont alimentées par les données comptables de la comptabilité sociale des filiales après mise en conformité localement avec les principes comptables du Groupe. Chaque filiale est responsable de la justification du passage des comptes sociaux aux comptes reportés sous l'outil de consolidation.

Les Directions financières de pôles contribuent également à la qualité et de la fiabilité de la production des comptes relevant de leur périmètre d'activité. À ce titre, leurs principales missions en termes de contrôles comptables sont :

- de s'assurer de l'adéquation des moyens des différents producteurs d'informations aux enjeux ;
- de superviser la mise en place des préconisations d'audit et de l'avancement des plans d'actions liés ;
- de définir les modalités de mise en œuvre des contrôles clés, puis de certifier trimestriellement leurs résultats.

SUPERVISION PAR LA DIRECTION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues à travers les liasses de consolidation : validation de la correcte agrégation des données collectées, vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes, traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation, traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies. *In fine,* ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au moyen d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des écarts d'acquisition, des provisions et des impôts différés consolidés.

La Direction financière du Groupe dispose également d'une équipe dédiée au contrôle permanent comptable et réglementaire de niveau 2. Les missions de contrôle qu'elle mène ont pour objectif de s'assurer de la correcte application des normes comptables Groupe sur des thématiques spécifiques ou au travers d'interventions dans le cadre des opérations d'acquisition, et de vérifier l'homogénéité des traitements de manière transversale. Cette équipe est également en charge d'animer et de coordonner le dispositif de certification trimestriel des contrôles clés de premier niveau.

DISPOSITIF D'AUDIT COMPTABLE

CONTRÔLE PAR L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONNELS IMPLIQUÉS DANS LA PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES, FINANCIÈRES ET DE GESTION

Il s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des Directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au correct recensement des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

CONTRÔLE PAR LES AUDITS ET LES ÉQUIPES D'AUDIT SPECIALISÉS DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Les équipes d'audit conduisent dans le cadre de leurs missions des travaux visant à évaluer la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à identifier les lacunes des outils informatiques pouvant impliquer des traitements manuels dont la rigueur est expertisée.

L'équipe d'audit spécialisée sur les normes comptables placée au sein de l'audit des Directions centrales est en charge :

- d'apporter son expertise dans l'identification des principaux risques comptables ;
- de réaliser des missions d'audit quant à la correcte application des normes comptables dans les domaines évalués comme les plus significatifs pour la fiabilité de l'information comptable du Groupe ;
- de réaliser des actions de formation et de production de méthodologies contribuant à la diffusion des connaissances en termes d'audit des risques comptables.

Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

CONTRÔLE PAR L'INSPECTION GÉNÉRALE

L'Inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion.

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1 723 040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La-Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de Société Générale

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Société Générale et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 4 mars 2015
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle Santenac

4

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

RAPPORT PILIER 3

1. Introduction 144
   - Chiffres-clés 144
   - Typologie des risques 146
   - Facteurs de risques 147
2. Gouvernance et dispositif de gestion des risques 155
   - Introduction 155
   - Principes de gouvernance, de contrôle et d'organisation de la gestion des risques 156
   - L'appétit pour le risque 158
   - Dispositifs de Stress Tests et cartographie des risques 160
3. Gestion du capital et adéquation des fonds propres 162
   - Le cadre réglementaire Bâle 3 162
   - Champ d'application – périmètre prudentiel 163
   - Fonds propres 165
   - Exigences en fonds propres 169
   - Pilotage du capital 172
   - Pilotage du ratio de levier 173
   - Ratio de contrôle des grands risques 173
   - Annexe : détail des fonds propres et ratios de solvabilité 174
4. Les risques de crédit 198
   - Gestion des risques de crédit : organisation et structure 198
   - Politique de crédit 198
   - Dispositif de suivi et de surveillance des risques 198
   - Le risque de remplacement 200
   - Couverture des risques de crédit 201
   - Mesure des risques et notations internes 203
   - Risque de crédit : informations quantitatives 209
   - Risque de crédit : informations quantitatives complémentaires 214
5. Titrisation 233
   - Titrisations et cadre réglementaire 233
   - Méthodes comptables 233
   - Cas particuliers des entités structurées 234
   - Gestion des risques liés aux titrisations 234
   - Activités de titrisation de Société Générale 234
   - Traitement prudentiel des positions de titrisation 242
6. Les risques de marché 247
   - Organisation 247
   - Contrôle indépendant de la valorisation 247
   - Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché 248
   - *Value At Risk* 99 % (VAR) 248
   - La mesure du risque en *Stress Test* 251
7. Les risques opérationnels 255
   - Gestion des risques opérationnels : organisation et gouvernance 255
   - Mesure des risques opérationnels 255
   - Dispositifs de suivi des risques opérationnels 256
   - Modélisation des risques opérationnels 258
   - Assurances des risques opérationnels 260
8. Les risques structurels de taux et de change 261
   - Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change 261
   - Risque structurel de taux 262
   - Risque structurel de change 263
9. Le risque de liquidité 265
   - Gouvernance et organisation 265
   - Principes et approche du Groupe en matière de gestion du risque de liquidité 266
   - Stratégie de refinancement 266
   - Publication d'informations sur les charges pesant sur les actifs 269
   - Réserve de liquidité 271
   - Ratios réglementaires 271
   - Bilan échéancé 272
10. Risques de non-conformité et de réputation, et risques juridiques 274
    - Conformité 274
    - Risques et litiges 281
11. Autres risques 284
    - Risques liés aux actions 284
12. Informations financières spécifiques 287
    - Provisions sur les actifs affectés par la crise financière de 2008 287
    - Positions non couvertes sur tranches de CDO exposés à l'immobilier résidentiel américain 287
    - Protections acquises pour couvrir des expositions sur CDO ou autres actifs 288
    - Exposition à l'immobilier résidentiel américain : prêts résidentiels et RMBS 289
    - Exposition à l'immobilier résidentiel en Espagne et Royaume-Uni 290

Une table de correspondance entre les éléments publiés dans ce Document de référence et les obligations au titre de la CRD est disponible dans le chapitre 9, en page 559.

1. INTRODUCTION

CHIFFRES-CLÉS

Le Groupe s'est attaché à réduire son profil de risque au cours de l'année 2014 dans un contexte macroéconomique encore difficile.

	31.12.2014	31.12.2013
Indicateurs		
Exposition (EAD[1]) Groupe totale (Md EUR)	722	650
Proportion de l'exposition EAD Groupe dans des pays industrialisés	86 %	86 %
Proportion de l'exposition EAD Corporate sur des contreparties *investment grade*	64 %	65 %
Coût du risque en points de base (pb)[2]	61	75
Taux brut d'encours douteux (Créances douteuses/Créances brutes)	6,0 %	6,6 %
Taux brut de couverture des encours douteux (provisions globales/créances douteuses)	63 %	61 %
VaR annuelle moyenne (M EUR)	24	25
Sensibilité globale au risque structurel de taux du Groupe (en % des fonds propres prudentiels)	< 1,5 %	< 1,5 %
Ratios réglementaires Bâle 3[3]		
Ratio de solvabilité	14,3 %	13,4 %
Ratio Tier 1	12,6 %	11,8 %
Ratio Common Equity Tier 1	10,1 %	10,0 %
Ratio de liquidité à un mois	118 %	> 100 %
Ratio de levier CRR[4]	3,8 %	3,5 %
Ratio réglementaire Bâle 3 phasé		
Ratio Common Equity Tier 1	10,9 %	10,9 %

(1) Les EAD sont présentées d'après la Directive sur les fonds propres (Capital Requirement Directive – CRD) transposée dans la réglementation française.

(2) Calculé en rapportant la dotation annuelle aux provisions sur risques commerciaux à la moyenne des encours de fin de période des quatre trimestres précédant la clôture, hors actifs gérés en extinction en 2013.

(3) Ratios non phasé publiés selon les règles CRR/CRD4 publiées le 26 juin 2013, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance.

(4) Ratio non phasé sur la base des règles CRR adoptées par la Commission européenne en octobre 2014 (acte délégué) pour 2014. Ratio de levier déterminé selon les règles précédents selon les règles précédentes en 2013.

NB. La plupart des termes techniques employés sont précisés dans le glossaire en pages 566 et suivantes.

En application de l'article R 511-16-1 du Code monétaire et financier, le rendement des actifs (soit le résultat net comptable divisé par le total du bilan comptable sur base consolidée) de Société Générale est de 0,23 % en 2014 et de 0,20 % en 2013. Sur base prudentielle non phasée, ce ratio est de 0,22 % en 2014 et 0,19 % en 2013, déterminé en divisant le résultat net part du Groupe du tableau 7 par le total du bilan sur base prudentielle du tableau 2.

ENCOURS PONDÉRÉS* DES RISQUES (EN MD EUR)

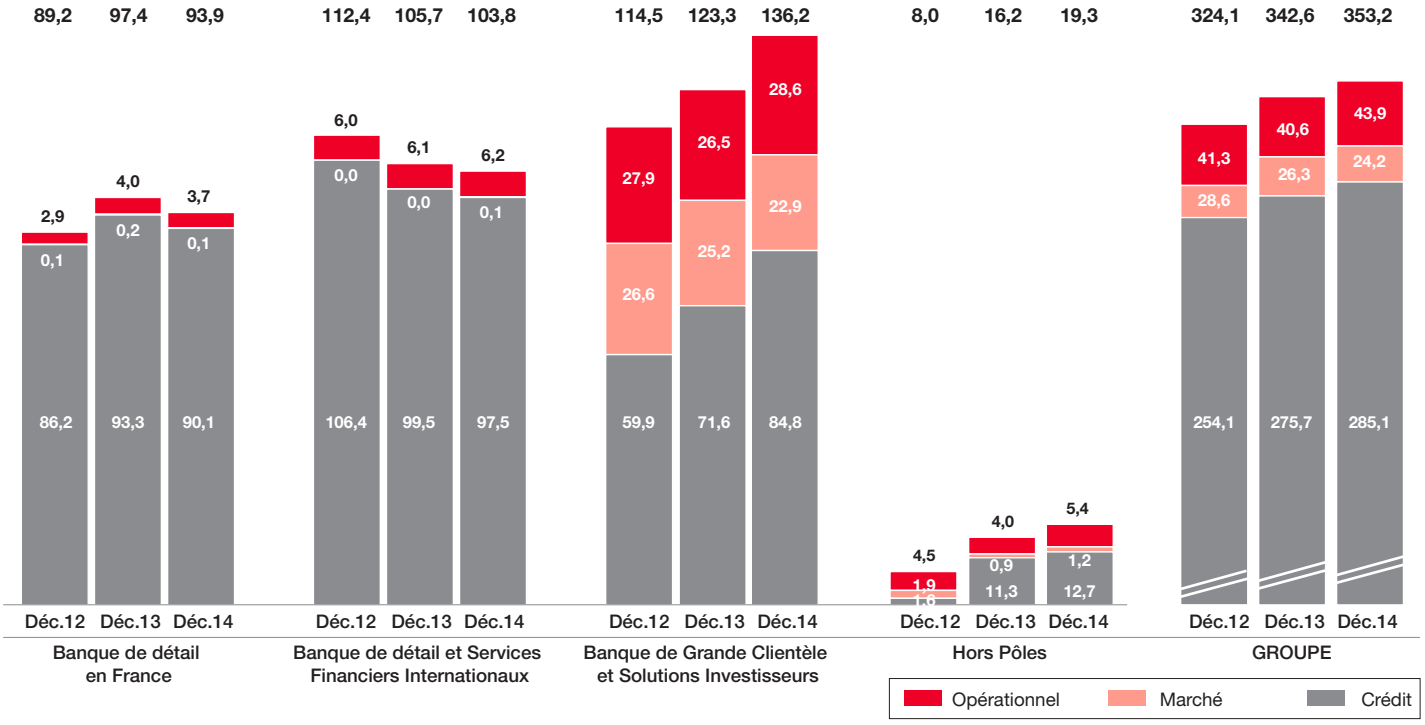

* Y compris les entités incluses dans le périmètre IFRS 5 jusqu'à leur cession effective.

NB : Chiffres 2014 et 2013 déterminés selon les règles CRR/CRD4, non phasés ; 2012 en Bâle 2.5.

Les risques de crédit représentent 81 % des encours pondérés au titre des risques du Groupe.

Au 31 décembre 2014, 86 % des expositions (EAD) du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrées sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (25 % sur le portefeuille non retail et 18 % sur les particuliers).

L'exposition du Groupe en EAD se répartit ainsi : 25 % sur la clientèle de détail, 42 % sur les entreprises, 11 % sur les établissements (portefeuilles bâlois banques et collectivités), 20 % sur le souverain et 2 % sur la titrisation.

Le portefeuille entreprises présente une diversification sectorielle satisfaisante, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties *investment grade*.

L'analyse du portefeuille de crédit au 31 décembre 2014 se situe p. 209 et suivantes de ce chapitre.

Les évolutions récentes et perspectives sont détaillées dans les facteurs de risques ci-après, ainsi que dans les sections « Stratégie du Groupe », page 6 et « Évolutions récentes et perspectives », page 55.

TYPOLOGIE DES RISQUES

Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités. Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, sa politique de gestion des risques s'articule autour des principaux risques suivants, dont chacun est susceptible d'affecter son activité, ses résultats ou sa situation financière :

- **risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) :** risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires.

  Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition est susceptible d'être touchée défavorablement par des changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement.

  La validation des risques de crédit s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque. La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement porteur de risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. Lors de la décision d'accorder un crédit, Société Générale doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de pertes en cas de défaillance de la contrepartie.

  Des limites sont fixées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques les plus significatifs. Les principaux risques de concentration sont de plus analysés périodiquement pour l'ensemble du Groupe ;

- **risque de marché :** risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers.

  Les positions et les risques sont contrôlés quotidiennement et comparés à des limites prédéfinies qui sont validées pour les principales d'entre elles par le Conseil d'administration sur proposition du CACIR, en accord avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration ;

- **risques opérationnels (y compris les risques comptables et environnementaux) :** risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs. À ce titre le Groupe mène une politique de prévention active au travers de la sécurisation des processus opérationnels mais aussi de la diffusion d'une culture risques au sein de l'organisation ;

- **risque structurel de taux d'intérêt et de change :** risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

  Le principe général pour le Groupe est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. La gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe en accord avec l'appétit au risque structurel défini par le Comité de politique financière. Concernant le change, la politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio Common Equity Tier 1 aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère ;

- **risque de liquidité :** risque que le Groupe ne puisse faire face à ses besoins de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

  La liquidité étant une ressource rare, l'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante tout en maintenant des coussins de sécurité adéquats permettant de couvrir des situations de *stress*. Le plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une dépendance réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en termes de produits et de bassins d'émission. Les objectifs sont validés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice « Appétit pour le risque du Groupe » ;

- **risques de non-conformité (y compris les risques juridiques et fiscaux) :** risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe ;

- **risque de réputation :** risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement ;

  La conformité et le respect de règles déontologiques qui répondent aux meilleurs standards de la profession font partie des valeurs essentielles du Groupe. Ils ne sont pas seulement l'expertise de quelques-uns, mais la culture de tous. Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose Société Générale.

Le Groupe est également exposé aux risques suivants :

- **risque stratégique :** risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie ;
- **risque lié à l'activité :** risque de pertes si les charges supportées sont supérieures aux produits enregistrés ;

- **risque lié aux activités d'assurance :** à travers ses filiales d'assurance, le Groupe est également exposé à un ensemble de risques inhérents à ce métier. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires).

Par ailleurs le Groupe est aussi exposé au :

- **risque lié aux activités de services financiers spécialisés :** au travers de ses financements spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail inférieure à l'estimation) ;
- **risque sur le portefeuille d'investissement :** risque de baisse de la valeur du portefeuille d'investissement du Groupe.

FACTEURS DE RISQUES

1. **L'économie mondiale et les marchés financiers sont toujours affectés par de fortes incertitudes susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.**

   Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses métiers sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (y compris le pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêts, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent dès lors ne pas être couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats et le coût du risque du Groupe.

   Au cours des dernières années, les marchés financiers ont connu des perturbations significatives résultant de l'inquiétude sur la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro. Le niveau élevé de la dette de certains États européens et les dépréciations supportées par les investisseurs ont fait ré-émerger des préoccupations relatives aux défauts souverains et à la zone euro. L'issue de cette situation ne peut pas encore être anticipée. Récemment, ces préoccupations ont provoqué des perturbations qui ont contribué à accroître la volatilité des taux de change de l'euro par rapport aux autres grandes devises, à affecter négativement le cours des actions, à dégrader les conditions de financement des établissements financiers et à susciter de l'incertitude quant aux perspectives économiques à court terme des pays de l'Union européenne et à la qualité des prêts accordés aux débiteurs souverains dans l'Union européenne. Les politiques de redressement introduites afin de traiter ces difficultés, aussi bien par les acteurs publics que par les acteurs privés, pourraient conduire à une contraction de l'économie et affecter l'activité du Groupe. En outre, une période prolongée de faible demande et un taux d'inflation très bas dans la zone euro favorise le risque de déflation, ce qui pourrait impacter les banques par le biais des taux d'intérêts bas affectant notamment la marge d'intérêt pour la Banque de détail.

   Le Groupe est exposé à un risque de pertes importantes en cas d'insolvabilité ou d'incapacité de la part des États, des établissements financiers ou d'autres contreparties à honorer leurs engagements vis-à-vis du Groupe. Le Groupe détient des obligations souveraines émises par certains des pays les plus significativement affectés par la crise actuelle de la zone euro. De plus, une dégradation de la perception de la qualité du crédit d'un État affectera généralement négativement la perception du marché des établissements financiers situés dans cet État. Une aggravation de la crise de la zone euro pourrait détériorer significativement la qualité des actifs du Groupe et accroître ses pertes sur crédit dans les pays concernés. L'incapacité du Groupe à recouvrer la valeur de ses actifs évaluée conformément aux pourcentages de recouvrabilité estimés sur la base de tendances historiques (qui pourraient s'avérer inadaptées) pourrait en outre encore affecter défavorablement ses performances. Le Groupe pourrait également être contraint de recapitaliser des activités et/ou des filiales dans la zone euro ou dans des pays d'Europe centrale ou orientale étroitement liés à la zone euro. Enfin, les activités et/ou les filiales du Groupe dans certains pays pourraient être soumises à des mesures d'urgence ou à des restrictions imposées par les autorités locales ou nationales qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

2. **Un certain nombre de mesures exceptionnelles prises par les États, les banques centrales et les régulateurs pourraient être supprimées ou arriver à leur terme et les mesures prises au niveau européen sont confrontées à des risques de mise en œuvre.**

   Face à la crise financière, les États, les banques centrales et les régulateurs ont mis en place des mesures visant à soutenir les établissements financiers et les États souverains, et par là même à stabiliser les marchés financiers. Les banques centrales ont pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas sur une longue période.

   Plusieurs d'entre elles ont décidé d'accroître sensiblement le montant et la durée des financements accordés aux banques, d'assouplir les exigences de collatéral et, dans certains cas, d'appliquer des mesures exceptionnelles afin d'injecter un montant important de liquidité dans le système financier, y compris par le biais d'achat d'obligations souveraines, de billets de trésorerie d'entreprises et de titres adossés à des crédits hypothécaires. Ces banques centrales pourraient décider, seules ou de façon concertée, de modifier leurs politiques monétaires ou de durcir les conditions d'accès à la liquidité, ce qui pourrait

diminuer de manière importante et brutale les flux de liquidité dans le système financier. Par exemple, la Réserve Fédérale Américaine a mis fin en octobre 2014 à ses achats d'actifs dans le cadre de son 3e programme d'assouplissement quantitatif et elle prépare actuellement les marchés à un possible début de remontée de ses taux d'intérêt d'ici à fin 2015 si l'activité continue de se renforcer ; elle pourrait être amenée à l'avenir à réduire la taille de son bilan, sans que la date, le rythme et l'ampleur de cet éventuel mouvement ne puissent être déterminés à ce stade. De tels changements, ou préoccupations quant à leur impact potentiel, pourraient accroître la volatilité des marchés financiers et augmenter les taux d'intérêt de manière significative. La reprise économique naissante restant incertaine, ces changements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les établissements financiers, et donc sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Les mesures prises en 2014 afin de stabiliser la zone euro, qui incluent notamment les mesures monétaires exceptionnelles, la mise en place en 2014 d'un mécanisme de surveillance unique des établissements de crédit par la Banque Centrale Européenne (BCE), ainsi que l'achèvement de l'examen de la qualité des actifs (*Asset Quality Review*, « AQR ») et les simulations de crises (*stress tests)* par toutes les grandes banques d'Europe sous la supervision de la BCE ont contribué à réduire significativement les tensions sur la stabilité financière. La BCE a continué la réduction des taux directeurs, y compris la réduction en juin et septembre 2014 du taux de facilité de dépôt de la banque centrale en territoire négatif, ainsi que le lancement des opérations de refinancement ciblées à plus long-terme (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*, « TLTRO ») et deux nouveaux programmes de rachats d'actifs (*ABS Purchase Program*, « ABSPP » et le *Third Covered Bond Purchase Programme*, « CBPP3 »). En réponse à un environnement économique et à une inflation encore très affaiblis, la BCE a également annoncé le 22 janvier 2015 un programme étendu d'achats d'actifs. Il consiste en des achats de titres de dettes publiques et privées de la zone euro, à hauteur de 60Md EUR par mois, à compter de mars 2015 et au moins jusqu'en septembre 2016. Pour autant, en dépit de toutes ces mesures, une éventuelle résurgence des tensions financières dans certains États-membres de la zone euro ne peut être totalement exclue ; ceci pourrait éventuellement conduire à des politiques nationales de restriction des mouvements de capitaux transfrontaliers.

3. Les résultats du Groupe pourraient être affectés par son exposition à des marchés régionaux.

Les résultats du Groupe sont exposés aux conditions économiques, financières et politiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent (France ou autres pays de l'Union européenne). En France, principal marché du Groupe, la stagnation de l'activité économique et financière, le ralentissement de la consommation et l'évolution défavorable du marché immobilier ont eu, et pourraient continuer d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts, une hausse des encours douteux et une dépréciation de la valeur des actifs. Dans les autres pays de l'Union européenne, la stagnation ou la détérioration des conditions économiques pourrait entraîner une hausse des pertes sur crédit ou des niveaux de provisionnement élevés.

Le Groupe exerce des activités de banque commerciale et de banque d'investissement sur des marchés émergents, en particulier en Russie et dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale de même qu'en Afrique du nord. Les activités de marchés de capitaux et de *trading* de titres sur les marchés émergents peuvent être plus volatiles que dans les pays développés, et être exposées à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. Il est probable que de fortes incertitudes continuent à peser sur ces marchés et donc sur les risques. Une évolution défavorable des conditions économiques ou politiques affectant ces marchés pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats et la situation financière du Groupe.

Ceci est également vrai en Russie compte tenu de la crise en Ukraine. Les États-Unis, l'Union européenne et d'autres pays et organisations internationales ont imposé des sanctions depuis mars 2014 contre les individus et les entreprises russes. Ces sanctions et la baisse substantielle des prix mondiaux du pétrole ont nui à la valeur du rouble, et aux conditions de financement et à l'activité économique en Russie. Le risque de nouvelles évolutions défavorables persiste en cas de tensions géopolitiques accrues et/ou des sanctions supplémentaires par les pays occidentaux et/ou par la Fédération Russe.

L'évolution défavorable des conditions politiques ou économiques affectant les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités peut affecter défavorablement les activités du Groupe, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

4. Le Groupe est présent dans des secteurs très concurrentiels, y compris sur son marché domestique.

Le Groupe est confronté à une concurrence intense sur les marchés locaux et mondiaux dans lesquels il opère. À l'échelle mondiale, il est essentiellement en concurrence dans ses pôles d'activité (Banque de détail en France/Banque de détail et Services Financiers Internationaux/Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs/Directions centrales). À l'échelle locale, y compris sur le marché français, le Groupe fait face à une concurrence importante des établissements locaux, des établissements financiers, des sociétés offrant des services financiers ou autres, et, même, des institutions gouvernementales. Toutes les activités du Groupe sont concernées par cette concurrence.

En France, la présence d'importants concurrents locaux du secteur de la banque et des services financiers ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents (banques de détail et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services du Groupe. Sur le marché français, qui est un marché mature, le Groupe détient des parts de marché importantes dans la plupart de ses activités. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à conserver ou à renforcer ses parts de marché dans ses principales activités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et sa situation financière. Il doit également faire face à la concurrence d'acteurs locaux sur d'autres marchés géographiques où sa présence est significative. Progressivement, certains segments du secteur des services financiers se sont davantage concentrés, en raison d'acquisitions, fusions ou faillites d'établissements fournissant une large gamme de services financiers. Ces évolutions pourraient permettre aux concurrents du Groupe de renforcer leurs capitaux et autres ressources, notamment leur capacité à offrir une gamme de services financiers plus étendue, ou leur diversification géographique. L'ensemble de ces facteurs, ainsi que les réductions de prix pratiquées par

certains des concurrents du Groupe afin d'accroître leurs parts de marché, ont par le passé conduit à des pressions sur les prix, qui pourraient se reproduire à l'avenir.

L'importance de la concurrence à l'échelle mondiale, ainsi qu'au niveau local en France et sur ses autres marchés clés, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

5. **Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle.**

Le secteur des services financiers est très concurrentiel et l'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale afin de pouvoir attirer et fidéliser les clients et les contreparties. Sa réputation pourrait être ternie par des événements qui lui sont imputables ou attribuables aux décisions de sa Direction, ainsi que par des événements et des actions de tiers qu'il ne maîtrise pas. Quelle que soit la fiabilité des informations diffusées, des commentaires négatifs concernant le Groupe pourraient avoir un effet défavorable sur son activité et sa position concurrentielle.

La réputation du Groupe pourrait être entachée si une défaillance survenait dans sa gestion des conflits d'intérêts ou dans toute autre procédure similaire, ou à la suite d'un comportement inapproprié d'un employé ou d'un autre intervenant sur le marché, d'une dégradation, d'un retraitement ou d'une correction dans ses résultats financiers, ainsi que de toute procédure judiciaire ou réglementaire défavorable, en particulier si l'un de ces événements devait faire l'objet d'une couverture médiatique importante. Tout réjudice porté à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité ou de confiance de nos investisseurs susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats ou sa situation financière.

6. **Une dépendance du Groupe à l'accès au financement et à d'autres sources de liquidité, lequel peut être limité pour des raisons indépendantes de sa volonté.**

La capacité à accéder à des financements à court et à long terme est essentielle pour les activités du Groupe. Le financement non garanti du Groupe inclut la collecte de dépôts, l'émission de dette à long terme, de billets à ordre et de billets de trésorerie ainsi que l'obtention de prêts bancaires et de lignes de crédit. Le Groupe recourt également à des financements garantis, notamment par la conclusion d'accords de mise en pension. Si le Groupe ne pouvait accéder au marché de la dette garantie et/ou non garantie à des conditions jugées acceptables, ou s'il subissait une sortie imprévue de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients (notamment, par exemple, en raison de taux de rémunération des dépôts plus élevés pratiqués par les concurrents du Groupe), le Groupe pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

La liquidité du Groupe pourrait, en outre, être affectée par des événements que le Groupe ne peut pas contrôler, telles que des perturbations générales du marché, des difficultés opérationnelles affectant des tiers, des opinions négatives sur les services financiers en général, les perspectives financières à court ou long terme du Groupe, des modifications de la notation de crédit ou même la perception parmi les acteurs du marché de la situation du Groupe ou d'autres institutions financières.

La notation de crédit du Groupe est susceptible d'influer significativement sur son accès au financement ainsi que sur ses revenus liés aux activités de marché. Dans le cadre de certaines transactions de marché de gré à gré ou d'autres activités de marché liées aux opérations sur titres, le Groupe pourrait être contraint de fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties en cas de dégradation de sa notation de crédit. La notation par les agences s'appuie sur l'examen de caractéristiques propres aux émetteurs, telles que leur gouvernance, le niveau et la qualité de leurs revenus, l'adéquation de leurs fonds propres, leur financement, leur liquidité, leur gestion des risques, leur appétit pour le risque, la qualité de leurs actifs, leur orientation stratégique ainsi que la diversité de leurs lignes de métier. En outre, les agences de notation prennent en considération le cadre législatif et réglementaire, ainsi que l'environnement macro-économique dans lequel la banque opère. Ainsi, une détérioration de l'environnement économique, mais aussi tout changement perçu dans le niveau de soutien en provenance du gouvernement, par exemple suite à la mise en œuvre de la Directive BRRD, peuvent conduire à une dégradation de la notation du Groupe et de celles des autres acteurs du secteur bancaire européen.

Une partie des dettes du Groupe peut faire l'objet de remboursement anticipé à la demande des prêteurs en cas de survenance de certains événements, notamment en cas d'incapacité du Groupe d'obtenir des garanties nécessaires suite à une baisse de sa notation en dessous d'un certain seuil, et d'autres cas de défaut mentionnés dans les modalités d'endettement. Si les prêteurs concernés déclarent impayés tous les montants exigibles en raison d'un cas de défaut, le Groupe pourrait se trouver dans l'impossibilité d'obtenir, à des conditions acceptables, des sources de financement alternatives suffisantes, voire aucune, et les actifs du Groupe pourraient ne pas être suffisants au regard de l'ensemble de l'encours de sa dette.

Par ailleurs, la capacité du Groupe à accéder aux marchés des capitaux, ainsi que le coût auquel il obtient un financement à long terme non garanti, est directement liée à l'évolution, que le Groupe ne peut contrôler, de ses *spreads* de crédit tant sur le marché obligataire que sur celui des dérivés de crédit. Les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

7. **Un ralentissement prolongé des marchés financiers ou une liquidité réduite de tels marchés pourrait rendre plus difficile la cession d'actifs et entraîner d'importantes pertes.**

Dans de nombreux métiers du Groupe, une baisse prolongée des marchés, en particulier du prix des actifs, pourrait réduire le niveau d'activité sur ces marchés financiers ou leur liquidité. Ces variations peuvent entraîner des pertes importantes si le Groupe n'est pas en mesure de solder rapidement les positions concernées ou d'ajuster la couverture de ses positions. Cela est particulièrement le cas pour les actifs détenus par le Groupe dont les marchés sont intrinsèquement peu liquides. Ainsi, les actifs ne se négociant pas sur des marchés réglementés ou sur d'autres plateformes de *trading,* tels que des contrats de dérivés entre banques, sont valorisés sur la base de modèles internes du Groupe plutôt que sur la base de cours de marché. Il est difficile de contrôler l'évolution de la valeur de ces actifs, et le Groupe pourrait ainsi être conduit à enregistrer des pertes non anticipées.

8. La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des pertes importantes sur les activités de *trading* et d'investissement du Groupe.

La volatilité du marché pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de *trading* et d'investissement du Groupe, sur les marchés de la dette, du change, des matières premières et des actions, ainsi que sur l'activité de capital-investissement, l'immobilier et sur d'autres actifs. Au cours des dernières années, les marchés ont subi d'importantes perturbations avec une volatilité extrême, qui pourraient se reproduire à l'avenir et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés de capitaux du Groupe. Ces pertes pourraient s'étendre à de nombreux produits de *trading* et de couverture, notamment aux contrats de *swaps,* forward et future, aux options et aux produits structurés.

La volatilité des marchés rend difficile les prévisions de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces et augmente également le risque de perte sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent et, à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Dans la mesure où ces pertes seraient substantielles, elles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

9. La variation des taux d'intérêt pourrait peser sur les activités de banque et de gestion d'actifs du Groupe.

Les résultats du Groupe sont sensibles à l'évolution et à la fluctuation des taux d'intérêt en Europe et sur d'autres marchés sur lesquels le Groupe est présent. Le montant des intérêts nets encaissés sur une période donnée peut avoir un impact significatif sur les revenus et la rentabilité du Groupe. La gestion par le Groupe de son exposition aux taux d'intérêt peut également avoir un impact sur ses résultats. La sensibilité aux taux d'intérêt se traduit par une variation de la marge d'intérêts et de la valeur au bilan en cas de mouvement des taux de marché. Tout écart entre les intérêts dus par le Groupe et les intérêts qu'il perçoit (en l'absence de protection adaptée contre un tel écart) pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

10. Les fluctuations des taux de change pourraient impacter les résultats du Groupe.

L'euro est la principale devise opérationnelle du Groupe. Néanmoins, une part importante de son activité est réalisée dans d'autres devises, comme le dollar américain, la livre sterling, le yen et la couronne tchèque, le leu roumain et le rouble russe. Dans la mesure où ses revenus et charges et ses actifs et passifs sont libellés dans différentes devises, le Groupe est exposé aux variations de taux de change. Le Groupe publie ses états financiers consolidés en euro, devise dans laquelle sont libellées la plupart de ses dettes, ce qui l'expose à un risque de conversion lors de la préparation de ses états financiers. Malgré les instruments de couverture mis en place par le Groupe afin de limiter son exposition au risque de change, les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro pourraient avoir un effet négatif d'année en année sur les résultats consolidés, la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe. Les variations de taux de change pourraient également affecter la valeur (libellée en euro) des investissements du Groupe dans ses filiales hors de la zone euro.

11. Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet significatif sur l'activité du Groupe.

Le Groupe est soumis à une réglementation et à une surveillance rigoureuse dans toutes les juridictions dans lesquelles il exerce des activités. Les règles que les banques doivent respecter ont principalement pour objectif de limiter leur exposition aux risques, de préserver leur stabilité et leur solidité financière et de protéger les déposants, les créanciers et les investisseurs. Les règles applicables aux prestataires de services financiers régissent notamment la vente, le placement et la commercialisation d'instruments financiers. Les entités bancaires du Groupe sont également tenues de se conformer aux exigences en matière de niveaux de capitaux propres et de liquidité réglementaires des pays dans lesquels elles sont présentes. Des ressources considérables sont nécessaires pour assurer la conformité à ces règles et ces réglementations. Le non-respect des lois et des réglementations applicables peut se traduire par des sanctions pécuniaires, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments.

Depuis le début de la crise financière, de nombreuses instances législatives et réglementaires nationales et internationales, ainsi que d'autres organismes, ont débattu, proposé et instauré diverses mesures. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre alors que d'autres sont toujours en discussion. Par conséquent, il demeure difficile d'évaluer précisément les impacts futurs ou, dans certains cas, les conséquences probables de ces mesures.

En particulier, les réformes de Bâle 3 sont mises en œuvre dans l'Union européenne par le biais d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR et CRD4), qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2014, l'entrée en vigueur de certaines exigences étant étalée sur une période allant jusqu'en 2019. Bâle 3 constitue un cadre réglementaire international relatif aux exigences de capital et de liquidité dont la finalité est de renforcer la résistance du secteur bancaire en cas de crise. Des recommandations et des mesures relatives à l'exposition des banques d'envergure mondiale à un risque systémique, notamment des exigences supplémentaires en matière d'absorption des pertes, ont été adoptées par le Comité de Bâle et par le Conseil de Stabilité Financière mis en place à l'issue du sommet du G20 de Londres en 2009. Société Générale, parmi d'autres banques, a été désignée par le Conseil de Stabilité Financière comme étant une « institution financière d'importance systémique » et sera en conséquence soumise à des exigences de coussins de capital supplémentaires.

En France, la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 impose notamment que les banques dont le bilan excède un certain seuil élaborent et communiquent à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) un plan de rétablissement préventif décrivant les mesures de rétablissement en cas de détérioration importante de leur situation financière. Cette loi étend les pouvoirs de l'ACPR sur ces institutions en période de résolution, notamment en permettant à celle-ci de transférer les actions ou les branches d'activités à un établissement relais ou de déprécier les instruments de capital ainsi que la dette subordonnée ou de convertir cette dette en instruments de capital. Les pouvoirs de résolution de l'ACPR ont été supplantés, à partir du 1er janvier 2015, par ceux du Conseil de Résolution Unique (CRU), qui agira toutefois en lien avec

l'autorité nationale et en étroite collaboration avec l'ACPR, en particulier afin d'élaborer des plans de résolution. Le CRU sera également doté de l'intégralité de ses pouvoirs de résolution à compter du 1er janvier 2016, si toutefois les modalités de transfert des contributions au Fonds de Résolution Unique soient arrêtées à cette date. Ces réformes peuvent avoir des conséquences imprévues sur le Groupe et sa structure.

La loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 impose également la séparation des activités de marchés considérées comme « spéculatives » (c'est-à-dire celles jugées non utiles au financement de l'économie) effectuée par les établissements de crédit significatifs. Sauf à bénéficier d'exceptions prévues par la loi (tenue de marché, trésorerie, etc.) les activités effectuées par les banques pour compte propre sont soumises à cette obligation. Depuis le 1er juillet 2014, toutes les institutions soumises à cette obligation doivent avoir identifié les activités concernées. Elles devront les transférer à une filiale dédiée à cet effet avant le 1er juillet 2015. Cette loi impose finalement une plus grande transparence au regard des obligations fiscales concernant les activités effectuées à l'étranger, ainsi qu'une limitation de certains frais bancaires. Les réformes susmentionnées pourraient influer sur le Groupe et sa structure d'une manière qui ne peuvent actuellement être faiblement apprécié.

Cependant, depuis novembre 2014, Société Générale, ainsi que toutes les autres institutions financières significatives de la zone euro, sont soumises au contrôle de la Banque Centrale Européenne dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de surveillance unique. En outre, Société Générale sera soumis au mécanisme de résolution unique à compter de janvier 2016. L'impact de cette nouvelle structure de surveillance sur le Groupe ne peut pas encore être pleinement évalué. Néanmoins, la nouvelle structure et la mise en œuvre de mesures de surveillance supplémentaires peuvent augmenter la volatilité des marchés financiers.

De plus, la Directive européenne établissant un cadre pour le rétablissement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement a été définitivement adoptée le 15 avril 2014.

La transposition en droit français est actuellement en cours. L'application de l'outil de renflouement interne (ou « *bail-in* ») aux dettes seniors d'un établissement en résolution, qui permettra notamment la dépréciation ou la conversion en actions de ces dettes, sera quant à lui applicable à compter du 1er janvier 2016 au plus tard, quelle que soit la date d'émission de la dette. Cela peut avoir un impact sur le prix des instruments de dette. Ces réformes pourraient avoir un impact sur le Groupe et sa structure, lequel ne peut être évalué actuellement.

La réforme américaine dite *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (Dodd-Frank Act)* affectera le Groupe et certaines de ses activités. Le *Dodd-Frank Act* vise à opérer une réforme structurelle significative de l'industrie des services financiers, y compris pour les banques non-américaines disposant d'activités aux Etats Unis, notamment en matière de surveillance du risque systémique, de normes sur le capital des banques, de liquidation ordonnée des institutions financières d'importance systémique en difficulté, de dérivés de gré à gré et des opérations de *trading* pour compte propre ainsi que de financer et investir dans des fonds. Certaines dispositions du *Dodd-Frank Act* sont entrées en vigueur immédiatement après son adoption tandis que d'autres sont soumises à une longue procédure réglementaire ou leur entrée en vigueur a été repoussée, rendant encore difficile à ce jour l'évaluation précise et définitive de l'impact global (y compris les effets extraterritoriaux) que la loi et les règles définitives pourraient avoir sur le Groupe ou sur l'ensemble du secteur bancaire et financier.

Le règlement européen *EMIR* (*European Market Infrastructure Regulation*) publié en 2012 instaure de nouvelles contraintes applicables aux acteurs sur le marché des dérivés afin d'améliorer la stabilité et la transparence sur ce marché. *EMIR* impose, notamment, l'utilisation de chambres de compensation pour les produits considérés comme suffisamment liquides et standardisés, qu'un compte-rendu de chaque transaction de produits dérivés soit établi et adressé à un référentiel central et que soient mises en œuvre des procédures d'atténuation des risques (par exemple, l'échange de collatéral pour les dérivés de gré à gré non compensés par des chambres de compensation). Certaines de ces mesures sont déjà en vigueur, alors que d'autres devraient entrer en vigueur en 2015, ce qui rend difficile une évaluation précise de leurs conséquences.

En mars 2014 la ABE a publié le projet final des Normes Techniques Réglementaires (« NTR ») sur la valorisation prudente. Même si le principe de valorisation prudente pour les actifs inscrits à la juste valeur était déjà stipulé dans la CRD3, les NTR visent à harmoniser les normes de valorisation prudente à travers l'Europe. Les ajustements de valeur complémentaires (*Additional Valuation Adjustments* – AVAs) sont définis comme la différence entre une valorisation prudente et la juste valeur comptable et devront être déduit du capital classé « *Core Tier 1* ».

Enfin, des réformes supplémentaires sont à l'étude visant à mieux harmoniser le cadre réglementaire et réduire davantage la variabilité entre les différentes banques de la méthodologie du calcul des actifs pondérés en fonction des risques (*Risk Weighted Assets – RWA*). Le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (CBCB) a publié en décembre 2014 un document de consultation sur la mise à jour de la méthode préconisée pour évaluer le risque de crédit, qui intègre, par exemple, des seuils de *RWA* et des approches normées qui sont plus sensibles aux risques. Au stade actuel, les normes définitives ne peuvent pas être décelées et donc tout impacte éventuel sur le Groupe reste impossible à cerner.

D'autres projets sont également en préparation au niveau européen, comme celui relatif à la structure des banques (« Barnier-Liikanen »), celui relatif aux fonds monétaires ou encore celui relatifs aux financements sécurisés. Bien qu'il soit actuellement trop tôt pour évaluer leur impact, ces propositions de réforme du secteur bancaire peuvent avoir un impact significatif sur le Groupe, en particulier en terme de coût du capital alloué à chaque type d'activité bancaire.

12. Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration.

Le Groupe est exposé au risque de crédit vis-à-vis de nombreuses contreparties dans le cadre de son activité courante de *trading,* de financement, de réception de fonds, de compensation et de règlement, ainsi que d'autres activités. Ces contreparties incluent des clients institutionnels, des courtiers et négociateurs, des banques d'investissement et des banques commerciales, ainsi que des États. Le Groupe pourrait subir des pertes si une contrepartie était en défaut de ses obligations et que la valeur des actifs détenus en garantie sur cette contrepartie ne correspond

pas, ou que ces actifs sont cédés à un prix ne permettant pas de couvrir l'intégralité de l'exposition au titre des prêts ou produits dérivés en défaut. De nombreuses stratégies de couverture et de gestion des risques du Groupe impliquent également des opérations avec des contreparties financières. Tout défaut ou insolvabilité de ces contreparties pourrait affecter l'efficacité des stratégies de couverture ou de gestion des risques mises en place par le Groupe et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

Le Groupe peut également avoir une exposition concentrée sur une contrepartie, un emprunteur ou un émetteur (y compris des émetteurs souverains), ou sur un pays ou un secteur en particulier. La dégradation de la notation, le défaut ou l'insolvabilité d'une telle contrepartie, ou une détérioration de l'environnement économique du pays ou du secteur spécifique concerné, pourraient avoir un effet particulièrement négatif sur les activités du Groupe, ses résultats et sa situation financière. Les systèmes que le Groupe utilise pour limiter et contrôler le niveau de son exposition de crédit à l'égard d'entités individuelles, de secteurs économiques et de pays peuvent ne pas être efficaces dans la prévention de la concentration du risque de crédit. Une concentration du risque pourrait ainsi conduire le Groupe à subir des pertes, même lorsque les conditions économiques et de marché sont généralement favorables pour ses concurrents.

13. La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être négativement affectée par la solidité des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de *trading,* de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance en l'industrie financière de manière plus générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe est exposé directement et indirectement à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des *hedge funds,* ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut des transactions de manière habituelle. Un grand nombre de ces transactions expose le Groupe à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties ou des clients concernés. En outre, ce risque serait accru si, pour une quelconque raison, les actifs détenus en garantie par le Groupe ne pouvaient pas être réalisés ou si leur valeur ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe.

14. Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de pertes.

Il existe un risque de pertes importantes en cas d'inefficacité d'un quelconque instrument ou stratégie utilisé par le Groupe pour couvrir son exposition à différents types de risques dans le cadre de ses activités. Un nombre important de ces stratégies repose sur des modèles de *trading* historiques et des corrélations déduites de ces modèles qui pourraient s'avérer inadaptés à l'avenir. Par exemple, si le Groupe détient une position longue sur un actif, il peut couvrir cette position au moyen d'une position courte sur un autre actif dont la valeur évolue historiquement dans une direction permettant de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou contre tous types de risques dans le futur. L'efficacité des stratégies de couverture peut également être diminuée par des évolutions inattendues sur les marchés.

15. Une augmentation importante de nouvelles provisions ou des provisions inadaptées pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Le Groupe enregistre régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement. Le niveau global des provisions enregistrées au compte de résultat à la rubrique « coût du risque », repose sur une évaluation du taux de recouvrement des prêts concernés. Cette évaluation s'appuie sur une analyse de plusieurs facteurs, incluant les pertes antérieures, le montant et le type de prêt consenti, les normes sectorielles, le montant d'impayés de prêts, les conditions économiques ainsi que le montant et le type de toute garantie et sûreté. Malgré l'attention portée à ces évaluations, le Groupe a par le passé été contraint d'augmenter ses provisions pour créances douteuses et pourrait, à l'avenir, être conduit à augmenter significativement ses provisions, en raison d'une augmentation des actifs en défaut ou pour d'autres raisons. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, un changement important des estimations du risque de perte pour les prêts non provisionnés, ou la réalisation de pertes supérieures aux provisions enregistrées pourraient donc avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

16. Le Groupe s'appuie sur des hypothèses et estimations qui, si elles s'avéraient inexactes, pourraient avoir une incidence significative sur ses états financiers.

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables IFRS tels que décrits dans les États financiers (figurant au chapitre 6 du présent Document de référence) conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrée au bilan ou présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (prêts

et créances, actifs financiers disponibles à la vente, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition ;

- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité.

17. Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives et pénales. La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des investisseurs, ainsi que le nombre de procédures réglementaires intentées contre des intermédiaires financiers comme les banques et les conseillers en investissement, ont augmenté, en partie en raison d'un contexte financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe et les autres établissements financiers, de pertes ou de réputation. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel.

Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges, des procédures réglementaires et des actes impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures légales, réglementaires ou d'arbitrage dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe. Se référer à la section « Risques de non-conformité et de réputation, et risques juridiques ».

18. S'il réalisait une acquisition, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de mettre en œuvre le processus d'intégration des sociétés acquises dans des conditions de coût favorables ou de tirer parti des avantages attendus.

Le Groupe procède à une analyse approfondie des sociétés ou des actifs qu'il entend acquérir. Toutefois, ces analyses ne peuvent souvent pas être exhaustives en raison de divers facteurs. Les activités acquises peuvent ainsi inclure des actifs peu attractifs ou peuvent exposer le Groupe à des risques accrus, en particulier si le Groupe est dans l'incapacité de réaliser des procédures de *due diligence* exhaustives préalablement aux acquisitions concernées.

Afin de réussir l'intégration d'une nouvelle activité, il est nécessaire d'assurer une coordination efficace des initiatives de développement et de marketing, d'en conserver les principaux collaborateurs, de mettre en place des plans de recrutement et de formation, et de veiller à l'intégration des systèmes d'information. Ces tâches peuvent se révéler plus difficiles à mettre en œuvre que prévu et imposer une implication et des ressources plus importantes. De même, le Groupe peut supporter des coûts d'intégration plus élevés et pâtir d'économies plus faibles ou encore bénéficier de revenus moins importants qu'escompté. Le degré et le délai de réalisation des synergies sont également incertains.

19. Le système de gestion des risques du Groupe pourrait connaître des défaillances et exposer le Groupe à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes.

Le Groupe a investi d'importantes ressources au développement de sa politique de gestion des risques et des méthodes et procédures d'évaluation correspondantes, et a l'intention de poursuivre ses efforts en la matière. Néanmoins, ces stratégies et techniques de gestion des risques pourraient ne pas être totalement efficaces afin de réduire son exposition aux risques dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier, ceux que le Groupe n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des outils qualitatifs et indicateurs de gestion des risques reposent sur l'observation de l'évolution historique des marchés. Le Groupe applique à ces observations des statistiques, ainsi que d'autres outils, afin d'évaluer ses expositions aux risques. Ces outils et indicateurs pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition du Groupe en raison, notamment, de facteurs que le Groupe n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques. Le défaut d'anticipation ou de gestion de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

20. Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe, pourrait entraîner des pertes.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle, ainsi que d'interruption ou d'incident d'exploitation de différents partenaires externes, notamment d'intermédiaires financiers auxquels il fait appel pour ses règlements ou transactions sur titres (tels que les agents de compensation, entreprises de marchés et chambres de compensation) ainsi que de clients et d'autres intervenants de marché. Un nombre croissant de transactions impliquant des produits dérivés est, ou sera dans un avenir proche, soumis à compensation obligatoire, ce qui accroît l'exposition du Groupe à ce risque et pourrait affecter sa capacité à recourir à des alternatives adéquates et compétitives si un tel risque venait à se réaliser.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières et agents de compensation, entreprises de marché et chambres de compensation, ainsi que la concentration croissante de ces acteurs, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de

l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact significatif sur la capacité du Groupe à conduire ses activités. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais. Le Groupe est également exposé au risque de défaillance opérationnelle des systèmes d'information et de communication de ses clients, à mesure que son interconnexion avec ses clients s'accroît. Toute défaillance, interruption ou incident d'exploitation de ce type pourrait affecter défavorablement les capacités du Groupe en matière de réalisation de transactions, service à la clientèle, gestion de l'exposition aux risques ou expansion de ses activités, ou donner lieu à des pertes financières, une mise en cause de sa responsabilité à l'égard de ses clients, ainsi qu'à une détérioration de sa liquidité, une interruption de ses activités, une intervention réglementaire ou une atteinte à sa réputation.

En outre, un nombre croissant de sociétés, y compris des institutions financières, a connu des tentatives d'intrusion ou même de violation de leur système de sécurité des technologies de l'information, certaines impliquant des attaques ciblées et sophistiquées sur leur réseau informatique et aboutissant à des pertes, vols, ou divulgation de données confidentielles. Les techniques utilisées visant à obtenir un accès non autorisé, à dégrader le service ou saboter les systèmes d'information changent fréquemment et sont souvent inconnues avant l'attaque, et le Groupe peut ainsi se trouver dans l'incapacité d'anticiper ces techniques et d'y parer en mettant en œuvre en temps voulu les mesures défensives adéquates.

Les systèmes de communication et d'information du Groupe jouent un rôle crucial dans la conduite de ses activités. Toute défaillance, interruption ou violation de ces systèmes, même brève et temporaire, pourrait entraîner des défaillances ou des interruptions dans l'activité du Groupe, et ainsi engendrer des coûts additionnels liés à la récupération et à la vérification des informations, une atteinte à sa réputation ainsi qu'une perte potentielle d'activité. Toute défaillance, interruption ou violation des systèmes d'information est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

21. Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment la survenance d'une pandémie, d'attaques terroristes ou de catastrophes naturelles.

La survenance d'événements imprévus ou catastrophiques, tels qu'une pandémie ou toute autre crise sanitaire importante (ou la crainte de la survenance d'une telle crise), des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles, pourrait créer des perturbations économiques et financières et provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) qui seraient susceptibles d'affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités et exposer ses activités d'assurance à des pertes significatives et des coûts accrus (notamment en termes de primes de réassurance).

22. En cas de dégradation du marché, le Groupe pourrait tirer des revenus plus faibles des activités de courtage et de celles fondées sur la perception de commissions.

Au cours de la récente dégradation des marchés, le Groupe a connu un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne connaîtra pas une évolution similaire lors de futures nouvelles dégradations du marché, susceptibles de survenir périodiquement et inopinément. De plus, l'évolution de la réglementation en vigueur, telle que l'adoption d'une taxe sur les transactions financières, pourrait impacter le volume des transactions que le Groupe effectue au nom de ses clients, entraînant une baisse de chiffre d'affaires lié à ces activités. En outre, les commissions que le Groupe facture à ses clients au titre de la gestion de leurs portefeuilles étant dans de nombreux cas fondées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, une dégradation du marché qui réduirait la valeur des portefeuilles de ses clients ou augmenterait les montants des retraits, conduiraient à une réduction des revenus que le Groupe perçoit au titre de ses activités de Gestion d'Actifs, de dépositaire et de Banque Privée.

23. Conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés est essentiel pour le succès des activités du Groupe ; si le Groupe n'y parvenait pas, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses performances.

Dans un secteur de forte concurrence pour le recrutement de talents, les ressources humaines du Groupe sont un de ses principaux atouts. Afin d'attirer et de retenir des collaborateurs qualifiés, le Groupe doit offrir des perspectives de carrière et de formation ainsi que des niveaux de rémunération en ligne avec les pratiques du marché et comparables à ceux de ses concurrents. Si le Groupe ne parvenait plus à attirer des collaborateurs hautement qualifiés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses performances, notamment sur sa position concurrentielle et sur la satisfaction de sa clientèle. En outre, le secteur financier en Europe continuera d'être soumis à un encadrement de plus en plus strict de ses politiques de rémunération des employés, avec notamment des règles relatives aux bonus et d'autres conditions de performance et/ou des paiements différés pour certains types de rémunération, ce qui contraindra le Groupe ainsi que la plupart des professionnels du secteur financier à s'adapter en conséquence pour attirer et fidéliser les talents.

En Europe, CRD4 contraint sévèrement la politique de rémunération, en particulier, la façon dont la rémunération variable peut être déterminée, structurée et payés au personnel statutaire : il limite, par exemple, le rapport de la variable à la rémunération fixe, les paiements différés, et les rémunérations fondés sur le cours de l'action. Elle introduit également des conditions de malus et impose une obligation de remboursement de la rémunération variable sous certaines conditions. Afin de rester compétitif avec les pairs dans l'industrie financière qui ne sont pas soumis à cette règlementation, le Groupe pourrait être contraint à augmenter la part fixe de la rémunération et réduire la part variable, basée sur la performance. Cela pourrait conduire à des difficultés à attirer des profils appropriés ou retenir des employés essentiels, et compromettre la rentabilité à long terme du Groupe.

Société Générale a procédé à une revue de risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présents dans les sections « Typologie de risques » et « Facteurs de risques » de cette introduction.

2. GOUVERNANCE ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

INTRODUCTION

Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risques forte et la promotion de l'innovation. Cette gestion des risques, pilotée au plus haut niveau, (voir rôle du Conseil d'administration en p. 130), s'effectue dans le respect de normes applicables, notamment du règlement n° 97-02 du CRBF, modifié par l'arrêté du 19 janvier 2010 et des Directives Européennes CRD3 et CRD4. Elle a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée des risques, en accord avec son appétit au risque ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;
- faire de la maîtrise des risques un élément différenciant et un facteur de compétitivité reconnu par tous.

Cela se traduit par :

- des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques ;
- la détermination et la formalisation de l'appétit pour le risque du Groupe ;
- des outils de maîtrise des risques efficaces ;
- une culture risques développée et présente à chaque niveau de l'entreprise.

Ces différents points font l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM (*Enterprise Risk Management)* qui vise à améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la Banque.

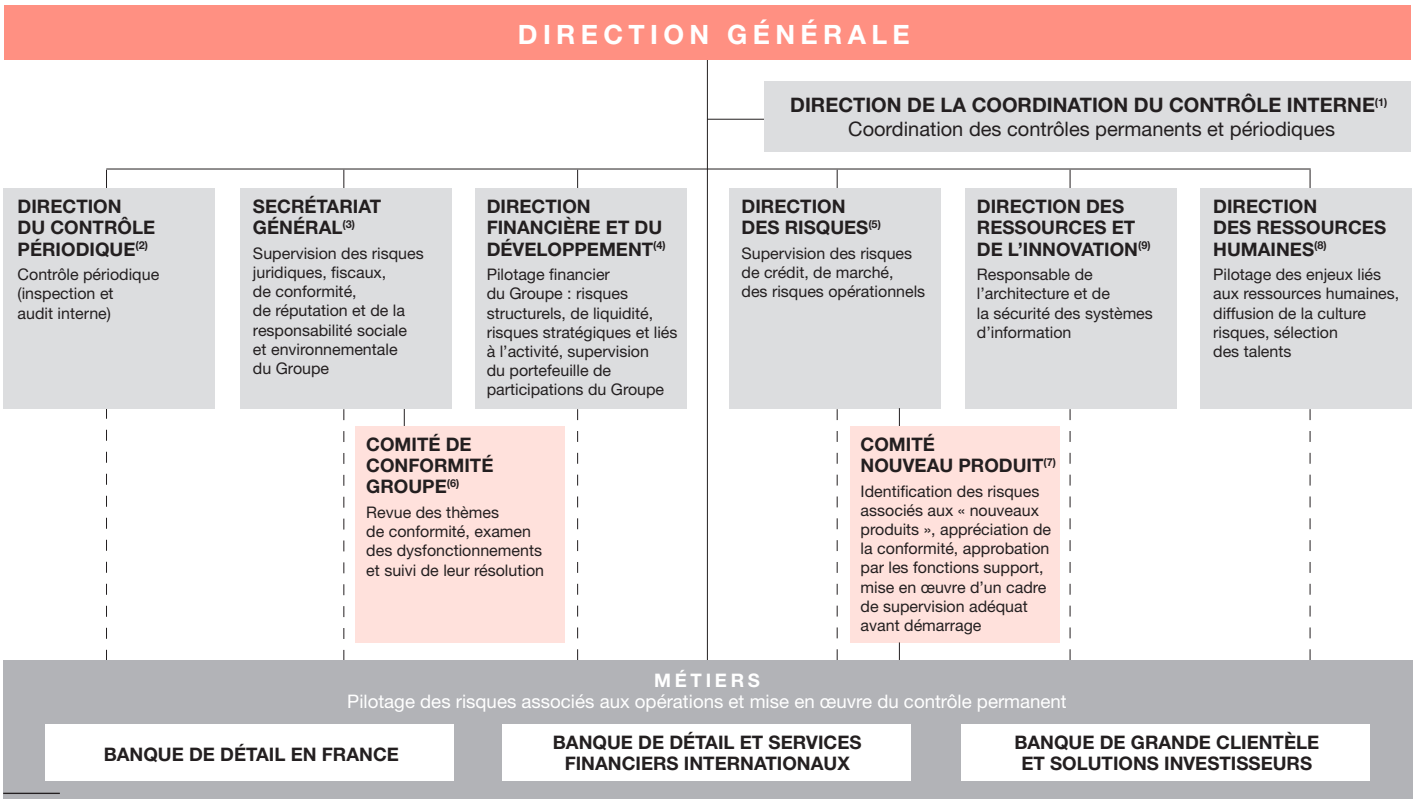

(1) Contrôles permanent et périodique, p.133 et suivantes.
(2) Voir p. 135.
(3) Risques juridiques, fiscaux, p. 281 ; conformité et réputation, p. 274 ; responsabilité sociale et environnementale, p. 293.
(4) Risques structurels, p. 261 ; liquidité, p. 265 ; actions, p. 284.
(5) Risque de crédit, p. 198 ; marché, p. 247 ; opérationnels, p. 255.
(6) Comité de conformité Groupe, p. 136.
(7) Comités nouveau produit, p. 132.
(8) Voir page 313 et suivantes, notamment p. 316 (formation), p. 318 (talents) et p. 326 (rémunération).
(9) Voir page 136.

PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus de gestion des risques et la promotion de la culture risque, depuis le Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des Directions opérationnelles ;
- l'approche et le suivi des risques doivent être homogènes dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, *via* le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques[1], et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et certains services de la Direction financière sont dédiés à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux directions opérationnelles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution globale du portefeuille en particulier le coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe dans le cadre de l'exercice d'appétit pour le risque au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent).

LE COMITÉ D'AUDIT, DE CONTRÔLE INTERNE ET DES RISQUES (CACIR)[1]

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité du contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce comité bénéficie de présentations de la part de cadres compétents, examine les procédures de contrôle des risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, la cartographie des risques et les indicateurs de l'appétit pour le risque du Groupe lui sont présentés une fois par an, et il examine chaque année le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale préside notamment le Comité des risques, le Comité des grands risques, le Comité financier et le Comité de coordination du Contrôle interne.

LE COMITÉ DES RISQUES (CORISQ) ET COMITÉ DES GRANDS RISQUES (CGR)

Le Comité des risques du Groupe (CORISQ), présidé par la Direction générale, est composé des membres du Comité exécutif du Groupe (COMEX), de responsables de la Direction des risques et, en tant que de besoin, des représentants des Directions concernées par l'ordre du jour ; il se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations en matière de risques du Groupe.

De manière générale, le CORISQ, sur proposition de la Direction des risques (RISQ), prend les principales décisions portant sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels).

Le Comité des grands risques (CGR) constitue une instance *ad hoc* qui réunit, sous la présidence de la Direction générale, les responsables opérationnels et de RISQ en charge de certaines expositions individuelles du Groupe.

LE COMITÉ FINANCIER

Le Comité financier, présidé par la Direction générale, a vocation à définir la stratégie financière du Groupe et à assurer le pilotage des ressources rares (capital, liquidité, bilan), leur allocation, et le suivi des risques structurels.

LE COMITÉ DE COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le Comité de coordination du contrôle interne Groupe est responsable de l'architecture de l'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe, de sa cohérence et de son efficacité.

(1) À compter du 1er janvier 2015 séparation du CACIR en deux Comités : le Comité des risques et le Comité d'audit et de contrôle interne

LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des risques a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe par la définition, avec la Direction financière et les pôles, de l'appétit aux risques du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques. Dans l'exercice de ses fonctions, la Direction des risques concilie l'indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ; à ce titre, le Directeur des risques est responsable de la filière Risques du Groupe au sens du règlement n° 97-02 du CRBF, modifié par l'arrêté du 19 janvier 2010,
- est coresponsable, avec la Direction financière, d'instruire la fixation de l'appétit pour le risque du Groupe qui est proposé conjointement à l'organe exécutif et au Conseil d'administration pour validation,
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire ;
- contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants ;
- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers ;
- définit le système d'information « risques » et s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers.

LA DIRECTION FINANCIÈRE

La Direction financière est notamment en charge du pilotage financier global et intégré du Groupe et à ce titre est chargée d'évaluer et de gérer les risques structurels de taux, de change et de liquidité.

La gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes, conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques :

- le Département « gestion du bilan et financement », chargé de la gestion du bilan et du financement du Groupe, notamment au travers de la mise en œuvre des plans de financement et des plans de résilience conformément aux objectifs fixés, et dans le respect des obligations réglementaires. L'objectif principal est d'assurer un coût de financement maîtrisé et une diversification garantissant la sécurité du Groupe ;
- le Département « suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe. À ce titre, ce département est en charge de la définition des normes de mesure et de modélisation, du contrôle des modèles de risques structurels et de l'instruction et du suivi des limites de risques structurels et des pratiques de gestion actif-passif. Ce département est par ailleurs supervisé fonctionnellement par la Direction des risques.

Le pilotage des ressources rares (capital, liquidité, bilan) et de la performance en cohérence avec les objectifs stratégiques et dans le respect des obligations réglementaires est placé sous la responsabilité unique du Département pilotage financier et stratégique.

Enfin, un département est en charge de maintenir et développer, en conformité avec la réglementation bancaire, **les plans de rétablissement et de résolution** du Groupe. Le plan de rétablissement renforce la résilience du Groupe en décrivant de façon préventive les dispositions qui permettraient au Groupe de faire face de façon autonome à une crise très sévère. Le plan de résolution donne les informations nécessaires aux autorités pour concevoir les stratégies qu'il serait possible de mener afin de limiter l'impact d'une hypothétique défaillance du Groupe sur l'économie et les marchés.

AUTRES DIRECTIONS

Les rôles respectifs des différentes Directions dans le pilotage des risques du Groupe sont rappelés dans le schéma en p. 155. Il convient de préciser en complément que les principes, les procédures et les infrastructures de gestion des risques du Groupe ainsi que leur mise en œuvre sont soumis au contrôle de la Direction du contrôle périodique. La Direction du contrôle périodique effectue régulièrement au sein de l'ensemble des directions du Groupe des audits de risque, y compris des revues des dossiers de crédit, dont les conclusions sont transmises aux responsables des directions opérationnelles, à la Direction des risques, et à la Direction générale pour certains périmètres.

LE COMITÉ NOUVEAU PRODUIT

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à un Comité nouveau produit. Piloté conjointement par la Direction des risques et les directions des métiers concernés, ce comité a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions support ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Ce Comité s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

LE PROGRAMME *ENTERPRISE RISK MANAGEMENT* (ERM)

Lancé en janvier 2011, le programme ERM a pour objet d'améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe, en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la Banque. Ce programme s'articule autour de trois leviers :

- une meilleure prise en compte des risques dans le pilotage stratégique de la Banque, et notamment l'amélioration continue du pilotage de l'« appétit pour le risque » du Groupe (Cf. paragraphe ci-après) ;
- le renforcement du contrôle permanent, et de ses dispositifs opérationnels (Cf. chapitre Contrôle interne, page 133) ;
- le renforcement de la « culture risques » de la Banque, au travers d'une démarche Groupe labellisée « culture RISK ».

Le programme ERM fait l'objet d'un suivi rapproché au plus haut niveau de la Banque : il est supervisé par la Direction générale, mobilise les membres du Comité exécutif, et fait l'objet d'un *reporting* régulier au Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR)[1] du Conseil d'administration.

Une équipe dédiée assure le pilotage et la fertilisation croisée d'un portefeuille de projets logés au sein des différents métiers et Directions du Groupe.

S'appuyant sur des actions de sensibilisation renouvelées et une stratégie de formation novatrice, la culture risque continue de se développer en France et à l'étranger.

À titre d'exemple :

- la sensibilisation des collaborateurs aux risques croisés et aux signaux faibles est l'un des premiers thèmes traité par l'offre de formation digitale ou MOOC (Massive Online Open Courses) ;
- des événements spécifiques animés par des experts et coordonnés dans leur ensemble se déroulent simultanément dans toutes les régions où le Groupe est présent. Ceci a permis de sensibiliser par exemple près de 3 000 collaborateurs aux enjeux de la sécurité de l'information lors des « Risk Hours ».
- l'appropriation et le respect par les métiers des engagements sociaux et environnementaux pris par le Groupe ont fait l'objet d'actions spécifiques dans le cadre du programme (formalisation d'une charte assortie de guides pratiques illustrant les modalités de mise en œuvre des principaux engagements…) ;
- le retour d'expérience, moyen privilégié de partage et de diffusion des bonnes pratiques est largement utilisé dans la démarche de sensibilisation. (débriefing en réunion d'équipe, conférences, bandes dessinées, newsletters,…).

Porté par le management du Groupe, la diffusion d'une culture risque solide permet de créer une vision commune des attentes du Groupe en la matière et d'agir avec responsabilité à tous les niveaux de l'organisation. Les progrès réalisés et mesurés à l'occasion d'un baromètre interne confirment la pertinence de cette démarche.

L'APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque se définit pour Société Générale comme le niveau de risque, par nature de risque et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs.

Depuis 2009, la Direction des risques et la Direction financière mènent conjointement une démarche coordonnée avec les directions opérationnelles, dans le cadre de l'exercice d'Appétit pour le Risque du Groupe (APR), de formalisation de la vision à trois ans :

- des cibles sur certains indicateurs-clés du Groupe (solidité financière, rentabilité, solvabilité, levier, liquidité) ;
- des couples risques/rentabilité des différents métiers du Groupe ;
- et du profil de risque du Groupe, par nature de risques (crédit, marché, opérationnels et structurels).

Pour déterminer ces éléments et élaborer l'APR, sont pris en considération la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit, de marché ou opérationnels mesurés notamment dans un *scenario* macro-économique budgétaire central et dans un *scenario* macro-économique de *stress* sévère mais plausible.

L'exercice d'appétit pour le risque constitue un des éléments du dispositif de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe. Il est entièrement intégré au processus budgétaire et s'appuie sur le dispositif de *stress test* global (décrit ci-après), utilisé également pour s'assurer de l'adéquation du capital en *scenario* économique stressé.

Il fait l'objet de discussions par les instances dirigeantes à différents moments clés :

- lors du pré-cadrage budgétaire dans une optique d'allocation de ressources rares aux métiers ;
- le positionnement cible des différents métiers en matière de couple risques/rentabilité ainsi que le profil de risques du Groupe par nature sont analysés et validés par le CACIR[1]. Simultanément, les cibles à trois ans proposées par le COMEX sur les principaux indicateurs-clés du Groupe, sont validées par le Conseil d'administration après examen par le CACIR[1] ;
- lors de la finalisation du processus budgétaire, le Conseil d'administration, sur proposition du COMEX, valide après examen par le CACIR[1] la trajectoire relative aux différents indicateurs-clés du Groupe et leur adéquation avec les cibles fixées.

(1) Comité des risques du Conseil d'administration à compter du 1er janvier 2015.

L'appétit pour le risque du Groupe est mis en œuvre par la Direction générale, en liaison avec le COMEX, et appliqué par les Directions centrales et opérationnelles à travers un dispositif approprié de pilotage opérationnel des risques, en matière :

- de gouvernance (instances et mécanismes de décision, d'encadrement, de suivi) ;
- d'encadrement (identification des zones de risques à encadrer, processus d'octroi et de prise de risques, politiques de gestion des risques à travers des limites et des guidelines, gestion des ressources) ;
- et de suivi (suivi budgétaire, *reportings,* indicateurs avancés de risques, contrôle permanent et périodique).

Les indicateurs essentiels de l'appétit pour le risque, ou leurs déclinaisons, sont régulièrement suivis dans l'année afin d'identifier tout événement susceptible d'entraîner une évolution défavorable du profil de risque du Groupe. De telles observations peuvent justifier le déclenchement d'actions de remédiation, jusqu'à l'activation du plan de rétablissement (voir page 161) dans les cas les plus sévères.

Énoncé de l'appétit pour le risque (*Risk Appetite Statement*)

Société Générale développe un modèle de Banque universelle équilibré avec un ancrage européen fort et une présence mondiale sur certains domaines d'expertise. Ceci se traduit par :

- une allocation de capital équilibrée entre les activités du Groupe (Banque de détail, Services Financiers Internationaux, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) avec une prépondérance des activités de Banque de détail. Les activités de marché font l'objet d'une allocation de capital contenue ;
- un modèle équilibré géographiquement avec une forte proportion de revenus réalisés dans les pays matures. Le Groupe développe un portefeuille d'activités dédiées à la clientèle de particuliers diversifié sur les zones Europe et Afrique. Sur la clientèle d'entreprises, la grande clientèle et les investisseurs, le Groupe développe au plan mondial les activités pour lesquelles il bénéficie d'une expertise reconnue.

La politique de croissance du Groupe privilégie les domaines d'expertise existants, le fonds de commerce de bonne qualité et la recherche de synergies au sein du Groupe.

Société Générale recherche une rentabilité durable et cohérente avec son coût du capital et son modèle de Banque universelle. Pour ce faire, le Groupe :

- s'attache à maîtriser la volatilité de ses résultats ;
- calibre des ratios de solvabilité et de liquidité assurant une marge de sécurité significative par rapport aux exigences réglementaires minimales ;
- maintient un *rating* en ligne avec ses principaux pairs permettant un accès au financement compatible avec le développement de ses activités ;
- veille à la stabilité et à la diversification de ses sources de financement ;
- assure une résistance suffisante à des *scenarii* d'assèchement de liquidité ;
- encadre de façon stricte les risques structurels de taux et de change.

Société Générale vise à maintenir un portefeuille de crédit de qualité avec une forte prépondérance des encours « *Investment Grade* » et une diversification du portefeuille entre clientèles de particuliers, de professionnels, d'entreprises et d'institutions financières :

- pour un même type de produit, les critères d'octroi sont équivalents, qu'il soit ou non destiné à être redistribué ;
- tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction, ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance ;
  - la notation des contreparties, appuyée sur des modèles internes respectant les principes et paramètres bâlois, constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit,
  - en règle générale, les sûretés ne constituent pas l'axe principal de la décision d'octroi,
  - les risques de concentration individuelle sont strictement encadrés,
  - à l'exception des opérations de faible montant, le Groupe privilégie le partage du risque de crédit de chacune de ses opérations par voie de syndication, tout en gardant une part finale en signe d'engagement auprès de ses clients et pour conserver, dans le temps, un suivi des expositions originées ;
- le suivi de la concentration sectorielle et par type de contrepartie ou d'activité est réalisé périodiquement, notamment au travers d'exercices de *stress test,* et peut donner lieu à la mise en place de limites ;
- enfin, dans le domaine de la Banque de détail et en matière de clientèle de particuliers, le processus d'octroi repose sur les décisions et recommandations issues des outils d'analyse et d'aide à la décision déployés dans le Groupe, conçus à partir de modèles statistiques. Les activités de marché, orientées vers les besoins des clients du Groupe, font l'objet d'un encadrement strict :
- le risque de marché est encadré sous forme d'une limite globale en *stress test* déclinée sur toutes les activités, complétée d'un ensemble de limites plus spécifiques comme, par exemple, les limites en Valeur en Risque ('VaR') et en Valeur en Risque Stressée ('SVaR'), des limites sur les positions long terme ou des limites en nominal ;
- l'appétit du Groupe pour le risque de marché, caractérisé par un ratio revenu/consommation de limite en *stress test,* est globalement stable ;
- les limites de risque de marché sont notamment déterminées en fonction de la manœuvrabilité des positions (nature et complexité du produit, maturité, taille relative de la position de Société Générale par rapport au marché et effet d'emprise), du couple rendement/risque de l'opération ou de l'activité et des conditions de marché ;
- ces limites sont complétées de seuils d'alerte afin d'éviter tout risque de dépassement.

Société Générale a pour objectif de contenir les pertes liées aux risques opérationnels dans leur ensemble à 1 % maximum des revenus récurrents. Les activités du Groupe s'inscrivent dans le strict respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou de normes internes, aux niveaux national et international. En particulier :

- le Groupe s'attache à respecter de façon rigoureuse les règles de conformité, notamment en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, de respect des directives d'embargos et de sanctions financières internationaux, de lutte contre la corruption, ainsi que ses engagements de conduite fiscale ;
- le Groupe veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle et de l'ensemble de ses parties prenantes, ainsi qu'à l'intégrité de ses pratiques bancaires et financières.

Société Générale considère sa réputation comme un actif de grande valeur qu'il est essentiel de protéger pour assurer le développement durable du Groupe. La prévention et la détection du risque d'atteinte à sa réputation sont intégrées dans l'ensemble des pratiques opérationnelles du Groupe :

- la préservation de la réputation du Groupe passe notamment par la diffusion auprès de ses collaborateurs des valeurs de responsabilité, de comportement éthique et d'engagement ;
- enfin, dans un esprit de responsabilité sociale et environnementale, le Groupe s'est engagé à agir conformément à un corps de principes de conduite des affaires formalisés dans un ensemble d'instructions internes applicables à tout le Groupe.

DISPOSITIFS DE STRESS TESTS ET CARTOGRAPHIE DES RISQUES

L'exercice d'appétit pour le risque repose sur l'évaluation des risques encourus par le Groupe selon la cartographie des risques et une vision stressée de ces risques, sur la base de *scenarii* de *stress* plus ou moins extrêmes.

La cartographie des risques du Groupe

Cette démarche vise à identifier et estimer les principaux risques de perte potentielle anticipés pour l'année à venir quelle que soit leur nature : risques de crédit, de marché, opérationnel et structurels. Ces risques sont placés sur une matrice associant, pour chacun d'eux, impact et probabilité d'occurrence. Un niveau de perte est associé à chaque *scenario,* résultant de la combinaison d'approches statistiques, utilisant un historique d'observations passées, et de validation à dire d'expert. Les *scenarii* sont classés selon une échelle relative d'occurrence présentant trois niveaux distincts : cas de base, stressé et extrême. Il peut s'agir aussi bien de cas de pertes isolées et significatives par leur montant (exemple : le défaut d'une contrepartie majeure) que d'événements associant de nombreuses contreparties (exemple : phénomène de contagion sur un secteur d'activité, entre plusieurs secteurs ou au sein d'un pays ou d'une zone géographique).

La cartographie des risques est présentée une fois par an aux membres du CACIR (du Comité des risques du Conseil d'administration à compter du 1er janvier 2015) et du Conseil d'administration.

Dispositif de *stress tests*

Les *stress tests,* tests de résistance, ou simulations de crises, évaluent ce que serait le comportement d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe dans un contexte d'activité dégradé. Au sein du Groupe, ils contribuent à l'identification, à la mesure et au pilotage des risques, ainsi qu'à l'évaluation de l'adéquation du capital au regard des risques. À ce titre, ils constituent une mesure privilégiée de la résilience du Groupe, de ses activités et de ses portefeuilles, et font partie intégrante du processus d'élaboration de l'appétit pour le risque du Groupe. Le dispositif de *stress test* du Groupe couvre le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité et les risques structurels de taux et de change. Les *stress tests* s'appuient sur des *scenarii* économiques hypothétiques, sévères mais plausibles, définis par les économistes du Groupe. Ils déclinent ces *scenarii* en impacts sur les activités du Groupe, en prenant en compte les capacités de réaction des activités, en combinant systématiquement des méthodes quantitatives et le jugement d'experts (risques, finance ou métiers).

Le dispositif de *stress tests* comprend ainsi :

- un exercice annuel de *stress* global, intégré dans le processus budgétaire en vue de l'élaboration de l'exercice Appétit pour le Risque du Groupe et du processus ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) pour la Banque Centrale Européenne et l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), permettant de s'assurer notamment que le Groupe respecte les ratios réglementaires. Il couvre l'ensemble des activités du Groupe et s'appuie sur deux *scenarii* macroéconomiques transversaux à horizon trois ans : un *scenario* central servant de base à la trajectoire budgétaire centrale et un *scenario* de *stress* sévère mais plausible. Des projections de pertes potentielles au titre de risques de crédit, de marché et opérationnel sont estimées sur trois ans en central et en *stress* ;
- des *stress tests* de crédit spécifiques (sur des portefeuilles, pays, activités, etc.), récurrents ou réalisés à la demande, qui complètent l'analyse globale par une approche plus granulaire et permettent ainsi d'affiner l'identification, la mesure et le pilotage opérationnel des risques.

Le risque de crédit est modélisé en s'appuyant sur les relations historiques entre la performance des portefeuilles et les variables économiques pertinentes (Produit Intérieur Brut, taux de chômage, taux de change, prix de l'immobilier, etc.). En lien avec le Pilier réglementaire, les *stress tests* prennent systématiquement en compte l'influence que pourrait avoir la performance des contreparties sur lesquelles le Groupe est le plus concentré dans un environnement de *stress* :

- des *stress tests* de marché spécifiques, qui évaluent les risques en *stress* en utilisant les modèles internes (VaR, EEPE, CVA…) ainsi que des projections de variables de marché (indices, *spreads* de crédit…) cohérentes avec les *scenarii* économiques retenus et qui sont également utilisées pour réévaluer les titres disponibles à la vente - se référer à la section 6 « risques de marché » du présent chapitre, page 247 et suivantes. Ce dispositif s'appuie sur 3 *scenarii* historiques et 15 *scenarii* théoriques afin de prendre en compte les perturbations de marché exceptionnelles ;
- l'évaluation du risque opérationnel en *stress* qui utilise les travaux d'analyse de *scenarii* et de modélisation des pertes réalisés pour le calibrage du capital du Groupe au titre du risque opérationnel et permet d'appréhender l'exposition aux pertes opérationnelles en lien avec la sévérité des *scenarii* économiques, y compris l'exposition à des pertes rares et sévères non présentes dans l'historique ;
- des *stress tests* appréhendant la sensibilité du Groupe aux risques structurels de taux et de change. Le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déplacement et de déformation des courbes de taux (pentification et aplatissement) ; la mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives. Concernant le risque de change, des *scenarii* de *stress* sont appliqués sur les différentes devises, majeures et périphériques ;
- des *stress tests* de liquidité permettant de s'assurer que l'horizon durant lequel le Groupe peut continuer à opérer est respecté dans un environnement de marché stressé.

En parallèle des exercices de *stress* internes, le Groupe fait partie de l'échantillon de banques européennes participant aux grands programmes de *stress tests* internationaux pilotés par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) et la BCE (Banque Centrale Européenne).

PLANS DE RÉTABLISSEMENT ET DE RÉSOLUTION

En novembre 2011, les pays du G20 ont adopté les principes décrits par le Conseil de Stabilité Financière (en anglais, Financial Stability Board ou FSB), encadrant le développement et le maintien futur de plans préventifs de rétablissement et de résolution crédibles pour les banques systémiques. Dans le prolongement de ces travaux, une Directive européenne a été votée par le Parlement européen le 15 avril 2014 qui définit un dispositif de rétablissement et de résolution commun à l'ensemble de l'Union européenne. La transposition de cette directive dans le droit des Etats membres est en cours et devrait aboutir, en France, dans le courant de l'année 2015. Parallèlement, l'Autorité Bancaire Européenne complète le dispositif au moyen de standards techniques.

La mise en place, au niveau européen, d'un Mécanisme de Résolution Unique (MRU) a par ailleurs été décidée. Ce dispositif, lorsqu'il sera totalement opérationnel (1er janvier 2016), définira les stratégies de résolution et plans associés des banques relevant de l'Union Bancaire, laquelle fait, depuis le 4 novembre 2014, l'objet d'une supervision unique par la Banque Centrale Européenne.

Depuis cette date, le plan de rétablissement du Groupe relève par conséquent de la Banque Centrale Européenne.

Les plans de rétablissement et de résolution du Groupe sont mis à jour annuellement. Strictement confidentiels, ils sont régulièrement enrichis afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation applicable et des travaux des autorités compétentes.

Le plan de rétablissement renforce la résilience du Groupe en décrivant de façon préventive les dispositions qui lui permettraient de faire face à une crise très sévère de façon autonome. Il comprend l'ensemble des éléments nécessaires à la gestion efficace d'une crise financière grave : vigilance et dispositif d'alerte, dispositif de gestion de crise, communication de crise, liste des options de rétablissement qui permettraient, selon les cas, la restauration d'une situation financière assainie.

Le plan de résolution comprend les informations nécessaires aux autorités de résolution pour concevoir les stratégies et actions correspondantes qu'il serait possible de mener afin de limiter l'impact d'une hypothétique défaillance du Groupe sur l'économie. Le plan de résolution vise à limiter l'impact systémique d'un tel événement. Il doit permettre de préserver celles des activités essentielles à la conduite de l'économie, à commencer par exemple par les dépôts et les moyens de paiement, mais aussi en visant à conserver au mieux la valeur des différentes composantes du Groupe afin de limiter les pertes finales supportées par les investisseurs et les actionnaires.

3. GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE BÂLE 3

À la suite de la crise financière de ces dernières années, le Comité de Bâle, mandaté par le G20, a défini de nouvelles règles en matière de fonds propres et de liquidité visant à accroître la résilience du secteur bancaire. Les nouvelles règles, dites de Bâle 3, ont été publiées en décembre 2010. Elles ont été traduites dans le droit européen par une directive (CRD4) et un règlement (CRR), qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2014.

Le cadre général défini par Bâle 2, qui s'articule autour de trois piliers, est maintenu :

- le Pilier 1 fixe les exigences minimum de solvabilité et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par les autorités de tutelle nationales qui leur permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elles assurent la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

En matière de capital, les principales nouvelles mesures introduites pour renforcer la solvabilité des banques sont les suivantes :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions, la définition d'un ratio « Common Equity Tier 1 » (ou CET 1) normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres « Tier 1 » pour les titres hybrides ;
- de nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie des opérations de marché, afin de prendre en compte le risque de variation de CVA (« *Credit Value Adjustement* ») et de couvrir les expositions sur les contreparties centrales (CCP) ;
- la mise en place de coussins de fonds propres qui pourront être mobilisés pour absorber les pertes en cas de tensions. Les nouvelles règles imposent aux établissements des coussins de conservation et contracyclique pour préserver leur solvabilité en cas de conditions adverses. De plus, un coussin supplémentaire est prévu pour les établissements d'importance systémique. Ainsi le groupe Société Générale, en tant qu'établissement d'importance systémique mondiale (GSIB)[1], s'est vu imposer une charge additionnelle de 1 % sur son ratio *Common Equity Tier 1*. Les exigences relatives aux coussins de fond propres entreront progressivement en vigueur à compter du 1er janvier 2016, pour une pleine application en janvier 2019 ;
- à ces mesures, viennent s'ajouter celles visant à encadrer la taille et, par conséquent, le recours à un effet de levier excessif. Pour ce faire, le Comité de Bâle a défini un ratio de levier dont les règles finales ont été publiées en janvier 2014. Le ratio de levier bâlois met en rapport les fonds propres Tier 1 de l'établissement et les éléments de bilan et de hors-bilan, avec des retraitements pour les dérivés et les pensions. Les établissements ont l'obligation de le publier dès 2015. Les régulateurs décideront d'ici 2018 s'il est pertinent de fixer une exigence minimale applicable à tous les établissements.

Enfin, le groupe Société Générale, identifié comme « Conglomérat financier », est soumis à une surveillance complémentaire assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Au 31 décembre 2014, les fonds propres conglomérat financier du groupe Société Générale couvrent les exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires d'une part et aux activités d'assurance d'autre part.

(1) Les critères permettant d'évaluer l'importance systémique de Société Générale au titre de 2013 et s'appliquant en 2014 sont publiés sur son site internet www.sociétégénérale.com, rubrique Investisseurs, Document de référence et Pilier 3 (année 2014).

CHAMP D'APPLICATION – PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les filiales consolidées par intégration globale à l'exception des filiales d'assurance qui sont soumises à des obligations de supervision distinctes en matière de fonds propres.

TABLEAU 1: DIFFÉRENCE ENTRE PÉRIMÈTRE COMPTABLE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Type d'entité	Traitement comptable	Traitement prudentiel sous CRR/CRD4
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	Pondération de la valeur de mise en équivalence
Participations, co-entreprises ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence	Pondération de la valeur de mise en équivalence

Le tableau suivant rapproche le bilan consolidé et le bilan comptable sous le périmètre prudentiel. Les montants présentés sont des données comptables, et non une mesure d'encours pondérés, d'EAD ou de fonds propres prudentiels.

TABLEAU 2: RAPPROCHEMENT DU BILAN CONSOLIDÉ ET DU BILAN COMPTABLE SOUS PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

ACTIF au 31.12.2014 *(en M EUR)*	Bilan consolidé	Retraitements prudentiels[1]	Bilan comptable sous périmètre prudentiel	Référence au Tableau 6a, p.174
Caisse et banques centrales	57 065	(0)	57 065	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	530 536	(16 881)	513 655	
Instruments dérivés de couverture	19 448	(419)	19 029	
Actifs financiers disponibles à la vente	143 722	(78 156)	65 566	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	80 709	(7 559)	73 150	
dont prêts subordonnés bancaires	*481*	*(0)*	*481*	*1*
Prêt et créances sur la clientèle	344 368	809	345 177	
Opérations de location financement et assimilées	25 999	-	25 999	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 360	-	3 360	
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	4 368	-	4 368	
Actifs d'impôts	7 447	204	7 651	
dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles	*1 691*	*950*	*2 641*	*2*
dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	*4 489*	*(732)*	*3 757*	3
Autres actifs	65 238	(423)	64 815	
dont actifs de fonds de pension à prestations définies	*18*	-	*18*	*4*
Actifs non courants destinés à être cédés	866	-	866	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 796	3 033	5 829	
Immobilisations corporelles et incorporelles	17 917	(525)	17 392	
dont immobilisations incorporelles hors droit au bail	*1 478*	*(37)*	*1 441*	*5*
Écarts d'acquisition	4 331	5	4 336	5
Total ACTIF	**1 308 170**	**(99 912)**	**1 208 258**	

(1) Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intra-groupe liées à ses filiales.

NB. Le tableau 6a, page 174, présente une information détaillée sur la constitution des fonds propres et des ratios prudentiels

PASSIF au 31.12.2014 *(en M EUR)*	**Bilan consolidé**	**Retraitements prudentiels[1]**	**Bilan comptable sous périmètre prudentiel**	**Référence au Tableau 6a, p.174**
Banques centrales	4 607	-	4 607	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	480 330	1 370	481 700	
Instruments dérivés de couverture	10 902	(0)	10 902	
Dettes envers les établissements de crédit	91 290	(1 570)	89 720	
Dettes envers la clientèle	349 735	2 131	351 866	
Dettes représentées par un titre	108 658	4 210	112 868	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10 166	-	10 166	
Passifs d'impôts	1 416	(390)	1 026	
Autres Passifs	75 124	(1 788)	73 336	
Dettes liées aux Passifs non courants destinés à être cédés	505	-	505	
Provisions techniques des entreprises d'assurance	103 298	(103 298)	-	
Provisions	4 492	(23)	4 469	
Dettes subordonnées	8 834	245	9 079	
dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts	*8 394*	*240*	*8 634*	*6*
Total des dettes	1 249 357	(99 113)	1 150 244	
CAPITAUX PROPRES				
Capitaux propres part du groupe	55 168	0	55 168	
dont capital et réserves liées	*19 974*	*-*	*19 974*	*7*
dont autres instruments de capitaux propres	*9 069*	*-*	*9 069*	*8*
dont bénéfices non distribués	*5 578*	*-*	*5 578*	*9*
dont autres éléments du résultat global accumulés (Y-compris gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)	*17 855*	*(0)*	*17 855*	*10*
dont résultat de l'exercice	*2 692*	*(0)*	*2 692*	*11*
Participations ne donnant pas le contrôle	3 645	(799)	2 846	12
Total capitaux propres	58 813	(799)	58 014	
Total PASSIF	**1 308 170**	**(99 912)**	**1 208 258**	

(1) Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intra-groupe liées à ses filiales.

Les principales sociétés exclues du périmètre prudentiel sont les suivantes :

TABLEAU 3 : FILIALES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Société	Activité	Pays
Antarius	Assurance	France
Catalyst RE International LTD	Assurance	Bermudes
Société Générale strakhovanie zhizni LLC	Assurance	Russie
Sogelife	Assurance	Luxembourg
Genecar - Société Générale de courtage d'assurance et de réassurance	Assurance	France
Inora life ltd	Assurance	Irlande
SG Strakhovanie LLC	Assurance	Russie
Sogecap	Assurance	France
Komercni Pojstovna A.S.	Assurance	République tchèque
La Marocaine Vie	Assurance	Maroc
Oradea Vie	Assurance	France
Société Générale re sa	Assurance	Luxembourg
Sogessur	Assurance	France
La Banque Postale Financement	Banque	France
SG Banque au Liban	Banque	Liban
Amundi	Gestion d'actifs	France

Les filiales financières soumises à la réglementation bancaire et les autres filiales n'entrant pas dans le périmètre de consolidation prudentiel de Société Générale respectent toutes leurs obligations de solvabilité respectives. De manière plus générale, toutes les entreprises régulées du Groupe sont soumises à des exigences de solvabilité par leurs autorités de tutelle respectives.

FONDS PROPRES

Les fonds propres réglementaires de Société Générale, dont la valeur comptable est établie conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS), se composent comme suit :

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (COMMON EQUITY TIER 1)

Selon la réglementation CRR/CRD4, les fonds propres de base de catégorie 1 sont principalement constitués des éléments suivants :

- actions ordinaires (nettes des actions rachetées et auto détenues) et primes d'émission afférentes ;
- résultats non distribués ;
- autres éléments du résultat global accumulés ;
- autres réserves.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- montant estimé des dividendes ;
- écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- plus et moins-values latentes sur les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- résultat sur risque de crédit propre ;
- actifs d'impôts différés sur déficits ;
- actifs d'impôts différés sur différences temporaires au-delà d'une franchise ;
- actifs du fonds de pension à prestations définies, nets des impôts différés ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes ;
- pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations ;
- corrections de valeur découlant des exigences d'évaluation prudente ;
- positions de titrisation pondérées à 1 250 %, lorsque ces positions sont exclues du calcul des actifs pondérés.

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (ADDITIONAL TIER 1)

Selon la réglementation CRR/CRD4, les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont constitués de titres super subordonnés émis directement par la Banque, qui ont principalement les caractéristiques suivantes :

- elles constituent des engagements à durée indéterminée, non garantis et très subordonnés. Leur rang de créance est subordonné à tous les autres engagements de la Banque, y compris les titres subordonnés à durée déterminée et indéterminée, et n'est prioritaire que vis-à-vis des actions ordinaires ;
- de plus, Société Générale peut décider de manière discrétionnaire de ne pas payer intérêts et coupons relatifs à ces instruments. Cette rémunération est versée à partir des éléments distribuables ;
- elles ne comportent ni saut de rémunération ni aucune autre incitation au rachat ;
- elles doivent avoir une capacité d'absorption de pertes ;
- sous réserve de l'accord préalable de la Banque Centrale Européenne, Société Générale a la faculté de rembourser ces instruments à certaines dates, mais pas avant cinq ans après leur date d'émission.

Les déductions des fonds propres additionnels de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- titres hybrides AT1 auto-détenus ;
- détention de titres hybrides AT1 émis par des entités du secteur financier.

TABLEAU 4 : MONTANT TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTE ASSIMILÉS AUX FONDS PROPRES TIER 1

Date d'émission	Devise	Montant émis (M DEV)	Première Date de call	Taux avant la date de call et périodicité	Taux après la date de call et périodicité	Valeur au 31.12.2014	Valeur au 31.12.2013
26-janv.-05	EUR	1 000 M	26-janv.-15	4,196 % par an	Euribor 3 mois majoré de 1,53 % par an	-	728
5-avr.-07	USD	200 M	5-avr.-17	Libor 3 mois sur l'USD majoré de 0,75 % par an	Libor 3 mois sur l'USD majoré de 1,75 % par an	52	46
5-avr.-07	USD	1 100 M	5-avr.-17	5,922 % par semestre	Libor 3 mois sur l'USD majoré de 1,75 % par an	665	586
19-déc.-07	EUR	600 M	19-déc.-17	6,999 % par an	Euribor 3 mois majoré de 3,35 % par an	468	468
16-juin-08	GBP	700 M	16 juin 2018	8,875 % par an	Libor 3 mois majoré de 3,40 % par an	649	606
7-juil.-08	EUR	100 M	7-juil.-18	7,715 % par an	Euribor 3 mois majoré de 3,70 % par an	100	100
27-févr.-09	USD	450 M	27-févr.-16	9,5045 % par an	Libor 3 mois majoré de 6,77 % par an	371	326
4-sept.-09	EUR	1 000 M	4-sept.-19	9,375 % par an	Euribor 3 mois majoré de 8,9 % par an	1 000	1 000
7-oct.-09	USD	1 000 M	7-avr.-15	8,75 % par an	8,75 % par an	824	725
6-sept.-13	USD	1 250 M	29-nov.-18	8,25 % par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 6,394 %	1 030	906
18-déc.-13	USD	1 750 M	18-déc.-23	7,875 % par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 4,979 %	1 441	1 269
7-avr.-14	EUR	1 000 M	7-avr.-21	6,75 % par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 5,538 %	1 000	-
25-juin-14	USD	1 500 M	27-janv.-20	6 % par semestre	Mid Swap USD 5 ans majoré de 4,067 %	1 235	-
Total						**8 835**	**6 761**

FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (TIER 2)

Les fonds propres de catégorie 2 incluent :

- Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) ;
- Titres Subordonnés Remboursables (TSR) ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et les pertes attendues dans un montant admissible de 0,6 % des actifs pondérés au titre du risque de crédit en méthode interne ;
- ajustements de valeurs pour risque de crédit relatifs aux expositions sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode standard dans un montant admissible de 1,25 % des actifs pondérés au titre du risque de crédit en méthode standard.

Les déductions des fonds propres de catégorie 2 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- titres hybrides Tier 2 auto-détenus ;
- détention de titres hybrides Tier 2 émis par des entités du secteur financier ;
- quote-part des minoritaires au-delà de l'exigence minimale en capital dans les entités concernées.

Les instruments de fonds propres de catégorie 2 sont détaillés en note 16 des comptes sociaux pour les TSR émis par Société Générale SA et en note 26 des états financiers consolidés pour les TSDI.

L'ensemble des instruments de fonds propres et leurs caractéristiques sont détaillés dans l'annexe *Principales caractéristiques des instruments de fonds propres* de ce chapitre.

TABLEAU 5 : ÉVOLUTION DES DETTES ÉLIGIBLES À LA CONSTITUTION DES FONDS PROPRES

(en M EUR)	31.12.2013	Émissions	Remboursements	Décote prudentielle	Autres	31.12.2014
Dettes admissibles en Tier 1	6 761	2 102	(728)	-	701	8 835
Dettes admissibles en Tier 2	6 652	1 725	(378)	(1 410)	169	6 759
TOTAL DETTES ADMISSIBLES	**13 413**	**3 827**	**(1 106)**	**(1 410)**	**870**	**15 594**

CALCUL DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Au titre du Pilier 1, les exigences minimales de fonds propres sont fixées en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du groupe et, d'autre part, la somme des risques de crédit pondérés et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels.

Depuis le 1er janvier 2014, le nouveau cadre réglementaire impose des exigences minimales à respecter pour le ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) et le ratio Tier 1. Pour l'année 2014, l'exigence minimale de CET1 est de 4 %, celle de Tier 1 de 5,5 %. Pour les années suivantes, l'exigence minimale de CET1 sera de 4,5 %, celle de Tier 1 de 6 %.

L'exigence totale de fonds propres, qui inclut les fonds propres CET1, Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et Tier 2, est quant à elle fixée à 8 %.

TABLEAU 6: FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ CRR/CRD4 NON PHASÉS

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Capitaux propres part du Groupe	**55 168**	**51 008**
Titres super subordonnés (TSS)	(9 364)	(6 561)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(335)	(414)
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	**45 470**	**44 033**
Participations ne donnant pas le contrôle	2 671	2 787
Immobilisations incorporelles	(1 419)	(1 455)
Écarts d'acquisitions	(5 132)	(5 926)
Dividendes proposés à l'Assemblée Générale et coupons à verser sur TSS et TSDI	(1 120)	(910)
Déductions et retraitements prudentiels	(4 679)	(4 269)
Total des fonds propres Common Equity Tier 1	**35 792**	**34 260**
Titres super subordonnés (TSS) et *preference share*	8 835	6 761
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	50	38
Déductions Tiers 1	(27)	(796)
Total des fonds propres Tier 1	**44 650**	**40 263**
Instruments Tier 2	6 759	6 653
Autres fonds propres de catégorie 2	441	356
Déductions Tier 2	(1 337)	(1 312)
Fonds propres globaux	**50 514**	**45 960**
Total des encours pondérés	**353 196**	**342 610**
Encours pondérés au titre du risque de crédit	285 095	275 744
Encours pondérés au titre du risque de marché	24 170	26 295
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	43 931	40 571
Ratios de solvabilité		
Ratio Common Equity Tier 1	10,1 %	10,0 %
Ratio Tier 1	12,6 %	11,8 %
Ratio global	14,3 %	13,4 %

* Proforma Bâle 3.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2014 à 55,2 Md EUR (à comparer à 51,0 Md EUR au 31 décembre 2013). Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle et des retraitements prudentiels, les fonds propres prudentiels Common Equity Tier 1 s'élèvent à 35,8 Md EUR au 31 décembre 2014, contre 34,3 Md EUR au 31 décembre 2013. Le tableau ci-après présente les principaux éléments contribuant à cette variation.

TABLEAU 7 : FLUX DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS NON PHASÉS

(En M EUR)	
Fonds propres Common Equity Tier 1 fin 2013*	**34 260**
Variation du capital liée à l'augmentation de capital	203
Résultat net part du Groupe	2 692
Variation sur la provision pour dividendes 2015	(942)
Variation liée aux écarts de conversion	(347)
Variation de valeur des instruments financiers	620
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	(117)
Variation sur les écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	831
Variation des déductions	(410)
Autres	(998)
Fonds propres Common Equity Tier 1 fin 2014	**35 792**
Fonds propres additionnels Tier 1 fin 2013*	**6 003**
Variation des dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 1	2 074
Variation des autres fonds propres additionnels de catégorie 1	12
Variation des déductions Tier 1	768
Fonds propres additionnels Tier 1 fin 2014	**8 858**
Fonds propres Tier 2 fin 2013*	**5 697**
Variation des instruments Tier 2	107
Variation des autres fonds propres de catégorie 2	85
Variation des déductions Tier 2	(25)
Fonds propres Tier 2 fin 2014	**5 864**

* Proforma Bâle 3.

TABLEAU 8 : DÉDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS AU TITRE DE CRR/CRD4 (NON PHASÉS)

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Ecrêtage des intérêts minoritaires	(1 366)	(1 195)
Actifs d'impôt différé	(2 641)	(2 665)
Prudent Value Adjustment	(557)	0
Neutralisation de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de la DVA	880	814
Autres	(995)	(1 223)
Total des déductions et retraitements prudentiels CRR/CRD4	**(4 679)**	**(4 269)**

* Proforma Bâle 3.

EXIGENCES EN FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle 3 a fixé les nouvelles règles de calcul des exigences minimales en fonds propres avec l'objectif de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Le calcul des encours pondérés au titre du risque de crédit prend en compte le profil de risque des opérations grâce à l'utilisation de deux approches de détermination des encours pondérés : une méthode standard et des méthodes avancées s'appuyant notamment sur des modèles internes de notation des contreparties.

TABLEAU 9: EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDÉRÉS DU GROUPE

(En M EUR)	31.12.2014		31.12.2013	
Type de risque	**Exigences minimum en fonds propres**	**Actifs pondérés**	**Exigences minimum en fonds propres**	**Actifs pondérés**
Souverains	0	0	0	0
Établissements	0	3	0	3
Entreprises	282	3519	321	4018
Total du risque de crédit en approche interne fondation	**282**	**3523**	**322**	**4021**
Souverains	415	5187	402	5027
Établissements	859	10733	680	8506
Entreprises	7517	93961	6721	84017
Clientèle de détail	2413	30162	2306	28825
Total du risque de crédit en approche interne avancée	**11203**	**140044**	**10110**	**126376**
Actions du portefeuille bancaire	1418	17725	737	9212
Positions de titrisations	130	1629	171	2141
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	3	37	1287	16085
Total du risque de crédit en approche interne	**13037**	**162957**	**12627**	**157834**
Souverains	900	11256	44	553
Établissements	347	4342	261	3261
Entreprises	4248	53102	3830	47877
Clientèle de détail	2145	26813	2655	33185
Actions du portefeuille bancaire	409	5115	9	107
Positions de titrisation	30	374	22	269
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	1218	15221	443	5543
Total du risque de crédit en méthode Standard	**9298**	**116224**	**7264**	**90795**
Risque de crédit, de contrepartie et de livraison	**22334**	**279181**	**19890**	**248630**
Value at Risk	319	3983	477	5961
Stressed Value at Risk	828	10349	643	8038
Risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	422	5276	585	7307
Portefeuille de corrélation (CRM)	173	2160	155	1938
Risque de marché en modèle interne	**1741**	**21769**	**1860**	**23244**
Risque général et risque spécifique lié au taux d'intérêt (hors titrisations)	26	323	62	772
Risque spécifique relatif aux positions de titrisation	24	300	67	840
Risque de marché en approche standard relatif aux positions sur titres de propriété	36	445	5	61
Risque de marché en approche standard relatif aux positions de change	101	1268	105	1316
Risque de marché en approche standard relatif aux positions sur produits de base	5	64	5	61
Risque de marché en approche standard	**192**	**2401**	**244**	**3051**
Risque de marché	**1934**	**24170**	**2104**	**26295**
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	284	3556	2907	36334
Approche standard du risque opérationnel	3230	40375	339	4237
Risque opérationnel	**3514**	**43931**	**3246**	**40571**
Credit Value Adjustment	**505**	**6318**		
Impacts Bâle 3	**0**	**0**	**2210**	**27620**
Totaux	**28288**	**353600**	**27449**	**343115**

Montants phasés

Des précisions sur chaque type de risque (risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel) sont apportées dans les sections *ad-hoc* du présent chapitre.

ÉVOLUTION DES ENCOURS PONDÉRÉS ET DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES

Le tableau qui suit présente les actifs pondérés ainsi que les exigences en fonds propres du Groupe, classés par type de risque.

Entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 les exigences en fonds propres et les encours pondérés du Groupe ont progressé de respectivement 839 M EUR et 10 485 M EUR.

TABLEAU 10 : ENCOURS PONDÉRÉS DES RISQUES CRR/CRD4 À FIN DÉCEMBRE 2014

(En Md EUR)	Crédit	Marché	Opérationnel	Total
Banque de détail en France	90,1	0,1	3,7	93,9
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	97,5	0,1	6,2	103,8
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	84,8	22,9	28,6	136,2
Hors Pôles	13,1	1,2	5,4	19,7
Groupe	**285,5**	**24,2**	**43,9**	**353,6**

Par type d'activité, les encours pondérés (353,6 Md EUR) s'analysent comme suit :

- les risques de crédit représentent 80,7 % des encours pondérés au 31 décembre 2014, soit 285,5 Md EUR (contre 276,2 Md EUR au 31 décembre 2013)[1] ;
- les risques de marché représentent 6,8 % des encours pondérés au 31 décembre 2014, soit 24,2 Md EUR (contre 26,3 Md EUR au 31 décembre 2013) ;
- les risques opérationnels représentent 12,4 % des encours pondérés au 31 décembre 2014, soit 43,9 Md EUR (contre 40,6 Md EUR au 31 décembre 2013).

ÉVOLUTION DES RWA RISQUE DE CRÉDIT

(En Md EUR)	
RWA risque de crédit fin 2013[1]	**276,2**
Effet périmètre	3,1
Effet change	0,7
Ajustements de modèles	(0,6)
Autres (dont volume, *rating*…)	6,1
RWA risque de crédit fin 2014	**285,5**

ÉVOLUTION DES RWA RISQUE DE MARCHÉ

(En Md EUR)	
RWA risque de marché fin 2013	**26,3**
Actifs gérés en extinction	(1,4)
Autres (incluant notamment VaR, sVaR, IRC, CRM…)	(0,7)
RWA risque de marché fin 2014	**24,2**

(1) Données proforma Bâle 3, phasées.

INFORMATION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES PRINCIPALES FILIALES AUX ENCOURS PONDÉRÉS DU GROUPE

Les contributions des trois principales filiales contribuant au total à plus de 10 % des encours pondérés du Groupe sont les suivantes :

TABLEAU 11 : CONTRIBUTION DES PRINCIPALES FILIALES AUX ENCOURS PONDÉRÉS DU GROUPE

	Crédit du Nord		Rosbank		Komerčni Banka	
(en M EUR)	IRB	Standard	IRB	Standard	IRB	Standard
Risques de crédit et de contrepartie	**14 720**	**2 830**	**532**	**7 474**	**9 009**	**1 771**
Souverain	0	1	472	45	494	0
Établissements financiers	211	19	0	542	1 093	33
Entreprises	8 277	920	13	4 224	4 652	814
Clientèle de détail	5 172	775	0	2 126	2 681	569
Titrisation	0	0	0	0	0	0
Titres de participation	1 060	238	48	0	89	0
Autres actifs	0	878	0	537	0	355
Risque de marché	**73**		**138**		**33**	
Risque opérationnel	**852**		**1 689**		**624**	
Total 2014	**18 475**		**9 833**		**11 437**	
Total 2013	**20 169**		**13 190**		**11 712**	

PILOTAGE DU CAPITAL

Le pilotage du capital est mis en œuvre par la Direction financière avec l'aval de la Direction générale sous la supervision et le contrôle du Conseil d'administration.

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec les objectifs suivants :

- maintien de sa solidité financière, qui doit être étroitement corrélée au profil de risque global du Groupe et à son appétit pour le risque ;
- préservation de sa flexibilité financière pour financer son développement interne et externe ;
- allocation adéquate des fonds propres entre ses divers métiers pour optimiser le couple rendement/risque des fonds propres ;
- maintien d'une bonne résilience du Groupe en cas de *scenarii* de *stress* ;
- réponse aux attentes de ses diverses parties prenantes : superviseurs, contreparties, créanciers obligataires, agences de notation et actionnaires.

Le Groupe détermine en conséquence sa cible interne de solvabilité, en cohérence avec le respect de ces objectifs et le respect des seuils réglementaires.

Le Groupe dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*, ICAAP) qui procède d'une approche multidimensionnelle, prenant en compte :

- la planification des besoins de fonds propres, actualisée à intervalles réguliers au moyen d'un outil de simulation relatif à l'ensemble du Groupe, notamment au moment du processus budgétaire et de l'élaboration des plans stratégiques. Elle permet de s'assurer à tout instant que les ressources et les emplois de fonds propres correspondent bien aux objectifs d'ensemble du Groupe et aux besoins de son activité ;
- le cycle de l'activité et des risques, de manière à tenir explicitement compte des effets des cycles de crédit tout en intégrant les risques ne relevant pas du Pilier 1 (ex : risque structurel de taux d'intérêt et de change, risque stratégique, etc.) ;
- la mise en œuvre d'un exercice annuel de *stress test* global (Cf. paragraphe Dispositif de *stress test* ci-avant) intégré au processus budgétaire et qui permet d'obtenir une couverture complète du Groupe.

Cet exercice permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital du Groupe aux contraintes réglementaires et aux objectifs définis dans le cadre de l'appétit pour le risque.

Depuis le 1er janvier 2014, le Groupe se pilote autour d'une cible de 10 % de ratio Common Equity Tier 1[(1)]. Au 31 décembre 2014, le ratio Common Equity Tier 1 du Groupe est de 10,1 %.

En 2014, la forte génération de capital du Groupe a permis de financer la croissance des encours pondérés, reflet de l'activité du Groupe, les évolutions de son portefeuille d'activités (notamment les acquisitions de l'année), l'intégration de nouvelles exigences réglementaires et l'accroissement de la provision collective pour litiges, tout en préservant une marge significative pour la rémunération des actionnaires.

(1) Ratio déterminé selon les règles CRR/CRD4, sans bénéfice des dispositions transitoires (non phasé).

Par ailleurs, le Groupe maintient une allocation en capital équilibrée entre ses trois piliers stratégiques :

- la Banque de détail en France ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Chaque pilier du Groupe représente environ un tiers des encours pondérés en risque (RWA avec une prédominance des activités de banque de détail en France comme à l'international (plus de 60 % du total des encours des métiers), et des risques de crédit (pour près de 80 % des encours pondérés du Groupe).

Au 31 décembre 2014, les encours pondérés du Groupe sont en progression de 3,1 % à 353,2 milliards d'euros contre 342,6 milliards d'euros à fin décembre 2013.

TABLEAU DE RWA CRR/CRD4 PAR PILIER EN MD EUR

	2013	2014
Banque de détail en France	97,4	93,9
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	105,7	103,8
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	123,3	136,2
Hors Pôles	16,2	19,3
Total	**342,6**	**353,2**

PILOTAGE DU RATIO DE LEVIER

Le Groupe pilote son effet de levier selon le référentiel du ratio de levier tel que défini par le Comité de Bâle en janvier 2014. Ces règles ont été transposées dans la réglementation européenne (CRR modifié par l'acte délégué du 10 octobre 2014).

Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres « Tier 1 » (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du Groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe le Groupe. Pour ce faire, l'exposition « levier » des différents métiers fait l'objet d'un encadrement sous le contrôle de la filière Finance.

Le Groupe se donne comme objectif de maintenir un ratio de levier consolidé sensiblement supérieur au niveau minimum de 3% évoqué par les recommandations du Comité de Bâle. Le ratio de levier est en phase d'observation pour déterminer les exigences minimales. Lorsqu'elles seront fixées, l'objectif du Groupe sera ajusté autant que de besoin.

Fin 2014, soutenu par le renforcement du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels du Groupe et la maîtrise de l'exposition levier du Groupe, le ratio de levier de Société Générale s'établissait à 3,8 %.

TABLEAU 12 : SYNTHÈSE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL À L'EXPOSITION LEVIER

(En M EUR)	31.12.2014
Fonds Propres Tier 1[1]	**44 650**
Total bilan prudentiel actif[2]	1 208 258
Ajustements au titre des actifs fiduciaires inscrits au bilan mais exclus de l'exposition de levier	0
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(82 721)
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres[3]	(20 295)
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	79 972
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles Fonds Propres Tier 1)	(12 358)
Exposition Levier	**1 172 856**
Ratio de levier CRR non phasé[4]	**3,8%**

(1) La présentation du capital est disponible en Tableau 6.
(2) Le rapprochement du bilan consolidée et du bilan comptable sur périmètre prudentiel est disponible en Tableau 2.
(3) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations sur titres similaires.
(4) Ratio non phasé sur la base des règles CRR adoptées par la Commission européenne en octobre 2014 (acte délégué).

RATIO DE CONTRÔLE DES GRANDS RISQUES

Le CRR reprend les dispositions relatives à la réglementation des grands risques. À ce titre, le Groupe Société Générale ne doit pas présenter d'exposition dont le montant total des risques nets encourus sur un même bénéficiaire excéderait 25 % des fonds propres du Groupe.

Les fonds propres éligibles utilisés pour le calcul du ratio des grands risques sont les fonds propres prudentiels totaux avec une limite pour le montant de fonds propres Tier 2. Ces derniers ne peuvent excéder un tiers des fonds propres Tier 1.

ANNEXE : DÉTAIL DES FONDS PROPRES ET RATIOS DE SOLVABILITÉ

TABLEAU 6a : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIO DE SOLVABILITÉ CRR/CRD4 (DÉTAIL DU TABLEAU 6)

	2013	2014				
(en M EUR)	Non phasé[1]	Non phasé	Phasé	Référence Tableau 2, p. 163-164	Référence tableau des Fonds propres 6b p. 176	Cf. infra, notes
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : Instruments et réserves	**46 190**	**47 282**	**48 115**			
dont instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	*19 787*	*19 974*	*19 974*	*7*	*1*	
dont bénéfices non distribués	*5 233*	*5 578*	*5 578*	*9*	*2*	
dont autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	*18 313*	*18 855*	*18 855*	*10*	*3*	*1*
dont interêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	*1 592*	*1 304*	*2 137*	*12*	*5*	*2*
dont bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	*1 264*	*1 572*	*1 572*	*11*	*5a*	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : Ajustements réglementaires	**(11 930)**	**(11 491)**	**(9 522)**			
dont corrections de valeurs supplémentaires	*0*	*(557)*	*(554)*		*7*	
dont immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) et écarts d'acquisitions	*(7 381)*	*(6 550)*	*(6 550)*	*5*	*8*	*3*
dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles	*(2 665)*	*(2 641)*	*(10)*	*2*	*10*	
dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	*(7)*	*(23)*	*(23)*		*11*	*4*
dont montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	*(803)*	*(830)*	*(830)*		*12*	
dont pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	*814*	*880*	*880*		*14*	*5*
dont actifs de fonds de pension à prestations définies	*(36)*	*(11)*	*(2)*	*4*	*15*	
dont détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1	*(1 495)*	*(1 475)*	*(1 445)*		*16*	
dont montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	*(152)*	*(122)*	*(122)*		*20a*	
dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10% net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3 sont réunies)	*(205)*	*(162)*	*0*	*3*	*21*	
dont ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468	*0*	*0*	*(865)*		*26a*	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	**34 260**	**35 792**	**38 594**		**29**	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : Instruments	**6 799**	**8 885**	**8 845**			
dont instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	*2 175*	*4 706*	*4 706*	*8*	*30*	*6*
dont montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	*4 585*	*4 129*	*4 129*	*8*	*33*	*6*
dont fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	*38*	*50*	*10*	*12*	*34*	*7*
Additional Tier 1 (AT1) capital : Ajustements réglementaires	**(796)**	**(27)**	**(57)**			
dont détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1	*(3)*	*(7)*	*(37)*		*37*	
dont détentions directes et indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10% net des positions courtes éligibles)	*(792)*	*(20)*	*(20)*	*1*	*39*	*8*
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	**6 003**	**8 858**	**8 788**		**44**	
Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	**40 263**	**44 650**	**47 382**		**45**	
Fonds propres de base de catégorie 2 (T2) : Instruments et provisions	**5 697**	**5 864**	**5 787**			
dont instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	*6 238*	*6 425*	*6 425*	*6*	*46*	*9*
dont montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	*414*	*335*	*335*	*8*	*47*	
dont instruments des fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	*0*	*93*	*17*	*12*	*48*	*10*

(1) Proforma Bâle 3.

(en M EUR)	2013 Non phasé[1]	2014 Non phasé	2014 Phasé	Référence Tableau 2, p. 163-164	Référence tableau des Fonds propres 6b p. 176	Cf. infra, notes
dont ajustements pour risque de crédit	*356*	*348*	*348*		*50*	
dont détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunt subordonnés T2	*(3)*	*(11)*	*(11)*		*52*	
dont détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10% net des positions courtes éligibles	*(1 309)*	*(1 326)*	*(1 326)*	*1*	*54*	
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	**5 697**	**5 864**	**5 787**		**58**	
Total des fonds propres (TC= T1 + T2)	**45 960**	**50 514**	**53 169**		**59**	
Total actifs pondérés	**342 610**	**353 197**	**353 601**		**60**	
Ratio Common Equity Tier 1	**10,00%**	**10,13%**	**10,91%**		**61**	
Ratio Tier 1	**11,75%**	**12,64%**	**13,40%**		**62**	
Ratio Global	**13,41%**	**14,30%**	**15,04%**		**63**	

(1) Proforma Bâle 3.

- Les montants phasés font référence aux effets transitoires conformément au Chapitre 1 Titre 1 Partie 10 du CRR.
- Les écarts observés entre les montants du bilan comptable sous le périmètre prudentiel et les fonds propres prudentiels sont détaillés par élément constituant les fonds propres prudentiels.

NOTES

I - FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : INSTRUMENTS ET RÉSERVES :

1. Ecart lié à la neutralisation des actions propres déduites des fonds propres CET1.

2. Ecart lié au mécanisme d'écrêtage.

II - FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES

3. Les écarts d'acquisition prudentiels ainsi que les immobilisations incorporelles nets de passifs d'impôts sont totalement déduits des fonds propres.

4. Les variations de résultat latent (OCI) relatives aux actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres ne sont pas filtrées des fonds propres, à l'exception des OCI sur pertes et gains générés par la couverture de flux de trésorerie des instruments financiers.

- Neutralisation OCA/DVA :

5. Les variations de juste valeur sur les variations de spread de crédit de la dette liée au risque de crédit propre enregistrée à la juste valeur par compte de résultat (OCA) ainsi que les gains et pertes liés aux variations de *spread* de crédit propre sur les dérivés au passif (DVA) sont neutralisées des fonds propres CET1.

III - FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : INSTRUMENTS

6. Les écarts observés entre les montants du bilan comptable sous le périmètre prudentiel et les fonds propres prudentiels sont liés aux écarts de conversion sur ces instruments de fonds propres.

7. Les intérêts minoritaires reconnus en AT1 suivent le même traitement que celui décrit en note 2.

IV - FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES

8. Ecart lié à la déduction des emprunts subordonnés assurantiels qui sont éliminés dans les comptes consolidés.

V - FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 2 (T2) : INSTRUMENTS ET PROVISIONS

9. Ecart lié à la non éligibilité de certains instruments de fonds propres.

10. Les intérêts minoritaires reconnus en Tier 2 suivent le même traitement que celui décrit en note 2.

TABLEAU 6b : MODÈLE TRANSITOIRE POUR LA PUBLICATION DES INFORMATIONS SUR LES FONDS PROPRES

Référence		Montant à la date de publication	Effet Transitoire
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : Instruments et réserves			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	19 974	
2	Bénéfices non distribués	5 578	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	18 855	
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	0	
4	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1	0	
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu des droits antérieurs	0	
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	1 304	833
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	1 572	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	47 282	833
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : Ajustements réglementaires			
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(557)	3
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(6 550)	
9	Ensemble vide dans l'UE		
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(2 641)	2 631
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(23)	
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(830)	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	0	
14	Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	880	
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(11)	9
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(1 475)	29
17	Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	
18	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 % net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 % net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	
20	Ensemble vide dans l'UE		
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(122)	
20b	Dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	0	
20c	Dont : positions de titrisation (montant négatif)	(122)	
20d	Dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)	0	
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 % net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	(162)	162
22	Montant au-dessus du seuil de 15 % (montant négatif)	0	
23	Dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	1 404	
24	Ensemble vide dans l'UE		
25	Dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	5 427	
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	0	
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	0	

Référence		Montant à la date de publication	Effet Transitoire
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	0	(865)
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468	0	(865)
	Dont : … filtre pour perte non réalisée 1		
	Dont : … filtre pour perte non réalisée 2		
	Dont : … filtre pour gain non réalisé 1		(492)
	Dont : … filtre pour gain non réalisé 2		(373)
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré CRR	0	
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	0	
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(11 491)	1 969
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	35 792	2 802
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : Instruments			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	4 706	
31	Dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable	4 706	
32	Dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	4 129	
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	50	(40)
35	Dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	8 885	(40)
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : Ajustements réglementaires			
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissent, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	(7)	(29)
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(20)	
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n°575/2013 (montants résiduels CRR)	0	
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n°575/2013	0	
	Dont éléments à détailler ligne par ligne, par exemple pertes intermédiaires nettes significatives, immobilisations incorporelles, insuffisance de provisions pour pertes attendues, etc		
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n°575/2013	0	
	Dont éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions croisées d'instruments de fonds propres de catégorie 2, détentions directes d'investissement non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier, etc		
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	0	
	Dont : … filtre possible pour pertes non réalisées		
	Dont : … filtre possible pour gains non réalisés		
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	0	
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	(27)	(29)

Référence		Montant à la date de publication	Effet Transitoire
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	8 858	(70)
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	44 650	2 733
Fonds propres de base de catégorie 2 (T2) : Instruments et provisions			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	6 425	
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	335	
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
48	Instruments des fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	93	(77)
49	Dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	0	0
50	Ajustements pour risque de crédit	348	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	7 201	(77)
Fonds propres de base de catégorie 2 (T2) : Ajustements réglementaires			
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	(11)	
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 % net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(1 326)	
54a	Dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires		
54b	Dont détentions existant avant le 1er janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires		
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	
56	Ajustements réglementaires appliqués au fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n°575/2013 (montants résiduels CRR)	0	
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds prores de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n°575/2013	0	
	Dont éléments à détailler ligne par ligne, par exemple pertes intermédiaires nettes significatives, immobilisations incorporelles, insuffisance de provisions pour pertes attendues, etc		
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n°575/2013	0	
	Dont éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions croisées d'instruments AT1, détentions directes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier, etc		
56c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	0	
	Dont : … filtre possible pour pertes non réalisées		
	Dont : … filtre possible pour gains non réalisés		
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	(1 337)	0
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	5 864	(77)
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	50 514	2 656
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n°575/2013 (montants résiduels CRR)	0	404
	Dont … éléments non déduits des CET1 (règlement UE n°575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détentions indirectes de propres CET1, etc.)	0	0
	Dont … éléments non déduits des éléments AT1 (règlement UE n°575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions croisées d'instruments de fonds propres de catégorie 2, détentions directes d'investissement non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier, etc.)	0	0

Référence		Montant à la date de publication	Effet Transitoire
	Éléments non déduits des éléments T2 (règlement UE) n°575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions indirectes de propres instruments T2, détentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier, etc.)	0	0
60	Total actifs pondérés	353 197	404
Ratios de fonds propres et coussins			
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	10,13 %	10,91 %
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	12,64 %	13,40 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	14,30 %	15,04 %
64	Exigences de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1 point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique (coussin EISm ou autre EIS), exprimée en pourcentage du montant d'exposition du risque)	0	
65	Dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres	0	
66	Dont : exigence de coussin contracyclique	0	
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0	
67a	Dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)		
69	Sans objet dans la règlementation de l'UE		
70	Sans objet dans la règlementation de l'UE		
71	Sans objet dans la règlementation de l'UE		
Ratios de fonds propres et coussins			
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	2 090	
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 % net des positions courtes éligibles)	1 404	
74	Ensemble vide dans l'UE		
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	3 757	
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2			
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche Standard (avant application du plafond)	348	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche Standard	115 109	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	0	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	143 566	
Instruments de fonds propres soumis à l'exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)			
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive	0	
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	0	
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusions progressive	4 712	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0	
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	596	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0	

TABLEAU 6c : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES

Réf	Libellé		
1	Émetteur	Société Générale	Société Générale
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	FR0000130809	US83367TBH14/USF8586CXG25
3	Droit régissant l'instrument	Droit français	Droit anglais Droit français (statut)
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR	CET1	AT1
5	Règles CRR après transition	CET1	AT1
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	Actions ordinaires	- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 52 du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (en M EUR au 31/12/14)	1 007	1 235
9	Valeur nominale de l'instrument à date	1,25 EUR	1 500 M USD/1 235 M EUR
9a	Prix d'émission	NA	100 %
9b	Prix de rachat	NA	100 %
10	Classification comptable	Capital	Capital
11	Date d'émission initiale	NA	26/05/2014
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel
13	Échéance initiale	Sans échéance	Sans échéance
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'Autorité de surveillance	NA	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	NA	Option de rachat au 27/01/2020 + Option de rachat en cas d'événement fiscal ou lié au capital au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	NA	Tous les 5 ans
Coupons/Dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Variable	Fixe puis fixe réinitialisé
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	NA	6 % puis à chaque réinitialisation : taux *Mid-Swap* USD à 5 ans + 4,067 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (*dividend stopper*)	NA	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (*step-up*) ou d'une autre incitation au rachat	NA	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	NA	Non
23	Convertible ou non convertible	NA	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	NA	NA
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	NA	NA
26	Si convertible, taux de conversion	NA	NA
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	NA	NA
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	NA	Oui
31	Si réduction de capital, déclencheur de la réduction	NA	- Décision du régulateur suite à l'atteinte du point de non viabilité - Ratio Common Equity Tier 1 de l'émetteur en-dessous de 5,125 %
32	Si réduction de capital, totale ou partielle	NA	Réduction totale ou partielle
33	Si réduction de capital, permanente ou provisoire	NA	Temporaire ou permanent
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	NA	Reconstitution du principal possible si retour à la santé financière i.e. un résultat net consolidé comptabilisé et un montant maximum distribuable non excédé (MMD)
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation	Subordonnés aux titres super subordonnés	Subordonnés aux titres subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	NA	NA

Société Générale	Société Générale	Société Générale
XS0867620725	US83367TBF57/USF8586CRW49	XS0867614595
Droit anglais Droit français (statut)	Droit anglais Droit français (statut)	Droit anglais Droit français (statut)
Traitement réglementaire		
AT1	AT1	AT1
AT1	AT1	AT1
Consolidé	Consolidé	Consolidé
- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 52 du CRR	- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 52 du CRR	- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 52 du CRR
1 000	1 441	1 030
1 000 M EUR	1 750 M USD/1 441 M EUR	1 250 M USD/1 030 M EUR
100 %	100 %	100 %
100 %	100 %	100 %
Capital	Capital	Capital
07/04/2014	18/12/2013	06/09/2013
Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
Sans échéance	Sans échéance	Sans échéance
Oui	Oui	Oui
Option de rachat au 07/04/2021 + Option de rachat en cas d'événement fiscal ou lié au capital au pair	Option de rachat au 18/12/2023 + Option de rachat en cas d'événement fiscal ou lié au capital au pair	Option de rachat au 29/11/2018 + Option de rachat en cas d'événement fiscal ou lié au capital au pair
Tous les 5 ans	Tous les 5 ans	Tous les 5 ans
Coupons/Dividendes		
Fixe puis fixe réinitialisé	Fixe puis fixe réinitialisé	Fixe puis fixe réinitialisé
6,75 % puis à chaque réinitialisation : taux *Mid-Swap* EUR à 5 ans + 5,538 %	7,875 % puis à chaque réinitialisation : taux *Mid-Swap* USD à 5 ans + 4,979 %	8,25 % puis à chaque réinitialisation : taux *Mid-Swap* USD à 5 ans + 6,394 %
Non	Non	Non
Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Non	Non	Non
Non	Non	Non
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Oui	Oui	Oui
- Décision du régulateur suite à l'atteinte du point de non viabilité - Ratio Common Equity Tier 1 de l'émetteur en-dessous de 5,125 %	- Décision du régulateur suite à l'atteinte du point de non viabilité - Ratio Common Equity Tier 1 de l'émetteur en-dessous de 5,125 % (ratio CT1 pour la période avant CRD4)	- Décision du régulateur suite à l'atteinte du point de non viabilité - Ratio Common Equity Tier 1 de l'émetteur en-dessous de 5,125 % (ratio CT1 pour la période avant CRD4)
Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
Temporaire ou permanent	Temporaire ou permanent	Temporaire ou permanent
Reconstitution du principal possible si retour à la santé financière i.e. un résultat net consolidé comptabilisé et un montant maximum distribuable non excédé (MMD)	Reconstitution du principal possible si retour à la santé financière i.e. un résultat net consolidé comptabilisé et un montant maximum distribuable non excédé (MMD)	Reconstitution du principal possible si retour à la santé financière i.e. un résultat net consolidé comptabilisé et un montant maximum distribuable non excédé (MMD)
Subordonnés aux titres subordonnés	Subordonnés aux titres subordonnés	Subordonnés aux titres subordonnés
Non	Non	Non
NA	NA	NA

Réf	Libellé		
1	Émetteur	Société Générale	Société Générale
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	XS0454569863	XS0449487619
3	Droit régissant l'instrument	Droit anglais Droit français (statut)	Droit anglais Droit français (statut)
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR	AT1	AT1
5	Règles CRR après transition	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 52 du CRR - art. 484 du CRR	- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 52 du CRR - art. 484 du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (en M EUR au 31/12/14)	824	1 000
9	Valeur nominale de l'instrument	1 000 M USD/824 M EUR	1 000 M EUR
9a	Prix d'émission	100 %	100 %
9b	Prix de rachat	100 %	100 %
10	Classification comptable	Capital	Capital
11	Date d'émission initiale	07/10/09	04/09/09
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel
13	Échéance initiale	Sans échéance	Sans échéance
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'Autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Option de rachat au 07/04/2015 + Option de rachat en cas d'événement fiscal ou réglementaire au pair	Option de rachat au 04/09/2019 + Option de rachat en cas d'événement fiscal ou réglementaire au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Tous les 6 mois	Tous les 3 mois
Coupons/Dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe puis variable
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	8,750 %	9,375 % puis Euribor 3 mois + 8,901 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (*dividend stopper*)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle	Discrétion partielle
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Discrétion partielle	Discrétion partielle
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (*step-up*) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Oui
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non
23	Convertible ou non convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	NA	NA
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	NA	NA
26	Si convertible, taux de conversion	NA	NA
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	NA	NA
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Oui	Oui
31	Si réduction de capital, déclencheur de la réduction	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.
32	Si réduction de capital, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
33	Si réduction de capital, permanente ou provisoire	Temporaire ou permanent	Temporaire ou permanent
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Reconstitution du principal si retour à la santé financière i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur	Reconstitution du principal si retour à la santé financière i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation	Subordonnés aux titres subordonnés	Subordonnés aux titres subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Oui	Oui
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	- coupon non totalement discrétionnaire - clause d'absorption de pertes sans seuil minimum déclencheur de ratio CET1 à 5,125 %	- clause de *step-up* - coupon non totalement discrétionnaire - clause d'absorption de pertes sans seuil minimum déclencheur de ratio CET1 à 5,125 %

Société Générale	Société Générale	Société Générale
XS0414945732	XS0373447969	XS0369350813
Droit anglais Droit français (statut)	Droit anglais Droit français (statut)	Droit anglais Droit français (statut)
Traitement réglementaire		
AT1	AT1	AT1
Inéligible	Inéligible	Inéligible
Consolidé	Consolidé	Consolidé
- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 52 du CRR - art. 484 du CRR	- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 52 du CRR - art. 484 du CRR	- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 52 du CRR - art. 484 du CR
371	100	649
450 M USD/371 M EUR	100 M EUR	505 M GBP/649 M EUR
100 %	100 %	99,255 %
100 %	100 %	100 %
Capital	Capital	Capital
27/02/09	07/07/08	16/06/08
Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
Sans échéance	Sans échéance	Sans échéance
Oui	Oui	Oui
Option de rachat au 27/02/2016 + Option de rachat en cas d'événement fiscal ou réglementaire au montant de remboursement anticipé	Option de rachat au 07/07/2018 + Option de rachat en cas d'événement fiscal ou réglementaire au montant de remboursement anticipé	Option de rachat au 16/06/2018 + Option de rachat en cas d'événement fiscal ou réglementaire au montant de remboursement anticipé
Tous les 3 mois	Tous les 3 mois	Tous les 3 mois
Coupons/Dividendes		
Fixe puis variable	Fixe puis variable	Fixe puis variable
9,5045% puis Libor 3 mois + 6,77 %	7,715 % puis Euribor 3 mois + 3,70 %	8,875 % puis Libor GBP 3 mois + 3,40 %
Non	Non	Non
Discrétion partielle	Discrétion partielle	Discrétion partielle
Discrétion partielle	Discrétion partielle	Discrétion partielle
Non	Oui	Non
Non	Non	Non
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Oui	Oui	Oui
Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.
Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
Temporaire ou permanent	Temporaire ou permanent	Temporaire ou permanent
Reconstitution du principal si retour à la santé financière i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur	Reconstitution du principal si retour à la santé financière i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur	Reconstitution du principal si retour à la santé financière i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur
Subordonnés aux titres subordonnés	Subordonnés aux titres subordonnés	Subordonnés aux titres subordonnés
Oui	Oui	Oui
- coupon non totalement discrétionnaire - clause d'absorption de pertes sans seuil minimum déclencheur de ratio CET1 à 5,125 %	- souscrit par une filiale (assurance) - clause de *step-up* - coupon non totalement discrétionnaire - clause d'absorption de pertes sans seuil minimum déclencheur de ratio CET1 à 5,125 %	- coupon non totalement discrétionnaire - clause d'absorption de pertes sans seuil minimum déclencheur de ratio CET1 à 5,125 %

Réf	Libellé		
1	Émetteur	Société Générale	Société Générale
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	XS0336598064	US83367TAA79/USF8586CAA02
3	Droit régissant l'instrument	Droit anglais Droit français (statut)	Droit anglais Droit français (statut)
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR	AT1	AT1
5	Règles CRR après transition	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 52 du CRR - art. 484 du CRR	- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 52 du CRR - art. 484 du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (en M EUR au 31/12/14)	468	665
9	Valeur nominale de l'instrument à date	468 M EUR	808 M USD/665 M EUR
9a	Prix d'émission	100 %	100 %
9b	Prix de rachat	100 %	100 %
10	Classification comptable	Capital	Capital
11	Date d'émission initiale	19/12/07	05/04/07
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel
13	Échéance initiale	Sans échéance	Sans échéance
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'Autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Option de rachat au 19/12/2017 + Option de rachat en cas d'événement fiscal ou réglementaire au montant de remboursement anticipé	Option de rachat au 05/04/2017 + Option de rachat en cas d'événement fiscal ou réglementaire au montant de remboursement anticipé
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Tous les 3 mois	Tous les 3 mois
Coupons/Dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe puis variable	Fixe puis variable
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	6,999 % puis Euribor 3 mois + 3,35 %	5,922% puis Libor USD 3 mois + 1,75 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (*dividend stopper*)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle	Discrétion partielle
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Discrétion partielle	Discrétion partielle
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (*step-up*) ou d'une autre incitation au rachat	Oui	Oui
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non
23	Convertible ou non convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	NA	NA
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	NA	NA
26	Si convertible, taux de conversion	NA	NA
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	NA	NA
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Oui	Oui
31	Si réduction de capital, déclencheur de la réduction	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante
32	Si réduction de capital, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
33	Si réduction de capital, permanente ou provisoire	Temporaire ou permanent	Temporaire ou permanent
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Reconstitution du principal si retour à la santé financière i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur	Reconstitution du principal si retour à la santé financière i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation	Subordonnés aux titres subordonnés	Subordonnés aux titres subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Oui	Oui
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	- clause de *step-up* - coupon non totalement discrétionnaire - clause d'absorption de pertes sans seuil minimum déclencheur de ratio CET1 à 5,125 %	- clause de *step-up* - coupon non totalement discrétionnaire - clause d'absorption de pertes sans seuil minimum déclencheur de ratio CET1 à 5,125 %

Société Générale	Société Générale	Société Générale
US83367TAB52/USF8586CAB84	XS1110558407	US83367TBG31/USF8590LAA47
Droit anglais Droit français (statut)	Droit anglais Droit français (statut)	Droit anglais Droit français (statut)
Traitement réglementaire		
AT1	Tier 2	Tier 2
Inéligible	Tier 2	Tier 2
Consolidé	Consolidé	Consolidé
- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 52 du CRR - art. 484 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR
52	1 000	824
63 M USD/52 M EUR	1 000 M EUR	1 000 M USD/824 M EUR
100 %	99,292 %	99,093 %
100 %	100 %	100 %
Capital	Dettes	Dettes
05/04/07	16/09/14	17/01/14
Perpétuel	Durée déterminée	Durée déterminée
Sans échéance	16/09/26	17/01/24
Oui	Oui	Oui
Option de rachat au 05/04/2017 + Option de rachat en cas d'événement fiscal ou réglementaire au pair	Option de rachat au 16/09/2021 + Option de rachat en cas d'événement fiscal ou lié au capital au pair	Option de rachat en cas d'événement fiscal ou lié au capital au pair
Tous les 3 mois	NA	NA
Coupons/Dividendes		
Variable	Fixe puis fixe réinitialisé	Fixe
Libor USD 3 mois + 0,75 % puis Libor USD 3 mois + 1,75 %	2,5 % puis à chaque réinitialisation : taux *Mid-Swap* à 5 ans + 1,83 %	5 %
Non	Non	Non
Discrétion partielle	Obligatoire	Obligatoire
Discrétion partielle	Obligatoire	Obligatoire
Oui	Non	Non
Non	NA	NA
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Oui	Non	Non
Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante	NA	NA
Réduction totale ou partielle	NA	NA
Temporaire ou permanent	NA	NA
Reconstitution du principal si retour à la santé financière i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur	NA	NA
Subordonnés aux titres subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés
Oui	Non	Non
- clause de *step-up* - coupon non totalement discrétionnaire - clause d'absorption de pertes sans seuil minimum déclencheur de ratio CET1 à 5,125 %	NA	NA

Réf	Libellé		
1	Émetteur	Société Générale	Société Générale
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	XS0867612466	XS0383634762
3	Droit régissant l'instrument	Droit anglais Droit français (statut)	Droit anglais Droit français (statut)
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR	Tier 2	Tier 2
5	Règles CRR après transition	Tier 2	Tier 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (en M EUR au 31/12/14)	1 000	566
9	Valeur nominale de l'instrument à date	1 000 M EUR	778 M EUR
9a	Prix d'émission	99,612 %	99,279 %
9b	Prix de rachat	100 %	100 %
10	Classification comptable	Dettes	Dettes
11	Date d'émission initiale	07/06/13	20/08/08
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	07/06/23	20/08/18
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'Autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Option de rachat en cas d'événement fiscal ou lié au capital au pair	Option de rachat en cas d'événement fiscal à la valeur de marché
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	NA	NA
Coupons/Dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	4 %	6,125 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (*dividend stopper*)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Discrétion partielle
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Discrétion partielle
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (*step-up*) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	NA	Non
23	Convertible ou non convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	NA	NA
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	NA	NA
26	Si convertible, taux de conversion	NA	NA
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	NA	NA
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non
31	Si réduction de capital, déclencheur de la réduction	NA	NA
32	Si réduction de capital, totale ou partielle	NA	NA
33	Si réduction de capital, permanente ou provisoire	NA	NA
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	NA	NA
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation	Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	NA	NA

Société Générale	Société Générale	Société Générale
XS0373498442	XS0365796092	XS0355115394
Droit anglais Droit français (statut)	Droit anglais Droit français (statut)	Droit anglais Droit français (statut)
Traitement réglementaire		
Tier 2	Tier 2	Tier 2
Tier 2	Tier 2	Tier 2
Consolidé	Consolidé	Consolidé
- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR
40	260	400
40 M EUR	260 M EUR	400 M EUR
100 %	100 %	100 %/99,93 %
100 %	100 %	100 %
Dettes	Dettes	Dettes
30/06/08	10/06/08	15/04/2008 (321 Meur émis) et 30/05/08 (79 Meur émis)
Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
30/06/23	12/06/23	15/04/23
Oui	Oui	Oui
Option de rachat en cas d'événement fiscal à la valeur de marché	Option de rachat en cas d'événement fiscal à la valeur de marché	Option de rachat en cas d'événement fiscal à la valeur de marché
NA	NA	NA
Coupons/Dividendes		
Fixe	Variable	Variable
6,364 %	EUR CMS 10 ans avec cap à 6,30 %	EUR CMS 10 ans + 1,37 % avec floor à 0 %
Non	Non	Non
Discrétion partielle	Discrétion partielle	Discrétion partielle
Discrétion partielle	Discrétion partielle	Discrétion partielle
Non	Non	Non
Non	Non	Non
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés
Non	Non	Non
NA	NA	NA

Réf	Libellé		
1	Émetteur	Société Générale	Société Générale
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	XS0355119115	XS0351258255
3	Droit régissant l'instrument	Droit anglais Droit français (statut)	Droit anglais Droit français (statut)
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR	Tier 2	Tier 2
5	Règles CRR après transition	Tier 2	Tier 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (en M EUR au 31/12/14)	495	214
9	Valeur nominale de l'instrument à date	495 M EUR	331 M EUR
9a	Prix d'émission	100 %/100,60 %/99,264 %/99,415 % 98,733 % 97,768 %/97,494 %/97,093 %	100 %/100,23 %/100,186 %/99,933 %
9b	Prix de rachat	100 %	100 %
10	Classification comptable	Dettes	Dettes
11	Date d'émission initiale	07/04/2008 (250 Meur émis) 28/04/2008 (50 Meur émis) et 14/05/2008 (290 Meur émis)	26/03/2008
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	06/04/23	26/03/18
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'Autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Option de rachat en cas d'événement fiscal à la valeur de marché	Option de rachat en cas d'événement fiscal à la valeur de marché
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	NA	NA
Coupons/Dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	6,363 %	5,849 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (*dividend stopper*)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (*step-up*) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non
23	Convertible ou non convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	NA	NA
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	NA	NA
26	Si convertible, taux de conversion	NA	NA
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	NA	NA
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non
31	Si réduction de capital, déclencheur de la réduction	NA	NA
32	Si réduction de capital, totale ou partielle	NA	NA
33	Si réduction de capital, permanente ou provisoire	NA	NA
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	NA	NA
35	Rang de l'instrument en cas de liquidatio	Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	NA	NA

Société Générale	Société Générale	Société Générale
XS0347263450	FR0010520882	FR0010482174
Droit anglais Droit français (statut)	Droit français	Droit français
Traitement réglementaire		
Tier 2	Tier 2	Tier 2
Tier 2	Tier 2	Tier 2
Consolidé	Consolidé	Consolidé
- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR
141	125	118
225 M EUR	129 M EUR	130 M EUR
100%	99,965 %	99,769 %
100 %	100 %	100 %
Dettes	Dettes	Dettes
14/02/08	30/10/07	16/07/07
Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
14/02/18	30/10/19	16/07/19
Oui	Non	Non
Option de rachat en cas d'événement fiscal au pair	NA	NA
NA	NA	NA
Coupons/Dividendes		
Variable	Fixe	Fixe
EUR CMS 10 ans + 0,93 % avec floor à 0 % et cap à 7 %	5 %	4,9 %
Non	Non	Non
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Non	Non	Non
Non	NA	NA
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés
Non	Non	Non
NA	NA	NA

Réf	Libellé		
1	Émetteur	Société Générale	Société Générale
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	FR0010420190	FR0010375113
3	Droit régissant l'instrument	Droit français	Droit français
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR	Tier 2	Tier 2
5	Règles CRR après transition	Tier 2	Tier 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (en M EUR au 31/12/14)	95	85
9	Valeur nominale de l'instrument à date	116 M EUR	111 M EUR
9a	Prix d'émission	99,918 %	99,972 %
9b	Prix de rachat	100 %	100 %
10	Classification comptable	Dettes	Dettes
11	Date d'émission initiale	09/02/07	26/10/06
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	11/02/19	26/10/18
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'Autorité de surveillance	Non	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	NA	NA
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	NA	NA
Coupons/Dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	4,4 %	4,2 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (*dividend stopper*)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (*step-up*) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	NA	NA
23	Convertible ou non convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	NA	NA
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	NA	NA
26	Si convertible, taux de conversion	NA	NA
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	NA	NA
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non
31	Si réduction de capital, déclencheur de la réduction	NA	NA
32	Si réduction de capital, totale ou partielle	NA	NA
33	Si réduction de capital, permanente ou provisoire	NA	NA
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	NA	NA
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation	Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	NA	NA

Société Générale	Société Générale	Société Générale
FR0010318659	US83364LAB53/ USF43628AB60	XS0227479911
Droit français	Droit anglais Droit français (statut)	Droit anglais Droit français (statut)
Traitement réglementaire		
Tier 2	Tier 2	Tier 2
Tier 2	Tier 2	Tier 2
Consolidé	Consolidé	Consolidé
- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR
84	111	9
125 M EUR	519 M USD/427 M EUR	75 M USD/62 M EUR
99,945 %	99,797 %	98,000 %
100 %	100 %	100 %
Dettes	Dettes	Dettes
15/05/06	20/04/06	30/09/05
Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
15/05/18	20/04/16	30/12/15
Non	Oui	Oui
NA	Option de rachat en cas d'événement fiscal au pair	Option de rachat en cas d'événement fiscal au pair
NA	NA	NA
Coupons/Dividendes		
Fixe	Fixe	Fixe
4,35 %	5,75 %	4,908 %
Non	Non	Non
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Non	Non	Non
NA	NA	NA
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés
Non	Non	Non
NA	NA	NA

Réf	Libellé		
1	Émetteur	Société Générale	Société Générale
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	XS0226099983	FR0010186304
3	Droit régissant l'instrument	Droit anglais Droit français (statut)	Droit français
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR	Tier 2	Tier 2
5	Règles CRR après transition	Tier 2	Tier 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (en M EUR au 31/12/14)	216	42
9	Valeur nominale de l'instrument à date	216 M EUR	90 M EUR
9a	Prix d'émission	100 %	99,932 %
9b	Prix de rachat	100 %	100 %
10	Classification comptable	Dettes	Dettes
11	Date d'émission initiale	16/08/05	13/05/05
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	18/08/25	13/05/17
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'Autorité de surveillance	Oui	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Option de rachat en cas d'événement fiscal au pair	NA
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	NA	NA
Coupons/Dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Variable	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	EURCMS10 ans moins 0,25 %	3,9 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (*dividend stopper*)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (*step-up*) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	NA	NA
23	Convertible ou non convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	NA	NA
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	NA	NA
26	Si convertible, taux de conversion	NA	NA
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	NA	NA
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non
31	Si réduction de capital, déclencheur de la réduction	NA	NA
32	Si réduction de capital, totale ou partielle	NA	NA
33	Si réduction de capital, permanente ou provisoire	NA	NA
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	NA	NA
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation	Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	NA	NA

Société Générale	Société Générale	Société Générale
FR0010154906	FR0010125476	FR0010071027
Droit français	Droit français	Droit français
Traitement réglementaire		
Tier 2	Tier 2	Tier 2
Tier 2	Tier 2	Tier 2
Consolidé	Consolidé	Consolidé
- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR
47	34	30
112 M EUR	94 M EUR	113 M EUR
99,991 %	99,963 %	99,654 %
100 %	100 %	100 %
Dettes	Dettes	Dettes
03/02/05	29/10/04	06/05/04
Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
03/02/17	29/10/16	06/05/16
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Coupons/Dividendes		
Fixe	Fixe	Fixe
4 %	4,4 %	4,5 %
Non	Non	Non
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Non	Non	Non
NA	NA	NA
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés
Non	Non	Non
NA	NA	NA

Réf	Libellé		
1	Émetteur	Société Générale	Société Générale
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	FR0010042226	XS0161798417
3	Droit régissant l'instrument	Droit français	Droit anglais
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR	Tier 2	Tier 2
5	Règles CRR après transition	Tier 2	Tier 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (en M EUR au 31/12/14)	25	219
9	Valeur nominale de l'instrument à date	114 M EUR	276 M GBP/355 M EUR
9a	Prix d'émission	99,882 %	99,834 %/98,794 %
9b	Prix de rachat	100 %	100 %
10	Classification comptable	Dettes	Dettes
11	Date d'émission initiale	04/02/04	30/01/2003 (450 M EUR émis) et 29/12/2003 (150 M EUR émis)
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	04/02/16	30/01/18
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'Autorité de surveillance	Non	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	NA	Option de rachat en cas d'événement fiscal au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	NA	NA
Coupons/Dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	4,6 %	5,4 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (*dividend stopper*)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (*step-up*) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	NA	NA
23	Convertible ou non convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	NA	NA
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	NA	NA
26	Si convertible, taux de conversion	NA	NA
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	NA	NA
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non
31	Si réduction de capital, déclencheur de la réduction	NA	NA
32	Si réduction de capital, totale ou partielle	NA	NA
33	Si réduction de capital, permanente ou provisoire	NA	NA
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	NA	NA
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation	Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	NA	NA

Société Générale	Société Générale	Société Générale
FR0010016790	FR0000189110	FR0000487886
Droit français	Droit français	Droit français
Traitement réglementaire		
Tier 2	Tier 2	Tier 2
Tier 2	Tier 2	Tier 2
Consolidé	Consolidé	Consolidé
- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR
18	6	120
113 M EUR	94 M EUR	304 M EUR
99,873 %	99,969 %	98,834 %/112,457 %
100 %	100 %	100 %
Dettes	Dettes	Dettes
13/10/03	28/04/03	21/12/2001 (300 M EUR émis) et 02/06/2003 (110 Meur émis)
Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13/10/15	28/04/15	21/12/16
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Coupons/Dividendes		
Fixe	Fixe	Fixe
4,55 %	4,6 %	5,875 %
Non	Non	Non
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Non	Non	Non
NA	NA	NA
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés
Non	Non	Non
NA	NA	NA

Réf	Libellé		
1	Émetteur	Société Générale	Société Générale
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	XS0114546665	XS0110673950
3	Droit régissant l'instrument	Droit anglais	Droit anglais
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR	Tier 2	Tier 2
5	Règles CRR après transition	Tier 2	Tier 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR	- Titres Subordonnés à terme - art. 63 du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (en M EUR au 31/12/14)	17	31
9	Valeur nominale de l'instrument à date	22 M EUR	491 M EUR
9a	Prix d'émission	100 %	99,814 %
9b	Prix de rachat	100 %	100 %
10	Classification comptable	Dettes	Dettes
11	Date d'émission initiale	21/07/00	27/04/2000 (500 Meur émis) et 23/06/2000 (125 Meur émis)
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	31/07/30	27/04/15
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'Autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Option de rachat en cas d'évènement fiscal au montant de remboursement anticipé	Option de rachat en cas d'évènement fiscal au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	NA	NA
Coupons/Dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	6,393 %	6,625 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (*dividend stopper*)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (*step-up*) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	NA	NA
23	Convertible ou non convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	NA	NA
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	NA	NA
26	Si convertible, taux de conversion	NA	NA
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	NA	NA
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA	NA
30	Caractéristiques en matière de réduction de capital	Non	Non
31	Si réduction de capital, déclencheur de la réduction	NA	NA
32	Si réduction de capital, totale ou partielle	NA	NA
33	Si réduction de capital, permanente ou provisoire	NA	NA
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	NA	NA
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation	Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	NA	NA

Société Générale	Société Générale	Société Générale
XS0072430498	FR0008202550	FR0000585564
Droit anglais Droit français (statut)	Droit français	Droit français
Traitement réglementaire		
Tier 2	Tier 2	Tier 2
Inéligible	Inéligible	Inéligible
Consolidé	Consolidé	Consolidé
- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 63 du CRR - art. 484 du CRR	- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 63 du CRR - art. 484 du CRR	- Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée - art. 63 du CRR - art. 484 du CRR
69	204	62
10 000 M JPY/69 M EUR	248 M USD/204 M EUR	62 M EUR
100 %	100,050 %	100 %
100 %	100 %	100 %
Capital	Capital	Capital
30/12/96	24/11/86	01/07/85
Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
Sans échéance	Sans échéance	Sans échéance
Oui	Oui	Non
Option de rachat au 20/09/2016 + Option de rachat en cas d'évènement fiscal au pair	Option de rachat au 24/11/1991 + Option de rachat en cas d'évènement fiscal au pair	NA
Tous les 5 ans	Tous les 6 mois	NA
Coupons/Dividendes		
Fixe puis fixe réinitialisé	Variable	Variable
3,936 % puis Max (3,936 %; taux *swap* JPY à 5 ans + 2,00 %)	Moyenne des taux de dépôt Euro/Dollar 6 mois + 0,075 %	Moyenne des TMO - 0,25 %
Non	Non	Non
Discrétion partielle	Discrétion partielle	Discrétion partielle
Discrétion partielle	Discrétion partielle	Discrétion partielle
Oui	Non	Non
Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
Non	Non	Non
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
NA	NA	NA
Oui	Non	Non
En cas de pertes résiduelles non absorbées par le CT1 et l'AT1	NA	NA
Réduction totale ou partielle	NA	NA
Permanent	NA	NA
NA	NA	NA
Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés	Subordonnés aux titres non subordonnés
Oui	Oui	Oui
- clause de *step-up*	- rachat par l'émetteur possible à tout moment, y compris durant les 5 premières années, et sans besoin de l'autorisation préalable du superviseur.	- rachat par l'émetteur possible à tout moment, y compris durant les 5 premières années, et sans besoin de l'autorisation préalable du superviseur.

4. LES RISQUES DE CRÉDIT

GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT : ORGANISATION ET STRUCTURE

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, la Direction des risques, conjointement avec les pôles, a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu et validé par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques[1].

La surveillance des risques de crédit est organisée par pôles (Réseaux de Banque de détail en France, Banque de détail et Services Financiers Internationaux, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) et est complétée par des départements ayant une approche plus transversale (suivi du risque pays, du risque sur institutions financières). Le risque de contrepartie sur opérations de marché est rattaché au Département des risques de marché.

Au sein de la Direction des risques, chacun de ces départements est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les Directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, un département distinct effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les *reportings* associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au CORISQ et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

POLITIQUE DE CRÉDIT

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. Lors de la décision d'accorder un crédit, Société Générale doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit aux risques.

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – *obligor rating)*, proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les Directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

DISPOSITIF DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES

Revue de portefeuille et suivi sectoriel

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le Groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité des Grands Risques présidé par la Direction générale.

Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la Banque et, pour les expositions les plus importantes, des limites individuelles de concentration sont établies. Les dépassements de limites sont gérés dans le temps par des réductions d'exposition et/ou l'utilisation de dérivés de crédit.

Des paramètres de concentration sont définis pour les plus grandes contreparties à l'occasion de Comités de concentration.

(1) Comité des risques à compter du 1er janvier 2015.

Le Groupe revoit par ailleurs régulièrement l'ensemble de son portefeuille de crédit par le biais d'analyses par type de contreparties ou secteur d'activité. En complément des études industrielles et des analyses de concentration sectorielle récurrentes, des études sectorielles et des analyses de portefeuilles d'activités plus spécifiques sont conduites à la demande de la Direction générale, de la Direction des risques, ou des pôles de la Banque.

Suivi des risques pays

Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition (créances, titres, garanties, dérivés) est susceptible de subir une évolution défavorable du fait de changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement.

Il comprend les expositions sur tout type de clientèle, y compris les contreparties souveraines (le risque souverain étant lui aussi encadré par le dispositif de limites en risque de contrepartie).

Le risque pays se décline selon deux axes principaux :

- le risque politique et de non-transfert recouvre le risque de non-paiement résultant soit d'actes ou mesures prises par les autorités publiques locales (décision des autorités locales d'interdire au débiteur l'exécution de ses engagements, nationalisation, expropriation, non-convertibilité…), soit d'événements internes (émeute, guerre civile…) ou externes (guerre, terrorisme…) ;
- le risque commercial provient de la dégradation de la qualité de crédit de toutes les contreparties dans un pays donné du fait d'une crise économique ou financière du pays, indépendamment de la situation financière propre de chaque contrepartie. Il peut s'agir d'un choc macro-économique (fort ralentissement de l'activité, crise systémique du système bancaire…), d'une dévaluation de la monnaie, d'un défaut souverain sur sa dette externe entraînant le cas échéant d'autres défauts.

Des limites globales et un suivi renforcé des expositions sont mis en place sur les pays sur la base de leurs notations internes et d'indices de gouvernance. L'encadrement n'est pas limité aux pays émergents.

Les limites pays sont validées annuellement par la Direction générale. Elles peuvent être revues à la baisse à n'importe quel moment en fonction de la dégradation ou d'une anticipation de la dégradation de la situation d'un pays.

Toutes les expositions du Groupe (titres, dérivés, créances, garanties) sont prises en compte dans ce pilotage. La méthodologie Risque Pays détermine un pays du risque initial et un pays du risque final (après effets de garanties éventuels), ce dernier étant encadré par des limites pays.

Suivi spécifique des *hedge funds*

Les *hedge funds* sont des contreparties importantes pour le Groupe. Étant non régulés, les *hedge funds* génèrent des risques spécifiques : ils sont en mesure d'utiliser un levier important et de recourir à des stratégies d'investissement impliquant des instruments financiers illiquides, ce qui entraîne une forte corrélation entre le risque de crédit et le risque de marché.

Les activités réalisées sur le secteur des *hedge funds* sont encadrées entre autres par un jeu de limites globales fixées par la Direction générale :

- une limite exprimée en *Credit VaR* encadrant le risque de remplacement maximum pouvant être pris sur ce segment ;
- une limite en *stress test* encadrant les risques de marché et de financements à des *hedge funds,* garantis par des parts de fonds.

Stress tests de crédit

En vue de l'identification, du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques conduit, en collaboration avec les métiers, un ensemble de *stress tests* spécifiques, portant sur un pays, une filiale ou une activité. Ces *stress tests* spécifiques rassemblent à la fois des *stress tests* récurrents, portant sur des portefeuilles identifiés comme structurellement porteurs de risques, et des *stress tests* ponctuels, destinés à appréhender les risques émergents. Certains de ces *stress tests* sont présentés en CORISQ et utilisés pour déterminer l'encadrement des activités concernées.

À l'instar des *stress tests* globaux, les exercices spécifiques s'appuient sur un *scenario* central et un *scenario* de *stress,* définis par les économistes et les experts sectoriels du Groupe. Le *scenario* central s'appuie sur un examen approfondi de la situation de l'activité ou du pays concerné. Le *scenario* de *stress* décrit les événements déclencheurs et les hypothèses de déroulement d'une crise, en termes tant quantitatifs (évolutions du PIB d'un pays, du taux de chômage, dégradation d'un secteur) que qualitatifs.

Articulées autour de la filière d'analyse de portefeuille, les équipes de la Direction des risques traduisent ces *scenarii* économiques en impacts sur les paramètres de risque (exposition au défaut, taux de défaut, taux de provisionnement à l'entrée en défaut, etc.). Pour ce faire, les méthodes de référence s'appuient notamment sur les relations historiques entre le contexte économique et les paramètres de risque. Comme dans les *stress tests* globaux, en lien avec le Pilier réglementaire, les *stress tests* prennent systématiquement en compte l'influence que pourrait avoir la performance des contreparties sur lesquelles le Groupe est le plus concentré dans un environnement de *stress.*

Dépréciation

Les dépréciations se décomposent en dépréciations sur base portefeuille qui portent sur des encours de crédit sains et en dépréciations spécifiques qui couvrent les contreparties en défaut.

- **Les dépréciations sur base portefeuille**

Les dépréciations sur base portefeuille sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

Ces groupes homogènes sont constitués de contreparties, secteurs et pays sensibles. Ils sont identifiés au travers des analyses régulières de portefeuille par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie.

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des risques.

- **Les dépréciations spécifiques**

Dès lors qu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut, une dépréciation spécifique est calculée sur les contreparties concernées. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération des encours. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la

situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque qu'il y ait ou non une restructuration des encours ; et/ou
- quel que soit le type de crédit (immobilier ou autre) un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés (à l'exception des encours restructurés en période probatoire, qui sont considérés en défaut au premier impayé, conformément au standard technique publié en 2013 par l'ABE relatif aux restructurés) ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée ; et/ou
- le crédit est restructuré depuis moins d'un an ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Le Groupe applique le principe de contagion du défaut à l'ensemble des encours d'une contrepartie. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours du groupe.

LE RISQUE DE REMPLACEMENT

Le risque de contrepartie lié à des opérations dérivées est un risque de crédit (perte potentielle en cas de défaut de la contrepartie) aussi dénommé risque de remplacement. En effet, il représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de remplacement regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés de gré à gré (OTC) tels que les *swaps,* les options et les contrats à terme.

La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance et des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Pour quantifier le coût de remplacement potentiel, Société Générale utilise un modèle interne : la juste valeur future des opérations de marché effectuées avec chaque contrepartie est modélisée en tenant compte des effets de corrélation et de compensation. Les estimations proviennent de modèles Monte Carlo élaborés par la Direction des risques sur la base d'une analyse historique des facteurs de risque de marché et prennent en compte les garanties et sûretés.

Société Générale s'appuie sur deux indicateurs pour caractériser la distribution qui découle de la simulation Monte Carlo :

- le risque courant moyen, particulièrement adapté pour analyser l'exposition aux risques d'un portefeuille de clients ;
- la VaR crédit (ou CVaR) : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

Société Générale a également développé une série de *scenarii* de *stress tests* permettant de déterminer l'exposition qui résulterait de changements de la juste valeur des transactions conclues avec l'ensemble de ses contreparties dans l'hypothèse d'un choc extrême affectant les paramètres de marché.

La détermination des limites par contrepartie

Le profil de crédit des contreparties fait l'objet de révisions régulières et des limites sont établies en fonction de la nature et de la durée de vie des instruments concernés. La qualité de crédit intrinsèque et la solidité de la documentation juridique associée sont entre autres prises en compte pour définir ces limites. Les analyses de crédit fondamentales internes sont également complétées par des comparaisons pertinentes avec les pairs et par la surveillance du marché.

Les outils informatiques en place permettent, tant aux opérateurs qu'à la Direction des risques, de s'assurer de manière quotidienne que les autorisations par contrepartie sont respectées en permanence, et que des limites supplémentaires sont demandées autant que de besoin.

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

Le calcul de la valeur exposée au risque[1] dans le cadre réglementaire

Dans le cadre du calcul des fonds propres au titre du risque de contrepartie, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a donné son agrément pour l'utilisation du modèle interne décrit ci-dessus afin de déterminer l'indicateur *EEPE (Effective Expected Positive Exposure).* Ce modèle interne couvre 90 % des opérations.

Pour le reste, le Groupe utilise la méthode d'évaluation au prix de marché pour ces opérations. Dans cette méthode, l'EAD relative au risque de contrepartie de la banque est déterminée en agrégeant les valeurs de marché positives de toutes les transactions (coût

(1) Exposition au moment du défaut (Exposure at Default – EAD), égale au nominal de l'opération dans le cas d'un prêt. Pour les produits dérivés, pour lesquels le montant de la perte potentielle sera sa valeur de marché au moment du défaut de la contrepartie, ce qui ne peut être approché que de façon statistique, il est autorisé d'utiliser soit la méthode au prix de marché, soit le modèle interne tel que décrit ci-dessus.

de remplacement) complétées par un facteur de majoration (dit « *add-on* »). Ce facteur de majoration, établi conformément aux exigences de la Directive CRD (*Capital Requirement Directive*), est un pourcentage fixe, fonction du type de transaction et de la durée de vie résiduelle, qui est appliqué au montant nominal de l'opération.

Dans les deux cas, les effets des accords de compensation et des sûretés réelles sont pris en compte soit par leur simulation dans le modèle interne, soit en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode au prix du marché et en soustrayant les garanties ou sûretés. Les besoins en fonds propres réglementaires dépendent également de la notation interne de la contrepartie débitrice.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » - CVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et chambres de compensation. Cet ajustement tient par ailleurs compte des accords de compensation existant pour chacune des contreparties. La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2014, les institutions financières sont soumises au calcul d'une exigence en fonds propres au titre de la CVA, devant couvrir sa variation sur 10 jours. Elle est déterminée à hauteur de 55 % par utilisation d'un modèle interne : la méthode retenue est similaire à celle développée pour le calcul de la VaR de marché (Cf. Chapitre 4.6, p. 248), et consiste en une simulation « historique » de la variation de la CVA due aux fluctuations de *spreads* de crédit observées sur les contreparties, avec un intervalle de confiance à 99 %. Le calcul est fait sur les variations de *spreads* observées d'une part sur un historique d'un an glissant (VaR sur CVA) et d'autre part sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à la plus forte période de tension des *spreads* (*Stressed VaR* sur CVA). Le besoin en capital associé est égal à la somme des deux multipliée par un coefficient fixé par le régulateur, propre à chaque établissement bancaire. Pour le reste, cette charge en capital est déterminée en méthode standard par application d'un facteur de pondération normatif au produit de l'EAD par une maturité calculée selon les règles définies par le CRR (*Capital Requirement Regulation*).

La gestion de cette exposition et de cette charge réglementaire a conduit la Banque à acheter des garanties (CDS) *Credit Default Swap* auprès de grands établissements de crédit. Outre une réduction du risque de crédit, ceci permet de diminuer leur variabilité aux fluctuations des *spreads* de crédits des contreparties.

Risque de corrélation défavorable *(Wrong Way Risk)*

Le risque de corrélation défavorable *(Wrong Way Risk)* est le risque que l'exposition du Groupe sur une contrepartie augmente significativement alors que la probabilité de défaut de la contrepartie augmente aussi.

Il existe deux cas différents :

- le risque de corrélation défavorable spécifique, qui correspond au cas où le montant de l'exposition est directement lié à la qualité de crédit de la contrepartie ;
- le risque de corrélation défavorable général, qui correspond aux cas où il existe une corrélation non nulle entre certains paramètres de marché et la santé financière de la contrepartie du Groupe.

Le risque de corrélation défavorable fait l'objet de procédures d'identification, de calcul des expositions et d'un suivi spécifique et périodique des contreparties identifiées.

COUVERTURE DES RISQUES DE CRÉDIT

Garanties et collatéraux

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles correspondent aux garanties c'est-à-dire à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement en France), les réhausseurs de crédit et les compagnies d'assurances, les organismes de crédit à l'exportation, etc. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés réelles correspondent à des collatéraux qui peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance.

Les décotes (*haircuts)* appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

Dans le but de réduire sa prise de risque, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS).

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

Le montant de sûretés (garanties et collatéraux) est plafonné au montant des encours et s'élève 221 Md EUR au 31 décembre 2014, dont 111,5 Md EUR sur la clientèle de détail et 109,5 Md EUR sur les autres clientèles (contre respectivement 89,4 Md EUR et 48,5 Md EUR au 31 décembre 2013).

Le montant des sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés s'élève au 31 décembre 2014 à 2,15 Md EUR (dont 1,25 Md EUR sur la clientèle de détail et 0,90 Md EUR sur les autres clientèles). Le montant des sûretés reçues au titre des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2014 à 5,74 Md EUR (dont 1,96 Md EUR sur la clientèle de détail et 3,78 Md EUR sur les autres clientèles). Ces montants sont plafonnés au montant des encours restant dus.

Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration *corporate*

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, le département de gestion du portefeuille de crédits (CPM : *Credit Portfolio Management*) a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille et d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit d'une contrepartie. CPM est intégré au département en charge de la gestion des ressources rares du portefeuille de prêts et créances.

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *Corporate.* Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Les protections individuelles acquises le sont principalement au titre de la politique de gestion des surconcentrations, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 93 % du montant total des protections. Les montants notionnels des dérivés de crédit *Corporate* (*Credit Default Swap,* CDS) achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés en hors-bilan parmi les engagements de garantie reçus.

L'encours total des achats de protections au moyen de dérivés de crédit *Corporate* est de 1,2 Md EUR à fin décembre 2014 (1,4 Md EUR à fin décembre 2013).

Sur 2014, les *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS) des émissions *investment grade* européennes (indice Itraxx) se sont légèrement contractés faisant baisser la sensibilité du portefeuille au resserrement des *spreads.*

Tous les achats de protections sont réalisés auprès de contreparties bancaires de *rating* supérieur ou égal à BBB+, la moyenne se situant en A/A-. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (le plus souvent quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines disposant d'une bonne notation. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (décotes ou *haircuts)* afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

Ainsi, au 31 décembre 2014, la majorité des opérations de gré à gré sont collatéralisées : en montant[1], 62 % des opérations avec un résultat latent positif (collatéral reçu par Société Générale) et 70 % des opérations avec un résultat latent négatif (collatéral déposé par Société Générale).

La gestion du collatéral des opérations de gré à gré (OTC) fait l'objet d'une surveillance permanente afin de minimiser le risque opérationnel :

- la valeur de l'exposition par opération collatéralisée est certifiée quotidiennement ;
- des contrôles spécifiques permettent de s'assurer du bon déroulement du processus (règlement du collatéral, *cash* ou titres, supervision des suspens, etc.) ;
- les stocks d'opérations collatéralisées sont réconciliés avec ceux de la contrepartie selon une fréquence fixée par le régulateur (principalement quotidienne) afin d'éviter et/ou de résoudre les litiges sur appel de marge ;
- les éventuels litiges sont suivis quotidiennement et font l'objet d'un comité de revue.

Par ailleurs, la règlementation EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) a publié en 2012 une série de mesures visant à améliorer la stabilité et la transparence du marché des dérivés, les principales étant l'utilisation de chambres de compensation pour les produits considérés comme suffisamment liquides et standardisés, le *reporting* de toutes les transactions sur produits dérivés, la mise en œuvre de procédures visant à réduire les différents types de risques (échange de collatéral, confirmation de transaction, compression des portefeuilles[2], etc.) pour les dérivés de type OTC qui ne pourraient pas être traités en chambre de compensation. Certaines de ces mesures sont déjà en œuvre (rapprochement des portefeuilles, procédure de résolution des litiges, premières obligations de compensation, compression des portefeuilles) alors que d'autres ne le seront qu'en 2015. Ainsi à fin décembre 2014, 21 % des opérations OTC, représentant 52 % du nominal, sont réglées en chambre de compensation.

(1) Hors transactions de gré à gré (OTC) réglées en chambre de compensation.

(2) Processus consistant à identifier les positions dont les risques peuvent se compenser et les remplacer par un nombre réduit de contrats tout en conservant la même exposition résiduelle.

Assurances crédit

Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple : Coface et Exim) et aux organismes multilatéraux (par exemple : BERD), Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non-paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose sur une limite globale complétée par des sous-limites par échéanche et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité.

La mise en place d'une telle politique participe au global à une saine réduction des risques.

MESURE DES RISQUES ET NOTATIONS INTERNES

Depuis 2007, Société Générale a l'autorisation des autorités de supervision d'appliquer pour la majeure partie de ses expositions la méthode interne (méthode IRB, *Internal Rating Based*) pour calculer les fonds propres nécessaires au titre des risques de crédit.

Depuis l'autorisation initiale, les transitions de l'approche standard vers l'approche IRB de certaines de ses activités et expositions restent sélectives et marginales.

TABLEAU 13 : RÉPARTITION DES EAD[1] PAR MÉTHODE BÂLOISE[2]

	31.12.2014	31.12.2013
IRB	78 %	83 %
Standard	22 %	17 %
Total	**100 %**	**100 %**

(1) Les EAD sont présentées d'après la Directive sur les fonds propres (*Capital Requirement Directive* – CRD) transposée dans la réglementation française.

(2) Hors titres de participation, immobilisations et tous comptes de régularisation.

La baisse de la proportion de la méthode IRB au 31 décembre 2014 ne résulte pas d'une réduction du périmètre sur lequel s'applique la méthode IRB. Elle est due à une augmentation comparativement plus importante des expositions traitées en standard, du fait notamment de l'intégration à 100% de filiale Newedge et des évolutions de traitement de certaines expositions en standard sous Bâle 3 (par exemple pour les chambres de compensation).

TABLEAU 14 : PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE MÉTHODES IRB ET STANDARD POUR LE GROUPE

	Approche IRB	Approche Standard
Banque de détail en France	La plupart des portefeuilles	Certains portefeuilles de Clientèle de détail dont ceux de la filiale Sogelease
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	La filiale KB (République tchèque), CGI, Fiditalia, GEFA et SG Finans	Les autres filiales
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	La plupart des portefeuilles de la banque de financement et d'investissement Pour la Banque Privée, Métiers Titres et Courtage, principalement les fililales suivantes : SG Hambros, SGBT Luxembourg, SGBT Monaco, SG Private Banking Suisse	Pour la Banque Privée, Métiers Titres et Courtages, la majorité des portefeuilles Etablissements de crédit et Entreprises
Hors pôles	La plupart des portefeuilles	-

Cadre Général de l'approche interne

Pour calculer ses exigences en fonds propres selon la méthode IRB, Société Générale estime l'actif pondéré par le risque (*Risk Weighted Asset*, RWA) ainsi que la perte attendue (*Expected Loss*, EL), perte susceptible d'être encourue compte tenu de la nature de la transaction, de la solidité de la contrepartie et de toutes mesures prises pour atténuer le risque.

Pour calculer ses RWA, Société Générale utilise ses propres paramètres bâlois, estimés à partir de son dispositif interne de mesure des risques :

- la valeur exposée au risque (*Exposure at Default*, EAD) est définie comme l'exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions (prêts, créances, produits à recevoir, opérations de marché, etc.) inscrites au bilan ainsi que celles au hors-bilan converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion (*Credit Conversion Factor*, CCF) internes ou réglementaires (hypothèse de tirage) ;
- la probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an ;
- la perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Le Société Générale prend également en compte :

- l'impact des garanties et des dérivés de crédit en substituant la PD, la LGD et la formule de pondération du risque du garant à celle de l'emprunteur (l'exposition est considérée comme une exposition directe au garant) dans le cas où la pondération du risque du garant est plus favorable que celle de l'emprunteur ;
- les collatéraux (physiques ou financiers). Cet impact est répercuté soit au niveau des modèles de LGD des segments concernés, soit en ligne à ligne.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits d'*Asset-Backed Commercial Paper*.

Outre les objectifs de calcul des exigences en fonds propres selon la méthode IRBA, les modèles de mesure des risques de crédit du Groupe contribuent au pilotage des activités opérationnelles du Groupe. Ils constituent également des outils pour structurer, tarifer et approuver les transactions et participent à la détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

Mesure des risques de crédit hors clientèle de détail

Le système de mesure du risque de crédit du Groupe estimant les paramètres internes bâlois s'appuie sur un dispositif d'évaluation quantitatif complété d'un jugement expert.

Pour les portefeuilles Entreprises, Banques et Souverains le dispositif de mesure repose sur trois grands piliers :

- un système de notation des contreparties ;
- un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD (*Loss Given Default*, mesurant la perte en cas de défaut) et de facteur de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor*, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions ;
- par ailleurs, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le *backtesting* (test rétroactif) et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique et complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

DISPOSITIF DE NOTATION

Le système de notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut déterminée à partir d'un historique observé par Standard & Poor's sur plus de 20 ans.

Le tableau ci-dessous présente l'échelle de notes internes de Société Générale et la correspondance avec les échelles des principaux Organismes d'Évaluation de Crédit Externes ainsi que les probabilités de défaut moyennes correspondantes.

TABLEAU 15 : ÉCHELLE DE NOTATION INTERNE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET CORRESPONDANCE AVEC CELLES DES AGENCES

Note interne de la contrepartie	Note DBRS	Note Fitch Ratings	Note Moody's	Note S&P	Probabilité de défaut à 1 an
1	AAA	AAA	Aaa	AAA	0,01 %
2	AA high à AA low	AA+ à AA-	Aa1 à Aa3	AA+ à AA-	0,02 %
3	A high à A low	A+ à A-	A1 à A3	A+ à A-	0,04 %
4	BBB high à BBB low	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	0,30 %
5	BB high à BB low	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	2,16 %
6	B high à B low	B+ à B-	B1 à B3	B+ à B-	7,93 %
7	CCC high à CCC low	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	CCC+ à CCC-	20,67 %
8,9 et 10	CC et en-dessous	CC et en-dessous	Ca et en-dessous	CC et en-dessous	100,00 %

La note attribuée par une contrepartie est généralement proposée par un modèle, puis elle est ajustée et validée par les experts notateurs de la filière risques suite à l'analyse individuelle de chaque contrepartie.

Les modèles de notation de contreparties se structurent en fonction de la nature de la contrepartie (entreprises, institutions financières, entités publiques…), du pays, de la zone géographique, de la taille de l'entreprise (mesurée le plus souvent par son chiffre d'affaires annuel).

Les modèles de notation des entreprises s'appuient sur des modélisations statistiques (méthodes de régression) de défaut des clients. Ils combinent des éléments quantitatifs issus des données financières évaluant la pérennité et la solvabilité des contreparties et des éléments qualitatifs d'appréciation des dimensions économiques et stratégiques.

MODÈLES DE LGD

La perte en cas de défaut de la contrepartie (LGD) est une perte économique qui se mesure en prenant en compte tous les éléments inhérents à la transaction, ainsi que les frais engagés pour le recouvrement de la créance en cas de défaut de la contrepartie.

Les modèles d'estimation de la perte en cas de défaut (LGD) hors clientèle de détail s'appliquent par sous-portefeuilles réglementaires, type d'actif, taille et localisation géographique de la contrepartie, selon la présence ou non de sûretés et leur nature. On définit ainsi des classes de risque homogènes notamment en termes de recouvrement, procédures, environnement juridique.

Les estimations sont étayées statistiquement, lorsque le nombre de dossiers tombés en défaut est suffisant. Elles se fondent alors sur l'observation de données de recouvrement sur longue période.

Lorsque le nombre de défaut est insuffisant, l'estimation est revue ou déterminée à dire d'expert.

MODÈLES DE CCF *(CREDIT CONVERSION FACTOR)*

Pour ses expositions hors bilan, la Société Générale est autorisée à utiliser l'approche interne pour les produits « *term loan with drawing period* » et les lignes de crédit renouvelables.

TABLEAU 16 : HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL - MODÈLES ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MODÈLES UTILISÉS

Paramètre modélisé	Portefeuille/ Catégorie d'actifs Bâle	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie Nombre d'années défaut/perte
		HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL	
Probabilité de défaut (PD)	Souverains	Notation experte.	Modèle de type expert, utilisation des notations externes des agences. Portefeuille avec peu de défaut.
	Entités du secteur public	4 modèles selon la zone géographique (FR-US-République tchèque-Autres).	Modèles de type statistique (régression) d'aide à la notation, basés sur la combinaison de ratio financiers et un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défaut.
	Institutions financières	5 modèles selon le type de contrepartie : Banques, Assurances, Fonds, Intermédiaires financiers, Fonds de fonds.	Modèles de type expert basés sur un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défaut.
	Financements spécialisés	5 modèles selon le type de transaction.	Modèles de type expert basés sur un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défaut.
	Grandes entreprises	9 modèles selon les zones géographiques.	Modèles de type statistique (régression) d'aide à la notation, basés sur la combinaison de ratio financiers et un questionnaire qualitatif. Défauts observés sur une période de 8 à 10 ans.
	Petites et moyennes entreprises	12 modèles selon la taille des entreprises, la zone géographique.	Modèles de type statistique (régression) d'aide à la notation, basés sur la combinaison de ratio financiers et un questionnaire qualitatif. Défauts observés sur une période de 8 à 10 ans.
Perte en cas de défaut (LGD)	Entités du secteur public - Souverains	4 modèles - Selon le type de contrepartie.	Calibrage basé sur les données historiques et les jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Grandes entreprises - Approche forfaitaire	> 20 modèles Approche forfaitaire par type de sûreté.	Calibrage basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Grandes entreprises - Approche par décote	12 modèles Approche par décote selon le type de collatéral valorisable.	Calibrage statistique basé sur les données historiques de marché ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Petites et moyennes entreprises	12 modèles Approche forfaitaire par type de sûreté ou non sécurisé.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Financements de projet	10 modèles Approche forfaitaire par type de projet.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Institutions financières	7 modèles Approche forfaitaire selon la nature de la contrepartie : Banque, Assurance, Fonds… et la nature de la sûreté.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Autres portefeuilles spécifiques	5 modèles : affacturage, location avec option d'achat et autres cas spécifiques.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
Perte attendue (EL)	Transaction immobilière	1 modèle en affectation à des classes de pertes (slotting).	Modèle statistique basé sur avis expert et un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défaut.

BACKTESTS

Le niveau de performance de l'ensemble du dispositif de crédit hors clientèle de détail est mesuré par des *backtests* réguliers qui comparent par portefeuille les PD, LGD et CCF estimés aux réalisations.

La conformité du dispositif repose sur la cohérence entre les paramètres utilisés et les tendances de long terme appréciées avec des marges de prudence prenant en compte les points d'incertitudes (cyclicité, volatilité, qualité des données…).

Les marges de prudence prises en compte sont régulièrement estimées, contrôlées et révisées si nécessaire.

Les résultats des backtests peuvent justifier la mise en œuvre de plans de remédiation et/ou l'application d'*add-on* si le dispositif est jugé insufisamment prudent. Les résultats de *backtests*, les plans de remédiation et les *add-on* sont présentés au Comité Experts pour être discutés et validés (Cf. Gouvernance de la modélisation des risques, p. 209).

TABLEAU 17 : COMPARAISON DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) ESTIMÉES ET DES VALEURS RÉALISÉES HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL

	31.12.2014			
Portefeuille	**EAD (En M EUR)**	**RWA (En M EUR)**	**Probabilité de défaut moyenne estimée (%)**	**Taux de défaut réalisé (moyenne de longue période) (%)**
Souverains	142 022	4 615	0,8 %	0,3 %
Banques	50 349	10 437	1,6 %	1,0 %
Autres institutions financières	32 195	9 172	0,7 %	0,2 %
Grandes entreprises	138 179	63 537	2,1 %	1,1 %
Petites et moyennes entreprises	17 090	13 868	3,9 %	3,5 %

TABLEAU 18 : COMPARAISON DES LGD* ESTIMÉES ET DES VALEURS RÉALISÉES - HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL

	31.12.2014			
Portefeuille	**EAD (En M EUR)**	**RWA (En M EUR)**	**LGD* estimée (%)**	**LGD* réalisée hors marge de prudence (%)**
Grandes entreprises	138 179	63 537	34 %	26 %
Petites et moyennes entreprises	17 090	13 868	40 %	36 %

* LGD senior sans sûreté.

Mesure des risques de crédit de la clientèle de détail

MODÈLES DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT

La modélisation de la probabilité de défaut des contreparties de la clientèle de détail est effectuée spécifiquement par chaque ligne métier du Groupe traitant ses encours en méthode IRBA. Les modèles intègrent des éléments du comportement de paiement des contreparties. Ils sont segmentés selon le type de clientèle et distinguent les particuliers, les professionnels, les très petites entreprises, les sociétés civiles immobilières.

Les contreparties de chaque segment sont classées de façon automatique à l'aide de modèles statistiques en classes homogènes de risque (*pools*) auxquelles sont associées des probabilités de défaut.

Une fois les contreparties classées en catégories de risque homogènes statistiquement distinctes, les paramètres de probabilité de défaut sont estimés par l'observation des taux de défaut moyens sur une longue période pour chaque produit. Ces estimations sont ajustées d'une marge de prudence afin d'estimer au mieux un cycle complet de défaut selon une approche à travers le cycle (*Through The Cycle*, TTC).

MODÈLES DE LGD

Les modèles d'estimation de la perte en cas de défaut (LGD) pour la clientèle de détail s'appliquent de façon spécifique par portefeuille des lignes métier. Les valeurs de LGD sont estimées par produit, selon la présence ou non de sûretés.

En cohérence avec les processus opérationnels de recouvrement, les méthodes d'estimation sont en général basées sur une modélisation en deux étapes qui estime dans un premier temps la proportion des dossiers en défaut passant en déchéance du terme, puis la perte subie en cas de déchéance du terme.

Le niveau des pertes attendues est estimé à l'aide d'historiques de recouvrement de données internes pour les expositions tombées en défaut sur longue période. Les estimations sont ajustées de marges de prudence.

MODÈLES DE CCF

Pour ses expositions hors bilan, la Société Générale applique ses estimations pour les crédits renouvelables et les découverts des comptes à vue des particuliers et professionnels.

TABLEAU 19 : CLIENTÈLE DE DÉTAIL - MODÈLES ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MODÈLES UTILISÉS

Paramètre modélisé	Portefeuille/ Catégorie d'actifs Bâle	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie Nombre d'années défaut/perte
		CLIENTÈLE DE DÉTAIL	
Probabilité de défaut (PD)	Immobilier résidentiel	12 modèles selon l'entité le type de garantie (caution, hypothèque), le type de contrepartie : particulier ou professionnels/TPE, SCI.	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période de 5 à 8 ans.
	Autres crédits aux particuliers	> 20 modèles selon l'entité, la nature et l'objet du prêt : prêt personnel, prêt à la consommation, automobile…	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période de 5 à 8 ans.
	Expositions renouvelables	13 modèles selon l'entité , la nature du prêt : découvert sur compte à vue, crédit renouvelable bancaire ou consommation.	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période de 5 à 8 ans.
	Professionnels et très petites entreprises	11 modèles selon l'entité, la nature du prêt : crédits d'investissement moyen long terme, crédit court terme, crédit automobile, le type de contrepartie (personne physique ou SCI).	Modèle de type statistique (régression ou segmentation), score comportemental. Défauts observés sur une période de 5 à 8 ans.
Perte en cas de défaut (LGD)	Immobilier résidentiel	12 modèles selon l'entité le type de garantie (caution, hypothèque), le type de contrepartie particuliers ou professionnels/TPE, SCI.	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Autres crédits aux particuliers	> 20 modèles selon l'entité , la nature et l'objet du prêt : prêt personnel, prêt à la consommation, automobile…	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Expositions renouvelables	13 modèles selon l'entité, la nature du prêt : découvert sur compte à vue, crédit renouvelable bancaire ou consommation.	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Professionnels et très petites entreprises	11 modèles selon l'entité, la nature du prêt : crédits d'investissement moyen long terme, crédit court terme, crédit automobile ; le type de contrepartie (personne physique ou SCI).	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
Facteur de conversion crédit (CCF)	Expositions renouvelables	10 calibrages par entités pour les produits revolving et découverts particuliers.	Modèles calibrés par segments sur une période d'observation des défauts de 5 à 8 ans.
Perte attendue (EL)	Expositions de la Banque Privée	PD et LGD dérivés de l'observation de la perte.	Modèle en cours de refonte pour une approche basée sur la PD et la LGD.

BACKTESTS

Le niveau de performance de l'ensemble du dispositif de crédit de la clientèle de détail est mesuré par des *backtestings* réguliers qui vérifient la performance des modèles de PD, LGD et CCF et comparent les estimations aux réalisations.

Chaque année, les taux de défaut moyens de long terme constatés par classe homogène de risque sur une longue période sont comparés aux PD. Si nécessaire, les calibrages de PD sont ajustés de manière à conserver une marge de prudence satisfaisante. Le pouvoir discriminant des modèles et l'évolution de la composition du portefeuille sont également mesurés.

Concernant la LGD, le *backtest* consiste à comparer la dernière estimation de la LGD obtenue en retenant les valeurs moyennes des encaissements observés et la valeur utilisée pour le calcul du capital réglementaire.

La différence, doit alors refléter une marge de prudence suffisante pour tenir compte d'un éventuel ralentissement économique, des incertitudes d'estimation, des évolutions de performances des processus de recouvrement. L'adéquation de cette marge de prudence est évaluée par un Comité Expert.

De même, pour les CCF, la prudence des estimations est vérifiée annuellement en confrontant les tirages estimés et les tirages observés pour la partie non tirée.

Les résultats présentés ci-après couvrent l'intégralité des portefeuilles des entités du Groupe à l'exception de la Banque Privée pour laquelle les modèles sont en cours de refonte et de la partie des expositions de GEFA (filiale des activités de Services Financiers aux entreprises) classifiée en clientèle de détail. Ces chiffres agrègent principalement des expositions françaises, tchèques et italiennes. Pour l'ensemble des portefeuilles bâlois de la clientèle de détail, le taux de défaut réalisé sur une longue période est inférieur à la probabilité de défaut estimée, ce qui positionne le système de notation comme ajusté de façon prudente.

TABLEAU 20 : COMPARAISON DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) ESTIMÉES ET DES VALEURS RÉALISÉES CLIENTÈLE DE DÉTAIL

	31.12.2014			
Portefeuille Bâlois	**EAD (En M EUR)**	**RWA (En M EUR)**	**Probabilité de défaut estimée (%)**	**Taux de défaut réalisé (moyenne de longue période) (%)**
Prêts immobiliers	76 595	10 664	1,3 %	1,1 %
dont expositions cautionnées	*52 792*	*3 998*	*0,9 %*	*0,8 %*
Expositions renouvelables	4 852	2 135	6,2 %	5,4 %
Autres crédits particuliers	21 726	6 712	3,9 %	3,2 %
TPE et professionnels	11 160	3 943	5,3 %	5,2 %
Ensemble clientèle de détail Groupe	**114 333**	**23 454**	**2,4 %**	**2,1 %**

TABLEAU 21 : COMPARAISON DES LGD ESTIMÉES ET DES VALEURS RÉALISÉES - CLIENTÈLE DE DÉTAIL

	31.12.2014			
Portefeuille Bâlois	**EAD (En M EUR)**	**RWA (En M EUR)**	**LGD estimée (%)**	**LGD réalisée hors marge de prudence (%)**
Prêts immobiliers	76 595	10 664	14 %	11 %
dont expositions cautionnées	*52 792*	*3 998*	*11 %*	*10 %*
Crédits renouvelables	4 852	2 135	44 %	39 %
Autres crédits aux particuliers	21 726	6 712	25 %	22 %
TPE et professionnels	11 160	3 943	29 %	25 %
Ensemble clientèle de détail Groupe	**114 333**	**23 454**	**19 %**	**16 %**

Gouvernance de la modélisation des risques

La gouvernance couvre le développement, la validation et le suivi des décisions sur l'évolution des modèles internes de mesure des risques de crédit. L'équipe de validation indépendante dédiée de la Direction des risques est plus particulièrement chargée de la validation des modèles de crédit et des paramètres employés dans le cadre de la méthode IRB et du suivi de l'utilisation du dispositif de notation. L'équipe de validation des modèles internes définit un plan d'audit annuel qui précise la nature et l'étendue des divers travaux à mener, en fonction notamment des contraintes réglementaires, des risques de modèle, des enjeux couverts par le modèle et des priorités stratégiques des lignes-métiers. Elle veille à se coordonner avec la Direction du contrôle périodique afin d'assurer une revue d'ensemble simultanée (aspects modélisation et bancaires) des périmètres le nécessitant. L'équipe de validation des modèles est incluse dans le périmètre des revues du contrôle périodique de la part de la Direction du contrôle périodique.

Le schéma de validation interne des nouveaux modèles ainsi que des travaux de *backtest* annuels se décline en trois phases :

- une phase de préparation au cours de laquelle l'équipe de validation s'approprie le modèle, l'environnement dans lequel il est construit et/ou backtesté, s'assure de la complétude des livrables attendus et définit un plan de travail ;
- une phase d'instruction dont l'objectif est de réunir l'ensemble des éléments statistiques et bancaires permettant d'apprécier la qualité des modèles. Pour les sujets à composante statistique, une revue est menée par l'entité indépendante du contrôle des modèles dont les conclusions sont formellement présentées aux entités modélisatrices dans le cadre d'un comité (Comité Modèles) ;
- une phase de validation qui s'articule autour du Comité Experts dont l'objectif est de valider, d'un point de vue bancaire, les valeurs des paramètres bâlois d'un modèle interne. Le Comité Experts est une instance placée sous la responsabilité du Directeur des risques du Groupe et des Directeurs des pôles concernés.

Le Comité Experts est également en charge de définir les orientations des travaux de revue et de refonte des modèles sur proposition du Comité Modèles. Ces orientations prennent en compte les exigences réglementaires et les enjeux économiques et financiers des lignes métiers.

Conformément au règlement délégué (UE) n° 259/2014 du 20 mai 2014 relatif au suivi des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres, les évolutions du dispositif de mesure des risques de crédit du Groupe font l'objet de trois types de notification au superviseur compétent en fonction du caractère significatif de l'évolution, évalué selon ce règlement :

- les évolutions significatives font l'objet d'une demande d'autorisation préalable à leur mise en œuvre ;
- les évolutions moins significatives selon les critères définis par le règlement sont notifiées au superviseur. En l'absence de réponse négative, celles-ci peuvent être mises en œuvre dans un délai de 2 mois ;
- les autres évolutions sont notifiées aux autorités compétentes après leur mise en œuvre au moins une fois par an, par le biais d'un rapport spécifique.

RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS QUANTITATIVES

Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations et tous les comptes de régularisation. Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de provisions et de collatéraux.

Les expositions sont ventilées par portefeuilles, secteurs et notes de l'emprunteur, c'est à dire avant prise en compte de l'effet de substitution.

Exposition aux risques de crédit

Au 31 décembre 2014, l'EAD totale du Groupe est de 722 Md EUR (dont 550 Md EUR d'exposition au bilan).

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DE L'EXPOSITION DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2014 (EAD)

Engagements bilan et hors-bilan (soit 722 Md EUR d'EAD).

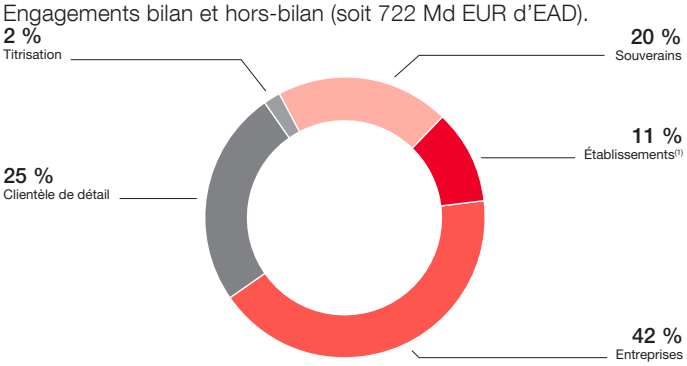

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DE L'EXPOSITION DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2013 (EAD)

Engagements bilan et hors-bilan (soit 650 Md EUR d'EAD).

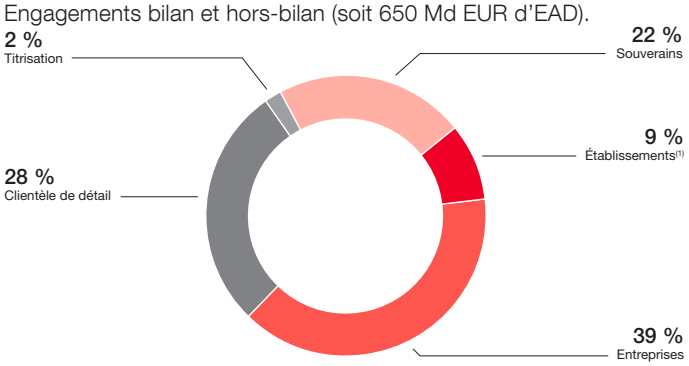

(1) Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2014

Engagements bilan et hors-bilan (soit 179 Md EUR d'EAD).

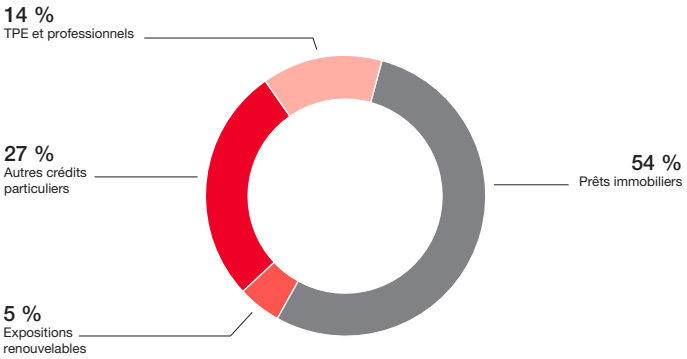

VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2013

Engagements bilan et hors-bilan (soit 181 Md EUR d'EAD).

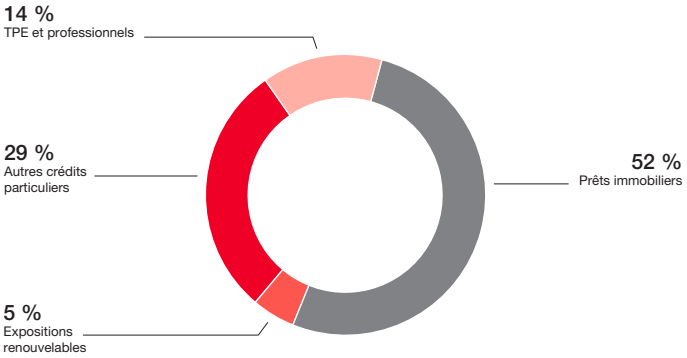

VENTILATION SECTORIELLE DE L'EXPOSITION CORPORATE DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014

(Portefeuille bâlois entreprises, soit 300 Md EUR d'EAD).

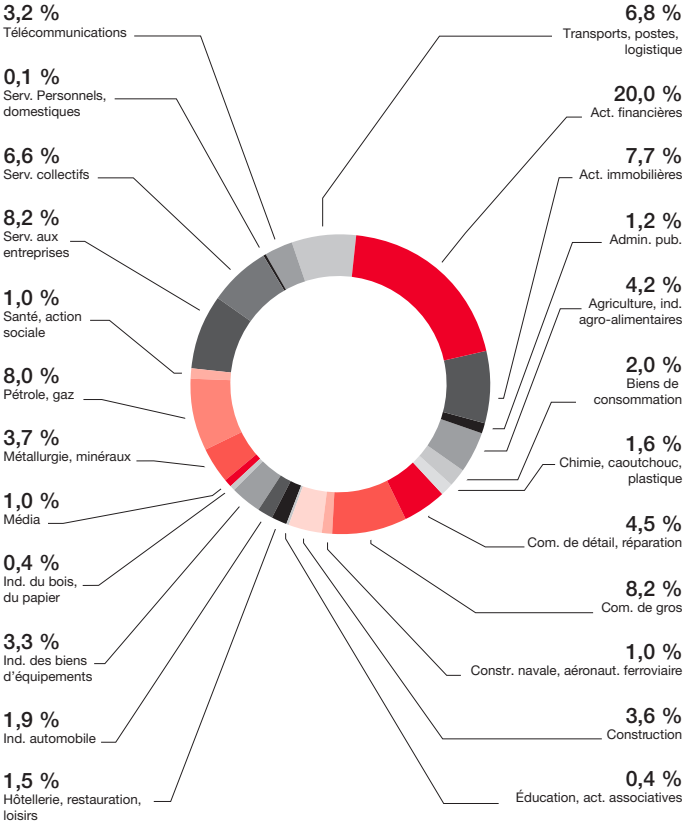

Le portefeuille *Corporate* (Grandes Entreprises, PME et Financements spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille *Corporate* s'élève à 300 Md EUR (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10 % du portefeuille. Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties *Corporate* représentent 7 % de ce portefeuille.

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE *CORPORATE* AU 31 DÉCEMBRE 2014

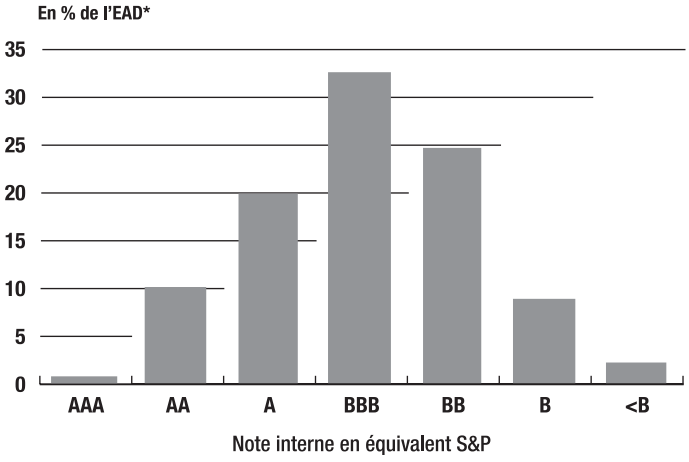

* Exposition en cas de défaut (EAD) relative au risque débiteur, risque émetteur, risque de remplacement sur encours traités en IRB, hors titres de participation, immobilisations, tous comptes de régularisation et encours douteux.

Le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille de clients Entreprises, tous pôles confondus, représente une EAD de 216 Md EUR (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Entreprises de 300 Md EUR, méthode standard comprise).

La répartition par *rating* de l'exposition *Corporate* du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2014, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties *investment grade*, c'est-à-dire dont le *rating* interne en équivalent Standard and Poor's est supérieur à BBB- (64 % de la clientèle *Corporate)*, Les opérations portant sur les contreparties *non investment grade* sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

Expositions sur les banques

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2014

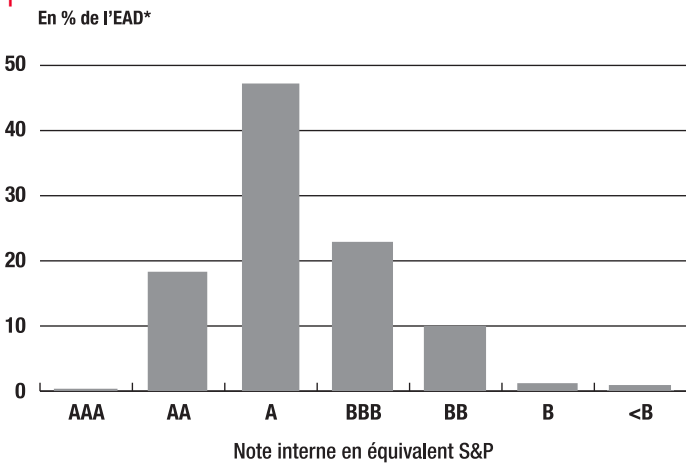

* Exposition en cas de défaut (EAD) relative au risque débiteur, risque émetteur, risques de remplacement sur encours traités en IRB, hors titres de participation, immobilisations, tous comptes de régularisation et encours douteux.

Le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille Banques, tous pôles confondus, et représente une EAD de 38 Md EUR (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Banques de 88 Md EUR). La répartition par *rating* de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2014, l'exposition se concentre sur des contreparties investment grade d'une part (88 % de l'exposition), sur les pays développés d'autre part (70 %).

Ventilation géographique des expositions au risque de crédit du Groupe

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)[1]

Engagements bilan et hors-bilan (soit 722 Md EUR d'EAD).

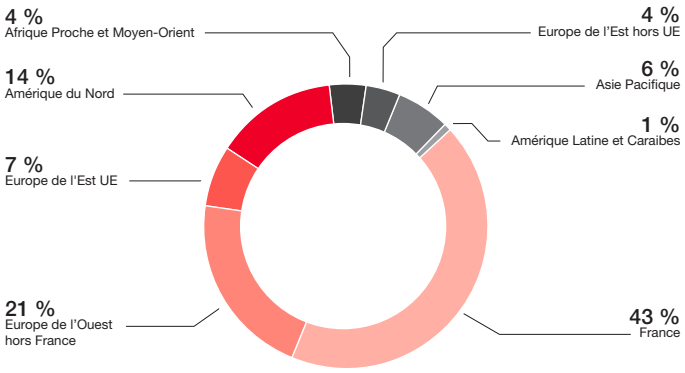

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2013 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)[1]

Engagements bilan et hors-bilan (soit 650 Md EUR d'EAD).

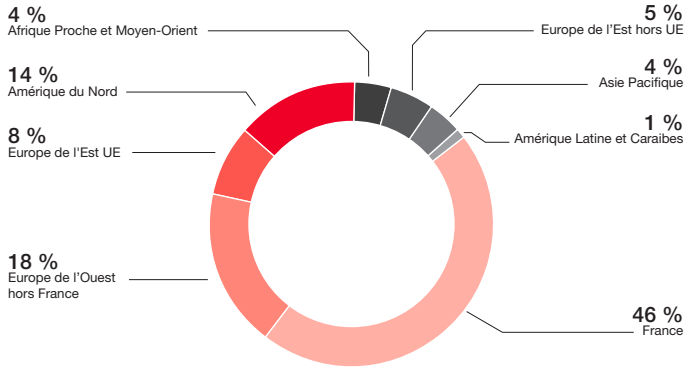

(1) Selon le pays du garant.

Au 31 décembre 2014, 86 % des expositions du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrées sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (25 % sur le portefeuille non retail et 18 % sur les particuliers).

Provisions et dépréciations pour risques de crédit au 31 décembre 2014

ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE DU RISQUE DU GROUPE (EN M EUR)*

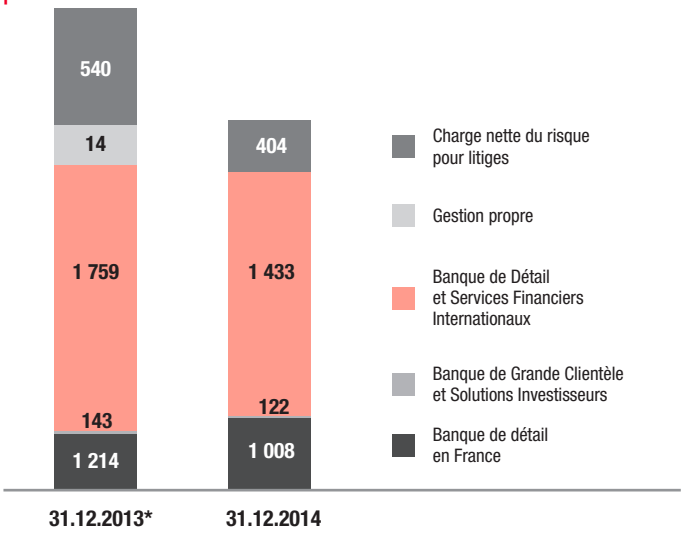

* 2013 ajusté pour prendre la nouvelle organisation par pôles, (transfert de l'entité Franfinance du pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux vers la Banque de détail en France et hors actifs gérés en extinction.

La charge nette du risque du Groupe en 2014 est de - 2 967 millions d'euros, en baisse de - 25,2 %[3] par rapport à 2013. Elle intègre en particulier une dotation complémentaire aux provisions collectives pour litiges de - 400 millions. Cette provision atteint 1,1 milliard d'euros à fin 2014.

Le coût du risque commercial du Groupe s'établit à 61[2] points de base en 2014 à comparer à 75 points de base en 2013, malgré un environnement économique toujours difficile.

- Dans la **Banque de détail en France**, il est en recul à 56 points de base (contre 66 points de base en 2013). Comme les années précédentes, le quatrième trimestre est marqué par une hausse du coût du risque commercial liée à un effet saisonnier.
- À 123 points de base (contre 150 points de base en 2013), le coût du risque du pôle **Banque de détail et Services Financiers Internationaux** est en baisse, avec des évolutions contrastées selon les zones géographiques. L'amélioration est sensible en Europe, notamment en Roumanie où il est en baisse de - 42,6 %* malgré un renforcement de taux de couverture brut des encours douteux à 71 %. À l'inverse, en Russie, le coût du risque commercial augmente en lien avec la détérioration de l'environnement macroéconomique.
- Le coût du risque de la **Banque de Grande Clientèle et Solution Investisseurs** demeure en 2014 à un niveau bas à 10 points de base (contre 13[2] points de base en 2013), confirmant la qualité du portefeuille de crédit.

Provisions et dépréciations spécifiques sur risques de crédit

La dépréciation et le provisionnement des risques de crédit s'appliquent principalement à des créances douteuses et litigieuses (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations simples et opérations de location financement et assimilés). Le montant de ces créances s'élève à 25,9 Md EUR au 31 décembre 2014 (contre 27,8 Md EUR au 31 décembre 2013).

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, ces créances s'élèvent à 25,9 Md EUR.

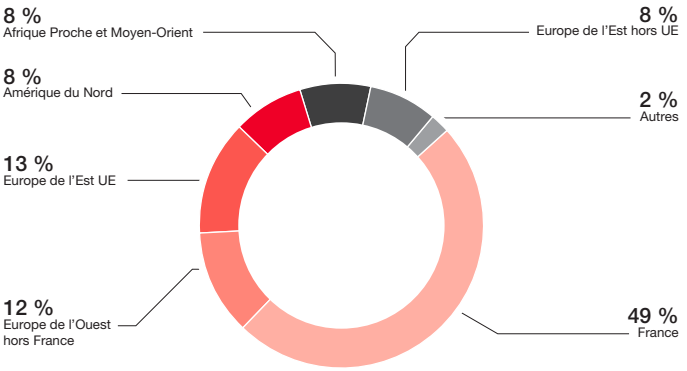

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, le stock de provisions et dépréciations spécifiques s'élève à 15,1 Md EUR.

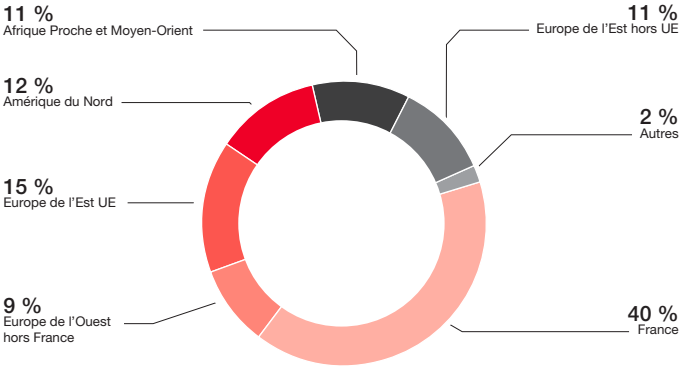

(1) Taux annualisé, hors litiges et actifs gérés en extinction en 2013, sur actifs début de période et y compris les locations simples.

(2) À périmètre et taux de change constants.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES AU 31 DÉCEMBRE 2013

Au 31 décembre 2013, ces créances s'élèvent à 27,8 Md EUR.

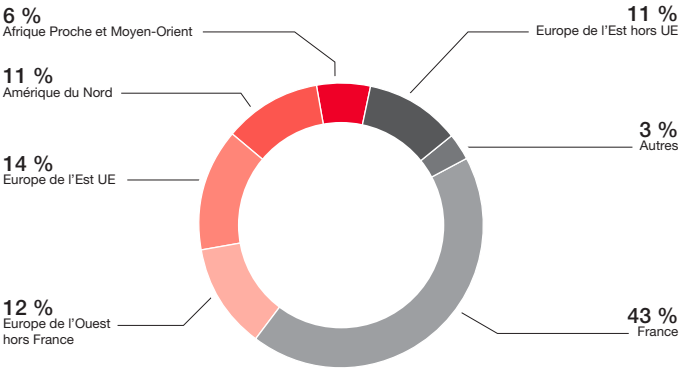

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Au 31 décembre 2013, le stock de provisions et dépréciations spécifiques s'élève à 15,8 Md EUR.

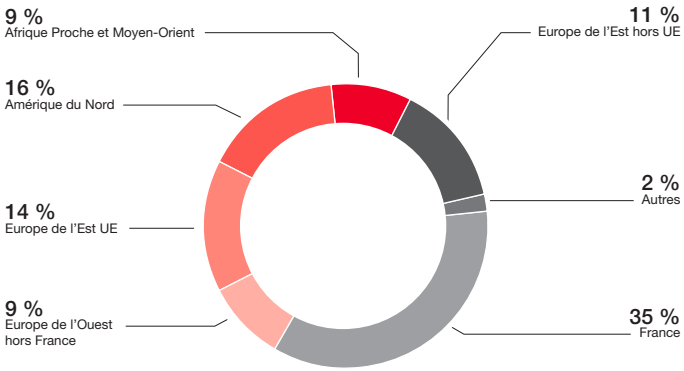

Dépréciations sur base portefeuille

Le montant des dépréciations sur base portefeuille pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,3 Md EUR au 31 décembre 2014 et 1,2 Md en 2013.

TABLEAU 22 : COUVERTURE DES ENCOURS DOUTEUX

	31.12.2014	31.12.2013
Créances brutes en Md EUR	431	422
Créances douteuses en Md EUR	25,9	27,8
Taux brut d'encours douteux	6,0 %	6,6 %
Taux brut d'encours douteux (Hors actifs gérés en extinction)	5,6 %	6,0 %
Provisions spécifiques en Md EUR	15,1	15,8
Provisions base portefeuille en Md EUR	1,3	1,2
Taux brut de couverture des encours douteux	63 %	61 %
Taux brut de couverture des encours douteux (Hors actifs gérés en extinction)	61 %	58 %

Cf. page 202 : le montant de sûretés (garanties et collatéraux) est plafonné au montant des encours et s'élève 221 Md EUR au 31 décembre 2014, dont 111,5 Md EUR sur la clientèle de détail et 109,5 Md EUR sur les autres clientèles (contre respectivement 89,4 Md EUR et 48,5 Md EUR au 31 décembre 2013).

Le montant des sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés s'élève au 31 décembre 2014 à 2,15 Md EUR (dont 1,25 Md EUR sur la clientèle de détail et 0,90 Md EUR sur les autres clientèles). Le montant des sûretés reçues au titre des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2014 à 5,74 Md EUR (dont 1,96 Md EUR sur la clientèle de détail et 3,78 Md EUR sur les autres clientèles). Ces montants sont plafonnés au montant des encours restant dus.

RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRES

Les informations quantitatives relatives au risque de crédit dans les tableaux qui suivent viennent enrichir, au titre du Pilier 3, les informations de la section précédente (risque de crédit : informations quantitatives).

Ces tableaux contiennent des informations détaillées sur le risque de crédit de la banque, notamment en ce qui concerne son exposition, sa valeur exposée au risque et ses actifs pondérés par le risque.

Dans ces tableaux, les variables-clés sont, outre la valeur exposée au risque (*Exposure at Default*, EAD), la probabilité de défaut (PD) et la perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) définies précédemment :

- l'exposition : la totalité des actifs (ex. : prêts, créances, produits à recevoir, etc.) qui sont liés à des transactions sur le marché ou avec un client et enregistrés dans le bilan et le hors bilan de la Banque ;
- la perte attendue (*Expected Loss*, EL) : la perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Dans la méthode IRBA, l'équation suivante résume le rapport entre ces variables : EL = EAD x PD x LGD (sauf pour les créances en défaut) ;
- les encours pondérés en risque (*Risk-Weighted Assets*, RWA) : calculés à partir des expositions et du niveau de risque qui leur est associé, lequel est fonction de la qualité de crédit des contreparties.

Les axes de restitution diffèrent de la section précédente :

Les ventilations sont présentées selon l'axe du garant, c'est-à-dire après prise en compte des effets de substitution (y compris pour les données au 31 décembre 2013 retraitées en conséquence).

Les titres de participation, actions et les autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit sont exclus à l'exception de comptes de régularisation affectés aux autres catégories d'exposition définies ci-après. Le risque de valeur résiduelle n'est pas pris en compte.

Les expositions au risque de crédit sont présentées par catégories de débiteurs suivantes :

TABLEAU 23 : CATÉGORIES D'EXPOSITION

Souverains	Créances ou créances conditionnelles sur les états souverains, les autorités régionales, les collectivités locales ou les entités du secteur public ainsi que les banques de développement multilatérales et les organisations internationales.
Établissements	Créances ou créances conditionnelles sur des établissements de crédit réglementés et assimilés ou sur des États, collectivités locales ou autres entités du secteur public n'ayant pas le statut de contreparties souveraines.
Entreprises	Créances ou créances conditionnelles sur de grandes entreprises, lesquelles incluent toutes les expositions qui ne font pas partie des portefeuilles définis ci-dessus. De plus, les petites et moyennes entreprises, définies comme des sociétés dont le chiffre d'affaires total est inférieur à 50 M EUR par an, sont incluses dans cette catégorie en tant que sous-portefeuille.
Clientèle de détail	Créances ou créances conditionnelles soit sur un ou des particuliers, soit sur une entreprise de taille petite ou moyenne, sous réserve, dans ce dernier cas, que le montant total dû à l'établissement de crédit n'excède pas 1 M EUR . L'exposition à la clientèle de détail est en outre décomposée en plusieurs catégories : prêts immobiliers, crédits renouvelables et autres crédits aux particuliers, le solde correspondant aux expositions aux très petites entreprises et aux professionnels.
Positions de titrisation	Créances relatives à des opérations de titrisation.

La hausse globale des expositions et encours pondérés en risque en 2014, en particulier sur le périmètre en méthode Standard, s'explique notamment par les évolutions liées à Bâle 3 (par exemple concernant le traitement des chambres de compensation), ainsi que par un effet périmètre (intégration à 100 % de Newedge).

Ces évolutions portent essentiellement sur les portefeuilles Établissements et Entreprises.

TABLEAU 24 : EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT GLOBAL, VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE (EAD) ET EXPOSITION PONDÉRÉE (RWA) PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION

	31.12.2014										
	Portefeuille global										
(En M EUR)	IRB			Standard			Total			Montant moyen[1]	
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	RWA
Catégorie d'exposition											
Souverains	150 726	147 707	5 187	10 272	10 181	11 221	160 999	157 888	16 408	160 290	13 274
Établissements	60 875	55 205	10 737	34 001	33 519	3 722	94 877	88 724	14 459	100 079	12 672
Entreprises	282 599	212 882	97 480	94 295	74 336	53 112	376 894	287 218	150 592	362 110	145 685
Clientèle de détail	134 939	133 927	30 162	52 468	45 418	27 458	187 407	179 345	57 620	188 865	58 597
Positions de titrisation	15 348	15 035	1 629	47	47	374	15 395	15 082	2 003	16 517	2 297
TOTAL	**644 488**	**564 756**	**145 195**	**191 083**	**163 501**	**95 888**	**835 571**	**728 257**	**241 083**	**827 861**	**232 524**

(1) Les montants moyens d'exposition et de RWA sont calculés en sommant les montants observés sur les 4 derniers trimestre et en divisant cette somme par 4.

	31.12.2013										
	Portefeuille global										
(En M EUR)	IRB			Standard			Total			Montant moyen[1]	
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	RWA
Catégorie d'exposition											
Souverains	155 397	151 884	5 637	2 216	2 206	568	157 613	154 090	6 205	161 358	6 210
Établissements	66 472	53 213	8 480	18 659	8 053	3 249	85 131	61 266	11 729	88 182	12 584
Entreprises	260 384	189 766	87 454	70 943	49 176	47 874	331 327	238 942	135 329	341 541	136 532
Clientèle de détail	129 357	129 449	28 825	59 242	51 390	33 185	188 599	180 838	62 010	190 042	59 370
Positions de titrisation	15 667	14 988	2 141	215	215	269	15 882	15 203	2 410	17 089	3 130
TOTAL	**627 277**	**539 300**	**132 538**	**151 275**	**111 039**	**85 145**	**778 552**	**650 339**	**217 683**	**798 213**	**217 826**

(1) Les montants moyens d'exposition et de RWA sont calculés en sommant les montants observés sur les 4 derniers trimestres et en divisant cette somme par 4.

TABLEAU 25 : EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT, VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE (EAD) ET EXPOSITION PONDÉRÉE (RWA) DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION

	31.12.2014										
	Portefeuille clientèle de détail										
(En M EUR)	IRB			Standard			Total			Montant moyen[1]	
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	RWA
Catégorie d'exposition											
Prêts immobiliers	82 543	82 403	13 436	15 808	15 030	5 457	98 351	97 433	18 893	97 401	18 581
Expositions renouvelables	6 979	5 656	2 541	4 752	2 611	1 979	11 731	8 267	4 520	12 161	4 745
Autres crédits particuliers	29 081	29 184	8 325	21 912	19 111	14 754	50 994	48 294	23 078	52 995	23 743
TPE et professionnels	16 336	16 683	5 861	9 995	8 667	5 268	26 331	25 350	11 129	26 308	11 528
TOTAL	**134 939**	**133 927**	**30 162**	**52 468**	**45 418**	**27 458**	**187 407**	**179 345**	**57 620**	**188 865**	**58 597**

(1) Les montants moyens d'exposition et de RWA sont calculés en sommant les montants observés sur les 4 derniers trimestre et en divisant cette somme par 4.

	31.12.2013										
	Portefeuille clientèle de détail										
(En M EUR)	IRB			Standard			Total			Montant moyen[1]	
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	RWA
Catégorie d'exposition											
Prêts immobiliers	78 284	78 231	11 372	15 902	15 409	5 551	94 187	93 641	16 923	94 833	15 373
Expositions renouvelables	7 383	5 935	2 643	5 607	2 961	2 245	12 991	8 896	4 888	13 093	4 706
Autres crédits particuliers	28 169	29 357	8 195	27 374	24 104	18 460	55 543	53 461	26 654	55 810	26 517
TPE et professionnels	15 521	15 925	6 615	10 358	8 915	6 930	25 879	24 840	13 545	26 306	12 774
TOTAL	**129 357**	**129 449**	**28 825**	**59 242**	**51 389**	**33 185**	**188 599**	**180 838**	**62 010**	**190 042**	**59 370**

(1) Les montants moyens d'exposition et de RWA sont calculés en sommant les montants observés sur les 4 derniers trimestres et en divisant cette somme par 4.

Ventilation du risque de crédit

TABLEAU 26 : EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION

	31.12.2014								
	IRB			Standard			Total		
(En M EUR)	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total
Catégorie d'exposition									
Souverains	141 921	8 805	150 726	10 070	202	10 272	151 991	9 008	160 999
Établissements	41 620	19 255	60 875	18 061	15 940	34 001	59 681	35 196	94 877
Entreprises	240 598	42 001	282 599	75 516	18 779	94 295	316 114	60 780	376 894
Clientèle de détail	134 927	12	134 939	52 300	168	52 468	187 226	180	187 407
Positions de titrisation	15 248	100	15 348	46	0	47	15 295	101	15 395
TOTAL	**574 314**	**70 174**	**644 488**	**155 993**	**35 090**	**191 083**	**730 307**	**105 264**	**835 571**

	31.12.2013								
	IRB			Standard			Total		
(En M EUR)	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total
Catégorie d'exposition									
Souverains	144 795	10 602	155 397	2 150	66	2 216	146 945	10 668	157 613
Établissements	53 901	12 571	66 472	17 567	1 091	18 659	71 468	13 663	85 131
Entreprises	226 739	33 645	260 384	68 461	2 483	70 943	295 200	36 127	331 327
Clientèle de détail	129 309	48	129 357	59 234	8	59 242	188 542	57	188 599
Positions de titrisation	15 473	195	15 667	215	0	215	15 687	195	15 882
TOTAL	**570 216**	**57 061**	**627 277**	**147 626**	**3 648**	**151 275**	**717 842**	**60 709**	**778 552**

TABLEAU 27 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE (EAD) DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION

	31.12.2014								
	IRB			Standard			Total		
(En M EUR)	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total
Catégorie d'exposition									
Souverains	138 902	8 805	147 707	9 979	202	10 181	148 880	9 008	157 888
Établissements	35 949	19 255	55 205	17 580	15 939	33 519	53 530	35 195	88 724
Entreprises	170 881	42 001	212 882	55 597	18 739	74 336	226 478	60 740	287 218
Clientèle de détail	133 914	12	133 927	45 250	168	45 418	179 164	180	179 345
Positions de titrisation	14 935	100	15 035	46	0	47	14 981	101	15 082
TOTAL	**494 582**	**70 174**	**564 756**	**128 452**	**35 049**	**163 501**	**623 033**	**105 223**	**728 257**

	31.12.2013								
	IRB			Standard			Total		
(En M EUR)	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total
Catégorie d'exposition									
Souverains	141 282	10 602	151 884	2 140	66	2 206	143 422	10 668	154 090
Établissements	37 242	15 971	53 213	7 095	958	8 053	44 337	16 929	61 266
Entreprises	156 834	32 931	189 766	47 808	1 368	49 176	204 642	34 299	238 942
Clientèle de détail	129 400	48	129 449	51 381	8	51 390	180 781	57	180 838
Positions de titrisation	14 794	195	14 988	215	0	215	15 008	195	15 203
TOTAL	**479 553**	**59 747**	**539 300**	**108 639**	**2 400**	**111 039**	**588 192**	**62 148**	**650 339**

Garanties et collatéraux

Au 31 décembre 2014, le montant de sûretés (garanties et collatéraux relatifs aux encours bilan et hors bilan) s'élève 221 Md EUR. Le montant de sûretés alloué dans le calcul des exigences en fonds propres du Groupe s'élève à 168 Md EUR et se répartit comme ci-dessous :

TABLEAU 28 : SÛRETÉS PERSONNELLES (DÉRIVÉS DE CRÉDIT INCLUS) ET RÉELLES BILAN ET HORS BILAN PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

(En M EUR)	31.12.2014		31.12.2013	
	Sûretés personnelles	Sûretés réelles	Sûretés personnelles	Sûretés réelles
Souverains	4 583	838	4 769	413
Établissements	2 890	897	3 244	1 575
Entreprises	20 513	36 439	18 519	36 194
Clientèle de détail	62 344	39 755	53 803	37 952
Total	**90 330**	**77 929**	**80 335**	**76 134**

TABLEAU 29 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE (EAD) DU PORTEFEUILLE ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

EAD	Entreprises - 31.12.2014		Entreprises - 31.12.2013	
(En M EUR)	**EAD**	**Répartition en %**	**EAD**	**Répartition en %**
Activités financières	60 975	21,2 %	44 749	18,7 %
Activités immobilières	22 379	7,8 %	21 584	9,0 %
Administration publique	3 347	1,2 %	430	0,2 %
Agriculture, industries agricoles et alimentaires	12 395	4,3 %	11 153	4,7 %
Biens de consommation	6 014	2,1 %	5 532	2,3 %
Chimie, caoutchouc et plastique	4 661	1,6 %	4 628	1,9 %
Commerce de détail, réparation	13 408	4,7 %	12 793	5,4 %
Commerce de gros (import, export)	24 137	8,4 %	21 327	8,9 %
Construction	10 149	3,5 %	10 123	4,2 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	3 124	1,1 %	2 202	0,9 %
Éducation et activités associatives	1 025	0,4 %	1 082	0,5 %
Hôtellerie, restaurations et loisirs	4 222	1,5 %	3 890	1,6 %
Industrie automobile	5 500	1,9 %	3 885	1,6 %
Industrie des équipements et composants électriques, électroniques et mécaniques	9 499	3,3 %	8 056	3,4 %
Industrie du bois et du papier	1 277	0,4 %	1 409	0,6 %
Industrie métallurgique et produits minéraux	9 771	3,4 %	7 888	3,3 %
Média	3 020	1,1 %	2 487	1,0 %
Pétrole et gaz	21 271	7,4 %	13 452	5,6 %
Santé et action sociale	2 829	1,0 %	2 357	1,0 %
Services aux entreprises (yc conglomérat multi-activités)	24 152	8,4 %	21 700	9,1 %
Services collectifs	17 057	5,9 %	15 140	6,3 %
Services personnels et domestiques	205	0,1 %	178	0,1 %
Télécommunications	8 790	3,1 %	5 204	2,2 %
Transports, postes, logistique	18 011	6,3 %	17 694	7,4 %
TOTAL	**287 218**	**100 %**	**238 942**	**100 %**

L'Europe de l'Ouest y compris la France représente près des deux tiers de l'exposition globale du Groupe (plus de 80 % pour ce qui concerne la clientèle de détail uniquement) en 2014 comme en 2013.

La Russie représente environ 2 % de l'EAD totale du Groupe.

La variation d'exposition du portefeuille Souverains sur certains pays (par exemple : États-Unis, Japon) résulte notamment de la gestion de liquidité du Groupe.

TABLEAU 30 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE (EAD) PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PRINCIPAUX PAYS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

EAD	31.12.2014						
(En M EUR)	**Souverains**	**Établissements**	**Entreprises**	**Clientèle de détail**	**Positions de titrisation**	**Total**	**Répartition en %**
France	43 533	28 613	108 853	128 343	7 828	317 169	43,6 %
Royaume Uni	1 018	9 796	13 547	2 240	172	26 774	3,7 %
Allemagne	7 358	6 307	11 228	7 833	21	32 746	4,5 %
Italie	2 958	1 312	7 798	5 413	82	17 562	2,4 %
Luxembourg	5 666	955	6 361	119	0	13 102	1,8 %
Espagne	2 006	2 281	7 670	310	55	12 322	1,7 %
Suisse	3 832	1 419	4 604	748	1	10 603	1,5 %
Autres pays d'Europe de l'Ouest	6 516	4 555	20 792	1 193	585	33 640	4,6 %
République tchèque	10 996	1 751	8 449	8 910	0	30 106	4,1 %
Roumanie	3 135	285	2 665	4 027	0	10 112	1,4 %
Autres pays d'Europe de l'Est UE	2 845	610	4 880	4 375	0	12 709	1,7 %
Fédération de Russie	1 559	1 486	7 288	6 628	0	16 962	2,3 %
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	2 384	530	5 104	2 728	0	10 744	1,5 %
États-Unis	41 381	17 406	34 679	120	5 929	99 515	13,7 %
Autres pays d'Amérique du Nord	778	867	2 380	16	206	4 247	0,6 %
Amérique Latine et Caraïbes	372	537	5 748	654	41	7 352	1,0 %
Afrique/Moyen-Orient	5 404	2 075	14 871	5 304	78	27 732	3,8 %
Japon	12 343	935	2 883	9	0	16 171	2,2 %
Autres pays d'Asie	3 804	7 004	17 417	376	86	28 688	3,9 %
TOTAL	**157 888**	**88 724**	**287 218**	**179 345**	**15 082**	**728 257**	**100 %**

La Russie (y compris clients russes de la banque privée) représente environ 2 % de l'EAD total du Groupe. La variation d'exposition du portefeuille Souverains sur certains pays (par exemple : États-Unis, Japon) résulte notamment de la gestion de liquidité du Groupe.

EAD	31.12.2013						
(En M EUR)	**Souverains**	**Établissements**	**Entreprises**	**Clientèle de détail**	**Positions de titrisation**	**Total**	**Répartition en %**
France	36 685	26 910	100 263	128 893	4 187	296 937	45,7 %
Royaume Uni	457	4 726	9 601	1 614	158	16 556	2,5 %
Allemagne	7 190	2 181	8 153	7 241	14	24 778	3,8 %
Italie	2 825	966	6 375	4 982	145	15 293	2,4 %
Luxembourg	4 850	255	6 459	1 503	250	13 317	2,0 %
Espagne	1 555	2 802	6 155	46	184	10 742	1,7 %
Suisse	6 989	789	5 944	932	8	14 662	2,3 %
Autres pays d'Europe de l'Ouest	5 061	4 331	13 504	1 439	1 307	25 642	3,9 %
République tchèque	9 157	1 875	8 075	8 704	0	27 811	4,3 %
Roumanie	3 383	321	3 083	4 186	0	10 973	1,7 %
Autres pays d'Europe de l'Est UE	2 035	771	4 693	3 946	1	11 446	1,8 %
Fédération de Russie	2 171	1 193	8 572	9 453	0	21 389	3,3 %
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	2 279	345	4 344	2 547	0	9 514	1,5 %
États-Unis	56 192	4 997	22 377	90	8 124	91 781	14,1 %
Autres pays d'Amérique du Nord	765	404	1 335	0	236	2 740	0,4 %
Amérique Latine et Caraïbes	359	431	3 414	609	375	5 187	0,8 %
Afrique/Moyen-Orient	5 023	1 785	13 636	4 430	77	24 951	3,8 %
Asie	7 113	6 184	12 961	225	137	26 619	4,1 %
TOTAL	**154 090**	**61 266**	**238 942**	**180 838**	**15 203**	**650 339**	**100,0 %**

TABLEAU 31 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE (EAD) PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PRINCIPAUX PAYS DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL

EAD	31.12.2014					
(En M EUR)	Prêts immobiliers	Expositions renouvelables	Autres crédits particuliers	TPE et professionnels	Total	Répartition en %
France	79 237	6 649	26 714	15 744	128 343	71,6 %
Allemagne	21	194	3 812	3 805	7 833	4,4 %
Italie	28	107	3 783	1 496	5 413	3,0 %
Autres pays d'Europe de l'Ouest	1 333	38	1 636	1 603	4 610	2,6 %
République tchèque	6 697	371	949	893	8 910	5,0 %
Roumanie	2 417	325	1 103	182	4 027	2,2 %
Autres pays d'Europe de l'Est UE	1 965	77	1 892	441	4 375	2,4 %
Fédération de Russie	2 708	387	3 329	204	6 628	3,7 %
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	1 092	35	1 306	295	2 728	1,5 %
Amérique du Nord	38	6	80	11	136	0,1 %
Amérique Latine et Caraïbes	13	12	620	8	654	0,4 %
Afrique/Moyen-Orient	1 755	48	3 003	498	5 304	3,0 %
Asie	131	17	67	171	385	0,2 %
TOTAL	**97 433**	**8 267**	**48 294**	**25 350**	**179 345**	**100 %**

EAD	31.12.2013					
(En M EUR)	Prêts immobiliers	Expositions renouvelables	Autres crédits particuliers	TPE et professionnels	Total	Répartition en %
France	76 442	7 187	29 392	15 872	128 893	71,3 %
Allemagne	10	141	3 439	3 651	7 241	4,0 %
Italie	0	136	3 682	1 163	4 982	2,8 %
Autres pays d'Europe de l'Ouest	1 292	0	2 464	1 778	5 534	3,1 %
République tchèque	6 517	366	998	823	8 704	4,8 %
Roumanie	1 647	325	1 875	339	4 186	2,3 %
Autres pays d'Europe de l'Est UE	1 665	72	1 867	341	3 946	2,2 %
Fédération de Russie	3 278	648	5 526	0	9 453	5,2 %
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	993	21	1 247	286	2 547	1,4 %
Amérique du Nord	90	0	0	0	90	0,0 %
Amérique Latine et Caraïbes	0	0	600	8	609	0,3 %
Afrique/Moyen-Orient	1 637	0	2 369	423	4 430	2,4 %
Asie	67	0	0	157	225	0,1 %
TOTAL	**93 640**	**8 896**	**53 461**	**24 841**	**180 838**	**100 %**

TABLEAU 32 : EN APPROCHE IRB HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL, EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE

Près de 80 % du total de l'exposition au risque de crédit a une maturité inférieure à 5 ans et environ 35 % à moins d'un an au 31 décembre 2014.

	31.12.2014				
	Répartition par échéance résiduelle				
(En M EUR)	**< 1 an**	**1 à 5 ans**	**5 à 10 ans**	**> 10 ans**	**Total**
Souverains	63 263	37 619	39 642	10 202	150 726
Établissements	20 515	21 970	5 166	13 225	60 875
Entreprises	84 577	152 423	23 048	22 551	282 599
Positions de titrisation	10 757	1 182	270	3 140	15 348
TOTAL	**179 113**	**213 193**	**68 126**	**49 117**	**509 549**

	31.12.2013				
	Répartition par échéance résiduelle				
(En M EUR)	**< 1 an**	**1 à 5 ans**	**5 à 10 ans**	**> 10 ans**	**Total**
Souverains	74 631	37 943	31 140	11 682	155 397
Établissements	20 448	28 128	5 007	12 889	66 472
Entreprises	71 176	147 483	20 817	20 908	260 384
Positions de titrisation	9 511	284	866	5 006	15 667
TOTAL	**175 766**	**213 838**	**57 830**	**50 486**	**497 920**

Risque de crédit global par notes

La répartition par note de l'exposition du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Au 31 décembre 2014, plus de 75 % de l'EAD (hors expositions en défaut) en approche IRB se concentrent sur des contreparties dont la notation est équivalente à un *rating investment grade*. Les opérations portant sur des contreparties *non investment grade* sont très souvent assorties de garanties et de collatéraux permettant d'atténuer le risque.

TABLEAU 33 : EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT TRAITÉE EN APPROCHE IRB, PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTES INTERNES (HORS EXPOSITIONS EN DÉFAUT)

	31.12.2014										
(En M EUR)	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	Exposition bilan	Exposition hors bilan	CCF moyen du hors-bilan	EAD	RWA	LGD moyenne	PD moyenne	RW moyen[1]	Pertes attendues (EL)
Souverains	1	61 616	59 015	2 600	65 %	60 717	8	0 %	0,00 %	0 %	0
	2	66 889	61 944	4 946	78 %	65 814	400	2 %	0,00 %	1 %	0
	3	10 809	8 570	2 239	65 %	10 017	908	19 %	0,05 %	9 %	1
	4	9 609	9 111	498	59 %	9 405	2 548	22 %	0,27 %	27 %	7
	5	1 126	1 037	89	93 %	1 119	753	32 %	2,43 %	67 %	8
	6	544	472	72	43 %	503	357	19 %	7,60 %	71 %	8
	7	78	34	44	94 %	76	213	47 %	20,11 %	281 %	7
Sous-total		**150 671**	**140 183**	**10 489**	**71 %**	**147 652**	**5 187**	**4 %**	**0,08 %**	**4 %**	**31**
Établissements	1	105	55	50	96 %	103	5	13 %	0,03 %	5 %	0
	2	20 043	16 424	3 619	83 %	19 448	852	11 %	0,03 %	4 %	0
	3	24 547	12 436	12 112	74 %	21 059	1 850	22 %	0,04 %	9 %	1
	4	11 071	6 725	4 346	86 %	10 209	4 157	32 %	0,27 %	41 %	9
	5	4 440	2 068	2 372	75 %	3 856	2 873	29 %	1,63 %	75 %	19
	6	341	116	224	70 %	267	433	40 %	6,88 %	162 %	7
	7	282	113	169	61 %	217	554	43 %	18,02 %	255 %	17
Sous-total		**60 828**	**37 936**	**22 892**	**78 %**	**55 159**	**10 724**	**20 %**	**0,29 %**	**19 %**	**54**
Entreprises	1	1 890	1 424	467	71 %	1 756	212	87 %	0,03 %	12 %	0
	2	26 881	12 042	14 839	74 %	22 790	3 472	40 %	0,03 %	15 %	3
	3	63 077	21 197	41 880	55 %	43 936	7 466	37 %	0,05 %	17 %	7
	4	93 724	31 840	61 884	56 %	66 065	24 587	30 %	0,31 %	37 %	62
	5	63 238	36 817	26 420	53 %	50 279	37 102	29 %	2,03 %	75 %	285
	6	21 148	12 522	8 626	61 %	17 487	16 675	27 %	6,68 %	95 %	302
	7	3 364	2 550	814	62 %	3 056	4 605	30 %	20,48 %	151 %	188
Sous-total		**273 322**	**118 393**	**154 929**	**57 %**	**205 369**	**94 120**	**33 %**	**1,48 %**	**46 %**	**848**
Clientèle de détail	1	2 324	1 930	394	97 %	2 314	241	100 %	0,03 %	10 %	1
	2	2 640	2 385	255	99 %	2 638	259	100 %	0,03 %	10 %	1
	3	46 372	45 204	1 168	99 %	46 428	2 660	17 %	0,04 %	6 %	3
	4	32 283	29 981	2 303	60 %	31 380	3 392	19 %	0,33 %	11 %	22
	5	28 338	25 189	3 150	79 %	27 691	9 623	23 %	1,93 %	35 %	118
	6	9 070	8 489	581	114 %	9 358	4 826	28 %	7,32 %	52 %	185
	7	4 191	4 101	91	56 %	4 404	3 533	28 %	25,70 %	80 %	307
Sous-total		**125 219**	**117 278**	**7 940**	**80 %**	**124 214**	**24 535**	**23 %**	**1,99 %**	**20 %**	**636**
Entreprises en IRB slotting		1 738	358	1 380	32 %	803	501			62 %	3
IRBF simplifié		395	395	0	0 %	395	197			50 %	0
TOTAL		**612 173**	**414 542**	**197 631**	**61 %**	**533 592**	**135 264**	**21 %**	**1,09 %**	**25 %**	**1 573**

(1) Après prise en compte du *floor* de PD.

					31.12.2013						
(En M EUR)	**Note interne de la contrepartie**	**Exposition brute**	**Exposition bilan**	**Exposition hors bilan**	**CCF moyen du hors-bilan**	**EAD**	**RWA**	**LGD moyenne**	**PD moyenne**	**RW moyen[1]**	**Pertes attendues (EL)**
Souverains	1	118 745	111 969	6 776	59 %	115 982	7	0 %	0,00 %	0 %	0
	2	14 926	13 772	1 153	92 %	14 834	468	14 %	0,01 %	3 %	0
	3	10 697	8 948	1 749	71 %	10 166	898	18 %	0,05 %	9 %	1
	4	7 702	7 308	394	74 %	7 599	1 839	18 %	0,29 %	24 %	4
	5	2 477	2 404	73	65 %	2 452	1 637	35 %	1,88 %	67 %	14
	6	620	600	20	81 %	616	618	24 %	10,12 %	100 %	14
	7	64	45	19	100 %	64	147	40 %	18,93 %	228 %	5
Sous-total		**155 231**	**145 046**	**10 186**	**66 %**	**151 714**	**5 613**	**4 %**	**0,10 %**	**4 %**	**38**
Établissements	1	12 310	10 584	1 727	51 %	11 469	329	5 %	0,03 %	3 %	0
	2	9 492	6 046	3 446	60 %	8 085	477	23 %	0,03 %	6 %	0
	3	29 471	13 742	15 729	49 %	19 809	1 516	22 %	0,04 %	8 %	2
	4	10 347	6 003	4 344	81 %	9 696	3 160	31 %	0,26 %	33 %	8
	5	3 834	1 669	2 164	77 %	3 333	2 201	28 %	1,67 %	66 %	16
	6	539	301	239	70 %	370	445	32 %	7,37 %	120 %	9
	7	215	83	132	71 %	178	286	30 %	18,19 %	161 %	10
Sous-total		**66 209**	**38 428**	**27 782**	**58 %**	**52 940**	**8 414**	**20 %**	**0,29 %**	**16 %**	**46**
Entreprises	1	3 299	2 313	986	101 %	3 001	381	70 %	0,03 %	11 %	1
	2	33 450	14 782	18 668	42 %	20 893	2 949	38 %	0,03 %	14 %	3
	3	57 061	25 384	31 677	59 %	41 303	6 630	36 %	0,05 %	16 %	7
	4	83 788	31 041	52 747	48 %	56 218	20 659	31 %	0,31 %	37 %	54
	5	51 801	30 015	21 786	53 %	40 286	31 463	29 %	1,99 %	76 %	239
	6	15 906	9 954	5 953	55 %	13 074	14 308	30 %	7,04 %	109 %	270
	7	2 898	2 212	687	76 %	2 781	4 896	34 %	20,62 %	176 %	192
Sous-total		**248 204**	**115 701**	**132 503**	**52 %**	**177 556**	**81 286**	**33 %**	**1,40 %**	**45 %**	**765**
Clientèle de détail	1	1 893	1 454	439	98 %	2 376	248	100 %	0,03 %	10 %	1
	2	2 395	2 220	175	101 %	2 402	236	100 %	0,03 %	10 %	1
	3	45 252	44 157	1 094	99 %	45 885	2 797	17 %	0,04 %	6 %	3
	4	32 002	29 516	2 486	57 %	30 936	3 498	18 %	0,31 %	11 %	20
	5	27 360	24 429	2 931	83 %	26 875	8 506	22 %	1,84 %	32 %	112
	6	10 246	9 641	605	110 %	10 532	5 716	26 %	7,31 %	54 %	185
	7	4 152	4 066	86	23 %	4 384	3 639	28 %	26,83 %	83 %	316
Sous-total		**123 299**	**115 483**	**7 816**	**80 %**	**123 389**	**24 640**	**23 %**	**2,07 %**	**20 %**	**638**
Entreprises en IRB slotting		1 973	469	1 504	55 %	1 299	776			60 %	4
Affacturage		2 886	2 864	22	-	3 019	1 933			64 %	44
TOTAL		**597 804**	**417 990**	**179 814**	**55 %**	**509 917**	**122 662**	**21 %**	**1,06 %**	**24 %**	**1 536**

(1) Après prise en compte du *floor* de PD.

TABLEAU 34 : EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL TRAITÉES EN APPROCHE IRB, PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTES INTERNES (HORS EXPOSITIONS EN DÉFAUT)

	31.12.2014										
(En M EUR)	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	Exposition bilan	Exposition hors bilan	CCF moyen du hors-bilan	EAD	RWA	LGD moyenne	PD moyenne	RW moyen[1]	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers	1	267	260	7	100 %	267	26	100 %	0,03 %	10 %	0
	2	2 424	2 340	84	98 %	2 422	237	100 %	0,03 %	10 %	1
	3	42 325	41 607	718	100 %	42 325	2 362	13 %	0,04 %	6 %	2
	4	22 104	21 817	286	87 %	22 066	1 849	15 %	0,29 %	8 %	10
	5	11 041	10 735	307	70 %	10 949	4 432	17 %	1,90 %	40 %	33
	6	1 788	1 765	23	85 %	1 784	1 293	17 %	8,08 %	72 %	23
	7	1 263	1 248	15	97 %	1 263	1 180	16 %	19,32 %	93 %	39
Sous-total		**81 212**	**79 772**	**1 440**	**91 %**	**81 076**	**11 378**	**17 %**	**0,84 %**	**14 %**	**108**
Expositions renouvelables	1	0	0	0	0 %	0	0	0 %	0,00 %	0 %	0
	2	0	0	0	0 %	0	0	0 %	0,00 %	0 %	0
	3	120	20	100	100 %	190	4	51 %	0,06 %	2 %	0
	4	1 705	160	1 545	39 %	765	66	44 %	0,39 %	9 %	1
	5	2 585	591	1 995	70 %	1 985	577	43 %	2,06 %	29 %	17
	6	1 288	955	333	119 %	1 351	826	41 %	6,97 %	61 %	35
	7	551	507	44	0 %	638	698	40 %	29,06 %	109 %	64
Sous-total		**6 250**	**2 233**	**4 016**	**62 %**	**4 931**	**2 172**	**43 %**	**6,56 %**	**44 %**	**117**
Autres crédits particuliers	1	2 057	1 671	387	97 %	2 047	215	100 %	0,03 %	10 %	1
	2	216	45	172	100 %	216	23	100 %	0,03 %	10 %	0
	3	3 923	3 574	349	96 %	3 909	294	54 %	0,04 %	8 %	1
	4	5 788	5 430	359	115 %	5 857	1 055	26 %	0,41 %	18 %	7
	5	8 279	7 692	587	106 %	8 315	2 980	26 %	1,93 %	36 %	42
	6	2 713	2 636	78	127 %	2 733	1 380	31 %	6,68 %	50 %	56
	7	1 159	1 148	11	137 %	1 163	764	27 %	33,80 %	66 %	96
Sous-total		**24 136**	**22 195**	**1 941**	**105 %**	**24 239**	**6 709**	**38 %**	**3,14 %**	**28 %**	**203**
TPE et professionnels	1	0	0	0	0 %	0	0	0 %	0,00 %	0 %	0
	2	0	0	0	0 %	0	0	0 %	0,00 %	0 %	0
	3	3	3	0	100 %	3	0	16 %	0,04 %	4 %	0
	4	2 687	2 573	113	105 %	2 692	422	26 %	0,42 %	16 %	4
	5	6 432	6 171	261	104 %	6 443	1 634	22 %	1,92 %	25 %	26
	6	3 280	3 134	147	100 %	3 490	1 327	27 %	7,57 %	38 %	70
	7	1 218	1 197	21	100 %	1 340	892	33 %	23,08 %	67 %	108
Sous-total		**13 620**	**13 078**	**542**	**103 %**	**13 968**	**4 275**	**25 %**	**5,06 %**	**31 %**	**209**
TOTAL		**125 219**	**117 278**	**7 940**	**80 %**	**124 214**	**24 535**	**23 %**	**1,99 %**	**20 %**	**636**

(1) Après prise en compte du *floor* de PD.

	31.12.2013										
(En M EUR)	**Note interne de la contrepartie**	**Exposition brute**	**Exposition bilan**	**Exposition hors bilan**	**CCF moyen du hors-bilan**	**EAD**	**RWA**	**LGD moyenne**	**PD moyenne**	**RW moyen[1]**	**Pertes attendues (EL)**
Prêts immobiliers	1	226	220	7	100 %	226	22	100 %	0,03 %	10 %	0
	2	2 171	2 101	70	99 %	2 170	212	100 %	0,03 %	10 %	1
	3	41 726	41 018	708	100 %	41 726	2 530	13 %	0,04 %	6 %	2
	4	20 133	19 867	267	94 %	20 117	1 747	15 %	0,26 %	9 %	8
	5	9 929	9 680	249	87 %	9 897	3 076	16 %	1,66 %	31 %	27
	6	2 182	2 155	27	95 %	2 181	1 416	15 %	8,62 %	65 %	25
	7	916	910	6	95 %	916	890	17 %	21,39 %	97 %	31
Sous-total		**77 284**	**75 951**	**1 333**	**100 %**	**77 233**	**9 893**	**17 %**	**0,80 %**	**13 %**	**94**
Expositions renouvelables	1	0	0	0	0 %	0	0	0 %	0,00 %	0 %	0
	2	0	0	0	0 %	0	0	0 %	0,00 %	0 %	0
	3	140	24	116	100 %	228	5	54 %	0,06 %	2 %	0
	4	1 950	156	1 793	37 %	824	65	43 %	0,30 %	8 %	1
	5	2 558	594	1 964	73 %	2 033	579	44 %	1,79 %	28 %	17
	6	1 370	994	377	109 %	1 404	827	39 %	7,03 %	59 %	35
	7	613	561	52	-	703	784	40 %	26,85 %	112 %	68
Sous-total		**6 632**	**2 330**	**4 302**	**61 %**	**5 191**	**2 260**	**42 %**	**6,29 %**	**44 %**	**121**
Autres crédits particuliers	1	1 666	1 234	432	98 %	2 149	225	100 %	0,03 %	10 %	1
	2	225	119	105	103 %	232	24	100 %	0,03 %	10 %	0
	3	3 378	3 108	270	97 %	3 924	262	49 %	0,04 %	7 %	1
	4	5 869	5 555	313	115 %	5 918	1 015	24 %	0,36 %	17 %	6
	5	9 478	8 948	530	112 %	9 541	3 265	24 %	1,84 %	34 %	44
	6	3 549	3 467	82	134 %	3 575	1 745	29 %	6,42 %	49 %	66
	7	1 385	1 375	10	132 %	1 388	854	25 %	33,19 %	61 %	109
Sous-total		**25 550**	**23 806**	**1 743**	**107 %**	**26 727**	**7 391**	**35 %**	**3,33 %**	**28 %**	**226**
TPE et professionnels	1	0	0	0	0 %	0	0	-	-	-	0
	2	0	0	0	0 %	0	0	-	-	-	0
	3	7	7	1	105 %	7	0	14 %	0,04 %	4 %	0
	4	4 050	3 937	113	123 %	4 077	671	21 %	0,51 %	16 %	4
	5	5 394	5 206	188	105 %	5 404	1 586	21 %	2,19 %	29 %	25
	6	3 145	3 026	119	100 %	3 372	1 728	23 %	7,51 %	51 %	59
	7	1 238	1 221	17	-	1 377	1 111	32 %	24,01 %	81 %	109
Sous-total		**13 834**	**13 396**	**438**	**100 %**	**14 237**	**5 096**	**23 %**	**5,08 %**	**36 %**	**197**
TOTAL		**123 299**	**115 483**	**7 816**	**80 %**	**123 389**	**24 640**	**23 %**	**2,07 %**	**20 %**	**638**

(1) Après prise en compte du *floor* de PD.

TABLEAU 35 : EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT TRAITÉE EN MÉTHODE STANDARD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTATION (HORS EXPOSITIONS EN DÉFAUT)

	31.12.2014			
(En M EUR)	**Note externe**	**Exposition brute**	**EAD**	**RWA**
Souverains	AAA à AA-	721	669	0
	A+ à A-	35	35	7
	BBB+ à BBB-	204	173	87
	BB+ à B-	1 439	1 439	1 434
	<B-	0	0	0
	Sans note externe	7 869	7 862	9 685
Sous-total		**10 268**	**10 178**	**11 213**
Établissements	AAA à AA-	26 228	26 373	1 455
	A+ à A-	504	413	267
	BBB+ à B-	1 073	1 031	959
	<B-	235	235	383
	Sans note externe	5 905	5 450	639
Sous-total		**33 946**	**33 503**	**3 703**
Entreprises	AAA à AA-	10 825	9 124	733
	A+ à A-	1 177	1 073	534
	BBB+ à B-	13 780	9 717	9 723
	<B-	1 035	933	1 496
	Sans note externe	61 885	51 192	37 924
Sous-total		**88 703**	**72 038**	**50 410**
Clientèle de détail	Sans note externe	47 509	43 346	25 040
TOTAL		**180 426**	**159 065**	**90 366**

	31.12.2013			
(En M EUR)	**Note externe**	**Exposition brute**	**EAD**	**RWA**
Souverains	AAA à AA-	1 430	1 443	0
	A+ à A-	0	0	0
	BBB+ à BBB-	182	182	91
	BB+ à B-	426	419	419
	<B-	0	0	0
	Sans note externe	176	161	56
Sous-total		**2 215**	**2 206**	**567**
Établissements	AAA à AA-	16 336	5 889	1 178
	A+ à A-	162	140	70
	BBB+ à B-	2 099	1 966	1 966
	<B-	1	1	1
	Sans note externe	0	45	16
Sous-total		**18 598**	**8 041**	**3 232**
Entreprises	AAA à AA-	6 717	1 740	299
	A+ à A-	2 188	2 063	1 056
	BBB+ à B-	9 810	7 556	7 582
	<B-	1 162	1 090	1 586
	Sans note externe	44 582	33 865	33 854
Sous-total		**64 460**	**46 315**	**44 378**
Clientèle de détail	Sans note externe	54 111	49 297	30 711
TOTAL		**139 384**	**105 858**	**78 888**

Les expositions sans note externe en 2014 dans le tableau ci-dessus correspondent essentiellement à des comptes de régularisation pour le portefeuille Souverains et à des expositions sur certaines chambres de compensation pour le portefeuille Établissements.

Risque de contrepartie

La grande majorité de l'exposition au titre du risque de contrepartie se concentre sur les grands pays industrialisés et sur des contreparties dont la note interne équivaut à une note *investment grade*.

TABLEAU 36 : RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

(En M EUR)	31.12.2014		31.12.2013	
Risque de contrepartie	**EAD**	**RWA**	**EAD**	**RWA**
Souverains	9 008	373	10 668	360
Établissements	35 195	5 623	16 929	3 310
Entreprises	60 740	23 413	34 299	12 340
Clientèle de détail	180	43	57	9
Positions de titrisation	101	8	195	18
TOTAL	**105 223**	**29 461**	**62 148**	**16 039**

TABLEAU 37 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE (EAD) DE CONTREPARTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PRINCIPAUX PAYS (DONT L'EXPOSITION EST SUPÉRIEURE À 1 MD EUR)

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Risque de contrepartie	**EAD**	**EAD**
France	21 669	15 146
Royaume-Uni	10 365	4 938
Allemagne	7 538	3 152
Espagne	3 922	2 739
Autres pays d'Europe de l'Ouest	13 624	9 481
République tchèque	2 251	5 353
Autres pays d'Europe de l'Est UE	977	946
Europe de l'Est hors UE	1 708	1 119
Afrique/Moyen-Orient	2 470	2 274
États-Unis	27 035	9 329
Autres pays d'Amérique du Nord	1 912	1 145
Amérique Latine et Caraïbes	1 591	1 001
Japon	3 708	ND
Autres pays d'Asie[1]	6 452	5 524
TOTAL	**105 223**	**62 148**

(1) En 2013, le total Autres Asie inclut le Japon.

TABLEAU 38 : EN APPROCHE IRB, VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE (EAD) DE CONTREPARTIE PAR NOTES INTERNES

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Risque de contrepartie - IRB	**EAD**	**EAD**
Note interne de la contrepartie		
1	1 845	3 754
2	19 289	16 940
3	24 149	21 174
4	15 047	10 984
5	6 445	4 948
6	2 646	1 430
7	400	378
8 à 10	353	139
TOTAL	**70 174**	**59 747**

Expositions non dépréciées avec impayés, expositions dépréciées, dépréciations et pertes attendues

Les définitions relatives aux tableaux suivants sont présentées dans la note 4 aux états financiers p. 388 et suivantes.

TABLEAU 39 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS NON DÉPRÉCIÉES AVEC IMPAYÉS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

(En M EUR)	31.12.2014		31.12.2013	
Exposition non dépréciée	**Total**	**Dont impayés de moins de 31 jours en %**	**Total**	**Dont impayés de moins de 31 jours en %**
Souverains	127	26 %	97	69 %
Établissements	46	12 %	285	84 %
Entreprises	2 494	42 %	2 558	57 %
Clientèle de détail	3 319	66 %	3 920	66 %
Positions de titrisation	-	-	-	-
TOTAL	**5 987**	**54 %**	**6 860**	**63 %**

TABLEAU 40 : EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES DU BILAN ET DÉPRÉCIATIONS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET COÛT DU RISQUE

(En M EUR)	31.12.2014					
Exposition dépréciée Bilan	**Approche standard**	**Approche IRB**	**Total**	**Dépréciations individuelles**	**Dépréciations collectives**	**Coût du risque 2014**
Souverains	20	442	462	79		
Établissements	60	70	130	126		
Entreprises	5 148	5 984	11 132	8 462		
Clientèle de détail	4 749	7 442	12 191	6 333		
Positions de titrisation	0	1 964	1 964	58		
TOTAL	**9 977**	**15 903**	**25 880**	**15 058**	**1 256**	**2 967**

(En M EUR)	31.12.2013					
Exposition dépréciée	**Approche standard**	**Approche IRB**	**Total**	**Dépréciations individuelles**	**Dépréciations collectives**	**Coût du risque 2013**
Souverains	1	58	59	70		
Établissements	66	83	150	111		
Entreprises	5 847	6 958	12 806	7 465		
Clientèle de détail	5 058	6 872	11 930	5 587		
Positions de titrisation	0	2 785	2 785	2 535		
TOTAL	**10 972**	**16 757**	**27 729**	**15 767**	**1 212**	**4 052**

TABLEAU 41 : EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET DÉPRÉCIATIONS INDIVIDUELLES AU BILAN PAR MÉTHODE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PRINCIPAUX PAYS

	31.12.2014			
	Expositions dépréciées			dépréciations individuelles
(En M EUR)	Approche standard	Approche IRB	Total	Total
France	2 634	9 909	12 544	7 889
Allemagne	196	212	408	142
Suisse	16	12	29	7
Espagne	49	678	728	230
Italie	682	625	1 307	659
Royaume-Uni	62	58	120	57
Luxembourg	8	99	107	-1
Autres pays d'Europe de l'Ouest	82	389	470	229
Roumanie	1 521	19	1 540	1 015
République tchèque	195	676	871	599
Autres pays d'Europe de l'Est UE	775	40	815	604
Fédération de Russie	894	76	970	757
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	748	466	1 214	989
Afrique/Moyen-Orient	1 964	211	2 175	1 648
États-Unis	11	2 106	2 117	94
Autres pays d'Amérique du Nord	0	0	1	0
Amérique Latine et Caraïbes	70	45	115	44
Asie	67	282	349	95
TOTAL	**9 977**	**15 903**	**25 880**	**15 058**

	31.12.2013			
	Expositions dépréciées			dépréciations individuelles
(En M EUR)	Approche standard	Approche IRB	Total	Total
France	2 639	9 423	12 061	5 536
Allemagne	165	360	525	149
Espagne	20	723	742	242
Italie	663	474	1 136	555
Royaume-Uni	29	172	201	69
Suisse	15	14	29	5
Luxembourg	8	72	81	54
Autres pays d'Europe de l'Ouest	154	401	555	284
Roumanie	2 047	21	2 067	1 252
République tchèque	199	729	928	594
Autres pays d'Europe de l'Est UE	836	17	853	564
Fédération de Russie	1 800	101	1 901	1 360
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	651	423	1 074	842
Afrique/Moyen-Orient	1 564	195	1 759	1 470
États-Unis	46	3 042	3 089	2 503
Autres pays d'Amérique du Nord	0	0	0	0
Amérique Latine et Caraïbes	82	65	147	113
Asie	55	525	580	174
TOTAL	**10 972**	**16 756**	**27 729**	**15 767**

TABLEAU 42 : EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES DU BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	31.12.2014		31.12.2013	
(En M EUR)	Expositions dépréciées	%	Expositions dépréciées	%
Activités financières	3 873	15 %	4 518	16 %
Activités immobilières	1 166	5 %	1 680	6 %
Administration publique (incl. activités extra-territoriales)	79	0 %	97	0 %
Agriculture, industries agricoles et alimentaires	457	2 %	419	2 %
Biens de consommation	519	2 %	723	3 %
Chimie, caoutchouc et plastique	156	1 %	142	1 %
Commerce de détails, réparation	606	2 %	741	3 %
Commerce de gros (Export/Import)	1 398	5 %	1 456	5 %
Construction	971	4 %	1 089	4 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	121	0 %	49	0 %
Éducation et activités associatives	57	0 %	49	0 %
Hôtellerie, restaurations et loisirs	315	1 %	296	1 %
Industrie automobile	116	0 %	146	1 %
Industrie des équipements et composants électriques, électroniques et mécaniques	313	1 %	308	1 %
Industrie du bois et du papier	229	1 %	259	1 %
Industrie métallurgique et produits minéraux	418	2 %	521	2 %
Média	167	1 %	185	1 %
Pétrole et gaz	65	0 %	59	0 %
Santé et action sociale	62	0 %	91	0 %
Services aux entreprises (yc conglomérat multi-activités)	640	2 %	839	3 %
Services collectifs	344	1 %	172	1 %
Services personnels et domestiques	17	0 %	22	0 %
Télécommunications	20	0 %	24	0 %
Transports, postes, logistique	514	2 %	905	3 %
Retail	12 191	47 %	11 930	43 %
Autres	1 067	4 %	1 009	4 %
TOTAL	**25 880**	**100 %**	**27 729**	**100 %**

TABLEAU 43 : EN APPROCHE IRB : PERTES ATTENDUES (EL) À HORIZON D'UN AN PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION (HORS EXPOSITIONS EN DÉFAUT)

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Souverains	31	39
Établissements	54	47
Entreprises	851	792
Clientèle de détail	636	638
Positions de titrisation	1	1
TOTAL	**1 574**	**1 517**

Pour les portefeuilles Souverains, Établissements, Entreprises et Clientèle de détail, le ratio EL/EAD s'élève à 0,29 % au 31 décembre 2014, stable par rapport au 31 décembre 2013.

EL et pertes ne sont pas comparables dans la mesure où les paramètres utilisés pour le calcul des pertes attendues (PD, LGD, EAD) proposent des estimations à travers le cycle alors que la perte constatée présente une information comptable enregistrée sur une année particulière.

5. TITRISATION

TITRISATIONS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente des informations sur les activités de titrisation de Société Générale, acquises ou réalisées pour son compte propre ou celui de ses clients. Il décrit les risques associés à ces activités et la gestion qui en est faite. Enfin, il comporte un certain nombre d'informations quantitatives pour décrire ces activités pendant l'année 2014 ainsi que les exigences en fonds propres liées aux positions du portefeuille d'intermédiation bancaire et du portefeuille de négociation du Groupe, sur le périmètre défini par la réglementation prudentielle.

Telle qu'elle est définie dans la réglementation prudentielle, la titrisation correspond à une transaction ou un mécanisme par lesquels le risque de crédit inhérent à une exposition ou un panier d'expositions est divisé en tranches présentant les caractéristiques suivantes :

- la transaction aboutit à un transfert de risque significatif ;
- les paiements effectués dans le cadre de la transaction ou du mécanisme dépendent des performances de l'exposition ou du panier d'expositions sous-jacentes ;
- la subordination de certaines tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée de la transaction ou du mécanisme de transfert de risque.

Les positions de titrisation sont soumises au traitement réglementaire défini dans la Partie 3 – Titre 2 – Chapitre 5 du Règlement Européen N° 575/2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR). Les positions détenues dans le portefeuille bancaire ou dans le portefeuille de négociation reçoivent des pondérations qui varient entre 7 % et 1 250 % en fonction de leur qualité de crédit ainsi que leur rang de subordination.

Ce cadre réglementaire sera amené à évoluer. En effet, dans la continuité des travaux lancés, le Comité de Bâle a publié fin 2014 les règles finales du nouveau cadre applicable à la titrisation. Cette revue vise à réduire la dépendance aux notations externes et les effets de seuil, mais aussi à définir une méthode plus sensible aux risques et à rehausser les exigences de fonds propres requises pour certains types d'expositions de titrisation. En parallèle, les régulateurs cherchent à favoriser la titrisation de qualité, catégorie pour laquelle des travaux de normalisation ont été initiés par le Comité de Bâle et par l'Autorité bancaire européenne. Les expositions qui relèveront de cette catégorie bénéficieront probablement d'un traitement prudentiel favorable.

MÉTHODES COMPTABLES

Les opérations de titrisation dans lesquelles Société Générale est investisseur, sont enregistrées conformément aux principes comptables du Groupe tels que mentionnés dans la note annexe aux états financiers consolidés, « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés ».

Les positions de titrisation classées dans la catégorie « Prêts et créances » sont évaluées après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les positions de titrisation classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en « Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers » tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique coût du risque la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Pour les actifs qui ont été transférés depuis une autre catégorie comptable, le coût amorti est déterminé sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus est révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en Coût du risque au compte de résultat.

Les titrisations synthétiques sous forme de *Credit Default Swaps* suivent les règles de comptabilisation propres aux instruments dérivés de transaction.

Les actifs titrisés sont décomptabilisés lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif. Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Les prêts originés en attente de titrisation demeurent classés dans leur portefeuille d'origine.

CAS PARTICULIERS DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité.

L'analyse du contrôle d'une entité structurée doit alors tenir compte de tous les faits et circonstances et prendre notamment en considération :

- les activités et l'objectif de l'entité ;
- la structuration de l'entité ;
- les risques portés par l'entité et l'exposition du Groupe a tout ou partie de ces risques ;
- les avantages potentiels procurés au Groupe par l'entité.

Les entités structurées non consolidées sont celles qui ne sont pas contrôlées de manière exclusive par le Groupe.

Dans le cadre de la consolidation des entités structurées et contrôlées par le Groupe, les parts des entités structurées qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en dettes.

Dans le cas d'opérations de titrisation de créances (prêts à la clientèle) ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dès lors que le Groupe conserve le contrôle et reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances, les véhicules portant les créances cédées sont consolidés.

GESTION DES RISQUES LIÉS AUX TITRISATIONS

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risque de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Risques structurels et risque de liquidité

La gestion des risques structurels de taux et de change des activités de titrisation ne diffère pas de celles des autres actifs du Groupe. Le pilotage des risques structurels de taux d'intérêt est décrit dans la section 8 du présent chapitre, p. 261.

Le risque de liquidité lié aux activités de titrisation fait l'objet d'un suivi à la fois au niveau des lignes métiers responsables mais aussi, en central, au niveau de la Direction financière, avec notamment la mesure de l'impact de ces activités sur les ratios de liquidité, les *stress tests* et les *gaps* de liquidité du Groupe. L'organisation et le pilotage du risque de liquidité est décrit dans la section 9 du présent chapitre, p. 265.

Risque opérationnel

Le suivi du risque opérationnel sur les activités de titrisation est pris en compte dans les dispositifs du pilotage du risque opérationnel du Groupe. Des rapports visant un niveau de tolérance zéro en termes de risque opérationnel des activités du Groupe sont établis et vérifiés sur une base mensuelle. Le pilotage du risque opérationnel est décrit dans la section 7 du présent chapitre, p. 255.

ACTIVITÉS DE TITRISATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les activités de titrisation permettent au Groupe de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque, pour son propre compte ou le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, le Groupe peut alors agir en tant qu'originateur, sponsor ou investisseur :

- en tant qu'originateur, le Groupe a pris part directement ou indirectement à l'accord d'origine sur les actifs qui ensuite, ont servi de sous-jacent à l'opération de titrisation, essentiellement dans un objectif de refinancement ;
- en tant que sponsor, le Groupe établit et gère un programme de titrisation qui assure le refinancement d'actifs de clients de la Banque, essentiellement *via* les conduits non consolidés Antalis et Barton, mais aussi *via* certains autres véhicules *ad-hoc* ;
- en tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées.

Les opérations de titrisation qui sont détaillées dans les tableaux 44, 45 et 46 représentent l'ensemble des transactions où le Groupe a joué le rôle d'originateur et/ou de sponsor et dans lesquelles il a gardé une exposition (investissement dans une tranche, ligne de liquidité ou dérivés de taux). Les expositions sont présentées sur la base de leur valeur comptable brute de dépréciations au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013. Toutes les positions font partie du portefeuille bancaire, aucune activité menée en tant qu'originateur ou sponsor ne relevant du portefeuille de négociation.

TABLEAU 44 : ENCOURS TOTAUX DES POSITIONS TITRISÉES PAR LE GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014 ET 2013 PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

Encours titrisés au 31.12.2014	Portefeuille bancaire				Portefeuille de négociation			
	Transactions classiques		Transactions synthétiques		Transactions classiques		Transactions synthétiques	
Sous-jacents (en M EUR)[1]	**Originateur[2]**	**Sponsor**	**Originateur**	**Sponsor**	**Originateur**	**Sponsor**	**Originateur**	**Sponsor**
Prêts immobiliers résidentiels	0	428	0	0	0	0	0	0
Prêt immobiliers commerciaux	0	29	0	0	0	0	0	0
Encours de carte de crédit	0	1 407	0	0	0	0	0	0
Prêts garantis par un équipement[1]	0	937	0	0	0	0	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	0	51	593	0	0	0	0	0
Prêts à la consommation	0	3 370	0	0	0	0	0	0
Créances commerciales	0	3 661	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	2 607	0	0	0	0	0	0
Obligations garanties	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres éléments de passif	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**0**	**12 491**	**593**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

(1) Évolution des sous-jacents entre 2013 et 2014 en conformité Bâle 3. Les montants 2013 en catégorie titrisation/retitrisation sont reclassés en autres actifs dans l'historique.
(2) Les encours titrisés au 31.12.2014 n'intègrent plus ceux titrisés dans le cadre d'opérations de titrisation n'ayant aucun impact sur le capital réglementaire du Groupe.

Encours titrisés au 31.12.2013	Portefeuille bancaire				Portefeuille de négociation			
	Transactions classiques		Transactions synthétiques		Transactions classiques		Transactions synthétiques	
Sous-jacents (en M EUR)	**Originateur**	**Sponsor**	**Originateur**	**Sponsor**	**Originateur**	**Sponsor**	**Originateur**	**Sponsor**
Prêts immobiliers résidentiels	0	76	0	0	0	0	0	0
Prêt immobiliers commerciaux	0	4	0	0	0	0	0	0
Encours de carte de crédit	0	82	0	0	0	0	0	0
Prêts garantis par un équipement	1 808	500	0	0	0	0	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	0	157	576	0	0	0	0	0
Prêts à la consommation	0	2 610	0	0	0	0	0	0
Créances commerciales	0	3 561	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	1 784	1 977[3]	0	0	0	0	0	0
Obligations garanties	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres éléments de passif	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**3 593**	**8 967**	**576**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

(3) Le montant de 2013 pour la partie sponsor a été modifié car les données ont été ajustées.

TABLEAU 45 : ENCOURS DE POSITIONS TITRISÉES PAR LE GROUPE DÉPRÉCIÉS OU PRÉSENTANT DES ARRIÉRÉS DE PAIEMENT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

	Encours titrisés au 31.12.2014				Encours titrisés au 31.12.2013			
(en M EUR)	En arriérés de paiement		Dépréciés ou en défaut		En arriérés de paiement		Dépréciés ou en défaut	
Sous-jacents[1]	**Originateur**	**Sponsor**	**Originateur**	**Sponsor**	**Originateur**	**Sponsor**	**Originateur**	**Sponsor**
Prêts immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêt immobiliers commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Encours de carte de crédit	0	16	0	25	0	3	0	4
Prêts garantis par un équipement	0	4	0	1	0	1	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	0	4	0	1	0	18	0	0
Prêts à la consommation	0	84	0	27	0	89	0	22
Créances commerciales	0	769	0	289	0	784	0	310
Autres actifs	0	3	0	911	0	2	0	922[2]
Obligations garanties	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres éléments de passif	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**0**	**880**	**0**	**1 253**	**0**	**898**	**0**	**336**

(1) Évolution des sous-jacents entre 2013 et 2014 en conformité Bâle 3. Les montants 2013 en catégorie titrisation/retitrisation sont reclassés en autres actifs dans l'historique.
(2) Le montant de 2013 pour la partie sponsor a été modifié car les données ont été ajustées.

Ces informations doivent être considérées dans le contexte des spécificités de structures de chaque transaction et des conduits, qui ne peuvent pas être décrits ici. Les niveaux de retards de paiement ou de défaut, pris séparément ne donnent pas une information suffisante sur la nature des expositions titrisées par le Groupe, notamment parce que les critères de mise en défaut peuvent varier d'une transaction à l'autre. Par ailleurs, ces données reflètent la situation des actifs sous-jacents.

Dans le cadre d'une opération de titrisation, les retards de paiement sont généralement gérés *via* des mécanismes structurels qui protègent les positions les plus seniors.

Les actifs en défaut ou dépréciés proviennent de CDO sur prêts résidentiels américains *subprime,* intervenues en 2013.

Société Générale en tant qu'originateur

Dans le cadre de ses activités de refinancement, le Groupe réalise des titrisations de certains de ses portefeuilles de créances accordés à la clientèle de particuliers ou entreprises. Les titres créés dans le cadre de ces opérations permettent au Groupe soit de se refinancer, soit d'accroître son stock d'actifs pouvant être mis en pension, notamment auprès de la Banque Centrale Européenne.

En 2014, aucune nouvelle opération de titrisation n'a été réalisée.

Étant donné qu'aucun transfert de risque considéré comme significatif au titre de la réglementation prudentielle n'a été constaté suite à ces opérations, elles ne sont pas reprises dans les tableaux de cette section car elles n'ont aucun impact sur le capital réglementaire du Groupe. Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe. Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances ; par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

Le stock d'actifs titrisés dans le cadre de ces opérations sans transfert de risque significatif s'élevait à 12,0 Md EUR au 31 décembre 2014, dont 4,2 Md EUR sur des prêts immobiliers résidentiels en France, 0,9 Md EUR sur des prêts garantis par un équipement, 1,9 Md EUR sur des prêts aux professionnels, 3,7 Md EUR sur des prêts à la consommation et 1,3 Md EUR sur des créances de loyers et de valeurs résiduelles automobiles dérivant de contrats de location longue durée.

Par ailleurs, le Groupe dispose de deux programmes de titrisations synthétiques où le transfert de risque de crédit est réalisé par l'utilisation de dérivés de crédit et dont le portefeuille d'expositions est conservé au bilan du Groupe.

Le stock d'actifs titrisés sur ces opérations s'élevait à 0,6 Md EUR au 31 décembre 2014, composé principalement de prêts aux entreprises.

TABLEAU 46 : ACTIFS EN ATTENTE DE TITRISATION

	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	
(en M EUR)[1]	31.12.2014[2]	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	-	-
Prêt immobiliers commerciaux	-	-	-	-
Encours de carte de crédit	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	-	-	-	-
Prêts à la consommation	-	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-	-
Autres actifs	-	460	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-
Total	**-**	**460**	**-**	**-**

(1) Évolution des sous-jacents entre 2013 et 2014 en conformité Bâle 3. Les montants 2013 en catégorie titrisation/retitrisation sont reclassés en autres actifs dans l'historique.

(2) Les actifs en attente de titrisation n'intégrent plus ceux titrisés dans le cadre d'opérations de titrisation n'ayant aucun impact sur le capital réglementaire du Groupe.

Société Générale en tant que sponsor

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs. Au 31 décembre 2014, il existe deux véhicules consolidés multi-cédants en activité (Barton et Antalis), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Cette activité de conduits « ABCP » (*Asset Backed Commercial Paper*) permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou des crédits à la consommation. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 8 645 M EUR (6 654 M EUR au 31 décembre 2013).

Dans le cadre de l'application de la nouvelle norme IFRS 10 au 1er janvier 2014, ces véhicules sont entrés dans le périmètre de consolidation statutaire en intégration globale.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est principalement supporté par les cédants des créances sous-jacentes. Société Générale porte une partie du risque, à travers un rehaussement de crédit par l'octroi d'une lettre de crédit à hauteur de 412 M EUR (639 M EUR au 31 décembre 2013) et *via* des lignes de liquidités à hauteur de 11 260 M EUR à cette même date (8 683 M EUR au 31 décembre 2013).

L'activité des conduits est restée soutenue pendant l'année 2014, les encours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales, du financement d'équipement, des prêts à la consommation ou des encours de cartes de crédit.

Société Générale en tant qu'investisseur

Au cours de l'année 2014, Société Générale a poursuivi la diminution de la taille de son portefeuille d'actifs gérés en extinction, notamment *via* des cessions d'actifs. Celui-ci ne s'élevait plus qu'à 4,4 Md EUR au 31 décembre 2014, dont environ 2,5 Md EUR* de titrisations, parmi lesquelles environ 0,2 Md EUR étaient notées en dessous de la catégorie d'investissement. Ainsi, ce portefeuille ne constitue plus un risque majeur pour le Groupe.

Enfin, Société Générale peut aussi exercer une activité d'intermédiation qui se traduit par des positions de titrisation dans le portefeuille de négociation du Groupe. La CRD3 impose depuis le 31.12.2011 un traitement prudentiel similaire quelle que soit la classification prudentielle.

Les tableaux qui suivent présentent les expositions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe, par type de sous-jacents, par région, par type de tranche, séparément pour le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation. Ces expositions ne sauraient se lire comme étant un élément des informations financières spécifiques, telles que décrites dans la section 12 du présent chapitre (p. 287), les définitions et le périmètre retenus étant différents.

* Hors actifs australiens reclassés en *corporate* en 2015.

TABLEAU 47 : POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

	Positions de titrisations conservées ou achetées en portefeuille bancaire					
(en M EUR)	31.12.2014			31.12.2013		
Sous-jacents[1]	**Au bilan**	**Hors bilan**	**Total**	**Au bilan**	**Hors bilan**	**Total**
Prêts immobiliers résidentiels	619	44	663	781	77	858
Prêt immobiliers commerciaux	235	29	264	344	33	377
Encours de carte de crédit	1	1 406	1 407	0	570	570
Prêts garantis par un équipement	63	875	937	84	582	665
Prêts aux entreprises et petites entreprises	887	100	986	1 005	53	1 058
Prêts à la consommation	53	3 327	3 379	419	2 455	2 874
Créances commerciales	11	3 651	3 661	174	4 205	4 379
Autres actifs	2 602	1 542	4 144	3 322	1 790	5 112
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-
Total	**4 470**	**10 973**	**15 442**	**6 129**	**9 766**	**15 895**

(1) Évolution des sous-jacents entre 2013 et 2014 en conformité Bâle 3. Les montants 2013 en catégorie titrisation/retitrisation sont reclassés en autres actifs dans l'historique.

À fin décembre 2014, les expositions de titrisations du portefeuille bancaire s'élevaient à 15 442 EUR, dont 4 470 EUR figuraient au bilan, le reste étant constitué d'engagements hors bilan et de lignes de liquidités liées aux conduits commerciaux relatifs à l'activité de sponsor du Groupe.

Les expositions sont concentrées sur des sous jacents constitués de titrisations, de prêt aux entreprises et petites entreprises, prêt à la consommation et prêts immobiliers.

Pendant l'année 2014, les expositions du portefeuille bancaire ont diminué de 453 M EUR, soit - 3 % par rapport à l'année dernière. La baisse est surtout visible parmi les expositions bilancielles.

En 2014, le Groupe a en effet poursuivi son programme de cession d'actifs gérés en extinction. Le portfeuille de titrisations géré en extinction a été réduit d'un tiers, essentiellement sur des sous jacents en prêts immobiliers résidentiel (RMBS), prêts immobiliers commerciaux (CMBS), retitrisations (CDO) et prêts aux entreprises (CLO).

Le volume de l'actif des conduits gérés par le Groupe a sensiblement augmenté notamment sur les encours de cartes de crédits et les prêts à la consommation.

TABLEAU 48 : POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

(en M EUR)	31.12.2014		31.12.2013	
Sous-jacents[1]	**Positions longues nettes**	**Positions courtes nettes**	**Positions longues nettes**	**Positions courtes nettes**
Prêts immobiliers résidentiels	98	5	104	5
Prêt immobiliers commerciaux	102	18	1 646	50
Encours de carte de crédit	0	0	12	0
Prêts garantis par un équipement	0	0	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	77	3	129	61
Prêts à la consommation	0,6	0	1	0
Créances commerciales	0	0	0	0
Autres actifs	36	17	241	924
Obligations garanties	0	0	0	0
Autres éléments de passif	0	0	0	0
Total	**313**	**43**	**2 132**	**1 041**

(1) Évolution des sous-jacents entre 2013 et 2014 en conformité Bâle 3. Les montants 2013 en catégorie titrisation/retitrisation sont reclassés en autres actifs dans l'historique.

Les montants du portefeuille de négociation ont fortement baissé sur les positions longues et courtes (environ - 85 %).

La baisse des positions est expliquée par un amortissement des expositions et par des débouclages ciblés de titrisations et retitrisations du portefeuille géré en extinction.

TABLEAU 49 : POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES PAR RÉGION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

(en M EUR)	31.12.2014			31.12.2013		
	Portefeuille bancaire	**Portefeuille de négociation**		**Portefeuille bancaire**	**Portefeuille de négociation**	
Sous-jacents		**Positions longues**	**Positions courtes**		**Positions longues**	**Positions courtes**
Amériques	6 814	184	38	8 225	1 911	988
Asie	37	9	0	66	0	0
Europe	8 393	93	5	7 467	220	38
Autres	199	27	0	137	1	15
Total	**15 442**	**313**	**43**	**15 895**	**2 132**	**1 041**

Dans le portefeuille de négociation, la réduction des positions en 2014 a concerné l'ensemble des régions et en particulier la principale poche résiduelle portée sur la zone Amériques.

Dans le portefeuille bancaire, les cessions ont principalement touché les positions dont les sous jacents sont issus d'Amérique du Nord.

Par ailleurs le portefeuille bancaire a subi une augmentation des positions issus de sous jacent de la région Europe.

TABLEAU 50 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES

Tableau pour le portefeuille de négociation

(en M EUR)	31.12.2014					
	Portefeuille de négociation					
	Positions longues nettes			Positions courtes nettes		
Sous-jacents[1]	**Tranche avec le rang le plus élevé**	**Tranche mezzanine**	**Tranche de première perte**	**Tranche avec le rang le plus élevé**	**Tranche mezzanine**	**Tranche de première perte**
Prêts immobiliers résidentiels	24	74,3	0	0	5	0
Prêt immobiliers commerciaux	19	82,4	0	8	10	0
Encours de carte de crédit	0	0	0	0	0	0
Prêts garantis par un équipement	0	0	0	0	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	4	72,3	0	3	0	0
Prêts à la consommation	1	0	0	0	0	0
Créances commerciales	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	21	15	0	17	0	0
Obligations garanties	0	0	0	0	0	0
Autres éléments de passif	0	0	0	0	0	0
Total	**69**	**244**	**0**	**28**	**15**	**0**

(1) Évolution des sous-jacents entre 2013 et 2014 en conformité Bâle 3. Les montants 2013 en catégorie titrisation/retitrisation sont reclassés en autres actifs dans l'historique.

(en M EUR)	31.12.2013					
	Portefeuille de négociation					
	Positions longues nettes			Positions courtes nettes		
Sous-jacents	**Tranche avec le rang le plus élevé**	**Tranche mezzanine**	**Tranche de première perte**	**Tranche avec le rang le plus élevé**	**Tranche mezzanine**	**Tranche de première perte**
Prêts immobiliers résidentiels	55	35	14	0	0	5
Prêt immobiliers commerciaux	1 526	114	5	45	6	0
Encours de carte de crédit	12	0	0	0	0	0
Prêts garantis par un équipement	0	0	0	0	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	93	32	4	0	0	61
Prêts à la consommation	1	0	0	0	0	0
Créances commerciales	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	140	83	17	813	108	4
Obligations garanties	0	0	0	0	0	0
Autres éléments de passif	0			0	0	0
Total	**1 827**	**264**	**41**	**858**	**113**	**70**

Les tranches du portefeuille de négociation sont exclusivement des positions mezzanines ou de rang plus élevé. Ce constat est valable aussi bien pour les positions courtes que longues.

Tableau pour le portefeuille bancaire

(en M EUR)	31.12.2014					
	Nominal			Valeur exposée au risque (EAD)		
Sous-jacents[1]	**Tranche avec le rang le plus élevé**	**Tranche mezzanine**	**Tranche de première perte**	**Tranche avec le rang le plus élevé**	**Tranche mezzanine**	**Tranche de première perte**
Prêts immobiliers résidentiels	572	91	0	551	88	0
Prêt immobiliers commerciaux	154	110	0	149	48	0
Encours de carte de crédit	1 399	8	0	1 346	8	0
Prêts garantis par un équipement	937	0	0	929	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	857	83	46	857	81	46
Prêts à la consommation	3 375	4	0	3 113	4	0
Créances commerciales	3 627	34	0	3 694	34	0
Autres actifs	3 707	437	0	1 775	421	0
Obligations garanties	0	0	0	0	0	0
Autres éléments de passif	0	0	0	0	0	0
Total	**14 628**	**769**	**46**	12 414	685	46

(1) Évolution des sous-jacents entre 2013 et 2014 en conformité Bâle 3. Les montants 2013 en catégorie titrisation/retitrisation sont reclassés en autres actifs dans l'historique.

(en M EUR)	31.12.2013		
	Nominal		
Sous-jacents	**Tranche avec le rang le plus élevé**	**Tranche mezzanine**	**Tranche de première perte**
Prêts immobiliers résidentiels	748	110	0
Prêt immobiliers commerciaux	221	154	0
Encours de carte de crédit	577	37	0
Prêts garantis par un équipement	663	2	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	896	74	46
Prêts à la consommation	2 827	47	0
Créances commerciales	4 084	265	30
Autres actifs	4 431	680	0
Obligations garanties	0	0	0
Autres éléments de passif	0	0	0
Total	**14 448**	**1 370**	**76**

Dans le portefeuille bancaire, 95 % des positions de titrisations conservées ou acquises proviennent des tranches avec le rang le plus élevé au 31 décembre 2014, essentiellement sur des sous jacents en créances commerciales, prêt à la consomnation et retitrisations.

TRAITEMENT PRUDENTIEL DES POSITIONS DE TITRISATION

Approche suivie pour le calcul des encours pondérés

Lorsque des opérations de titrisation, traditionnelle ou synthétique, à l'origination, au montage ou à la gestion desquelles Société Générale participe aboutissent à un transfert de risque substantiel et étayé juridiquement conformément au cadre réglementaire, les actifs titrisés sous-jacents sont exclus du calcul des encours pondérés relatifs au risque de crédit traditionnel.

Pour les positions sur créances titrisées que société Générale décide de conserver soit à son bilan, soit au hors-bilan, les besoins en fonds propres sont déterminés en se fondant sur l'exposition de la Banque. Dans le cadre du portefeuille de négociation, la compensation entre positions longues et positions courtes est effectuée dans les limites précisées par la réglementation. Les encours pondérés résultant de positions sur créances titrisées sont calculés en appliquant les coefficients de risque pertinents au montant des expositions.

Les établissements, qui sont autorisés à utiliser les notations internes sur les actifs sous-jacents, doivent utiliser l'approche reposant sur les notations internes en titrisation (méthode *Internal Ratings Based*, IRB). La majeure partie des positions du Groupe sur les créances titrisées, tant dans le portefeuille bancaire que dans le portefeuille de négociation, est évaluée au moyen de l'approche IRB, dans le cadre de laquelle trois méthodes de calcul sont possibles :

- l'approche reposant sur des notations externes (*Ratings-Based Approach*, RBA) doit être appliquée à toutes les expositions bénéficiant d'une notation de crédit externe ou à celles pour lesquelles il est possible d'inférer une telle note. Dans cette approche, les coefficients de risque sont calculés de manière à tenir également compte du rang de la créance et de la granularité des expositions sous-jacentes ;
- la formule réglementaire (*Supervisory Formula Approach*, SFA) est une méthode applicable aux expositions non notées et dans laquelle le coefficient de risque est fonction de cinq paramètres liés à la nature et à la structure de la transaction. La condition nécessaire à l'utilisation de cette approche est de pouvoir calculer la charge en capital en approche IRB sur le portefeuille d'actifs sous-jacent à l'exposition de titrisation ;
- enfin, les lignes de liquidité accordées aux programmes ABCP peuvent être déterminés au moyen de l'approche reposant sur une évaluation interne (*Internal Assessment Approach*, IAA).

En ce qui concerne les lignes de liquidité que la Banque octroie aux conduits de titrisation qu'elle sponsorise, Société Générale a obtenu l'agrément en 2009 pour utiliser l'approche par évaluation interne en conformité avec les dispositions du CRR. À ce titre, Société Générale a développé un modèle de notation (approche IAA), qui estime la perte attendue pour chaque exposition du Groupe sur les conduits de titrisation, lequel conduit mécaniquement à une pondération en capital par application d'une table de correspondance définie par la réglementation.

Une revue annuelle du modèle permet de vérifier que le paramétrage est suffisamment prudent. Enfin, le modèle permet d'effectuer des mesures d'impacts en situation de *stress* et est utilisé comme outil d'aide à la structuration des transactions.

Organismes d'évaluation de crédit externes utilisés par Société Générale

Les actifs titrisés par Société Générale sont généralement notés par une ou plusieurs agences de notation ayant obtenu le statut OEEC (Organisme Externe d'Évaluation de Crédit), dont la liste est établie par le superviseur français, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Les agences utilisées sont DBRS, FitchRatings, Moody's Investors Service et Standard & Poor's. Depuis le 31 octobre 2011, ces quatre agences de notation sont elles-mêmes enregistrées auprès de, et supervisées par, l'ESMA (*European Securities and Market Authority*). Pour les positions de titrisation évaluées en méthode standard, les besoins en fonds propres sont calculés à partir de la notation externe la plus basse de l'exposition de titrisation.

Le tableau ci-dessous présente l'échelle de notation interne de Société Générale et la correspondance avec les échelles des principaux Organismes d'Évaluation de Crédit Externes ainsi que les probabilités de défaut moyennes correspondantes.

REPRISE DU TABLEAU 15 : ÉCHELLE DE NOTATION INTERNE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET CORRESPONDANCE AVEC CELLES DES AGENCES

Note interne de la contrepartie	Note DBRS	Note FitchRatings	Note Moody's	Note S&P	Probabilité de défaut à 1 an
1	AAA	AAA	Aaa	AAA	0,01 %
2	AA high à AA low	AA+ à AA-	Aa1 à Aa3	AA+ à AA-	0,02 %
3	A high à A low	A+ à A-	A1 à A3	A+ à A-	0,04 %
4	BBB high à BBB low	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	0,30 %
5	BB high à BB low	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	2,16 %
6	B high à B low	B+ à B-	B1 à B3	B+ à B-	7,93 %
7	CCC high à CCC low	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	CCC+ à CCC-	20,67 %
8, 9 et 10	CC et en-dessous	CC et en-dessous	Ca et en-dessous	CC et en-dessous	100,00 %

Exigences en fonds propres prudentiels

Les tableaux 51 et 52 présentent les expositions de la Banque aux titrisations et les exigences en fonds propres correspondantes, pour le portefeuille bancaire au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013. Ces expositions couvrent le même périmètre que celui des tableaux 47, 49 et 50.

TABLEAU 51 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

	Portefeuille bancaire			
En M EUR	31.12.2014			
	Valeur exposée au risque (EAD)[1]		Exigences en fonds propres	
Pondération	**Titrisation**	**Re-titrisation**	**Titrisation**	**Re-titrisation**
6 à 10 %	610	0	4	0
12 à 18 %	853	0	8	0
20 à 35 %	195	2	5	0
40 à 75 %	96	578	6	4
100 %	29	353	2	1
150 à 250 %	0	387	0	13
> 250 et < 425 %	0	0	0	0
> 425 % et < 850 %	9	0	5	0
Méthode RBA	**1 793**	**1 320**	**30**	**18**
Méthode IAA	10 421	0	77	0
Méthode de la formule réglementaire	593	0	5	0
1 250 %/Déductions des fonds propres	162	793	32	46
Total approche IRB	**12 969**	**2 113**	**144**	**64**
Pondération à 100 %	0	0	0	0
Méthode fondée sur les notations externes	0	0	0	0
Méthode par transparence	47	0	374	0
Total approche standard	**47**	**0**	**374**	**0**
Total portefeuille bancaire	**13 016**	**2 113**	**518**	**64**

(1) Les EAD pondérées à 1 250 % correspondent uniquement aux positions entièrement dépréciées, présentées ici brutes de 876 M EUR de dépréciations.

TABLEAU 52 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Portefeuille bancaire			
En M EUR	31.12.2013			
	Valeur exposée au risque (EAD)		Exigences en fonds propres	
Pondération	**Titrisation**	**Re-titrisation**	**Titrisation**	**Re-titrisation**
6 à 10 %	1 400	615	9	0
12 à 18 %	456	748	5	3
20 à 35 %	294	18	6	0
40 à 75 %	224	73	12	3
100 %	91	464	8	2
150 à 250 %	11	421	1	22
> 250 et < 425 %	41	0	23	0
> 425 % et < 850 %	26	11	0	1
Méthode RBA	**2 542**	**2 350**	**64**	**31**
Méthode IAA	7 985	661	50	23
Méthode de la formule réglementaire	576	0	3	0
1 250 %/Déductions des fonds propres	186	688	65	66
Total approche IRB	**11 289**	**3 699**	**182**	**120**
Pondération à 100 %	0	0	0	0
Méthode fondée sur les notations externes	1	0	0	0
Méthode par transparence	213	0	21	0
Total approche standard	**215**	**0**	**22**	**0**
Total portefeuille bancaire	**11 504**	**3 699**	**203**	**120**

Au 31 décembre 2014, 99 % des expositions de titrisation du portefeuille bancaire étaient évaluées en méthode de notation interne.

Sous cette méthode, 21 % des expositions étaient pondérées sous l'approche RBA, 4 % selon la méthode de la formule réglementaire et 69 % sous la méthode IAA.

En approche standard, l'intégralité des positions de titrisation est évaluée selon la méthode par transparence.

Dans le cadre du portefeuille bancaire, la baisse de l'ordre de 85 M EUR des exigences en fonds propres traduit principalement une diminution des positions déduites des fonds propres, ainsi qu'une baisse des exigences hors deductions pour 40 M EUR.

TABLEAU 53 : POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION PAR PONDÉRATION

En M EUR	31.12.2014		
Tranche de pondération du risque	**Positions longues**	**Positions courtes**	**Exigences en fonds propres**
6 % - 10 %	40	1,8	0,6
12 % - 18 %	65	0,3	0,7
20 % - 35 %	102	0,6	3
40 % - 75 %	24	6,4	5
100 %	38	8,3	3
> 100 % < = 250 %	0	3,2	9,8
> 250% - < = 425 %	0	0	0
> 425 % < = 850 %	1	0	1
1 250 %/Déductions des fonds propres	0	0,5	0
EAD faisant l'objet d'une pondération	**270**	**21**	**23**
Méthode de la formule réglementaire	4	0	1,5
Approche par transparence	0	0	0
Approche évaluation interne	0	0	0
Valeur exposée au risque après déductions des fonds propres	**274**	**21**	**24**
Positions déduites des fonds propres	39	22	39
Valeur exposée au risque avant déductions des fonds propres	**313**	**43**	**63**

En M EUR	31.12.2013		
Tranche de pondération du risque	**Positions longues**	**Positions courtes**	**Exigences en fonds propres**
6 % - 10 %	1 545	99	10
12 % - 18 %	82	0	0
20 % - 35 %	179	81	6
40 % - 75 %	155	0	6
100 %	17	0	0
> 100 % < = 250 %	20	0	13
> 250 % - < = 425 %	79	0	26
> 425 % < = 850 %	3	0	4
1 250 %/Déductions des fonds propres[1]	0	0	0
EAD faisant l'objet d'une pondération	**2 081**	**180**	**67**
Méthode de la formule réglementaire	1	850	0
Approche par transparence	0	0	0
Approche évaluation interne	0	0	0
Valeur exposée au risque après déductions des fonds propres	**2 083**	**1 030**	**67**
Positions déduites des fonds propres	49	10	53
Valeur exposée au risque avant déductions des fonds propres	**2 132**	**1 041**	**120**

(1) Les montants sur 2012 ont été retraités pour présenter les expositions nettées des couvertures et hors expositions intra-groupe. La même définition a été retenue pour 2013.

Les expositions de titrisation au titre du portefeuille de négociation sont évaluées en méthode interne.

Les positions dérivées, par définition non notées, sont évaluées par la méthode de la formule réglementaire.

TABLEAU 54 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES RELATIVES AUX TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES, DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

(En M EUR)	31.12.2014				31.12.2013			
	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres
Titrisation	272	21	205	16	1 996	185	587	47
Retitrisation	2	0	95	8	95	850	253	20
Déductions	39	22	-	39	41	5	-	53
TOTAL	**313**	**43**	**300**	**63**	**2 132**	**1 041**	**840**	**120**

Conformément à la dérogation permise jusqu'au 31 décembre 2014, Société Générale calcule les exigences en fonds propres au titre des positions de titrisation du portefeuille de négociation comme le maximum des exigences en fonds propres sur positions longues, où le Groupe porte directement le risque de crédit, et courtes où le groupe est couvert en terme de risque de crédit (essentiellement sous forme de risque de remplacement), y compris les déductions.

Comme en 2013, les exigences en fonds propres en 2014 sont attribuables aux positions longues.

Les exigences en fonds propres au titre des positions de titrisation du portefeuille de négociation ont baissé de 47 % passant de 120 M EUR en 2013 à 63 M EUR en 2014, y compris les déductions.

TABLEAU 55 : EXPOSITIONS AUX TITRISATIONS DÉDUITES DES FONDS PROPRES PAR CATÉGORIES D'EXPOSITION

(en M EUR)	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	
Sous-jacents	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Prêts immobiliers résidentiels	0	29	6	14
Prêt immobiliers commerciaux	9	20	12	5
Encours de carte de crédit	20	0	0	0
Prêts garantis par un équipement	0	0	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	0	12	4	17
Prêts à la consommation	1	3	0	0
Créances commerciales	0	0	0	0
Autres actifs	47	67	17	17
Obligations garanties	0	0	0	0
Autres éléments de passif	0	0	0	0
Total	**78**	**131**	**39**	**53**

L'année 2014 est marquée par une diminution de 26 % des déductions au titre des premières pertes de titrisation.

6. LES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du *trading book* (portefeuille de négociation) et également certains portefeuilles classés en *banking book* (portefeuille bancaire).

ORGANISATION

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office)*, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce département est en charge :

- de la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par le Conseil d'administration et la Direction générale et de leurs utilisations ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat).

Pour effectuer l'ensemble de ces tâches, le Département des risques sur opérations de marché s'appuie sur les éléments fournis par la Direction financière de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, qui assure un suivi permanent, quotidien et indépendant des positions issues des activités de marché du Groupe, *via* notamment :

- le calcul quotidien et la certification des indicateurs de risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le *reporting* et l'analyse de premier niveau de ces indicateurs ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité, en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, selon des méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché ;
- la surveillance et le contrôle du nominal brut des positions : ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à toutes les activités (*desks*), définis en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés).

À ce titre, la Direction financière de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, conjointement avec le Département des risques sur opérations de marché, définit les principes d'architecture et les fonctionnalités du système d'information de production des indicateurs de risques sur opérations de marché, et veille à son adéquation avec les besoins métiers.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites de VaR (Valeur en Risque), de *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et des principales métriques de risques de marché (sensibilités, nominal, etc.) à divers niveaux (Société Générale, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, activités de marchés), est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché.

CONTRÔLE INDÉPENDANT DE LA VALORISATION

Les produits de marché sont valorisés à partir de leur prix de marché lorsque ce dernier existe. En cas contraire, ils sont valorisés à partir de modèles alimentés par des paramètres.

D'une part, chaque modèle fait l'objet d'une validation indépendante par le Département des risques sur opérations de marché.

D'autre part, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction financière de GBIS (Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché (*Independent Pricing Verification*). Les valorisations obtenues sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (par exemple *bid ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles, selon des méthodologies validées par le Département des risques sur opérations de marché.

LES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans le cadre de ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test,* fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention…) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au *front office.*

Par ailleurs, les indicateurs suivants sont calculés de façon hebdomadaire : VaR stressée, *IRC (Incremental Risk Charge)* et *CRM (Comprehensive Risk Measure).* Les charges en capital calculées par ces modèles internes complètent la VaR en prenant en compte les risques de migration de *rating* et de défaut et en limitant la pro-cyclicité des besoins en fonds propres.

VALUE AT RISK 99 % (VAR)

Développé depuis fin 1996, le modèle interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du capital réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui a pour caractéristique la prise en compte implicite des corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués. La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- par définition, l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra day* ne sont pas pris en compte.

Le département des risques sur opérations de marché contrôle les limitations du modèle de VaR en réalisant des mesures de *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires.

Par ailleurs, la pertinence du modèle est évaluée à travers un *back-testing* permanent (contrôle de cohérence *a posteriori)* qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %.

Le résultat quotidien utilisé pour le *back-testing* intègre notamment la variation de valeur du portefeuille (*book value*), l'impact des transactions nouvelles ou modifiées durant la journée (incluant leurs marges commerciales), les coûts de refinancement, les diverses commissions afférentes (frais de courtage, droits de garde, etc.), les provisions et ajustements de paramètres au titre du risque de marché. Certaines composantes (par exemple certaines provisions au titre du risque de marché), calculées à des fréquences diverses, sont allouées quotidiennement.

Les histogrammes suivants illustrent la répartition de ces résultats quotidiens sur l'année passée, ainsi que celle des écarts quotidiens entre le résultat et la VaR (les valeurs négatives correspondant aux éventuels dépassements de *back-testing)* : en 2014, des pertes journalières ont été observées à 11 reprises, mais aucun dépassement de *back-testing* n'a été observé.

RÉPARTITION DES RÉSULTATS QUOTIDIENS

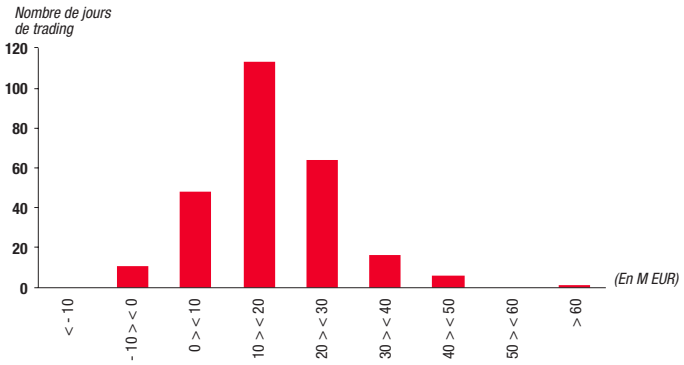

ÉCART ENTRE VAR ET RÉSULTAT QUOTIDIEN

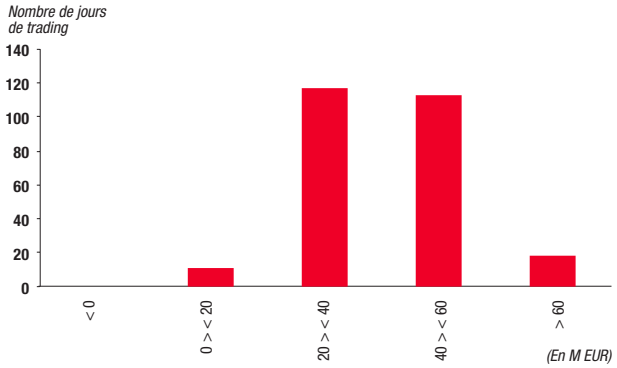

Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que les principales activités de marché de la Banque de détail et de la Banque Privée. Les quelques activités non couvertes par la VaR, pour des raisons techniques ou de faibles enjeux, sont suivies à travers des mesures en *stress test* et donnent lieu à des charges en capital calculées en méthode standard ou par des méthodologies internes alternatives.

En 2014, le modèle de VaR a fait l'objet d'amélioration continue. En particulier, les chocs appliqués sur les repos obligataires, qui étaient précédemment déterminés à partir des marges contre BOR, sont déterminés à partir de marges contre OIS. Cette évolution permet de s'aligner aux pratiques de valorisation. La prise en compte du risque de smile de change a également été améliorée en introduisant un calcul en VaR effectué à partir d'historiques quotidiens de données de smile alors que jusqu'à présent, le risque de smile de change était capturé par un *add-on* de VaR.

L'évolution de la VaR des activités de *trading* de la Banque, sur l'ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l'exercice 2014 :

VAR DE TRADING (PORTEFEUILLES DE TRADING DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ) ÉVOLUTION AU COURS DE L'ANNÉE 2014 (1 JOUR, 99 %) - EN M EUR

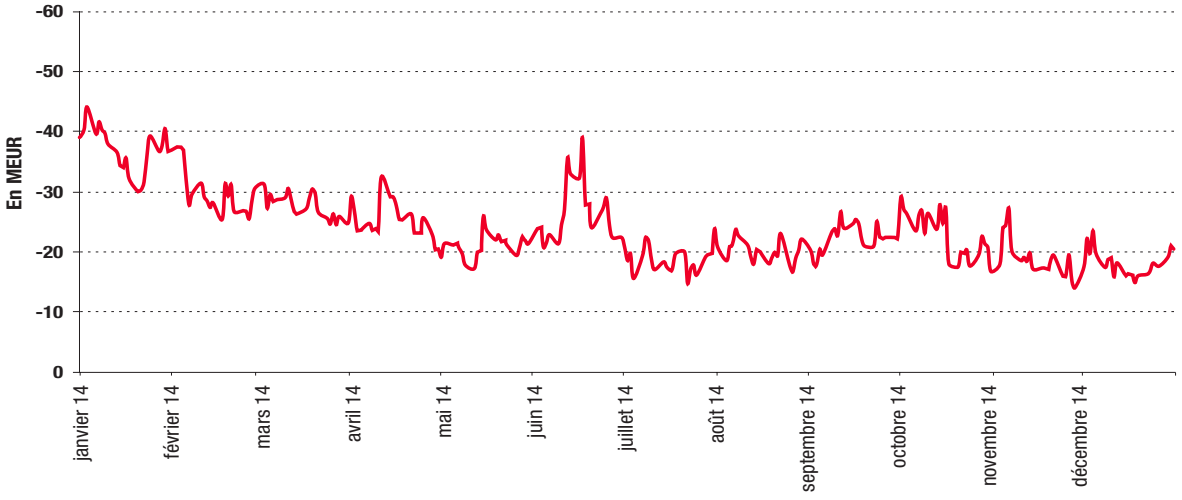

VAR 2014 (1 JOUR, 99 %)

(M EUR)	Début 2014	Fin 2014	Minimum	Moyenne	Maximum
VaR	**40,3**	**20,5**	**14,1**	**24,0**	**44,1**

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VAR DE TRADING – ÉVOLUTION 2013-2014 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)

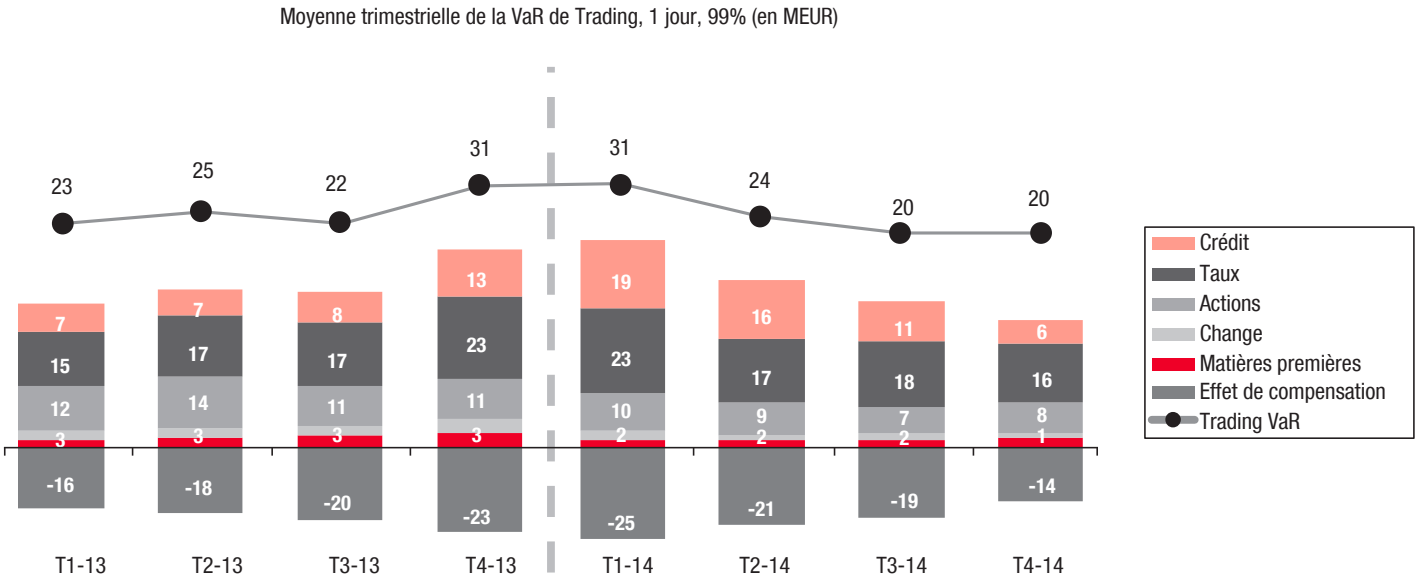

La VaR moyenne sur l'année 2014 s'établit à 24 M EUR contre 25 M EUR en 2013. Restée en moyenne à un niveau faible tout au long de 2014, la VaR a suivi les évolutions suivantes :

- en janvier, dans le prolongement de la tendance observée fin 2013, maintien de la VaR à un niveau moyen élevé dans des conditions de marché favorables ;
- puis baisse progressive à partir de février dans un climat d'incertitudes sur les marchés (tensions sur les émergents, crise en Ukraine), qui se poursuit au second trimestre en raison de la sortie des *scenarii* volatils du printemps 2013 de la fenêtre de calcul, impactant principalement les périmètres de taux ;
- le niveau de la VAR reste globalement peu élevé sur le second semestre et on assiste à une stabilisation autour d'un seuil de 20-25 M EUR. Les activités flux de *fixed income* sont les principales contributrices, avec ponctuellement des pics dus aux activités flux actions (notamment en juin). Le faible niveau de la VAR s'explique essentiellement par l'absence de *scenarii* volatils dans la fenêtre de calcul (hormis les quelques *scenarii* de fin d'année dont l'impact reste limité en moyenne) et une réduction des positions à partir de mi-octobre.

STRESSED VAR (SVAR)

Fin 2011, Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée, sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La détermination de la fenêtre historique de *stress* a été validée par le régulateur, selon une méthode qui permet de prendre en compte des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques actions, taux, change, crédit et matières premières).

Cette fenêtre historique de *stress* fait l'objet d'une revue annuelle.

SVAR 2014 (À 1 JOUR, 99 %)

(M EUR)	Début 2014	Fin 2014	Minimum	Moyenne	Maximum
SVaR	**80,2**	**81,6**	**41,7**	**72**	**106,9**

LA MESURE DU RISQUE EN *STRESS TEST*

Méthodologie

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading)*.

Cette mesure en *stress test* s'applique à toutes les activités de marché de la Banque. Elle s'appuie sur un ensemble de *scenarii* historiques et théoriques parmi lesquels figure le « *scenario* théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008 ; ces *scenarii* choquent l'ensemble des facteurs de risque significatifs, y compris les paramètres exotiques.

Cette mesure constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la Banque, tous produits confondus, sur chacun des *scenarii* historiques et théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu de l'ensemble des *scenarii* historiques et théoriques.

Les différents *scenarii* de *stress tests* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques. En 2013, cette mesure en *stress test* s'appuyait ainsi sur un ensemble de 34 *scenarii,* dont 26 historiques et 8 théoriques. En 2014, une révision en profondeur de nos *scenarii* de *stress tests* globaux a entraîné une réduction de leur nombre de 34 à 18 : suppression de 19 *scenarii* historiques non significatifs en terme d'impact, reclassement de 4 *scenarii* historiques en théoriques, et introduction de 3 nouveaux *scenarii* théoriques (un *scenario* de fin brutale des politiques monétaires volontaristes des Banques centrales et deux *scenarii* de sortie de la Grèce de la zone euro). Au final, la mesure en *stress test* s'appuie dorénavant sur 18 *scenarii,* dont 3 historiques et 15 théoriques.

LES *STRESS TESTS* HISTORIQUES

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la Banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Lors de la revue 2014 des 26 *scenarii* historiques précédemment en production, l'application de cette méthode de recherche systématique des fenêtres de marché les plus pénalisantes a conduit à retenir 3 *scenarii* historiques, et à en supprimer 19 non significatifs en termes d'impacts. Par ailleurs, 4 autres *scenarii* historiques, non retenus à l'issue de cette approche systématique, mais jugés pertinents car couvrant des périodes de crises avec des profils de chocs particuliers, ont été conservés et reclassés en *scenarii* théoriques à dire d'experts.

LES *STRESS TESTS* THÉORIQUES

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 15 *scenarii* théoriques, décrits ci-dessous :

Huit *scenarii* théoriques déjà présents en 2013 :

- **généralisé (*scenario* théorique Société Générale de crise financière) :** apparition d'une importante défiance vis-à-vis des institutions financières après la faillite de Lehman Brothers ; effondrement des marchés actions, forte baisse des dividendes implicites, fort écartement des *spreads* de crédit, pivotement des courbes de taux d'intérêt (hausse des taux courts et baisse des taux longs), important *flight to quality* (achat des actifs émetteurs estimés les plus sûrs) ;
- **crise des GIIPE :** défiance vis-à-vis d'émetteurs souverains à risque et regain d'intérêt pour les émetteurs souverains les mieux notés, tels que l'Allemagne, puis propagation de l'inquiétude aux autres marchés (actions…) ;
- **crise au Moyen-Orient :** déstabilisation du Moyen-Orient conduisant à un choc de forte amplitude sur le pétrole et l'ensemble du marché de l'énergie, effondrement des marchés actions, pentification de la courbe de taux d'intérêt ;
- **attaque terroriste :** attaque terroriste majeure aux États-Unis entraînant un effondrement des marchés actions, une forte baisse des taux d'intérêt, un fort écartement des *spreads* de crédit et une brusque baisse du dollar américain ;
- **crise obligataire :** crise du marché obligataire (décorrélation des rendements des obligations et des actions), forte hausse des taux d'intérêt américains et hausse plus modérée des autres taux d'intérêt, baisse modérée des marchés actions, *flight to quality* avec écartement modéré des *spreads* de crédit, hausse du dollar américain ;
- **crise du dollar américain :** effondrement de la devise américaine à la suite de la forte détérioration de la balance commerciale et du déficit public américains, hausse des taux d'intérêt et resserrement des *spreads* de crédit américains ;
- **crise de la zone euro :** baisse des taux de change EUR, forte hausse des taux d'intérêt EUR, forte baisse des actions EUR et hausse des actions américaines, fort écartement des *spreads* de crédit EUR ;
- **débouclement des opérations de portage japonaises (Yen Carry Trade Unwinding) :** changement de politique monétaire au Japon entraînant l'abandon des stratégies d'opérations de portage avec le yen : fort écartement des *spreads* de crédit, baisse des taux d'intérêt JPY et hausse des taux longs USD et EUR, *flight to quality.*

Sept nouveaux *scenarii* théoriques (les 4 derniers correspondant au reclassement d'anciens *scenarii* historiques) :

- **baisse générale des actifs risqués :** *scenario* de fin brutale des politiques monétaires volontaristes des Banques centrales se traduisant par une baisse générale des actifs risqués (actions, crédit, émergents) avec une forte hausse des taux d'intérêt mondiaux ;
- **deux *scenarii* de crise en zone euro :** sortie de la Grèce de la zone euro, entraînant une baisse générale des actifs risqués plus accentuée sur l'Europe (actions, crédit, émergents) et une baisse des taux souverains aux US et au Japon, décliné avec (activation du programme OMT générant une baisse des taux en zone euro) ou sans soutien de la BCE (dislocation des bases sur les taux reflétant un gel du marché interbancaire) ;
- **crise russe :** forte dévaluation de la devise russe, défaut de la Fédération de Russie, crise sur les marchés obligataires, et baisse des marchés actions, plus particulièrement sur les émergents (Cf. crise russe de septembre 1998) ;
- **quasi-faillite d'un *hedge fund* majeur :** risque d'éclatement du système financier international lié à la quasi-faillite d'un *hedge fund* majeur, déclenchée par une crise sur les marchés obligataires (Cf quasi-faillite de Long Term Capital Management en octobre 1998) ;
- **rebond économique soudain :** forte hausse des marchés actions et des taux d'intérêt US et EUR (Cf. anticipation du début de la guerre d'Irak en mars 2003) ;
- **éclatement d'une bulle action :** *scenario* représentatif de l'éclatement d'une bulle sectorielle entraînant une forte baisse des marchés actions (Cf. faillite de Worldcom en juillet 2002).

Moyenne des *stress tests* en 2014[1]

Les *scenarii* aboutissant aux pertes potentielles les plus élevées sont des *scenarii* théoriques comme le montre le graphe ci-après, qui présente la moyenne des montants des *stress tests* en 2014 par type de *scenarii.* Dans un environnement marqué globalement par de faibles volatilités et des taux bas, les pertes potentielles générées par ces *scenarii* sont en hausse par rapport à 2013, avec notamment quelques pics élevés lors d'opérations clients importantes, d'autant plus que les *scenarii* ont été renforcés en 2014, avec l'introduction de chocs plus importants sur les actions européennes. La prise de risque s'est faite tout en restant manœuvrant, ce qui a permis une baisse rapide du *stress test* dans les phases d'incertitudes, notamment en fin d'année en raison des tensions géopolitiques, de la baisse des prix du pétrole, et du ralentissement économique des pays émergents.

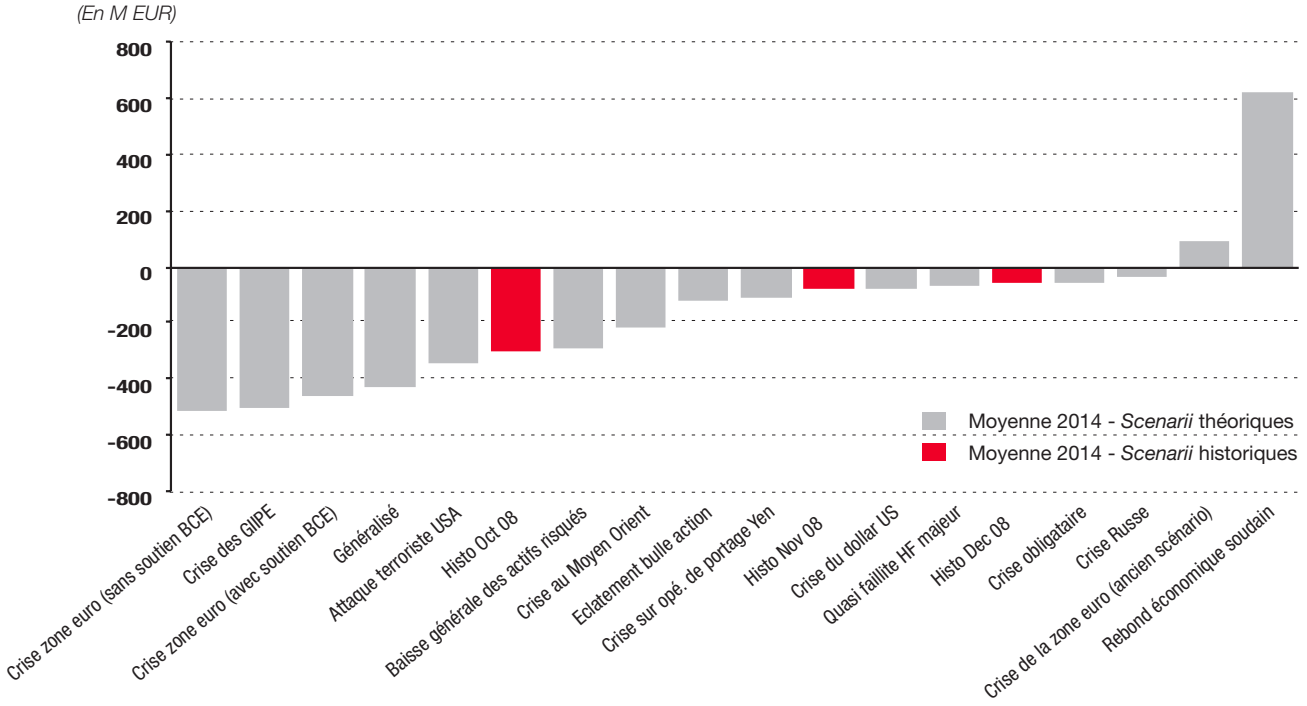

(1) Hors activités gérées en extinction qui font l'objet d'un encadrement et d'un suivi en risque de marché séparés.

Exigences en fonds propres au titre du risque de marché

Les exigences en fonds propres de Société Générale relatives au risque de marché (hors titrisation) sont déterminées essentiellement en approche par modèles internes (à 90 % en 2014). Les encours pondérés retenus dans le calcul des exigences en fonds propres sur opérations de marché sont disponibles en page 170.

Fin 2011, Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, pour compléter son dispositif de modèles internes sur les risques de marché, en particulier la VaR stressée (VaR sur une période historique stressée d'un an), l'*IRC (Incremental Risk Charge)* et la *CRM (Comprehensive Risk Measure),* sur le même périmètre que la VaR. Ces deux dernières mesures estiment, sur les instruments de dette, la charge en capital liée aux risques de migration de *rating* et de défaut des émetteurs. Un horizon de liquidité constant d'un an est utilisé pour le calcul de ces deux métriques. Les charges en capital sont additionnelles, c'est-à-dire qu'elles s'ajoutent aux charges calculées à partir de la VaR et de la VaR stressée.

Société Générale estime ses charges en capital par un modèle de simulation qui diffuse les différents facteurs de risques concernés par les exigences réglementaires, en tenant compte des dépendances entre ces facteurs. L'IRC et la CRM sont des valeurs en risque à 99,9 % c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1 % des occurrences les plus défavorables.

Gouvernance

Ces modèles internes font l'objet d'une gouvernance identique à celle des autres modèles internes répondant aux exigences du « Pilier 1 » de la réglementation. En particulier :

- une analyse hebdomadaire est réalisée sur ces métriques ;
- elles sont comparées avec des *stress tests* normatifs définis par le régulateur (25 *scenarii* historiques) ;
- une revue *a minima* annuelle des hypothèses de modèle et un contrôle *ex-post* de cohérence est effectué ;
- la méthodologie et son implémentation ont fait l'objet d'une validation interne par la Direction du contrôle périodique et externe par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Conformément à la réglementation, l'IRC s'applique aux instruments de dette déjà traités en modèle interne autres que les titrisations et le portefeuille de corrélation. Cela comprend notamment les obligations, les CDS et les produits dérivés associés.

La CRM couvre exclusivement le portefeuille de corrélation, c'est-à-dire les tranches de CDO sur émetteurs liquides, les « *First-to-default* » ainsi que leur couverture par des CDS et des indices. Outre le risque de migration et défaut, la CRM capture également tous les autres risques de prix (par exemple risque de *spread*, de recouvrement, de corrélation). La charge en capital retenue correspond au maximum entre celle calculée par le modèle interne et 8 % de la charge calculée par la méthode standard sur les risques de marché.

Montant 2014

(M EUR)	Début 2014	Fin 2014	Minimum	Moyenne	Maximum
IRC	**320**	**346**	**272**	**431**	**554**
CRM	**126**	**173**	**122**	**149**	**183**

TABLEAU 56 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE MARCHÉ

	Exigences en fonds propres		Encours pondérés	
En M EUR	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Risque de marché évalué par modèle interne	**1 741**	**1 860**	**21 769**	**23 244**
VaR	319	477	3 983	5 961
Stressed VaR	828	643	10 349	8 038
Risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	422	585	5 276	7 307
Portefeuille de corrélation (CRM)	173	155	2 160	1 938
Risque de marché en approche standard	**192**	**244**	**2 401**	**3 051**
Risque spécifique aux positions de titrisation du portefeuille de négociation (hors déduction)	24	67	300	840
Risque de change	101	105	1 268	1 316
Risque de taux d'intérêt	26	62	323	772
Risque de positions sur titres de propriété	36	5	445	61
Risque de positions sur produits de base	5	5	64	61
Total	**1 934**	**2 104**	**24 170**	**26 295**

TABLEAU 57 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES PAR TYPE DE RISQUE DE MARCHÉ

	Exigences en fonds propres		Encours pondérés	
En M EUR	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Risque de change	147	820	1 834	10 249
Risque de crédit (hors éléments en déduction)	831	764	10 389	9 549
Risque de positions sur produits de base	35	20	439	245
Risque de positions sur titres de propriété	483	202	6 034	2 522
Risque de taux d'intérêt	438	298	5 475	3 731
Total	**1 934**	**2 104**	**24 170**	**26 295**

7. LES RISQUES OPÉRATIONNELS

GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS : ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Au cours des dernières années, Société Générale a développé des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité[1], des Comités nouveaux produits[2] et des fonctions dédiées à la surveillance et la gestion de certains types de risques opérationnels tels que la fraude, les risques liés aux systèmes de paiement, les risques juridiques[3], les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations[4] et les risques de non-conformité[5].

Le Département des risques opérationnels

Rattaché à la Direction des risques du Groupe, le Département des risques opérationnels travaille en étroite relation avec les équipes en charge de la gestion et de la maîtrise des risques opérationnels au sein des pôles d'activités et des Directions centrales.

Les responsabilités du Département des risques opérationnels sont notamment les suivantes :

- l'animation de la filière « Risques opérationnels » ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe, en concertation avec les pôles d'activités et les Directions centrales ;
- la promotion d'une culture du risque opérationnel au sein du Groupe ;
- la définition, au niveau du Groupe, des **méthodes** d'identification, de mesure, **de surveillance et d'atténuation** et/ou de transfert **des risques opérationnels**, en liaison avec les pôles d'activités et les Directions centrales, afin d'en assurer la cohérence d'ensemble ;
- le contrôle permanent de niveau 2 sur les risques opérationnels recouvrant les risques propres aux différents métiers, ainsi que les risques liés aux achats, à la communication, à l'immobilier, aux ressources humaines, et aux systèmes d'information ;
- l'élaboration de la politique globale de continuité d'activité et de gestion de crise du Groupe ainsi que le pilotage et la coordination de sa mise en œuvre ;
- la sécurité des personnes (expatriés et voyageurs d'affaires) à l'international.

La filière « Risques opérationnels »

Outre le Département des risques opérationnels, la filière comprend les Responsables des Risques Opérationnels (RRO) des pôles d'activités et des Directions centrales qui sont fonctionnellement rattachés au Directeur des risques opérationnels du Groupe.

Les RRO, présents dans l'ensemble des entités du Groupe, sont chargés d'appliquer les politiques et directives du Groupe et de contrôler et piloter les risques opérationnels, en s'appuyant sur un réseau de correspondants dans les lignes-métiers et les entités, et en se concertant étroitement avec les responsables opérationnels concernés.

Des Comités risques opérationnels ont été institués tant au niveau du Groupe que des pôles d'activités, des Directions centrales et des filiales.

MESURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Société Générale a opté, dès 2004, pour l'approche de mesure avancée des risques opérationnels (AMA ou *Advanced Measurement Approach*) proposée par la Directive Européenne sur l'adéquation des fonds propres. Cette approche, déployée sur les principales entités du Groupe, permet notamment :

- d'identifier i) les métiers les plus exposés aux risques et ii) les types de risque qui ont l'impact le plus fort sur le profil de risque du Groupe et sur ses besoins totaux en fonds propres ;
- d'améliorer la culture et la gestion des risques opérationnels du Groupe en créant un cercle vertueux dans lequel les risques sont identifiés, leur gestion est améliorée et des stratégies appropriées sont mises en œuvre afin de les atténuer et les réduire ;
- l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a effectué en 2007 une revue approfondie du dispositif élaboré par Société Générale et a autorisé, en conséquence, le Groupe à utiliser la méthode la plus avancée prévue par l'accord dit de Bâle 2 (c'est-à-dire, la méthode AMA), pour le calcul de son exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels à compter du 1er janvier 2008, pour un périmètre représentant plus de 90 % du produit net bancaire total du groupe Société Générale.

(1) Voir chapitre 3, p. 129 et chapitre 4 p. 258.
(2) Voir chapitre 3, p. 132.
(3) Voir chapitre 4, p. 274 et suivantes.
(4) Voir chapitre 3, p. 136.
(5) Voir chapitre 4, p. 274 et suivantes.

DISPOSITIFS DE SUIVI DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les dispositifs expressément prévus par la réglementation (*Capital Requirement Directive* et « Saines pratiques pour la gestion de la surveillance des risques opérationnels » bâloises) ont été mis en œuvre – en s'appuyant sur l'existant quand cela était possible – pour servir de support au « cercle vertueux » évoqué précédemment. Ils comprennent notamment :

- la collecte des données internes relatives aux pertes de risques opérationnels ;
- le dispositif d'auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk & Control Self-Assessment* ou RCSA) ;
- les indicateurs clés de risques (*Key Risk Indicators* ou KRI) ;
- les analyses de *scenarii* ;
- l'analyse des données de pertes externes ;
- un contrôle permanent de niveau 2, mis en place en 2014 ;
- la gestion de crise et l'élaboration des plans de continuité d'exploitation ;
- la lutte contre la fraude.

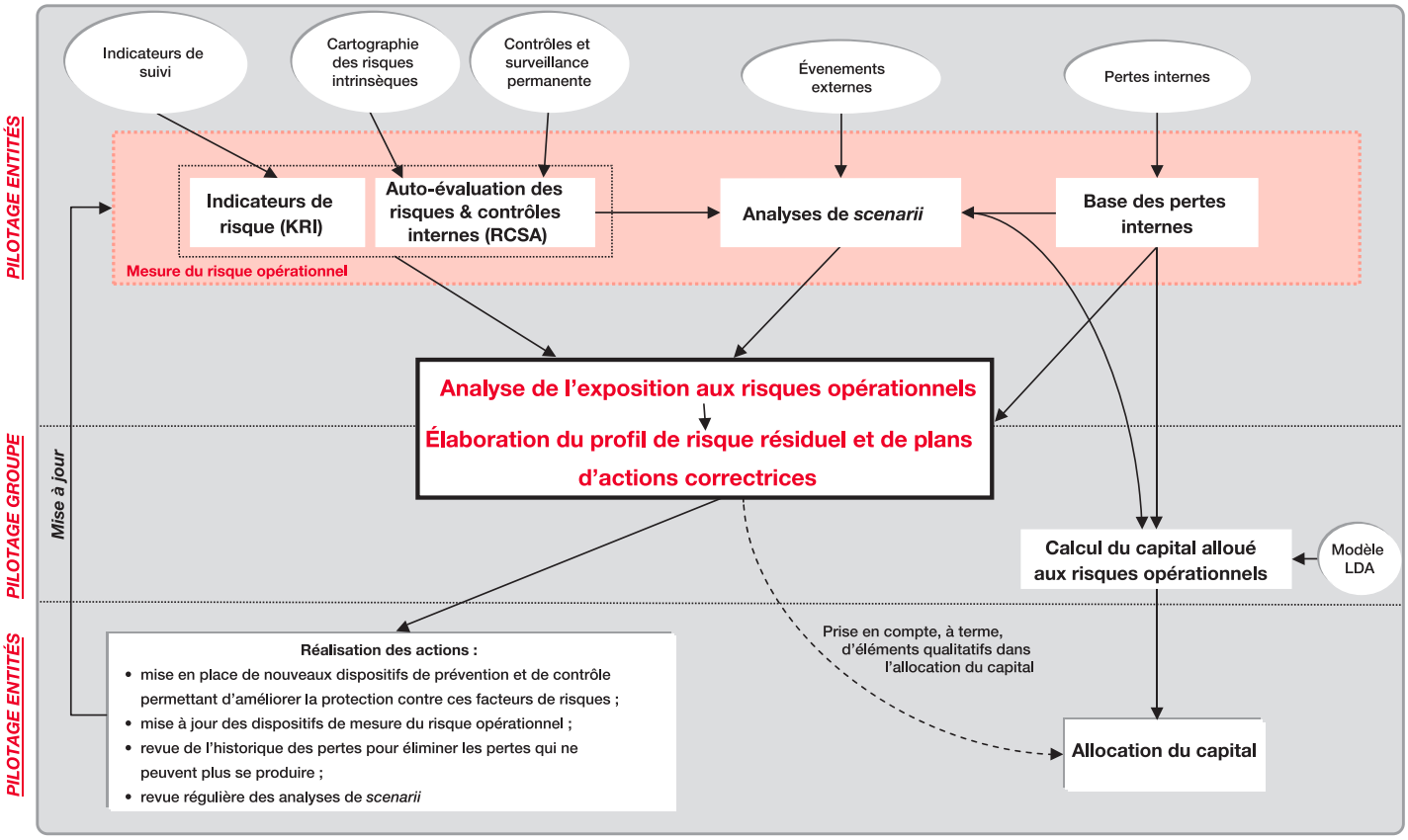

La classification par Société Générale des risques opérationnels en huit catégories d'événements et quarante-neuf sous-catégories mutuellement exclusives est la pierre angulaire de sa modélisation des risques. Elle garantit la cohérence d'ensemble du dispositif et permet de réaliser des analyses transversales.

Les huit catégories d'événements sont rappelées ci-après :

- litiges commerciaux ;
- litiges avec les autorités ;
- erreurs de tarification (« *pricing* ») ou d'évaluation du risque ;
- erreurs d'exécution ;
- fraude et autres activités criminelles ;
- activités non autorisées sur les marchés (*Rogue trading*) ;
- perte de moyens d'exploitation ;
- défaillance des systèmes d'information.

Collecte des pertes internes

La collecte des pertes internes (mais également des gains et des quasi-pertes) concerne l'ensemble du Groupe depuis 2003. Ce processus a permis aux opérationnels :

- de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées (évolution des activités ou des processus, renforcement des contrôles, etc.) ;
- de s'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels ;
- d'acquérir une meilleure connaissance de leurs zones de risques ;
- de mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein du Groupe.

Le seuil minimum à partir duquel une perte (ou un gain ou une quasi-perte) est enregistrée est de 10 000 EUR dans l'ensemble du Groupe, sauf dans la Banque de Financement et d'Investissement, où ce seuil est fixé à 20 000 EUR en raison du périmètre de ses activités, des volumes concernés et de la pertinence des points pour la modélisation de l'exigence de fonds propres réglementaires. En deçà de ces seuils, les pertes sont collectées par les différents pôles du Groupe, et sont déclarées en les additionnant si elles concernent un même événement de risque et que le total dépasse le seuil de déclaration.

Auto-évaluation des risques et des contrôles *(Risk & control self assessment ou RCSA)*

L'exercice d'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA) a pour objet d'apprécier l'exposition du Groupe aux risques opérationnels afin d'en améliorer le pilotage. Sur la base des résultats des autres dispositifs de gestion du risque opérationnel (pertes internes, KRI…), des zones de risques identifiées par les filières sur leurs domaines de compétences respectifs, et d'entretiens menés avec des experts du Groupe, il a pour objectifs :

- d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels majeurs auxquels est exposée chaque activité (risques intrinsèques, c'est-à-dire les risques inhérents à la nature d'une activité, en faisant abstraction de ses dispositifs de prévention et de contrôle) ; le cas échéant, les cartographies des risques établies par les filières (par exemple, conformité, sécurité des systèmes d'information…) contribuent à cette évaluation des risques intrinsèques ;
- d'évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place, permettant de réduire ces risques majeurs (existence et efficacité de ces dispositifs en termes de détection et de prévention des risques et/ou de leur capacité à en diminuer les impacts financiers) ;
- d'évaluer l'exposition aux risques majeurs résiduels de chaque activité (après prise en compte de l'environnement de prévention et de contrôle, mais abstraction faite de la protection fournie par les polices d'assurance auxquelles le Groupe a souscrit) ;
- de remédier aux déficiences éventuelles des dispositifs de prévention et de contrôle, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctrices ;
- de faciliter et/ou d'accompagner la mise en place d'indicateurs clés de risque ;
- d'adapter, si nécessaire, la politique d'assurance.

Dans le cadre de cet exercice, les risques majeurs d'un périmètre donné sont qualifiés selon une double échelle de sévérité et de fréquence.

Indicateurs clés de risque (*key risk indicators* ou KRI)

Les KRI complètent le dispositif de pilotage des risques opérationnels en fournissant une vision dynamique (système d'alerte) de l'évolution du profil de risque des métiers. Le suivi régulier des KRI complète ainsi l'évaluation de l'exposition du Groupe aux risques opérationnels effectuée *via* l'exercice d'auto-évaluation des risques et des dispositifs de prévention et de contrôle (RCSA), l'analyse des pertes internes et les analyses de *scenarii,* en apportant aux responsables d'entités :

- une mesure quantitative et vérifiable du risque ;
- une évaluation régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque et de l'environnement de prévention et de contrôle, nécessitant une attention particulière ou un plan d'actions.

Les KRI susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'ensemble du Groupe sont transmis à la Direction générale du Groupe *via* un tableau de bord dédié.

Analyses de *scenarii*

Les analyses de *scenarii* ont pour double objectif d'identifier les zones de risques potentiels importants du Groupe et de contribuer au calcul des fonds propres exigés au titre des risques opérationnels.

Concernant le calcul de l'exigence de fonds propres, le Groupe utilise les analyses de *scenarii* pour :

- mesurer son exposition à des pertes potentielles rares mais de très forte sévérité ;
- disposer, pour les catégories d'événements où l'historique de pertes internes est insuffisant, d'une estimation de distribution de pertes à dire d'expert.

En pratique, différents *scenarii* sont examinés par des experts qui en évaluent les impacts potentiels sur le Groupe en termes de sévérité et de fréquence, en s'appuyant notamment sur les données de pertes internes et externes, et de l'environnement interne (dispositifs de prévention et de contrôle) et externe (réglementaire, métier…).

Les analyses sont conduites pour deux catégories de *scenarii* :

- les *scenarii* Groupe de chocs majeurs : il s'agit d'événements transversaux de très forte sévérité, la plupart d'origine externe, et pouvant faire l'objet de plans de continuité d'activité (PCA). Les *scenarii* de ce type analysés jusqu'à présent ont permis de faire progresser la partie *Business Impact Analysis* des PCA ;
- les *scenarii* « métiers », qui n'entrent pas dans le cadre de la continuité d'activité *stricto sensu* mais permettent de mesurer les pertes potentielles exceptionnelles (*unexpected loss)* auxquelles lesdits métiers pourraient être exposés. Des actions spécifiques sont menées afin d'éviter la dilution du portefeuille en un trop grand nombre de *scenarii,* et de maintenir ce dispositif concentré sur les risques d'impact extrême pour le Groupe ;

- la gouvernance mise en place permet notamment :
  - une validation du programme annuel de mise à jour des *scenarii* par le Comité des risques (CORISQ),
  - une validation des *scenarii* et des fréquences de pertes internes par les Directions des pôles et les Directions centrales (lors des CCCI des départements concernés ou lors de réunions *ad hoc)*,
  - une revue d'ensemble de la hiérarchie des risques du Groupe, et de l'adéquation des *scenarii,* effectuée lors de « Comités experts », présidé par le Directeur des risques du Groupe.

Analyse des pertes externes

Société Générale fait appel à des bases de données de pertes externes pour enrichir l'identification et l'évaluation des expositions du Groupe aux risques opérationnels en étalonnant ses statistiques internes sur les pertes par rapport aux données de la profession.

Le contrôle permanent de niveau 2

La mise en place du contrôle permanent de niveau 2 sur les risques opérationnels a été initiée en 2014, avec le recrutement de contrôleurs dédiés exclusivement au contrôle et indépendants des métiers. Ces contrôles recouvrent les risques opérationnels propres à ces métiers ainsi que les risques liés aux achats, à la communication, à l'immobilier, aux ressources humaines et aux systèmes d'information. Ils s'appuieront pour ce faire sur les travaux de rationalisation des contrôles effectués ces dernières années et plus particulièrement sur la classification des contrôles selon la grille de contrôles normatifs communs à l'ensemble du Groupe.

Ils auront pour mission de s'assurer que les contrôles de premier niveau sont définis, qu'ils sont exécutés, qu'ils sont efficaces et que les anomalies qu'ils relèvent donnent lieu à une action correctrice.

Gestion de crise et élaboration des plans de continuité de l'exploitation

Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité visent à minimiser autant que possible les impacts d'éventuels sinistres sur les clients, le personnel ou les infrastructures, et donc à préserver la réputation du Groupe, l'image de ses marques et sa solidité financière. Ils répondent également à une obligation réglementaire.

La démarche de mise en place et d'optimisation des dispositifs de continuité d'activité de toute entité du Groupe s'appuie sur une méthodologie conforme aux standards internationaux. Elle consiste principalement à identifier les menaces qui pèsent sur l'entreprise et leurs effets possibles, à mettre en place une capacité de réponse efficace à divers *scenarii* de crise, y compris des chocs extrêmes, et à entretenir ces dispositifs pour maintenir leur efficacité.

Lutte contre la fraude

Le Groupe attache une attention particulière à la prévention et la détection des fraudes, pour lesquelles, après une baisse régulière de 2008 à 2012, le niveau des pertes est contenu depuis 2013, notamment du fait de la mise en œuvre de dispositifs efficaces au sein des pôles d'activités et des directions centrales. Depuis fin 2009, ces dispositifs spécifiques sont complétés par une cellule de coordination de la lutte contre la fraude au sein du Département des risques opérationnels. Son objectif principal est de constituer un centre d'expertise, afin de renforcer la prévention de la fraude par des actions (formation, sensibilisation), une diffusion des bonnes pratiques issues des enseignements tirés des cas de fraudes avérés ou évités.

MODÉLISATION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

La méthode retenue par le Groupe pour la modélisation des risques opérationnels repose sur l'approche LDA (*Loss Distribution Approach*).

Dans cette approche, les risques opérationnels sont modélisés au travers des mailles, chacune représentant un type de risque et un pôle d'activité du Groupe. Pour chaque maille, la fréquence et la sévérité des pertes opérationnelles sur la base des pertes internes historiques, des pertes externes, de l'environnement interne et externe, et des analyses de *scenarii* sont estimées et la distribution des pertes annuelles est calculée. Cette approche est complétée par des analyses de *scenarii* transverses qui mesurent les risques transversaux aux pôles d'activité comme par exemple la destruction d'immeubles ou les risques de pandémie.

Outre les risques individuels associés à chaque maille ou analyse de *scenario* transverse, le modèle tient compte des effets de diversification entre les différents types de risques et les pôles d'activité, ainsi que de la couverture apportée par les polices d'assurances souscrites par le Groupe.

Les besoins en fonds propres réglementaires du Groupe au titre des risques opérationnels sur le périmètre éligible au modèle interne *AMA* (***Advanced Measurement Approach***) sont ensuite définis comme le quantile à 99,9 % de la distribution des pertes annuelles du Groupe.

Les exigences de fonds propres totales de Société Générale au titre des risques opérationnels s'établissaient à 3,5 Md EUR à fin 2014, équivalent à 43,9 Md EUR d'encours pondérés. Cette évaluation intègre à la fois les exigences en fonds propres sur les périmètres AMA et Standard.

Effet des techniques d'assurance

Conformément à la réglementation, Société Générale prend en compte, dans le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels et dans la limite de 20 % de cette exigence, la couverture du risque apportée par les contrats d'assurance.

Ces assurances couvrent une partie des grands risques, comme par exemple la responsabilité civile, la fraude, l'incendie et le vol, ainsi que les défaillances des systèmes et les pertes d'exploitation consécutives à une perte de moyens d'exploitation.

La prise en compte de la réduction du risque apportée par les assurances conduit à une réduction de 15,8 % de l'exigence de fonds propres totale au titre des risques opérationnels.

Données quantitatives

Le graphique suivant fournit la ventilation des pertes opérationnelles par catégorie de risque sur la période 2010 à 2014.

PERTES LIÉES AUX RISQUES OPÉRATIONNELS : RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE RISQUE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (2010 À 2014)

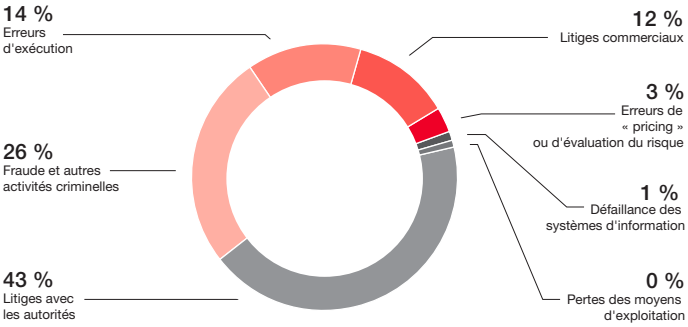

Sur les 5 dernières années, les risques opérationnels de Société Générale se sont concentrés en moyenne sur quatre catégories de risque, qui représentent 96 % des pertes opérationnelles totales du Groupe :

- les **litiges avec les autorités** représentent 43 % des pertes sur la période. Ils restent la première cause de pertes, en raison notamment de la transaction Euribor de 2013 qui représente à elle seule 43 % du montant total des pertes de cette catégorie sur la période. Les autres litiges avec les autorités sont essentiellement des redressements fiscaux ;
- les **fraudes** représentent 26 % des pertes subies en moyenne sur la période 2010 à 2014. À noter que les fraudes sont la troisième cause des nouvelles pertes de 2014, alors qu'elles représentaient la première cause des pertes de 2011 et 2012. Des plans d'actions dédiés ont été engagés dans les différents métiers, notamment depuis 2011 ; il convient néanmoins de rester prudent dans un contexte économique difficile, avec des conditions de crédit resserrées, une augmentation de la cybercriminalité et la progression de la fraude monétique internationale et domestique sur l'ensemble des canaux de distribution ;
- les **erreurs d'exécution** représentent 14 % des pertes opérationnelles, soit la troisième cause des pertes du Groupe sur la période. Leur montant est globalement stable en moyenne depuis 2010, reste volatil, tributaire notamment des volumes d'opérations traités et de l'instabilité des marchés ;
- les **litiges commerciaux** représentent 12 % des pertes sur la période 2010-2014 et confirment une tendance à la baisse depuis 2012. Les litiges observés chez nos confrères (en particulier anglais et américains) incitent à rester vigilants notamment sur la sélection des produits vendus, leur conformité et la qualité de leur documentation.

Les autres catégories de risques opérationnels du Groupe (activités non autorisées sur les marchés, défaillance des systèmes d'information, erreur de « *pricing* » ou d'évaluation des risques et pertes des moyens d'exploitation) restent toujours peu significatives, concentrant à peine 4 % des pertes du Groupe en moyenne sur la période 2010 à 2014.

ASSURANCES DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Description des assurances souscrites

POLITIQUE GÉNÉRALE

Société Générale a mis en place dès 1993, une politique mondiale de couverture des risques opérationnels du Groupe par l'assurance. Elle consiste à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques encourus et à en faire bénéficier les entités partout où cela est possible. Les garanties sont souscrites auprès d'assureurs de premier plan. Lorsque la législation locale l'impose, des polices locales, réassurées par les assureurs du programme mondial, sont mises en place.

En complément, des garanties spécifiques peuvent être souscrites par des entités exerçant une activité particulière.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur plusieurs contrats pour mutualiser entre les entités, les risques de fréquence élevée et de faible intensité. Cette approche contribue à améliorer la connaissance et la maîtrise de ses risques par le Groupe.

Description des niveaux de couverture

RISQUES GÉNÉRAUX

Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. La garantie couvrant les actes de terrorisme à l'étranger a été renouvelée.

Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile…) sont couvertes partout dans le monde par des polices d'assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays afin de correspondre aux besoins de l'exploitation.

RISQUES PROPRES À L'ACTIVITÉ

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de prévention des conséquences des risques propres à l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

VOL/FRAUDE

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités financières dans le monde entier.

S'agissant de la fraude, sont couvertes les fraudes internes (commises par un salarié ou par un tiers agissant avec la complicité d'un salarié) ainsi que les fraudes externes (commises par un tiers agissant seul) dans l'intention d'en tirer un profit personnel illicite ou par volonté de causer un préjudice au Groupe.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Les conséquences d'éventuelles mises en cause du personnel ou des dirigeants dans le cadre de leur activité professionnelle sont assurées dans le cadre d'un plan mondial.

PERTES D'EXPLOITATION

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité de l'exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l'événement et la mise en place des mécanismes de secours.

8. LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre pour chacune des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de négoce (*trading*) n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio *Common Equity Tier 1* aux variations des taux de change.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Les Départements de suivi des risques ALM, au sein des Directions financières des pôles d'activité du Groupe, exercent un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :

- valide et veille à l'adéquation du dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés ;
- examine et valide les mesures proposées par la Direction financière du Groupe.

Le Département de suivi des risques ALM, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :

- de la définition de la politique de risques structurels du Groupe ;
- de la définition des indicateurs de pilotage et des *scenarii* globaux de *stress test* des différents risques structurels, et de la fixation des principales limites des pôles et des entités ;
- d'analyser l'exposition aux risques structurels du Groupe et de définir des actions de couverture ;
- d'assurer la veille réglementaire en matière de risques structurels ;
- de la définition des principes de gestion ALM au sein du Groupe ;
- de la définition du cadre normatif de mesure des risques structurels ;
- de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
- du recensement, de la consolidation et du *reporting* des risques structurels du Groupe ;
- du contrôle des limites.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier du Groupe, le Département suivi des risques ALM est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière risques du Groupe au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès de la Direction financière du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir, les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre pour chacune des entités consolidées.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

À cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Société Générale utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt global du Groupe. Les trois plus importants sont :

- les gaps de taux (différence d'encours entre actifs et passifs à taux fixe par maturité) : l'échéancier des positions à taux fixe est le principal outil de suivi permettant d'évaluer les caractéristiques des opérations de couverture nécessaires, il est calculé de manière statique ;
- la sensibilité de la valeur économique est un indicateur supplémentaire, de nature synthétique, qui sert à fixer les limites applicables aux diverses entités ; il est mesuré comme la sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux. Cette mesure est calculée pour toutes les devises auxquelles le Groupe est exposé ;
- la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt dans divers *scenarii* de *stress* tient compte de la sensibilité générée par la production commerciale future sur une période de trois ans, elle est calculée de manière dynamique.

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2014, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1,5 % des fonds propres prudentiels et est restée sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 1 an, les emplois à taux fixe. Les opérations de macro-couverture sont réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, afin de maintenir la sensibilité des réseaux, dans le cadre des hypothèses retenues, à l'intérieur des limites. À fin décembre 2014, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France, issue de leurs actifs et passifs libellés essentiellement en euros ressort à 76 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement replacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de 35 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1 %) au 31 décembre 2014. Ces entités représentent 90 % des encours de crédits clientèle du Groupe.

TABLEAU 58 : POUR CE PÉRIMÈTRE D'ENTITÉS, MESURE AU 31 DÉCEMBRE 2014 DE LA SENSIBILITÉ À UNE VARIATION DES TAUX DE +1 %, INDIQUÉE PAR MATURITÉ

(En M EUR)

Inférieure à un an	Entre 1 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	**Sensibilité totale**
77	(249)	207	35

Sur ce même périmètre d'entités, les résultats des mesures de gaps (différence d'encours entre les passifs et les actifs à taux fixe par maturités) sont les suivants (sens passif – actif/chiffres en M EUR) :

TABLEAU 59 : GAPS DE TAUX PAR MATURITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

(En M EUR)

Maturités	1 an	3 ans	5 ans	7 ans
Montant du gap	(2 506)	2 671	2 991	2 097

Le Groupe analyse la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt de marché *via* des *stress tests* sur la marge nette d'intérêts du Groupe.

Au 31 décembre 2014, la sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe aux variations des taux d'intérêt, sur l'année pleine 2015, est la suivante :

TABLEAU 60 : SENSIBILITÉ DE LA MARGE D'INTÉRÊT DU GROUPE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Hausse parallèle des taux de 200 pb	142	488
Baisse parallèle des taux de 200 pb	(207)	(391)
Hausse parallèle des taux de 100 pb	58	245
Baisse parallèle des taux de 100 pb	(108)	(200)
Pentification	27	7
Aplatissement	16	82

Les calculs sont réalisés sur la base des estimations agrégées au 31 décembre d'un périmètre d'entités consolidées du Groupe représentant plus de 80 % des encours commerciaux suivis en sensibilité de la valeur économique.

Le bilan en vision dynamique évolue selon l'amortissement du stock et les renouvellements d'opérations sur la base des encours budgétés pour 2015. Les hypothèses sur la pentification considèrent une hausse des taux longs de 100 points de base et une stabilité des taux courts. Le *scenario* d'aplatissement simulé considère une hausse des taux courts de 100 pb avec un maintien des taux longs constants.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe sur l'année pleine 2015, est relativement faible. En cas de hausse parallèle des courbes de taux de +200 pb elle est positive et représente moins de 1 % du produit net bancaire.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt provient, pour l'essentiel, de l'impact sur :

- les dépôts clientèle : généralement peu ou non rémunérés, avec une tarification clientèle impactée en partie seulement des variations de taux, leur marge résulte principalement du taux de replacement ;
- la production nouvelle de crédits, dont la tarification ne s'ajuste pas aussi rapidement que les taux de marché.

La sensibilité de la marge sur le stock d'opérations clientèle découle du renouvellement des tranches échues des replacements pour les dépôts, de la sensibilité résiduelle aux variations de taux, qui est faible grâce à la politique de couverture et grâce aux positions à taux variable (c'est le cas de la majorité des engagements de la Banque Privée).

Les activités de Banque de détail en France et à l'étranger sont favorablement exposées à une hausse des taux qui leur permet de replacer leurs dépôts à des taux plus élevés, la marge sur les crédits en stock restant stable. Cette hausse de la marge est par contre partiellement compensée par la baisse des marges à la production sur les nouveaux crédits (dont la tarification ne s'ajuste pas aussi rapidement que les taux de marché) et par un renchérissement du coût des refinancements. Inversement, les activités de Banque de détail sont défavorablement exposées à la baisse des taux car leurs dépôts sont alors replacés à des taux moins élevés et la marge sur les crédits en stock diminue du fait des remboursements anticipés. Cette baisse de la marge est partiellement compensée par la hausse des marges à la production sur les nouveaux crédits (la baisse des taux des crédits à la clientèle n'est pas aussi rapide que celle des taux de marché) et par une baisse du coût des refinancements.

RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio *Common Equity Tier 1* aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il opère. À cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre pour chacune des entités consolidées.

Le risque de change lié aux activités de *trading* n'entre pas dans le périmètre de mesure du risque de change structurel. Il relève des risques de marché. Les positions de change structurelles ne représentent donc qu'une partie des opérations en devises du Groupe. Pour mémoire, les opérations en devises du Groupe au 31 décembre 2014 sont présentées dans le tableau 61.

TABLEAU 61 : OPÉRATIONS EN DEVISES

	31.12.2014				31.12.2013*			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	770 420	804 870	17 383	18 704	752 019	790 022	18 168	17 054
USD	320 543	282 406	39 950	40 091	264 237	227 135	42 998	40 083
GBP	52 643	43 044	3 224	5 448	44 782	32 640	2 767	7 490
JPY	37 032	48 595	8 788	9 081	40 590	43 438	9 581	7 978
AUD	5 074	4 859	2 430	2 805	4 042	3 983	6 040	4 590
CZK	30 229	31 867	507	1 009	27 335	29 064	157	401
RUB**	11 379	9 435	307	202	15 752	13 567	84	150
RON**	5 281	6 517	49	98	4 762	6 515	221	96
Autres devises	75 569	76 577	13 495	12 023	60 674	67 829	9 801	10 643
TOTAL	**1 308 170**	**1 308 170**	**86 133**	**89 461**	**1 214 193**	**1 214 193**	**89 817**	**88 485**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, à la suite de l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).
** Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés en 2013.

Le Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la sensibilité du ratio *Common Equity Tier 1* aux variations de taux de change.

Le tableau 62 présente l'impact d'une dépréciation ou appréciation de 10 % des devises sur le ratio *Common Equity Tier 1* du Groupe au 31 décembre 2014.

TABLEAU 62 : SENSIBILITÉ DU RATIO *COMMON EQUITY TIER 1* DU GROUPE À UNE VARIATION DE LA DEVISE DE 10 % (EN POINTS DE BASE)

Devise	Impact sur le ratio *Common Equity Tier 1* d'une dépréciation de 10 % de la devise	Impact sur le ratio *Common Equity Tier 1* d'une appréciation de 10 % de la devise
USD	11	(11)
GBP	1	(1)
JPY	0	0
AUD	0	0
CZK	(1)	1
RUB	0	0
RON	(1)	1
AUTRES	(4)	4

En 2014, la gestion des positions de change structurelles a permis de réduire la sensibilité du ratio *Common Equity Tier 1* aux variations de taux de change (la sensibilité du ratio *Common Equity Tier 1* est encadrée par des limites par devises, déterminées en fonction de l'appétit au risque du Groupe dans ces devises).

9. LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont établis au niveau des instances de gouvernance du Groupe, dont les fonctions en matière de liquidité sont résumées ci-dessous :

- le Conseil d'administration du Groupe :
  - fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité dans le cadre de l'exercice d'appétit au risque du Groupe, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de *stress* (« horizon de survie »),
  - examine régulièrement la situation du risque de liquidité du Groupe (*a minima* sur base trimestrielle) ;
- le Comité exécutif du Groupe :
  - fixe les cibles budgétaires Groupe de liquidité sur proposition de la direction financière du Groupe
  - alloue la liquidité au niveau des métiers et de la Trésorerie Groupe sur proposition de la direction financière du Groupe ;
- le Comité Financier (COFI) est l'instance de suivi des risques structurels et de pilotage des ressources rares. A ce titre, le COFI :
  - se réunit toutes les six semaines sous la présidence du Président-Directeur général ou d'un Directeur général délégué avec les représentants de la Direction des risques de la Direction financière et du développement et des métiers,
  - supervise et valide l'encadrement des risques structurels de liquidité,
  - évalue périodiquement le respect de la trajectoire budgétaire et de liquidité,
  - statue le cas échéant sur la mise en œuvre de mesures correctrices,
  - statue le cas échéant sur des questions méthodologiques en matière de gestion du risque de liquidité
  - examine les évolutions réglementaires et leur impact.

Les métiers sont responsables de la gestion du risque de liquidité sur leur périmètre et relèvent d'une supervision directe de la Direction financière du Groupe. Les métiers sont responsables du respect des contraintes réglementaires auxquelles sont soumises les entités de leur périmètre de supervision.

La Direction financière du Groupe assure la gestion, le pilotage et le suivi du risque de liquidité *via* trois départements distincts, veillant à respecter un principe de séparation des fonctions de pilotage, d'exécution et de contrôle des risques :

- Le Département du pilotage financier et stratégique, chargé :
  - d'établir la trajectoire financière du Groupe, dans le respect de ses objectifs stratégiques, des obligations réglementaires et des attentes du marché,
  - d'assurer la cohérence du pilotage de la liquidité avec les autres objectifs du Groupe en matière de rentabilité et de ressources rares,
  - de proposer et suivre la trajectoire budgétaire au niveau des métiers,
  - d'assurer la veille réglementaire et l'élaboration des normes de pilotage pour les métiers.
- le Département de gestion du bilan et du financement, chargé :
  - de l'exécution du plan de financement du Groupe à court terme, et à long terme,
  - de la supervision et de la coordination des fonctions de Trésorerie du Groupe,
  - d'assurer une veille de marché et d'apporter son expertise opérationnelle lors de la fixation des cibles Groupe et de l'allocation de la liquidité aux métiers,
  - de la gestion du collatéral utilisé dans les opérations de refinancement (Banques Centrales, *covered bonds*, titrisations, financements sécurisés),
  - de la gestion de la centrale financière du Groupe (gestion de la liquidité et des fonds propres au sein du Groupe), y compris des grilles de liquidité internes.
- le Département de contrôle et suivi des risques structurels, chargé :
  - de la supervision, et du contrôle des risques structurels (taux, change, liquidité) portés par le Groupe,
  - en particulier du contrôle des modèles de risques structurels, eu égard aux principes et méthodologies définis, du suivi du respect des limites établies et des pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe,
  - dépendant hiérarchiquement du Directeur financier, ce département est rattaché fonctionnellement au Directeur des risques.

En outre, plusieurs départements de la Direction des risques contribuent, conjointement avec la Direction financière, à la supervision opérationnelle du risque de liquidité. Leur action est coordonnée par le Département de suivi transversal des risques sous la direction du Directeur des risques. Elle concerne en particulier :

- la revue indépendante des modèles relatifs aux activités de marché ;
- la validation de l'ensemble des modèles de liquidité du Groupe dans le cadre d'une gouvernance centralisée ;
- l'instruction des demandes de limites portant sur des indicateurs de risque de liquidité et le suivi des éventuels dépassements de ces limites.

PRINCIPES ET APPROCHE DU GROUPE EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif premier du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires. Le dispositif de pilotage de la liquidité permet d'encadrer le bilan autour d'une structure cible d'actifs et de passifs, cohérente avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration :

- la structure d'actifs doit permettre aux métiers de développer leur activité de façon économe en liquidité et compatible avec la structure de passifs cible ; ce développement doit veiller au respect des impasses de liquidité définies au sein du Groupe (en scénario statique ou en *stress)*, ainsi que des exigences réglementaires ;
- la structure de passif est fonction de la capacité des métiers à collecter des ressources auprès de la clientèle et de la capacité du Groupe à lever durablement des ressources sur les marchés, dans le respect de son appétit pour le risque.

Ce dispositif de pilotage s'appuie sur une mesure et un encadrement des impasses de liquidité des métiers en scénario de référence ou en situation de *stress,* de leurs besoins de financement auprès du Groupe, du financement levé sur le marché par le Groupe, des gisements d'actifs éligibles et de la contribution des métiers aux ratios réglementaires. Ainsi, les principes de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

1. Les métiers doivent respecter des impasses statiques en liquidité nulles ou faibles, dans les limites de fonctionnement de leurs activités, en se retournant vers la Trésorerie Centrale du Groupe ; celle-ci peut porter le cas échéant une position de transformation/antitransformation qu'il lui appartient de suivre, gérer et piloter dans le cadre des limites de risque qui lui sont fixées.
2. Les *stress tests* internes de liquidité, déterminés à partir de *scenarii* systémique, spécifique ou combiné, sont encadrés au niveau du Groupe. Ils sont utilisés pour s'assurer du respect de l'horizon de survie fixé par le Conseil d'administration et calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils sont accompagnés d'un plan d'urgence (*Contingency Funding Plan*) prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité.
3. Les besoins de financements des métiers (court et long terme) sont encadrés en fonction des objectifs de développement des franchises et en cohérence avec les capacités et cibles de levées de ressources du Groupe.
4. Un plan de financement long terme, complément des ressources levées par les métiers, est dimensionné pour satisfaire les remboursements des échéances à venir et financer la croissance des métiers. Il tient compte des capacités de placement du Groupe, veille à optimiser le coût des levées et respecter les contraintes d'emprise sur les marchés ; la diversification en termes d'émetteurs, de bassins d'investisseurs est également recherchée et pilotée.
5. Les ressources court terme du Groupe sont dimensionnées afin de financer les besoins court terme des métiers, sur des horizons correspondant à leur gestion et dans le cadre de limites d'emprise sur le marché. Comme évoqué ci-dessus, elles sont dimensionnées au regard de la réserve de liquidité à l'actif, en fonction de l'horizon de survie sous *stress* fixé ainsi que l'objectif de LCR du Groupe (LCR : *Liquidity Coverage Ratio,* voir ci-après au paragraphe Ratios réglementaires).
6. Le pilotage du Groupe tient compte du respect de ratios réglementaires cibles (LCR, ratio standard), les métiers étant encadrés sur leur contribution à ces ratios.

Enfin, la liquidité est encadrée en prix *via* le barème de refinancement interne : les financements alloués aux métiers leur sont facturés sur la base de barèmes devant refléter le coût de la liquidité pour le Groupe. Ce dispositif vise à optimiser l'utilisation des sources de financements externes par les métiers et sert à piloter les équilibres de financement du bilan.

Société Générale a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

STRATÉGIE DE REFINANCEMENT

La stratégie de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- les ressources stables de financement du Groupe (comprenant les fonds propres, dépôts clientèle et ressources de marché à moyen long terme) financent les besoins à long terme des métiers (comprenant les actifs corporels et incorporels, les crédits à la clientèle, le portefeuille de titres disponibles à la vente et détenus à échéance) ;
- les ressources de marché à court terme financent des actifs court terme essentiellement logés au sein des activités de marché du pilier GBIS ;
- le Groupe maintient une réserve de liquidité lui permettant de répondre à ses besoins en cas de crise.

FINANCEMENTS DE MARCHÉ

Les ressources de marché totales du Groupe s'établissent à 194 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Sur ce total, 83 milliards d'euros viennent à échéance dans l'année, dont 25 milliards d'euros correspondant à des titres de dette émis avec une maturité initiale moyen long terme (supérieure à un an) et 58 milliards d'euros de ressources de marché court terme.

Les tableaux ci-dessous détaillent les ressources de marché du Groupe à fin décembre 2014 et fin décembre 2013, en fonction de leurs maturités résiduelles, sur la base d'échéanciers contractuels de gestion.

	31.12.2014							
(En Md EUR)	**0-3 mois**	**3-6 mois**	**6 mois-1 an**	**Sous-total < 1 an**	**1-2 ans**	**> 2 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Dépôts interbancaires	13	1	1	**15**	2	9	2	29
Dépôts autres clients	4	0	0	**4**	0	0	0	4
Sous-total Dépôts	**17**	**1**	**1**	**19**	**2**	**9**	**2**	**33**
Émissions court terme	22	6	4	**32**	0	0	0	32
Émissions conduits	7	0	0	**7**	0	0	0	7
Sous-total titres court terme	**29**	**6**	**4**	**39**	**0**	**0**	**0**	**39**
Émissions senior vanille publiques	3	2	3	**8**	3	6	5	22
Placements privés vanille	0	0	1	**1**	2	3	2	8
Covered bonds, CRH, SFEF	0	0	0	**0**	3	8	12	24
Émissions structurées, autres	3	1	2	7	8	18	16	49
Dette subordonnée	0	1	0	1	1	3	4	9
Dette à Long Terme des filiales	3	3	5	11	5	5	1	22
Sous-total Titres	**38**	**13**	**15**	**66**	**23**	**43**	**41**	**173**
Total Titres et Dépôts	**55**	**14**	**17**	**85**	**25**	**52**	**43**	**206**
dont dette placée dans les réseaux*	(1)	(1)	(1)	**(2)**	(2)	(5)	(3)	(12)
RESSOURCES DE MARCHÉ	**54**	**14**	**16**	**83**	**23**	**47**	**41**	**194**

	31.12.2013							
(En Md EUR)	**0-3 mois**	**3-6 mois**	**6 mois-1 an**	**Sous-total < 1 an**	**1-2 ans**	**> 2 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Dépôts interbancaires	18	2	3	**22**	4	3	2	**31**
Dépôts autres clients	11	0	0	**12**	0	0	0	**12**
Sous-total Dépôts	**29**	**2**	**3**	**34**	**4**	**3**	**3**	**43**
Émissions court terme	38	7	10	**55**	1	0	0	**56**
Émissions conduits	6	0	1	**7**	0	0	0	**7**
Émissions senior vanille publiques	1	1	2	**4**	8	7	5	**24**
Placements privés vanille	0	0	0	**1**	1	5	3	**10**
Covered bonds, CRH, SFEF	2	2	1	**5**	0	7	16	**28**
Émissions structurées, autres	3	3	5	**10**	5	17	17	**48**
Dette subordonnée	0	0	0	**1**	1	3	3	**7**
Dette à Long Terme des filiales	1	1	2	**5**	7	6	1	**19**
Sous-total Titres	**50**	**15**	**21**	**87**	**23**	**46**	**44**	**200**
Total Titres et Dépôts	**79**	**18**	**24**	**121**	**27**	**49**	**47**	**244**
dont dette placée dans les réseaux*	(1)	(1)	(1)	**(2)**	(1)	(4)	(2)	**(10)**
RESSOURCES DE MARCHÉ	**79**	**17**	**23**	**119**	**25**	**44**	**45**	**234**

NB. Données 2013 ajustées à la suite de l'entrée en vigueur le 1er janvier 2014 d'IFRS 10 et 11 avec effet réstrospectif sur 2013.

* Réseaux du Groupe.

Les ressources de marché à court terme du Groupe sont constituées de titres non sécurisés émis dans le cadre des programmes court terme du Groupe (majoritairement certificats de dépôts, billets à ordre ou *commercial paper*), de dépôts d'établissements de crédit et clients financiers non bancaires. La majeure partie des ressources de marché court terme est émise par la Trésorerie Centrale du Groupe auprès d'investisseurs institutionnels internationaux dans le cadre de son programme d'émission court terme. Celle-ci veille à respecter des seuils de diversification de ses sources de financement par contrepartie et par devise. Des conduits d'*Asset-Backed Commercial Paper* contribuent depuis le 1er janvier 2014 aux ressources de marché à court terme du Groupe suite à leur consolidation en application de la norme IFRS 10.
Avec un solde de 58 Md EUR au 31 décembre 2014, les ressources de marché court terme du Groupe ont été significativement réduites par rapport au 31 décembre 2013 (-38 Md EUR), conformément à la volonté stratégique du Groupe de réduire la part du financement de marché court terme dans la structure de financement du bilan.

Les ressources de marché à moyen long terme (incluant la quote-part des titres émis à l'origine avec une maturité supérieure à un an et venant à échéance dans l'année) s'élèvent au total à 136 Md EUR au 31 décembre 2014, contre 138 Md EUR au 31 décembre 2013. Elles sont composées de passifs interbancaires à long terme (lignes de financements long terme accordées par des banques et institutions financières internationales…), et de titres de dette à moyen et long terme, dont la répartition reflète la politique de diversification des sources de financement du Groupe. Le Groupe bénéficie en effet d'un accès à des bassins d'investisseurs larges et complémentaires au travers :

- d'émissions senior vanille, réalisées sous format d'émissions publiques ou de placements privés ;
- d'obligations foncières émises par les véhicules SG SFH ; et
- SG SCF ainsi que par la Caisse du Refinancement de l'Habitat ;
- d'émissions senior structurées émises par Société Générale SA et distribuées auprès d'investisseurs institutionnels mais aussi dans une large mesure auprès de particuliers (au travers de réseaux de Banque de détail et de Banque Privée partenaires ou appartenant au Groupe) ;
- de dette subordonnée (instruments de dette Tier 2) émise par Société Générale SA, à laquelle s'ajoutent les émissions Tier 2 et Tier 1 du Groupe comptabilisées en fonds propres.

Par ailleurs, l'accès à des bassins d'investisseurs diversifiés est également assuré *via* la pluralité des émetteurs du Groupe : Société Générale SA, Crédit du Nord, et les filiales de la Banque de détail et Services Financiers Internationaux émettant sous format sécurisé (titrisations, obligations foncières) et non sécurisé. Les émissions du pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux, ainsi que sa collecte de dépôts et ses emprunts bilatéraux visent notamment à accroître l'autonomie de financement de ses filiales, dans le cadre d'une stratégie renforcée depuis 2010.

PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES CHARGES PESANT SUR LES ACTIFS

MODÈLE A - ACTIFS

		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
(En EUR)		010	040	060	090
010	**Actifs de l'établissement déclarant**	175 473 637 388		1 012 674 850 559	
030	Instruments de fonds propres	56 107 530 222	55 605 100 439	39 891 212 072	36 724 326 173
040	Titres de créance	48 380 754 508	46 669 123 120	83 741 831 728	80 225 022 287
120	Autres actifs	7 321 831 143		308 588 349 103	

MODÈLE B - GARANTIE REÇUE

		Juste valeur de la garantie grevée reçue ou des titres de créance propres émis	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
(En EUR)		010	040
130	**Garantie reçue par l'établissement déclarant**	239 816 943 184	46 295 509 005
150	Instruments de fonds propres	47 308 751 648	11 811 705 167
160	Titres de créance	192 354 775 383	31 282 245 848
230	Autre garantie reçue	153 416 153	3 201 557 989
240	**Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs**	0	0

MODÈLE C - ACTIFS GREVÉS/GARANTIE REÇUE ET PASSIFS ASSOCIÉS

		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garantie reçue et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
(En EUR)		010	030
010	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	313 549 620 152	330 050 424 141

MODÈLE D - INFORMATIONS SUR L'IMPORTANCE DES CHARGES PESANT SUR LES ACTIFS

Les titres (actions, obligations), détenus en position dans les portefeuilles ou empruntés, **représentent l'essentiel des actifs grevés au sein du Groupe**, en raison de l'importance des activités de marché de la Banque qui se positionne en ce domaine parmi les principaux acteurs internationaux :

- une activité de pensions livrées de titres qui conduit à réutiliser les actifs reçus en garantie sous forme de titres pour les reprêter dans le cadre d'une nouvelle opération, ou vendre le titre, avec un portefeuille de pensions livrées et prêts-emprunts de titres adossés important, au sein des activités de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, notamment pour les Activités de Marchés et les activités de Métier Titres et Courtage, qui agissent en tant qu'intermédiaires pour le compte de leurs clients ;
- une activité de Spécialiste en Valeur du Trésor sur les titres de dette des États acquis dans le cadre d'adjudication et en partie replacés sous forme de pensions livrées et de prêts-emprunts de titres sur le marché auprès des investisseurs ;
- une activité de prêts-emprunts de titres (*collateral swaps)* exercée par les Activités de marché et le Métier Titres et Courtage du Groupe (agent pour le compte de ses clients).

L'utilisation de créances (crédits aux entreprises et aux particuliers) remises en garantie dans le cadre d'opérations de refinancement constitue pour le Groupe une source additionnelle d'apport en liquidité en complément des dépôts et des ressources de marché majoritairement obtenues sur les marchés non sécurisés et subordonnés. Leur emploi permet d'une part **d'émettre des titres**, dans le cadre notamment de dispositifs législatifs *ad hoc* (*covered bonds via* les Société Foncière à l'Habitat et Société de Crédit Foncier) ou dans le cadre de conduits et de titrisations. Leur mobilisation peut également intervenir dans le cadre de **financements sécurisés** tant de place ou internationaux (CRH, Banque Européenne d'Investissement) que bilatéraux. Enfin, elle peut également intervenir dans le cadre de la politique monétaire de la BCE.

S'agissant de la ligne 120 « Autres actifs », colonne 060 (actifs non grevés), son montant s'explique essentiellement (à 75 %) par la réévaluation des instruments dérivés détenus à l'actif du bilan de la banque ; les biens, installations et autres immobilisations corporelles représentent 5 % de ce montant, d'autres éléments (en particulier les immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition, les crédits d'impôts différés) représentant chacun moins de 1 % du montant total de cette ligne.

RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

La réserve de liquidité du Groupe comprend le cash placé en Banques Centrales et les actifs pouvant être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie dans un scénario de *stress.* Les actifs de la réserve sont disponibles, c'est-à-dire non utilisés en garantie ou en collatéral d'une quelconque opération. Ils sont pris en compte dans la réserve après application d'une décote reflétant leur valorisation attendue sous *stress.* La réserve de liquidité du Groupe comprend des actifs pouvant être librement transférés au sein du Groupe ou utilisés pour faire face à des flux sortants de liquidité au niveau des filiales en cas de crise : les excédents de réserves de filiales non transférables (au sens des ratios réglementaires de liquidité) ne sont pas inclus dans la réserve du Groupe.

La réserve de liquidité comprend :

- les dépôts en Banques Centrales, à l'exception des réserves obligatoires ;
- des titres dits HQLA (*High Quality Liquid Assets*) négociables rapidement sur le marché par cession ou mise en pension, dont des obligations d'État, des obligations d'entreprises et des actions d'indices majeurs, après décotes. Ces titres HQLA répondent aux critères d'éligibilité du ratio LCR, selon les dernières normes connues et communiquées par les régulateurs. Les décotes appliquées aux titres HQLA sont en ligne avec celles indiquées dans les derniers textes connus pour la détermination du numérateur du ratio LCR ;
- des actifs du Groupe non HQLA et éligibles en Banques Centrales, incluant des créances ainsi que des *covered bonds* et titrisations auto-détenues de créances du Groupe.

La composition de la réserve de liquidité est revue régulièrement au sein d'un comité spécifique réunissant la Direction financière, la Direction des risques et la Direction du pilier de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et est ajustée par délégation du Comité financier.

	31.12.2014	31.12.2013
Dépôts en Banques Centrales (hors réserves obligatoires)	48	60
Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote)	75	78
Autres actifs disponibles éligibles en Banques Centrales (après décote)	17	35
Total	**140**	**174**

La réserve de liquidité du Groupe couvre 168 % des besoins de financement à court terme au 31 décembre 2014 (ressources de marché de maturité résiduelle inférieure à 1 an), contre 145 % au 31 décembre 2013.

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Le Comité de Bâle a préconisé au niveau international la mise en place de deux ratios standards aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques :

- le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) a pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour soutenir durant un mois un *stress* sévère, combinant une crise de marché et une crise spécifique. L'entrée en vigueur de ce ratio est demandée par Bâle pour le 1er janvier 2015 ;
- le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) est un ratio de transformation et compare à un horizon d'un an les besoins de financement aux ressources stables. L'entrée en vigueur de ce ratio bâlois est prévue le 1er janvier 2018.

Le Comité de Bâle a stabilisé ses textes définitifs dédiés respectivement au LCR en janvier 2013 et au NSFR le 31 octobre 2014.

La transposition européenne des accords de Bâle 3, CRD4 et CRR, a été publiée le 27 juin 2013 pour mise en application à partir du 1er janvier 2014. Sa déclinaison française a fait l'objet d'une publication au journal officiel le 5 novembre 2014.

La définition stabilisée du LCR a été finalisée par un acte délégué de la Commission européenne le 10 octobre 2014, sur la base des standards techniques recommandés par l'Autorité bancaire européenne. L'entrée en vigueur de ce ratio au niveau européen est fixée au 1er octobre 2015. Le niveau minimal du ratio est exigé à 60 % au 1er octobre 2015 avec une augmentation graduelle pour atteindre 100 % au 1er janvier 2018.

Concernant le NSFR, la Commission européenne devra d'ici le 31 décembre 2016 présenter au Parlement et au Conseil une nouvelle réglementation, après avis de l'Autorité bancaire européenne.

Société Générale a poursuivi activement en 2013 et 2014 ses travaux visant à transposer les textes bâlois puis européens et à les décliner en normes de pilotage au sein du Groupe. Au niveau du Groupe, le LCR est maintenant piloté sur la base des standards européens. Dans l'attente de la stabilisation du texte européen, le NSFR sera quant à lui piloté en norme bâloise. Le ratio LCR de Société Générale s'établit à un niveau supérieur à 100 % au 31 décembre 2014, ainsi qu'à chacun des précédents trimestres de 2014.

Ceci reflète les efforts importants menés depuis la crise pour renforcer les réserves de liquidité du Groupe, étendre la maturité moyenne de ses passifs, et sa moins grande dépendance au financement de marché court terme. Cela traduit avant tout la bonne capacité du Groupe à traverser toute crise sévère de liquidité combinée, spécifique et généralisée.

La situation du Groupe en terme de liquidité a également permis le respect du ratio standard ACP (ratio défini dans le cadre de la réglementation française, encore en vigueur jusqu'au 1er octobre 2015) qui est resté systématiquement supérieur au minimum requis de 100 % en 2014.

BILAN ÉCHÉANCÉ

Les principales lignes des passifs financiers sont présentées dans la note 30 des états financiers consolidés, selon le modèle suivant :

		31.12.2014				
(En Md EUR)	**Note aux états financiers consolidés**	**0-3 mois**	**3 mois-1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Banques centrales		4 607	0	0	0	4 607
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 6	196 837	12 995	22 072	33 195	265 098
Dettes envers les établissements de crédit	Note 17	63 640	7 722	16 786	3 143	91 290
Dettes envers la clientèle	Note 18	271 007	24 947	32 165	21 617	349 735
Dettes représentées par un titre	Note 19	29 003	29 716	33 844	16 095	108 658
Dettes subordonnées	Note 24	185	828	3 599	3 493	8 104

NB. Les hypothèses d'échéancement de ces passifs sont exposées dans la note 30 des états financiers consolidés. En particulier, les données sont présentées, hors intérêts prévisionnels et hors dérivés. Ne sont donc pas échéancés l'impact de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et les intérêts courus au 31 décembre 2014.

Symétriquement, les principales lignes des actifs financiers sont présentées ci-dessous.

		31.12.2014				
(En Md EUR)	**Note aux états financiers consolidés**	**0-3 mois**	**3 mois-1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Caisse et banques centrales	Note 5	54 222	645	1 382	817	57 065
Actifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 6	318 736	2 021			320 757
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	125 442	14 453		3 827	143 722
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	64 599	3 411	9 822	3 910	81 742
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	87 684	47 220	125 517	83 947	344 368
Opérations de location financement et assimilées	Note 11	2 470	5 168	13 490	4 870	25 999

Il convient de relever que la nature de l'activité de Société Générale la conduit à détenir des titres ou des produits dérivés, dont les durées contractuelles restant à courir ne sont pas représentatives de son activité ou de ses risques.

Pour le classement des actifs financiers, il a été par convention retenu les durées restant à courir suivantes :

1. Actifs évalués en juste valeur par résultat, hors dérivés (portefeuille de négoce avec la clientèle)
   - Positions évaluées par des prix cotés sur des marchés actifs (classement comptable N1) : échéance inférieure à 3 mois.
   - Positions évaluées à l'aide de données observables autres que des prix cotés (classement comptable N2) : échéance inférieure à 3 mois.
   - Position évaluées en utilisant principalement des données non observables de marché (N3) : fourchette d'échéance comprise entre 3 mois et un an.
2. Actifs disponibles à la vente (actifs des compagnies d'assurance et actifs de la réserve de liquidité du Groupe notamment)
   - Les titres disponibles à la vente évalués par des prix cotés sur des marchés actifs ont été échéancés à moins de trois mois.
   - Les titres obligataires valorisés à l'aide de données observables autres que des prix cotés (N2) ont été classés parmi les actifs négociables à échéance 3 mois à 1 an.
   - Enfin les autres titres (actions détenues à long terme notamment), ont été classés dans la catégorie de détention supérieure à 5 ans.

En ce qui concerne les autres postes du bilan, la décomposition des autres actifs et passifs, ainsi que les conventions y-afférant sont les suivantes :

AUTRES PASSIFS

		31.12.2014					
(En Md EUR)	**Note aux états financiers consolidés**	**Non échéancé**	**0-3 mois**	**3 mois-1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		10166					10166
Passifs d'impôts	Note 13			990		426	1416
Autres passifs	Note 20		75124				75124
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				505			505
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 32		13104	7564	28226	54403	103298
Provisions	Note 22	4492					4492
Capitaux propres		55168					55168

AUTRES ACTIFS

		31.12.2014					
(En Md EUR)	**Note aux états financiers consolidés**	**Non échéancé**	**0-3 mois**	**3 mois-1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3360					3360
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 12					4368	4368
Actifs d'impôts	Note 13	7447					7 447
Autres actifs	Note 14	65238					65238
Actifs non courants destinés à être cédés			866				866
Participations dans les entreprises mises en équivalence						2796	2796
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 15					17917	17917
Écarts d'acquisition	Note 16					4331	4331

1. Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ont été exclus de l'assiette, s'agissant d'opérations adossées aux portefeuilles concernés. De même, les actifs d'impôt dont l'échéancement aboutirait à communiquer par anticipation des flux de résultat n'ont pas fait l'objet d'un échéancement publié.
2. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ont été affectés à plus de cinq ans.
3. Les postes « autres actifs » et « autres passifs » (dépôts de garantie et comptes de règlements, débiteurs divers) ont été considérés comme exigibles.
4. Les échéances notionnelles des engagements sur instruments dérivés figurent dans la note 30 des états financiers consolidés du Groupe. Les opérations sur instruments dérivés évaluées à la juste valeur par résultat présentent un solde net au bilan de -5453 millions d'euros (qui serait, selon les conventions ci-dessus, classé comme un passif de *trading* exigible < 3 mois, Cf. note 6 aux états financiers consolidés).
5. Les actifs non courants destinés à être cédés ont fait l'objet d'un classement à moins d'un an, comme les dettes associées.
6. Les participations et immobilisations ont été classées à plus de cinq ans.
7. Les capitaux propres et les provisions n'ont pas été échéancés.

10. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION, ET RISQUES JURIDIQUES

CONFORMITÉ

Agir en conformité consiste à inscrire son action dans le respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou de normes internes.

La loyauté du comportement à l'égard de la clientèle, de façon plus générale l'intégrité des pratiques bancaires et financières concourent de façon décisive à la réputation de notre établissement.

En veillant au respect de ces principes, le Groupe contribue à accroître un actif essentiel, la confiance dont il jouit vis-à-vis des clients, de façon générale de l'ensemble des contreparties, des collaborateurs, ainsi que des diverses autorités de régulation dont il dépend.

Le dispositif de conformité

Une organisation de la conformité indépendante est déployée dans les différents métiers du Groupe sur une échelle mondiale afin d'identifier et de prévenir les risques de non-conformité.

Le Secrétaire général du Groupe est le responsable du contrôle de la conformité pour le Groupe.

Il est assisté dans ses missions par la Direction de la conformité, le Comité de conformité du Groupe, ainsi que par une filière conformité constituée en réseau coordonné de responsables conformité irriguant l'ensemble des entités du Groupe.

LA DIRECTION DE LA CONFORMITÉ

La Direction de la conformité est organisée en trois services transversaux en charge : (i) de la sécurité financière du Groupe (lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude fiscale ; connaissance du client ; embargos et sanctions financières ; lutte contre la corruption), (ii) du développement et de la maintenance d'un cadre normatif uniforme pour la filière et de la diffusion de la culture conformité, (iii) du pilotage des outils informatiques et de la coordination d'un dispositif de contrôle de conformité dans le Groupe.

La Direction de la conformité veille au respect des lois, règlements, et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ; elle veille également à la prévention du risque de réputation. Elle assure un rôle d'expertise et de contrôle au niveau le plus élevé pour le compte du Groupe et assiste le Secrétaire général du Groupe dans l'animation au quotidien de la filière.

À ce titre, ses missions principales sont de définir, en conformité avec les attentes des régulateurs et les obligations légales ou réglementaires, les politiques, principes et procédures applicables en matière de conformité, de sécurité financière, en coordonner la mise en œuvre et en contrôler l'application :

- veiller au respect des règles professionnelles et de marché ;
- assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- proposer les règles de déontologie personnelle que doivent respecter tous les collaborateurs du Groupe ;
- sensibiliser, former et conseiller les opérationnels sur les problématiques de conformité ;
- garantir les bonnes conditions d'exercice du rôle des Responsables de Conformité (RCO) en formalisant leurs prérogatives, en s'assurant que les RCO disposent des moyens, outils et cadre normatif adéquats et en contrôlant leur correcte mise en œuvre ;
- construire et mettre en œuvre les instruments de pilotage et d'animation de la filière : tableaux de bord, forum de partage des bonnes pratiques, Comité des Responsables de Conformité de Pôles ;
- coordonner les relations des entités du Groupe avec les régulateurs français et étrangers sur les sujets de conformité ;
- exercer une vigilance générale sur les questions susceptibles de porter atteinte à la réputation du Groupe.

LE COMITÉ DE CONFORMITÉ GROUPE

Le Comité de conformité Groupe se réunit chaque mois sous la présidence du Secrétaire général du Groupe. Le Comité passe en revue les dysfonctionnements les plus significatifs intervenus au cours de la période sur l'ensemble du Groupe et statue sur la suite à leur donner. Il examine les faits marquants et les principales actions menées sur les sujets de conformité, transversales ou au sein des métiers, ainsi que les thèmes de conformité d'actualité. Enfin, il prend connaissance de l'évolution de la réglementation. Y participent, outre les représentants de la filière conformité, le Directeur de la coordination du contrôle interne, le Directeur juridique, le Directeur des risques opérationnels, ainsi que des représentants de l'Inspection générale.

LA FILIÈRE CONFORMITÉ

La fonction Conformité est assurée au sein des métiers et des Directions centrales par des équipes dédiées placées sous l'autorité de responsables de la conformité. La Direction de la conformité en assure la supervision dans le cadre d'une gouvernance propre.

Le dispositif de vérification de la conformité des métiers est composé de quatre services dédiés : Banque de détail du Groupe, Banque Privée, Banque d'Investissement et Services aux Investisseurs, Assurances. Les équipes centrales sont rattachées hiérarchiquement au Responsable de la Direction de la conformité à l'exception des Assurances qui restent en lien fonctionnel. Le rattachement hiérarchique de l'équipe dédiée à la Banque de détail en France est effectif depuis juin 2014. Les filiales en France et à l'étranger demeurent rattachées fonctionnellement mais de façon renforcée. Les responsables de conformité mettent en œuvre, dans leur périmètre, la gouvernance et les principes définis au niveau du Groupe. Ils concourent par leur action à l'identification et à la prévention des

risques de non-conformité, à la validation des nouveaux produits, à l'analyse et à la remontée des dysfonctionnements de conformité ainsi qu'à la mise en place des actions correctrices, à la formation du personnel et à la diffusion d'une culture de la conformité dans le Groupe. Ils s'appuient notamment sur une organisation pyramidale de responsables de conformité de lignes-métiers ou filiales, qui leur sont rattachés hiérarchiquement ou fonctionnellement.

L'objectif de l'organisation en filière est de :

- centraliser les compétences de conformité au sein du Groupe en vue du développement de l'expertise dans ce domaine ;
- mettre en place des fonctions transversales destinées à diffuser et harmoniser la culture de conformité au sein du Groupe, en couvrant l'ensemble des pôles et des Directions centrales du Groupe ;
- établir une séparation nette entre les fonctions de conseil et celles de contrôle ;
- simplifier le dispositif afin d'améliorer la circulation de l'information et la prise de décision.

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE GROUPE

Le dispositif de sécurité financière s'appuie sur deux piliers :

- le Département de la « Sécurité Financière Groupe », en charge :
  - de définir le cadre normatif et la Politique applicable au niveau Groupe, en collaboration avec le service juridique, de veiller à sa mise en œuvre, et de diffuser les nouvelles dispositions réglementaires en donnant les lignes directrices aux services opérationnels, notamment sur un portail dédié à la conformité,
  - d'animer et coordonner le dispositif de Sécurité Financière au sein du Groupe, ainsi que de sensibiliser les lignes métiers sur ces sujets particulièrement complexes et évolutifs,
  - de réaliser les déclarations de soupçon à TRACFIN de l'ensemble des entités françaises du Groupe (hors CDN et Boursorama Banque), ainsi que les déclarations de gel des avoirs et les demandes d'autorisations auprès de la Direction générale du Trésor pour Société Générale SA. Pour les entités implantées à l'étranger les AMLO (*Anti Money Laundering Officer*) effectuent les déclarations auprès des instances locales ;
- les RCO des métiers ainsi qu'un réseau structuré d'AMLO situés dans les entités s'assurent que le dispositif est déployé de façon appropriée dans les entités de leur pôle.

La culture conformité

La conformité et le respect de règles déontologiques qui répondent aux meilleurs standards de la profession font partie des valeurs essentielles de Société Générale. Ils ne sont pas seulement l'expertise de quelques-uns, mais la culture de tous.

Le Groupe s'est doté d'un corps de doctrine et de règles de bonne conduite rigoureuses. Le Code de conduite du Groupe a fait l'objet d'une nouvelle rédaction parue sous la forme d'une directive en janvier 2013. Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose le Groupe.

La culture conformité pour une banque, c'est notamment :

- ne pas travailler avec un client ou une contrepartie pour lequel ou laquelle il n'est pas possible de recueillir des informations satisfaisantes permettant d'établir une bonne connaissance client ;
- savoir apprécier la légitimité économique d'une opération ;
- être capable en toutes circonstances de justifier une position prise.

En conséquence, le Groupe :

- s'interdit d'effectuer des opérations dans les pays et d'entrer en relation avec des personnes physiques ou morales dont l'activité serait contraire aux lois ou aux principes qui guident le comportement d'une banque responsable ;
- se refuse à traiter avec des clients ou des contreparties des opérations dont il ne mesure pas la réalité économique, ou dont l'absence de transparence laisse supposer qu'elles sont contraires aux principes comptables ou déontologiques ;
- communique une information correcte, claire et non trompeuse sur les produits ou services proposés et s'assure de leur adéquation avec les attentes des clients ;
- a mis en place un droit d'alerte qui peut être exercé par tout collaborateur lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération à l'étude ou plus généralement une situation particulière n'est pas conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités du Groupe.

En matière de lutte contre la corruption, Société Générale a des principes stricts qui sont inscrits dans le Code de conduite et se conforment aux dispositions des réglementations les plus rigoureuses en la matière, notamment le UK *Bribery Act.* Un suivi étroit de leur mise en œuvre a été mis en place. Les dispositions et contrôles obligatoires sont diffusés depuis 2001 *via* des instructions, actualisées régulièrement, applicables à l'ensemble du Groupe.

Les outils dédiés au respect de la conformité

Divers outils informatiques permettent de s'assurer du respect de la réglementation et de détecter dans la mesure du possible les abus ou situations justifiant une attention particulière :

- les outils de gestion de *scenario/*profilage génèrent des alertes en cas d'identification de transactions ou mouvements de comptes anormaux, notamment dans la Banque de détail. Ils s'appliquent plus particulièrement à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment des capitaux ainsi qu'à la détection des abus de marché, manipulations de cours et délits d'initiés ;
- les outils de filtrage permettent de filtrer des données sur la base de listes prédéterminées (listes internes, bases de données externes…) et génèrent des alertes en cas de détection de personnes, pays ou activités visés par des sanctions et embargos ;
- les outils de *reporting/*évaluation des risques présentent des rapports/bilans sur certaines caractéristiques d'une entité, d'un pôle, d'une ligne métier, de clients afin d'informer les interlocuteurs compétents (management, direction, régulateurs…). On citera notamment : un outil de cartographie et d'évaluation des risques de non-conformité, un outil de *reporting* des transactions personnelles, une suite d'outils permettant de gérer les listes d'initiés et les conflits d'intérêts, un outil transversal propre à répondre aux obligations réglementaires, notamment déclaratives, du Groupe en matière de franchissement de seuils d'actionnariat.

Ces outils sont régulièrement mis à jour afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et technologiques et d'améliorer leur efficacité.

Actions en 2014

RATIONALISATION DU PARC D'OUTILS DE CONFORMITÉ AU SEIN DU GROUPE

La cartographie des outils effectuée en 2013 sur le périmètre du Groupe avait montré l'intérêt d'améliorer la couverture des sujets de conformité en recourant à des outils éprouvés et harmonisés et à optimiser les coûts en favorisant la standardisation et la mutualisation.

Cette démarche s'est poursuivie en 2014 avec l'analyse de l'adéquation aux besoins des outils utilisés sur les thèmes de sécurité financière et d'abus de marché. Un plan d'action pluri-annuel et une enveloppe budgétaire ont été validés en vue de rationaliser le dispositif du Groupe.

LA POURSUITE DES ACTIONS D'APPROPRIATION DE LA CULTURE DE LA CONFORMITÉ

L'exercice 2014 a été marqué par la création de l'équipe centrale en charge de l'animation et de la normalisation des procédures. Il a vu la mise en œuvre de diverses initiatives, notamment :

En matière de formation :

- le lancement de diverses actions sur des sujets sensibles : un *e-learning* sur les embargos, un support illustré de sensibilisation aux risques embargos, des vidéos d'aide à la compréhension de la déontologie du personnel ;
- un module de sensibilisation aux risques de conformité destiné aux nouveaux entrants ;
- la diffusion dans l'ensemble du Groupe d'un recueil de fiches de présentation synthétique des directives et instructions sur les principaux thèmes de la conformité.

En termes de gouvernance du cadre normatif de la filière :

- le renforcement de l'expertise sur les principaux thèmes de conformité avec la nomination de personnes spécialisées sur des sujets tels que FATCA (« *Foreign Account Tax Compliance Act* » cf. encadré ci-dessous), la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale « CRS » (« *Common Reporting Standard »)*, les conflits d'intérêt, et d'autres questions comme la protection de la clientèle ;
- la mise à jour de l'instruction relative à la documentation normative du Groupe et la parution d'une instruction sur les relations avec les entreprises de marché ;
- la centralisation du suivi de la production et de la validation des documents normatifs ;
- enfin, la poursuite de l'adaptation aux nouvelles réglementations, qu'elles soient nationales ou supranationales, avec notamment un effort particulier sur les textes prévoyant la séparation de certaines activités (loi bancaire de 2013 et réglementation Volcker), sur MIF 2 (directive et règlement sur les marchés d'instruments financiers), sur les réglementations DFA (« *Dodd-Frank Act* »), EMIR *(« European Market Infrastructure regulation* ») et FATCA, ainsi que les règles sur les embargos et sanctions économiques (voir encadrés ci-après).

Loi de séparation et de régulation des activités bancaires/réglementation Volcker : gouvernance d'ensemble

La loi bancaire du 26 juillet 2013 traite de plusieurs sujets relatifs au secteur bancaire, avec un accent particulier sur l'établissement d'une séparation entre les activités considérées comme utiles au financement de l'économie et les activités dites spéculatives, notamment certaines opérations sur instruments financiers pour compte propre de l'établissement. Ces opérations devront être, à compter du 1er juillet 2015, effectuées au sein d'une filiale dédiée, capitalisée et supervisée sur base individuelle. Certaines activités sont exclues du champ des opérations spéculatives, notamment la tenue de marché, la couverture des risques de l'établissement, la gestion saine et prudente de la trésorerie.

Partie intégrante du « *Dodd-Frank Act* » du 21 juillet 2010, la réforme Volcker est entrée en application à compter du 1er avril 2014. Cependant, les banques disposent d'une période de mise en conformité jusqu'au 21 juillet 2015. Cette réforme d'application mondiale a pour principaux objectifs de réglementer :

- la spéculation à court terme effectuée par une entité bancaire sur ses fonds propres (« *Proprietary Trading* ») ;
- la participation en capital d'une entité bancaire dans un fonds spéculatif (*hedge funds)* ou dans certains fonds de capital-investissement (« *Covered Funds* »).

À l'instar de la loi française, cette loi prévoit, au profit des banques, un certain nombre d'exemptions (activité de tenue de marché, couverture des risques, gestion de trésorerie, investissement dans certains fonds non américains, activités conduites totalement en dehors des États-Unis, etc.).

Société Générale a établi une Gouvernance de Projet au niveau Groupe afin de conduire de façon conjointe et cohérente la mise en œuvre de la réglementation Volcker et celle de la Loi Bancaire du 26 juillet 2013.

Jusqu'à présent, les principales actions engagées ont consisté à :

- analyser et cartographier l'activité des « *desks* » de « *trading* » afin que chacun puisse se conformer aux deux réglementations sur la base de son mandat. Les travaux relatifs à la Conformité consistent notamment à réaliser une analyse des écarts entre les deux réglementations, à adapter la documentation normative interne (« *Policies* » et Procedures), à développer une série de contrôles de premier et de second niveaux, à organiser la formation des équipes impactées, à élaborer le processus d'attestation automatisé et à mettre en place une gouvernance d'entreprise Loi bancaire/Volcker afin notamment d'anticiper la phase post-projet ;
- mettre en place la future filiale dédiée aux activités de « proprietary *trading* » (essentiellement des activités d'arbitrage). La constitution de cette filiale, qui aura le statut d'entreprise d'investissement, est en cours et sa demande d'agrément est en cours d'instruction par l'ACPR ;
- élaborer une structure transversale Groupe, visant à assurer la mise en œuvre de la loi française et de la réglementation Volcker au sein des autres activités, Banque de détail, Banque Privée notamment.

Par ailleurs, le groupe Société Générale suit de très près les développements du projet européen de réforme des structures bancaires (projet « Barnier »), en lien avec les associations professionnelles. À ce titre, elle participe activement aux réflexions et discussions engagées pour faire en sorte que ce projet ne nuise pas au financement de l'économie ni au modèle de banque universelle.

MIF 2

La directive MIF (Marchés d'Instruments Financiers), entrée en vigueur en novembre 2007, régit les services d'investissement dans le domaine des instruments financiers ainsi que le fonctionnement des bourses traditionnelles et des autres lieux de négociation (plateformes, gré à gré).

Deux textes de référence dits de « niveau 1 » ont été adoptés le 15 mai 2014 : la directive MIF 2 et le règlement MIF 2, désignés communément sous le terme générique de « MIF 2 ». Les États membres ont jusqu'au 3 juillet 2016 pour transposer la directive révisée dans leur législation nationale. Le règlement est, pour l'essentiel, applicable dans tous les États membres de l'UE à partir du 3 janvier 2017.

Une consultation de l'AEMF sur les mesures de niveau 2 de la MIF s'est achevée le 1er août 2014. Société Générale, ainsi que les principales associations de Place (FBF, AMAFI, AFME, ISDA…) ont répondu à cette consultation en se focalisant sur les sujets jugés prioritaires, notamment :

- la protection des investisseurs (Conseil en investissements, fonction conformité, traitement des réclamations, enregistrements, gouvernance des produits, conservation des actifs, conflit d'intérêts, prise ferme, placement, rémunération, information, coûts et charges, rémunérations et avantages, adéquation des produits, *reporting* client, droit d'intervention des Autorités sur les produits…) ;
- la transparence (liquidité des marches pour les marchés actions, régime de l'internalisation systématique, frontière avec les marché des obligations, produits structurés et fonds monétaires, transparence pour les instruments non actions, …) ;
- les questions de micro-structure de marché (*trading* et accès électroniques…) ;
- les marchés dérivés sur matières premières (limites de position, *reporting* de positions) ;
- le *reporting* des données de marché.

Parallèlement, le groupe Société Générale a constitué un groupe de travail, sous la co-direction de la Direction juridique et de la Direction de la conformité, chargé de coordonner les travaux menés par les différents métiers dans leurs projets de mise en œuvre respectifs et de mutualiser les ressources et la connaissance sur ces sujets.

DFA *(« Dodd-Frank Act »)*

La réforme américaine DFA votée en juillet 2010, plus particulièrement son « titre VII » vise à imposer la négociation de la plupart des transactions sur les produits dérivés de gré à gré sur des marchés organisés ou des plates-formes électroniques et leur compensation par des compensateurs centraux. Le pendant européen de ce nouveau dispositif réglementaire avait démarré avec le dispositif MIF dès 2007 et se poursuit avec notamment les réformes EMIR, *Market Abuse* II, MIF II.

DFA fait suite aux engagements pris par le G20 au sommet de Pittsburgh en septembre 2009. Sont soumis à ces obligations notamment les « *swaps dealers* » c'est-à-dire les établissements financiers traitant avec des contreparties américaines un montant de produits dérivés de gré à gré supérieur à un certain seuil. Société Générale est enregistrée auprès des autorités américaines comme « *swap dealer* », incluant l'ensemble de ses succursales. Les dispositions de cette loi sont progressivement entrées en vigueur depuis fin 2012.

Société Générale a engagé depuis plusieurs années une adaptation en profondeur de ses processus de négociation et de traitement des opérations dans l'ensemble des implantations concernées, de façon à se conformer aux nouvelles exigences DFA. Un plan de contrôles, défini début 2014, est actuellement déployé au sein de la Banque afin de couvrir les risques réglementaires. Société Générale vient également de nommer un « *DFA Chief Compliance Officer* » (CCO) qui aura pour missions de représenter la banque vis-à-vis de la CFTC (*US Commodity Futures Trading Commission*) et de produire chaque année un « *DFA CCO report* ».

EMIR *(« European Market Infrastructure Regulation »)*

EMIR est le pendant européen du *Dodd-Frank Act* américain en ce qui concerne les dispositions relatives au post marché. Le règlement EMIR du 4 juillet 2012 est entré en vigueur le 16 août 2012, mais son application effective dépend de l'adoption progressive d'un certain nombre de standards techniques par les régulateurs européens. Comme le *Dodd-Frank Act*, EMIR a été adopté après la crise financière de 2008 et le sommet du G20 de Pittsburgh visant à encadrer les dérivés négociés de gré à gré (dits « OTC »). EMIR impose trois types d'obligations :

- la compensation des produits dérivés OTC considérés par l'AEMF comme éligibles à la compensation ;
- des techniques d'atténuation des risques pour les dérivés non compensés par une contrepartie centrale. La plus importante de ces obligations, celle liée à l'échange de collatéral pour les dérivés non compensés, devrait entrer en vigueur à partir de décembre 2015 ;
- le *reporting* des dérivés OTC ou négociés sur des plateformes d'exécution à des référentiels centraux.

L'ensemble des obligations d'EMIR s'appliquent aux contreparties financières. Elles s'appliquent également aux contreparties non-financières au-dessus de certains seuils de compensation. Les contreparties non-financières en dessous des seuils de compensation ne seront soumises ni à l'obligation de compensation, ni à l'obligation d'échange de collatéral.

La phase d'« *onboarding* » des clients pour les mesures de réduction des risques est largement entamée .

Les enjeux à venir concernent la compensation et les échanges de marges pour les opérations non-compensées. Un chantier lourd de documentation juridique est à mettre en place. Il impliquera plusieurs centaines, voire quelques milliers de contrats à documenter (notamment les annexes de remises en garantie (collatéral)).

FATCA *(« Foreign Account Tax Compliance Act »)*

La loi FATCA est entrée en vigueur le 1er juillet 2014 pour imposer aux intermédiaires financiers non-américains la responsabilité d'identifier les contribuables américains dans leurs bases clients en vue d'établir des déclarations à l'administration fiscale américaine (*Internal Revenue Service* ou « IRS ») sur les revenus bénéficiant directement ou indirectement à ces derniers.

La mise en œuvre de FATCA hors des États-Unis a été menée majoritairement sous la forme d'accord bilatéraux entre les États-Unis et une centaine d'autres États (déjà signataires ou engagés à le faire d'ici fin 2014), transposés en droit interne pour rendre obligatoire la loi FATCA, résoudre les obstacles juridiques nationaux (secret bancaire, protection des données) et faciliter la mise en œuvre locale.

Le groupe Société Générale a engagé depuis juillet 2014 la phase d'exécution et de mise en œuvre des diligences réglementaires : le pilotage du processus de gestion du statut FATCA des entités du Groupe, les démarches d'identification menées auprès des clients pour l'entrée en relation et la revue de stock, ainsi que la mise en place du dispositif de contrôle interne de conformité articulé autour des RCO des pôles. Les développements pour adapter les outils et processus déclaratifs sont en phase finale pour faire face au calendrier réglementaire 2015.

En parallèle, le Groupe organise son analyse d'impact opérationnel pour apprécier la portée du nouveau standard d'échange d'information automatisé OCDE (*Common Reporting Standard*-CRS), dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2016 pour les premiers pays participants, incluant la France (déclaratifs en septembre 2017).

Embargos et sanctions économiques

L'année 2014 a été riche en matière de sanctions internationales.

De moins en moins initiés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies du fait des divergences d'appréciation entre ses 5 membres permanents, les embargos et sanctions économiques sont désormais décidés par les parties prenantes d'un environnement international et géopolitique complexe, notamment les États, l'Union européenne,… Leur champ d'application s'est étendu à l'occasion de l'apparition de nouveaux conflits (entre l'Ukraine et la Russie), et de l'extension de conflits plus anciens au Moyen Orient (Syrie, Irak,…)..

Les embargos et sanctions économiques visent les relations financières au quotidien en privant les cibles visées de la possibilité d'utiliser directement ou indirectement leurs actifs, partout dans le monde, le cas échéant par le biais de la monnaie utilisée.

Les multiples juridictions compétentes, le caractère évolutif des réglementations et l'interpénétration des circuits financiers rendent les sanctions économiques complexes, nécessitent la compréhension de l'esprit des textes fondateurs, et requièrent un effort constant de mise à jour des procédures.

Groupe à rayonnement international, Société Générale a défini des lignes directrices, les diffuse après chaque actualisation dans l'ensemble des pays et des activités où il opère, et s'assure de leur correcte application.

LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'IDENTIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

L'exercice 2014 a vu la poursuite des progrès dans l'approche des risques de non-conformité :

- la conformité est l'une des trois filières retenues pour la mise en place du second niveau de contrôle permanent. Un renforcement significatif de cette fonction a été amorcé avec le recrutement au cours de l'exercice de contrôleurs dédiés exclusivement au contrôle et indépendants des métiers. Ils s'appuieront pour ce faire sur les travaux de rationalisation des contrôles effectués ces dernières années et plus particulièrement sur la classification des contrôles selon la grille de contrôles normatifs communs à l'ensemble du Groupe ;
- la cartographie des processus de conformité a été lancée dans le cadre de la démarche globale de revue de l'exhaustivité des processus au niveau du Groupe. Un poste a été crée à la Direction de la conformité pour mener à bien cette fonction ;
- la remontée des dysfonctionnements les plus significatifs observés dans le Groupe au Comité de conformité Groupe dans un cadre structuré et au moyen d'un outil enrichi régulièrement est l'occasion d'échanges et de partage de bonnes pratiques. Les sanctions auxquelles le Groupe est le cas échéant soumis donnent lieu à des analyses approfondies et font systématiquement l'objet de mesures correctrices ;
- un suivi des préconisations des régulateurs a été mis en place en s'appuyant sur l'outil conçu pour assurer le suivi des préconisations de l'audit interne ;
- l'identification et la qualification des principales zones de risques grâce à la revue d'une part de l'ensemble des réglementations en vigueur et d'autre part des actions visant leur respect (formation, diffusion d'instructions, application des procédures et contrôles associés…) est désormais mise en œuvre dans la Banque d'investissement. Elle est progressivement étendue aux Banques de détail du Groupe, tant en France qu'à l'étranger ;
- deux tableaux de bord sont désormais soumis chaque trimestre au Comité exécutif du Groupe (COMEX) et chaque semestre au Comité de Contrôle Interne et des Risques (CACIR) : le tableau de bord du risque de réputation diffusé depuis 2012, dont la présentation a été revue, et aussi, depuis 2014, un tableau de bord de la conformité qui présente les faits marquants du trimestre, un focus sur quatre thèmes de conformité (sécurité financière, protection de la clientèle, relations avec les régulateurs, abus de marché), et quelques indicateurs synthétiques.

LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE CONFORMITÉ

SÉCURITÉ FINANCIÈRE DU GROUPE

Trois des composantes de la sécurité financière, la lutte anti-blanchiment, la connaissance de la clientèle et les embargos et sanctions financières, ont été considérés comme prioritaires dans le cadre de la démarche d'analyse des processus du Groupe Société Générale et de leur performance.

L'année 2014 a été marquée par :

Lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude fiscale

- La poursuite du projet de Communication Systématique d'Informations (COSI) à TRACFIN, qui intègre maintenant les virements internationaux et les opérations de dépôts/retraits en espèce.
- Le lancement de l'étude d'opportunité d'un outil de surveillance en matière de lutte anti-blanchiment pour le groupe.
- La mise à jour d'une instruction « lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la fraude fiscale dans le groupe Société Générale hors de France ».

Connaissance de la clientèle

- La déclinaison dans les Pôles de l'Instruction Groupe sur la connaissance de la clientèle s'est poursuivie au sein des entités de Banque de détail et services financiers en France et à l'étranger.
- Le seuil d'identification des bénéficiaires effectifs, a été aligné sur le standard européen et international.

Embargos et sanctions financières

Le renforcement du cadre normatif grâce à la mise en place de nouvelles instructions et procédures notamment :

- la déclinaison de l'instruction groupe au sein de Banque de détail et services financiers à l'étranger ;
- le lancement de la normalisation de la politique sur les clauses de sanctions dans les documentations juridiques du Groupe ;
- la mise en œuvre d'un *e-learning* dédié à la thématique embargos et sanctions financières ;
- la poursuite des travaux des outils de filtrage du groupe notamment pour les nouveaux types de message (par exemple SWIFT MX).

Lutte contre la corruption

La diffusion de l'*e-learning* s'est poursuivie en 2014.

La revue des contrats lancée en 2013 a été complétée par l'introduction des clauses anticorruption.

TRANSACTIONS DU PERSONNEL

Le respect des chartes déontologiques est un élément constant des règles de conduite de Société Générale. Les procédures et leur correcte application font l'objet d'une attention étroite, y compris celles concernant le suivi du personnel extérieur.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS DE DÉTENTION

L'outil transversal de suivi des détentions en capital et en droits de votes dans les émetteurs cotés permet de s'assurer au plan mondial (108 pays) du respect des réglementations de franchissements de seuils (légaux, statutaires, en période d'offre publique). Il assure le suivi de l'ensemble des supports de détention (actions et dérivés à sous-jacents action) détenus par le Groupe Société Générale. Les détentions sont calculées selon les règles propres à chaque législation. L'année 2014 a été marquée par l'intégration des positions de Rosbank et celles de Newedge.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

La publication d'une instruction en 2012 sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts a été l'occasion de préciser les principes et dispositifs à mettre en œuvre en vue de leur gestion appropriée.

Cette politique traite des conflits d'intérêts potentiels pouvant impliquer le Groupe d'une part, des clients ou des membres du personnel d'autre part. Elle intègre une cartographie des situations potentielles de conflits d'intérêts lors de la prestation de services d'investissements ou services connexes.

Un registre de conflits d'intérêts formalisé est régulièrement mis à jour dans la Banque d'investissement, y compris le métier titres et LYXOR. Un registre de conflits d'intérêts a également été mis un en place dans le réseau domestique de Société Générale.

ABUS DE MARCHÉ

Pour accompagner les évolutions technologiques (développement de nouvelles plates-formes d'échange) et l'élargissement des champs de manipulation (notamment les indices), et pour prendre en compte les évolutions réglementaires d'ores et déjà connues, une attention particulière est consacrée à la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs, y compris dans la Banque de détail, à la revue des procédures *ad hoc* et de leur application dans tous les pôles, et aussi à la poursuite des développements des outils de détection et d'analyse.

PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

La protection de la clientèle est une condition indispensable à la qualité de la relation avec la clientèle. Elle est au centre des préoccupations du Groupe. Parmi les actions mises en œuvre, on citera notamment la contribution de la filière conformité à la définition des produits *via* sa participation aux « Comités nouveaux produits » où elle pose des conditions préalables en cas de besoin. Par ailleurs, la filière conformité assure un suivi attentif des réclamations de la clientèle afin d'identifier les procédures ou les offres inappropriées. Enfin, le Groupe prépare l'implémentation des nouvelles exigences de protection de la clientèle prévues par la réglementation MIF 2 applicable à partir de 2017.

Orientations pour 2015

2015 sera une année d'accélération et d'amplification de la transformation définie en 2013 et mise en place en 2014.

Un projet « engagement conformité » pour la période 2015 à 2018 a été décidé. Il prévoit une forte augmentation des moyens mis à la disposition de la filière, tant en termes d'investissements en outils informatiques pour la mise à niveau des applications prioritaires, qu'en effectif affecté à la conformité, principalement à la Direction de la conformité. Il cible la poursuite du renforcement des fonctions prioritaires, le dispositif central de suivi de l'application de la réglementation (y compris formation, normalisation, veille réglementaire), la sécurité financière, le contrôle permanent, la protection de la clientèle, l'intégrité des marchés (y compris la prévention des conflits d'intérêts), ainsi que la qualité des *reportings.*

RISQUES ET LITIGES

Le groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif.

- En octobre 2005, les commissaires à l'exécution des plans de cession des sociétés Moulinex et Brandt, déclarées en redressement judiciaire en 2001, ont assigné les banques membres des crédits syndiqués consentis en 1997 à Moulinex et en 1998 à Brandt. Ils demandent leur condamnation, *in solidum*, à réparer le préjudice subi par les créanciers pour soutien abusif. Les dommages-intérêts demandés à Société Générale et au Crédit du Nord s'élèvent respectivement à 192,4 M EUR et 51,7 M EUR.

  Société Générale et le Crédit du Nord, qui ne détenaient qu'une part dans les crédits, contestent ces assignations car les banques ont été les premières victimes de la déconfiture de Moulinex et de Brandt, après avoir essayé de les soutenir sur le fondement de plans de redressement sérieux et crédibles. Par jugements en date du 28 juin 2013, le Tribunal de commerce de Nanterre a rejeté l'intégralité des demandes des commissaires à l'exécution du plan. Par deux arrêts du 29 janvier 2015, la Cour d'appel de Versailles a confirmé ces décisions.

- Société Générale et de nombreuses autres banques, sociétés d'assurance et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes de la part de l'administration fiscale américaine, de la SEC *(Securities and Exchange Commission)*, de la Division antitrust du Département de la Justice et de procureurs de différents États *(State Attorneys General)* au motif qu'ils auraient manqué aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de contrats *(Guaranteed Investment Contracts* « GICs ») conclus dans le cadre d'émissions d'obligations municipales exonérées d'impôts. Société Générale coopère avec les autorités dans le cadre de ces enquêtes.

  En 2008, plusieurs actions de groupe ont été engagées aux États-Unis à l'encontre de Société Générale et d'autres banques, institutions financières et courtiers à qui il est reproché d'avoir enfreint le droit de la concurrence américain lors de l'appel d'offres et de la conclusion de GICs *(Guaranteed Investment Contracts)* et de produits dérivés avec des municipalités. Ces actions ont été jointes devant la *US District Court for the Southern District of New York*. Certaines d'entre elles ont donné lieu à une demande groupée *(« consolidated class action complaint »)* laquelle a été rejetée par la Cour, en avril 2009, au bénéfice de Société Générale et des autres défendeurs à l'exception de trois. Une seconde action de groupe modifiée a été engagée en juin 2009. Une troisième action de groupe modifiée a été engagée en mars 2013 à laquelle Société Générale n'a pas encore répondu. Parallèlement, une autre action de groupe fondée sur le droit de la concurrence fédéral et sur la loi californienne ainsi que des actions individuelles de la part d'autorités publiques sont en cours. Des demandes tendant au rejet de ces procédures ont été déposées mais rejetées. La *discovery* est en cours.

- Le 24 octobre 2012, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue le 5 octobre 2010 par le Tribunal correctionnel de Paris déclarant J. Kerviel coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux et le condamnant à 5 ans d'emprisonnement dont deux avec sursis ainsi qu'au versement de 4,9 Md EUR à titre de dommages-intérêts à Société Générale. Le 19 mars 2014, la Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale de J. Kerviel. L'arrêt de la Cour de cassation clôt ainsi ce dossier sur le plan pénal. Sur le plan civil, la Cour de cassation a décidé de modifier sa jurisprudence traditionnelle sur l'indemnisation de victimes d'atteintes aux biens. Il appartiendra à la Cour d'appel de Versailles de statuer à nouveau sur le montant des dommages-intérêts.

- Depuis 2003, Société Générale avait mis en place des lignes de *« gold consignment »* avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alerté sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or déposés chez Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par le non-paiement (466,4 M EUR) de l'or acheté. Afin de recouvrer les sommes dues par le groupe Goldas et préserver ses intérêts, Société Générale a engagé en Turquie des actions civiles contre des entités du groupe Goldas. Goldas a de son côté introduit des actions judiciaires en Turquie contre Société Générale. Société Générale avait également engagé une action contre ses assureurs au Royaume-Uni, laquelle a été arrêtée par consentement mutuel sans admission de responsabilité d'aucune part et une action contre ses assureurs en France est toujours en cours. Une provision a été constituée.

- Société Générale Algérie (SGA) et plusieurs de ses responsables d'agence sont poursuivis pour infraction à la législation locale sur les changes et les transferts de capitaux avec l'étranger. Il est reproché aux prévenus d'avoir manqué à leurs obligations déclaratives à l'égard de la Banque d'Algérie s'agissant des mouvements de capitaux liés à des exportations ou importations effectuées par les clients de SGA. Les faits ont été révélés au cours d'enquêtes menées par la Banque d'Algérie qui s'est ensuite constituée partie civile. SGA et ses agents ont été condamnés dans certaines procédures et mis hors de cause dans d'autres. L'ensemble des procédures a fait l'objet de recours devant la Cour Suprême. À ce jour, six affaires se sont terminées en faveur de SGA et treize affaires sont encore en cours pour un montant total en jeu de 106,92 M EUR.

- Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement.

  Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Échange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

  Le 20 septembre 2010, après plusieurs années d'instruction, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France comprise) à un montant total d'amendes de près de 385 M EUR. Société Générale a été sanctionnée à hauteur de 53,5 M EUR, Crédit du Nord, sa filiale, à hauteur de 7 M EUR.

  Dans son arrêt du 23 février 2012, la Cour d'appel, saisie par l'ensemble des banques concernées à l'exception de la Banque de France, conclut à l'absence d'infraction au droit de la concurrence, permettant aux banques d'obtenir le remboursement des amendes qu'elles avaient payées. L'Autorité de la concurrence a formé un pourvoi en cassation.

- Une *class action* (action de groupe) a été engagée à l'encontre de Société Générale Private Banking (Suisse) et de nombreuses autres institutions financières devant la *US District Court for the Northern District of Texas*. Les demandeurs entendent représenter des clients de Stanford International Bank Ltd. (« SIBL ») auprès de laquelle ils avaient déposé des fonds ou dont ils détenaient des certificats de dépôt depuis le 16 février 2009. Les demandeurs soutiennent être victimes de pertes résultant des fraudes de SIBL, du groupe Stanford et d'entités liées, dont les défendeurs seraient, selon eux, également responsables. Ils cherchent à récupérer les paiements faits par l'intermédiaire des défendeurs ou faits à ces derniers pour le compte de SIBL ou d'entités qui lui étaient liées au motif qu'il s'agirait de transferts frauduleux.

  La demande de Société Générale Private Banking (Suisse) soulevant l'incompétence du tribunal a été rejetée par décision du 5 juin 2014. Société Générale avait alors déposé une requête sollicitant un nouvel examen de cette décision. Le 8 septembre 2014, le juge avait rendu une décision confirmant la compétence des tribunaux américains. Le 21 octobre 2014, les conseils de Société Générale Private Banking (Suisse) ont déposé une ultime demande *(Notice for Supplemental Authority)* auprès du juge afin qu'il reconsidère cette décision au vu d'une évolution jurisprudentielle récente. Le 9 décembre 2014, le juge a rejeté cette demande, confirmant ainsi sa compétence. Les demandes de rejet de l'action sur le fond sont toujours pendantes.

  Société Générale Private Banking (Suisse) et Société Générale ont aussi reçu des demandes de pièces et d'informations de la part du *Department of Justice* américain en relation avec les faits invoqués dans la *class action*. Société Générale Private Banking (Suisse) et Société Générale ont pris toutes dispositions utiles pour coopérer avec le *Department of Justice* américain.

- Société Générale et d'autres institutions financières ont reçu des demandes d'information de la part d'autorités en Europe, aux États-Unis et en Asie dans le cadre d'enquêtes portant, d'une part, sur des soumissions présentées à la *British Bankers Association* en vue de la détermination de certains taux LIBOR *(London Interbank Offered Rates)* ainsi que les soumissions présentées à la Fédération bancaire européenne en vue de la détermination du taux EURIBOR *(Euro Interbank Offered Rate)* et portant, d'autre part, sur des opérations de dérivés indexés sur différents taux BOR. Société Générale coopère avec ces autorités.

  Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont également été assignés aux États-Unis dans le cadre de deux actions de groupe *(class action)*. Il leur est notamment reproché d'avoir enfreint le droit de la concurrence et le *Commodity Exchange Act* américains à l'occasion de la fixation du taux USD LIBOR d'une part et, d'autre part, d'opérations de dérivés indexés sur ce taux. Ces actions qui ont été initiées, par des acheteurs de produits dérivés de gré à gré d'une part et par des acheteurs de produits dérivés cotés d'autre part, ont fait l'objet d'une consolidation devant un juge unique de la *District Court* de Manhattan. Le 23 juin 2014, le Tribunal a rejeté les demandes formées contre Société Générale dans le cadre de ces deux actions de groupe. Le 13 février 2015, les demandeurs ont interjeté appel de la décision de rejet de leurs demandes portant sur le droit de la concurrence devant la Cour d'appel fédérale du 2e Circuit.

  Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont également été assignés aux États-Unis dans le cadre d'une troisième action de groupe *(class action)* devant la *United States District Court* à Manhattan. Il leur est reproché d'avoir enfreint plusieurs dispositions de droit de la concurrence à l'occasion de la fixation du taux USD LIBOR. Cette action a été initiée pour le compte de détenteurs de titres de participation privilégiés pour lesquels les dividendes étaient payables à un taux lié à celui du taux USD LIBOR. Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, a été assignée dans le cadre d'une quatrième action de groupe (*class action*) devant la même juridiction pour des agissements également liés à la fixation du taux USD LIBOR par des individus résidents américains ayant souscrit des prêts hypothécaires dont le taux était indexé au taux USD LIBOR. Il leur est reproché d'avoir enfreint le droit de l'État de Californie et d'avoir commis une fraude. Des demandes de rejet de cette quatrième action de groupe ont été formées. Société Générale a également été assignée dans le cadre de plusieurs actions dites *« d'opt-out »* pendantes devant la *United States District Court* à Manhattan par des demandeurs présentant des arguments similaires à ceux développés dans le cadre des actions de groupe évoquées ci-dessus. Des demandes de rejet de ces actions ont également été formées.

  Par ailleurs, Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, ont également été assignées devant la *US District Court* de Manhattan dans le cadre d'une action de groupe. Il leur est notamment reproché d'avoir enfreint le droit de la concurrence et le *Commodity Exchange Act* américains. Les demandeurs, qui ont souscrit ou cédé des produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le *Chicago Mercantile Exchange*, soutiennent que la valeur desdits produits aurait été négociée à des niveaux artificiels à cause de manipulation des taux Yen LIBOR et Euroyen TIBOR. Le 28 mars 2014, le tribunal a rejeté notamment les demandes relatives au droit de la concurrence mais a permis à certaines demandes fondées sur le *Commodity Exchange Act* de suivre leur cours. Le tribunal a rejeté la demande des défendeurs de réexaminer de cette dernière décision.

  Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont également été assignées aux États-Unis. Il leur est notamment reproché d'avoir enfreint le droit de la concurrence et le *Commodity Exchange Act* américain s'agissant d'un indice libellé en Euro. Cette action est intentée par des individus qui ont acheté ou vendu des contrats à terme sur le NYSE LIFFE *exchange* et indexés sur l'EURIBOR ou des contrats à terme en EURO sur le *Chicago Mercantile Exchange*. Il est allégué que ces contrats auraient été négociés à des niveaux artificiels à cause d'une manipulation des taux EURIBOR.

  Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont également été assignées en Argentine dans le cadre d'une action de groupe *(class action)* introduite par une association de consommateurs pour le compte de consommateurs argentins qui détenaient des obligations du Gouvernement ou d'autres instruments dont les intérêts à payer étaient liés au USD LIBOR. Il leur est reproché d'avoir enfreint les dispositions protectrices du droit de la consommation argentin à l'occasion de la fixation du taux USD LIBOR. L'assignation dans ce dossier n'a pas encore été signifiée à Société Générale.

Le 4 décembre 2013, la Commission européenne a rendu une décision dans le cadre de son enquête sur le taux EURIBOR, qui prévoit le paiement par Société Générale d'un montant de 445,9 M EUR au titre de faits survenus entre mars 2006 et mai 2008. Société Générale a déposé un recours devant le Tribunal de Luxembourg sur la méthode de détermination de la valeur des ventes ayant servi de base au calcul de l'amende.

- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'État a rendu deux décisions sur la légalité du précompte, impôt aujourd'hui supprimé. Il a conclu que cet impôt était contraire au droit communautaire et défini les modalités de restitution du précompte aux entreprises. Ces modalités ont cependant conduit à limiter fortement le droit à restitution. Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises (Rhodia et Suez) ce droit à restitution avec un recours limité sur les entreprises cessionnaires. L'une des décisions du Conseil d'État concerne l'entreprise Rhodia. Société Générale a fait valoir ses droits dans le cadre des différents contentieux avec l'Administration devant les juridictions administratives en France (Tribunal administratif et Cour administrative d'appel, dont la dernière décision est celle de la Cour administrative d'appel de Paris du 12 décembre 2014 dans l'affaire Suez), qui continuent d'appliquer les modalités de restitution du précompte définies par le Conseil d'État dans ses arrêts du 10 décembre 2012.

  Saisie par plusieurs entreprises françaises, la Commission européenne a considéré que les décisions rendues par le Conseil d'État le 10 décembre 2012, suite à l'arrêt de la CJUE C-310/09 du 15 septembre 2011, méconnaissaient plusieurs principes de droit communautaire. La Commission européenne a informé les plaignants, dont Société Générale, qu'elle avait engagé la première étape d'une procédure d'infraction contre la République française par l'envoi d'une lettre de mise en demeure le 26 novembre 2014.

- Société Générale a engagé des discussions avec l'*Office of Foreign Assets Control* américain, le *Department of Justice* américain, le bureau du procureur du Comté de New York, la *Federal Reserve Board* américain et le *Department of Financial Services* de l'État de New York au sujet de virements libellés en dollars US effectués sur instruction de clients personnes morales établis dans un pays faisant l'objet de sanctions économiques édictées par les autorités américaines. Dans ce cadre, Société Générale a lancé un audit interne et coopère avec les autorités américaines.

- Vladimir Golubkov, Directeur général de Rosbank à l'époque des faits, ainsi qu'une collaboratrice de l'établissement font l'objet d'une enquête pénale en Russie pour des agissements qui seraient constitutifs de corruption.

- L'ACPR a ouvert une procédure disciplinaire à l'encontre de Société Générale le 22 mai 2013 portant sur les moyens et procédures mis en œuvre par l'établissement en vertu des dispositions relatives au droit au compte. Le 11 avril 2014, la Commission des sanctions de l'ACPR a prononcé à l'encontre de Société Générale les sanctions suivantes : une amende de 2 M EUR, un blâme et la publication de la décision. Société Générale a initié un recours devant le Conseil d'État en mai 2014.

- Le 7 mars 2014, la *Libyan Investment Authority* (« LIA ») a assigné Société Générale devant les juridictions anglaises, au titre des conditions dans lesquelles celle-ci a souscrit certains investissements auprès du groupe Société Générale. La LIA soutient que Société Générale et d'autres parties ayant participé à la conclusion des investissements se seraient notamment rendus coupables de corruption. Société Générale réfute ces accusations et toute demande tendant à remettre en cause la licéité de ces investissements. La *discovery* est en cours. La juridiction anglaise a fixé l'audience sur le fond du dossier au mois de janvier 2017. Par ailleurs, le 8 avril 2014, le bureau du Procureur du District Est de New York a adressé à Société Générale une demande de production de documents concernant divers entités et individus, dont la LIA.

- Société Générale et d'autres établissements bancaires ont été assignés dans le cadre d'actions collectives *(class action)* aux États-Unis. Les demandeurs font valoir que les défendeurs se seraient rendus coupables de manipulation du prix de l'or sur le marché de Londres. Société Générale fait pleinement valoir ses droits dans le cadre de ces procédures.

- Le 30 janvier 2015, la *US Commodity Futures Trading Commission* a adressé à Société Générale une demande d'information et de documents concernant les opérations sur les métaux précieux effectuées depuis le 1er janvier 2009.

11. AUTRES RISQUES

RISQUES LIÉS AUX ACTIONS

Finalités et stratégies d'investissement

Les expositions du Groupe Société Générale aux actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction sont liées à plusieurs activités et stratégies de la banque. Ces expositions incluent des actions et instruments de fonds propres, des parts de SICAV investies en actions et des participations dans les filiales et sociétés affiliées du Groupe qui ne sont pas déduites des fonds propres aux fins du calcul des ratios de solvabilité. D'une manière générale, en raison de leur traitement défavorable sur le plan du capital réglementaire, la politique du Groupe est désormais de limiter ces investissements.

- En premier lieu, le Groupe possède un portefeuille de participations industrielles qui, pour l'essentiel, reflète ses relations historiques ou stratégiques avec ces sociétés.
- En outre, Société Générale détient quelques participations minoritaires dans certaines banques à des fins stratégiques, en vue de développer sa coopération avec ces établissements.
- Au surplus, les actions ne faisant pas partie des actifs détenus à des fins de transaction comprennent les participations du Groupe dans des filiales de petite taille qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation et qui opèrent en France ou à l'étranger. Font aussi partie de cette catégorie divers investissements et participations accessoires aux activités bancaires principales du Groupe, en particulier dans la Banque de détail en France, la banque de financement et d'investissement et les services titres (activités de capital-investissement en France en liaison étroite avec les réseaux bancaires, organismes de place, sociétés de bourse, etc.).
- Enfin, Société Générale et certaines de ses filiales peuvent détenir des investissements en actions résultant de leurs activités de gestion d'actifs (en particulier des capitaux apportés à titre de capital d'amorçage à des SICAV dont Société Générale est le promoteur), en France ou à l'étranger.

Suivi des investissements en titres et participations du portefeuille bancaire

Le portefeuille de participations industrielles a été réduit sensiblement ces dernières années suite aux cessions de lignes non stratégiques. Il ne compte désormais qu'un nombre limité de lignes d'investissement. Il est suivi sur une base mensuelle par la Direction financière du Groupe et les ajustements de valeur éventuels sont constatés sur une base trimestrielle en accord avec la politique de provisionnement du Groupe.

Les participations accessoires aux activités bancaires du Groupe font l'objet d'un suivi trimestriel par la Direction financière du Groupe et les ajustements de valeur éventuels sont constatés sur une base trimestrielle en accord avec la politique de provisionnement du Groupe. Les activités de capital-investissement en France font l'objet d'une gouvernance et d'un suivi dédiés, dans le cadre d'enveloppes revues périodiquement par le Comité exécutif du Groupe. Les décisions d'investissement ou de cession prennent en considération les aspects financiers et la contribution aux activités du Groupe (accompagnement des clients dans leur développement, ventes croisées avec les activités de flux, de Banque de financement et d'investissement, de Banque Privée…).

Valorisation des actions du portefeuille bancaire

D'un point de vue comptable, les expositions en actions de Société Générale, non détenues à des fins de transaction, sont classées en titres disponibles à la vente, dans la mesure où elles peuvent être conservées pour un laps de temps indéterminé, et être cédées à tout moment.

L'exposition du groupe Société Générale aux actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction est égale à leur valeur comptable nette des dépréciations.

Le tableau qui suit présente ces expositions à fin décembre 2014 et 2013, à la fois pour le périmètre comptable et pour le périmètre réglementaire. Les données réglementaires ne sont pas réconciliables avec celles des états financiers consolidés, notamment parce que le périmètre réglementaire exclut les titres de participation détenus pour le compte de clients par les filiales d'assurance du Groupe.

TABLEAU 63 : ACTIONS ET PARTICIPATIONS DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

(en M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Actions et participations du portefeuille bancaire - Périmètre comptable	15 200	13 294
dont actions et autres instruments des capitaux propres courants (AFS)	13 180	11 160
dont titres actions détenus à long termes (AFS)	2 020	2 134
Actions et participations du portefeuille bancaire - Périmètre prudentiel (Valeur exposée au risque)	10 799	6 737
dont titres cotés	466	427
dont titres non cotés	10 333	6 310

* Montants prudentiels pro forma Bâle 3 et montants comptables retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective.

AFS : *Available For Sale* ou disponible à la vente.

EAD : *Exposure At Default* ou valeur exposée au risque

Au titre du périmètre réglementaire les expositions en actions et participations hors portefeuille de transaction calculées en EAD s'élevaient à 10,8 Md EUR fin 2014, contre 6,7 Md EUR fin 2013 pro forma Bâle 3. Cette hausse est principalement liée à l'intégration de Newedge Group (cf. note 2 des états financiers consolidés).

Les changements dans la juste valeur sont enregistrés dans les capitaux propres du Groupe, sous la rubrique « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». En cas de cession ou de dépréciation durable, les changements dans la juste valeur de ces actifs sont inscrits en compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les dividendes perçus sur les participations en actions sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Dividendes sur titres à revenu variable ».

Pour les actions cotées, la juste valeur est estimée sur la base du cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est estimée en fonction de la catégorie de l'instrument financier et selon l'une des méthodes suivantes :

- quote-part d'actif net détenue ;
- évaluation basée sur des transactions récentes sur les titres de la société (tiers entrant au capital de la société, valorisation à dire d'expert…) ;
- évaluation fondée sur des transactions récentes intervenues sur des entreprises du même secteur (multiples de résultat ou d'actif net etc.).

TABLEAU 64 : GAINS ET PERTES NETS SUR ACTIONS ET PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

(en M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Gains et pertes sur cessions d'actions	163	771
Dépréciations d'actifs du portefeuille de participations	(28)	(17)
Part prorata du résultat net du portefeuille de participations	63	76
Gains/pertes nets réalisés provenant des actions et participations du portefeuille bancaire	198	830
Gains/pertes non réalisés sur participations	1 587	1 669
dont part incluse dans les fonds propres de base ou complémentaires*	467	588

* Montants pro forma Bâle 3.

Politique de provisionnement

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est constatée en charges dans le compte de résultat dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3 des États financiers, dans le chapitre 6 du présent Document de référence : « Juste valeur des instruments financiers » (p. 375 et suivantes).

Exigences en fonds propres réglementaires

Pour le calcul des encours pondérés Bâle 3, le Groupe applique la méthode de la pondération simple à la majeure partie de son portefeuille d'actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction.

Les actions de sociétés de capital investissement sont affectées d'un coefficient de pondération par les risques de 190 %, les actions de sociétés cotées d'un coefficient de 290 % et les actions de sociétés non cotées, y compris les participations dans nos filiales d'assurance, d'un coefficient de 370 %. À noter que les titres de capital investissement acquis avant janvier 2008 peuvent être pondérés à 150 %.

D'autre part, s'ils ne sont pas déduits des fonds propres, les investissements significatifs dans le capital de sociétés financières sont affectés d'un coefficient de pondération de 250 %.

Au 31 décembre 2014, les encours pondérés du Groupe relevant des actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction, et les exigences en fonds propres associées s'établissaient comme suit :

TABLEAU 65 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES LIÉES AUX ACTIONS ET PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE[1]

(en M EUR)			31.12.2014			31.12.2013*		
Actions & participations	**Approche**	**Pondération**	**Valeur exposée au risque**	**Encours pondérés**	**Exigences en fonds propres**	**Valeur exposée au risque**	**Encours pondérés**	**Exigences en fonds propres**
Capital investissement	Standard	150 %	123	185	15	95	143	11
Capital investissement	Pondération simple	190 %	171	325	26	126	240	19
Titres financiers	Pondération simple	250 %	1 404	3 511	281	1 436	3 590	287
Titres cotés	Pondération simple	290 %	403	1 169	93	298	865	69
Titres non cotés et assurances	Pondération simple	370 %	4 387	16 231	1 299	4 164	15 407	1 233
Total			**6 488**	**21 421**	**1 714**	**6 120**	**20 244**	**1 620**

* Montants proforma Bâle 3.

(1) Hors placements de trésorerie.

RISQUES STRATÉGIQUES

Les risques stratégiques se définissent comme le risque inhérent à la stratégie choisie, ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en oeuvre sa stratégie. Ils sont suivis par le Conseil d'administration, qui approuve les orientations stratégiques du Groupe et les revoit au moins une fois par an. De même, le Conseil d'administration approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risque.

Le pilotage stratégique est effectué sous l'autorité de la Direction générale par le Comité exécutif, assisté du Comité de direction du Groupe. Le Comité exécutif se réunit une fois par semaine, sauf exceptions.

La composition de ces différents organes est présentée dans le Chapitre Gouvernement d'entreprise du présent Document de référence (p. 76 et suivantes). Le règlement intérieur du Conseil d'administration précisant notamment ses modalités de saisine est reproduit dans le chapitre 7 du présent Document de référence (p. 541).

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

Les risques liés à l'activité sont les risques de pertes si les charges supportées sont supérieures aux produits enregistrés. Les risques liés à l'activité sont pilotés par la Direction financière au travers des Comités de résultat mensuels. Au cours de ces Comités, présidés par un membre de la Direction générale, les métiers du Groupe présentent leurs résultats et commentent la marche des affaires, ainsi qu'une analyse de leurs consommations budgétaires et de ressources rares (notamment capital et liquidité).

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

À travers ses filiales d'assurance, le Groupe est également exposé à un ensemble de risques inhérents à ce métier. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires). Le dispositif de suivi de ces risques et les enjeux associés sont présentés dans la note 32 des États financiers consolidés, dans le chapitre 6 du présent Document de référence (p. 433).

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

L'information relative aux risques environnementaux et sociaux figure au chapitre 5 du présent Document de référence, p. 293 et suivantes.

12. INFORMATIONS FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES

Conformément aux recommandations du Conseil de stabilité financière, Société Générale a complété depuis juin 2008 sa communication sur ses expositions relatives aux actifs affectés par la crise financière mondiale.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a poursuivi la gestion active de son exposition sur les actifs à risque en cédant notamment une partie de son portefeuille de CDO de RMBS et de son portefeuille de CMBS. A noter que le Groupe a liquidé l'intégralité des positions résiduelles de dérivés de crédit exotiques sur US RMBS et CMBS.

Aucun reclassement du portefeuille de transaction vers le portefeuille de prêts et créances n'a eu lieu en complément de ceux réalisés en octobre 2008.

PROVISIONS SUR LES ACTIFS AFFECTÉS PAR LA CRISE FINANCIÈRE DE 2008

Actifs reclassés au 1er octobre 2008

Le Groupe a procédé au 1er octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non-dérivés hors des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers les portefeuilles « actifs financiers disponibles à la vente » et « prêts et créances », dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7.

Pour les produits structurés, le processus de dépréciation d'un actif est déclenché lorsque certains événements sont constatés sur les actifs sous-jacents : impayés, défaillance ou pertes. Généralement, cette situation se produit avant que le défaut réel ne soit constaté au niveau de l'actif (par exemple CDO, *Collateralised Debt Obligations*).

Depuis 2009, le Groupe conduit des tests de dépréciation trimestriels sur les actifs ainsi identifiés. Ces tests ont pour objet d'estimer le montant des pertes avérées (*incurred loss*) après prise en considération des protections disponibles. Ils s'appuient sur des estimations des flux de trésorerie futurs attendus qui tiennent compte :

- des performances observées sur les sous-jacents ; et
- d'une estimation des pertes avérées réalisées d'après une approche statistique sur les sous-jacents.

Le montant de la dépréciation ainsi calculé est enregistré en coût net du risque.

Cette procédure constitue un des éléments majeurs du suivi des actifs reclassés.

Au 31 décembre 2014 le montant des provisions sur les actifs financiers reclassés s'élève à 2,5 Md EUR contre 2,5 Md EUR au 31 décembre 2013.

POSITIONS NON COUVERTES SUR TRANCHES DE CDO EXPOSÉS À L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AMÉRICAIN

Société Générale est détenteur de positions sur tranches *Super Senior* et *Senior* de CDO (*Collateralised Debt Obligations*) non couverts exposés à l'immobilier résidentiel aux États-Unis.

La valorisation des CDO est faite sur la base de la valeur de marché de leurs sous-jacents depuis le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2014, l'exposition brute sur les tranches *Super Senior* et *Senior* de CDO de RMBS classés en *trading* augmente à 1,15 Md EUR (contre 1,08 Md EUR au 31 décembre 2013, expliqué principalement par l'effet change.). Ces actifs ont fait l'objet d'une décote moyenne de 99 %.

Pour rappel, une partie du portefeuille avait été transférée du portefeuille de transaction en prêts et créances le 1er octobre 2008. L'exposition brute détenue sur les portefeuilles prêts et créances s'élève à 3,65 Md EUR au 31 décembre 2014 (contre 4,35 Md EUR au 31 décembre 2013).

CDO NON COUVERTS EXPOSÉS À L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AUX ÉTATS-UNIS

	CDO	
	Tranches *Super Senior* & *Senior*	
(En Md EUR)	**Portefeuille prêts et créances**	**Portefeuille *trading***
Exposition brute au 31.12.13[1]	4,35	1,08
Exposition brute au 31.12.14[1]	3,65	1,15
Nature des sous-jacents	high grade/mezzanine	mezzanine
% d'actifs *subprime* sous-jacents	81 %	na
dont originé en 2004 et avant	22 %	na
dont originé en 2005	56 %	na
dont originé en 2006	0 %	na
dont originé en 2007	2 %	na
% d'actifs *mid-prime* & Alt-A sous-jacents	7 %	na
% d'actifs *prime* sous-jacents	2 %	na
% d'autres actifs sous-jacents	10 %	na
Stock de pertes de valeur et dépréciations	(1,74)	(1,14)
Stock de provisions pour risque de crédit	(1,83)	
% total de décotes des CDO au 31.12.14	98 %	99 %
Exposition nette au 31.12.14[1]	**0,08**	**0,01**

(1) Expositions au cours de clôture.

PROTECTIONS ACQUISES POUR COUVRIR DES EXPOSITIONS SUR CDO OU AUTRES ACTIFS

Société Générale est exposé au risque de crédit sur les assureurs monolines au titre de garanties financières reçues de ces derniers en couverture de certains actifs.

Depuis 2013, Société Générale n'a plus d'exposition aux CDO « marché résidentiel US » couverts par *monolines*, de plus les couvertures achetées sur le risque *monolines* ont été cédées.

PROTECTIONS ACQUISES AUPRÈS D'ASSUREURS *MONOLINES*

	31.12.2013	31.12.2014			
(En Md EUR)	**Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur**	**Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur**	**Juste valeur des instruments couverts**	**Montant notionnel brut de la protection acquise**	**Montant notionnel brut des instruments couverts**
Protections acquises auprès d'assureurs *monolines*					
Sur des CDO « hors marché résidentiel US »	0,05	0,04	0,21	0,26	0,26
Sur des CLO de crédits *corporate*	0,03	0,02	1,10	1,13	1,13
Sur des financements d'infrastructures & autres financements structurés	0,13	0,07	0,75	0,88	0,79

(En Md EUR)	31.12.2013	31.12.2014
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	0,21	0,13
Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur assureurs *monolines* (comptabilisés sur la protection)	(0,10)	(0,05)
Exposition nette au risque de crédit sur assureurs *monolines*	**0,11**	**0,08**

82 % de la juste valeur de la protection avant ajustements de valeur est notée au minimum A par les agences de notation Standard & Poor's et Moody's au 31.12.2014.

EXPOSITION À L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AMÉRICAIN : PRÊTS RÉSIDENTIELS ET RMBS

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier résidentiel aux États-Unis au travers de RMBS.

Depuis le premier semestre 2011, la valorisation dépend de prix de marché externes.

L'exposition résiduelle en juste valeur au bilan aux RMBS US s'élève à 0,07 Md EUR au 31 décembre 2014, contre 0,09 Md EUR au 31 décembre 2013.

Société Générale n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels aux États-Unis.

RMBS « US »

	31.12.2013	31.12.2014					2014		
			Exposition brute[2]						
(En Md EUR)	Exposition nette[1]	Exposition nette[1]	Valeur	% exposition nette	% AAA[3]	% AA & A[3]	Produit net bancaire	Coût du risque	Capitaux propres
Portefeuille d'actifs de *trading*	0,01	0,01	0,07	19 %	0 %	0 %	0,01	0,00	0,00
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,07	0,05	0,17	28 %	0 %	20 %	0,01	0,00	0,00
Portefeuille d'actifs de prêts	0,01	0,01	0,01	89 %	0 %	35 %	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**0,09**	**0,07**	**0,25**	**27 %**	**0 %**	**15 %**	**0,02**	**0,00**	**0,00**

(1) Net de couverture et de perte de valeur.
(2) Nominal des actifs avant couverture.
(3) En % du nominal.

Note : Société Générale détient un portefeuille de prêts midprime repris à l'occasion du défaut d'un originateur (0,1 Md EUR en *banking book*, net de dépréciations).

EXPOSITION À L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL EN ESPAGNE ET ROYAUME-UNI

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier résidentiel en Espagne et au Royaume-Uni au travers de RMBS.

Ces expositions sont valorisées sur la base de données de marché. Une partie du portefeuille avait été transférée du portefeuille de *trading* en prêts et créances le 1er octobre 2008.

Société Générale n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels en Espagne et au Royaume-Uni.

RMBS « ESPAGNE »[1]

	31.12.2013	31.12.2014					2014		
			Exposition brute[2]						
(En Md EUR)	Exposition nette[1]	Exposition nette[1]	Valeur	% expositon nette	% AAA[3]	% AA & A[3]	Produit net bancaire	Coût du risque	Capitaux propres
Portefeuille d'actifs de *trading*	0,00	0,01	0,01	99 %	0 %	8 %	0,00	0,00	0,00
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,07	0,02	0,02	93 %	0 %	68 %	0,00	0,00	0,00
Portefeuille d'actifs de prêts	0,02	0,00	0,00	0 %	0 %	0 %	0,00	0,00	0,00
Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance	0,00	0,00	0,00	100 %	0 %	0 %	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**0,09**	**0,03**	**0,03**	**95 %**	**0 %**	**53 %**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Nette de couverture et de perte de valeur.
(2) Nominal des actifs avant couverture.
(3) En % du nominal.

RMBS « ROYAUME-UNI »

	31.12.2013	31.12.2014					2014		
			Exposition brute[2]						
(En Md EUR)	Exposition nette[1]	Exposition nette[1]	Valeur	% expositon nette	% AAA[3]	% AA & A[3]	Produit net bancaire	Coût du risque	Capitaux propres
Portefeuille d'actifs de *trading*	0,05	0,03	0,03	96 %	0 %	71 %	0,00	0,00	0,00
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,06	0,05	0,05	95 %	0 %	85 %	0,00	0,00	0,00
Portefeuille d'actifs de prêts	0,00	0,00	0,00	na	na	na	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**0,11**	**0,08**	**0,08**	**96 %**	**0 %**	**80 %**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Nette de couverture et de perte de valeur.
(2) Nominal des actifs avant couverture.
(3) En % du nominal.

EXPOSITION CMBS

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier commercial au travers de CMBS. Ce portefeuille est valorisé d'après des paramètres de marché.

Une partie du portefeuille avait été transférée du portefeuille de transaction en prêts et créances le 1er octobre 2008.

L'exposition résiduelle en juste valeur au bilan aux CMBS a diminué de 0,07 Md EUR en 2014 à 0,24 Md EUR au 31 décembre 2014.

	31.12.2013	31.12.2014					2014		
			Exposition brute[2]						
(En Md EUR)	Exposition nette[1]	Exposition nette[1]	Valeur	% expositon nette	% AAA[3]	% AA & A[3]	Produit net bancaire	Coût du risque	Capitaux propres
Portefeuille d'actifs de *trading*	0,07	0,10	0,14	75 %	15 %	31 %	0,00	0,00	0,00
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,02	0,01	0,01	94 %	15 %	11 %	0,00	0,00	0,00
Portefeuille d'actifs de prêts	0,20	0,10	0,20	53 %	0 %	12 %	0,00	(0,01)	0,00
Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance	0,02	0,01	0,01	97 %	0 %	1 %	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**0,31**	**0,24**	**0,37**	**65 %**	**6 %**	**19 %**	**0,02**	**(0,01)**	**0,00**

(1) Nette de couverture et de perte de valeur.

(2) Nominal des actifs avant couverture.

(3) En % du nominal.

5

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Stratégie et gouvernance de la RSE 294

1. Finance responsable, nos engagements 298
   - Engagements environnementaux et sociaux 298
   - Mise en œuvre de nos engagements E&S dans nos métiers 299
   - Impacts économiques et sociaux de nos activités 300
   - Loyauté des pratiques 303

2. Finance responsable, nos produits et services 307
   - L'offre de produits et services solidaires de la Banque de détail en France 307
   - L'offre de produits et services solidaires de la Banque de détail et Services Financiers Internationaux 308
   - L'offre bancaire à caractère environnemental et la finance à impact positif 308
   - Investissement Socialement Responsable (ISR) 310
   - La microfinance 311

3. Employeur responsable 313
   - Les équipes du groupe Société Générale à fin 2014 313
   - Développer l'employabilité et les compétences des collaborateurs 315
   - Promouvoir la diversité et l'inclusion 319
   - Être attentif aux conditions de travail des collaborateurs 323

4. Environnement pour compte propre et achats responsables 328
   - Politique générale et réalisations en matière environnementale 328
   - Politique générale et réalisation en matière d'achats 331

5. Société Générale dans la société civile 334
   - Accessibilité pour les personnes en situation de handicap 334
   - Actions sociétales et citoyennes 334
   - Mécénat culturel 335
   - Mécénat et partenariat sportifs 336

6. Annexes 337
   - Note méthodologique 337
   - Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 341

Le tableau de concordance RSE (article 225 - Grenelle II) se situe en pages 564-565

STRATÉGIE ET GOUVERNANCE DE LA RSE

Message de Frédéric Oudéa :

« Société Générale manifeste sa responsabilité d'entreprise en étant la banque de référence pour ses clients, ce qui signifie accompagner leurs besoins financiers d'une manière responsable et participer ainsi au financement de l'économie. Pour mériter leur confiance, fondement même de notre métier, nous voulons être durablement proche d'eux, en répondant avec éthique à leurs besoins, en étant à l'écoute de leur satisfaction et en les accompagnant aussi dans les moments difficiles. Nous souhaitons renforcer cette vision par une approche de progrès partout dans le Groupe.

Le succès de cette stratégie repose sur l'engagement des collaborateurs du Groupe. En mobilisant les talents et en les développant d'une manière responsable, Société Générale valorise la richesse de son capital humain au service de ses clients. La Banque veut renforcer la recherche de comportements créateurs de valeur sur le long terme. Nous souhaitons aussi promouvoir l'engagement de nos collaborateurs dans la société civile en cohérence avec les actions de mécénat et de sponsoring du Groupe.

Le Groupe a signé des engagements nationaux et internationaux durant les années 2000, porteurs de principes précis et exigeants qu'il décline dans tous ses métiers. C'est ainsi que nous veillons à identifier les impacts Environnementaux et Sociaux de nos activités propres mais également de nos produits et services. Partout où cela est possible, nous souhaitons continuer nos efforts pour réduire l'empreinte écologique du Groupe et nous veillons à promouvoir l'inclusion sociale tant par nos achats, notre politique employeur, nos actions de mécénat que par une offre de services financiers solidaires et adaptée aux besoins de clients fragiles.

Je suis convaincu que cette responsabilité d'entreprise portée par l'engagement de nos collaborateurs à tous les niveaux confortera notre place de banque de référence auprès de nos clients et dans ses marchés et placera la banque parmi les banques les plus responsables au niveau mondial. »

Engagements

Société Générale conduit son développement dans le respect les valeurs et principes énoncés dans :

- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et ses engagements complémentaires (Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;
- la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- les Principes Directeurs pour les Entreprises Multinationales de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques).

Dans une démarche volontaire, Société Générale adhère depuis 2000 aux initiatives publiques ou privées suivantes :

- 2000 : Membre fondateur du groupe de Wolfsberg ;
- 2001 : Participation à l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-FI) ;
- 2003 : Adhésion au Pacte mondial de l'ONU, qui incite les entreprises à intégrer les principes relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail et à la lutte contre la corruption ;
- 2004 : Signature de la Charte de la Diversité ;
- 2007 : Adoption des Principes de l'Équateur ;
- 2014 : Soutien aux Green Bond Principles dont l'objectif est d'établir un cadre de référence pour les green bonds ;
- 2014 : Adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) par Lyxor.

(voir p. 298 « Engagements environnementaux et sociaux »).

Stratégie

Société Générale a pour ambition d'être un acteur de référence au sein du peloton de tête des établissements financiers européens en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Sa politique de responsabilité consiste à mettre en œuvre ses engagements et à progresser durablement selon cinq axes stratégiques : le développement d'une finance responsable, notamment au travers de la mise en application des Principes Généraux Environnementaux & Sociaux dans tous les métiers ; le déploiement d'une offre bancaire solidaire ; le renforcement d'une démarche « employeur responsable » ; l'exemplarité dans la gestion de son impact environnemental et dans ses achats ; le renforcement de son rôle au cœur de la société civile.

Organisation et gouvernance

Le système de gestion de la RSE est pleinement intégré à l'organisation du Groupe et s'appuie sur de multiples dispositifs et organes existants à tous les niveaux (dispositifs de gouvernance, de conformité et de contrôle interne, comités des risques, comités des nouveaux produits, règlements intérieurs, Code de conduite, Charte d'Audit, Code de Conduite fiscale etc.).

Le Comité exécutif définit les grandes orientations de la politique RSE du Groupe et valide périodiquement les plans d'actions en s'appuyant sur le *reporting* émanant de la Direction de la RSE et du Développement Durable.

Les Pôles métiers et les Directions fonctionnelles du Groupe sont responsables du déploiement de la stratégie RSE, en fonction de leurs spécificités. Au sein de chaque entité, des responsables RSE s'appuient sur une soixantaine de « contributeurs RSE » qui ont la tache de participer à l'élaboration des plans d'actions et suivre leur mise en œuvre.

La Direction de la RSE et du Développement Durable, rattachée à la Direction générale, au travers du Secrétariat Général, a pour mission de définir la démarche RSE du Groupe, d'animer la communauté de contributeurs et d'en coordonner les actions. Elle apporte son assistance aux métiers et facilite les échanges et la généralisation des bonnes pratiques.

Afin d'évaluer les progrès de la démarche, des indicateurs RSE chiffrés ont été définis.

Chaque année depuis 2005, les données correspondantes sont collectées, consolidées et analysées à l'aide d'un dispositif de *reporting* mondial dédié, auquel participent plus de 1 200 personnes. En 2014, souhaitant améliorer davantage la qualité de ses indicateurs RSE afin de permettre une exploitation plus facile de ces données, le Groupe a investi dans un nouvel outil de *reporting* RSE déployé dans l'ensemble du Groupe.

Actions de sensibilisation des salariés

Une rubrique dédiée du site internet Groupe regroupe les informations relatives à la mise en œuvre de sa stratégie RSE. Il permet aux collaborateurs de s'informer sur les enjeux du développement durable en général et pour le secteur bancaire en particulier, et de prendre connaissance des actions menées par Société Générale. Parallèlement et depuis 2009, un intranet permet à l'ensemble des collaborateurs et managers du Groupe de s'informer sur les bonnes pratiques de RSE et les événements.

Des conférences ouvertes à l'ensemble des collaborateurs du Siège sont organisées tous les trimestres. Elles sont des temps de partage entre la Direction générale de la banque et des acteurs et/ou témoins de la vie économique et sociale et permettent d'informer sur les actions de la banque. En 2014, elles ont porté sur le financement participatif, la finance responsable, la responsabilité sociale du Groupe en termes d'achats et les enjeux de la construction et de la ville durable dans un monde moins carboné.

La semaine du Développement durable est aussi l'occasion pour le Groupe de montrer son implication grâce aux initiatives développées au sein des différentes directions, et de sensibiliser les collaborateurs à ces enjeux. Pour la 2e année consécutive, la remise de Prix de l'efficacité environnementale interne a été l'occasion de valoriser de nouveaux projets en faveur de la démarche environnementale de la banque. Ce dispositif permet à toutes les entités et les métiers de la banque de participer aux efforts de réduction d'émissions de CO_2. (Voir p. 328 « Politique générale et réalisations en matière environnementale »).

Dans le cadre des Trophées Innov'Groupe (dédiés à l'innovation) organisés chaque année, Société Générale valorise les initiatives innovantes RSE.

Dialogue avec les parties prenantes

La Banque considère qu'exercer sa responsabilité d'entreprise passe par la prise en compte des attentes de ses parties prenantes.

ENVERS LES CLIENTS

En 2014, le Groupe a réaffirmé son ambition d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes. Cet enjeu est un des axes majeurs de sa stratégie. Dans ce cadre, l'ensemble des métiers du Groupe est fortement engagé dans des plans d'actions satisfaction clients.

SATISFACTION CLIENTS

Pour chacun des principaux segments de marché de la clientèle de détail en France (particuliers, professionnels, entreprises), Société Générale, ses filiales spécialisées (Sogecap, Sogessur, Franfinance…) et le Crédit du Nord interrogent chaque année depuis près de dix ans des échantillons représentatifs – ainsi que des clients de ses confrères – pour évaluer leurs points de satisfaction. Les clients interrogés s'expriment sur leur satisfaction globale, mais aussi sur tous les aspects de la relation bancaire (agence, conseiller, téléphone, Internet, produits, tarifs).

Pour le réseau Société Générale, ce baromètre national concurrentiel est doublé de baromètres annuels de satisfaction dont les résultats sont disponibles au niveau de chaque agence : chaque année, ce sont 120 000 clients particuliers, 14 500 clients professionnels et 5 000 PME qui sont interrogés par Société Générale – centrés sur l'accueil et la relation avec les conseillers de clientèle. Les agences Société Générale font également l'objet de « Visites Mystères » qui donnent lieu à des restitutions précises permettant d'apprécier la qualité d'accueil et de conseil effectivement délivrée et de dégager des pistes de progrès. Enfin, un suivi mensuel d'une quinzaine d'indicateurs qualité est opéré et restitué jusqu'au niveau agence (qualité de la prise en charge des appels téléphoniques, qualité des conseils, délais d'émission d'offre,…) pour agir rapidement sur toute dégradation et améliorer la qualité délivrée dans les agences.

L'ensemble de ces dispositifs est au cœur d'un programme de labellisation qualité des agences, lancé en 2013 par Société Générale pour concrétiser son orientation stratégique résolument tournée vers ses clients. Les directeurs d'agences ont des objectifs d'amélioration des scores de satisfaction de la clientèle, qui sont pris en compte dans le cadre de leur évaluation personnelle. Pour la 3e année, Société Générale a reçu la distinction « Service Client de l'Année 2015 », décerné par Viséo Conseil. Les bons niveaux de satisfaction globale des PME envers la banque confirment la dynamique engagée depuis plusieurs années.

Un dispositif similaire est en place au sein du Groupe Crédit du Nord (CDN). Les études concurrentielles menées depuis 10 ans par l'institut d'études CSA auprès des clients des grands groupes bancaires français le positionnent systématiquement sur le podium pour les 3 marchés Particuliers, Professionnels et Entreprises. En 2014, il se classe même 1er en Satisfaction sur le Marché des Entreprises. Ces études concurrentielles sont complétées par un dispositif interne. Depuis plus de 20 ans, les clients du Groupe Crédit du Nord sont interrogés chaque année (en 2014, 54 000 clients particuliers, professionnels et entreprises) sur leur niveau de satisfaction. Le Groupe réalise également chaque année des vagues d'appels mystères, ainsi que des visites mystères au sein de ses agences. Depuis 2013, le dispositif a

été fortement renforcé par la création d'une Direction de la Satisfaction Client & Optimisation, directement rattachée à la Direction générale et la formation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe CDN sur la « Satisfaction Client ». L'évolution de la note de satisfaction client constitue le premier objectif de performance annuelle des agences du Groupe CDN.

Au sein des filiales spécialisées, la mesure de la satisfaction est réalisée au plus près du terrain, par chaque entité en fonction de ses besoins récurrents ou spécifiques (activité, clients, produits, organisation). Chaque entité recourt à des dispositifs internes ou externes et à des méthodologies adaptées à la mesure souhaitée. Chaque métier du pôle des Services Financiers aux entreprises et Assurances s'est aussi engagé dans un plan d'actions satisfaction clients.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe a aussi été sensibilisé à l'importance de la satisfaction client au travers du PAGA (Plan d'Attribution Gratuite d'Actions) dont le dernier versement a eu lieu en mars 2014. Une des deux conditions de son attribution était en effet liée à la progression de la satisfaction des clients entre 2010 et 2013 sur ses trois piliers au niveau mondial que sont : la Banque de détail en France, la Banque de détail et Services Financiers Internationaux et la Banque de Grande Clientèle et solutions Investisseurs. (Voir p. 327 « Le Plan d'Attribution Gratuite d'Actions »).

RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

En France, Société Générale s'attache à ce que toutes les insatisfactions ou dysfonctionnements dans sa banque de détail puissent trouver une solution rapide et si possible immédiate dès que l'agence en est informée par son client. Néanmoins, lorsqu'un désaccord subsiste à l'issue du traitement effectué à cet échelon, le client peut faire valoir sa demande auprès du Service des relations clientèle de Société Générale et, le cas échéant, si le litige perdure, saisir le médiateur, ces saisines étant entièrement gratuites. Une réponse est apportée au client dans un délai qui, sauf exceptions, n'excède pas dix jours pour Société Générale et deux mois pour la médiation.

La médiation, voie de recours amiable et gratuite mise en place par Société Générale dès 1996 et institutionnalisée par le législateur en 2002, est portée à la connaissance des clients sur de multiples supports d'information notamment par une mention permanente figurant au verso des relevés de comptes.

Les décisions prises par le médiateur indépendant s'imposent à la banque, celle-ci s'étant engagée par avance à s'y conformer. Le médiateur intervient également pour le groupe Crédit du Nord.

Le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une médiation a augmenté de 16 % par rapport à 2013. Cette évolution résulte de deux facteurs outre l'augmentation des réclamations écrites : i) une information plus importante sur le principe de la médiation, ii) l'ajout systématique dans les courriers du service Relations Client, quand ils sont partiellement ou totalement défavorables au client, du recours possible à la médiation. Les litiges inhérents aux prêts représentent 24 % des dossiers présentés à la médiation et ceux concernant les placements financiers, en légère hausse, représentent 24 %.

Depuis le 1er janvier 2015, Monsieur Yves Gérard est le nouveau médiateur de Société Générale et du Groupe Crédit du Nord.

Dans les autres métiers, en France, les clients ont aussi accès au médiateur interne ou à des médiateurs publics (AMF, FFSA…). Dans les filiales à l'étranger, les mêmes recours existent auprès de médiateurs locaux nommés (si la réglementation locale l'exige) ou auprès des instances de médiation locales adossées à des organismes professionnels.

ENVERS LES INVESTISSEURS ET ACTIONNAIRES

Le département en charge des relations avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels a pour mission d'assurer la communication financière du Groupe sur ses résultats et sa stratégie.

En 2014, 107 jours de road shows/conférences ont été organisés avec des analystes ou des investisseurs dans le monde (52 jours en Europe dont 12 jours à Paris, 26 jours aux États-Unis et au Canada, 24 en Asie, 4 au Moyen-Orient et 1 en Russie).

Depuis 2012, des rencontres réunissant des investisseurs ISR (Investissement Socialement Responsable) sont organisées régulièrement. En 2014, M. Antony Wyand, Vice-Président du Groupe a participé à 2 roadshows ISR, un à Londres, l'autre à Amsterdam. Les supports utilisés lors de ces réunions sont disponibles sur le site Internet de Société Générale. En juin 2014, un événement ISR intitulé « Manager ses équipes au travers d'objectifs de satisfaction client : une stratégie au service d'une banque de détail en transformation » a été organisé à Paris avec M. Jean-François Sammarcelli – Directeur général délégué du groupe Société Générale. Cette démarche de dialogue sur un thème faisant le lien direct entre RSE et impacts business a été très appréciée des investisseurs.

Vigilant à la qualité de ses relations avec ses actionnaires, le Groupe a réuni, outre l'Assemblée Générale qui a rassemblé près de 800 actionnaires le 20 mai 2014, 1 300 actionnaires individuels le 10 décembre à Paris. Les 21 et 22 novembre, Société Générale a par ailleurs pris part au Salon Actionaria et a organisé à cette occasion une rencontre avec plus de 300 actionnaires. La banque a également participé à 3 réunions d'information, en partenariat avec d'autres émetteurs, à Toulouse et Montpellier en juin et à Dijon en octobre, chacun de ces événements ayant réuni entre 200 et 300 participants.

Cinq fois par an, le Groupe diffuse la Lettre de l'Actionnaire : chaque trimestre au format newsletter et en juin, après l'Assemblée Générale, au format papier (distribuée à 140 000 exemplaires). Il est en contact avec ses actionnaires au travers de plusieurs supports : Club des actionnaires, n° vert, courriers, pages Internet dédiées, etc.

Afin d'être au plus près des attentes de ses actionnaires individuels, le Groupe dispose depuis 1988 d'un Comité Consultatif des Actionnaires dont la mission principale est de formuler un avis sur la politique de relation et de communication menée envers les actionnaires individuels. Leurs questions sont relayées lors de l'Assemblée Générale.

En octobre 2014, la communication financière de Société Générale a été distinguée pour la 2e année consécutive lors de la remise des Grands Prix de la Transparence. Ce prix organisé par Labrador récompense, sous l'égide d'un comité scientifique indépendant, la facilité d'accès à l'information réglementée pour toutes les catégories de lecteurs. Société Générale se classe 1re au palmarès des institutions financières selon les critères définis par ce comité (www.grandsprixtransparence.com).

ENVERS LES SALARIÉS

(Voir p. 323 « Écoute et baromètre employeur » et « Bilan des accords collectifs »)

ENVERS LES AGENCES DE NOTATION

Le Groupe attache une grande importance à ses notations financières et extra-financières. Par la qualité et la transparence des données fournies, il veille à obtenir des scores qui reflètent au mieux ses actions RSE. Le titre Société Générale figure ainsi et ce, depuis de nombreuses années, dans les principaux indices ISR internationaux (FTSE4Good, Euronext Vigeo, Ethibel, STOXX…) et est aussi présent dans un nombre significatif de fonds ISR. (Voir site Internet du Groupe).

ENVERS LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)

Société Générale dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes d'une manière qu'elle souhaite constructive. Le Groupe veille notamment à écouter et dialoguer avec les ONG qui l'alertent sur des problématiques E&S dans sa sphère d'influence ou peuvent l'aider à faire évoluer ses politiques et procédures dans une démarche de progrès. La banque veille à avoir des échanges réguliers sur la mise en œuvre de ses politiques. En 2014, ce type d'échanges a été organisé lors du développement de la nouvelle politique Environnementale et Sociale concernant le secteur agriculture, agroalimentaire et pêche.

Au travers de sa liste de surveillance E&S, Société Générale effectue une veille des projets, entreprises ou secteurs financés ou non par la banque et faisant l'objet de controverses ou de campagnes publiques de la part de la société civile. (Voir p. 298 « Engagements environnementaux et sociaux »).

La banque a mis en place une procédure centralisant au département RSE les courriers ou contacts émanant d'ONG et visant à l'alerter sur les impacts associés à ses financements ou autres services. Chaque fois que possible, une enquête interne est menée et des réponses documentées sont fournies par écrit ou lors de réunions si pertinent.

Au total, durant l'année 2014, Société Générale a participé à des séances de travail et d'échanges avec une dizaine d'ONG (BankTrack, Amis de la Terre, Oxfam, WWF, Greenpeace, Transparency International…), soit au travers de réunions bilatérales, soit au cours de réunions de consultation plus globales organisées notamment par l'OCDE, les Principes de l'Equateur, la Cross-Sector Biodiversity Initiative (CSBI) ou le Thun Group.

Le Groupe entretient également des relations régulières et constructives avec CRÉSUS (Chambres RÉgionales du SUrendettement Social) à travers ses partenariats avec les entités du Groupe (CGI, Franfinance, BDDF) et un dialogue avec les responsables de crédit aux particuliers sur la prévention du surendettement et l'accompagnement des personnes en difficulté. (Voir p. 304 « des programmes d'accompagnement »).

Pour les partenariats avec d'autres associations. (Voir p. 335 et 336 « Les actions de partenariat ou de mécénat »).

ENVERS LES ACTEURS POLITIQUES

La réglementation susceptible d'impacter les activités de la banque se multiplie et se complexifie. Dans ce contexte, Société Générale s'efforce d'être un interlocuteur proactif auprès des acteurs politiques.

Le département Affaires Publiques participe de manière transparente à l'élaboration des législations qui impactent nos activités. En 2014, Société Générale a fourni des informations et des commentaires sur la plupart des évolutions de la réglementation financière de l'Union Européenne.

En mai 2014, Société Générale a souhaité s'associer à la déclaration commune de Transparency International France pour la promotion d'un lobbying transparent et intègre, tenant compte des principes recommandés par Transparency International France. Le Groupe a aussi publié sa Charte pour une représentation responsable auprès des pouvoirs publics et des institutions représentatives dont l'objet est de :

- préciser les conditions dans lesquelles le Groupe contribue au travail des autorités de régulation à tous les niveaux de gouvernance ;
- mettre en avant un lobbying transparent, intègre et contribuant au débat public, auprès de ses collaborateurs et des tiers qui participent – au nom du Groupe – aux processus de décisions publiques ;
- établir les principales règles relatives aux activités de représentation auprès des pouvoirs publics et des institutions représentatives.

L'intégralité du document relatif aux principales positions du Groupe en 2014 est consultable sur le site institutionnel du Groupe, dans la partie « Finance responsable ».

ENVERS LES RÉGULATEURS

Voir chapitre 4 p. 143.

1. FINANCE RESPONSABLE, NOS ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Principes généraux

Acteur du financement de l'économie réelle, Société Générale est conscient des enjeux sociaux, environnementaux et de convergence économique dans sa sphère d'influence et soucieuse de les prendre en compte dans ses activités.

Elle a ainsi pris plusieurs engagements volontaires relatifs à ces sujets. Ces engagements s'appuient sur les engagements institutionnels du Groupe et sur ses obligations réglementaires, et se déclinent au travers des Principes Généraux Environnementaux et Sociaux (E&S) et des politiques E&S sectorielles et transversales qui leur sont annexées. Ces Principes Généraux E&S ont un statut de Directive interne et sont signés par le Président-Directeur général. Ils fournissent un cadre global permettant l'articulation des différentes politiques RSE et tendent à en faciliter la mise en œuvre.

Ces Principes précisent notamment les standards et initiatives en matière de droits de l'homme que Société Générale a identifiés comme étant les plus importants :

- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;
- les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE et les principes de Ruggie ;
- le Pacte mondial des Nations Unies.

Ces Principes Généraux sont rendus publics au travers de la communication du Groupe et sont consultables sur son site Internet. En 2014, les Principes Généraux et l'ensemble des politiques E&S ont été révisés afin de clarifier les engagements de Société Générale et les critères de mise en œuvre des politiques les constituant.

Politiques sectorielles et transversales

Les politiques sectorielles et transversales couvrent désormais douze secteurs, considérés comme potentiellement sensibles d'un point de vue E&S ou éthique, dans lesquels le Groupe joue un rôle actif. En 2014, deux nouvelles politiques sectorielles (Agriculture, pêche et agroalimentaire et Centrales thermiques) sont venues s'ajouter à la liste des secteurs couverts (Barrages et énergie hydroélectrique, Centrales thermiques au charbon, Défense, Exploitation forestière, Huile de palme, Mines, Navires de commerce, Nucléaire civil et Pétrole et gaz). Enfin, une politique E&S transversale porte sur la biodiversité.

Élaborées par des groupes de travail transversaux, les politiques E&S sont approuvées par le Comité Exécutif. Elles précisent les principaux enjeux et risques E&S du secteur, identifient les standards internationaux les plus reconnus faisant référence dans le secteur et précisent également la déclinaison de ces politiques au niveau des clients et des transactions dédiées. Dans un processus d'amélioration continue, une veille sectorielle permet d'évaluer la nécessité de mettre à jour les politiques existantes. En 2014, la politique sectorielle Mines a été mise à jour afin de refléter l'évolution des standards. D'autre part, afin de faciliter l'application de ces politiques par les équipes opérationnelles, des guides d'application sont progressivement déployés comme sur la politique Défense et sur la politique Huile de palme.

Les politiques E&S sont publiques et accessibles sur le site Internet du Groupe (http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse/finance-responsable).

BIODIVERSITÉ

Société Générale s'est dotée depuis 2012 d'une politique E&S spécifique sur la biodiversité, applicable à l'ensemble des opérations bancaires et financières du Groupe *via* des procédures de revue des transactions dédiées et des clients. Cette politique est applicable à l'ensemble des opérations bancaires et financières du Groupe, *via* des procédures de revue des transactions dédiées et des clients. Les Principes Généraux E&S listent également la Convention sur le patrimoine mondial de l'UNESCO parmi les conventions internationales que la banque s'engage à respecter.

Le cadre normatif des Principes de l'Équateur inclut par ailleurs des standards spécifiques sur la biodiversité.

Enfin, au sein de ses filiales à l'étranger, des initiatives de sensibilisation à la conservation de la biodiversité et au maintien des éco-systèmes se multiplient. C'est notamment le cas de SGAL en Albanie, de DELTACREDIT en Russie ou SGCB en Nouvelle-Calédonie qui participent à des opérations de reforestation et soutiennent des programmes de biodiversité.

Principes de l'Équateur

Depuis une dizaine d'années, les politiques et processus de gestion des risques de crédit et de réputation ont progressivement intégré l'évaluation de critères E&S. L'engagement de prise en compte des risques E&S dans le risque de crédit a notamment été concrétisé par l'adoption des Principes de l'Équateur (EP) en 2007. Les EP constituent le cadre de référence du secteur financier visant à identifier, évaluer et gérer les risques E&S des projets financés et conseillés par les institutions financières. 80 institutions financières internationales les ont adoptés à ce jour. En 2014, suite à l'adoption en 2013 de la version révisée de l'initiative (EP3), Société Générale a mis à jour ses processus internes de mise en œuvre des EP. Les

EP 3 élargissent notamment le périmètre de transactions couvertes en incluant certaines transactions dédiées comme les prêts aux entreprises liés à un projet ou encore les prêts-relais.

Les EP 3 ont également approfondi les exigences concernant les aspects Droits de l'Homme. La banque a ainsi intégré de nouvelles thématiques relatives aux droits de l'homme aux *due diligence* réalisées dans le cadre des EP.

Ainsi, dans les pays qui ne sont pas « OCDE à hauts revenus », les transactions dédiées pour lesquelles une évaluation E&S est requise, sont ainsi examinées au regard des normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI) du groupe Banque Mondiale. Ces normes couvrent en particulier les droits de l'homme au travers de l'évaluation des conditions de travail et des droits des travailleurs, les déplacements de population, ou les impacts sur les populations autochtones.

Société Générale participe par ailleurs à plusieurs des groupes de travail au sein de l'initiative EP. Ces réunions permettent aux banques d'échanger entre elles sur les pratiques d'application des EP.

MISE EN ŒUVRE DE NOS ENGAGEMENTS E&S DANS NOS MÉTIERS

Afin de permettre la mise en œuvre progressive de ses engagements E&S (Principes Généraux E&S, politiques sectorielles et Principes de l'Équateur), le Groupe s'est doté de plusieurs procédures. Ces procédures définissent les modalités d'application des engagements, et ont pour objectif de cadrer l'identification, l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts E&S associés aux transactions ou aux clients. Elles ont également pour objectif de faciliter l'application des politiques et engagements au sein des diverses entités du Groupe.

Ces procédures permettent également de faire le lien entre les impacts négatifs potentiels et les impacts positifs attendus, lien sur lequel repose la finance à impact positif (voir p. 308 « Offre bancaire à caractère environnemental et finance à impact positif »).

Évaluation des risques E&S des projets et transactions dédiées

L'évaluation des risques E&S des transactions dédiées consiste en partie en l'application des Principes de l'Équateur sur le périmètre couvert par les EP, mais également en une revue d'autres transactions n'entrant pas dans ce périmètre.

Cette évaluation s'articule en quelques étapes majeures :

- la catégorisation du projet (A pour les projets aux risques ou impacts E&S potentiels élevés, B pour les projets à risques moyens et C pour les projets à risque faible) ;
- les niveaux d'évaluation et d'exigences E&S spécifiques sont alors fixés en fonction de la catégorie attribuée au projet. La revue de la documentation E&S (rapport de *due diligence* le cas échéant ou toute autre documentation reçue du client) est faite par les responsables commerciaux dans les lignes métier. Pour les projets identifiés comme les plus risqués, les experts E&S dédiés sont sollicités. Lors de ces revues, des informations supplémentaires peuvent être demandées au client et/ou à un expert E&S indépendant. Un mémo E&S est ensuite rédigé (pour les projets de catégories A et B). Ce mémo fait partie du dossier de crédit sur la base duquel se prononce la direction des Risques de la banque.

En parallèle, les transactions présentant un risque de réputation font l'objet d'une revue et d'un processus de validation spécifiques.

- Si des impacts ou risques E&S majeurs sont identifiés, un plan d'action spécifie les mesures nécessaires pour les minimiser les impacts et atténuer les risques E&S potentiels. La mise en œuvre de ce plan d'action est alors intégrée au contrat de prêt, tout comme les standards E&S que le client est tenu de respecter conformément aux exigences des Principes de l'Équateur. En cas de non-respect des standards requis, Société Générale peut décider de retirer son engagement de financement.

Durant l'année 2014, 33 financements de projets, 5 prêts aux entreprises liés à un projet et 8 mandats de conseil en matière de financement de projets entrant dans le périmètre des Principes de l'Équateur ont été signés. Une centaine de transactions dédiées (signées ou non) hors périmètre EP ont également fait l'objet d'une revue E&S adaptée en fonction du type d'engagement financier et des enjeux E&S identifiés.

Critères E&S dans l'analyse des clients, liste de surveillance et exclusions

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, des critères d'évaluation E&S des clients sont, depuis 2010, intégrés aux processus de revue client (processus « Know Your Customer » - KYC). La revue E&S s'inscrit dans le processus régulier KYC et nourrit le processus de crédit. Cette revue a pour principal objectif d'identifier d'une part les entreprises ayant des activités dans des secteurs sensibles ou controversés, et d'autre part d'identifier les controverses avérées sur le client relatives à des problèmes E&S. Cette revue est effectuée sur la base d'informations publiques disponibles, collectées *via* des outils de recherche informatiques et des bases de données et, si nécessaire, d'informations fournies par les responsables clients au sein des lignes métiers. Elle est principalement réalisée par les analystes KYC, soutenus depuis 2010 par deux personnes dédiées à l'évaluation E&S des clients. Des formations sont également dispensées aux nouveaux analystes KYC sur ces sujets.

Entre 2010 et fin 2014, près de 4 100 clients ont été analysés à la recherche d'une controverse relative aux sujets E&S. De plus, les clients de la Banque de Financement et d'Investissement identifiés dans des secteurs d'activité pour lesquels une politique E&S a été publiée par la Banque ont fait l'objet d'une revue plus approfondie. Cette analyse a permis de déceler un risque E&S plus élevé dans 20 % des Groupes Clients, pour lesquels une analyse plus approfondie a été menée. Lorsque le risque E&S est jugé trop élevé par la Conformité, Société Générale peut décider de ne pas entrer en relation avec un client ou imposer des restrictions à la relation client. Société Générale a également engagé des discussions avec 5 clients cette année afin de convenir avec eux des moyens d'atténuation de leurs risques E&S.

Société Générale poursuit progressivement le déploiement de ce principe d'analyse E&S client à d'autres entités du Groupe.

Liste de surveillance

Afin de faciliter l'identification des controverses relatives aux sujets E&S, une liste de surveillance E&S est constituée et mise à jour trimestriellement par des experts E&S internes. Cette liste est composée de projets, d'entreprises ou de secteurs, financés ou non par Société Générale, qui font l'objet de controverses ou de campagnes publiques de la part de la société civile. Cette liste de surveillance E&S, permet une veille globale, et vise à alerter les équipes opérationnelles en amont et à mettre en place une évaluation E&S renforcée.

Liste d'exclusion des entreprises du secteur de la défense, impliquées dans les armes controversées

En plus de la liste de surveillance E&S et dans le cadre de la politique sectorielle Défense, une liste d'exclusion a été élaborée. Elle est constituée d'entreprises qui produisent, fabriquent, stockent ou commercialisent des mines anti-personnel ou des armes à sous-munition, ainsi que d'autres types d'armes très controversées. Société Générale s'étant engagée au travers de sa politique à ne pas fournir, en connaissance de cause, de services bancaires et financiers à ces entreprises, à leurs maisons mères ou à leurs filiales. Toute entrée en relation commerciale est interdite avec les entreprises de cette liste.

IMPACTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE NOS ACTIVITÉS

Soutien à l'économie dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires

Au travers de son réseau de filiales, le Groupe, joue un rôle moteur dans le développement des régions où il œuvre. Ses filiales ou succursales, contribuent activement au développement de l'économie dans leurs pays respectifs, assument pleinement leurs responsabilités sociales et environnementales, et engagent des initiatives porteuses de progrès. La banque fournit des emplois, soutient la création et le développement des entreprises et accompagne les projets des collectivités territoriales, renforçant son action de banque citoyenne.

Fin 2014, 60,5 % des effectifs du Groupe se situent hors France métropolitaine, dont 10,7 % dans les pays à faibles revenus ou à revenus intermédiaires bas (au sens de la Banque Mondiale) (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Géorgie, Inde, Madagascar, Maroc, Sénégal…) et 12 % dans des pays à revenus moyens (au sens de la Banque Mondiale) (Algérie, Brésil, Bulgarie, Chine, Roumanie, Serbie, Tunisie…).

Société Générale continue à adapter son offre de produits et de services au niveau de maturité de chaque marché en proposant notamment des solutions novatrices pour accompagner les populations peu bancarisées, qui représentent le plus grand nombre en Afrique subsaharienne et dans une moindre mesure en Europe de l'est.

La stratégie de la banque s'inscrit dans la durée. Certaines de ses filiales ont en effet plus de 50 ans de présence en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun) voire plus de 100 ans (Maroc). Depuis l'ouverture de sa filiale au Togo (succursale de Société Générale Bénin), le groupe Société Générale est désormais présent dans 17 pays africains et bénéficie d'un positionnement unique, qui permet d'offrir à ses clients les avantages d'une banque internationale et la proximité d'une banque locale. En Afrique, le Groupe accompagne les économies locales et sert près de 2,8 millions de clients dont 172 000 entreprises.

La coopération des filiales du Groupe avec la BERD (Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement) s'est poursuivie en 2014, avec 5 contrats de financement signés pour un montant total de 85 m EUR. À noter parmi ces transactions un crédit de 10 millions d'euros accordé à Société Générale Monténégro (SGME) pour le financement de prêts immobiliers, volonté d'aider les citoyens monténégrins à accéder à la propriété. D'autres lignes destinées à renforcer l'efficacité énergétique ont également été signées notamment par Bank Republic en Géorgie (Energy Efficiency, 10 M USD).

Soutien aux PME

EN FRANCE

Depuis 150 ans, Société Générale est un acteur incontournable de l'Entreprise, de la TPE et de l'entrepreneuriat. Sa clientèle se compose de 80 000 grandes et moyennes entreprises et de 250 000 TPE et Professionnels. Elle s'attache à accompagner dans les régions les artisans, les entrepreneurs et les entreprises de toute taille, tout au long de leur vie et de leur cycle d'activité. Pour cela, elle s'appuie sur ses collaborateurs, ses filiales de financement dédiées et ses partenaires. Elle fait ainsi bénéficier ses entreprises clientes de ses partenariats avec Coface, Ubifrance, BEI et Bpifrance afin de favoriser leur croissance.

UNE ORGANISATION DE PROXIMITÉ POUR APPORTER L'EXPERTISE NÉCESSAIRE À CHAQUE ÉTAPE CLÉ DE LA VIE DES ENTREPRISES

L'accompagnement des PME et ETI est un axe fort du soutien à l'économie. La banque a ainsi significativement renforcé son dispositif d'accompagnement des entreprises en termes de réseau de proximité ou d'accès à l'expertise métier. En 2014, le niveau de satisfaction globale des PME envers Société Générale confirme la dynamique engagée depuis plusieurs années. Ces résultats positifs soulignent la pertinence du dispositif de la banque, fondé sur la proximité d'un réseau national à fort ancrage local allié à la puissance et l'expertise d'une banque universelle. Pour preuve, 77 % des clients de Société Générale déclarent que la banque sait mettre ses experts à leur disposition et 8 clients de Société Générale sur 10 considèrent que le dispositif commercial déployé permet de rester proche des PME (+11 pts vs 2010)[1].

(1) Périmètre de l'étude : 2 720 responsables de la relation bancaire au sein de PME (CA<75 m€), dont 603 clients Société Générale, ont été interrogés par téléphone par l'institut CSA en Février/Mars 2014.

SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

En 2014, Société Générale est entrée en relation avec 23 525 entreprises créées depuis moins d'un an en France (+0,9 % par rapport à fin décembre 2013), soit 66 % de nouveaux clients professionnels au 31 décembre 2014, auxquelles elle a accordé environ 4 621 prêts moyen/long terme, pour un montant de 462 M EUR.

Société Générale assure à ses clients un accompagnement adapté en s'appuyant sur des réseaux spécialisés, ce qui permet d'augmenter sensiblement le taux de survie des nouvelles entreprises (taux de survie de 87 % à trois ans et 84 % à cinq ans pour les créateurs d'entreprises accompagnées par un réseau spécialisé contre un taux de survie au niveau national de 51,5 %. Source : INSEE – 2011). Elle compte, entre autres, parmi ses partenaires CCI Entreprendre en France, Initiative France, le réseau des BGE (Boutiques de Gestion), le Moovjee (Mouvement pour les Jeunes et les Étudiants Entrepreneurs), la Société Nationales des Meilleurs Ouvriers de France, l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), l'IME (l'Institut du Mentorat Entrepreneurial), le Réseau Entreprendre. Cette année encore, Société Générale a participé à de nombreuses manifestations aux côtés de ses partenaires et organisé diverses conférences sur le thème de la création et de la reprise d'entreprise.

La banque est partenaire de 154 plateformes locales d'Initiative France (6 partenariats supplémentaires initiés) qui ont permis la création ou la reprise de 11 912 entreprises en 2013 générant plus de 28 000 emplois directs dès la 1re année. En complément des prêts d'honneur (prêts à taux zéro, sans garantie) des 230 plateformes, la banque a attribué 953 prêts pour un montant de 57,2 M EUR à des entrepreneurs agréés par Initiative France en 2013 (chiffres communiqués par Initiative France en 2014 dans son rapport d'activité). Lancée dès 2012 la Collection de cartes business entrepreneurs permet au réseau d'accompagnement choisi (Initiative France ou Moovjee) de bénéficier d'un soutien financier mais surtout d'actions conjointes faisant appel à l'expertise des collaborateurs de la banque. Par le biais de partenariats, Société Générale favorise également l'accès au crédit pour les créateurs et repreneurs d'entreprises. En 2014, elle a d'ailleurs renouvelé son partenariat avec la SIAGI[2], Société Générale facilite ainsi l'accès au crédit pour les entrepreneurs : artisans, commerçants, professions libérales et TPE en particulier. La garantie SIAGI permet à l'emprunteur de ne pas engager sa caution personnelle ou de la limiter.

Un partenariat entre le Groupe Crédit du Nord et Isodev a été signé en janvier 2014. Avec Isodev, société spécialisée dans la distribution de quasi fonds propres aux PME et 10 mois après le lancement, ce sont 1 280 dossiers qui ont été présentés, 76 sont en cours d'instruction, 490 ont été refusés, 368 ont été classés sans suite par le client (y compris des dossiers accordés) et 272 ont été accordés. Le montant décaissé s'élève à 7,4 M EUR (35 300 EUR en moyenne) ; 63 dossiers sont en cours de signature et décaissement pour 2,4 M EUR (portant la moyenne à 36 100 EUR.

ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

L'engagement à accompagner le développement des entreprises et la mobilisation à soutenir les efforts collectifs de relance de l'économie européenne et française, ont été réaffirmés par le Groupe lors du lancement dans ses réseaux (Société Générale et Crédit du Nord) d'une offre spéciale de crédit dédiée aux PME, TPE et professionnels en France et en faveur de l'investissement en France. Cette offre prévoit de mettre à disposition une enveloppe globale de 2 Mds EUR de crédits à des taux exceptionnels pour financer leurs projets d'investissement.

Société Générale par l'intermédiaire de ses filiales, se mobilise afin de déployer la stratégie d'accompagnement du Groupe. Parmi les offres mises en place en 2014, nous pouvons citer :

- en mars, la filiale d'affacturage CGA (Compagnie Générale d'Affacturage) a lancé sa nouvelle plateforme de « supply chain finance » pour accompagner la croissance des PME. Cette plateforme (SCF) a été développée pour répondre à l'intérêt accru des grandes entreprises de soutenir les petites et moyennes entreprises pour encourager leur propre croissance économique, leurs intérêts ainsi que ceux de leurs fournisseurs, souvent plus petits et parfois implantés à l'étranger. Cette solution apporte une réponse pertinente à toutes les parties de la « supply chain » ;
- la nouvelle offre de financement de factures à la demande « Avance évolutive » vient également enrichir le dispositif. Elle permet aux entreprises de disposer d'une réserve de financement (jusqu'à 1,5 M EUR) et de choisir les factures sur lesquelles elles souhaitent bénéficier d'une avance, sans obligation de remettre l'intégralité du chiffre d'affaires réalisé sur les clients cédés. Elle complète ainsi la gamme de financements à court terme pour accompagner les entreprises dans le financement de leur cycle d'exploitation ;
- le Groupe propose également une palette complète et intégrée de services de banque de financement et d'investissement (conseil, financement bancaire ou *via* les marchés de capitaux, investissement en capital) par l'intermédiaire de MCIB (Mid Capital Investment Banking) qui rassemble plus de 90 professionnels, basés à Paris et dans les six délégations régionales de province du réseau Société Générale. MCIB est un partenariat entre la Banque de détail en France et la Banque de Financement et d'Investissement dont la mission est d'accompagner les entreprises de taille moyenne cotées ou non cotées dans leur développement et leur transmission.

À L'INTERNATIONAL

En accord avec sa stratégie globale, dans les autres pays où le Groupe est présent, il s'attache à nouer et entretenir des partenariats avec les institutions financières internationales afin de proposer des solutions de financements en adéquation avec les besoins des entreprises (économie locale) qu'il accompagne. Les relations avec la BEI se sont développées en 2014, avec 12 contrats signés pour un montant total de 640 M EUR, lignes généralement dédiées aux PMEs et Mid-Caps, dont 415 M EUR chez Société Générale Equipment Finance (SGEF). À noter parmi les transactions majeures de l'année :

- la BEI et SGEF Italie ont signé un accord pour une ligne de crédit de 100 M EUR en faveur des PME Italiennes. Il s'agit de la première opération en Italie entre la BEI et le Groupe Société Générale, qui ont par ailleurs établi des liens durables dans plusieurs pays Européens. Au Royaume Uni et en Scandinavie, SGEF UK et SG Finans sont entrés en relation avec la BEI et signé des contrats de 50 M GBP (60 M EUR) et 80 M EUR respectivement, pour des lignes dédiées aux financements des PMEs ;

(2) Créée en 1966 par les Chambres de métiers et de l'artisanat, la SIAGI intervient dans les secteurs de l'Artisanat et des activités de proximité. SIAGI garantit les crédits octroyés par l'ensemble des établissements bancaires de la place.

- en Roumanie, BRD a conclu un nouveau partenariat avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) lui permettant de mettre à disposition des PME roumaines 20 M EUR de prêts d'investissement ou de crédits d'exploitation à un taux bonifié (subventionné à hauteur de 50 %) et des garanties réduites ;
- de même, dans le cadre d'un accord signé avec le FEI, SG Leasing Croatie a obtenu une enveloppe de 7 M EUR pour accorder des prêts aux micro-entreprises croates, en particulier à des auto-entrepreneurs, des petites et microentreprises ;
- en Modavie, Mobiasbanca a signé un partenariat bilatéral, intégrant un mécanisme de partage des risques, avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), pour répondre aux besoins de financement des entreprises de taille moyenne dans la limite de 10 M EUR ;
- en République tchèque, pour la 2e année consécutive, Komerční Banka (KB) renouvelle son programme « Nastartujte soi » (*Start yourself up*) permettant d'offrir une bourse aux entrepreneurs de start-ups. KB a également mis en place des financements BEI destinés aux PMEs ayant l'intention d'embaucher au moins un jeune entre 15 et 29 ans (programme « Jobs for Youth »), pour 75 M EUR au total. Avec CEB (Banque de Développement du Conseil de l'Europe), KB par ailleurs a signé une ligne de 100 M EUR pour financer l'amélioration des conditions de vie dans les zones urbaines et rurales et pour la protection de l'environnement (*Improving Living Conditions in Urban and Rural Areas/Protection of the Environment*) ;
- au Maroc, SGMA poursuit son partenariat avec « Réseau Maroc Entreprendre » pour l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs de TPME. En 2014, une nouvelle convention a été signée avec l'association en mettant de nouveau à sa disposition une enveloppe financière de 1 M MAD (91 600 EUR) sans intérêts. L'impact de ce soutien devrait être encore plus significatif en 2015 suite à l'ouverture de plusieurs bureaux régionaux (Rabat, Agadir, Marrakech).

Société Générale a également établi des partenariats ou associations pour mettre en place des offres adaptées au contexte local. Plusieurs opérations illustrent ce soutien en 2014 :

- en novembre, Société Générale Bénin (SGB) a signé une convention PAMESO, plan d'aide à la méso-finance coordonné par l'AFD sur des fonds de l'Union Européenne. Grâce à ce soutien financier partenaire, SGB pourra faciliter encore plus l'accès au financement et aux crédits des TPE et PME au Bénin et, par ce biais, aider ces entreprises à se développer mais aussi à sortir du marché « informel » ;
- en recevant un nouveau soutien financier de 20 M EUR de la part de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) lui permettant de proposer un nouveau programme de prêts aux entrepreneurs locaux, Société Générale Ghana réaffirme son engagement dans le développement des PME locales du secteur privé, soutenu grâce à ses nombreux partenariats avec plusieurs institutions financières internationales ;
- Proparco, filiale de l'Agence Française de Développement, a signé un accord de 12,5 M EUR avec Société Générale Tchad (SGT) venant s'ajouter à une nouvelle ligne de financement de 20 M USD signée avec le Ghana avec l'engagement d'allouer 10 M USD au secteur agricole. Ces lignes permettent de répondre à la demande croissante des PME pour financer des prêts et des projets et de soutenir l'activité économique et les emplois dans ces pays.

Pour preuve de son ancrage dans le tissu économique des régions dans lesquelles le Groupe est présent, sa filiale Société Générale Equipment Finance a reçu trois récompenses lors de la Conférence Leasing Life 2014, face à ses grands concurrents internationaux, notamment le prix « *SME Champion of the Year* » pour la 3e année consécutive, reconnaissance de son engagement auprès de la clientèle des PME à l'échelle internationale et de son soutien particulier aux PME européennes. 70 % des financements octroyés par Société Générale Equipment Finance sont à destination des PME/PMI.

Rappelons également la démarche de Société Générale Algérie (SGA) qui a inauguré 2 nouveaux centres d'affaires dédiés aux entreprises et aux PME portant à 10 le nombre de ces agences bancaires spécifiques. Les collaborateurs de ces centres sont formés pour accompagner spécifiquement les PME et proposer ainsi des offres et services adaptés à leurs besoins.

Financement des états et collectivités territoriales

Société Générale contribue depuis plus de vingt ans au financement du secteur public et parapublic. Société Générale finance ainsi des investissements d'intérêt général, notamment auprès des acteurs de l'Économie Publique (logement social, établissements publics, aménagement). Le montant des encours, court, moyen et long terme, sur l'ensemble de ces marchés est d'environ 17 Mds EUR au 31 décembre 2014.

Société Générale a diversifié son offre auprès des Collectivités Territoriales en leur proposant du co-financement en partenariat avec des investisseurs institutionnels.

En France comme à l'étranger, le Groupe respecte les principes de la charte Gissler dans ses opérations avec les collectivités publiques.

Financement du système associatif en France

Les associations constituent des acteurs importants de l'économie française du fait de leur production de richesses intrinsèques, des emplois créés et des services rendus.

Société Générale a, depuis de nombreuses années, tissé des relations étroites avec le monde des associations sur l'ensemble du territoire. Avec une part de marché globale de 10 % et 120 000 associations clientes auxquelles viennent se rajouter près de 37 000 associations clientes des banques du Groupe Crédit du Nord, la banque leur apporte son savoir faire pour leur permettre de réaliser leurs objectifs, en finançant leurs projets, en les aidant à gérer leurs avoirs et en facilitant leur gestion au quotidien.

Parallèlement à ces engagements, Société Générale, en partenariat avec le cabinet Fidal, a organisé une quarantaine de réunions d'information sur des sujets juridiques ou fiscaux d'actualité afin d'apporter un regard d'expert sur les problématiques des associations.

Enfin, grâce à son offre de cartes caritatives et un Service d'Épargne Solidaire, elle soutient une soixantaine d'associations.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

La loyauté du comportement à l'égard de la clientèle, de façon plus générale l'intégrité des pratiques bancaires et financières concourent de façon décisive à la réputation de Société Générale.

En veillant au respect de ces règles, le Groupe contribue à accroître un actif essentiel, la confiance dont il jouit vis-à-vis des clients, des autres contreparties, des collaborateurs et des autorités de régulation dont il dépend.

Les actions de protection des clients

L'ambition du Groupe est d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes (voir chapitre 4.10, p. 277 « MIF 2 »). Dans le cadre de la stratégie du Groupe, l'ensemble des métiers du Groupe s'est engagé à lancer des plans d'actions Satisfaction Clients. (Voir p. 295 « Dialogue avec les parties prenantes »).

MODE DE RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS

La politique de rémunération du Groupe est déterminée de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflit d'intérêts entre ses collaborateurs et ses clients. Les principes et règles de gouvernance régissant la rémunération figurent dans la documentation normative du Groupe relative à la politique de gestion des conflits d'intérêts.

Un accord d'entreprise signé en juin 2013 supprime le commissionnement à l'acte des forces de vente de la Banque de détail et de la Banque Privée en France au profit de la rémunération annuelle globale brute et de la part variable. Cet accord est applicable depuis le 1er janvier 2014.

INCLUSION FINANCIÈRE

QUELQUES MESURES PERMETTANT À TOUS D'ÊTRE BANCARISÉS

S'agissant du droit au compte, Société Générale et Crédit du Nord, en application de l'article L312-1 du code monétaire et financier mettent gratuitement à la disposition des clients bénéficiaires de ce droit les services constituant le « service bancaire de base » tels que ces services sont définis réglementairement.

Les deux établissements sont en conformité avec la loi Moscovici (loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires) qui est venue renforcer le caractère effectif de ce droit (entre autres, délai d'ouverture réduit et exercice du droit au compte au nom du bénéficiaire par les acteurs de la sphère sociale).

Depuis 2005 et les engagements pris par la profession bancaire pour rendre « la banque plus facile pour tous », Société Générale et Crédit du Nord proposent une gamme de moyens de paiements alternatifs (GPA) à ceux de leurs clients dépourvus de chéquier.

En 2013 et 2014, la loi Moscovici et ses textes d'application sont venus inscrire dans le champ réglementaire tout en les renforçant les engagements successifs qui avaient été pris depuis 2005 en matière de prise en charge des clients fragiles (détection et offre adaptée). Ainsi Société Générale et Crédit du Nord, conformément à leurs obligations, mettent en œuvre les critères de détection de ces clients en situation de fragilité financière. Cela leur permet de proposer systématiquement à ces clients une offre spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident, clients qui peuvent ainsi bénéficier, pour une somme modique, de moyens de paiement sécurisés et d'une utilisation normale du compte bancaire. À fin décembre 2014, 27 943 clients Société Générale sont détenteurs de l'offre GENERIS et 971 clients Crédit du Nord sont détenteurs de l'offre équivalente.

À l'international, des initiatives continuent à progresser et ouvrent d'ores et déjà la route à d'autres projets en 2015 :

- au Sénégal, Manko, la Société d'Appui à l'Inclusion financière, filiale à 100 % de Société Générale offre de puis 2013 des produits et services bancaires aux populations disposant de revenus modestes et à celles n'ayant pas encore accès au système bancaire traditionnel. L'ensemble de ces produits et services bancaires sont distribués soit par téléphone mobile (technologie Yoban'tel développée par SGBS - Société Générale de Banques au Sénégal en 2011) soit par l'agence Manko. Par ailleurs, des cours d'éducation financière, dispensés par une association (en relation avec Manko) et moyennant une somme minime, ont aussi été mis en place pour aider les clients en difficulté. Depuis 2014, Manko connaît une nouvelle phase de développement à travers son extension vers des populations déjà bancarisées du secteur informel et/ou à bas revenus, ainsi que l'ouverture prochaine de nouvelles agences. Le concept a vocation à être déployé dans d'autres pays du continent africain ;
- au Cameroun, le concept développé en 2013 par la filiale Société Générale Cameroun, d'agence mobile qui sillonne les routes à la rencontre des populations, a couvert 390 000 km et permis à ses clients d'effectuer plus de 5 000 opérations bancaires sur 2014. Cette agence mobile, un véhicule entièrement relooké, équipé des dernières technologies de l'information et des communications, dispose des outils qui permettent au conseiller clientèle de réaliser toutes les opérations bancaires et de fournir les mêmes services qu'une agence classique ;
- au Tchad, Société Générale Tchad a développé une solution push SMS vocal, qui permet d'informer et alerter tous ses clients, notamment les populations analphabètes (78 % de la population tchadienne) grâce à l'envoi de messages SMS vocaux en lieu et place des messages écrits. Ce projet innovant, issu d'ateliers créatifs au sein de la banque, permet une totale accessibilité aussi bien aux illettrés qu'aux malvoyants et non-voyants ;
- en Inde, Société Générale India a lancé en 2014 un plan d'inclusion financière qui permet d'aller à la rencontre de populations éloignées de tout en leur amenant les services bancaires de base et de les sensibiliser à la gestion d'un budget. Société Générale India a par ailleurs, noué un partenariat avec un opérateur local afin de faciliter l'accès à ces services au moyen de leur téléphone mobile. Cette initiative est déployée dans 2 villages pour le moment et 260 comptes ont été ouverts en quelques mois.

POUR LES PERSONNES PRÉSENTANT UN RISQUE DE SANTÉ AGGRAVÉ

Société Générale développe des produits et des services s'adaptant aux besoins de chacun.

En France, dans le cadre de la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) signée en 2007 et révisée en 2011 entre les professionnels de la banque et de l'assurance, pour faciliter l'accès à l'assurance et au crédit des personnes présentant

un risque aggravé de santé, Société Générale et Crédit du Nord facilitent l'accès au crédit (immobilier et consommation) et prévoient un mécanisme de mutualisation partielle des surprimes d'assurance pour les plus modestes.

ATTENTION PORTÉE AU SURENDETTEMENT

Le réseau Société Générale France dispose depuis 2004 des moyens nécessaires à l'identification des clientèles surendettées afin de proposer un traitement responsable de ces dossiers.

Entrée en vigueur en novembre 2010, la loi sur le crédit à la consommation a modifié le cadre réglementaire sans changer radicalement le dispositif de Société Générale qui était précurseur à cet égard.

UN PROCESSUS DÉDIÉ AU SURENDETTEMENT

Société Générale a adopté dès 2004 une position responsable vis-à-vis du sujet du surendettement au moyen d'un processus dédié.

Elle maintient le service des comptes bancaires sur lesquels sont domiciliés les revenus, sauf cas particulier et informe les clients surendettés des moyens de paiement alternatifs au chèque. Le débiteur continue à bénéficier du découvert qui lui avait été accordé. La gestion de la relation Client s'appuie sur un dispositif complémentaire :

- les conseillers de clientèle assurent le suivi du compte au quotidien ;
- les opérateurs en *back office* qui gèrent les encours de crédit dans la phase qui précède l'acceptation du dossier et le plan d'apurement dès lors que celui-ci est accepté. Cette organisation empêche un accroissement des crédits supportés par le client surendetté, tout en permettant un suivi personnalisé au quotidien.

Une personne surendettée étant vulnérable, il convient de lui empêcher l'accès à de nouveaux crédits. Pour autant le service d'un compte bancaire et de moyens de paiement adaptés doivent permettre le maintien d'une vie sociale. Elle peut alors souscrire l'offre spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident. (Voir « Mesures permettant à tous d'être bancarisés » p. 303).

UNE PRISE EN CHARGE DES CLIENTS FRAGILISÉS POUR PRÉVENIR LE SURENDETTEMENT

Le dispositif de prise en charge des clients fragilisés, opérationnel dans l'ensemble du réseau d'agences en France depuis mi-2013, repose sur :

- le recensement de tous les clients répondant à certains critères de fragilité (dépassements d'autorisation prolongés, impayés de crédit, etc.) ;
- la prise en charge de ces clients par des plateformes de conseillers spécialisés qui assurent temporairement la relation commerciale à la place de l'agence ;
- la recherche, avec les clients pris en charge, de solutions d'apurement progressif des impayés, en privilégiant autant que possible la voie du retour en encours sain sur celle du contentieux ;
- la reprise, à l'issue de la période d'apurement, de la relation des clients avec leur agence.

À fin novembre 2014, les plates-formes de négociation amiable ont pris en charge plus de 37 000 clients. Les clients ainsi assistés restent en moyenne plus de 3 mois et demi avant l'issue de leur dossier. Ce sont environ 64 % d'entre eux qui retrouvent une situation financière assainie et leur relation bancaire reprend son cours dans leur agence Société Générale.

Franfinance, filiale du Groupe spécialisée dans le crédit consommation a également mis en place des actions visant à prévenir le surendettement. En 2010, Franfinance et CGI ont signé une convention de partenariat avec CRÉSUS (Chambres RÉgionales de SUrendettement Social), un réseau d'associations fédérées qui accompagne depuis 1992 les personnes mal endettées ou surendettées. Dans ce cadre, les deux filiales françaises du groupe Société Générale, spécialisées dans le crédit à la consommation, proposent à leurs clients présentant des signes de fragilité financière de contacter l'association CRÉSUS de leur région. La signature d'une charte d'accompagnement entre l'association et le client volontaire ouvre sur la réalisation d'un bilan budgétaire et social, suivi d'un accompagnement de proximité visant à renforcer la sauvegarde de son équilibre financier.

ÉDUCATION FINANCIÈRE

Conscient qu'un usage raisonné des produits et des services bancaires passe par l'éducation financière et la mise à disposition d'informations claires sur ses produits et services, Société Générale déploie dans son réseau des outils pour améliorer le niveau d'éducation financière des clients.

DES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT

En France, Société Générale et CRÉSUS ont lancé ensemble un programme d'éducation budgétaire réalisé dans le cadre d'un mécénat de compétences. Ce projet Éducation Financière vise à sensibiliser les jeunes aux enjeux d'une bonne gestion budgétaire et se concrétise par des interventions conjointes et bénévoles dans des Centres de Formation d'Apprenti(e)s (CFA) de 4 régions de France ayant accepté la proposition de Société Générale et CRÉSUS. Suite au succès de l'expérimentation en 2013, avec 100 collaborateurs engagés, ce projet se poursuit en 2014-2015 avec l'objectif de sensibiliser 3 000 jeunes et de mobiliser 200 collaborateurs volontaires.

À l'étranger de nombreuses initiatives se mettent en place, à titre d'exemples :

- au Maroc, SGMA participe à un programme global de bancarisation et d'éducation financière : les établissements bancaires se sont concertés pour initier diverses actions visant à familiariser un public non averti, notamment les jeunes, à certains concepts financiers de base ;
- Société Générale Albania (SGAL) s'est associé à la Global Money Week, en organisant un événement de promotion de l'éducation financière en coopération avec la Banque d'Albanie. Les dirigeants ont expliqué les clés et le rôle d'une banque et ouvert les portes du siège et des agences à des lycéens ;
- Komerční Banka et sa fondation KB Jistota aident les jeunes des foyers d'enfance à entrer dans la vie active en leur donnant des repères dans le monde complexe de la finance, grâce au programme international « Skills to succeed » (« des compétences pour réussir ») ;
- en Espagne, suite au succès rencontré par le plan de volontariat mis en place en 2013 au sein de la filiale, une équipe de 10 bénévoles permanents contribue à un programme d'éducation financière en partenariat avec la fondation INTEGRA.

D'autres initiatives se déploient également en Roumanie, en Russie, aux USA, au Bénin, au Sénégal…

DES OUTILS D'AIDE À L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Dans un souci de transparence et de pédagogie, Société Générale met à disposition de ses clients ou partenaires de nombreux outils de simulation ou de calcul financier on-line ou sur les applications partenaires.

À titre d'exemple, Société Générale Equipment Finance UK a développé une calculette financière 'SGEF Assist quote' sous forme d'application smartphone pour ses clients « vendors » apporteurs d'affaires, offrant simplicité, transparence et interaction immédiate entre les 3 parties concernées (client final, revendeur ou constructeur et SGEF).

En France, Société Générale s'est également associée au groupe Playbac pour proposer un site internet d'éducation financière dédié aux 6-11 ans. Ce site abcbanque.fr offre un contenu pédagogique à travers des jeux, des vidéos, des actus et différents outils qui permettent aux enfants d'apprendre en s'amusant. Au sein du site, l'Espace Parents, propose conseils et thèmes de réflexion pour les accompagner au mieux dans cet apprentissage. Le tout est complété d'un guide pédagogique adossé à un guide commercial qui est remis lors des entrées en relation.

SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

Soucieuse de protéger les nouveaux usages de ses clients, Société Générale qui a fait de la banque relationnelle et digitale le cœur de son dispositif a déployé un ensemble de solutions.

Afin de sécuriser les opérations bancaires de ses clients, elle propose notamment le téléchargement gratuit de Trusteer®, un logiciel puissant spécialisé dans la détection des virus bancaires.

Plus récemment, la banque a développé le Pass sécurité, une solution qui permet à l'utilisateur de valider sur son smartphone, dans l'Appli Société Générale, une transaction démarrée sur internet. Ce système constitue une protection supplémentaire pour les achats en ligne.

Société Générale est également engagée dans un programme de lutte contre les fraudes cybercriminelles *via* l'exploitation de Big Data. Ces technologies vont permettre de détecter et donc de réagir rapidement à certains types d'attaques que subissent les clients (exemple : vol *via* phishing des identifiants bancaires du client).

Pour sécuriser l'accès aux services sensibles, la banque expérimente, la biométrie vocale qui permet de renforcer l'authentification. Une expérience a eu lieu récemment auprès de 300 collaborateurs.

Enfin, parce que le rôle de l'humain dans la cybersécurité n'est plus à démontrer, et que les fraudeurs sont de plus en plus inventifs et organisés, pour prévenir les fraudes bancaires par ingénierie sociale chez ses clients et prospects, Société Générale anime depuis plus d'un an, en partenariat avec les autorités judiciaires, des conférences pour les chefs d'entreprises, trésoriers… Un site internet dédié (https://entreprises. societegenerale.fr/securite.html), un guide de bonnes pratiques et des messages de sensibilisation sont aussi régulièrement diffusés.

Société Générale a lancé du 14 octobre au 17 décembre 2014 la 2e édition des « Cafés 2.0 », des ateliers pédagogiques ouverts à tous pour se familiariser avec le numérique, dans 30 agences en France, avec des formateurs spécialistes du numérique. Ces séances sont l'occasion de sensibiliser et d'informer sur les risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies et permettent également de lever les freins éventuels de certains. En matière bancaire comme dans tous les domaines, la sécurité et la vigilance sont primordiales.

Par ailleurs, Société Générale s'associe aux Chambres de Commerce et d'Industrie et propose à l'ensemble de sa clientèle Professionnelle une formation « Cafés 2.0 » adaptée à ses services.

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Société Générale a pris dès l'année 2000 des engagements dans le cadre du groupe de Wolfsberg puis en 2003 dans le cadre du Pacte Mondial. Le dispositif de lutte anti-blanchiment inclut la surveillance de l'instrumentalisation éventuelle du système bancaire par des tiers pour se livrer à la corruption. En 2014, le groupe de Wolfsberg a publié des principes de sécurité financière dans le Correspondant Banking (en anglais : Wolfsberg *Anti-Money Laundering Principles for Correspondent Banking)*.

En matière de lutte contre la corruption, Société Générale a des principes stricts qui sont inscrits dans le Code de conduite et se conforme aux dispositions des réglementations les plus rigoureuses en la matière, notamment le UK *Bribery Act.* Un suivi étroit de leur mise en œuvre a été mis en place. Les dispositions et contrôles obligatoires sont diffusés depuis 2001 *via* des instructions, actualisées régulièrement, applicables à l'ensemble du Groupe. (Voir chapitre 4 : « Risques de non conformité et de réputation, et risques juridiques » p. 274 et suivantes).

Le code de conduite Société Générale

Le Code de conduite du Groupe a fait l'objet d'une nouvelle rédaction parue en janvier 2013, sous la forme de directive signée par le Président-Directeur général. Il se place dans la continuité de la version antérieure et constitue la base de l'éthique professionnelle du Groupe.

Il fait partie de la Documentation Normative sur laquelle s'appuie le dispositif de gouvernance.

Il est disponible dans les 8 langues les plus pratiquées dans le Groupe et applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, et constituent un socle homogène au sein du Groupe.

La nouvelle version du Code clarifie les droits et devoirs des collaborateurs, clients, fournisseurs, et actionnaires dans la relation avec Société Générale. Il promeut la responsabilité sociale et environnementale et rappelle les principaux engagements pris par le Groupe tels le Pacte mondial et l'UNEP-FI (United Nations Environment Programme – Finance Initiative), et l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles et énergétiques.

Des précisions s'ajoutent aux fondamentaux que sont : le respect des engagements fondamentaux (tels que les Droits de l'Homme, le respect de l'environnement, etc.), la prévention des conflits d'intérêts, de la corruption et du blanchiment, la conduite du politique cadeau, les achats responsables et la procédure d'escalade en cas de non-conformité.

Il contribue ainsi à la prévention des risques afin de consolider la réputation et la démarche responsable de l'entreprise.

Le code de conduite est disponible sur le site internet du Groupe. (Voir chapitre 4-10, p. 275 « La culture conformité »).

Conduite fiscale

Le Code de Conduite Fiscale du Groupe approuvé par le Conseil d'administration en novembre 2010 s'inscrit dans le cadre des évolutions internationales en vue de lutter contre les pratiques fiscales dommageables notamment à la demande de l'OCDE. Il est disponible sur le site Internet du Groupe.

Avec ce Code, Société Générale s'engage notamment à ne pas faciliter ou soutenir des opérations avec les clients dont l'efficacité repose sur la non-transmission d'informations aux autorités fiscales. À ce titre, le Groupe s'est pleinement investi dans la mise en œuvre des réglementations visant à assurer la transparence fiscale (FATCA, Directive Coopération administrative dans le domaine fiscal et dernièrement Common *Reporting* Standard). Il est à noter en particulier que toutes les filiales de la banque privée sont implantées dans des États ayant adopté le *Common Reporting* Standard. Dès 2016 et au plus tard au 1er janvier 2017 en fonction des conventions internationales signées, elles pratiqueront ainsi l'échange automatique de renseignements à l'égard des 98 pays engagés à aujourd'hui. Il a par ailleurs été décidé de renforcer de manière explicite l'information quant à l'obligation faite à notre clientèle internationale en Banque Privée de se conformer aux lois et réglementations d'ordre fiscal de l'ensemble des juridictions qui lui sont applicables. Une section spécifique a ainsi été inscrite dans les Conditions générales de toutes nos implantations à l'étranger en 2013.

Dans ce cadre, le Groupe demeure ainsi vigilant sur la conformité fiscale de ses activités et de ses clients.

Société Générale ne détient aucune implantation en activité dans des États figurant sur la liste des États ou Territoires Non Coopératifs (ETNC) établie par le Gouvernement français.

La banque a défini depuis 2003 des règles internes strictes afin d'éviter tout développement d'implantations dans les pays qualifiés de paradis fiscaux non coopératifs par l'OCDE. Toute implantation, ou tout développement d'activités, dans les implantations existantes ne peut être autorisé que par décision de la Direction générale après avis du Secrétariat général et de la Direction des risques.

Depuis 2010, Société Générale a décidé de fermer, et a mis en œuvre les démarches nécessaires pour fermer, toutes les implantations du Groupe dans des ETNC et dont la liste a été mise à jour par l'arrêté ministériel du 17 janvier 2014 (publié au JO du 19 janvier 2014).

En 2014, Société Générale ne détenait plus, directement ou indirectement, aucune implantation en activité dans les États concernés. Société Générale détient une licence non utilisée à Brunei et une implantation inactive et en liquidation aux Iles Vierges Britanniques.

Par ailleurs, le Groupe proscrit les nouvelles implantations dans une liste élargie dite « liste SG » (établie à partir de pays ayant quitté tardivement la liste grise de l'OCDE).

Le Groupe ne s'interdit pas toute présence dans des places financières reconnues comme Singapour, Hongkong, le Luxembourg dès lors qu'y est développée une activité bancaire et financière effective répondant aux besoins de la clientèle locale ou internationale. L'activité du Groupe dans ces places financières contribue par ailleurs à développer l'activité française du Groupe.

Enfin le Groupe respecte les dispositions du code général des impôts et notamment de l'article 209 B (« *Controlled Foreign Companies rules* ») qui prévoit la taxation en France d'entités établies dans des pays où l'impôt sur les bénéfices est inférieur à 50 % du taux français (ex : SGA aux Antilles Néerlandaises). (Voir chapitre 2-12, p. 57 « Informations relatives aux implantations et activités en 31 décembre 2014 ».

2. FINANCE RESPONSABLE, NOS PRODUITS ET SERVICES

L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES SOLIDAIRES DE LA BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

Société Générale, l'une des premières banques à avoir proposé des produits de finance solidaire, rapproche les clients des entrepreneurs sociaux et accompagne ses clients dans leur démarche solidaire. En 2014, la banque a continué à élargir le nombre d'associations partenaires et à étoffer sa gamme de produits et services. L'offre bancaire solidaire Société Générale s'adresse à l'ensemble de ses clients, particuliers, professionnels et entreprises, leur permettant d'effectuer des versements à de nombreuses associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général.

Au global, avec les trois produits, Service d'Épargne Solidaire, cartes Collection caritatives et Programme de fidélisation Filigrane, Société Générale a permis en 2014 un total de versements s'élevant à plus de 1,8 m EUR, en progression de 26 % par rapport à 2013, à 50 associations partenaires.

Des campagnes promotionnelles sur les cartes Collection caritatives et les Services d'Épargne Solidaire ont lieu en novembre 2014 pour soutenir l'élan solidaire.

Le Service d'Épargne Solidaire

Le service d'épargne solidaire permet aux clients de verser tout ou partie (25, 50, 75 ou 100 %) des intérêts de leurs livrets d'épargne (Livret A, Livret Développement Durable, Livret Jeune, CSL, Livret Épargne Plus, Livret BFM Avenir) à une ou plusieurs associations ou fondations qui soutiennent une cause humanitaire ou sociale et agissent en faveur de la santé ou de l'environnement. Ils donnent lieu à abondement par Société Générale. À fin 2014, on dénombre 31 073 Services d'Épargne Solidaire et 328 167 EUR d'intérêts ont été reversés pendant l'année (soit +5,4 % par rapport à 2013) se décomposant comme suit :

- 286 544 EUR de dons clients (dont 50 709 EUR de clients BFM - Banque Française Mutualiste) ;
- 28 666 EUR d'abondement (dont 5 072 EUR d'abondement BFM) ;
- 12 967 EUR de dons Société Générale dans le cadre de l'opération CRCM (Centre de Relation Clientèle Multimédia) Solidaires.

En 2014, 4 nouvelles associations ont rejoint le Service d'Épargne Solidaire : UNICEF, Reporters Sans Frontières, Solidarité Nouvelle Face au Chômage et AFM Téléthon.

De son côté, le Crédit du Nord a lancé fin 2014 le Livret Régional qui offre une réelle souplesse de gestion et permet à l'épargnant de placer son argent tout en participant activement au développement des régions. L'épargne est sécurisée et réinvestie, notamment au sein de projets régionaux qui soutiennent les initiatives locales (aides à la création d'entreprises, prêts immobiliers à des particuliers, accompagnement du monde associatif…).

Les cartes caritatives

Société Générale propose actuellement des cartes caritatives ayant un succès croissant auprès des clients. Elles leur permettent de soutenir des causes qui leur sont chères grâce à l'élargissement des bénéficiaires et d'apporter une aide concrète à l'une des 60 associations partenaires.

À chaque paiement effectué avec une de ces cartes, Société Générale verse 5 centimes d'euros à l'association concernée.

Depuis le lancement de ces cartes en mai 2008, 3 112 176 EUR ont été versés aux associations partenaires, dont 738 764 EUR en 2014.

Le don grâce à la carte sans contact

Société Générale qui soutient la SNSM (Société Nationale des Sauveteurs en Mer) depuis plus de 10 ans, innove dans le paiement sans contact par carte ou par mobile en accompagnant cette association dans une opération de collecte de fonds originale en permettant, grâce à un mobilier urbain animé et interactif, à tout porteur d'une carte sans contact de faire un don de façon ludique.

Cette innovation, nouvelle preuve de la collaboration entre la Banque et la SNSM, confirme la volonté du Groupe d'être à la pointe des nouvelles technologies et d'être toujours au plus près de ses partenaires.

Le programme Filigrane

Depuis le début de l'année 2014, le Programme de fidélisation Filigrane, associé à l'offre JAZZ, permet de soutenir Le Secours Populaire Français et La Croix-Rouge Française.

Dans le cadre de la réglementation des ventes avec primes, Société Générale a décidé de reverser, pour toute commande de cadeaux, une participation financière de 0,25 EUR à parts égales aux 2 associations bénéficiaires. Elles ont ainsi reçu près de 177 523 EUR en 2014.

Les adhérents à ce programme de fidélité peuvent transformer leurs points de fidélité en dons à l'association de leur choix. En 2014, 309 921 EUR ont ainsi été reversés aux associations.

Au total, Filigrane a permis de collecter 487 444 EUR en 2014, soit 10 % de plus qu'en 2013.

L'opération Parrainage

En janvier 2014, Société Générale a lancé l'opération Parrainage : pour chaque ouverture de compte sous parrainage, Société Générale verse 5 EUR au Secours Populaire Français afin de soutenir son action auprès des moins favorisés. Cette opération a permis de verser 158 325 EUR au Secours Populaire Français en 2014.

Le partenariat SPEAR

Un partenariat avec la plateforme de financements participatifs SPEAR (Société Pour une Épargne Activement Responsable), a été signé en juin 2012. SPEAR est une coopérative labellisée Finansol qui permet à des entreprises ou des associations désireuses de mener à bien un projet à caractère solidaire, d'obtenir un prêt bancaire grâce à des épargnants qui souhaitent donner du sens à leur épargne. Son activité consiste à accueillir des projets répondant à des problématiques sociales, environnementales ou culturelles, afin de permettre leur financement à des conditions privilégiées et collecter le capital nécessaire auprès d'individus soucieux de la destination de leur argent.

Au travers d'une plateforme Internet (www.spear.fr) dédiée, SPEAR se positionne comme un outil simple d'accès et comme une solution puissante pour l'épargne solidaire et l'investissement éthique. En 2014, Société Générale a financé 4 projets à plus value sociale et environnementale pour un montant de 750 000 EUR.

Une offre d'assurances solidaire

Société Générale, par le biais de sa filiale Assurances, SOGECAP, participe à la réduction des vulnérabilités sociales et contribue à une protection sociale durable. Elle propose à ses clients dans des moments difficiles, d'être soutenus, conseillés et accompagnés grâce à des solutions dédiées. C'est notamment le cas en matière de dépendance, retraite et santé.

L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES SOLIDAIRES DE LA BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

La Banque de détail à l'International offre à ses clients des produits et des services au niveau des meilleurs standards internationaux et adaptés à leurs besoins. Par leur politique commerciale d'acquisition de clientèle, les réseaux étrangers participent au processus de bancarisation de pays qui présentent des taux « d'inclusion financière » modestes. Ils introduisent souvent des innovations dans leurs marchés domestiques, source d'émulation positive pour les clients.

La Banque de détail à l'International s'efforce de développer une compétence tournée vers les petites et micro-entreprises n'ayant pas souvent accès à des services bancaires (voir p. 303 « Inclusion financière).

L'offre « Ici & Là-bas » dédiée aux migrants

Sous le concept de « Votre banque ici et là-bas », depuis 2007, Société Générale poursuit les démarches en faveur des étrangers ou Français d'origine étrangère, vivant en France et ayant conservé des liens forts avec leur pays d'origine (une population estimée à 5 millions de personnes). Chez Société Générale, ils représentent 8,6 % des ouvertures de comptes à vue des particuliers.

Le concept a été développé grâce à la présence du Groupe dans les pays où les courants migratoires vers la France sont importants. Il bénéficie des synergies entre la Banque de détail en France et la Banque de détail à l'International

Une offre solidaire au Maroc et en Croatie

Sur le modèle des cartes proposées en France, Société Générale Maroc (SGMA) continue à déployer la carte caritative SOS Villages permettant ainsi l'accompagnement de l'association du même nom en vue de financer la scolarité d'enfants issus de milieux défavorisés.

En Croatie, Splitska Banka, dans le cadre de son programme de protection de l'enfance, et en partenariat avec l'UNICEF, a lancé un nouveau service : le prélèvement automatique permettant aux clients de faire des dons mensuels à l'UNICEF et de recevoir ainsi le titre de « protecteurs de l'enfance ». Un an après son lancement, 2 402 clients ont souscrit à ce service et permis de collecter 38 000 EUR de dons.

L'OFFRE BANCAIRE À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL ET LA FINANCE À IMPACT POSITIF

Financement à impact positif

Dans le cadre du projet de finance à impact positif, Société Générale souhaite promouvoir les financements d'investissements et ou de programmes ayant au moins un impact positif sur les besoins de base de la population, l'environnement ou le développement économique des pays les plus pauvres tout en assurant une gestion appropriée[1] des impacts potentiels négatifs sur les populations et l'environnement.

En 2014, la Banque de Financement et d'Investissement a mis en place 958 m EUR de nouveaux financements à impact positif, soit une augmentation d'environ 37 % par rapport à 2013.

Plusieurs initiatives internes et externes ont été mises en place par Société Générale pour partager la méthodologie « *Positive Impact Finance* » et ainsi promouvoir et développer ces financements à impact positif.

(1) La gestion Environnementale et Sociale de ces projets vise à s'assurer de l'existence d'impacts positifs démontrés et à vérifier la mise en place de mesures correctives appropriées des impacts négatifs potentiels.

Exemples de financement à impact positif :

- financement de la plus grande unité de production géothermique au monde, localisée en Indonésie. Ce projet combine une production énergétique propre et renouvelable avec des efforts durant les phases de conception, de construction et d'opération pour réduire ses impacts sur les communautés environnantes et respecter les exigences environnementales et sociales les plus strictes (recommandations de la SFI, Principes de l'Équateur, etc.). Le financement a remporté le prix du meilleur Financement de Projet attribué par Global Capital Asia/Asiamoney Awards 2014 ;
- financement d'un portefeuille de 3 centrales photovoltaïques d'une capacité totale de 15,3 MW dans la région des landes. Le projet a permis ainsi de revaloriser des terrains forestiers dévastés par la tempête Klaus en 2009 et de fournir de l'énergie solaire dans la région.

Les produits et prêts verts en France

LIVRET DÉVELOPPEMENT DURABLE (LDD)

Les encours du LDD au 31 décembre 2014 se sont élevés à 8 247 M EUR. Les sommes versées sur ce livret sont utilisées en grande partie par la banque pour financer des PME ainsi que des projets à vocation de développement durable.

ECO-PTZ ET AUTRES PRÊTS GÉNÉRANT DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le Groupe distribue des produits et prêts verts destinés à sa clientèle particulière. Depuis leur mise en place en France, 25 000 éco-prêts à taux zéro et prêts développement durable ont été accordés, représentant plus de 393 M EUR.

CRÉDITS DESTINÉS À L'ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES

Depuis septembre 2012, un barème préférentiel « Voitures propres » est réservé aux clients souhaitant financer par un crédit Expresso l'achat de véhicules électriques ou hybrides, neufs ou d'occasion.

En 2014, 2 368 crédits Expresso ont été ainsi accordés pour un montant de 31,4 M EUR, soit depuis la mise en place de ce barème spécifique, un total de 3 975 crédits Expresso « Véhicules Propres » pour un montant global de 53,9 M EUR.

En parallèle, les clients Société Générale peuvent bénéficier d'une réduction de 5 % sur la cotisation d'assurance automobile (pour les véhicules qui émettent moins de 120 g de CO_2/km) pendant toute la durée de leur contrat, quelle que soit la formule choisie.

LA CARTE AFFAIRES ENVIRONNEMENT, AVEC L'ONF

Dans le cadre de son offre Carte affaires Environnement dédiée à la clientèle entreprises, la banque a réitéré son engagement jusqu'en 2016 par le versement de 5 centimes d'euros pour chaque paiement effectué par carte. Cette offre inclut la dématérialisation des relevés cartes adressés aux collaborateurs de l'entreprise pour suivre leurs dépenses, consultables sur le site sécurisé Société Générale (www.sogecartenet.fr).

En 2014, les versements effectués à l'ONF s'élèvent à 100 696 EUR, soit une progression de 40 % par rapport à 2013 et 32 419 clients disposent d'une carte ONF.

Les financements et services verts

Par financements verts, Société Générale entend le financement de parcs éoliens, d'installations de production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques, d'installations de production d'énergie hydraulique, production d'énergie à partir d'autres énergies renouvelables, projets de valorisation des déchets, projets de réduction des émissions polluantes, projets de transports en commun, véhicules fonctionnant au GNV (gaz naturel pour véhicules), aux gaz recyclés et véhicules hybrides ou électriques, d'usines de production de carburants alternatifs etc.

En 2014, au niveau du Groupe, dans les activités de financement en faveur d'entreprises du secteur privé ou public, le montant des financements verts s'élève à près de 1,1 Md EUR. S'agissant du montant des financements verts en faveur des particuliers, les montants recensés s'élèvent à 304 M EUR. Les financements verts sont en progression de plus de 35 % par rapport à 2013 avec un montant total de 1,40 Md EUR.

De son côté, SOGEPROM, filiale de promotion immobilière du Groupe a annoncé en 2014 le lancement du programme « E+ » pour « Énergies Positives » et la signature d'une série de partenariats durables avec de grands groupes industriels comme OTIS, RENAULT ET SCHNEIDER. Ce regroupement d'acteurs économiques de différents secteurs, à l'initiative de SOGEPROM, a pour objectif de faire naître des synergies, « positives », fondées entre autre sur les énergies renouvelables. Le programme « Énergies Positives » a également pour vocation de fédérer les talents et créer des synergies entre les différents pôles d'activités du promoteur (bureaux, commerces et logements) procurant encore davantage de performances et de durabilité à la réalisation des projets immobiliers (enjeux environnementaux et qualité de vie). En tant qu'acteur polyvalent et pluridisciplinaire, actif dans l'ensemble de l'Hexagone, SOGEPROM entend répondre aux besoins spécifiques des collectivités, en quête de solutions urbaines intégrées et innovantes.

QUELQUES EXEMPLES DE FINANCEMENTS VERTS À L'INTERNATIONAL

Grâce à son réseau de filiales, le Groupe participe activement à des financements en faveur de la protection de l'environnement. De nombreux projets ont ainsi pu être financés pour des montants très différents selon les pays et leur finalité locale. À noter, parmi ces financements, à l'international :

- SG EXPRESS BANK (Bulgarie) a financé la construction de plusieurs unités de production d'énergie solaire pour un montant de 22,7 M EUR ;
- Komerční Banka (République Tchèque) a financé 13 projets de modernisation d'usine de traitement des eaux pour un montant de 5 M EUR et de 14 projets de construction d'usines de production d'énergie solaire pour un montant de 46,5 M EUR ;
- RUSFINANCE (Russie), la filiale de leasing automobile a financé pour 31 M EUR, des prêts auprès des particuliers pour l'achat de véhicules propres avec une garantie du Groupe Société Générale ;
- SG China a financé un projet de construction de deux usines hydroélectriques pour un montant total de 44 M EUR ;

D'autres projets sur les biocarburants, le biogaz, la géothermie ont également été financés par d'autres filiales en Moldavie, Macédoine, Serbie,...

L'OFFRE D'UTILISATION RESPONSABLE DES FLOTTES AUTOMOBILES

Dans le cadre du programme ALD newmobility lancé en 2012, ALD Automotive, filiale de leasing automobile du Groupe, déploie des actions concrètes et innovantes pour répondre aux nouvelles attentes de mobilité de ses clients en développant des solutions d'auto-partage en entreprise (ALD sharing), de flexibilité (ALD switch), multimodales (ALD Railease, ALD companybike, etc.) et plus récemment, un « budget mobilité » (ALD mobility card) permettant à son utilisateur d'opter pour le moyen de transport le plus adéquat à un déplacement donné (transports publics, taxi, location de véhicule…).

ALD Automotive poursuit également le développement de l'offre ALD Bluefleet pour réduire au quotidien les émissions de CO_2 et la consommation de carburant de ses flottes.

Pionnière dans la mobilité électrique (ou hybride), au travers de plusieurs de ses filiales, elle propose des services afin d'accompagner les entreprises dans l'électrisation de leurs flottes. Par exemple, en France, ainsi qu'en Belgique, des showrooms ont été mis en place.

À fin 2014, ALD Automotive gère un parc de près de 6 000 véhicules électriques, sans doute le plus important parc de véhicules électriques d'entreprise au monde. En y ajoutant les véhicules hybrides rechargeables (1 000 véhicules) et hybrides conventionnels, la flotte de véhicules de nouvelles technologies gérée par ALD Automotive se monte à près de 23 000 véhicules. On note la récente livraison en Belgique du 1er véhicule à pile à combustible fonctionnant à l'hydrogène. D'autres véhicules de ce type seront livrés tout début 2015, permettant l'évaluation sur le terrain de cette technologie prometteuse.

Obligations Vertes pour les investisseurs institutionnels

Au printemps 2014, SG CIB a renforcé son organisation sur le marché des obligations vertes et responsables en conjuguant son expertise historique en matière de gestion ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) et ses solutions de structuration et de distribution consacrées aux marchés de la dette, afin d'offrir à ses clients une gamme complète de services. Désireuse de contribuer au développement d'un marché obligataire durable, SG CIB est intervenu en mai 2014 en tant que chef de file dans une émission en deux tranches d'un total de 2,5 Mds EUR pour GDF Suez, qui constitue la plus grosse émission d'obligation verte jamais réalisée. Le produit de ces émissions financera des projets et des acquisitions dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, participant à la lutte contre le changement climatique. L'agence de notation extra-financière Vigeo a contrôlé les critères d'éligibilité des projets et GDF Suez rendra compte une fois par an de l'évolution des projets éligibles en utilisant des indicateurs environnementaux.

En septembre 2014, SG CIB a participé à l'émission de la 1re obligation verte émise par un émetteur européen noté en catégorie high yield : l'entreprise espagnole Abengoa qui a ainsi levé 265 M EUR et 300 M USD.

Pour accompagner encore plus efficacement le développement de ce marché, SG CIB fait partie du groupe de 20 grandes banques d'investissement, qui a publié en 2014 des Principes relatifs aux obligations vertes, et qui font office de guide pour les émetteurs d'obligations vertes.

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

Recherche ISR

Société Générale offre à ses clients une recherche dédiée sur les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (dits ESG). L'équipe ISR, composée de trois analystes basés à Paris et Londres, est intégrée à la recherche financière de la Banque d'Investissement et de Financement. Cette année, dans la catégorie « *SRI Research* », le classement « *Extel Survey* » place l'expertise de la banque à la 1re place.

L'objectif initial de Société Générale est d'aider les investisseurs et les gestionnaires d'actifs à mieux intégrer dans leurs décisions d'investissement les facteurs ESG. En termes de méthode de recherche, l'équipe ISR a une triple vocation :

- explorer et développer ses propres objets et outils de recherche ;
- coproduire des notes de recherche thématiques, sectorielles, valeurs ;
- et, à plus long terme, avec les équipes de recherche, accompagner les clients de SG CIB de manière spécifique dans leurs projets de recherche et d'investissement.

En 2014, en plus de l'enrichissement de l'étude « *SRI*: Beyond Integration* » combinant les appréciations ESG avec les recommandations financières des analystes financiers dans le but de proposer une vision intégrée et pragmatique sur l'ensemble des entreprises suivies, l'équipe ISR a rédigé et piloté plus d'une dizaine d'études multisectorielles qui ont été présentées à de nombreux investisseurs nationaux/internationaux.
* Sustainable & Responsible Investment.

Dans le cadre des activités de « *Corporate* Access » de nombreuses conférences et roadshows à Paris, Londres, Bruxelles, Amsterdam, Genève, Zurich, Francfort, Milan et New-York, réunissant investisseurs et sociétés cotées sur les thématiques du développement durable et de la responsabilité sociale ont été organisés. En novembre 2014, 29 sociétés sont venues présenter aux investisseurs institutionnels présents à la « Conférence ESG/SRI » des sujets ESG en lien avec leurs activités.

Enfin, la recherche ISR sert d'appui à plusieurs indices et paniers de valeurs cotés en bourse, donnant lieu à l'émission de produits financiers sur les thématiques ESG, énergies renouvelables, CO_2 et développement durable (liste des produits et méthodologie disponible sur www. sgbourse.fr).

Offre de produits ISR pour les investisseurs particuliers

FONDS ISR

Société Générale s'attache à répondre à la demande des investisseurs pour des produits socialement responsables (ISR) en proposant plusieurs types de placements (actions, obligations et produits monétaires) *via* notamment 3 fonds d'investissement regroupant les entreprises les plus avancées selon les trois critères ESG. Fin 2014, les encours ISR Société Générale cumulés sur ces 3 fonds étaient de 495 M EUR.

ASSURANCE-VIE ISR

Pour répondre aux épargnants soucieux de diversifier et d'investir de manière socialement responsable, Sogécap et ORADEA VIE proposent dans leurs contrats d'assurance-vie de type placement des supports ISR monétaires, obligataires ou en actions selon la durée du placement et le niveau de risques souhaités par le client.

Le montant des encours ISR gérés par Sogécap au 30 novembre 2014 s'élève à 39,4 M EUR, collectés *via* 31 OPCVM proposés sur les contrats de Société Générale, SG Private banking, ORADEA VIE, et retraite entreprises.

L'ÉPARGNE SALARIALE LABELLISÉE ISR DES EMPLOYÉS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Dans le cadre de l'épargne salariale, Société Générale propose à ses salariés d'investir dans différents fonds communs de placement d'entreprises[1] (FCPE) ISR (Investissement Socialement Responsable) labellisés par le CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale).

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des fonds ISR dans les plans d'épargne (les différents Plans d'Épargne Entreprise, Plans d'Épargne Groupe et Plans d'épargne Retraite Collectifs) investis en ISR représentaient un encours de 376 M EUR pour 24 000 porteurs de parts en moyenne chez Société Générale France et 5,8 M EUR pour 580 porteurs de parts en moyenne chez Crédit Du Nord.

Produits de placement socialement responsable pour entreprises

Alors que les entreprises sont de plus en plus attentives aux enjeux E&S, Société Générale a conçu la 1re offre de placements de trésorerie socialement responsable. Avec cette offre, les montants placés par les clients Entreprises auprès de SG CIB sont dédiés à des financements à court terme qui répondent à des critères E&S élevés. La sélection des financements est effectuée selon une méthodologie qui comprend : le respect des politiques internes et des procédures « *Know Your Customer* » de Société Générale, l'exclusion de certains secteurs spécifiques ainsi qu'une prise en compte des notations ESG attribuées par l'équipe de recherche Société Générale ISR dédiée à ces problématiques. Ces dépôts socialement responsables peuvent être effectués au jour le jour ou à horizon d'un, trois, six ou douze mois.

LA MICROFINANCE

Au-delà de l'impact en matière d'emploi et de développement régional, le Groupe a développé depuis de nombreuses années des outils et des produits qui concourent à la cohésion sociale des territoires sur lesquels il est implanté avec 82 M EUR de lignes de financement en microfinance.

À l'international

LE REFINANCEMENT D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE MICROFINANCE

Engagé en faveur de l'insertion professionnelle et auprès des créateurs d'entreprises, Société Générale est acteur de la microfinance *via* ses réseaux étrangers, contribuant ainsi au développement des populations et économies locales.

Le Groupe a fait le choix de concentrer son intervention en micro-finance dans les pays où il dispose d'une présence en tant que banque universelle. Depuis 2003, il apporte, à travers ses filiales, son soutien au secteur de la micro-finance de deux manières : l'octroi de lignes de refinancement aux IMF (Institutions de micro-finance) en devise locale et la prise de participations minoritaires dans des IMF. Cette stratégie marque l'accompagnement économique des entrepreneurs sociaux et locaux et répond au besoin des IMF de trouver des sources de financement de proximité et surtout en monnaie locale pour assurer leur développement sans s'exposer au risque de change.

Les IMF partenaires facilitent l'accès au crédit à des populations non bancarisées et irriguent les économies locales. À fin 2013, on recense 76,4 M EUR d'autorisations accordées à près de 34 IMF, principalement en Afrique Subsaharienne (Sénégal, Ghana, Madagascar, Bénin, Cameroun, etc.) ; dans la zone Moyen Orient Afrique du Nord (Maroc, Jordanie, Tunisie), en Europe de l'Est (Albanie, Serbie, Géorgie, Moldavie) et en Asie (Inde).

Des synergies sont développées avec les différents partenaires, notamment dans le domaine de la monétique, avec le développement de cartes co-brandées par les filiales Société Générale, en partenariat avec les IMF Advans. Ces cartes permettent l'accès aux DAB (Distributeurs Automatiques de Billets) et aux agences des réseaux des filiales Société Générale par la clientèle IMF. Ce dispositif existe actuellement au Cameroun depuis fin septembre 2013 et en Côte d'Ivoire depuis fin 2014.

(1) Pour Société Générale : SG Obligations ISR, SG Diversifié ISR, Arcancia monétaire, Amundi label actions solidaires ; pour Crédit du Nord : Amundi Label Equilibre Solidaire, Amundi Label Obligataire et Solidaire, Arcancia Ethique & Solidaire, Etoile Sélection Développement Durable.

LA PRISE DE PARTICIPATION EN CAPITAL DANS DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

Au travers de ses filiales en Afrique, Société Générale est également présente au capital de 5 IMF *via* des participations minoritaires mais actives, au capital de filiales de groupes de Micro-finance reconnus à l'international (Advans Cameroun, Advans Ghana, Advans Côte d'Ivoire, AccesBanque Madagascar, ACEP Burkina).

En France

SOUTIEN À L'ADIE*

Société Générale soutient l'action de l'Adie depuis 2006 en mettant à sa disposition des lignes de refinancement pour son activité de microfinance en France métropolitaine et en Outre-mer, et en contribuant au financement de ses actions d'accompagnement.

En 2014, la ligne de financement s'élève à 5,6 M EUR pour la France métropolitaine (en hausse de 1,2 M EUR par rapport à 2013), se décomposant en une ligne de 3,5 M EUR pour les crédits professionnels et une ligne de 2,1 M EUR pour les crédits personnels, complétée par une ligne de 0,62 M EUR octroyée par la Banque de Polynésie pour la Polynésie.

En 2014, la banque a permis à l'Adie de financer 4 M EUR de prêts, soit 2 145 microcrédits. Plus de 1 000 emplois ont été créés et environ 500 autres maintenus grâce à des microcrédits professionnels, et 600 emplois ont été créés ou maintenus grâce à des microcrédits personnels pour l'emploi. Au total, depuis 2006, le Groupe a refinancé 8 202 microcrédits pour un montant cumulé de 24 M EUR (dont 3,1 M EUR en Nouvelle Calédonie, 1,2 M EUR en Polynésie Française et 2,3 M EUR à Mayotte). Le montant moyen de microcrédit est 2 929 euros. Par ailleurs, en 2014, l'Adie a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 125 000 EUR, complétée d'une enveloppe de 12 000 EUR au titre de la « Semaine du MicroCrédit » de l'Adie dont Société Générale est partenaire depuis plusieurs années, enveloppe abondée de 13 000 EUR à l'occasion des 25 ans de l'Adie.

MICROCRÉDIT PERSONNEL

Société Générale propose depuis 2010, une offre de microcrédit accompagné, partout en France où se trouve un réseau accompagnant avec lequel elle a passé un accord de partenariat. Les principaux, à ce jour, sont CRESUS, Secours Catholique, et Restos du Cœur.

Ces réseaux ont un double rôle : l'apport de dossiers et l'accompagnement des clients emprunteurs d'avant l'octroi jusqu'à la fin du micro crédit. Depuis fin 2010 jusqu'à fin novembre 2014, elle a ainsi pu octroyer 36 dossiers de microcrédit.

* Association pour le Droit à l'Initiative Économique.

3. EMPLOYEUR RESPONSABLE

Développer ses collaborateurs pour mieux servir ses clients

Société Générale a pour ambition de devenir la banque relationnelle de référence. Elle souhaite pour cela être un employeur de référence et investir dans le développement de ses collaborateurs pour mieux servir ses clients. Cette ambition inspire la politique de Ressources Humaines du Groupe qui établit un lien étroit entre l'humain et la stratégie, la culture d'entreprise et la performance.

Société Générale est un employeur responsable qui considère ses collaborateurs avec respect et équité, dans leur diversité. Elle incarne dans sa gestion des Ressources Humaines les quatre valeurs du Groupe : l'esprit d'équipe, l'innovation, la responsabilité et l'engagement, au service des clients. En développant les compétences des collaborateurs, elle donne l'envie et les moyens de se mobiliser au quotidien pour servir les besoins actuels et futurs de ses clients.

LES ÉQUIPES DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À FIN 2014

Répartition des équipes

À fin 2014, Société Générale comptait 148 322 collaborateurs[1], soit une augmentation de l'effectif total de 0,43 % par rapport à 2013. Ces effectifs correspondent à 136 223 Équivalents Temps Plein (ETP)[2].

	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Effectif Groupe (fin de période hors personnel intérimaire) :	148 322	147 682[3]	154 009	159 616	155 617	156 681

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

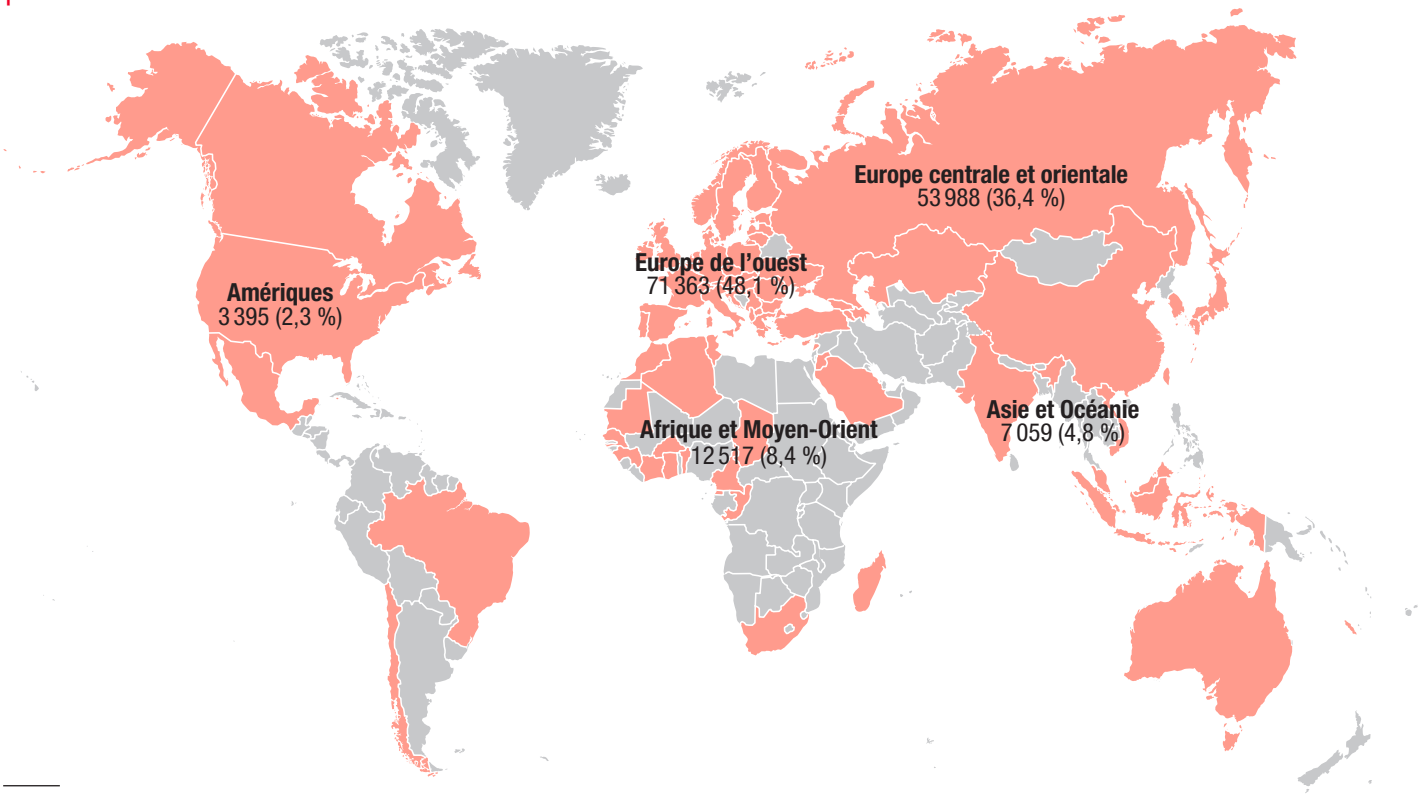

(1) Les effectifs de la filiale Newedge (environ 2100 personnes) récemment intégrée seront comptabilisés à compter de l'exercice 2015.
(2) Tel que détaillé dans le chapitre 2, p. 72.
(3) Chiffre retraité par rapport aux données publiées dans le document de référence 2014.

Les 148 322 collaborateurs du Groupe et de ses filiales sont répartis dans 76 pays.

La part des effectifs hors France métropolitaine est de 60,4 % (contre 60,6 % en 2013).

Les pays où le Groupe est le plus représenté sont : la France (58 795 collaborateurs, dont 43 290 hors filiales), la Russie (23 742), la République tchèque (9 691) et la Roumanie (8 862).

10,2 % des effectifs sont situés dans les pays à faibles revenus ou à revenus intermédiaires (tranche inférieure)[1] (ex. : Côte d'Ivoire, Ghana, Géorgie, Inde, Madagascar, Maroc) et 12 % dans des pays à revenus moyens[2] (Algérie, Brésil, Bulgarie, Roumanie, Serbie, Tunisie).

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PÔLES D'ACTIVITÉS (EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE HORS PERSONNEL INTÉRIMAIRE)

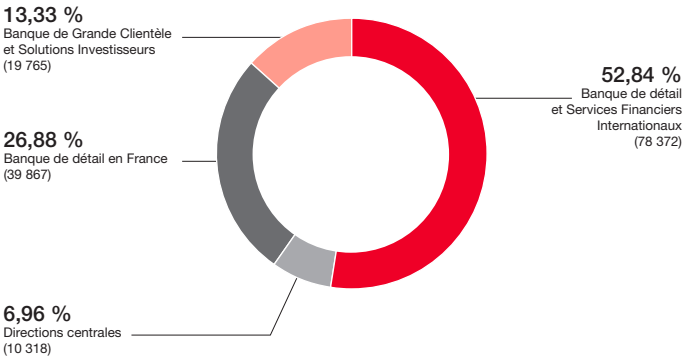

Évolution des effectifs

VARIATIONS D'EFFECTIFS PAR PÔLES D'ACTIVITÉS

En 2014, les variations les plus significatives des effectifs résultent de transformations ou d'adaptations du Groupe à l'environnement et se traduisent différemment selon les pôles d'activités :

- pour les Directions centrales du Groupe, une augmentation de 16,8 % des effectifs due à la croissance des métiers de l'informatique et à la montée en puissance des centres de services partagés dans le cadre de la transformation du modèle opérationnel engagée depuis plusieurs années ;
- pour le pôle de Banque de détail et Services Financiers Internationaux[3], une baisse des effectifs limitée à 0,6 % ; elle tient compte de contractions liées à la rationalisation des effectifs dans un contexte économique en tension en Russie (une contraction de 5 % des effectifs de Rosbank, notamment), tandis que d'autres filiales sont en expansion, comme par exemple Eurobank en Pologne ou Sogecap en France ;
- pour le pôle de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs[4], une légère augmentation des effectifs de 0,7 % ; elle inclut d'une part les efforts de recrutement sur les métiers de l'informatique et d'autre part la cession des filiales Private Banking en Asie (SGBT Hong Kong et SGBT Singapour) ;
- pour le pôle de Banque de détail en France, une contraction des effectifs de 1,2 %, qui s'explique par des départs en retraite non remplacés au sein du Crédit du Nord et du réseau Société Générale et la cession de la filiale Self Trade UK (160 employés fin 2013) ; ces baisses d'effectifs sont en partie compensées par le développement des métiers de l'informatique ainsi que l'effort porté sur le recrutement d'alternants dans le réseau Société Générale en France.

CHIFFRES CLÉS

	2014	2013
Effectif global en CDI au 31.12.2014	136 759	136 683
Effectif global en CDD (dont alternants) au 31.12.2014	11 563	10 999[5]
Personnels intérimaires	11 028	10 267
Main-d'œuvre extérieure[6]	6 989	7 133
Recrutements en CDI	16 061	13 256
Recrutements en CDD (dont alternants)	9 753	10 822[5]
Départs des salariés en CDI	18 212	18 947
Turnover des CDI[7]	13,3 %	13,9 %

(1) Tels que définis par la Banque Mondiale : Low-income + Lower-middle income economies ($4,125 or less).

(2) Tels que définis par la Banque Mondiale : Upper-middle-income economies ($4,126 to $12,745) : http://data.worldbank.org/about/country-classifications/country-and-lending-groups

(3) Les effectifs de la filiale Franfinance (environ 1000 personnes), précédemment rattachés au pôle de Banque de détail et Services Financiers Internationaux sont désormais rattachés à la Banque de détail en France. Les variations d'effectifs ont été calculées à isopérimètre 2014.

(4) Les effectifs (environ 2100 personnes) de la filiale Newedge récemment intégrée seront comptabilisés à compter de l'exercice 2015.

(5) Chiffre retraité par rapport aux données publiées dans le document de référence 2014.

(6) Moyenne mensuelle en 2014 pour Société Générale SA en France. Le recours à la main-d'œuvre extérieure pour la sous-traitance concerne principalement des activités spécialisées telles que l'informatique, la sécurité, le transport de fonds, la restauration collective, l'entretien des locaux.

(7) Taux de sortie des collaborateurs en CDI (rapport entre l'ensemble des départs de CDI et l'effectif de fin de période en CDI).

DÉPARTS

Le nombre total de départs de salariés en CDI s'est élevé à 18 212 pour le Groupe en 2014, en légère baisse par rapport à 2013. Les principaux motifs de départs sont, par ordre d'importance : les démissions (11 471), les licenciements (3 422) et les départs en retraite (2 248).

En France, les départs à la retraite sont en diminution cette année, avec 1 705 collaborateurs concernés (contre 1 809 en 2013).

DÉVELOPPER L'EMPLOYABILITÉ ET LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

Recrutement et intégration

RECRUTEMENT

Au cours de l'exercice 2014, les recrutements du Groupe se répartissent ainsi :

- 16 061 Contrats à Durée Indéterminée (CDI), (en progression de 21 % par rapport à 2013), dont 54,9 % de femmes ;
- 9 753 Contrats à Durée Déterminée (CDD), dont 68 % de femmes.

En France, Société Générale a recruté :

- 4 090 CDI (2 828 hors filiales, dont 59,6 % de cadres) ;
- 3 730 CDD (dont contrats d'alternance).

La politique de recrutement et d'attraction des talents se décline en fonction des caractéristiques des métiers, des activités ou des contextes propres aux différentes zones géographiques.

Premier espace d'interaction avec les candidats, le site ***« careers.societegenerale.com »*** offre depuis 2013 un processus de recrutement unifié pour le Groupe et garantit une meilleure expérience candidat, quel que soit le type de terminal informatique utilisé (PC, tablette, mobile). Ce sont plus de 360 000 candidatures qui ont transité par le site *Careers* en 2014, pour plus de 3 millions de visites.

En France, le Groupe enrichit cette expérience candidat par le biais du site *MyCoachingRoom.com*. Ce site accompagne les **candidats dans toutes les étapes de leur recherche d'emploi** dans le secteur banque/finance, qu'ils postulent ou non au sein de Société Générale ; une attention accrue est portée aux thématiques de la transformation digitale (évolutions des modes de recrutement, de travail, nouveaux réflexes…), en s'appuyant sur des témoignages d'experts.

Par ailleurs, **l'approche directe du recrutement** permise par les nouveaux modes d'interactions numériques se développe au sein du Groupe. Société Générale a été parmi les précurseurs sur les réseaux sociaux. À fin 2014, le Groupe comptait plus de 200 000 abonnés sur ses réseaux sociaux RH. L'approche digitale du pré-recrutement chez Société Générale a de nouveau été récompensée en 2014 (1er au classement général RH 2.0 Dogfinance, 1er au classement des usagers Twitter de l'étude HR Idea 2014 d'Althéa).

La transition numérique offre également plus d'agilité et de confort dans l'expérience du candidat : en France par exemple, les candidats réalisent désormais les tests d'aptitude depuis leur domicile, *via* une plateforme en ligne et ont la possibilité de passer des entretiens vidéo à distance.

INITIATIVES SPÉCIFIQUES ENVERS LES ÉTUDIANTS ET LES JEUNES DIPLÔMÉS

Société Générale est engagé dans une démarche volontariste en matière **d'insertion professionnelle** des jeunes.

En 2014, **Société Générale et ses filiales ont recruté 4 090 CDI en France**. Les anciens stagiaires, VIE et alternants de Société Générale représentent un vivier prioritaire pour les recrutements de jeunes diplômés.

Le Groupe poursuit également sa politique dynamique de recours à l'alternance engagée depuis plusieurs années sur les contrats d'apprentissage et de professionnalisation afin de développer l'employabilité des jeunes. À fin 2014, plus de 3 200 alternants et VIE (Volontaires Internationaux en Entreprise) étaient en poste dans les entités françaises du Groupe.

Au cours de l'exercice 2014, 3 676 stagiaires ont été accueillis en France (filiales incluses). Ces stages, qui s'inscrivent systématiquement dans le cadre d'un cursus pédagogique, sont pour la plupart obligatoires pour l'obtention d'un diplôme. Ils permettent aux étudiants une immersion dans le monde de l'entreprise, tout en bénéficiant de l'accompagnement et du suivi de leur maître de stage. À l'échelle mondiale, ce sont 11 372 stagiaires que le Groupe a accueillis dans l'année.

Société Générale et ses filiales sont partenaires de nombreuses écoles et formations supérieures dans le monde pour **attirer et recruter les étudiants et jeunes diplômés dont les acquis académiques sont en cohérence avec les besoins de compétences du Groupe**. Sur la France et l'Europe, par exemple, le Groupe est partenaire de plus de 60 écoles (formations universitaires, ingénieurs ou commerce) et a mis en place une large palette d'actions en 2014, parmi lesquelles :

- l'organisation de plus de 112 sessions de recrutement de CDI sur toute la France, pour les Bac à Bac +2/3 ;
- 6 opérations de recrutement « *Join our Team Today* », permettant à des étudiants de signer un CDI, un contrat d'alternance ou une convention de stage en une demi-journée. Une fois dans l'entreprise, les alternants et stagiaires ont pu assister à 3 événements « *Boost My Career* » leur permettant de rencontrer des managers/recruteurs des différents pôles d'activités afin de transformer leur contrat en CDI ou VIE ;
- la promotion du concours de l'Inspection Générale. L'édition 2014 de ce concours a permis à 36 jeunes diplômés de près de 10 nationalités différentes de rejoindre l'Inspection Générale du Groupe ;
- le financement de programmes d'enseignement et travaux de recherche par le biais de 8 partenariats académiques. Au total, Société Générale a dédié près d'1,3 M EUR aux chaires académiques en 2014. On peut citer à titre d'exemple le parrainage de la Chaire Énergie & Finance d'HEC reconduit pour 3 ans ou celui de la Chaire Biomecam de ParisTech, focalisé sur la recherche de solutions de motricité pour les personnes en situation de handicap ;
- la poursuite des programmes d'accompagnement et de développement « GeneratioNext » (stagiaires, VIE & apprentis) et « Junior Programme » (jeunes diplômés) de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, véritables tremplins internes (1 500 membres dans le monde) ;

- l'organisation de plusieurs « Hackathons », événements destinés au développement collaboratif de solutions informatiques en un temps record (1 ou 2 jours), qui ont mobilisé équipes internes et étudiants, notamment en France et à Bangalore.

Ces opérations illustrent la volonté du Groupe d'attirer et de recruter les talents en les **sensibilisant dès les premiers contacts aux enjeux et responsabilités du secteur bancaire et à la réalité de ses métiers**. Elles traduisent également la volonté du Groupe d'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet professionnel et de leur transmettre des clés de compréhension de leur futur environnement professionnel.

INTÉGRATION

« *Starting* » est le programme d'accueil et d'intégration, d'une durée de 12 à 18 mois, qui offre à chaque nouveau collaborateur un parcours commun à l'ensemble du groupe Société Générale. Mis en place dès l'arrivée du nouveau collaborateur, il l'aide à **mieux connaître le Groupe, sa stratégie, ses métiers et fonctions, ses valeurs ainsi que les perspectives de carrière** qui y sont offertes, par le biais d'un accompagnement spécifique et d'outils dédiés (*e-learning,* intranet…).

Formation et développement des compétences

LA FORMATION AU SEIN DU GROUPE

Société Générale investit de façon importante dans la formation pour permettre à ses collaborateurs de **développer leurs compétences et leur employabilité, en prenant en compte les besoins de l'entreprise, ceux de ses clients et leurs évolutions futures**.

Les orientations stratégiques de la formation sont priorisées par le Comité de formation (*Learning Board*), composé de membres du Comité exécutif et du Comité de direction. En 2014, elles portaient notamment sur :

- la poursuite du déploiement de la « Culture RISK » au sein du Groupe (voir « Programme *Enterprise Risk Management* (ERM) » p. 127) ;
- l'aménagement des formations managériales, en y intégrant les valeurs redéfinies pour le Groupe (esprit d'équipe, innovation, responsabilité, engagement) ;
- le développement de techniques innovantes pour diffuser les savoirs (voir « développement d'une culture d'entreprise digitale » p. 317) ;
- la poursuite des dispositifs spécifiques, notamment en ce qui concerne les évolutions professionnelles des métiers, l'accompagnement des maîtres d'apprentissage et tuteurs et la promotion interne (voir ci-après Cursus Cadre et Passerell'E).

La Direction de la formation du Groupe a également préparé la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle en France : dès 2015, les engagements pris dans le cadre d'un accord d'entreprise dédié permettront un accompagnement et un suivi renforcé du développement des compétences et une meilleure valorisation des acquis des collaborateurs.

En 2014, 86 % des salariés du Groupe ont bénéficié d'au moins une formation (+4,1 % par rapport à 2013), pour un total de 3 613 452 heures dispensées et 217 710 *e-learning* distribués dans le monde par les équipes de formation du Groupe. Cela représente en moyenne 24,4 heures de formation par salarié (contre 22,2 en 2013).

La majeure partie des formations dispensées est liée aux expertises métiers, avec une dominante technique ; l'autre partie de ces formations concerne des modules transverses au Groupe, notamment sur les volets managériaux, comportementaux, règlementaires ou de maîtrise des risques.

PROMOTION INTERNE : CURSUS CADRE ET PASSERELL'E

En France spécifiquement, certaines formations ont pour caractéristique d'être de **véritables outils de promotion interne**. C'est le cas du Cursus Cadre et du dispositif Passerell'E :

- le Cursus Cadre est un parcours de formation d'une durée de 18 mois, qui permet à des collaborateurs à potentiel d'accéder au statut « cadre », les préparant ainsi à assumer des responsabilités élargies et, le cas échéant, à encadrer une équipe ;
- le dispositif Passerell'E, permet aux collaborateurs de développer pendant 10 mois leurs compétences afin d'accéder au niveau E de la classification bancaire.

Au total, en 2014, 390 collaborateurs de Société Générale SA en France sont sortis lauréats du Cursus Cadre et de Passerell'E.

DÉVELOPPEMENT ET PROFESSIONNALISATION DES FILIÈRES ET PARCOURS MÉTIERS

De nouveaux parcours de développement et de professionnalisation des filières ont vu le jour en 2014, poursuivant la dynamique initiée en 2013 sur les filières Ressources Humaines, Audit, Banque Privée et Risques. Destinés à accroître les compétences et les connaissances, **ils offrent un accompagnement renforcé et permettent d'aligner les pratiques à l'international**. Parmi les initiatives déployées en 2014, on peut citer :

- le programme de la ***Bankers Academy***, construit autour de cas réels permettant une projection « en situation » de conseil aux Grandes Entreprises. Animée par des Banquiers Conseils et experts internes, elle s'adresse à des collaborateurs expérimentés sur des fonctions commerciales provenant de l'ensemble du Groupe ;
- le cursus certifiant de la ***Retail Banking Academy***, reconnu par le *Chartered Bankers Institute* et distribué auprès de nombreuses banques dans plus de 60 pays. Ce parcours professionnalisant de haut niveau est dispensé sur un format de MOOC[1] et s'adresse aux managers stratégiques et commerciaux de banque de détail ;
- la ***Management Faculty*** de la direction financière, inspirée des techniques de co-développement ; elle a pour ambition de développer des pratiques managériales d'excellence, en favorisant l'engagement et la coopération sur une activité particulièrement touchées par le contexte économique agité ;
- le programme de l'***ITEC Institute*** ; il permet à tout nouvel arrivant de la filière informatique de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs de s'intégrer pleinement et d'optimiser sa prise de poste opérationnel.

Les formations de terrain facilitant les prises de poste se sont par ailleurs poursuivies au sein des réseaux de banque de détail, avec notamment :

- **les agences école** de la Banque de détail à l'international, qui permettent la mise en situation des apprenants sur des problématiques de relation clientèle, dans un environnement de

(1) Massive Open Online Course – cours en ligne ouvert et massif.

travail quasi réel. On dénombre une trentaine d'agences école réparties dans des filiales situées en Europe centrale et orientale, en Russie, dans le bassin méditerranéen et en Afrique subsaharienne ;

- plus de 800 000 heures de formation métiers distribuées aux profils commerciaux (agences, télé-conseillers) et *back office* dès leur prise de poste, dans les **« FAC » (Favoriser l'Acquisition des Compétences) de la Banque de détail en France**. Ces mises en situation sur des cas concrets couvrent les aspects comportementaux, techniques, métiers et risques associés.

COACHING ET AUTRES ACCOMPAGNEMENTS

Société Générale a également élaboré depuis 13 ans **une démarche de *coaching* structurée au sein de l'entreprise**. Les actions de *coaching* sont pilotées par une équipe de *coachs* internes qui sont garants du cadre du *coaching* et de la qualité des intervenants. Cette équipe s'appuie sur une communauté internationale de *coachs* internes assurant des missions de *coaching* en plus de leur fonction principale et sur des *coachs* externes référencés. Au sein du Groupe, le *coaching* est encadré par une charte déontologique spécifique qui garantit la confidentialité des échanges et pose les bases de la confiance entre collaborateurs et *coachs*. Le programme de *coaching* comprend des actions de *coaching* individuel et d'équipe complétées par des actions de co-développement, de mentorat et d'accompagnement du changement.

Développement de compétences à forte valeur ajoutée pour les clients

UN MODÈLE COMPORTEMENTAL FONDÉ SUR LES VALEURS

À l'occasion de son 150e anniversaire, Société Générale a redéfini les valeurs fédératrices de l'entreprise : l'engagement et la responsabilité ont été ajoutés à l'esprit d'équipe et à l'innovation, affirmant ainsi une vision partagée de banque responsable et engagée au service de ses clients. Une réflexion, mobilisant les dirigeants du Groupe et près de 300 managers dans le monde a été lancée en juin 2014 ; son objectif était d'**accélérer la transformation culturelle du Groupe en mettant l'accent sur les comportements** par lesquels ces valeurs devaient se traduire pour l'ensemble des collaborateurs. Ce nouveau modèle, résolument tourné vers l'intérêt du client, sera décliné au cours de l'année 2015.

SYMÉTRIE MANAGÉRIALE

Poursuivant la profonde transformation de son organisation, Société Générale renforce la place consacrée à la relation à l'autre (client, collaborateur) qui est au centre de sa stratégie. Cette volonté s'appuie sur un constat : pour tendre vers l'excellence en matière de satisfaction client, il est primordial d'**accorder les mêmes attentions à la relation entretenue avec les collaborateurs**.

C'est pourquoi la Direction des Ressources Humaines a lancé en 2012 une démarche de symétrie des attentions, qui se développe en particulier au sein des réseaux France (Société Générale et Crédit du Nord) et des Ressources Groupe (informatique, achats, immobilier). Ce programme, qui met en miroir la qualité de la relation avec le collaborateur et la satisfaction des clients, vise ainsi à favoriser la disponibilité des managers, les contacts directs et la responsabilisation des collaborateurs, mais aussi de permettre une meilleure écoute à tous les échelons de l'organisation.

Plus de 30 000 collaborateurs, en France comme à l'international, ont participé à ce jour à cette démarche, primée dans la catégorie « Culture d'Entreprise » du Trophée du Capital Humain 2014.

DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE D'ENTREPRISE DIGITALE

Le groupe Société Générale considère le digital comme un véritable **levier de transformation de la relation bancaire et du métier de banquier** et entend s'appuyer sur l'ensemble de ses collaborateurs pour accélérer sa transition numérique. Afin d'encourager l'appropriation par tous des outils numériques, la direction du Groupe a lancé en septembre 2014 le programme *Digital For All*. Il vise l'installation de nouvelles solutions collaboratives et bureautiques sur tous les postes de travail et le déploiement de tablettes tactiles auprès de 90 000 collaborateurs. Une phase de test a été amorcée auprès de 200 collaborateurs pour mieux accompagner le déploiement officiel qui débutera en février 2015.

Au-delà des outils, c'est donc une véritable **transformation de la culture d'entreprise** qu'opère le Groupe, vers une évolution de la relation client et des modes de travail (voir également « recrutement p. 315, « interactions participatives » p. 323 et « qualité de vie au travail » p. 324).

La sensibilisation massive des collaborateurs à la digitalisation s'opère au quotidien, dans toutes les strates de l'organisation, par le biais de conférences ouvertes à tous mais aussi d'ateliers dédiés pour des populations spécifiques (ex. : Comité exécutif, potentiels dirigeants, en coopération avec la *Corporate University)*.

La formation elle-même opère sa digitalisation au travers de contenants et de contenus innovants. Par exemple, le Groupe :

- développe des classes virtuelles, notamment en Russie pour répondre à la problématique de dispersion géographique des équipes sur la vaste étendue du territoire ;
- poursuit l'expérimentation des MOOC[1] avec en particulier en 2014 le pilote d'un MOOC de sensibilisation au digital, qui sera déployé plus largement en France dès 2015 puis dans un second temps auprès des collaborateurs du Groupe hors France ;
- fait évoluer le développement des collaborateurs par le biais de la transformation digitale de l'entreprise. A titre d'exemple, le pôle de Banque de détail et Services Financiers Internationaux a développé l'application pour *smartphone* « *Coach in the Pocket* ». Déployée actuellement dans 15 pays d'Europe, elle permet à des managers de 23 entités d'améliorer leur style de management en recevant régulièrement des conseils individualisés et pragmatiques, grâce à un plan d'actions élaboré à partir d'un questionnaire d'évaluation de type 180°.

Évolution de l'emploi et mobilité

La volonté du groupe Société Générale est de développer une politique de mobilité active afin de favoriser **l'adaptation permanente des compétences des collaborateurs aux évolutions** rapides de l'environnement économique, réglementaire ou technologique. Cette volonté a été entérinée en février 2013 par la signature à l'unanimité d'un accord sur l'évolution des métiers, des compétences et de l'emploi, pour Société Générale SA en France.

(1) Massive Open Online Course – cours en ligne ouvert et massif.

GESTION PRÉVISIONNELLE DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES

Dans la continuité des actions entreprises en 2013, le Groupe a poursuivi la mise en place de sa démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC). Cette démarche d'anticipation et d'accompagnement des évolutions à venir de ses métiers permet au Groupe d'adapter ses politiques RH, notamment en matière de formation ou de pourvoi de postes. Elle donne aux collaborateurs les moyens de confronter leurs motivations et ambitions à l'évolution de ces métiers.

Cette démarche GPEC est commune au Groupe et se décline sur trois niveaux :

- une **vision macro-prospective** à 3-5 ans, visant à anticiper les tendances qualitatives marquantes sur quelques métiers clés en transformation et/ou pour lesquels le Groupe a des difficultés à pourvoir les postes ; elle s'appuie sur le **plan stratégique** du Groupe et les tendances/le contexte du marché ;
- un **plan de gestion prévisionnelle à un an**, en lien avec le plan **opérationnel** de la ligne métier ; il permet d'élaborer les plans de développement collectif, les plans de mobilité et de recrutement pour l'année ;
- le **plan de développement individuel** pour chaque collaborateur, à relier aux orientations collectives issues du plan de gestion prévisionnelle et au processus de **gestion de performance et de carrière**.

Par le biais de **l'Observatoire des métiers Société Générale** mis en place depuis 2013, la banque a contribué en 2014 à plusieurs études avec l'Observatoire de la branche (AFB - Association française des banques), dont deux études sur l'impact du numérique sur les métiers de la banque. C'est d'ailleurs cette thématique qui a été choisie pour servir de fil rouge au premier séminaire GPEC organisé en 2014 et réunissant la Direction des Ressources Humaines, les Organisations Syndicales et les managers.

Par ailleurs, la **cartographie** de l'ensemble des métiers du Groupe et des passerelles possibles entre différents métiers a également été perfectionnée, dans le but notamment de mieux orienter les collaborateurs dans les mobilités ouvertes au sein de Société Générale. On peut également citer la démarche de cartographie des métiers engagée en 2014 dans la région Afrique par la Banque de détail et services Financiers Internationaux. Celle-ci analyse, en collaboration étroite avec les directions locales, l'ensemble des postes de chaque entité dans 4 pays d'Afrique. L'objectif est notamment de mieux envisager les mobilités en interne, en anticipant et fluidifiant les mouvements et les parcours de carrière possibles.

MOBILITÉ

Avec l'accord sur l'emploi signé en février 2013 pour Société Générale SA en France, la mobilité interne est devenue le point central de l'adaptabilité des salariés aux évolutions de l'entreprise ; elle est donc placée au cœur de la politique RH du Groupe.

En France, la mobilité interne est pilotée par le Campus Métiers Mobilité qui centralise les postes à pourvoir pour les pôles d'activités (hors réseau[1]) et les directions fonctionnelles. Il offre aux collaborateurs une plus grande visibilité sur les opportunités internes et leur donne la priorité pour le pourvoi de postes.

Au total, **8 600 mouvements** ont été réalisés chez Société Générale SA en France en 2014, dont 2 500 grâce au Campus Métiers Mobilité.

Le Groupe ouvre également des opportunités de mobilité transfrontalière. L'objectif de la mobilité internationale est d'une part d'accompagner la stratégie de développement international de Société Générale et d'autre part de favoriser la dimension interculturelle de l'entreprise. Ainsi, à fin 2014, le Groupe comptait environ **1 000 salariés en mobilité internationale** (tous pays d'origine et de destination confondus) dont 60 % au sein du pôle de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (Londres, New York, Singapour, Hong Kong…), 30 % au sein du pôle de Banque de détail et Services Financiers Internationaux (principalement sur le continent africain et en Europe de l'Est) et 10 % dans les directions fonctionnelles.

Gestion de la performance

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Pour accompagner les équipes et soutenir la transformation de l'entreprise, Société Générale a développé une vision commune à l'ensemble du Groupe des éléments constitutifs de la performance. Sont ainsi explicités auprès des collaborateurs comme des managers les comportements attendus pour **délivrer des résultats durables** sur trois enjeux clé, applicables à tous : développer l'activité, préparer l'avenir et travailler ensemble.

Ainsi, un référentiel commun donne à chacun des perspectives pour progresser dans son poste actuel et futur, en mettant en avant la recherche de comportements créateurs de valeur sur le long terme. Il est au cœur des diverses composantes du cycle managérial et en particulier de l'évaluation professionnelle des salariés. Ce référentiel sera progressivement refaçonné suite à la réflexion engagée sur les quatre valeurs de l'entreprise (voir « un modèle comportemental fondé sur les valeurs » p. 317).

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Un **processus commun d'évaluation** a été déployé au sein du Groupe afin de permettre aux collaborateurs, quels que soient leur métier, entité, zone géographique ou classification, de bénéficier d'une évaluation annuelle sur un même modèle.

Au-delà de l'atteinte des résultats opérationnels, il s'attache également à **évaluer la manière dont ces résultats sont obtenus**. Il a pour objectifs de reconnaître, sur des critères communs, les compétences de chacun, de favoriser le développement des collaborateurs et l'émergence des Talents Stratégiques.

En 2014, au total près de 112 700 collaborateurs du Groupe ont bénéficié d'un entretien d'évaluation, soit 89 % de l'effectif présent en CDI (en progression de 4 points par rapport à 2013).

Préparation de la relève managériale

DÉTECTION ET DÉVELOPPEMENT DES TALENTS STRATÉGIQUES

La démarche « Talents Stratégiques » a pour but de **détecter, développer et fidéliser les collaborateurs à fort potentiel** afin de préparer la relève managériale. Un Talent Stratégique se définit

(1) Compte tenu de son organisation et à de sa répartition géographique, le réseau de Banque de détail en France pilote la mobilité interne de ses collaborateurs de façon décentralisée.

comme un collaborateur qui adhère aux valeurs du Groupe, est performant dans la durée et présente un fort potentiel d'évolution managériale. Par une approche systématique, la démarche Talents Stratégiques permet à chacun, où qu'il soit dans le monde, d'être identifié sur des bases objectives, d'avoir les mêmes chances de révéler son potentiel et d'évoluer dans le Groupe. Cette démarche implique à la fois la ligne managériale et la ligne RH et est soutenue par un processus de communication transparente vis-à-vis des Talents Stratégiques. Le vivier ainsi constitué est composé de Talents Stratégiques Émergents, Confirmés et de Potentiels Dirigeants.

La **diversité des profils de Talents Stratégiques** est un élément clé pour répondre aux ambitions du Groupe en termes de diversité des instances dirigeantes (voir ci-après). Aujourd'hui, 39 % sont des femmes et 42 % sont internationaux (non français).

CORPORATE UNIVERSITY

Centre d'expertise interne lancé fin 2010, la *Corporate University* est dédiée au développement du *leadership* pour les managers les plus seniors, les Talents Stratégiques et les Dirigeants du Groupe. Les modules qu'elle propose s'attachent **au développement des compétences comportementales** de ces dirigeants dans un environnement pédagogique privilégiant la coopération et le travail en équipe. La *Corporate University* offre un authentique espace de dialogue et de mise en réseau avec les dirigeants et entre pairs pour des participants en provenance de plus de 50 pays.

En 2014, ce sont 860 collaborateurs du Groupe qui ont pu bénéficier de ses programmes.

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

La politique de diversité et d'inclusion

Pour le groupe Société Générale, la diversité s'exprime en premier lieu au travers de ses 148 322 salariés, représentant 122 nationalités et présents dans 76 pays.

LEVIER D'ENGAGEMENT ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT

En complément de l'enjeu éthique, la diversité des employés et la culture inclusive de Société Générale répondent à un enjeu de performance.

Valoriser les différences, encourager l'ouverture d'esprit et le respect de chacun dans son unicité, c'est aussi développer la confiance et permettre aux idées innovantes d'être exprimées et entendues. En effet, la variété des profils et la combinaison des compétences de chacun génèrent des idées plurielles et permettent de capter les signaux faibles afin d'anticiper les risques et les opportunités, de s'adapter et d'agir rapidement. Elles permettent avant tout à la banque de mieux comprendre et servir ses clients, sur l'ensemble des marchés sur lesquels elle opère. Elles s'inscrivent naturellement au cœur de sa stratégie de banque relationnelle, en lui offrant un avantage concurrentiel.

LA DIVERSITÉ PLACÉE AU CŒUR DES ENJEUX DES MÉTIERS

En termes de diversité, le Groupe s'est donné comme priorité de **promouvoir les femmes et les profils internationaux** aux postes à responsabilité et au sein des instances dirigeantes de la banque.

Pour ce faire, un **Comité de diversité** (*Diversity Board*) composé de membres du Comité exécutif et du Comité de direction est en place depuis 2013 : il décide des orientations stratégiques en plaçant les problématiques de diversité au cœur des enjeux des métiers. Il veille également à la progression de l'équilibre hommes/femmes et de l'internationalisation.

Cette stratégie est **déclinée au sein des différentes entités**. Ainsi, par exemple, la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs a mis en place en 2014 un plan d'actions sur 4 ans, utilisant tous les leviers RH (recrutement, développement, mobilité, évaluation…) pour promouvoir les collaboratrices et profils internationaux vers des postes à responsabilité.

En complément de ces priorités, Société Générale s'attache aux autres aspects de la diversité, comme les générations, l'inclusion sociale (voir « Initiatives pour l'emploi et l'éducation » p. 335) et le handicap. Des initiatives variées sont portées localement, en fonction des enjeux et réglementations des différents pays et pôles.

UNE CULTURE INCLUSIVE GRÂCE À LA SENSIBILISATION

Société Générale a également concentré ses efforts sur sa culture managériale, en mettant en place, dès 2011, des actions de **sensibilisation aux biais inconscients.** L'objectif est de renforcer la prise de conscience des enjeux de la diversité et de l'inclusion et de déconstruire les stéréotypes, afin d'engager chacun à modifier ses actions quotidiennes de management (recrutement, promotion, évaluation, prise de décision…).

À fin 2014, 775 managers ont participé à l'une de ces formations ; l'objectif pour 2015 est de diffuser la démarche à l'international.

La sensibilisation des équipes à la diversité et l'inclusion passe également par le soutien à des événements marquants, comme la Conférence Européenne de la Diversité, que Société Générale a sponsorisée et hébergée en avril 2013 et en janvier 2015. Ce forum de discussion regroupe des personnalités inspirantes des mondes politique, économique et de la recherche en sciences humaines.

Équilibre hommes/femmes

CHIFFRES CLÉS – PART DES FEMMES

	2014	2013
Groupe	60,22 %	60,66 %[1]
Managers	44,04 %	n/d
Senior management (top 1000)	21,6 %	20,1 %
Comité de direction (59 membres)[2]	18,6 %	19,0 %
Comité exécutif (13 membres)	15,4 %	15,4 %
Conseil d'administration (14 membres)[3]	42,8 %	42,8 %
Cadres (pour Société Générale SA en France)	44,7 %	43,7 %

PROMOTION DE L'ÉQUILIBRE HOMMES/FEMMES

L'équilibre hommes/femmes traduit la capacité de l'entreprise à **nommer et promouvoir sans préjugés ni filtres culturels** la personne dont les compétences sont le plus en adéquation avec un poste donné. C'est pourquoi Société Générale engage tous ses managers à le promouvoir dans leur équipe, et insuffle cette dynamique au plus haut niveau de l'entreprise.

Lors de l'édition 2014 du *Global Summit of Women* (voir « partenariats »), le prix « *Corporate Champion Award* » a été remis à Frédéric Oudéa, saluant l'effort mené depuis plusieurs années pour porter le taux de femmes au sein du Conseil d'administration au-dessus de 30 %.

DÉVELOPPEMENT

Premier levier de valorisation des compétences des collaboratrices, les actions d'accompagnement dédiées aux femmes ont connu un essor considérable depuis 2006, avec plus de 700 femmes ayant participé à l'un des programmes mis en place par le Groupe.

Aujourd'hui, le parcours de développement WILL *(Women in Leadership)* en est le fer de lance. Destiné aux Talents Stratégiques femmes, il inclut, sur une durée de 18 mois, des actions de formation en groupe, de *coaching* personnel et de mentorat, ainsi que la participation à des événements interentreprises, comme le forum « JUMP », consacré à la vie professionnelle des femmes et au pilotage de leur carrière.

RÉSEAUX

Le Groupe soutient les **réseaux mixtes et de femmes constitués au sein de l'entreprise**, qui contribuent, de façon active et indépendante, à la promotion de l'équilibre hommes/femmes. Ils permettent à leurs 2 400 membres à travers le monde de bénéficier de conférences, partages d'expériences et ateliers de développement personnel, par exemple aux États-Unis, à Singapour, en Inde, au Luxembourg, en République tchèque, au Sénégal, en Tunisie ou encore au Cameroun.

En France, « Féminin by Societe Generale », créé en 2004, s'est ouvert aux hommes en 2014, afin de les inclure dans les réflexions et actions du réseau.

Au Royaume-Uni, le « *Women network* » fait partie du « *UK Diversity Committee* ». Composé de salariés volontaires et soutenu par la Direction, ce comité a pour mission, depuis sa création en 2008, d'encourager les employés à promouvoir un environnement d'inclusion. Son objectif est également de faire connaître le dispositif de soutien en cas de situation de discrimination et de harcèlement, et d'encourager la mise en place de réseaux sur différentes composantes de la diversité (famille, multiculturel, orientation sexuelle…).

PARTENARIATS

En 2014, Société Générale a notamment :

- soutenu et sponsorisé la 24e édition du « *Global Summit of Women* », rencontre internationale, regroupant des personnalités influentes du monde de la politique et de l'économie, axée sur le *leadership* et l'entreprenariat féminin ;
- renouvelé sa participation au *benchmark* de mixité du réseau interentreprises Financi'Elles dont l'objectif est d'améliorer et accélérer l'accès des femmes au sommet des organisations du secteur de la finance et des assurances.

MESURES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

La politique de mixité du Groupe est déclinée localement par le biais de mesures spécifiques et d'accords collectifs signés le cas échéant avec les partenaires sociaux.

Société Générale SA en France alloue un budget conséquent à la correction des écarts salariaux injustifiés entre hommes et femmes, à métier, niveau hiérarchique et niveau d'ancienneté équivalent dans l'entreprise. Entre 2008 et 2012, plus de 4 000 situations ont fait l'objet d'actions correctrices, pour un montant global de 5,9 M EUR. En 2013, c'est une enveloppe de 5 M EUR sur 3 ans (2013-2015) qui a été mise en place. À fin 2014, 3,56 M EUR de cette enveloppe ont permis de réviser la situation de 1 820 collaboratrices. Par ailleurs, l'accord « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » signé par l'ensemble des organisations syndicales fin 2013 fixe notamment l'objectif d'un taux de 45 % de femmes cadres d'ici la fin 2015 (il est de 44,7 % à fin 2014) et renforce les mesures encadrant le congé de maternité ou d'adoption, tant en amont que lors de la reprise de poste (possibilités de mobilités selon l'ancienneté, mise en œuvre systématiques de formations ou de remise à niveau, revalorisation

(1) Chiffre retraité par rapport aux données publiées dans le document de référence 2014.
(2) Comité de direction : 11 femmes (contre 10 début 2013, 8 début 2011 et 6 début 2010).
(3) Conseil d'administration : 6 femmes (dont 2 administrateurs salariés).

des salaires…). Autant d'actions concrètes qui permettent à la banque d'être titulaire depuis 2007 du **label Égalité professionnelle** décerné par Afnor Certification. L'obtention de ce label témoigne de la volonté de placer l'égalité professionnelle au cœur de la politique RH, en considérant la mixité à toutes les strates de responsabilité comme l'un des leviers du modèle de banque relationnelle.

À l'international, on recense également de nombreuses initiatives, par exemple :

- en République tchèque, les filiales du Groupe mettent l'accent sur la mise en place de mesures pour faciliter le retour dans l'entreprise après un congé maternité (maintien du lien avec l'entreprise, retour progressif et facilitation du temps partiel, remise à niveau des compétences…). Ainsi, le *« Maternity programme » de* Komerčni Banka a permis d'accroître le taux de retour des femmes après un congé maternité, passé de 45 % (en 2008) à 59 % (en 2014) ;
- au Luxembourg, le projet « Opportunités égales pour hommes et femmes » agréé et soutenu par le ministère luxembourgeois de l'Égalité des Chances porte sur trois thématiques : l'égalité de traitement entre hommes et femmes, l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

Internationalisation

Afin de représenter au mieux la diversité des métiers, des clients, des pays et des sociétés au sein desquels le Groupe est implanté à travers le monde, la politique de diversité du groupe Société Générale s'attache également à la **diversité des origines et des nationalités de ses collaborateurs**.

Au sein du Groupe, 122 nationalités sont représentées et 58 % des collaborateurs ne sont pas de nationalité française.

Au sein du Comité de direction, 10 nationalités sont représentées et 22 % des membres ne sont pas de nationalité française.

C'est également le cas dans les diverses implantations du Groupe dans le monde, où plus d'un quart des membres des instances de direction (comités de direction et comités exécutifs) n'ont pas la nationalité locale.

La diversité des Talents Stratégiques, dont le vivier mondial alimente les plans de succession des postes critiques du Groupe, est un levier concret pour favoriser la dimension internationale des équipes dirigeantes. Aujourd'hui, plus de 52 % des Talents Stratégiques émergents, considérés comme la relève managériale à moyen terme, ne sont pas français.

CHIFFRES CLÉS – PART DES NON FRANÇAIS

	2014	2013
Groupe	58 %	60 %
Senior management (top 1000)	21 %	21 %
Comité de direction (59 membres)	22 %	21 %
Comité exécutif (13 membres)	8 %	8 %
Conseil d'administration (14 membres)[1]	36 %	36 %

Générations

Le Groupe s'attache à **promouvoir une représentativité des différentes générations**, en prenant soin d'accompagner ses collaborateurs seniors mais aussi d'assurer le renouvellement des générations.

Depuis 2013, Société Générale est membre d'« OCTAVE », programme de développement du *leadership* interentreprises, lancé par Danone, qui travaille sur une meilleure coopération des générations en entreprise, ainsi que sur la nécessaire adaptation des organisations aux mutations générées par les nouvelles technologies.

En outre, le Groupe porte une attention particulière à l'insertion professionnelle des jeunes (voir aussi « Initiatives spécifiques envers les étudiants et jeunes diplômés », p. 315), tout en se souciant du maintien dans l'emploi des seniors et de l'accompagnement de la fin de carrière de ses collaborateurs.

CONTRAT DE GÉNÉRATION

En France, dans le cadre des déclinaisons du contrat de génération, toutes les filiales du Groupe ont mis en place des accords spécifiques et/ou plans d'actions dédiés, matérialisant les objectifs d'insertion professionnelle des jeunes et de maintien dans l'emploi des collaborateurs seniors.

Pour Société Générale SA spécifiquement, un objectif a été fixé sur le recrutement de jeunes en CDI chaque année ; en 2014, cet objectif était de 500 recrutements (objectif atteint et dépassé : 880 jeunes de moins de 26 ans ont été recrutés au cours de l'année). Le contrat de génération prévoit également le développement de la formation des seniors, des mesures de santé et prévention, ainsi que l'aménagement du temps de travail des seniors (temps partiel progressif et mi-temps indemnisé, dédié à des missions de transmission de savoirs et de compétences ou d'actions solidaires comme le partenariat/mécénat avec des entrepreneurs sociaux/structures caritatives).

PYRAMIDE DES ÂGES ET DES ANCIENNETÉS

Au sein du Groupe :

- 26 % des collaborateurs ont moins de 30 ans ;
- 26 % des collaborateurs ont plus de 45 ans ;
- la moyenne d'âge est de 37,3 ans ;
- la moyenne globale de l'ancienneté s'établit à 9,1 années.

(1) Ratio hors administrateurs salariés = 41,7 %.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHES D'ÂGE[1]

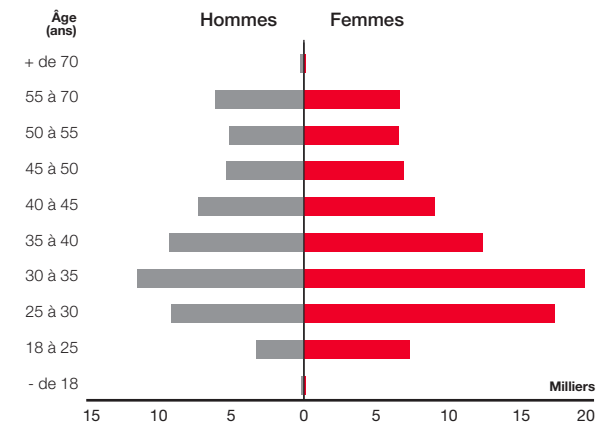

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR ANCIENNETÉ[1]

Handicap

Société Générale s'engage à prendre les mesures appropriées afin que ses collaborateurs en situation de handicap puissent **conserver un emploi correspondant à leur qualification et bénéficier de conditions de travail et de formations adaptées** : aménagement des situations de travail, des outils et des équipements, aménagement du poste et/ou des horaires de travail, possibilité de prise en charge partielle de certains frais, etc.

CHIFFRES CLÉS

À fin 2014, le groupe Société Générale employait 2 250 salariés en situation de handicap (au sens retenu localement) dans le monde, ce qui représente 1,5 % de l'effectif global. C'est notamment en France, en Italie et en Allemagne qu'ils sont le plus représentés. Société Générale SA en France emploie 1 115 salariés en situation de handicap[2].

INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Société Générale SA en France a renouvelé son **accord triennal en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap** pour la période 2014-2016 :

- il réaffirme l'engagement durable du Groupe en faveur des salariés en situation de handicap dans une démarche de non-discrimination et d'égalité des chances, avec un objectif initial de 150 recrutements sur 3 ans. 50 collaborateurs en situation de handicap ont été recrutés en 2014 ;
- il a permis la mise en place d'équipes pluridisciplinaires pour renforcer les actions sur la prévention et la gestion des parcours des collaborateurs en situation de handicap déclarée ou potentielle.

Parmi les actions concrètes coordonnées en France en 2014 par la **Mission Handicap Société Générale**, on peut notamment mentionner :

- l'organisation, en partenariat avec l'ADAPT, de la 6e édition du forum « Pass pour l'emploi », l'un des principaux forums de recrutement en Ile-de-France à destination des personnes en situation de handicap. Lors de l'édition 2014, axée sur les thèmes de la formation et de l'insertion professionnelle, 90 volontaires Société Générale ont accompagné près de 2 000 visiteurs et candidats ;
- la réalisation de 400 actions pour maintenir dans l'emploi les collaborateurs Société Générale en situation de handicap ;
- la mise à disposition du numéro vert « Handiproline », une solution d'écoute et de conseil anonyme et gratuite sur le handicap, à destination de tous les collaborateurs ;
- le développement de formations en alternance qualifiantes afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'acquérir un niveau de compétences suffisant (HandiFormaBanques).

On peut également mentionner des **initiatives menées à l'international** en 2014, comme par exemple :

- en Serbie, le programme « ***Inclusive Academy*** », animé par des employés bénévoles de Société Générale Srbija. Il favorise l'entrée sur le marché du travail de jeunes en situation de handicap en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences par le biais d'ateliers et de stages. 40 jeunes ont été accompagnés depuis le début du programme en 2011, parmi lesquels plus de la moitié a pu transformer l'expérience en une insertion professionnelle durable au sein de la banque ou à l'extérieur ;
- en Roumanie, République tchèque, Espagne, Scandinavie, Turquie ou encore au Japon, où sont en place des programmes de sensibilisation, de recrutement, d'intégration et d'accompagnement dédiés aux salariés en situation de handicap ; de tels programmes sont également en cours de développement en Algérie.

(1) Données au 31.12.2014 sur 95,5 % du périmètre Groupe.

(2) Nombre d'agents en situation de handicap au 31 décembre 14 selon les critères de la Déclaration Obligatoire des Travailleurs Handicapés qui sera finalisée en mars 2015.

ÊTRE ATTENTIF AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES COLLABORATEURS

Écoute et engagement des collaborateurs

BAROMÈTRE EMPLOYEUR ET MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTIONS

Le baromètre employeur traduit la volonté de Société Générale de créer un **environnement d'écoute performant** pour que chaque collaborateur puisse exprimer ses attentes, ses perceptions de l'entreprise et son vécu professionnel. Cette enquête interne et anonyme est déployée tous les deux ans et permet la mise en place de plans d'actions d'amélioration l'année suivante.

L'édition 2013 du baromètre a été administrée auprès de 131 000 collaborateurs du Groupe, dans 76 pays, pour un taux de participation de 67 % (en hausse de 6 points). Ses résultats, communiqués à tous, ont permis la **mise en place de plus de 1 700 actions en 2014**, portant notamment sur la vision stratégique, la coopération inter-équipes, le développement des compétences ainsi que l'engagement des collaborateurs. Ces actions ont couvert tous les périmètres de l'organisation ; à fin décembre 2014, près de 90 % d'entre elles avaient été réalisées ou étaient en cours d'achèvement.

À titre d'exemple, l'une des attentes fortes remontées par les collaborateurs en 2013 était un meilleur partage de la vision stratégique du Groupe. Afin d'y répondre, et après le lancement du plan stratégique Société Générale 2014-2016, près de 60 roadshows internes ont été organisés dans le monde. Ces événements ont permis aux membres du Comité exécutif d'expliciter la stratégie aux collaborateurs et aux managers de 25 pays. Plus de 15 000 collaborateurs ont assisté à ces roadshows tandis qu'un dispositif sur intranet donne à tous l'accès à l'information.

Sur le plan du développement professionnel également, et en réponse aux souhaits exprimés dans le baromètre, différents périmètres de la banque ont mis en place des initiatives pour développer les compétences de leurs collaborateurs et optimiser leur gestion de carrière. Ces actions ont pour objectif de contribuer à l'expression du potentiel, à l'ouverture d'opportunités et à la fidélisation des salariés du Groupe.

INTERACTIONS PARTICIPATIVES

Les entités du Groupe mettent en place depuis plusieurs années les initiatives, outils et services collaboratifs et interactifs qui permettent aux collaborateurs de **devenir acteurs du changement et forces de proposition** quant à l'évolution des modes de travail dans l'entreprise.

L'approche de l'innovation au sein du Groupe en est un exemple, avec une **démarche mobilisatrice d'innovation participative**, régulièrement récompensée par les organisations interentreprises. Un réseau de 700 « innov'acteurs » dans le monde soutient l'innovation, stimule les équipes et encourage l'échange de bonnes pratiques au-delà des frontières et des différents métiers de la banque. Ce dispositif offre aux collaborateurs l'opportunité de s'impliquer personnellement dans la réussite de leurs projets innovants, dont une vingtaine est récompensée chaque année par les trophées Innov'Groupe.

Par ailleurs, l'essor de l'approche collaborative dans l'entreprise est tangible au travers de la généralisation rapide du **réseau social d'entreprise SG Communities** : lancé en 2011, le nombre de ses utilisateurs a doublé au cours de l'année 2014 pour compter plus de 47 200 personnes dans 65 pays et plus de 1 100 communautés d'utilisateurs sur des thématiques professionnelles et extraprofessionnelles.

Autre exemple, un « **espace dialogue RH** » accessible à tous les collaborateurs a vu le jour en 2014 sur l'intranet RH du Groupe. Cette plateforme permet aux collaborateurs de poser directement leurs questions sur les politiques et pratiques RH au DRH du Groupe et à son équipe. Cet espace permet ainsi de répondre en toute transparence aux questions ou préoccupations des collaborateurs, d'enrichir le dialogue ou encore de mener des mini-sondages auprès des collaborateurs.

En avril 2014, une **conférence TEDx**[1] sur le thème de l'engagement a été organisée par une équipe d'une vingtaine de collaborateurs et managers volontaires. Cette conférence a fait intervenir 12 orateurs prestigieux en présence de collaborateurs dans les auditoriums Société Générale de La Défense. Chacune des interventions constituait un témoignage illustrant l'une des 12 étapes de l'engagement.

Enfin, le 150e anniversaire de Société Générale a été une opportunité historique de mobiliser les collaborateurs, fortement engagés autour d'événements fédérateurs tels que les Citizen Commitment Games à l'international, les Trophées des Chênes (pour l'entreprenariat familial) et l'opération de mécénat musical Playing for Salle Pleyel en France (voir « Société Générale dans la société civile » p. 335).

Dialogue social et respect des Droits de l'Homme

ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social s'appuie sur des **processus d'échanges et de concertation** entre l'employeur et ses salariés (ou leurs représentants), sur des questions relatives à la politique économique et sociale de l'entreprise présentant un intérêt commun. Cette concertation peut intervenir tant au niveau global de l'entreprise, qu'au niveau d'un établissement et prendre diverses formes, du partage d'information à la négociation en vue de conclure un accord, en passant par la consultation.

Société Générale SA en France a opéré depuis 2013 un **véritable renouveau du dialogue social** : au-delà des dispositifs légaux, des instances de dialogue et de concertation sur la stratégie de l'entreprise ont été instaurées. En 2014, la visibilité nouvelle donnée aux leaders syndicaux s'est ainsi matérialisée au travers de 4 rencontres avec le PDG et 15 réunions de l'instance de dialogue et de concertation en présence des membres du Comité exécutif sur les orientations stratégiques et le fondement des projets envisagés. Une instance de dialogue et de réflexion plus particulièrement dédiée à l'évolution des métiers et des compétences pour anticiper et accompagner la transformation du Groupe a également été créée. En 2014, 3 réunions dont un séminaire ainsi que des ateliers impliquant RH et opérationnels ont été tenus.

(1) Événement de développement personnel et propagations d'idées organisé de façon indépendante sous licence, selon le format TED « Technology, Entertainment and Design ».

Par ailleurs, la Direction des Ressources Humaines du Groupe a mis en place une coordination mondiale chargée d'assurer, avec chaque pays où la banque est implantée, le respect de l'information des partenaires sociaux ou des collaborateurs et l'application des dispositifs légaux locaux pour la mise en œuvre de procédures sociales garantissant les droits des collaborateurs, notamment lors de projets de transformation. Cette coordination permet ainsi d'assurer l'application de principes communs pour l'ensemble du Groupe.

Enfin, chaque entité dans le monde s'assure que les employés aient une procédure *ad hoc* leur permettant d'exprimer leurs difficultés ou leurs doléances, et que celles-ci soient prises en compte. Le dialogue social peut s'organiser notamment par le biais de réunions périodiques avec le personnel qui sont, pour la hiérarchie des départements et pour la Direction des Ressources Humaines, autant d'occasions d'initier l'échange. L'existence et le mode de fonctionnement de ces procédures sont communiqués aux employés et à leur encadrement, en particulier au moment de l'accueil des nouveaux collaborateurs.

BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

181 accords ont été signés au sein du Groupe en 2014 (dont 86 en France), plus de la moitié de ces accords concerne la rémunération et les avantages sociaux. Parmi les principaux thèmes recensés, on trouve également l'égalité professionnelle, les modalités du dialogue social et le temps de travail. 14 accords ont porté spécifiquement sur la santé et la sécurité.

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Le groupe Société Générale conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux partout où il exerce ses activités.

Le **Code de conduite** du Groupe, traduit en directive interne, garantit l'engagement de Société Générale à respecter les Droits de l'Homme, le droit d'expression et d'association et rappelle la signature de ces conventions et son engagement à se conformer aux règles fixées par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans l'ensemble des pays où elle exerce une activité.

Chaque entité du Groupe veille ainsi au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail et s'interdit de recourir au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants, au sens des conventions de l'OIT, même si la législation locale l'autorise. Elle lutte également contre toute forme de discrimination, que ce soit *via* sa politique de diversité (voir « Promouvoir la diversité et l'inclusion » p. 319) ou ses initiatives solidaires pour encourager l'inclusion sociale, améliorer l'insertion professionnelle et lutter contre l'illettrisme (voir « Initiatives pour l'emploi et l'éducation » p. 335).

Santé et sécurité des collaborateurs

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La santé, le bien-être et plus largement la qualité de vie au travail (QVT) de ses collaborateurs est considérée par Société Générale comme un levier d'efficacité et de performance durable, et une condition indispensable à son attractivité, son efficacité et sa pérennité. C'est pourquoi le Groupe a formalisé en 2014 un projet d'entreprise de QVT ambitieux. Ce projet s'inscrit dans la volonté du Groupe d'assurer le bien-être de ses salariés à travers plusieurs composantes, notamment :

- l'efficacité individuelle et collective ;
- le télétravail et de nouveaux modes d'organisation ;
- la santé et la prévention ;
- les moments de vie et avantages.

Pour assurer l'animation et le pilotage de cette politique à l'échelle du Groupe, la Direction des Ressources Humaines est relayée par des correspondants QVT implantés au sein des Pôles et Directions fonctionnelles, les entités pouvant elles-mêmes mener des actions spécifiques sur leur périmètre. L'implication du management dans le déploiement des actions et son exemplarité sont clés pour la réussite du projet, c'est pourquoi le Groupe sensibilise les managers et met en place des formations sur différentes composantes du programme.

EFFICACITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Fin 2014, le Comité exécutif du groupe Société Générale ainsi que le groupe Crédit du Nord ont signé la **Charte « 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie »**. Cette charte, lancée par le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits de la Femme ainsi que par l'Observatoire de l'Équilibre des temps et de la Parentalité en Entreprise (OPE), propose aux entreprises signataires d'agir en faveur d'une meilleure articulation des temps de vie de leurs collaborateurs. Sa mise en place s'accompagnera d'actions concrètes en 2015, telles que des programmes de régulation des Technologies de l'Information et de la Communication et d'optimisation des réunions, mais également d'un module de formation sur la Qualité de Vie au Travail à destination des managers.

Cette charte trouve également écho hors de France avec les initiatives suivantes menées en 2014 :

- plusieurs entités européennes de la Banque de détail et Services Financiers Internationaux ont mis en place une politique d'horaires flexibles (en Roumanie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Scandinavie, Royaume-Uni, Pologne) ;
- en Russie, Deltacredit a mis en place une formation sur l'équilibre vie professionnelle et vie privée depuis septembre 2014, ainsi qu'un site intranet dédié à ce sujet.

Voir également « Organisation du temps de travail » p. 326.

TÉLÉTRAVAIL ET NOUVEAUX MODES D'ORGANISATION

Le télétravail répond à un double besoin : innover dans les modes de fonctionnement à l'ère digitale et contribuer à une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des collaborateurs. C'est par conséquent un **facteur de motivation et de responsabilisation donc un levier de performance** que plusieurs entités du Groupe expérimentent au travers de modalités appropriées au contexte local.

Au total, à fin 2014, le Groupe comptait plus de 1 800 télétravailleurs réguliers. Les pays dans lesquels cette pratique est la plus répandue sont la République tchèque (près de 500 personnes), la France (plus de 400 personnes), le Royaume-Uni (près de 300 personnes), la Belgique et l'Allemagne (plus de 200 personnes chacune).

En France, Société Générale SA expérimente le télétravail depuis octobre 2013. Suite au succès de la première phase (taux de satisfaction de 98 %), un second accord d'expérimentation a été signé

en juillet 2014 : il permet d'étendre le télétravail à de nouveaux services et de nouveaux métiers, et devrait toucher, après une mise en place progressive, près de 2000 collaborateurs volontaires d'ici fin 2015.

Par ailleurs, en Roumanie, BRD a mis en place des options novatrices pour introduire le télétravail, par exemple le « Project Day » : travail à domicile ponctuel (donc non comptabilisés parmi les télétravailleurs « réguliers »), d'une durée d'un à cinq jours, sans connexion possible aux systèmes informatiques de l'entreprise.

SANTÉ ET PRÉVENTION

Protection sociale

La responsabilité sociale du groupe Société Générale passe par une **contribution active à la protection sociale de tous ses collaborateurs notamment sur les sujets liés à la santé, ainsi que la retraite, le décès, l'incapacité et l'invalidité.**

Les caractéristiques des régimes légalement obligatoires étant très différentes d'un pays à l'autre, chaque entité de l'entreprise définit, dans son contexte local, le niveau de couverture complémentaire qu'elle souhaite mettre en œuvre, conformément à l'objectif défini par la banque d'offrir un socle minimal de couverture au moins comparable aux pratiques du marché local. En accord avec son autorité de supervision (et en concertation éventuelle avec les autres entités du Groupe présentes dans le même pays), chaque entité tient aussi compte, dans la définition de la couverture mise en œuvre, de sa stratégie de développement, de sa politique de rémunération globale et de sa situation financière.

En France, la mutuelle Société Générale couvre plus de 117 000 personnes (membres participants et ayants droit).

A l'international, la banque de détail porte une attention particulière aux régimes de protection sociale (santé, retraite et prévoyance) existant dans ses filiales et notamment en Afrique. Ainsi, l'ensemble des filiales africaines dispose généralement d'une couverture santé au profit des salariés et de leurs ayants droit, d'une couverture prévoyance au bénéfice des ayants droit en cas de décès du salarié et, dans certains cas, d'un régime de retraite complémentaire. À fin 2014, près de 12 000 salariés des filiales du bassin méditerranéen et d'Afrique subsaharienne, auxquels s'ajoutent 19 000 ayants droit (conjoints et enfants) disposent d'un accès facilité aux soins et d'une participation de l'entreprise à leurs dépenses de santé.

Campagnes de prévention

Le groupe Société Générale assure une veille permanente sur des risques susceptibles d'affecter la santé de son personnel partout dans le monde et mène des campagnes de prévention d'envergure. Ainsi, en 2014 des actions variées ont été déployées dans les différentes entités du Groupe : campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière, opérations de sensibilisation des collaborateurs sur le bien-être, informations, dépistage et prise en charge des traitements contre le paludisme et le VIH/Sida dans les filiales du continent africain, campagne de prévention contre la propagation du virus Ebola, etc.

Stress au travail

Depuis 2008, Société Générale s'est engagé à agir en matière de prévention et de gestion des risques psychosociaux avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Dans ce cadre, différentes actions sont menées pour **informer, former et accompagner les collaborateurs susceptibles de rencontrer des situations pouvant générer du stress**, dans plusieurs entités du Groupe.

Pour Société Générale SA en France, des initiatives sur la prévention du stress ont été mises en place dans le cadre d'une concertation avec les organisations syndicales représentatives. Elles impliquent un nombre important d'actions en lien avec la médecine du travail et des cabinets externes spécialisés :

- un observatoire du stress mis en place en janvier 2009 et une enquête impliquant chaque année plusieurs milliers de salariés ;
- des actions qualitatives (diagnostic puis plans d'action), en collaboration notamment avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) ;
- des modules de formation sur la gestion des risques psychosociaux ;
- une démarche de prévention du harcèlement moral et sexuel ;
- un dispositif d'écoute et de soutien personnalisé pour les salariés des services centraux parisiens, avec le soutien d'un cabinet extérieur, permettant une prise en charge à distance par une équipe de psychologues formés à l'écoute ;
- un accord d'entreprise signé en 2008, sur la prévention et la gestion des agressions commerciales, avec la déclinaison d'un certain nombre de mesures (formation à distance obligatoire pour l'ensemble du personnel en contact avec le public afin de faire face aux situations conflictuelles et partenariat avec l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation - INAVEM - pour la prise en charge post-traumatique des collaborateurs victimes de vol à main armée ou d'agressions commerciales).

Cette concertation se poursuit depuis fin 2014 par l'engagement d'une négociation avec les Organisations Syndicales Représentatives d'un accord sur la Qualité de Vie au Travail.

Des initiatives sur la prévention du stress sont menées dans plus de 70 filiales et succursales du Groupe en France et à l'international, principalement en Europe, Amérique et Asie, couvrant au total près de 50 % de l'effectif du Groupe. Cela se traduit différemment selon les pays :

- programmes d'assistance gratuits mis en place en partenariat avec des spécialistes du secteur de la santé ou de l'assurance (Allemagne, États-Unis, Royaume-Uni, Irlande) ;
- formations aux risques psychosociaux et/ou sensibilisation par le biais d'ateliers (Hong Kong, Japon, Singapour, Taiwan, Brésil, Turquie, Maroc, Italie, Espagne, Luxembourg, Pologne, République tchèque, Russie) ;
- enquêtes et évaluations du niveau de stress (Espagne, Autriche, Italie, Allemagne, Scandinavie) ;
- activités de détente et relaxation (Hong Kong, Singapour, Inde, Roumanie).

MOMENTS DE VIE ET AVANTAGES

À travers divers programmes locaux, les entités de Société Générale offrent à leurs collaborateurs des dispositifs monétaires et non monétaires pour aider les collaborateurs notamment dans leur **vie de famille** (par exemple, la garde d'enfant ou l'aide pour personnes âgées). À titre d'exemple, des facilités de crèche sont proposées en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Inde.

INDICATEURS SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nombre d'accidents du travail (Groupe) : 937 pour un taux de fréquence de 3,8. Compte tenu de la nature des activités du Groupe, le taux de gravité des accidents du travail n'est pas un indicateur qui fait à ce jour l'objet d'un suivi.

Le taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence rémunérées/ nombre total de journées payées, en pourcentage) observé pour l'ensemble du Groupe est de 3,38 % en 2014, en recul par rapport à 2013 (principaux motifs : maladie 1,82 %, maternité 1,20 %). Pour Société Générale SA en France, il est de 4,81 % (2,45 % pour maladie et 2,23 % pour maternité).

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe est présent, et le cas échéant, selon les fonctions exercées. De ce fait, les modalités (durée du travail, horaires variables, organisation) sont largement diversifiées.

Pour Société Générale SA en France, **un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail** a été conclu en 2000, puis modifié par 5 avenants, dont le dernier en 2014. Pour les salariés (techniciens et cadres) en régime horaire, cet accord prévoit une durée de travail annuelle de 1 607 heures ; pour les cadres au forfait, le nombre de jours de travail sur l'année est fixé à 209 jours (ou 206 jours en fonction de l'ancienneté et de l'âge des collaborateurs au moment de l'entrée de vigueur de l'accord). Cette durée de travail se retrouve dans la quasi-totalité des entités de la banque en France.

TEMPS PARTIEL

Les salariés de Société Générale SA en France peuvent bénéficier de régimes de travail à temps partiel à 90 % (mis en place par avenant en mai 2008), 80 %, 70 %, 60 % ou 50 % (mis en place par accord en juin 2004).

Plusieurs filiales françaises du Groupe ont conclu des accords spécifiques, de même que de nombreuses entités étrangères.

10 293 salariés travaillent à temps partiel (soit 6,94 % de l'effectif) au sein de l'ensemble du Groupe, (dont 6 226 en France, dont 4 955 chez Société Générale SA en France).

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

La définition des heures supplémentaires est issue de la réglementation française, le périmètre de *reporting* sur cet indicateur est donc limité à la France.

Le nombre total d'heures supplémentaires enregistré dans les entités françaises du Groupe en 2014 s'est élevé à 83 867 heures (soit 1,44 heure en moyenne par salarié).

VOYAGEURS INTERNATIONAUX

Enfin, afin de mieux préserver la **santé et la sécurité de ses voyageurs internationaux et de ses collaborateurs en mobilité internationale**, Société Générale a mis en place une politique de sécurité et sûreté qui s'articule autour de :

- une veille d'alertes de sécurité et sûreté dans le monde et la formulation de recommandations adaptées ;
- la mise en place de dispositifs pour une meilleure sécurisation des personnels expatriés ou en voyages d'affaires ;
- un programme mondial d'assistance « Santé, Sécurité, Sûreté » ;
- un programme de formation pour l'ensemble des voyageurs d'affaires.

Rémunération et avantages

Le groupe Société Générale reconnaît la performance de ses collaborateurs en conduisant une politique de rémunération motivante et cohérente, conforme aux normes et réglementations en vigueur et sur laquelle le Groupe communique.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Pour accompagner son développement, Société Générale a besoin d'**attirer, de motiver et de fidéliser** ses collaborateurs, notamment en leur assurant une rémunération globale compétitive, comprenant une rémunération monétaire, qui vise à reconnaître la contribution de chacun au développement de l'entreprise, et des avantages sociaux. Le Groupe dispose également d'un programme d'intéressement à long terme qui contribue à fidéliser et motiver certaines catégories de salariés, en particulier les cadres-clés et les Talents Stratégiques. Enfin, une politique active d'actionnariat salarié est menée afin d'associer les collaborateurs au développement du Groupe et favoriser ainsi sa cohésion.

La rémunération monétaire comprend une rémunération fixe, qui rétribue entre autres la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante au travers de la **maîtrise des compétences requises**, et le cas échéant une rémunération variable. Celle-ci vise **à reconnaître la performance collective et individuelle**, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci, en lien avec les valeurs de l'entreprise, selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe (voir « Gestion de la performance » p. 318). Un accord d'entreprise mis en application depuis le 1er janvier 2014 supprime le commissionnement à l'acte des forces de vente de la Banque de détail et de la Banque Privée en France au profit de la rémunération annuelle globale brute et de la part variable.

La politique de rémunération du Groupe est fondée sur des principes globaux appliqués dans tous les pays et elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel des marchés sur lesquels le Groupe intervient, ainsi que des obligations légales et réglementaires qui y sont en vigueur. Lorsque la taille des effectifs le permet, une revue transversale est réalisée entre les filières et les métiers afin de garantir la cohérence et l'objectivité des niveaux de rémunération entre les différentes activités du Groupe et faciliter la transversalité. **Toutes les entités du Groupe respectent leurs obligations sociales et fiscales sur les rémunérations versées et les avantages au personnel.**

Pour l'exercice 2014, l'ensemble des frais de personnel pour le Groupe s'est élevé à 9 049 M EUR (voir note 38 p. 440). Pour Société Générale SA en France, la rémunération annuelle brute moyenne[1] s'établit à 54 846 euros, soit une hausse de 1,95 % par rapport à 2013, témoignant d'une évolution modérée des rémunérations.

(1) La rémunération moyenne globale inclut les éléments fixes et variables ainsi que les primes, hors rémunération financière (participation, intéressement et abondement).

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Les principes régissant la politique de rémunération du Groupe, notamment pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, conformément à la Directive Européenne CRDIV n° 2013/36/UE, sont détaillés dans le rapport sur les politiques et pratiques de rémunération. Il sera publié, comme l'an dernier, avant l'Assemblée générale et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), conformément aux dispositions du Règlement UE n° 575/2013[1]. En complément de ce rapport, des informations quantitatives détaillées sont également fournies à l'ACPR sur les personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque du Groupe.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Depuis 1988, Société Générale offre à ses collaborateurs dans le monde entier la possibilité d'être associés à son développement en conduisant une politique active d'actionnariat salarié. Ainsi, Société Générale bénéficie d'un taux d'actionnariat salarié important, stable, et qui positionne le Groupe en 6e position de la détention en capital parmi les entreprises françaises du CAC 40, démontrant ainsi **l'engagement continu des salariés.**

L'encours moyen individuel des salariés actionnaires de Société Générale France s'élevait à 930 actions, sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2014. Hormis pour le fonds d'actionnariat des salariés du Crédit du Nord, les détenteurs de parts investies en actions Société Générale disposent de droit de vote en Assemblée générale. Fin 2014, les salariés et anciens collaborateurs de Société Générale, représentant plus de 95 000 personnes, détenaient, dans le cadre des Plans d'Épargne d'Entreprise et des Plans d'Épargne de Groupe, 7,42 % du capital social et 12,07 % des droits de vote.

En 2014, lors du 27e plan mondial d'actionnariat salarié, ce sont près de 120 000 salariés et retraités, répartis dans près de 240 entités et 58 implantations géographiques qui ont eu la possibilité de souscrire à l'augmentation de capital qui leur était réservée. Au total, plus de 35 000 personnes ont souscrit au Plan pour un montant total de 183,4 M EUR. En France, près de 40 % des bénéficiaires ont participé à l'opération. À l'international, il s'agit de plus de 15 %. La périodicité de ces augmentations de capital, annuelle jusqu'ici, sera revue à la baisse à compter de l'exercice 2015, comme annoncé lors de l'Assemblée générale de mai 2014.

PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS (PAGA)

Sur autorisation de l'Assemblée générale du 25 mai 2010, le Conseil d'administration a mis en place le 2 novembre 2010 un « plan d'attribution gratuite d'actions pour tous »[2] avec l'ambition d'**associer étroitement chacun des collaborateurs aux résultats et à l'avenir de Société Générale.** Ainsi, le Groupe a attribué 40 actions à l'ensemble de ses collaborateurs sous conditions de présence, de performance et d'augmentation de la satisfaction clients, attribuées en deux tranches (livraison de la 1re tranche en 2013 et de la 2e tranche en 2014 pour les collaborateurs résidents fiscaux français ; livrason de la 1re tranche prévue fin mars 2015 et de la 2e en 2016 pour les non-résidents fiscaux français).

PARTICIPATION, INTÉRESSEMENT ET PLAN D'ÉPARGNE DE L'ENTREPRISE

En France, les salariés sont associés de manière pérenne au développement du Groupe et à ses fruits par des dispositifs d'intéressement et/ou de participation. Ils permettent de financer un projet ou encore de percevoir un revenu complémentaire. Ils sont liés à la performance globale de l'entreprise et réglementés par des accords Société Générale signés avec les organisations syndicales tous les trois ans.

Le Plan d'Épargne de l'Entreprise (PEE) propose une épargne de moyen/long terme qui offre la possibilité de **se constituer un patrimoine à des conditions financières[3] et fiscales privilégiées** par une gestion adaptée d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement. Celui-ci est composé d'une gamme diversifiée de 8 fonds, dont le fonds d'actionnariat salarié (Fonds E). La rémunération financière (constituée de la participation et de l'intéressement[4]) peut être investie dans le PEE. Voir aussi « épargne salariale labellisée ISR » p. 311.

INFORMATION SUR LE FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DE SOCIÉTE GÉNÉRALE DÉNOMMÉ « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ACTIONNARIAT (FONDS E) »

Selon les termes du règlement du fonds commun de placement Société Générale, le droit de vote attaché aux actions Société Générale, comprises dans les actifs du fonds, appartient individuellement aux porteurs de parts à proportion de leurs droits respectifs sur ces actifs. Le Conseil de surveillance du fonds, composé paritairement de représentants des salariés porteurs de parts et de représentants de la Direction, exerce les droits de vote pour les fractions de parts formant rompus ainsi que les droits de vote non exercés par les porteurs de parts.

En cas d'offre publique d'achat ou d'échange, le Conseil de surveillance décide à la majorité relative des votes exprimés, l'apport ou non des titres à l'offre. Si une majorité relative ne se dégage pas, la décision est soumise au vote des porteurs de parts qui décident à la majorité relative des votes exprimés.

BILAN SOCIAL INDIVIDUEL

Après le succès du pilote réalisé en 2013, un **Bilan social individuel** (BSI) a été adressé à plus de 38 000 collaborateurs de Société Générale SA en France, à leur domicile et en version électronique. Ce document informatif RH personnalisé leur offre une vision complète des éléments qui ont composé la rémunération globale au titre de l'année 2013 et leur en donne une meilleure compréhension.

D'autres entités du Groupe diffusent à leurs équipes un tel document depuis plusieurs années, comme Crédit du Nord et certaines succursales de Société Générale à l'étranger.

(1) Le rapport sur les politiques et pratiques de rémunération 2013 a été transmis à l'ACPR en avril 2014 et mis en ligne sur le site internet de Société Générale.

(2) Voir détails en p. 443, note annexe 39 aux états financiers consolidés.

(3) Décote sur l'action Société Générale en cas d'augmentation de capital réservée et abondement de l'entreprise.

(4) Outre Société Générale SA en France, dont les montants de la rémunération financière versée en 2014 sont présentés en Note 24 page 496, la majorité des filiales françaises adhérentes aux Plans d'Epargne d'Entreprise bénéficient d'un accord d'intéressement et/ou de participation.

4. ENVIRONNEMENT POUR COMPTE PROPRE ET ACHATS RESPONSABLES

POLITIQUE GÉNÉRALE ET RÉALISATIONS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Face aux nombreux bouleversements climatiques et écologiques, l'un des enjeux de ce siècle sera incontestablement la préservation des équilibres environnementaux. L'interdépendance des activités face à ces risques accrus montre qu'une action globale et coordonnée est nécessaire.

La banque génère elle aussi, *via* son activité, des impacts sur l'environnement. Consciente de cette responsabilité, Société Générale poursuit sa politique de développement durable qui passe par la maîtrise et l'amélioration de ses impacts directs et indirects sur la société et l'environnement, en liaison avec ses différentes parties prenantes.

L'ensemble de cette politique est animée et coordonnée par la Direction de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). En parallèle, chaque pôle d'activité et métier a également pour objectif de contribuer à la politique environnementale du Groupe en développant des initiatives propres, y compris au sein de ses lignes métiers. Cette politique suit les trois principes d'action généraux suivants :

- réduire et minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement ;
- diminuer les coûts associés à la consommation des ressources naturelles et énergétiques grâce à une utilisation rationnelle et optimisée ;
- assurer une attention constante au confort des collaborateurs et à l'accueil des clients.

De même, les directions de l'Immobilier et de l'Informatique, dont les consommations énergétiques représentent 71 % des émissions de GES du Groupe, intègrent et pilotent les aspects environnementaux de leurs activités.

Programme de réduction Carbone 2012-2015

Suite au programme de neutralité carbone appliqué entre 2008 et 2012, le Groupe a adopté, en juillet 2012, une nouvelle stratégie de réduction de son impact carbone de 2012 à 2015, en renforçant ses ambitions par un double objectif. Suite à l'intégration en 2012 de la filiale russe Rosbank dans le *reporting* RSE, ces objectifs ont été ajustés pour permettre, sur ces quatre années, le suivi des performances environnementales du Groupe sur un périmètre homogène. La stratégie vise désormais à :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par occupant de 11 % d'ici fin 2015 par rapport à 2012 (hors recours à l'achat d'électricité verte) (précédemment -26 % par rapport à 2007) ;
- augmenter l'efficacité énergétique de 13 % d'ici fin 2015 par rapport à 2012 (précédemment +24 % par rapport à 2007).

Compte tenu des résultats 2014, afin d'atteindre ces objectifs, la banque devra diminuer d'environ 6 % les émissions de CO_2 et de 7 % la consommation d'énergie d'ici fin 2015 par occupant. Hors Rosbank, le Groupe a réduit ses émissions de GES par occupant d'environ 15 % et augmenté son efficacité énergétique de 11 % entre 2007 et 2012. Depuis 2012, avec Rosbank, la réduction des émissions a été de 5 % entre 2012 et 2014 et la performance énergétique d'un peu plus de 6 % sur la même période. Ces performances sont essentiellement dues aux bons résultats de 2014, puisque l'empreinte carbone du Groupe s'établit à 2,35 tCO_2/occ (en baisse de 4 % par rapport à 2013).

Depuis 2005, le Groupe réalise un inventaire des émissions de GES conforme au GHG Protocol (standard international). Le pilotage des informations à travers un outil de *reporting* RSE (*Planethic Reporting)* permet d'améliorer d'année en année le suivi des indicateurs environnementaux. Les données collectées *via* cet inventaire servent de base de calcul pour la taxe carbone interne.

Dispositif de taxe carbone interne

Le programme de réduction carbone s'appuie sur la mise en place d'un mécanisme innovant : le paiement par chaque Pôle d'Activité et Direction Fonctionnelle d'une taxe carbone interne, selon leur empreinte carbone (10 €/tCO_2) et l'affectation des revenus de cette taxe à des initiatives internes d'efficacité environnementale, *via* l'organisation des Prix de l'Efficacité Environnementale.

Ce dispositif basé sur une double incitation, encourage chaque entité à :

- réduire ses émissions de CO_2 pour réduire le montant de la taxe ;
- mettre en place des initiatives d'efficacité environnementale pour lesquelles elle peut recevoir un financement.

L'objectif de ce dispositif, est de montrer que les actions environnementales sont aussi des opportunités de création de valeur et d'innovation pour la banque. La sélection est effectuée par un comité, qui s'assure que chaque initiative réalisée ait démontrée une additionnalité environnementale et présente un intérêt économique pour le Groupe. Certaines initiatives récompensées en 2014 ont su créer des synergies entre performance environnementale et démarche client, à l'instar d'ALD Belgium, qui a mis des vélos à disposition de ses salariés, afin de promouvoir sa nouvelle offre de leasing vélo.

En 2014, 35 initiatives ont été récompensées, se partageant un montant total de 3,2 M EUR. L'ensemble de ces actions, concernant l'immobilier, l'informatique, le papier ou les transports, a permis une économie récurrente annuelle de 14 M EUR sur les frais généraux et de 2 250 tCO_2 (soit environ 0,7 % des émissions de GES du Groupe).

Mesures prises pour améliorer l'efficacité environnementale

IMMOBILIER

RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Le Bâtiment (construction, utilisation et destruction) consomme près de 40 % de l'énergie mondiale (sources WBCSD). Avec plus de 4 millions de m² de surface en 2014, le Groupe est conscient des impacts de ses consommations d'énergie sur le changement climatique. Il s'est donc engagé, avec la mise en place d'une stratégie environnementale pour son parc immobilier, à continuellement améliorer la performance de ses immeubles.

Pour cela, il a notamment fixé un objectif de 15 % d'augmentation des performances énergétiques sur les immeubles centraux (hors agences et filiales) en 2015 par rapport à 2012. Cet objectif permet d'accélérer la baisse de consommation d'énergie amorcée depuis 2007. En 2014, la consommation d'énergie par occupant du Groupe a baissé de 5,3 % par rapport à 2013.

Plusieurs outils ont été mis en place pour atteindre cet objectif.

Un Outil de Diagnostic Environnemental (ODE) a été développé afin d'évaluer les performances environnementales du parc. Une collecte des profils environnementaux sur les immeubles de plus de 5 000 m² sera réalisée début 2015. Un *benchmark* de ces immeubles par rapport au standard immobilier du Groupe (Référentiel Bâtiment Responsable - RBR) pourra ainsi être effectué, permettant de déployer des plans d'actions cohérents et efficaces par pays ou par entité, et d'élever la performance énergétique de l'ensemble du parc.

Un outil de pilotage énergétique (GREEN), permettant de suivre en temps réel les consommations énergétiques d'un immeuble, et donc d'en maîtriser l'évolution et les coûts, a été développé en 2014 et est actuellement déployé sur 3 sites pilotes en France, en République Tchèque et au Luxembourg. L'ambition est d'étendre sa mise en place à l'ensemble du Groupe, avec un objectif de réduction de 10 % de la consommation d'énergie grâce au suivi temps réel automatisé.

Les nouveaux immeubles, partout dans le monde, sont également conçus en conformité avec le RBR, à l'instar de l'immeuble Basalte à la Défense livré en 2013 et labellisé HQE Construction.

Des actions spécifiques sont également menées pour les immeubles existants, au niveau des services centraux, des réseaux d'agences et des filiales, afin de tendre vers une meilleure maîtrise des consommations et toujours plus de sobriété énergétique :

- pilotage des données de consommation : le nombre d'agences équipées d'un système de télé-comptage a doublé entre 2013 et 2014, portant le nombre totale d'agences équipées à 199. Dans les immeubles de Paris et région Parisienne, un Système de Management Environnemental (SME) avec intéressement aux économies d'énergie et de fluides a été mis en place avec l'exploitant. La consommation d'énergie des immeubles centraux a diminué de 9,8 % en 2014 par rapport à 2013 ;
- rénovations des immeubles : d'importants travaux ont été réalisés dans les agences du réseau Société Générale et Banque Rhône-Alpes, au nouveau siège de SG New York, ou encore au sein de l'entité PEMA en Allemagne. Ils ont permis une réduction de la consommation d'énergie d'environ 5 GWh/an soit 1 500 tCO_2 ;
- recours aux énergies renouvelables : En 2014, 14 % de la consommation d'électricité du Groupe est d'origine renouvelable, grâce d'une part, à la production dans nos immeubles d'énergie renouvelable (panneaux solaires et méthanisation des déchets alimentaires dans certains restaurants d'entreprise, 418 MWh en 2014) et d'autre part, à l'achat de certificats verts.

DIMINUTION DE L'USAGE DE L'EAU

La consommation d'eau du Groupe est de 1,80 millions de m³ en 2014, soit une consommation constante par rapport à 2013.

Dans les immeubles, la gestion de l'eau se fait en concomitance avec la gestion de l'énergie. Elle est complétée par des actions de réduction de la consommation (détecteurs de présence, remplacement des climatisations à eau perdue…). Le déploiement du télé-comptage dans le réseau d'agences permet une économie de 4 900 m³ d'eau/an. Les immeubles les plus performants ont une consommation de 5 m³/occupant par an sur les bureaux.

GESTION DES DÉCHETS

En valorisant ses déchets, Société Générale veille à minimiser leur impact direct sur l'environnement. Au niveau Groupe, la production de déchets est estimée à 16 346 tonnes en 2014, soit une baisse de 2,5 % par rapport à 2013.

L'objectif, à ce stade, est de mieux connaître ces flux, d'où l'importance attachée au *reporting,* qui est en constante amélioration. De nombreuses actions visant l'amélioration de la gestion des déchets existent au sein du Groupe. Des efforts sont notamment faits en termes de réduction des déchets (pull printing, dispositif d'éco-conception du mobilier avec le producteur), de leur réutilisation (revente du mobilier de bureau en bon état) ou de leur recyclage (gestion des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ; méthanisation de 323 tonnes de déchets alimentaires dans certains immeubles en région parisienne ayant permis une production de 113 MWh d'énergie thermique ; recyclage des déchets papiers au sein des réseaux d'agences.) Certaines de ces prestations sont assurées par des entreprises du secteur adapté.

INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES

Les infrastructures informatiques sont responsables de près de 50 % de la consommation d'énergie du Groupe. À l'aune de ce constat, la Direction Informatique s'est dotée d'une stratégie environnementale, permettant une meilleure prise en compte des aspects environnementaux dans la gestion de son parc. Cette stratégie se décline en deux axes : l'amélioration du pilotage des données de consommation d'énergie des équipements et l'intégration systématique des aspects environnementaux dans la conception et la gestion des projets.

Quatre leviers d'actions sont utilisés pour réduire l'empreinte environnementale du parc informatique du Groupe :

- mutualisation : regroupement des informations stockées dans des infrastructures différentes sur une seule machine de plus grande capacité, diminuant ainsi l'impact environnemental des équipements et leur coût économique ;
- virtualisation : migration grâce aux nouvelles technologies de stockage, des infrastructures physiques (serveurs, postes de travail) vers des infrastructures virtuelles (Cloud), permettant une diminution de la consommation d'électricité et d'importantes économies d'exploitation et de maintenance ;

- veille technologique : identification des technologies les plus performantes sur le plan environnemental, dans une démarche continue d'amélioration des équipements ;
- analyse annuelle des équipements : identification des équipements obsolètes ou inutiles afin d'éviter le gaspillage énergétique.

En 2014, 21 initiatives ont pu bénéficier d'un financement d'efficacité environnementale (voir p. 328 « Dispositif de taxe carbone »). Elles ont permis de réaliser une économie de 6,6 GWh/an.

TRANSPORTS

Société Générale a mis en place depuis plusieurs années des actions permettant de réduire l'impact environnemental des déplacements personnels et professionnels ainsi que du transport de marchandises.

TRAJETS PROFESSIONNELS

L'instruction interne relative aux déplacements professionnels a été actualisée en 2014 avec pour objectifs de limiter le nombre de déplacements professionnels et de réduire leur impact environnemental, grâce notamment au déploiement d'outils de communication à distance.

En 2014, les collaborateurs du Groupe ont parcouru 486 M kms en train, avion et voiture, ce qui correspond à 3 224 kms par occupant. Le Groupe enregistre ainsi une hausse de 5 % de ses déplacements par occupant par rapport à 2013, qui s'explique par l'ajout d'un nouvel indicateur relatif à l'utilisation des véhicules personnels des collaborateurs pour un usage professionnel et l'augmentation des voyages en avion.

En partenariat avec sa filiale de leasing automobile, ALD Automotive, Société Générale mène des efforts pour réduire le contenu carbone de sa flotte automobile depuis 2009. La politique Groupe de consommation concernant les véhicules de service et de fonction a été actualisée en 2014. Celle-ci abaisse le taux d'émissions autorisé à 120 g de CO_2/km pour les nouveaux véhicules commandés, soit 10 g de moins que le taux d'émissions moyen autorisé par l'Union Européenne[1]. Elle incite également au déploiement de bonnes pratiques, comme le recours aux véhicules propres (hybrides ou électriques), le partage des véhicules de service et l'application d'un seuil de 10 000 kms/an en dessous duquel une alternative à la voiture individuelle doit être envisagée

TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Des actions ciblées sont déployées afin de promouvoir les solutions alternatives à l'utilisation individuelle de véhicules. Au Siège, une plateforme de covoiturage et un service d'auto-partage sont en place. Des actions existent également dans les filiales. CGI et ALD International ont notamment mis à disposition de leurs salariés des vélos et vélos à assistance électrique, utilisés pour les déplacements pendulaires ainsi que certains trajets professionnels.

La mise en place de solutions de télétravail dans plusieurs entités du Groupe contribue également à la limitation des déplacements quotidiens. Au Siège, après une phase pilote en 2013, la seconde phase, amorcée en 2014, concernera à terme plus de 2 000 personnes. (Voir p. 324 « Initiatives sur le télétravail et la flexibilité du temps de travail »)

TRANSPORT DE MARCHANDISES

Il regroupe le transport bancaire (courriers et colis), le transport de fonds et le transport liés aux activités de déménagement. Les données concernant le CO_2 émis par ces transports sont incluses dans le profil carbone du Groupe depuis 2012 et de nouveaux indicateurs sont ajoutés chaque année (activités de déménagement ajoutée en 2014).

Des projets collaboratifs, ayant pour objectif de repenser nos flux de transports de marchandises, ont participé à la réduction de l'empreinte environnementale. Une solution de recyclage des espèces a par exemple été mise en place avec les transporteurs de fonds et la Banque de France, afin de réduire les distances parcourues entre agences et comptoirs.

PAPIER

Le papier est le premier consommable utilisé par les activités de services. Il représente un enjeu économique significatif et un thème environnemental sensible (gestion des déchets, lutte contre le changement climatique et la pollution).

Il s'agit d'une préoccupation constante pour le Groupe et de plus en plus d'initiatives sont mises en place afin de rationaliser la consommation qui s'élève à 16 381 tonnes en 2014. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2013 (+ 2,5 %), tendance s'expliquant principalement par le meilleur taux de couverture de cet indicateur (99 % en 2014 contre 96 % en 2013.) La consommation de papiers de bureau est en baisse depuis 2007. En 2014, elle est de 50,7 kg par occupant, soit une diminution de 11 % par rapport à l'année précédente. Le papier de bureau éco-labellisé atteint 100 % en France et 69 % dans le monde.

Les progrès accomplis sont le fruit de diverses actions menées à travers le Groupe, tels que le bon usage des imprimantes, la dématérialisation des supports papiers vers des supports numériques et l'utilisation de papier recyclé. À titre d'exemple, les actions récompensées par les Prix de l'Efficacité Environnementale en 2014 dans la catégorie « Papier » - ne représentant qu'une partie des actions en place au niveau du Groupe - permettent une économie récurrente annuelle de 70 tonnes de papier.

Dans le cadre de ses engagements en faveur de l'environnement, Société Générale a non seulement adhéré à EcoFolio[2] mais a également soutenu sa création en devenant actionnaire aux côtés d'autres entreprises représentatives des différents secteurs de l'économie. Depuis 2012, elle siège au Conseil d'administration de cet éco-organisme.

(1) Règlement (CE) No 443/2009 fixant l'objectif de 130 g/CO_2/km en moyenne pour le parc automobile neuf en 2015.

(2) La législation française impose depuis 2006 aux émetteurs d'imprimés graphiques (publicités, presse gratuite d'annonces, presse d'entreprise, etc.) de participer au financement de leur recyclage, de leur valorisation et de leur élimination par les collectivités territoriales. EcoFolio, société privée agréée par les pouvoirs publics, a été créée en 2007 pour permettre aux entreprises de respecter cette obligation.

POLITIQUE GÉNÉRALE ET RÉALISATION EN MATIÈRE D'ACHATS

Avec un montant global des achats du Groupe de 6 Mds EUR en 2014, la filière Achats est un acteur important de la stratégie RSE du Groupe. La conduite d'une politique d'achats responsable œuvre au respect des engagements de Société Générale en matière de contribution au développement économique et social et de limitation de ses impacts environnementaux.

Cette politique se décline au travers de plans d'actions pluriannuels impliquant une mobilisation de chaque partie prenante de la chaîne de valeur (prescripteurs, acheteurs et fournisseurs). Ces plans d'actions, intitulés Ethical *Sourcing* Program (ESP 2006-2010) puis Sustainable *Sourcing* Program (SSP 2011-2015), témoignent de la volonté d'intégrer la RSE dans les processus achats.

Elle se matérialise par des actions clés menées sur le périmètre France :

- la signature des règles de déontologie en matière d'achats (signées par 100 % des acheteurs) ;
- une clause de développement durable insérée dans les contrats (présente dans 100 % des contrats Groupe) engageant les fournisseurs à respecter dans le pays où ils opèrent les dispositions en vigueur, en matière de droit du travail (au minimum au cas où celui-ci n'existerait pas, les dispositions de l'OIT) et de droit de l'environnement ;
- une cartographie des risques sociaux et environnementaux des produits et prestations de services achetés ;
- une évaluation des fournisseurs demandée lors de chaque acte d'achat par l'organisme tiers Ecovadis ;
- l'intégration d'objectifs RSE pour tous les acheteurs concernant la mise en œuvre d'une action RSE propre à leur famille d'achats (par exemple, mise en œuvre d'un contrat avec le secteur adapté, intégration dans le cahier des charges de critères environnementaux) ;
- une formation spécifique « Achats et développement durable » intégrée au cursus de formation interne (100 % des acheteurs suivent cette formation) ;
- la publication de l'instruction « Conduite des Achats Responsables & règles de déontologie applicables en matière d'achats » applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, y compris ceux des filiales et des succursales.

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, le Groupe travaille sur trois axes :

- axe économique : faciliter l'accès des PME aux marchés de Société Générale et instaurer un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs ;
- axe social : recourir aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. Par exemple, une étroite collaboration entre la Mission Handicap du Groupe et la Direction des Achats permet d'intégrer, dès que possible, le secteur adapté[1] dans la recherche des fournisseurs lors des appels d'offres. Depuis 2014, les acheteurs du Groupe bénéficient d'un accès direct à la plateforme GESAT (réseau national du secteur protégé et adapté) recensant les EA et ESAT par zone géographique et type de prestation. De nombreuses prestations sont désormais fournies par des entreprises employant des travailleurs handicapés. Dans le réseau France de Banque de Détail, la collecte et recyclage des papiers sont assurés sur l'ensemble du territoire ainsi que la gestion du courrier pour 72 sites du réseau. Pour l'ensemble du Groupe, des entreprises du secteur protégé et adapté ont également assuré l'impression des calendriers, ou des prestations de restauration dans le cadre des festivités liées au 150e anniversaire de Société Générale ;
- axe environnemental : participer à la réduction de l'impact environnemental du Groupe grâce à des actions achats ciblées.

Un développement progressif à l'international

Les cellules Achats présentes en Allemagne, en Grande Bretagne et aux États-Unis, qui représentent 9 %[2] des dépenses du Groupe, ont également mis en place des évaluations RSE de leurs fournisseurs à l'aide d'un questionnaire interne.

Évaluation RSE des fournisseurs et des produits et services

ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

En plus d'une clause de développement durable présente sur tous les contrats du Groupe, une évaluation des fournisseurs, portant sur leurs engagements et actions en matière de RSE, est demandée lors de chaque décision d'achat. Réalisée par l'expert indépendant Ecovadis, elle permet de mesurer la performance des fournisseurs en matière environnementale, sociale, d'éthique des affaires et de sous-traitance.

La note RSE (Ecovadis) obtenue est prise en compte dans les critères de sélection des fournisseurs à hauteur de 3 % minimum. Depuis 2011, 2 074 fournisseurs ont été invités à participer à cette évaluation, représentant un périmètre d'achats de 2,3 Mds EUR pour l'année 2014. En 2014, la note moyenne a été de 46/100. Les fournisseurs avec une note inférieure ou égale à 30/100 sont considérés à risque (soit 67 fournisseurs sous contrat en 2014 contre 90 en 2013).

Le Groupe encourage les fournisseurs dans une démarche de progrès continu en incitant ceux identifiés à risque (note Ecovadis inférieure ou égale à 30/100) à mettre en œuvre un plan d'actions correctives. En 2014, 13 fournisseurs concernés ont mis en place de tels plans. En parallèle, une démarche d'audit sur site complète le dispositif pour les fournisseurs identifiés à risques et appartenant à une catégorie d'achat sensible (en 2014, en collaboration avec un organisme indépendant, trois audits sur site ont été réalisés et la démarche de mise en œuvre d'audits a été engagée pour quatre autres fournisseurs).

(1) Les Entreprises Adaptées (EA) sont des entreprises d'utilité sociale, ayant une obligation d'employer 80 % de travailleurs handicapés et dont le fonctionnement est régi par le Code du Travail. Les établissements de Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux dont le fonctionnement est régi principalement par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

(2) Volumes cumulés pour les 3 pays entre janvier et septembre 2014.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES RSE DES PRODUITS & SERVICES

La cartographie des risques RSE regroupe l'ensemble des catégories d'achats de la Direction France, au nombre de 62. Chacune a fait l'objet d'une évaluation des risques selon 4 familles : Environnement, Social, Éthique des affaires et Fournisseurs.

31 catégories ont été identifiées à forte sensibilité en termes de risque RSE pour Société Générale et ont, concomitamment, fait l'objet d'une analyse des actions mises en place pour minimiser et contrôler ces risques. En complément, un audit externe a été mené afin d'évaluer le niveau de maîtrise de ces risques. À l'issue de cet audit, 22 des 31 catégories d'achats sensibles ont été identifiées à risque maîtrisé ou partiellement maîtrisé. Au global, 53 des 62 catégories d'achats sont donc considérées comme non risquées, ou à risque totalement ou partiellement maîtrisé, soit 60 % du montant global des achats du Groupe en 2014. Les 9 autres catégories deviennent prioritaires en matière d'action RSE.

Engagement auprès des PME

Les PME sont un acteur majeur de l'économie française, et au cœur de la stratégie des banques françaises. En France, avec 60 % des achats du Groupe réalisés en 2013 auprès des PME (Petites et Moyennes Entreprises) et ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire), Société Générale facilite l'accès de ces entreprises aux marchés du Groupe et instaure un cadre de confiance réciproque avec l'ensemble de ses fournisseurs.

LE PACTE PME

Société Générale, première banque signataire du Pacte PME en décembre 2007, continue à renforcer son engagement auprès des PME innovantes. Différentes actions sont réalisées au sein du Groupe dans le cadre du Pacte PME, notamment des appels à compétences (depuis 2014, le Groupe utilise la plateforme innovation ouverte de Pacte PME (http://innovation.pactepme.org)) ; le parrainage, les partenariats gagnants et le baromètre fournisseurs.

Le baromètre fournisseurs est une évaluation annuelle de la qualité des relations que Société Générale entretient avec ses fournisseurs PME. En 2014, 280 PME fournisseurs ont été invitées à répondre au baromètre. Société Générale a obtenu une note de 60/100, soit une progression de 10 points par rapport à l'année précédente, plaçant le Groupe au-dessus de la moyenne du secteur Banque-Assurance. À l'issue de ce baromètre, une restitution des résultats a été présentée par web conférence auprès des fournisseurs.

Une volonté de progrès

Soucieux de maintenir et d'encourager la démarche de progrès mise en place depuis plusieurs années, ainsi que de renforcer un cadre de confiance réciproque vis-à-vis de ses fournisseurs, le Groupe poursuit une démarche de labellisation, qui témoigne de cette volonté. Depuis 2010, le Groupe est signataire de la Charte des « Relations Fournisseur Responsables », composée de 10 engagements participant à la construction d'une relation équilibrée et durable entre les grandes entreprises signataires et leurs fournisseurs.

En 2012, Société Générale SA (France) a reçu le Label « Relations Fournisseur Responsables » de la part de la Médiation inter-entreprises, la Médiation des Marchés publics et la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF). Ce label atteste, après un audit sur site de nos pratiques par l'agence d'évaluation Vigéo, que notre organisation et nos actes de gestion présentent une assurance raisonnable de conformité avec les objectifs et les engagements définis dans le référentiel du Label. Fin 2014, au vu de l'évaluation annuelle de suivi, le Comité d'Attribution a décidé de maintenir le label à Société Générale.

Des démarches sont également engagées pour des catégories d'achats spécifiques. Le Groupe est membre fondateur de la Charte de bonnes pratiques d'achats de prestations de sécurité privée (gardiennage, transport de fonds, télésurveillance), créée sous l'égide du Ministère de l'Intérieur.

Depuis octobre 2014, Société Générale est signataire de la Charte « La Belle Compétition » pour les appels d'offres Agence de communication - Annonceur.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

		ROSBANK Inclus			Hors ROSBANK	
Informations environnementales	**Unités**	**2014**	**2013**	**Année de Réf. 2012[2]**	**2012**	**Année de Réf.2007[2]**
Politique générale en matière environnementale						
Nombre total de collaborateurs du Groupe	**-**	**148 322**	**148 324**	**149 812**	**137 474**	**134 738**
Nombre total d'occupants recensés dans le reporting	**-**	**152 374**	**146 340**	**143 464**	**142 889**	**118 183**
Couverture du périmètre de collecte[1]	%	99%	97%	89%	99,7%	76%
Surface totale recensée	m²	4 027 759	3 925 155	3 921 013	3 921 639	3 499 265
Pollution et gestion des déchets						
Déchets	**Tonne**	**16 346**	**16 766**	**15 503**	**15 703**	
Couverture[1]	%	83%	76%	62%	70%	
Déplacements professionnels	**M de Km**	**486**	**447**	**421**	**381**	**455**
Couverture[1]	%	99%	96%	90%	98%	78%
Déplacements professionnels par occupant	**Km**	**3 224**	**3 070**	**2 989**	**2 715**	**3 853**
avion	M de Km	243	231	165	159	288
train	M de Km	42	44	41	40	33
voiture	M de Km	201	202	215	182	134
Utilisation durable des ressources						
Consommation d'eau	**M de m³**	**1,80**	**1,79**	**1,64**	**1,55**	**1,56**
Couverture[1]	%	93%	82%	71%	74%	50%
Consommation totale de papier[3]	**Tonne**	**16 381**	**15 973**	**15 813**	**14 842**	
Couverture[1]	**%**	**99%**	**96%**	**91%**	**98%**	
Consommation de papier de bureau	**Tonne**	**7 673**	**8 061**	**8 187**	**7 279**	**7 621**
Couverture[1]		99%	94%	89%	96%	84%
Consommation de papier de bureau par occupant	Kg	50,7	56,8	59,2	52,8	61,2
dont papier de bureau recyclé	%	37%	37%	36%	40%	15%
Consommation totale d'énergie	**GWh**	**875**	**894**	**886**	**847**	**764**
Couverture[1]	%	95%	95%	90%	98%	75%
Consommation totale par occupant	**KWh**	**5 866**	**6 197**	**6 269**	**6 021**	**6 781**
Consommation totale d'électricité	GWh	608	642	639	627	524
Consommation d'électricité par occupant	KWh	4 078	4 453	4 525	4 454	4 647
Production d'électricité d'origine renouvelable	MWh	418	455	434	434	
Consommation d'énergie des datacenters[4]	GWh	111	113	213	146	
Changement Climatique						
Emissions de GES[5]	**Tonne**	**338 840**	**343 648**	**337 030**	**302 138**	**293 403**
Couverture[1]	%	94%	92%	85%	96%	76%
Emissions de GES par occupant		**2,35**	**2,45**	**2,48**	**2,21**	**2,58**
Emissions de GES évitées[6]	Tonne	17 905	31 080	32 736	32 736	4 797
SCOPE 1[7]	Tonne	32 483	31 778	32 091	31 762	35 516
SCOPE 2[8]	Tonne	205 699	216 360	211 259	189 431	159 333
SCOPE 3[9]	Tonne	100 659	95 510	93 680	80 945	98 554

(1) La couverture représente les entités ayant contribué à la donnée au prorata de leur effectif (ETP - Équivalent temps plein).

(2) Afin d'assurer la comparabilité des données et afin de présenter les indicateurs environnementaux sur un périmètre constant, l'année de référence a été changée pour prendre en compte l'intégration de Rosbank. Les données historiques ont été retraitées de la manière suivante :

– l'entité sortie du périmètre suite à une cession (NSGB (National Société Générale Bank) en Égypte) a été exclue du périmètre de l'année 2012 ;

– les nouveaux indicateurs intégrés au calcul des émissions de CO_2 ont également été intégrés aux données historiques.

Ces retraitements ne corrigent pas les variations liées à la croissance ou à la réduction de l'activité au sein même des entités.

(3) Inclut le papier de bureau, les documents destinés à la clientèle, les enveloppes, les relevés de comptes et les autres types de papier.

(4) Inclut les datacenters propres et hébergés en France. Seule la consommation d'énergie des datacenters propres est comptabilisée dans l'électricité totale.

(5) Gaz à effet de serre (GES).

(6) Émissions de CO_2 évitées grâce à la production et la consommation d'électricité d'origine renouvelable. En 2014, la consommation d'électricité d'origine renouvelable représentait 14 % de la consommation totale d'électricité.

(7) Comprend les émissions directes liées la consommation d'énergie et les fuites de gaz fluorés pour les services centraux.

(8) Comprend les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie.

(9) Comprend les émissions de GES de la consommation l'ensemble du papier, les déplacements professionnels, le transport marchandise et les consommations d'énergie des Data centers hébergés en France.

5. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En France, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, plusieurs actions ont été entreprises au sein du réseau Société Générale en France pour améliorer l'accessibilité des services :

Pour les personnes non ou mal-voyantes :

- installation systématique de guidage vocal et de touches sensorielles sur le clavier sur les nouveaux distributeurs automatiques de billets (DAB) et mises à niveau des appareils existants. Fin octobre 2014, 94 % du parc Société Générale, soit 4 374 DAB et 96 % de ceux du Crédit du Nord, soit 999 DAB sont équipés de synthèse vocale et de touches sensorielles pour guider les personnes mal voyantes. Les nouveaux DAB sont systématiquement à la norme PMR (Personnes à Mobilité Réduite), soit 90 % du parc actuel ;
- depuis juin 2012, l'application IPhone Société Générale dont la compatibilité avec le logiciel de lecture d'écran VoiceOver a été retravaillée est la 1re application bancaire française à être totalement accessible aux non-voyants ;
- un numéro de téléphone non taxé (0 810 810 850) met les clients non-voyants en contact direct avec les centres de relation clientèle ;
- relevé de compte disponible en braille : 944 clients en ont bénéficié à ce jour.

Pour les personnes à mobilité réduite :

À fin septembre 2014, 2 ans avant l'échéance fixée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, près de 80 % des agences Société Générale en France sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, soit 1 789 agences sur un parc global de 2 243. Au Crédit du Nord, ce sont 648 agences sur 799 qui sont accessibles à fin septembre 2014, soit 82 % du parc. Les nouvelles implantations sont systématiquement accessibles aux personnes à mobilité réduite dès leur ouverture.

En parallèle, du programme d'accessibilité, lancé en 2008, la Mission Handicap de Société Générale sensibilise au quotidien les managers et tous les collaborateurs du Groupe à l'insertion de personnes handicapées et déploie de nombreux dispositifs dans les domaines du recrutement, de l'intégration, de la formation, du maintien dans l'emploi des collaborateurs handicapés. (Voir p. 322 « Handicap »).

À l'international, l'accessibilité des services bancaires aux personnes en situation de handicap, et particulièrement à celles dont la mobilité est réduite, est avant tout une affaire de législation et de réglementations locales. Les initiatives sont de fait moins systématiques et plus hétérogènes.

ACTIONS SOCIÉTALES ET CITOYENNES

Le Groupe Société Générale s'engage dans deux domaines d'intervention majeurs : l'insertion par l'éducation et l'insertion professionnelle. L'engagement citoyen est un axe fort de la politique de solidarité du Groupe et s'exprime par la Fondation d'entreprise pour la Solidarité et le programme d'implication des collaborateurs du Groupe.

Fondation d'entreprise Société Générale pour la solidarité

La Fondation Société Générale a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi de ceux qui sont ou risquent de se retrouver éloignés du marché du travail, notamment auprès des jeunes. Elle privilégie les projets qui serviront de relais ou de tremplins efficaces : accompagnement vers l'emploi, chantiers ou entreprises d'insertion, découverte du monde de l'entreprise, lutte contre l'illettrisme… Autant de passerelles vers une insertion durable dans la vie active. Certains ne maîtrisent pas les savoirs les plus élémentaires. La Fondation tient à répondre à ces inégalités en soutenant des actions de lutte contre l'illettrisme pour des publics en difficulté. Depuis sa création en 2006, la Fondation a soutenu 654 projets. 92 projets dont 36 dans des pays d'implantation Société Générale et 53 renouvellements ont été soutenus en 2014.

À l'international, les filiales Société Générale développent leur engagement citoyen par la mise en place de programmes et d'actions solidaires et/ou en soutenant des associations locales et leurs projets en lien avec la Fondation Société Générale et ses axes d'intervention.

Certaines filiales ont également créé leur Fondation, comme par exemple, l'Institut Société Générale au Brésil, la Fondation Jistota en République tchèque, ou encore la Fondation SG UK Group Charitable Trust au Royaume-Uni.

Au total, en comptabilisant les actions initiées par la Fondation et l'ensemble des initiatives locales, en 2014, le Groupe a consacré 10,2 M EUR à des actions solidaires dont 2,3 M EUR pour la Fondation Société Générale.

Des initiatives pour l'emploi et l'éducation

En France, Société Générale est partenaire de « Nos Quartiers ont Des Talents », depuis 2007, et s'est imposée comme le 1er contributeur de parrains, collaborateurs du Groupe. En sept ans, 383 parrains Société Générale ont accompagné plus de 1 616 jeunes diplômés des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) en Île-de-France, Aquitaine, Nord Pas de Calais, Picardie, Rhône Alpes, et Provence Alpes Côte d'Azur, ce qui fait de Société Générale l'entreprise leader en nombre de collaborateurs parrains. Grâce à ce dispositif, 780 jeunes diplômés ont obtenu en moins de 6 mois un CDI correspondant à leur niveau de formation.

Au Royaume-Uni, Société Générale UK concentre ses initiatives en matière de RSE autour de trois thèmes : l'amélioration des aspirations scolaires, des perspectives d'employabilité et la construction de collectivités plus fortes. En 2014, plus de 500 volontaires ont consacré plus de 2 100 heures à 43 ateliers dédiés à la recherche d'emploi dans 2 des quartiers les plus défavorisés du Royaume Uni afin d'aider les jeunes à se préparer aux enjeux du monde de l'entreprise.

Le Groupe déploie également des initiatives en faveur du handicap en soutenant notamment depuis sa création le prix Handilivres qui, entre autre, œuvre en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société.

Société Générale est aussi partenaire de la Fédération Française Handisport et de la Fédération Française de Sport Adapté pour soutenir le développement du sport de haut niveau mais aussi la pratique du sport comme vecteur d'insertion dans la vie de la Cité.

Engagement des collaborateurs

CITIZEN COMMITMENT GAMES

Pour célébrer les 150 ans de Société Générale, le Groupe a proposé à tous les collaborateurs dans les différents pays d'implantation, de relever un défi solidaire sportif et collecter des fonds au profit d'associations de solidarité. 2 000 collaborateurs sont venus à Paris pour disputer la finale dans les différents sports : rugby, pétanque, vélo, tennis de table, course de relais, football, le 14 juin 2014.

Cet événement de portée mondiale a mobilisé 20 000 collaborateurs (sportifs, volontaires, supporters/donateurs), dans 29 pays, pour une cause solidaire portée par Société Générale et permis de collecter plus de 900 000 EUR au profit d'associations.

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE

Le mécénat de compétences permet la mise à disposition ponctuelle et gracieuse de collaborateurs auprès d'associations partenaires de la Fondation ou soutenues par Société Générale.

Au total, en comptant les actions initiées par la Fondation et l'ensemble des initiatives portées par les entités locales du Groupe, en 2014, ce sont ainsi 1 667 jours que les collaborateurs ont consacrés, sur leur temps de travail, à des actions solidaires au travers du programme d'éducation financière, des journées pro bono ou de projets plus spécifiques comme la « Volunteering Skills Matrix » au Royaume Uni. Les équipes du Royaume Uni ont précisé les valeurs du bénévolat à partir de données d'une enquête annuelle montrant que 85 % des bénévoles ont amélioré leurs capacités de communication, et que 79 % ont amélioré leurs compétences relationnelles grâce aux programmes de bénévolat. Le bénévolat permet aussi d'augmenter la satisfaction au travail, d'élargir son réseau et d'améliorer la confiance en soi.

PARRAINAGE

Le parrainage consiste, pour un collaborateur de l'entreprise, à accompagner une personne en difficulté sociale ou éloignée du marché du travail, dans son parcours scolaire, son orientation ou sa recherche d'emploi, en partageant avec elle ses expériences et conseils.

En 2014, 288 collaborateurs de Société Générale en France, sont parrains au sein de 6 associations partenaires de la Fondation (Proxité, Nos Quartiers ont des Talents, Solidarités Nouvelles face au Chômage, Frateli, Mozaïk RH, Capital Filles).

TALENTS & PARTAGE : L'ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ DES SALARIÉS ET DES RETRAITÉS DU GROUPE

En 2014, l'association a fêté ses 20 ans. Elle a accompagné sur la période environ 1 500 projets associatifs de solidarité en France et à l'étranger portés par des salariés et retraités de Société Générale, leurs conjoints ou leurs enfants.

MÉCÉNAT CULTUREL

L'art contemporain et la musique classique sont les deux principaux axes de la politique de mécénat culturel du groupe Société Générale. Société Générale s'appuie sur des engagements solides pour accompagner sa politique de communication et le développement de ses métiers. Menés de façon centralisée ou localement par les filiales du Groupe, les partenariats se concentrent essentiellement sur le terrain de la culture et du sport. En 2014, environ 7 M EUR ont été consacrés au mécénat et parrainage culturel.

Art contemporain

Initiée en 1995, la Collection d'art contemporain Société Générale rassemble près de 400 œuvres originales. Structurée autour de trois axes – peinture, sculpture, photographie – elle conjugue des œuvres d'artistes à la renommée confirmée et des œuvres de nouveaux créateurs. Ouverte à tous les publics, la Collection l'est en particulier aux jeunes par le biais de parcours découverte à la fois ludiques et pédagogiques. Au-delà des murs de nos locaux, les œuvres sont régulièrement prêtées aux musées de grandes villes de France, ainsi qu'à des institutions internationales.

Musique classique

Le groupe Société Générale est devenu un des acteurs de référence de la musique classique, notamment à travers l'association Mécénat Musical Société Générale, créée en 1987. Avec un budget annuel de 2,8 M EUR, l'association soutient des orchestres et ensembles, acquiert et prête des instruments à de jeunes musiciens talentueux, attribue des bourses aux étudiants, ou finance des projets pédagogiques initiant les enfants à la musique classique. Par ailleurs, Société Générale soutient des lieux de diffusion symboliques comme la Salle Pleyel à Paris, le Festival de Glyndebourne (UK), le Théâtre National de Prague, ou encore le Festival d'Aix-en-Provence.

Forte du succès de la première édition en 2013 du programme « Playing for salle Pleyel » (chœur et orchestre symphonique rassemblant des collaborateurs Société Générale associés à l'orchestre Les Siècles), la Direction générale a décidé de renouveler, dans le cadre de la célébration des 150 ans du groupe Société Générale en 2014, cette initiative unique dans le monde de l'entreprise. « Playing for salle Pleyel 2014 » a ainsi réuni plus de 250 collaborateurs Société Générale choristes ou instrumentistes avec l'orchestre Les Siècles, sous la direction de François-Xavier Roth, pour 2 concerts à la Salle Pleyel à Paris et 1 concert à l'Auditorium de Lyon, en novembre 2014. Le Groupe est également grand mécène de la Philharmonie de Paris.

MÉCÉNAT ET PARTENARIAT SPORTIFS

Le groupe Société Générale a une politique de partenariats sportifs pour accompagner le développement de ses activités partout dans le monde. Aux côtés des champions confirmés lors des compétitions internationales ou à la rencontre des plus jeunes pour leur offrir une initiation, Société Générale est le partenaire privilégié des fédérations nationales comme des clubs locaux. Avec principalement des supports dans le rugby, le golf et le handisport ce sont 16 M EUR qui ont été consacrés aux partenariats sportifs en 2014 dans l'ensemble du Groupe dont 0,54 M EUR consacrés au handisport.

Rugby

Depuis 1987, Société Générale est un fidèle partenaire du rugby de proximité en France, de rugby amateur jusqu'au plus haut niveau. Intégré dans la vie de plus de 450 clubs, Société Générale est un des partenaires majeurs du rugby professionnel et de l'équipe de France. Le Groupe, à travers ses filiales et implantations, accompagne aussi le rugby dans de nombreux pays dans le monde, du Luxembourg à la Chine, en passant par le Sénégal et la Serbie. Tous les 4 ans depuis 2007, Société Générale est un partenaire majeur de la Coupe du monde de rugby. Le rugby à 7 soutenu par Société Générale depuis 2001, sport olympique à partir de 2016, permet également au Groupe de sensibiliser des nouvelles populations, scolaires ou étudiantes, à la pratique du rugby.

Golf

Société Générale est partenaire de la Fédération française de golf depuis 2001. Convaincu que la pratique du sport doit être accessible au plus grand nombre, Société Générale soutient également l'association Handigolf.

Parallèlement, les marques de Société Générale, tant la Banque Privée que la Banque de détail et la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, deviennent de plus en plus visibles sur les parcours. Le Groupe accompagne cette dynamique internationale en devenant en 2008 partenaire du seul tournoi dorénavant majeur se déroulant en Europe continentale, l'Evian Championship.

Handisport

Depuis 2003, Société Générale travaille avec le mouvement Paralympique et partage ses valeurs avec la Fédération Française d'Handisport (FFH) et la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) ; deux fédérations françaises pour les sports dédiés aux personnes handicapées.

6. ANNEXES

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette notice a pour objectif d'expliquer la méthodologie de *reporting* appliquée par Société Générale en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Cette méthodologie est d'autre part détaillée dans le protocole de *reporting* du groupe, disponible sur demande.

Le protocole de *reporting*

Les informations contenues dans le document de référence, dans le site du Groupe et autres supports de communication de Société Générale, ainsi que dans le rapport d'activité et de développement durable du Groupe, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2014 ou ceux des années précédentes, ont été élaborées sur la base de contributions du réseau interne de correspondants développement durable du Groupe en cohérence avec le protocole de *reporting* RSE et le Programme d'actions RSE du Groupe, ainsi qu'à partir de l'outil de *reporting* '*Planethic Reporting*', qui permet la collecte normalisée des indicateurs de pilotage correspondant aux différentes actions. L'ensemble s'effectue sous la coordination de la Direction du développement durable du Groupe, rattachée au Secrétariat général qui a diffusé un Instruction Interne définissant la procédure de collecte et de remontée d'informations et d'indicateurs RSE.

Un effort de sensibilisation est assuré régulièrement auprès des contributeurs et managers afin de renforcer l'appropriation du *reporting* et de l'outil, et contribuer ainsi à une fiabilisation des données.

Ce protocole de *reporting* est régulièrement mis à jour.

Périodes de *reporting*

DONNÉES SOCIALES ET MÉTIERS

Sauf exception, les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 (12 mois), avec des données arrêtées au 31 décembre 2014.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES ET MÉCÉNAT

Sauf exception, les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014 (12 mois), avec des données arrêtées au 30 novembre 2014.

Périmètre de consolidation RSE

Les entités faisant partie du périmètre de *reporting* répondent au moins à l'un des critères suivants :

- entité dont Société Générale SA (SGSA), société mère, détient un pourcentage de contrôle (directement ou indirectement) strictement supérieur à 50 %. Les succursales sont par définition détenues à 100 % puisqu'elles n'ont pas d'existence « capitalistique » ;
- toutes les entités consolidées par intégration globale du groupe Société Générale, comptant plus de 50 collaborateurs.

Pour l'exercice 2014, les entités suivantes sont été exclues de ce périmètre de *reporting* :

- Newedge : en raison de l'intégration de la filiale à Société Générale, elle sera dans le périmètre à compter de 2015 ;
- Self Trade UK : en raison de la cession de l'entité, celle-ci a été exclue.

La consolidation RSE comprend 153 sociétés retenues dans le périmètre de la consolidation financière du Groupe au 31 décembre 2014.

Collecte des données

Le recueil des données pour le périmètre défini fait appel aux méthodes suivantes :

- pour les données sociales, environnementales, métiers et de mécénat, la plupart des indicateurs chiffrés sont collectés par chaque entité du Groupe *via* l'outil de *reporting* '*Planethic Reporting*' par les collecteurs qui saisissent les données au sein de leur filiale, validées par les validateurs qui contrôlent les données saisies au sein de leur entité avant de les valider, les administrateurs qui contrôlent et valident les données au niveau pôles d'activités et les administrateurs centraux (Direction du Développement Durable), au niveau groupe, qui réalisent les derniers contrôles avant la consolidation ;
- les autres données sont recueillies directement auprès des correspondants RSE des pôles d'activités ou auprès des Directions concernées (Direction des Achats, Direction des Risques, Direction des Ressources humaines) par la Direction du Développement Durable du Groupe.

En 2014, un nouvel outil de *reporting* a été déployé simultanément au sein de toutes les entités contributrices. De nombreux échanges ont eu lieu pour en expliquer le fonctionnement et répondre aux interrogations des contributeurs.

Indicateurs

Une communication formelle à l'attention de l'ensemble des contributeurs a été effectuée au lancement des campagnes de collecte, comportant notamment le calendrier des campagnes, une Instruction Groupe et un protocole pour chaque domaine d'indicateurs. Le protocole a pour rôle de rappeler les définitions et critères d'application des indicateurs.

Les indicateurs 2014 ont été choisis pour répondre à la liste d'informations exigées par la loi « Grenelle II » (conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce) ainsi que par rapport à la stratégie RSE du Groupe et une volonté de se rapprocher au mieux d'une ambition « core » vis-à-vis de la GRI-G4.

Ces indicateurs sont majoritairement renseignés pour un périmètre mondial. Toutefois, pour certains d'entre eux, difficilement reconnus de façon uniforme à l'échelle mondiale, une analyse sur le périmètre France ou Société Générale France (hors filiales) a été privilégiée.

Périmètres et règles de calcul des indicateurs sociaux

Le taux de fréquence des accidents de travail est le ratio entre le nombre d'accidents de travail (au sens de la réglementation locale), rapporté au nombre total d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.

Le taux d'absentéisme est le ratio entre le nombre de journées d'absence rémunérée rapporté au nombre total de journées payées, en pourcentage. Il est compté en jours calendaires et est calculé sur l'effectif total (effectif présent multiplié par 335).

Le périmètre des deux graphiques « Répartition de l'effectif par tranche d'âge » et « Répartition de l'effectif par ancienneté » (page 322) correspond au périmètre de consolidation RSE tel que défini ci-dessus auquel il convient d'ajouter les effectifs de centres de services partagés de Bucarest et de Bangalore et à l'exclusion des effectifs d'entités en Allemagne (GEFA, PEMA Gmbh, KAG Munich, On Vista), Corée du Sud (SG Securities), Inde (ALD), Maroc (Sogelease, Eqdom), Mauritanie (SG Mauritanie) et Russie (Delta Credit) pour lesquelles ces informations ne sont pas consolidées.

Le retraitement de certaines données 2013 par rapport aux publications du Document de Référence 2014 fait suite à un ajustement de *reporting* sur les collaborateurs en CDD dans une entité du Groupe.

Périmètres et principales règles de gestion des indicateurs environnementaux

En 2014, le périmètre de collecte a évolué du fait d'une intégration plus importante de Rosbank (100 % vs 75 % en 2013).

La couverture du périmètre de collecte total correspond au ratio du nombre de collaborateurs de toutes les entités ayant participé à la campagne de collecte sur le nombre de collaborateurs total de Société Générale. Avec 148 322 collaborateurs recensés, Société Générale évalue le périmètre couvert – *i.e.* ayant renseigné au moins les données occupants et surface - à 99,4 % des effectifs, soit une augmentation par rapport à 2013 (97 %).

Retraitement des données historiques

Société Générale s'était fixé, dès 2007, un objectif de réduction de ses émissions de CO_2 de 26 % sur la période 2007 – 2012. Une réduction de 15 % a ainsi été observée sur cette période sur la base de l'année de référence 2007.

Cet objectif a ensuite été reporté sur la période 2012-2015. Il a été considéré qu'il restait donc 11 % de réduction additionnelle à atteindre d'ici à 2015.

Or en 2008, Société Générale a acquis une entité très significative : Rosbank. Cette entité a progressivement été intégrée au *reporting* environnemental. En 2012, elle a ainsi reporté sur 25 % de son périmètre (en termes d'occupants), puis 75 % en 2013 et 100 % cette année.

Afin d'intégrer Rosbank aux efforts et objectifs fixés de réduction d'émission, il a été décidé d'intégrer les émissions de Rosbank à la nouvelle année de référence (2012). Les données de Rosbank ont ainsi été estimées en multipliant par 4 les données reportées sur 25 % de son périmètre.

Afin d'assurer la transparence de la communication et la comparabilité des données, les émissions des années de référence et des deux périodes 2007-2012 et 2012-2015 sont présentées dans le tableau des émissions.

Un tableau porte sur le premier objectif de la période 2007-2012. Ces chiffres portent sur le périmètre hors Rosbank, avec 2007 comme année de référence et 2012 comme année butoir.

Un second tableau porte sur le second objectif – avec 2012 comme année de référence - sur un périmètre incluant cette fois-ci Rosbank et présentant les émissions des années 2012, 2013 et 2014.

De la même manière, l'entité Égyptienne étant sortie en 2013 a été retirée du périmètre 2012. Les données historiques ont ainsi été retraitées de la manière suivante :

- l'entité sortie du périmètre suite à une cession (NSGB (National Société Générale Bank) en Égypte) a été exclue du périmètre de l'année 2012 ;
- les nouveaux indicateurs intégrés au calcul des émissions de CO_2 ont également été intégrés aux données historiques.

Ces retraitements ne corrigent pas les variations liées à la croissance ou à la réduction de l'activité au sein même des entités.

Le détail des principaux retraitements effectués est précisé dans le tableau suivant :

Indicateur	Retraitement des années 2012 et 2013
Système de Management Environnemental	
Périmètre et couvertures	Pour l'année 2012, retrait des données NSGB
Surfaces	Pour l'année 2012, retrait des données NSGB
Déchets	Pour l'année 2012, retrait des données NSGB
Transports	
a) Distances parcourues pour les déplacements professionnels, en voiture de location longue durée ou appartenant à la société b) Distances parcourues à titre professionnel avec des voitures personnelles (Nouvel indicateur)	Récupération de la donnée 2014 (pour les entitées ayant reporté pour la première fois en 2014) évaluée en fonction du nombre d'occupants pour les deux années antérieures. Pour l'année 2012, retrait des données NSGB et ajout, au prorata des occupants de la donnée 2013 de Rosbank qui n'avait pas été déclarée.
Papiers	
a) Quantité de papier utilisé pour les relevés de compte à la clientèle et quantité d'enveloppes personnalisées b) Autres type de papier utilisé	Pour Rosbank, ajout au prorata des occupants par rapport à 2014 correspondant aux déclarations du réseau d'agences en 2014. Pour l'année 2012, retrait des données NSGB
Quantité totale de papier reprographique recyclé et non recyclé acheté	Rosbank, ajout de 1000 t correspondant aux déclarations du réseau d'agences de 2014. Pour l'année 2012, retrait des données NSGB.
Consommations d'énergie	
Consommation d'électricité	Pour l'année 2012, retrait des données NSGB.
Consommation de fioul (hors voiture)	Rosbank, reprise des données 2013 pour 2012 au prorata des occ. Car donnée non fournie. Pour l'année 2012, retrait des données NSGB.
Consommation d'eau surchauffée ou vapeur	Rosbank, reprise données 2014 pour 2012 au prorata des m²
Total des émissions de CO_2 équivalent de gaz fluorés	Rosbank, intégration pour 2012-2013 des émissions de gaz fluorés déclarées en 2014.
Consommation de gaz	Rosbank, suppression du montant de l'année 2013, car ne consomme pas de gaz.

Les données environnementales : règles générales

Les données environnementales sont calculées sur la base de factures, de relevés en direct, d'informations reçues de fournisseurs ou sur la base d'estimations.

En 2014, des contrôles de variance par rapport à l'année précédente ont été appliqués pour tous les indicateurs environnementaux. Un message d'alerte demandait au contributeur de vérifier la donnée enregistrée en cas de variation supérieure à 30 %.

Les données collectées relatives à l'énergie, le papier bureau et le transport sont rapportées au nombre d'occupants déclaré par l'entité.

Les consommations d'énergie (électricité, vapeur d'eau, eau glacée, fuel, gaz) sont également rapportées à la surface (exprimée en m²).

Le nombre d'occupants concernés correspond, dans la mesure du possible, au nombre moyen de personnes salariées Société Générale ou sous-traitant travaillant sur le site pendant la période de *reporting* ou à défaut au nombre d'occupants au 30 novembre 2014.

La couverture du périmètre de collecte de chaque indicateur correspond au ratio du nombre de collaborateurs de toutes les entités ayant complété l'indicateur sur le nombre de collaborateurs total de Société Générale.

À l'exception du réseau Société Générale France, la plupart des filiales consolident leurs données dans l'outil de *reporting* ; les données détaillées de la filiale ne sont donc pas disponibles au niveau central.

De nouveaux indicateurs ont été intégrés en 2014 :

- distances parcourues à titre personnel avec des voitures professionnelles ;
- indicateur permettant de savoir si les entités ont répertoriées des déchets de type DEEE.

LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES QUALITATIVES

Dans l'optique d'une fiabilisation permanente des données, des questions qualitatives (réponses attendues *via* des commentaires écrits) permettent de cerner les différents périmètres des données, de recenser les bonnes pratiques et de comprendre les variations d'une année sur l'autre.

LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES CENTRALISÉES

Les données de transport et de papier pour la France sont centralisées par la direction Développement durable *via* la direction des Achats :

Données relatives aux transports :

- distances parcourues en voiture : ALD Automotive est le fournisseur de voiture de location longue durée des entités du Groupe dans les pays où ALD Automotive exerce une activité. ALD fournit pour la France depuis 2011 le nombre de kilomètres, la consommation et le type de carburant utilisé, ainsi que les émissions de CO_2 correspondantes. ALD fournit également les facteurs d'émission pour l'ensemble de la flotte hors France ;

- distances parcourues en train : l'agence de voyage référencée en France par Société Générale a recensé pour chaque entité cliente les principales destinations empruntées par les collaborateurs travaillant en France ;
- distances parcourues en avion : l'agence de voyage référencée en France par Société Générale a recensé pour chaque entité cliente les distances parcourues en avion selon la nomenclature suivie par Société Générale (courts, moyens et longs courriers). Pour certaines entités (à l'étranger notamment), la notion de court, moyen et long courrier diffère de celle du protocole de *reporting* (<500 km, <1 600 km, > 1 600 km, défini par l'ADEME). Par ailleurs, les données ont été estimées pour les filiales de Crédit du Nord dont les trajets ne sont pas réservés *via* l'agence de voyage commune.

Consommation de papier :

En 2014, le périmètre de *reporting* du papier couvre le papier reprographique, tous les papiers destinés aux clients, les relevés de compte, les enveloppes et les autres types de papier. Lyreco, fournisseur de bureau référencé par Société Générale, a communiqué un *reporting* par entité en France sur les quantités de papier de bureau achetées au cours de l'année 2014 ainsi que celles des enveloppes vierges.

Le calcul des émissions de CO_2

Le calcul des émissions de CO_2 du Groupe est catégorisé en trois groupes :

- le Scope 1 comprend les émissions directes liées à la consommation d'énergie et aux émissions fugitives de gaz fluorés des services centraux ;
- le Scope 2 comprend les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (électricité, vapeur d'eau et eau glacée externes) ;
- le Scope 3 comprend les émissions de GES de la consommation du papier de bureau et des déplacements professionnels, depuis 2012. Le périmètre est élargi à l'ensemble du papier, le transport marchandise et les consommations d'énergie des Data centers hébergés en France.

Les émissions de CO_2 sont calculées selon la méthode GHG Protocol.

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Société Générale - Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC[1] sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la Société Générale, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le chapitre 5 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le présent Document de Référence en annexe du chapitre 5 (la « Note méthodologique »).

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de sept personnes entre juillet 2014 et février 2015 pour une durée d'environ huit mois.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000[2].

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la Note méthodologique annexée au chapitre 5 du présent document de référence.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des pôles BDDF, IBFS et GBIS et des directions Développement Durable, Conformité, Ressources Humaines et Achats, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[3] :

- au niveau de l'entité consolidante et des pôles, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées[4] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon d'entités ainsi sélectionné représente 39 % des effectifs.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

OBSERVATION

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

Par ses principes généraux environnementaux et sociaux (E&S), précisés par des politiques sectorielles, et prolongeant ses adhésions volontaires, notamment aux principes de l'Equateur, Société Générale s'est engagée à intégrer l'évaluation de critères E&S dans ses processus de décision d'offre de services financiers, dans le processus KYC (*Know Your Customer*) et dans ses processus de gestion des risques. La mise en œuvre effective de ces engagements s'opère progressivement et leur application n'est pas encore homogène au sein des différentes lignes métiers et implantations géographiques.

Paris-La Défense, le 4 mars 2015

L'Organisme Tiers Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud

Associé Développement durable

Hassan Baaj

Associé

(3) Informations sociétales et métiers : l'impact territorial, économique et social (le soutien aux PME, l'offre de produits et services solidaires, l'inclusion financière et la microfinance, la démarche Positive Impact Finance), la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs et notamment la protection du client, la prévention du surendettement et l'éducation financière), les engagements environnementaux et sociaux du Groupe dans l'exercice de ses activités (politiques sectorielles, principes de l'Equateur et évaluations E&S), les relations avec les parties prenantes (la satisfaction clients), la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.

Informations environnementales : la politique générale en matière environnementale, les rejets de gaz à effet de serre.

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total, les embauches et les licenciements), les politiques de rémunérations, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, la politique de diversité.

(4) Les entités sélectionnées sont le Groupe Crédit du Nord (France), SG Londres GBIS (UK), ALD UK (UK), SGMA (Maroc) et SGPM (France).

6

ÉTATS FINANCIERS

1. États financiers consolidés 346
2. Notes annexes aux états financiers consolidés 354
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 460
4. Rapport de gestion de Société Générale 464
5. Comptes annuels 469
6. Notes annexes aux comptes annuels 472
7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 518
8. Commissaires aux comptes 520

Sommaire des états financiers consolidés

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé 346
Compte de résultat consolidé 348
État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 349
Évolution des capitaux propres 350
Tableau des flux de trésorerie 353

2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Note 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés 354
Note 2 Évolution du périmètre de consolidation 372
Note 3 Juste valeur des instruments financiers 375
Note 4 Gestion des risques associés aux instruments financiers 380
Note 5 Caisse et banques centrales 398
Note 6 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat 399
Note 7 Instruments dérivés de couverture 402
Note 8 Actifs financiers disponibles à la vente 403
Note 9 Prêts et créances sur les établissements de crédit 405
Note 10 Prêts et créances sur la clientèle 406
Note 11 Opérations de location financement et assimilées 407
Note 12 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance 407
Note 13 Actifs et passifs d'impôts 408
Note 14 Autres actifs 409
Note 15 Immobilisations corporelles et incorporelles 410
Note 16 Écarts d'acquisition 411
Note 17 Dettes envers les établissements de crédit 414
Note 18 Dettes envers la clientèle 415
Note 19 Dettes representées par un titre 416
Note 20 Autres passifs 416
Note 21 Comptes et plans d'épargne-logement 417
Note 22 Dépréciations et provisions 418
Note 23 Avantages du personnel 419
Note 24 Dettes subordonnées 423
Note 25 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers 424
Note 26 Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis 426
Note 27 Engagements 428
Note 28 Actifs remis et reçus en garantie 430
Note 29 Actifs financiers transférés 431
Note 30 Échéances par durée restant à courir 432
Note 31 Opérations en devises 433
Note 32 Activités d'assurance 433
Note 33 Produits et charges d'intérêts 436
Note 34 Produits et charges de commissions 437
Note 35 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 438
Note 36 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente 439
Note 37 Produits et charges des autres activités 439
Note 38 Frais de personnel 440
Note 39 Plans d'avantages en actions 440
Note 40 Coût du risque 444
Note 41 Impôts sur les bénéfices 444
Note 42 Résultat par action 445
Note 43 Transactions avec les parties liées 446
Note 44 Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence 447
Note 45 Entités structurées non consolidées 448
Note 46 Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation 450
Note 47 Information sectorielle 456
Note 48 Honoraires des Commissaires aux comptes 459

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

ACTIF

(En M EUR)		31.12.2014	31.12.2013*
Caisse et Banques centrales	Note 5	57 065	66 598
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	530 536	479 112
Instruments dérivés de couverture	Note 7	19 448	11 474
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	143 722	130 232
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	80 709	75 420
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	344 368	332 651
Opérations de location financement et assimilées	Note 11	25 999	27 741
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 360	3 047
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 12	4 368	989
Actifs d'impôts	Note 13	7 447	7 307
Autres actifs	Note 14	65 238	54 118
Actifs non courants destinés à être cédés		866	116
Participations dans les entreprises mises en équivalence		2 796	2 829
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 15	17 917	17 591
Écarts d'acquisition	Note 16	4 331	4 968
Total		**1 308 170**	**1 214 193**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

PASSIF

(En M EUR)		31.12.2014	31.12.2013*
Banques centrales		4 607	3 566
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	480 330	425 783
Instruments dérivés de couverture	Note 7	10 902	9 815
Dettes envers les établissements de crédit	Note 17	91 290	86 789
Dettes envers la clientèle	Note 18	349 735	334 172
Dettes représentées par un titre	Note 19	108 658	138 398
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		10 166	3 706
Passifs d'impôts	Note 13	1 416	1 613
Autres passifs	Note 20	75 124	53 525
Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées		505	4
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 32	103 298	91 538
Provisions	Note 22	4 492	3 807
Dettes subordonnées	Note 24	8 834	7 507
Total dettes		**1 249 357**	**1 160 223**
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées		29 486	27 381
Réserves consolidées		22 463	21 927
Résultat de l'exercice		2 692	2 044
Sous-total		**54 641**	**51 352**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		527	(475)
Sous-total capitaux propres part du Groupe		**55 168**	**50 877**
Participations ne donnant pas le contrôle		3 645	3 093
Total capitaux propres		**58 813**	**53 970**
Total		**1 308 170**	**1 214 193**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Compte de résultat consolidé

(En M EUR)		2014	2013*
Intérêts et produits assimilés	Note 33	24 532	27 024
Intérêts et charges assimilées	Note 33	(14 533)	(16 996)
Dividendes sur titres à revenu variable		432	461
Commissions (produits)	Note 34	9 159	8 347
Commissions (charges)	Note 34	(2 684)	(2 107)
Résultat net des opérations financières		4 787	4 036
Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	*Note 35*	*4 481*	*3 754*
Dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	*Note 36*	*306*	*282*
Produits des autres activités	Note 37	50 219	58 146
Charges des autres activités	Note 37	(48 351)	(56 478)
Produit net bancaire		**23 561**	**22 433**
Frais de personnel	Note 38	(9 049)	(9 019)
Autres frais administratifs		(6 060)	(6 121)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(907)	(906)
Résultat brut d'exploitation		**7 545**	**6 387**
Coût du risque	Note 40	(2 967)	(4 050)
Résultat d'exploitation		**4 578**	**2 337**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	Note 44	213	61
Gains ou pertes nets sur autres actifs		109	574
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 16	(525)	(50)
Résultat avant impôts		**4 375**	**2 922**
Impôts sur les bénéfices	Note 41	(1 384)	(528)
Résultat net de l'ensemble consolidé		**2 991**	**2 394**
Participations ne donnant pas le contrôle		299	350
Résultat net part du Groupe		**2 692**	**2 044**
Résultat par action	Note 42	**2,92**	**2,23**
Résultat dilué par action	Note 42	**2,91**	**2,23**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En M EUR)	2014	2013*
Résultat net	**2 991**	**2 394**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	**1 058**	**(1 028)**
Écarts de conversion[1]	402	(962)
Actifs financiers disponibles à la vente	636	(104)
Écarts de réévaluation de la période	*1 074*	*101*
Reclassement en résultat	*(438)*	*(205)*
Instruments dérivés de couverture	164	6
Écarts de réévaluation de la période	*39*	*11*
Reclassement en résultat	*125*	*(5)*
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres qui seront reclassés ultérieurement en résultat	135	30
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(279)	2
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	**(235)**	**141**
Écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(344)	211
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(2)	-
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	111	(70)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**823**	**(887)**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**3 814**	**1 507**
Dont part du Groupe	*3 463*	*1 332*
Dont participations ne donnant pas le contrôle	*351*	*175*

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) La variation de l'écart de conversion s'élève à 402 M EUR et se compose de :

+ 382 M EUR de variation de l'écart de conversion en part du Groupe, qui s'explique principalement par l'appréciation contre l'euro du dollar américain pour 802 M EUR, de la livre sterling pour 60 M EUR, du yuan pour 59 M EUR, partiellement compensée par l'appréciation de l'euro par rapport au rouble pour - 459 M EUR, et au rachat de participations ne donnant pas le contrôle sur Rosbank pour - 39 M EUR ;

+ 20 M EUR de variation de l'écart de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle, principalement liée à l'impact du rachat de participations ne donnant pas le contrôle sur Rosbank pour 39 M EUR.

Évolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées						
(En M EUR)	Capital souscrit	Primes et réserves liées	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe
Capitaux propres au 1er janvier 2013	**975**	**19 411**	**(971)**	**6 781**	**26 196**	**22 706**	
Augmentation de capital	23	391			414	(1)	
Élimination des titres auto-détenus			332		332	(222)	
Émissions d'instruments de capitaux propres				294	294	91	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		145			145		
Distribution 2013						(833)	
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle						51	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	***23***	***536***	***332***	***294***	***1 185***	***(914)***	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres[1]						147	
Autres variations						(12)	
Résultat 2013[1]							2 044
Sous-total						***135***	***2 044***
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence[1]							
Capitaux propres au 31 décembre 2013[1]	**998**	**19 947**	**(639)**	**7 075**	**27 381**	**21 927**	**2 044**
Affectation du résultat[1]						2 044	(2 044)
Capitaux propres au 1er janvier 2014	**998**	**19 947**	**(639)**	**7 075**	**27 381**	**23 971**	
Augmentation de capital (Cf. Note 26)	9	179			188	(2)	
Élimination des titres auto-détenus[2]			(92)		(92)	(55)	
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres (Cf. Note 26)				1 994	1 994	205	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions[3]		15			15		
Distribution 2014 (Cf. Note 26)						(1 355)	
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle[4][5]						(94)	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	***9***	***194***	***(92)***	***1 994***	***2 105***	***(1 301)***	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(230)	
Autres variations						24	
Résultat 2014							2 692
Sous-total						***(206)***	***2 692***
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence						(1)	
Capitaux propres au 31 décembre 2014	**1 007**	**20 141**	**(731)**	**9 069**	**29 486**	**22 463**	**2 692**

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôts)					Participations ne donnant pas le contrôle				
Écarts de conversion[6]	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Total	Capitaux propres part du Groupe	Capital et réserves	Autres instruments de capitaux propres émis par les filiales	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Total capitaux propres consolidés
(296)	**634**	**39**	**377**	**49 279**	**3 665**	**420**	**187**	**4 272**	**53 551**
				413					413
				110					110
				385		(420)		(420)	(35)
				145					145
				(833)	(214)			(214)	(1 047)
				51	(669)			(669)	(618)
				271	***(883)***	***(420)***		***(1 303)***	***(1 032)***
(843)	(19)	(21)	(883)	(736)	(1)		(176)	(177)	(913)
				(12)	(49)			(49)	(61)
				2 044	350			350	2 394
(843)	***(19)***	***(21)***	***(883)***	***1 296***	***300***		***(176)***	***124***	***1 420***
	(6)	37	31	31					31
(1 139)	**609**	**55**	**(475)**	**50 877**	**3 082**		**11**	**3 093**	**53 970**
(1 139)	**609**	**55**	**(475)**	**50 877**	**3 082**		**11**	**3 093**	**53 970**
				186					186
				(147)					(147)
				2 199		800		800	2 999
				15					15
				(1 355)	(182)			(182)	(1 537)
				(94)	(357)			(357)	(451)
				804	***(539)***	***800***		***261***	***1 065***
382	335	178	895	665	(4)		56	52	717
				24	(60)			(60)	(36)
				2 692	299			299	2 991
382	***335***	***178***	***895***	***3 381***	***235***		***56***	***291***	***3 672***
	83	24	107	106					106
(757)	**1 027**	**257**	**527**	**55 168**	**2 778**	**800**	**67**	**3 645**	**58 813**

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et IFRS 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(2) Au 31 décembre 2014, les 26 491 481 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 3,29 % du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés, est de 731 M EUR, dont 220 M EUR au titre des activités de transaction et 14 M EUR au titre du contrat de liquidité.

Le Groupe a mis en place le 22 août 2011 un contrat de liquidité qui, pour sa mise en œuvre, a été doté de 170 M EUR.

Au 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 400 000 titres et 178 M EUR.

L'ÉVOLUTION DE L'AUTOCONTRÔLE SUR 2014 S'ANALYSE COMME SUIT :

(En M EUR)	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Cessions nettes d'achats	(14)	(155)	77	(92)
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	(2)	1	(54)	(55)

(3) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatifs à l'année 2014 est de 15 M EUR :

- - 44 M EUR d'ajustement de la charge relative à l'attribution 2013 d'actions Société Générale avec décote (plan mondial d'actionnariat salarié) ;
- + 57 M EUR dans le cadre des attributions gratuites d'actions ;
- + 2 M EUR au titre des rémunérations en actions ordinaires.

(4) Impact sur les capitaux propres part du Groupe des transactions réalisées au titre des participations ne donnant pas le contrôle :

Rachats de participations ne donnant pas le contrôle ne faisant pas l'objet d'une option de vente	(101)
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle	1
Résultat afférant aux participations ne donnant pas le contrôle représentatives d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du Groupe	6
TOTAL	**(94)**

(5) Les - 357 M EUR d'effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle sont notamment relatifs à :

- - 388 M EUR liés à des opérations de rachat portant sur les participations ne donnant pas le contrôle dont Rosbank pour - 240 M EUR, Boursorama pour - 125 M EUR et Nuger pour -24 M EUR ;
- + 31 M EUR liées à l'augmentation de capital relative à Union Internationale de Banque (UIB).

(6) Au 31 décembre 2014, les principales devises contributrices aux écarts de conversion enregistrés au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe sont le rouble (RUB) pour - 964 M EUR et le dollar américain (USD) pour 521 M EUR.

Tableau des flux de trésorerie

(En M EUR)	2014	2013*
Résultat net (I)	**2 991**	**2 394**
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	3 421	3 344
Dotations nettes aux provisions	6 247	5 440
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	(213)	(61)
Variation des impôts différés	192	(662)
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(317)	(621)
Variation des produits constatés d'avance	(147)	(93)
Variation des charges constatées d'avance	(20)	(57)
Variation des produits courus non encaissés	903	149
Variation des charges courues non décaissées	(701)	(281)
Autres mouvements	3 751	4 473
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	**13 116**	**11 631**
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat[1]	(4 481)	(3 754)
Opérations interbancaires	7 856	(37 121)
Opérations avec la clientèle	(5 805)	21 824
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	(25 982)	9 756
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(1 280)	(2 122)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)	**(29 692)**	**(11 417)**
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III)	**(13 585)**	**2 608**
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	4 133	766
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 407)	(3 823)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	**726**	**(3 057)**
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	1 501	(559)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 175	27
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)	**2 676**	**(532)**
FLUX NET DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C)	**(10 183)**	**(981)**
Solde net des comptes de caisse et Banques centrales	63 032	65 883
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	8 467	6 597
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**71 499**	**72 480**
Solde net des comptes de caisse et Banques centrales	52 458	63 032
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	8 858	8 467
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**61 316**	**71 499**
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(10 183)**	**(981)**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 11 février 2015.

Note 1

PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

- Introduction
- 1. Principes de consolidation
- 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 3. Présentation des états financiers
- 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

INTRODUCTION

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date.
Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : *http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm*.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « *carve out* »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS IFRIC APPLICABLES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2014

Normes ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
Amendements à IAS 32 « Instruments financiers Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	16 décembre 2011	13 décembre 2012
IFRS 10 « États financiers consolidés »	12 mai 2011	11 décembre 2012
IFRS 11 « Partenariats »	12 mai 2011	11 décembre 2012
IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »	12 mai 2011	11 décembre 2012
Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »	12 mai 2011	11 décembre 2012
Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 sur les dispositions transitoires	28 juin 2012	4 avril 2013
Amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »	29 mai 2013	19 décembre 2013
Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »	27 juin 2013	19 décembre 2013

Amendements à IAS 32 « Instruments financiers : présentation - compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »

Ces amendements clarifient les règles de compensation des actifs et passifs financiers : la compensation est obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit de compenser les montants comptabilisés doit être exécutoire en toutes circonstances, tant dans le cadre des activités normales qu'en cas de défaut d'une des parties. Ces amendements précisent également les circonstances dans lesquelles un système de règlement brut (livraison contre paiement) peut être considéré comme équivalent à un règlement net. L'application de ces amendements n'a pas eu de conséquences sur les états financiers du Groupe.

IFRS 10 « États financiers consolidés »

Cette nouvelle norme redéfinit la notion de contrôle dans laquelle le recours au jugement est renforcé. Au regard de ces nouvelles dispositions, le Groupe contrôle une filiale ou une entité structurée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes), *via* la détention de droits de vote ou d'autres droits ; et
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances.

Les conséquences de l'application rétrospective de cette nouvelle norme sont présentées dans la Note 2.

■ IFRS 11 « Partenariats »

Cette nouvelle norme distingue deux types d'accords conjoints (activité conjointe et co-entreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires et supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle. Les co-entreprises sont désormais consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les conséquences de l'application rétrospective de cette nouvelle norme sont présentées dans la Note 2.

■ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter dans les notes annexes au titre de toutes les filiales, partenariats et entreprises associées ainsi que sur les entités structurées (consolidées ou non). Ces informations sont présentées dans les Notes 44 et 45.

■ Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »

Ces amendements tiennent compte des modifications apportées par la publication des normes IFRS 10 et IFRS 11 pour les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises.

■ Amendements sur les dispositions transitoires d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12

Les amendements limitent les informations comparatives retraitées à la période comparative précédant l'application des normes IFRS 10, 11 et 12 et suppriment par ailleurs la nécessité de publier les informations comparatives retraitées pour les entités structurées non consolidées lors de la première année d'application de la norme IFRS 12.

■ Amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »

Ces amendements limitent aux seuls actifs dépréciés l'obligation d'informations à fournir sur la valeur recouvrable et sur les modalités de détermination de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) d'une unité génératrice de trésorerie comprenant un écart d'acquisition ou des immobilisations incorporelles à durée indéfinie.

■ Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »

Ces amendements permettent de maintenir les relations de couverture dans le cas où les contreparties de l'instrument de couverture sont tenues, par la réglementation (comme le règlement EMIR au sein de l'Union Européenne) ou la loi, d'opérer une novation et d'apporter le contrat à une chambre de compensation sans que les termes de l'instrument de couverture ne soient autrement modifiés.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Hormis l'application des nouvelles normes et amendements décrits ci-dessus, ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2013 et en 2014.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat, Instruments dérivés de couverture* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* (Cf. paragraphe 2 et Note 3) ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, *Actifs financiers disponibles à la vente*, *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*), *des opérations de location financement et assimilées*, des *immobilisations corporelles et incorporelles* et des *écarts d'acquisition* (Cf. paragraphe 2 et Notes 4, 11, 15, 16 et 22) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les *provisions techniques des entreprises d'assurance* ainsi que la participation aux bénéfices différée (Cf. paragraphe 2 et Notes 21, 22, 23 et 32) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (Cf. paragraphe 2 et Note 13) ;
- la valeur initiale des *écarts d'acquisition* constatés lors des regroupements d'entreprises (Cf. paragraphe 1 et Notes 2 et 16) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (Cf. paragraphe 1).

1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères ainsi que des succursales à l'étranger composant le groupe Société Générale.

Les comptes des filiales et succursales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables de leur pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Ces filiales, qui peuvent être des entités structurées, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), *via* la détention de droits de vote ou d'autres droits ; et
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du pouvoir
Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels.
Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacles ni contraintes.
Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent.
Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables
Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, intérêts, commissions…) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables
Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité. Si le Groupe dispose de pouvoirs de décision qui lui ont été délégués par des tiers externes et qu'il exerce ces pouvoirs au bénéfice principal de ces derniers, il est présumé agir en tant qu'agent des délégataires et, en conséquence, il ne contrôle pas l'entité bien qu'il soit décisionnaire. Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, une analyse est menée pour déterminer si le gérant agit en tant qu'agent ou en tant que principal dans la gestion des actifs du fonds, ce dernier étant présumé contrôlé par le gérant si celui-ci est qualifié de principal.

Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord.
Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (*joint operation*), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.
Dans le cas d'une co-entreprise (*joint venture*), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entité.

La mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

CAS PARTICULIERS DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité. C'est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de l'entité sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines caractéristiques telles qu'une activité circonscrite, un objet précis et bien défini, des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné.
Les entités structurées peuvent revêtir différentes formes juridiques : sociétés de capitaux, sociétés de personnes, véhicules de titrisation, organismes collectifs de placement, entités sans personnes morales…

L'analyse du contrôle d'une entité structurée doit alors tenir compte de tous les faits et circonstances et prendre notamment en considération :

- les activités et l'objectif de l'entité ;
- la structuration de l'entité ;
- les risques portés par l'entité et l'exposition du Groupe à tout ou partie de ces risques ;
- les avantages potentiels procurés au Groupe par l'entité.

Les entités structurées non consolidées sont celles qui ne sont pas contrôlées de manière exclusive par le Groupe.

Dans le cadre de la consolidation des entités structurées et contrôlées par le Groupe, les parts des entités structurées qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en Dettes.

RÈGLES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels des entités composant le Groupe. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est enregistrée en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* – Écart de conversion. Les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1er janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1er janvier 2004.

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période à l'exception de ceux liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles liées à des faits et circonstances existants à la date d'acquisition, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Écarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les participations ne donnant pas le contrôle sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie. À la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une ou plusieurs Unité(s) Génératrice(s) de Trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. En cas de réorganisation du Groupe entraînant une modification de la composition des UGT, les écarts d'acquisition rattachés à des unités scindées en plusieurs parties sont réaffectés à d'autres unités nouvelles ou existantes. Cette réaffectation est généralement réalisée au prorata des besoins en fonds propres normatifs des différentes parties des UGT scindées.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ; de même, en cas de baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part d'intérêts cédés est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est alors évaluée à sa juste valeur concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs* dans le compte de résultat consolidé. Cette plus ou moins-value de cession inclut, le cas échéant, une quote-part de l'écart d'acquisition précédemment affectée à l'UGT à laquelle appartient la filiale. Cette quote-part est généralement déterminée sur la base des besoins en fonds propres normatifs relatifs de la filiale cédée et de la partie de l'UGT conservée.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la (ou des) UGT à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la (ou des) UGT est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

Les écarts d'acquisition sur les sociétés mises en équivalence sont inscrits dans la rubrique *Participations dans les entreprises mises en équivalence* du bilan consolidé. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est alors enregistrée dans la ligne *Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence* du compte de résultat consolidé. Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions de sociétés mises en équivalence sont présentées parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs*.

ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDÉS À DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière ou bien être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe enregistre un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux Participations ne donnant pas le contrôle. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Participations ne donnant pas le contrôle* sous-jacentes aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des Participations ne donnant pas le contrôle sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des *Participations ne donnant pas le contrôle* et des *Réserves consolidées, part du Groupe* pour leurs parts respectives ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux *Participations ne donnant pas le contrôle* faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique Participations ne donnant pas le contrôle au compte de résultat consolidé.

Ces principes comptables sont susceptibles d'être révisés au cours des prochains exercices en fonction des précisions qui pourraient être apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (ex IFRIC) ou l'IASB.

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activités les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du Hors Pôles incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au Hors Pôles. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Les pôles d'activités du Groupe sont gérés à travers trois piliers stratégiques :

- la Banque de détail en France qui regroupe les réseaux Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux qui comprend :
  - la Banque de détail à l'International incluant les activités de crédit à la consommation,
  - les activités de Services financiers spécialisés aux entreprises et Assurances (location longue durée et gestion de flottes, financement de biens d'équipement professionnel et activités d'assurances) ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs qui regroupe les activités de :
  - Banque de Financement et d'Investissement au travers des lignes métiers « Activités de marchés » et « Financement et Conseil »,
  - Gestion d'Actifs et de Banque Privée,
  - et Services aux Investisseurs (Métiers Titres et Courtage).

À ces piliers stratégiques, s'ajoutent les activités Hors Pôles qui représentent notamment la fonction de centrale financière du Groupe. À ce titre, leur sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion actif / passif et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activités est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activités.

L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté au Hors Pôles.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

OPÉRATIONS EN DEVISES

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont présentées en Note 3.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'*actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* et d'*actifs financiers disponibles à la vente* (Cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la classification comptable des actifs financiers concernés. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat). Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories présentées ci-après.

Si la juste valeur initiale est fondée sur des données de marché observables, la différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation utilisés ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur initiale de l'instrument financier est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

▪ Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation sur une base individuelle ou collective.

▪ Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent, dans les mêmes rubriques des états financiers, les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

  Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte ;

- d'autre part, l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés* – Opérations sur instruments financiers tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat les variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en *Actifs disponibles à la vente* ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou d'un prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Dans le cas de mises en pension, l'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe. Toutefois, en cas de cession ultérieure des titres empruntés, une dette de restitution de ces titres à leur prêteur est inscrite au passif du bilan du Groupe parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Dans le cas des titres reçus en pension, le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit en Prêts et créances à l'actif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les prêts et emprunts de titres adossés contre espèces sont assimilés à des opérations de pensions et sont comptabilisés et présentés comme tels au bilan.

RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des Prêts et créances sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des Prêts et créances sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie Prêts et créances, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs

attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédit*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes calculés au taux d'intérêt effectif sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus sur ces titres calculés au taux d'intérêt effectif sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des instruments concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres et de la valeur de tout actif ou passif de gestion.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. À l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans le résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* dans le compte de résultat.

Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place.

Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur
Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable au bilan de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert se compensent dans le compte de résultat avec les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture, l'écart représentant un gain ou une perte d'inefficacité. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie
Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie (qui incluent les opérations de couverture de transactions futures hautement probables), la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises
Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur
Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 *« carve-out »*) permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés
Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant. Le contrat hôte est classé et évalué en fonction de sa catégorie.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Actifs financiers évalués au coût amorti

À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs

estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, cette actualisation étant calculée sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est présenté en déduction de la valeur nette comptable de l'actif financier déprécié. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*. La reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* dans le compte de résultat.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien ;
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore ;
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de *scenarii* de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif financier disponible à la vente est déprécié dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la Note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres dans la rubrique *Coût du risque* pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur en lien avec une amélioration du risque de crédit de l'émetteur.

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILÉES

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. À défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilées* et représentent l'investissement net du Groupe en tant que bailleur dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan. Les dépréciations constatées sur les créances de location financement, qu'elles soient individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Les immobilisations détenues dans le cadre d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles d'exploitation dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont présentés en Immeubles de placement dans cette même rubrique. Elles sont amorties hors valeur résiduelle sur la durée du bail. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple, enregistrés dans cette même rubrique, a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant *a minima* les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par UGT. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles* et peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont présentés dans la rubrique *Produits des autres activités*.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif, ou le groupe d'actifs et de passifs, doit alors être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et il doit être hautement probable que la cession interviendra dans un délai de douze mois.

Pour que tel soit le cas, le Groupe doit être engagé dans un plan de cession de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs et avoir entamé un programme de recherche actif d'un acquéreur ; par ailleurs, la mise en vente de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs doit être effectuée à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle.

Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Les provisions sont présentées dans la Note 22. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

ENGAGEMENT SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimums attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours de dépôts au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ENGAGEMENT DE FINANCEMENT

Si les engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉES

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur. Elles sont évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Lorsqu'ils sont qualifiés d'instruments de dettes, les titres émis sont classés en *Dettes représentées par un titre* ou en *Dettes subordonnées* en fonction de leurs caractéristiques.

Lorsqu'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, les titres émis par Société Générale sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*. S'ils sont émis par des filiales, ces instruments de capitaux propres sont présentés parmi les *Participations ne donnant pas le contrôle* et les rémunérations versées aux porteurs de ces instruments sont alors inscrits en *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les *Participations ne donnant pas le contrôle* correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ou les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits en capitaux propres lors de leur enregistrement initial. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en capitaux propres, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées. Les ventes d'options de vente donnent lieu à l'enregistrement d'une dette pour la valeur actuelle du prix d'exercice par contrepartie des capitaux propres.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en *Intérêts et produits assimilés* pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées aux paiements sur base d'actions Société Générale.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation…) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces écarts actuariels, ainsi que le rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont enregistrés immédiatement et en totalité parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Ces éléments ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les états financiers consolidés du Groupe, ces éléments, qui ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, mais sont transférés en réserves dans le tableau d'Évolution des capitaux propres de sorte qu'ils figurent directement parmi les *Réserves consolidées* au passif du bilan.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- la variation de l'engagement suite à une modification ou réduction d'un régime (coût des services passés) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation de l'engagement et le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net) ;
- l'effet des liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENTS SUR BASE D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les paiements sur base d'actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique Rémunérations du personnel selon les modalités décrites ci-après.

Le Plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer *via* ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces instruments, calculée en date de notification, est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique Instruments de capitaux propres et réserves liées en capitaux propres. À chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur des sommes à verser est étalée en charges dans la rubrique Rémunérations du personnel sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs* – Charges à payer sur engagements sociaux. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement. En cas de couverture par instruments dérivés, la variation de valeur de ces derniers est enregistrée dans la même rubrique du compte de résultat à hauteur de la part efficace.

COÛT DU RISQUE

La rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de ces dernières fondée sur les perspectives de développement de leurs activités : les actifs d'impôts différés qui n'avaient pas été comptabilisés jusque-là sont alors reconnus au bilan s'il devient probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération ; en revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé. Cependant, les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement des provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et des provisions pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques décès, l'invalidité et l'incapacité de travail.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte avec clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ou avec une clause d'assurance significative sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques protection habitations, auto et garanties accidents de la vie.

En application des principes définis par la norme IFRS 4 et conformément à la réglementation locale applicable au regard de cette dernière, les contrats d'assurance avec une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » consistant à comptabiliser au bilan dans le poste Participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positifs ou négatifs des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Cette provision à la participation aux bénéfices différée est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Afin d'établir le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée en cas de moins-value latente nette, il est démontré que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-values latentes. Pour cela, les approches suivantes sont retenues :

- la première consiste à simuler des *scenarii* de *stress* déterministes (« normés » ou « extrêmes »). On démontre que dans ces *scenarii,* il n'y a pas de réalisation de moins-values significatives au titre des actifs en stock à la date d'inventaire dans les *scenarii* testés ;
- l'objectif de la seconde approche est de s'assurer qu'à moyen-long terme, les ventes réalisées pour faire face aux besoins de liquidité ne génèrent pas de moins-values significatives. Cette approche est vérifiée sur des projections réalisées à partir de *scenarii* extrêmes ;
- par ailleurs, le test d'adéquation des passifs est effectué trimestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (*Market Consistent Embedded Value*). Ce test prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions, les options et garanties sur les contrats.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

UTILISATION DU FORMAT D'ÉTATS DE SYNTHÈSE BANCAIRE RECOMMANDÉ PAR L'AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables, dans sa recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

RÈGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit de compenser les montants comptabilisés doit être exécutoire en toute circonstance, tant dans le cadre des activités normales qu'en cas de défaut d'une des parties.

TRANSFERT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT

Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat sont présentés de manière distincte dans l'État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En fin de période, ils sont transférés directement en *réserves consolidées* au passif du bilan consolidé et dans le tableau d'Évolution des capitaux propres.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Afin d'élaboration du Tableau des flux de trésorerie, la Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés tels que les porteurs d'actions de préférence ou de titres subordonnés ou super subordonnés classés en capitaux propres. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est ainsi tenu compte de l'effet dilutif des plans d'options et d'attribution d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

4. NORMES COMPTABLES OU INTERPRÉTATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS OU AMENDEMENT ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Normes ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRIC 21 « Taxes »	13 juin 2014	1er janvier 2015
Amendements à IAS 19 « Régime à prestations définies : cotisations des membres du personnel »	17 décembre 2014	1er février 2015
Améliorations annuelles (2010-2012) des IFRS	17 décembre 2014	1er février 2015
Améliorations annuelles (2011-2013) des IFRS – décembre 2013	18 décembre 2014	1er juillet 2014

▪ IFRIC 21 « Taxes »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint. L'analyse des conséquences potentielles de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

▪ Amendements à IAS 19 « Régime à prestations définies : cotisations des membres du personnel »

Ces amendements concernent les cotisations des salariés aux régimes à prestations définies. Leur objectif est de simplifier la comptabilisation de ces cotisations lorsqu'elles sont indépendantes du nombre d'années travaillées par les salariés.

▪ Améliorations annuelles (2010-2012 et 2011-2013) des IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Normes ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers »	12 novembre 2009, 28 octobre 2010, 16 décembre 2011, 19 novembre 2013,et 24 juillet 2014	1er janvier 2018
Amendements à IFRS 11 « Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe »	6 mai 2014	1er janvier 2016
Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »	12 mai 2014	1er janvier 2016
IFRS 15 « Revenus des contrats passés avec les clients »	28 mai 2014	1er janvier 2017
Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Ventes ou apports d'actifs réalisés entre le Groupe et les entités mises en équivalence »	11 septembre 2014	1er janvier 2016
Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS	25 septembre 2014	1er janvier 2016
Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : Application de l'exception à la Consolidation »	18 décembre 2014	1er janvier 2016
Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers »	18 décembre 2014	1er janvier 2016

IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 constitue une refonte de la norme IAS 39. IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

- **Classement et évaluation :**

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Par défaut, les actifs financiers seront classés en juste valeur par résultat.

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) pourront être enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que ces derniers représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Les instruments de dettes pourront également être enregistrés en juste valeur par capitaux propres avec reclassement ultérieur en résultat à condition d'être gérés à la fois dans un objectif de collecte des flux de trésorerie contractuels et de revente et que ces flux de trésorerie représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

- **Risque de crédit :**

Les instruments de dette classés en actifs financiers au coût amorti ou en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les créances de location, ainsi que les engagements de financement et les garanties financières donnés devront faire systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue.

Cette perte de crédit attendue sera au moins égale aux pertes attendues à un an et sera ajustée pour atteindre les pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier dès lors que le risque de crédit sur cet instrument aura augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale.

- **Comptabilité de couverture :**

Cette nouvelle norme a également pour objet de mieux aligner la comptabilité de couverture sur la gestion par l'entité de ses risques financiers et non financiers.

La norme étend notamment le champ des instruments financiers non dérivés pouvant être qualifiés d'instruments de couverture. De même, le périmètre des éléments pouvant être qualifiés d'éléments couverts est étendu à des composants d'instruments non financiers. La norme amende également les modalités d'appréciation de l'efficacité des couvertures. Par ailleurs, des informations supplémentaires sont requises dans les notes annexes pour décrire la stratégie de gestion et de couverture des risques ainsi que les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Amendements à IFRS 11 « Acquisition d'intérêts dans une activité conjointe »

Ces amendements clarifient comment comptabiliser l'acquisition d'une participation dans une activité conjointe qui constitue une activité au sens d'IFRS 3 « regroupements d'entreprises ». Il convient donc d'appliquer, à hauteur de la quote-part acquise les principes de la norme IFRS 3.

Amendements à IAS 16 et à IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »

L'IASB confirme que l'utilisation de la méthode fondée sur les revenus pour calculer la dépréciation d'un actif n'est pas appropriée. En effet, les revenus générés par une activité ayant recours à un actif intègrent des éléments autres que la consommation des bénéfices économiques intégrés à l'actif.

IFRS 15 « Revenus des contrats passés avec les clients »

Cette norme définit les principes de reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients. Il convient alors de respecter 5 étapes : identification du contrat conclu avec le client, identification des obligations de performance incluses dans le contrat, détermination du prix de transaction du contrat, allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apports d'actifs réalisés entre le Groupe et les entités mises en équivalence »

Ces amendements visent à clarifier le montant de résultat (total ou partiel) qui doit être constaté dans les comptes consolidés lorsque le Groupe apporte une filiale ou des actifs à une société mise en équivalence.

Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation »

Ces amendements confirment que l'exemption de comptabilisation s'applique également aux filiales d'entité d'investissement qui sont elles-mêmes des sociétés mères. L'IASB précise également les cas dans lesquels une entité d'investissement doit consolider une filiale plutôt que de l'évaluer à la juste valeur par le compte de résultat.

Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers »

Par ces amendements, l'IASB encourage les entités à recourir à leur jugement professionnel quant au choix des informations à publier dans leurs états financiers. L'IASB précise le concept de la matérialité et la manière de l'appliquer pour éviter de publier des informations non matérielles pouvant nuire à la lisibilité des états financiers.

Note 2

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1. ÉVOLUTIONS NORMATIVES

Suite à l'application rétrospective des normes IFRS 10 « États financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats », les principales modifications apportées au périmètre de consolidation sont les suivantes :

- les deux véhicules de titrisation structurés pour le compte de tiers, Antalis SA et Barton Capital LLC, sont entrés dans le périmètre de consolidation en intégration globale à 100 % ;
- le Groupe a analysé ses partenariats et effectué les changements de méthode comptable suivants :
  - 77 entités répondant aux caractéristiques de la co-entreprise, précédemment consolidées par intégration proportionnelle, ont été mises en équivalence (notamment Newedge Group jusqu'à sa prise de contrôle par le Groupe le 7 mai 2014, Antarius, entité d'assurance détenue à 50 % par le Crédit du Nord, ainsi que certaines entités de financement immobilier),
  - 2 entités de financement immobilier entrant dans le champ de l'activité conjointe, auparavant consolidées par intégration proportionnelle, sont désormais intégrées pour leur quote-part d'actifs, passifs, produits et charges.

Les tableaux ci-après présentent les effets de l'application rétrospective des normes IFRS 10 et 11 sur le bilan et le compte de résultat consolidés :

Bilan consolidé

ACTIF

(En M EUR)	**31.12.2013 Après IFRS 10 et 11**	**31.12.2013 Avant IFRS 10 et 11**	**Impact IFRS 10 et 11**
Caisse et Banques centrales	66 598	66 602	(4)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	479 112	484 386	(5 274)
Instruments dérivés de couverture	11 474	11 483	(9)
Actifs financiers disponibles à la vente	130 232	134 564	(4 332)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	75 420	84 842	(9 422)
Prêts et créances sur la clientèle	332 651	333 535	(884)
Opérations de location financement et assimilées	27 741	27 741	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 047	3 047	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	989	989	-
Actifs d'impôts	7 307	7 337	(30)
Autres actifs	54 118	55 895	(1 777)
Actifs non courants destinés à être cédés	116	116	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 829	2 129	700
Immobilisations corporelles et incorporelles	17 591	17 624	(33)
Écarts d'acquisition	4 968	4 972	(4)
Total	**1 214 193**	**1 235 262**	**(21 069)**

PASSIF

(En M EUR)	31.12.2013 Après IFRS 10 et 11	31.12.2013 Avant IFRS 10 et 11	Impact IFRS 10 et 11
Banques centrales	3566	3566	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	425783	426756	(973)
Instruments dérivés de couverture	9815	9819	(4)
Dettes envers les établissements de crédit	86789	91098	(4309)
Dettes envers la clientèle	334172	344687	(10515)
Dettes représentées par un titre	138398	131734	6664
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3706	3706	-
Passifs d'impôts	1613	1639	(26)
Autres passifs	53525	59761	(6236)
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	4	4	-
Provisions techniques des entreprises d'assurance	91538	97167	(5629)
Provisions	3807	3829	(22)
Dettes subordonnées	7507	7395	112
Total dettes	**1160223**	**1181161**	**(20938)**
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées	27381	27381	-
Réserves consolidées	21927	21927	-
Résultat de l'exercice	2044	2175	(131)
Sous-total	**51352**	**51483**	**(131)**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(475)	(475)	-
Sous-total capitaux propres part du Groupe	**50877**	**51008**	**(131)**
Participations ne donnant pas le contrôle	3093	3093	-
Total capitaux propres	**53970**	**54101**	**(131)**
Total	**1214193**	**1235262**	**(21069)**

L'impact sur le bilan consolidé de l'intégration dans le périmètre de consolidation des deux véhicules de titrisation porte principalement sur les *prêts et créances envers la clientèle* pour 4451 M EUR, les *dettes envers la clientèle* pour - 2298 M EUR et les *dettes représentées par un titre* pour 6660 M EUR.

Le passage en mise en équivalence d'Antarius impacte principalement les *actifs financiers à la juste valeur par résultat* pour - 1624 M EUR, les *actifs financiers disponibles à la vente* pour - 4297 M EUR et les *provisions techniques des entreprises d'assurance* pour - 5629 M EUR.

L'essentiel des autres impacts est lié au passage en mise en équivalence de Newedge Group.

Compte de résultat consolidé

(En M EUR)	2013 Après IFRS 10 et 11	2013 Avant IFRS 10 et 11	Impact IFRS 10 et 11
Produit net bancaire	22 433	22 831	(398)
Résultat brut d'exploitation	6 387	6 432	(45)
Résultat d'exploitation	2 337	2 380	(43)
Résultat avant impôts	2 922	3 058	(136)
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 394	2 525	(131)
Résultat net part du Groupe	2 044	2 175	(131)
Résultat par action ordinaire	2,23	2,40	(0,17)
Résultat dilué par action ordinaire	2,23	2,40	(0,17)

L'impact sur le résultat net est lié à la perte de valeur additionnelle consécutive au test de dépréciation de la participation alors mise en équivalence dans Newedge Group.

2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE SUR L'EXERCICE 2014

Le périmètre de consolidation comprend 687 sociétés au 31 décembre 2014 :

- ***601*** sociétés intégrées globalement ;
- ***2*** sociétés intégrées pour leur quote-part d'actifs, passifs, produits et charges ;
- ***84*** sociétés mises en équivalence, dont ***60*** co-entreprises et ***24*** entités sous influence notable.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les filiales (entités contrôlées par le Groupe), les partenariats (activités conjointes ou co-entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint) et les entreprises associées (entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable) dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2014, par rapport au périmètre du 31 décembre 2013 après application rétrospective des normes IFRS 10 et IFRS 11 sont les suivantes :

- le Groupe a pris le contrôle exclusif de Newedge Group suite à l'acquisition des titres détenus par Crédit Agricole CIB, portant ainsi le taux de détention dans cette filiale à 100 %.

  En parallèle, le Groupe a cédé 5 % d'Amundi à Crédit Agricole S.A, son taux de détention passant ainsi de 25 % à 20 %.

  Ces opérations ont généré un produit enregistré dans le compte de résultat en *Gains ou pertes nets sur autres actifs* pour un montant de 194 M EUR ;
- à la suite de plusieurs rachats de participations détenues par des actionnaires minoritaires, la participation du Groupe dans Rosbank est passée de 92,4 % à 99,49 % ;
- à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par le Groupe en mai 2014, le taux de détention dans Boursorama est passé de 57,24 % à 79,51 % ;
- le taux de participation du Groupe dans Banque Nuger, filiale sous-consolidée par Crédit du Nord, est passé de 64,69 % à 100 % suite à un rachat de la participation des actionnaires minoritaires ;
- la part du Groupe dans Union Internationale de Banques est passée de 57,20 % à 55,10 % suite à une opération d'augmentation de capital ;
- le taux de participation dans Société Générale Bénin est passé de 79,33 % à 83,19 % suite à l'exercice de l'option de vente consentie à un actionnaire minoritaire et à une opération d'augmentation de capital ;
- le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans l'activité de crédit à la consommation en Hongrie ;
- le Groupe a finalisé au second semestre la cession des actifs et passifs de l'activité de Banque Privée en Asie reclassés en *Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées* au 30 juin 2014. La plus-value avant impôt a été enregistrée dans le compte de résultat en *Gains ou pertes nets sur autres actifs* pour un montant de 141 M EUR.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », sont notamment classés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* :

- des actifs et passifs liés à des activités de financement maritime au Royaume-Uni ;
- des actifs et passifs de Selftrade, la filiale britannique de Boursorama ;
- des actifs et passifs liés aux activités de crédit à la consommation au Brésil.

Note 3

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette note précise les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes :

Notes	Libellés
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
Note 7	Instruments dérivés de couverture
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle
Note 11	Opérations de location financement et assimilées
Note 12	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Note 17	Dettes envers les établissements de crédit
Note 18	Dettes envers la clientèle
Note 19	Dettes représentées par un titre
Note 24	Dettes subordonnées

1. DÉFINITION ET HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR :

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, la juste valeur des instruments financiers est présentée selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

  Les instruments en juste valeur au bilan, regroupés dans cette catégorie, comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'États ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations *brokers/dealers*), les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options), les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible en date d'arrêté des comptes.

  Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

  L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

  Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

  Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché ;

- niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

  Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

  Sont notamment regroupés dans la catégorie N2 les titres en juste valeur au bilan, qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds) et les instruments dérivés fermes et optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des maturités correspondant aux zones de termes communément traitées dans le marché, et peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant alors cependant limitée. Ici, les techniques de valorisation font appel à des méthodes usuelles et partagées par les principaux intervenants de marché.
  Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances au coût amorti, accordés à des contreparties dont le risque de crédit fait l'objet d'une cotation sous forme de *Credit Default Swap (CDS)* ;

- niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables). Il s'agit essentiellement pour les instruments en juste valeur au bilan de ceux pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat.

  Ainsi, les instruments financiers classés en catégorie N3 comprennent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles traitées habituellement sur les marchés, et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes valorisées en juste valeur sont classées en N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également valorisés sur la base de méthodes utilisant des paramètres non observables.

  S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments en N3 sont les suivants :

  – dérivés sur actions : contrats optionnels de maturité longue et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments sont sensibles à des paramètres de

marché (volatilités, taux de dividende, corrélations…) dont le marquage dépend, en l'absence de profondeur de marché et d'une objectivation possible par des prix régulièrement traités, de méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits hybrides actions (c'est-à-dire dont au moins un sous-jacent n'est pas de type action) sont également classés en N3 pour cause de corrélation entre sous jacents différents généralement non observables,

- dérivés de taux d'intérêt : options long terme et/ou exotiques, produits sensibles à la corrélation (entre différents taux d'intérêts, différents taux de change, ou, par exemple pour les produits *quanto*, pour lesquels les devises de règlement et des sous jacents sont différentes, entre taux d'intérêts et taux de change) ; ils sont susceptibles d'être classés en N3 pour cause de paramètres de valorisation non observables, compte tenu de la liquidité des couples concernés et de la maturité résiduelle des transactions (par exemple sont jugées non observables les corrélations Taux/Taux sur le couple USD/JPY),
- dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments sur paniers exposés à la corrélation de temps de défaut (produits de type *« N to default »* dans lequel l'acheteur de protection est dédommagé à partir du N^e^ défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou de type *« CDO Bespoke »*, qui sont des CDO – *Collateralized Debt Obligation* – de tranches « sur mesure », c'est-à-dire créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leur besoin), ainsi que les produits soumis à la volatilité de *spread* de crédit,
- dérivés de matières premières : sont inclus dans cette catégorie des produits faisant appel à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observables (options sur *swap* de matières premières, produits sur paniers de sous-jacents par exemple).

2. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

2.1. MÉTHODES DE VALORISATION

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction Financière de GBIS (Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*« Credit valuation adjustment »*/*« Debt valuation adjustment »* – CVA/DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et chambres de compensation. Cet ajustement tient par ailleurs compte des accords de compensation existant pour chacune des contreparties. La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, *« Funding Valuation Adjustment »*) est effectué sur les dérivés non couverts par des accords de compensation.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert…) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs…) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de business plans, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

2.2. ESTIMATIONS DE PRINCIPAUX PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après fournit pour les instruments en niveau 3 leur valorisation au bilan, ainsi que les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments.

Instruments *cash* et dérivés[1]	Évaluation au bilan (En M EUR)		Principaux types de produits	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle de données non observables min. et max.
	Actif	Passif				
Actions/fonds	1 712	21 007	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités des actions	2,5 % ; 83,6 %
					Dividendes des actions	0,4 % ; 4,8 %
					Corrélations	- 100 % ; 100 %
					Volatilités des *Hedge funds*	7,5 % ; 16,8 %
					Volatilités des *Mutual funds*	1,9 % ; 41,1 %
Taux d'intérêts et/ou taux de change	3 786	6 933	Instruments dérivés hybrides taux / change, taux / crédit	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélations	- 72,5 % ; 90 %
			Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	1 % ; 45,3 %
			Instruments dérivés de taux dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacent européens	Modèle de valorisation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés	0 % ; 50 %
			Instruments dérivés sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélations	62 % ; 96 %
Crédit	116	1 734	CDO et tranches d'indices	Technique de projection de la correlation et de modélisation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut	0 % ; 100 %
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 % ; 100 %
			Autres instruments dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut	0 % ; 100 %
					Corrélation *quanto*	- 40 % ; 40 %
					Spreads de crédit	0 bps ; 1 000 bps
Matières premières	370	549	Instruments sur panier de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations	20,5 % ; 98,5 %

(1) Les instruments hybrides sont ventilés selon les principales données non observables.

2.3. SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Ce caractère non observable induit toutefois un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2014 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée[2] » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3 À UNE VARIATION RAISONNABLE DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

	31.12.2014	
(En M EUR)	**Impact négatif**	**Impact positif**
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	**(19)**	**123**
Volatilités des actions	0	34
Dividendes	(4)	7
Corrélations	(14)	63
Volatilités des *Hedge funds*	0	16
Volatilités des *Mutual funds*	(1)	3
Instruments sur taux d'intérêts et / ou taux de change, et dérivés	**(6)**	**64**
Corrélations entre taux d'intérêt et/ou taux de change	(3)	50
Volatilités de change	(1)	4
Taux constants de remboursements anticipés	(1)	1
Corrélations entre taux d'inflation	(1)	9
Instruments de crédit et dérivés	**(18)**	**24**
Corrélation des temps de défaut	(2)	2
Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	(16)	16
Corrélations *quanto*	0	6
Spreads de crédit	0	0
Instruments dérivés sur matières premières	**0**	**4**
Corrélations entre matières premières	0	4

Il convient de noter que, compte tenu des réfactions apportées aux niveaux de valorisation, cette sensibilité est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Par ailleurs, les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, sur la base de variations raisonnables ; elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur ou l'impact de conditions de marché extrême.

(2) C'est-à-dire reprenant :
- Soit l'écart-type des prix de consensus (TOTEM…) qui contribuent à évaluer le paramètre néanmoins considéré comme non observable ;
- Soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

3. LES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour ces instruments financiers, la juste valeur présentée en annexe et ventilée selon la hiérarchie de la juste valeur telle que décrite paragraphe 1 « Définition et hiérarchie de la juste valeur », ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux établissements de crédit et aux grandes entreprises, est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances, les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations, dès lors qu'il n'y a pas eu de fluctuation significative des *spreads* de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

Dettes

La juste valeur des dettes est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Dès lors que la dette est représentée par un instrument coté, sa juste valeur est égale à son cours de marché.

Pour les dettes à taux variable et celles dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des comptes à vue est égale à leur valeur comptable.

Note 4

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

Typologie des risques

Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités. Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, sa politique de gestion des risques s'articule autour des principaux risques suivants, dont chacun est susceptible d'affecter ses résultats :

- le risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. Le risque-pays se manifeste dès lors qu'une exposition est susceptible d'être impactée défavorablement du fait de changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement. Le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires. Des limites sont fixées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques les plus significatifs. Les principaux risques de concentration sont de plus analysés périodiquement pour l'ensemble du Groupe ;
- le risque de marché : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif, tel que les actifs immobiliers. Les positions et les risques sont contrôlés quotidiennement et comparés à des limites prédéfinies qui sont validées pour les principales d'entre elles par le Conseil d'administration sur proposition du Comité d'Audit, de Contrôle Interne et des Risques (CACIR), en accord avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration ;
- le risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre. Le principe général pour le Groupe est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. La gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe. Concernant le change, la politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio *Common Equity Tier 1* aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il opère ;
- le risque de liquidité : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses besoins de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. La liquidité étant une ressource rare, l'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante tout en maintenant des coussins de sécurité adéquats permettant de couvrir des situations de *stress.* Le plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une emprise réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en terme de produits et de bassins d'émission. Les objectifs sont validés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice « appétit pour le risque » du Groupe.

1. ORGANISATION, PROCÉDURES ET MÉTHODES

1.1. STRATÉGIE DE GESTION DU RISQUE

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risque forte et la promotion de l'innovation. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des piliers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée des risques, en accord avec son appétit au risque ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;
- faire de la maîtrise des risques un élément différenciant et un facteur de compétitivité reconnu par tous.

Cela se traduit par :

- des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques ;
- la détermination et la formalisation de l'appétit pour le risque du Groupe ;
- des outils de maîtrise des risques efficaces ;
- une culture risque développée et présente à chaque niveau de l'entreprise.

Ces différents points font l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM (*Enterprise Risk Management)* qui vise à améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque.

1.2. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus de gestion des risques et la promotion de la culture risque, depuis le Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles ;

- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des directions opérationnelles ;
- l'approche et le suivi des risques doivent être homogènes dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, *via* le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et la Direction financière sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux directions opérationnelles.

1.2.1. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe et veille à son application en assumant et contrôlant les risques. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution globale du portefeuille en particulier le coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe dans le cadre de l'exercice d'appétit pour le risque au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent).

1.2.2. Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité du contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, la cartographie des risques et les indicateurs de l'appétit pour le risque du Groupe lui sont présentés une fois par an, et il examine chaque année le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

1.2.3. Le Comité des risques et le Comité des grands risques

Le Comité des risques du Groupe (CORISQ), présidé par la Direction générale, est composé des membres du Comité exécutif du Groupe (COMEX), de responsables de la Direction des risques et, en tant que de besoin, des représentants des Directions concernées par l'ordre du jour ; il se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations en matière de risques du Groupe.

De manière générale, le Comité des risques du Groupe, sur proposition de la Direction des risques prend les principales décisions portant sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, risques de marché et risques opérationnels).

Le Comité des Grands Risques (CGR) constitue une instance *ad hoc* qui réunit, sous la présidence de la Direction générale, les responsables opérationnels et de la Direction des risques en charge de certaines expositions individuelles du Groupe.

1.2.4. La Direction des risques

La Direction des risques a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe par la définition, avec la Direction financière et les pôles, de l'appétit au risque du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques. Dans l'exercice de ses fonctions, la Direction des risques concilie l'indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ;
- est co-responsable, avec la Direction financière, d'instruire la fixation de l'appétit au risque du Groupe qui est proposé à l'organe exécutif ;
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire ;
- contribue à la définition des politiques de risques tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants ;
- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers ;
- définit ou valide le système d'information « risques » et s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers.

1.2.5 Le Comité Nouveau Produit

Chaque direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à un Comité nouveau produit. Piloté conjointement par la Direction des risques et les directions métiers, ce comité a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions support ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Ce Comité s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

1.2.6 La Direction financière

La Direction financière est notamment en charge du pilotage financier global et intégré du Groupe et à ce titre est chargée d'évaluer et de gérer les risques structurels de taux, de change et de liquidité.

La gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes, conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques :

- le Département « gestion du bilan et financement », chargé de la gestion du bilan et du financement du Groupe, notamment au travers de la mise en œuvre des plans de financement et des plans de résilience conformément aux objectifs fixés, et dans le respect des obligations règlementaires. L'objectif principal est d'assurer un coût de financement maîtrisé et une diversification garantissant la sécurité du Groupe ;
- le Département « suivi des risques ALM », chargé du suivi des risques structurels sur l'ensemble du Groupe. À ce titre, ce département est en charge de la définition des normes de mesure et de modélisation, du contrôle des modèles de risques structurels et de l'instruction et du suivi des limites de risques structurels et des pratiques de gestion actif-passif. Ce département est par ailleurs supervisé fonctionnellement par la Direction des risques.

Le pilotage des ressources rares (capital, liquidité, bilan) et de la performance en cohérence avec les objectifs stratégiques et dans le respect des obligations réglementaires est placé sous la responsabilité unique du Département pilotage financier et stratégique.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*[1]). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

2. LES RISQUES DE CRÉDIT

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1. Politique de crédit

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. Lors de la décision d'accorder un crédit, Société Générale doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit au risque.

2.1.2. Processus de validation

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement-livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – *obligor rating)*, proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité grands risques qui se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

2.1.3. Suivi des risques de crédit et de contrepartie

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de crédit et de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la Banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

2.2. MESURES DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

Le système de notation du Groupe s'appuie sur une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de modèles estimant les paramètres internes bâlois. Ces modèles sont utilisés pour le calcul des exigences réglementaires du Groupe en fonds propres. Ils répondent également à des objectifs de gestion du risque ou encore aux activités opérationnelles du Groupe. Ils constituent des outils pour structurer, tarifer et approuver les transactions et contribuent à la détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

(1) ICAAP : (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) : il s'agit du processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

Dans le cadre du calcul des exigences en fonds propres selon la méthode avancée basée sur des modèles de notation interne (*Advance Internal Ratings Based* : A-IRB), Société Générale utilise les paramètres bâlois suivants :

- la valeur exposée au risque (*Exposure At Default*, EAD) est définie comme l'exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions (prêts, créances, produits à recevoir, opérations de marché, etc.) inscrites au bilan ainsi que celles au hors bilan converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion (*Credit Conversion Factor*, CCF) internes ou réglementaires (hypothèse de tirage) ;
- la probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an ;
- la perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Ces trois paramètres permettent d'estimer les exigences réglementaires en fonds propres par le calcul de l'actif pondéré par le risque (*Risk Weighted Asset*, RWA) ainsi que la perte attendue (*Expected Loss*, EL), perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité de la nature de la transaction, de la solidité de la contrepartie et de toutes mesures prises pour atténuer le risque.

Ainsi, le Groupe prend en compte l'impact des garanties et des dérivés de crédit en substituant la PD, la LGD et la formule de pondération du risque du garant à celle de l'emprunteur (l'exposition est considérée comme une exposition directe au garant) dans le cas où la pondération du risque du garant est plus favorable que celle de l'emprunteur.

De même, pour les expositions en approche basée sur des modèles de notation interne (*Internal Ratings Based* : IRB), le Groupe prend en compte les collatéraux (physiques ou financiers) au niveau du calcul de la LGD. Cet impact est répercuté soit au niveau des modèles de LGD des segments concernés, soit ligne à ligne.

Pour les expositions en approche standard : les techniques de réduction du risque de crédit éligibles (après déductions réglementaires) sont prises directement en compte dans l'EAD.

La grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe est couverte par des modèles internes de PD et LGD, pour l'essentiel en méthode A-IRB. Ces méthodes ont été validées en 2007 par le régulateur et font l'objet depuis cette date d'un suivi de performance régulier.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits d'*Asset-Backed Commercial Paper*.

2.3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de Banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

2.3.1. Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration *corporate*

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *corporate.* Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Les protections individuelles acquises le sont principalement au titre de la politique de gestion des surconcentrations, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 93 % du montant total des protections.

L'encours total des achats de protections *via* dérivés de crédit *corporate* est stable à 1,2 Md EUR à fin décembre 2014 (1,4 Md EUR à fin décembre 2013). Sur 2014, les *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS) des émissions investment grade européennes (indice Itraxx) se sont légèrement contractés, faisant baisser la sensibilité du portefeuille au resserrement des *spreads.*

Tous les achats de protections sont réalisés auprès de contreparties bancaires de *rating* supérieur ou égal à BBB+, la moyenne se situant en A/A-. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Tous les dérivés de crédit, quelle que soit l'intention de gestion, sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur valeur notionnelle et leur juste valeur en opérations de *trading.*

2.3.2. Garanties et collatéraux

Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles correspondent aux garanties c'est-à-dire à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement en France), les réhausseurs de crédit et les compagnies d'assurance, les organismes de crédit à l'exportation, etc. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés réelles correspondent à des collatéraux qui peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance.

Dans le but de réduire sa prise de risque, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS).

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

2.3.3. L'atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (le plus souvent quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines disposant d'une bonne notation. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (décotes ou *haircuts)* afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

Ainsi, au 31 décembre 2014, la majorité des opérations de gré à gré est collatéralisée : en montant[2], 62 % des opérations avec un résultat latent positif (collatéral reçu par Société Générale) et 70 % des opérations avec un résultat latent négatif (collatéral déposé par Société Générale).

La gestion du collatéral des opérations de gré à gré (*Over The Counter*, OTC) fait l'objet d'une surveillance permanente afin de minimiser le risque opérationnel :

- la valeur de l'exposition par opération collatéralisée est certifiée quotidiennement ;
- des contrôles spécifiques permettent de s'assurer du bon déroulement du processus (règlement du collatéral, *cash* ou titres, supervision des suspens, etc.) ;
- les stocks d'opérations collatéralisées sont réconciliés avec ceux de la contrepartie selon une fréquence fixée par le régulateur (principalement quotidienne) afin d'éviter et/ou de résoudre les litiges sur appel de marge ;
- les éventuels litiges sont suivis quotidiennement et font l'objet d'un comité de revue.

Par ailleurs, la règlementation EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) a publié en 2012 une série de mesures visant à améliorer la stabilité et la transparence du marché des dérivés, les principales étant l'utilisation de chambres de compensation pour les produits considérés comme suffisamment liquides et standardisés, le *reporting* de toutes les transactions sur produits dérivés, la mise en œuvre de procédures visant à réduire les différents types de risques (échange de collatéral, confirmation de transaction, compression des portefeuilles[3]) pour les dérivés de type OTC qui ne pourraient pas être traités en chambre de compensation. Certaines de ces mesures sont déjà en œuvre (réconciliation des portefeuilles, procédure de résolution des litiges, premières obligations de compensation, compression des portefeuilles) alors que d'autres ne le seront qu'en 2015. Ainsi à fin décembre 2014, 21 % des opérations OTC, représentant 52 % du nominal, sont réglées en chambre de compensation.

2.3.4. Assurances crédit

Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple : Coface et Exim) et aux organismes multilatéraux (par exemple : BERD), Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose sur une limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité.

(2) Hors transactions OTC réglées en chambre de compensation.

(3) Processus consistant à identifier les positions dont les risques peuvent se compenser et les remplacer par un nombre réduit de contrats tout en conservant la même exposition résiduelle.

2.4. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CREDIT

2.4.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan

Les encours du portefeuille de crédit au bilan se répartissent comme suit au 31 décembre 2014 :

	31.12.2014				31.12.2013*			
(En Md EUR)	Titres à revenus fixes[1]	Prêts et créances sur la clientèle[2]	Prêts et créances sur les établisse-ments de crédit	Total	Titres à revenus fixes[1]	Prêts et créances sur la clientèle[2]	Prêts et créances sur les établisse-ments de crédit	Total
Encours non dépréciés	132,75	345,31	48,56	526,62	117,43	333,75	49,63	500,81
dont encours non dépréciés avec impayés	-	*5,94*	*0,05*	*5,99*	-	*6,81*	*0,05*	*6,86*
Encours dépréciés	0,41	25,69	0,09	26,19	0,63	27,55	0,16	28,35
Total brut	**133,16**	**371,00**	**48,65**	**552,81**	**118,06**	**361,31**	**49,79**	**529,16**
Dépréciation	(0,27)	(16,01)	(0,03)	(16,31)	(0,13)	(16,71)	(0,03)	(16,87)
Réévaluation des éléments couverts	-	0,59	0,04	0,63	-	0,40	0,03	0,43
Total net	**132,89**	**355,58**	**48,66**	**537,12**	**117,93**	**344,99**	**49,79**	**512,72**
Valeurs reçues en pension et titres reçus en pension livrée	-	14,79	32,05	46,84	-	15,40	25,62	41,02
Total	**132,89**	**370,37**	**80,71**	**583,96**	**117,93**	**360,39**	**75,42**	**553,74**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Les titres à revenus fixes comprennent les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance.

(2) Incluent les encours de location financement.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,5 % des encours bilan non dépréciés hors titres et inclut les impayés techniques. Ce montant est stable par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2013 (1,8 % des encours bilan non dépréciés hors titres).

2.4.2. Information relative à la concentration des risques

La mesure adoptée pour les encours de crédit dans cette section est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation. Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de collatéraux.

Au 31 décembre 2014, l'EAD du Groupe est de 722 Md EUR (dont 550 Md EUR d'encours au bilan).

Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentrations géographique ou sectorielle).

La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi et tout au long de la vie du dossier. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la Banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Des analyses de portefeuille sont réalisées aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique et sont présentées périodiquement aux instances de Direction du Groupe.

VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Engagements bilan et hors-bilan (soit 722 Md EUR d'EAD).

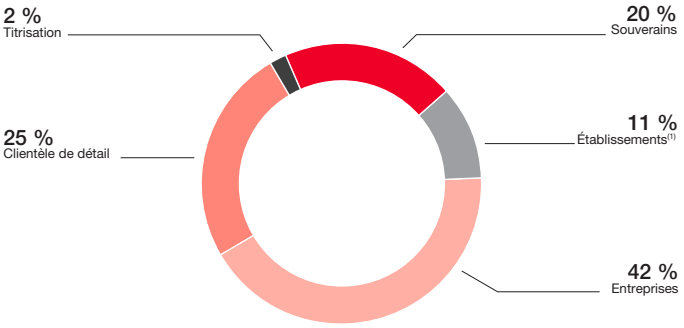

VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2014

Engagements bilan et hors-bilan (soit 179 Md EUR d'EAD).

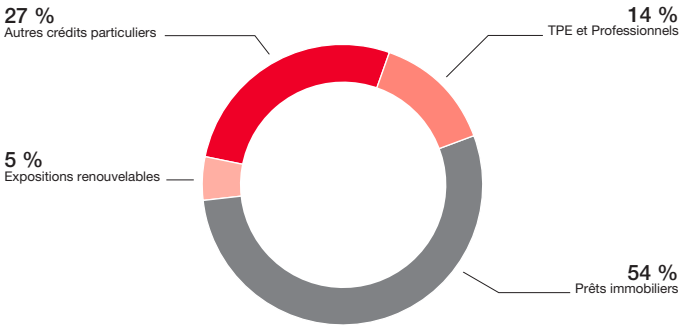

VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Engagements bilan et hors-bilan (soit 650 Md EUR d'EAD).

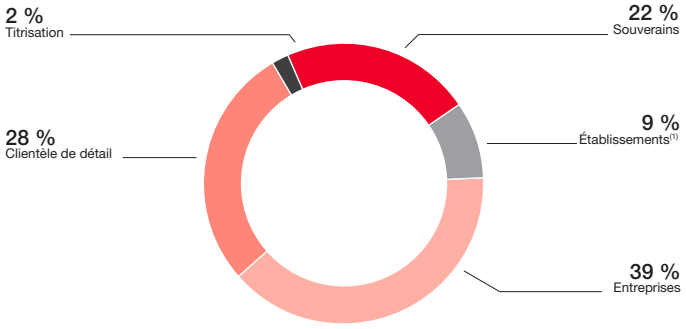

VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2013

Engagements bilan et hors-bilan (soit 181 Md EUR d'EAD).

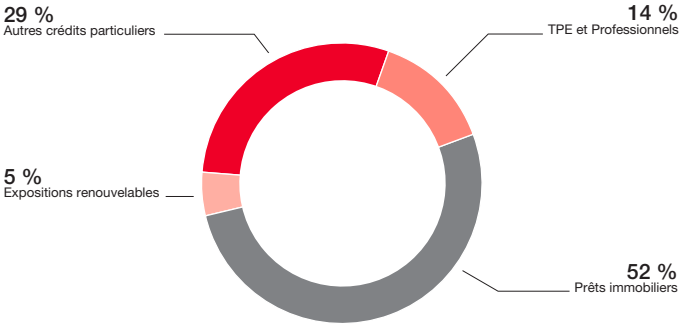

(1) Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)

Engagements bilan et hors-bilan (soit 722 Md EUR d'EAD).

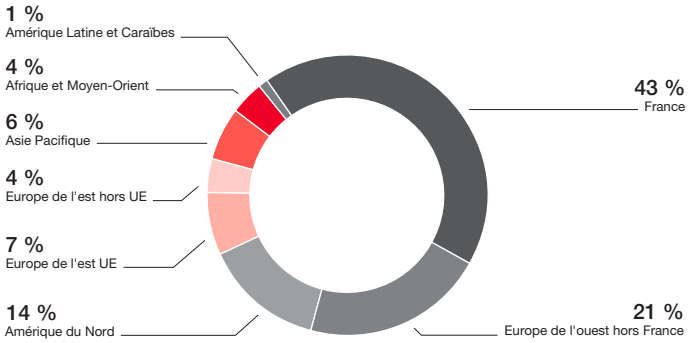

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2013 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)

Engagements bilan et hors-bilan (soit 650 Md EUR d'EAD).

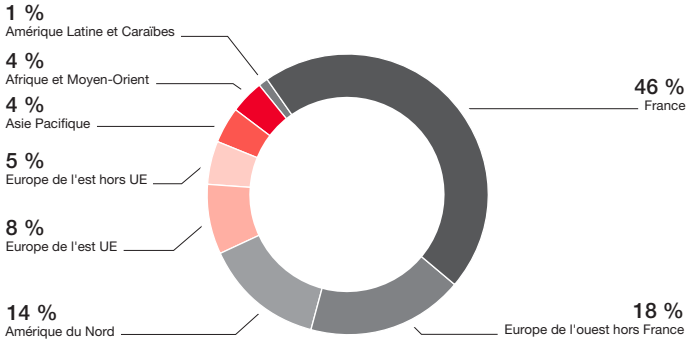

Au 31 décembre 2014, 86 % des EAD du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrés sur les pays développés. Plus de 43 % des EAD sont portés par une clientèle française (25 % sur le portefeuille non *retail* et 18 % sur les particuliers).

VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS ENTREPRISES DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014 (PORTEFEUILLE BÂLOIS, SOIT 300 Md EUR D'EAD)

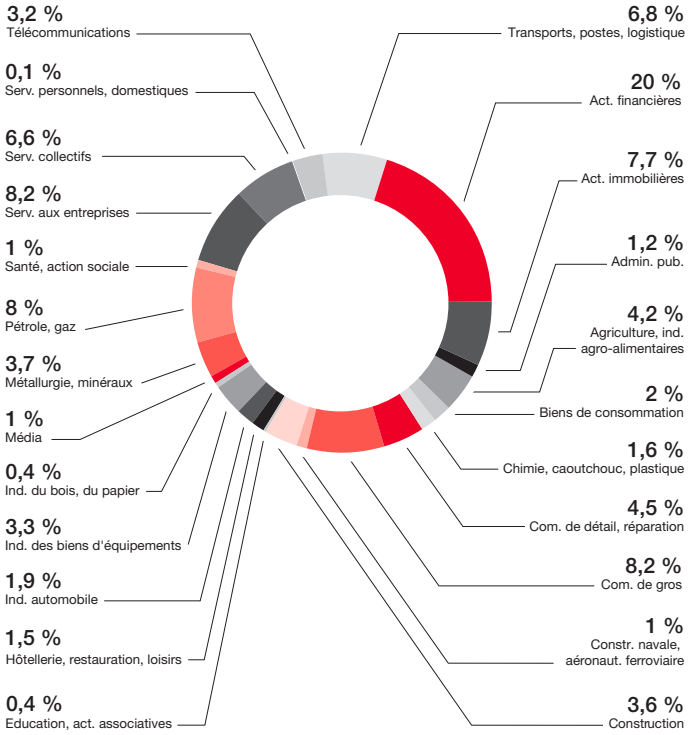

Le portefeuille *corporate* (grandes entreprises, PME et financements spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille *Corporate* s'élève à 300 Md EUR (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur activités financières est le seul à représenter plus de 10 % du portefeuille. Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties *corporate* représentent 7 % de ce portefeuille.

2.4.3. Répartition des encours non dépréciés avec impayés

	31.12.2014			31.12.2013		
(En Md EUR)	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur les établis-sements de crédit	% des encours bruts	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur les établis-sements de crédit	% des encours bruts
Impayés de moins de 91 jours	5,38	0,04	91 %	6,17	0,05	91 %
dont impayés de moins de 31 jours	*3,26*	*0,01*	*54 %*	*4,31*	*0,04*	*63 %*
Impayés entre 91 et 180 jours	0,29	0,01	5 %	0,34		5 %
Impayés de plus de 180 jours	0,27	0,00	4 %	0,30		4 %
Total	**5,94**	**0,05**	**100 %**	**6,81**	**0,05**	**100 %**

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques qui impactent principalement la catégorie d'impayés de moins de 31 jours. Les impayés techniques correspondent aux impayés qui résultent d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclarés correspond à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé. Les encours peuvent être placés sous surveillance dès le premier impayé.

2.4.4. Encours restructurés

Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Société Générale concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiés contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration).

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la Banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés.

Les clients dont les créances ont été restructurées sont maintenus en défaut tant que la Banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements et au minimum pendant un an.

Le montant total des encours de crédit restructurés au 31.12.2014 s'élève à 8,3 Md EUR.

2.4.5. Garanties et collatéraux

Le montant de sûretés (garanties et collatéraux) est plafonné au montant des encours et s'élève à 221 Md EUR au 31 décembre 2014, dont 111,5 Md EUR sur la clientèle de détail et 109,5 Md EUR sur les autres clientèles (contre respectivement 89,4 Md EUR et 48,5 Md EUR au 31 décembre 2013). Il s'agit du montant retenu dans le calcul de la dépréciation. Le montant des sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés s'élève au 31 décembre 2014 à 2,15 Md EUR (dont 1,25 Md EUR sur la clientèle de détail et 0,90 Md EUR sur les autres clientèles). Le montant des sûretés reçues au titre des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2014 à 5,74 Md EUR (dont 1,96 Md EUR sur la clientèle de détail et 3,78 Md EUR sur les autres clientèles). Ces montants sont plafonnés au montant des encours restant dus.

2.5. DÉPRÉCIATIONS

Les dépréciations se décomposent en dépréciations spécifiques qui couvrent les contreparties en défaut et en dépréciations sur groupes d'actifs homogènes qui portent sur des encours de crédit sains.

2.5.1. Dépréciations spécifiques sur risque de crédit

Dès lors qu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut, une dépréciation spécifique est calculée sur les contreparties concernées. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération des encours. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la Banque qu'il y ait ou non une restructuration des encours ; et/ou
- quel que soit le type de crédit (immobilier ou autre), un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés (à l'exception des encours restructurés en période probatoire, qui sont considérés en défaut au premier impayé) et/ou une procédure de recouvrement est entamée ; et/ou
- le crédit est restructuré depuis moins d'un an ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Le Groupe applique le principe de contagion du défaut à l'ensemble des encours d'une contrepartie. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours du Groupe.

Au 31 décembre 2014, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élèvent à 25,8 Md EUR (contre 27,8 Md EUR au 31 décembre 2013). Ils se répartissent comme suit :

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS INDIVIDUELLEMENT DÉPRÉCIÉS SUR PRÊTS ET CRÉANCES AU 31.12.2014

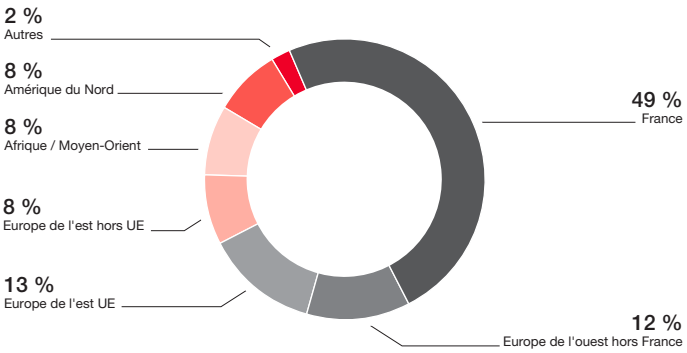

Au 31 décembre 2013, les encours individuellement dépréciés se répartissaient comme suit : 43 % en France, 12 % en Europe de l'ouest, 14 % en Europe de l'est Union Européenne, 11 % en Europe de l'est hors Union Européenne, 11 % en Amérique du Nord, 6 % en Afrique/Moyen-Orient, 2 % en Asie et 1 % en Amérique Latine et Caraïbes.

Au 31 décembre 2014, ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 14,8 Md EUR ; il s'élevait à 15,5 Md EUR au 31 décembre 2013.

2.5.2. Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes

Les dépréciations sur groupes d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

Ces groupes homogènes sont constitués de contreparties, secteurs et pays sensibles. Ils sont identifiés au travers des analyses régulières de portefeuille par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie.

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des risques.

Le montant des dépréciations sur groupe d'actifs homogènes pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,26 Md EUR au 31 décembre 2014 ; il s'élevait à 1,21 Md EUR au 31 décembre 2013.

2.5.3. Stock de dépréciations

La variation du stock de dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2013*	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2014
Dépréciations spécifiques établissements de crédit + clientèle + opérations de location financement	15 530	2 368	(3 208)	95	14 785
Groupes d'actifs homogènes	1 212	59	0	(15)	1 256
Actifs disponibles à la vente et titres détenus jusqu'à l'échéances, titres à revenus fixes	130	(17)	(19)	180	274
Autres	222	39	(40)	(12)	209
Total	**17 094**	**2 449**	**(3 267)**	**248**	**16 524**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

3. LES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du *trading* book, et également certains portefeuilles classés en *banking book.*

3.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce département est en charge :

- de la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par le Conseil d'administration et la Direction générale et de leurs utilisations ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat).

Pour effectuer l'ensemble de ces tâches, le Département des risques sur opérations de marché s'appuie sur les éléments fournis par la Direction financière de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, qui assure un suivi permanent, quotidien et indépendant des positions issues des activités de marché du Groupe, *via* notamment :

- le calcul quotidien et la certification des indicateurs de risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le *reporting* et l'analyse de premier niveau de ces indicateurs ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité, en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, selon des méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché ;
- la surveillance et le contrôle du nominal brut des positions : ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks,* définis en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés).

À ce titre, la Direction financière de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, conjointement avec le Département des risques sur opérations de marché, définit les principes d'architecture et les fonctionnalités du système d'information de production des indicateurs de risques sur opérations de marché, et veille à son adéquation avec les besoins métiers.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites de VaR (Valeur en Risque), de *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et des principales métriques de risques de marché (sensibilités, nominal, etc.) à divers niveaux (Société Générale, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, activités de marchés), est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché.

3.2. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans le cadre de ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test,* fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention…) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au *front office.*

Au titre de la CRD3 (*Capital Requirement Directive*) les indicateurs suivants sont également calculés de façon hebdomadaire : VaR stressée, *IRC (Incremental Risk Charge)* et *CRM (Comprehensive Risk Measure).* Les charges en capital calculées par ces modèles internes complètent la VaR en prenant en compte les risques de migration de *rating* et de défaut et en limitant la pro-cyclicité des besoins en fonds propres.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR DE TRADING - ÉVOLUTION 2013-2014 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)

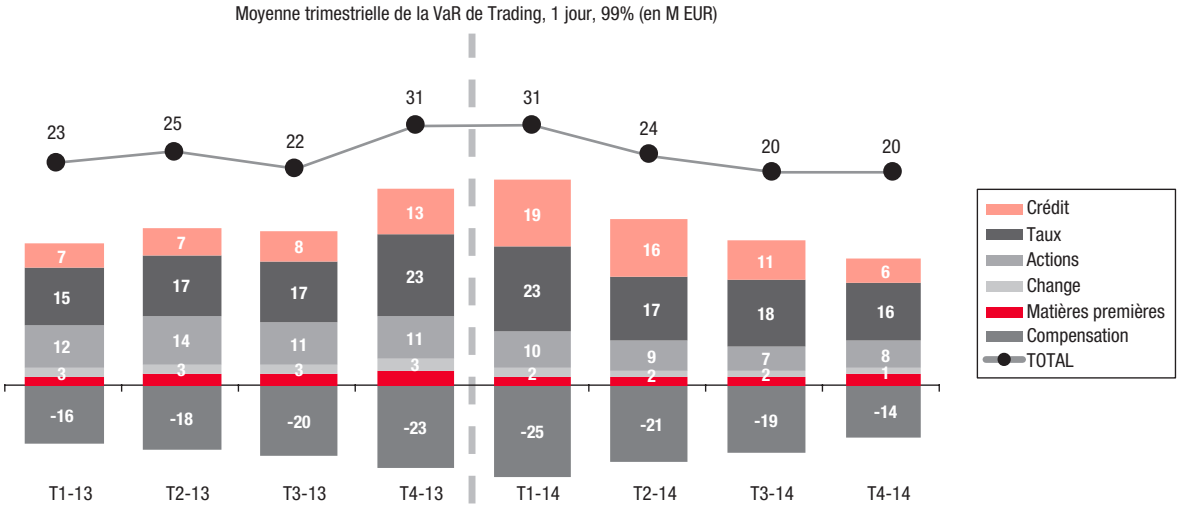

3.2.1. VaR Moyenne

La VaR moyenne sur l'année 2014 s'établit à 24 M EUR contre 25 M EUR en 2013. Restée en moyenne à un niveau faible tout au long de 2014, la VaR a suivi les évolutions suivantes :

- en janvier, dans le prolongement de la tendance observée fin 2013, maintien de la VaR à un niveau moyen élevé dans des conditions de marché favorables ;

- puis baisse progressive à partir de février dans un climat d'incertitudes sur les marchés (tensions sur les émergents, crise en Ukraine), qui se poursuit au second trimestre en raison de la sortie des *scenarii* volatils du printemps 2013 de la fenêtre de calcul, impactant principalement les périmètres de taux ;
- le niveau de la VaR reste globalement peu élevé sur le second semestre et on assiste à une stabilisation autour d'un seuil de 20-25 M EUR. Les activités flux de *fixed income* sont les principales contributrices, avec ponctuellement des pics dus aux activités flux actions (notamment en juin). Le faible niveau de la VaR s'explique essentiellement par l'absence de *scenarii* volatils dans la fenêtre de calcul (hormis les quelques *scenarii* de fin d'année dont l'impact reste limité en moyenne) et une réduction des positions à partir de mi-octobre.

3.2.2. Méthode de calcul de la VaR

Développé depuis fin 1996, le modèle interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du capital réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui a pour caractéristique la prise en compte implicite des corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués. La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- par définition, l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra day* ne sont pas pris en compte.

Le Département des risques sur opérations de marché contrôle les limitations du modèle de VaR en réalisant des mesures de *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires.

Par ailleurs, la pertinence du modèle est évaluée à travers un *back-testing* permanent (contrôle de cohérence *a posteriori)* qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %.

Le résultat quotidien utilisé pour le *back-testing* intègre notamment la variation de valeur du portefeuille (*Book value*), l'impact des transactions nouvelles ou modifiées durant la journée (incluant leurs marges commerciales), les coûts de refinancement, les diverses commissions afférentes (frais de courtage, droits de garde, etc.), les provisions et ajustements de paramètres au titre du risque de marché. Certaines composantes (par exemple certaines provisions au titre du risque de marché), calculées à des fréquences diverses, sont allouées quotidiennement.

3.2.3. VaR stressée (SVaR)

Fin 2011, Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée, sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La détermination de la fenêtre historique de *stress* a été validée par le régulateur, selon une méthode qui permet de prendre en compte des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques actions, taux, change, crédit et matières premières).

Cette fenêtre historique de *stress* fait l'objet d'une revue annuelle.

3.2.4. La mesure du risque en *stress tests*

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading)*.

Cette mesure en *stress test* s'applique à toutes les activités de marché de la Banque. Elle s'appuie sur un ensemble de *scenarii* historiques et théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008 ; ces *scenarii* choquent l'ensemble des facteurs de risque significatifs, y compris les paramètres exotiques.

Cette mesure constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des *scenarii* historiques et théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu de l'ensemble des *scenarii* historiques et théoriques.

Les différents *scenarii* de *stress tests* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques. En 2013, cette mesure en *stress test* s'appuyait ainsi sur un ensemble de 34 *scenarii,* dont 26 historiques et 8 théoriques. En 2014, une révision en profondeur de nos *scenarii* de *stress tests* globaux a entraîné une réduction de leur nombre de 34 à 18.

3.2.5. Les *stress tests* historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Lors de la revue 2014 des 26 *scenarii* historiques précédemment en production, l'application de cette méthode de recherche systématique des fenêtres de marché les plus pénalisantes a conduit à retenir 3 *scenarii* historiques, et à en supprimer 19 non significatifs en termes d'impacts. Par ailleurs, 4 autres *scenarii* historiques, non retenus à l'issue de cette approche systématique, mais jugés pertinents car couvrant des périodes de crises avec des profils de chocs particuliers, ont été conservés et reclassés en *scenarii* théoriques à dire d'experts.

3.2.6. Les *stress tests* théoriques

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 15 *scenarii* théoriques.

4. LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre pour chacune des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio *Common Equity Tier 1* aux variations des taux de change.

4.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Les Départements de suivi des risques ALM, au sein des Directions financières des pôles d'activité du Groupe, exercent un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :

- valide et veille à l'adéquation du dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés ;
- examine et de valide les mesures proposées par la Direction financière du Groupe.

Le département de suivi des risques ALM, au sein de la direction financière du Groupe est en charge

- de la définition de la politique de risques structurels du Groupe ;
- de la définition des indicateurs de pilotage et des *scenarii* globaux de *stress-test* des différents risques structurels, et de la fixation des principales limites des pôles et des entités ;
- d'analyser l'exposition aux risques structurels du Groupe et de définir des actions de couverture ;
- d'assurer la veille réglementaire en matière de risques structurels ;
- de la définition des principes de gestion ALM au sein du Groupe ;
- de la définition du cadre normatif de mesure des risques structurels ;
- de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
- du recensement, de la consolidation et du *reporting* des risques structurels du Groupe ;
- du contrôle des limites.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier du Groupe, le Département de suivi des risques ALM est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière risques du Groupe au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès de la Direction financière du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

4.2. RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir, les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre pour chacune des entités consolidées.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

À cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Société Générale utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt global du Groupe. Les trois plus importants sont :

- les *gaps* de taux (différence d'encours entre actifs et passifs à taux fixe par maturité) : l'échéancier des positions à taux fixe est le principal outil de suivi permettant d'évaluer les caractéristiques des opérations de couverture nécessaires, il est calculé de manière statique ;
- la sensibilité de la valeur économique est un indicateur supplémentaire, de nature synthétique, qui sert à fixer les limites applicables aux diverses entités ; il est mesuré comme la sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux. Cette mesure est calculée pour toutes les devises auxquelles le Groupe est exposé ;
- la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt dans divers *scenarii* de *stress* tient compte de la sensibilité générée par la production commerciale future sur une période glissante de trois ans, elle est calculée de manière dynamique.

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2014, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1,5 % des fonds propres prudentiels et est restée sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 1 an, les emplois à taux fixe. Les opérations de macro-couverture sont réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, afin de maintenir la sensibilité des réseaux, dans le cadre des hypothèses retenues, à l'intérieur des limites. À fin décembre 2014, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France, issue de leurs actifs et passifs libellés essentiellement en euros ressort à 76 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement replacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de 35 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1 %) au 31 décembre 2014. Ces entités représentent 90 % des encours de crédits clientèle du Groupe.

TABLEAU 1 : POUR CE PÉRIMÈTRE D'ENTITÉS, MESURE AU 31 DÉCEMBRE 2014 DE LA SENSIBILITÉ À UNE VARIATION DES TAUX DE +1 %, INDIQUÉE PAR MATURITÉ

(En M EUR)

Inférieure à un an	Entre 1 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sensibilité totale
77	(249)	207	35

4.3. RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio *Common Equity Tier 1* aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il opère. A cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre pour chacune des entités consolidées.

Le Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la sensibilité du ratio *Common Equity Tier 1* aux variations de taux de change.

En 2014, la gestion des positions de change structurelles a permis de réduire la sensibilité du ratio *Common Equity Tier 1* aux variations de taux de change (la sensibilité du ratio *Common Equity Tier 1* est encadrée par des limites par devises déterminées en fonction de l'appétit au risque du Groupe dans ces devises).

4.4. LA COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80 %-125 %. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

Couverture de juste valeur

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de *scenarii* probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en terme de notionnel, de date de refixation des taux, de taux…), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Les tableaux suivants présentent le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

31.12.2014 *(En M EUR)*	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Flux de trésorerie variables couverts (taux…)	119	344	570	1 029	2 062
Transaction future hautement probable	391	332	521	42	1 286
Autres (change…)	74	281	32	-	386
Total flux de trésorerie couverts en *Cash Flow Hedge*	**584**	**957**	**1 123**	**1 071**	**3 734**

31.12.2013 *(En M EUR)*	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Flux de trésorerie variables couverts (taux…)	160	745	968	1 276	3 149
Transaction future hautement probable	100	275	427	(0)	802
Autres (change…)	1	249	161	-	411
Total flux de trésorerie couverts en *Cash Flow Hedge*	**261**	**1 269**	**1 556**	**1 276**	**4 363**

Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

5. LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante ou en situation de crise.

5.1. GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont établis au niveau des instances de gouvernance du Groupe, dont les fonctions en matière de liquidité sont résumées ci-dessous :

- le Conseil d'administration du Groupe :
  - fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité dans le cadre de l'exercice d'appétit au risque du Groupe, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de *stress* (« horizon de survie »),
  - examine régulièrement la situation du risque de liquidité du Groupe (*a minima* sur base trimestrielle) ;
- le Comité exécutif du Groupe :
  - fixe les cibles budgétaires Groupe de liquidité sur proposition de la Direction financière du Groupe,
  - alloue la liquidité au niveau des métiers et de la Trésorerie Groupe sur proposition de la Direction financière du Groupe ;
- le Comité financier est l'instance de suivi des risques structurels et de pilotage des ressources rares. A ce titre, le COFI :
  - se réunit toutes les six semaines sous la présidence du Président-Directeur général ou d'un Directeur général délégué avec des représentants de la Direction des risques, de la Direction financière et du développement et des piliers,
  - supervise et valide l'encadrement des risques structurels de liquidité,
  - évalue périodiquement le respect de la trajectoire budgétaire de liquidité,
  - statue le cas échéant sur la mise en œuvre de mesures correctrices,
  - statue le cas échéant sur des questions méthodologiques en matière de gestion du risque de liquidité,
  - examine les évolutions réglementaires et leur impact.

Les piliers sont responsables de la gestion du risque de liquidité sur leur périmètre et relèvent d'une supervision directe de la Direction financière du Groupe. Les piliers sont responsables du respect des contraintes réglementaires auxquelles sont soumises les entités de leur périmètre de supervision.

La Direction financière du Groupe assure la gestion, le pilotage et le suivi du risque de liquidité *via* trois départements distincts, veillant à respecter un principe de séparation des fonctions de pilotage, d'exécution et de contrôle des risques :

- le Département du pilotage financier et stratégique, chargé :
  - d'établir la trajectoire financière du Groupe, dans le respect de ses objectifs stratégiques, des obligations réglementaires et des attentes du marché,
  - d'assurer la cohérence du pilotage de la liquidité avec les autres objectifs du Groupe en matière de rentabilité et de ressources rares,
  - de proposer et suivre la trajectoire budgétaire au niveau des métiers,

  - d'assurer la veille réglementaire et l'élaboration des normes de pilotage pour les piliers;
- le Département de gestion du bilan et du financement, chargé :
  - de l'exécution du plan de financement du Groupe à court terme, et à long terme,
  - de la supervision et de la coordination des fonctions de Trésorerie du Groupe,
  - d'assurer une veille de marché et d'apporter son expertise opérationnelle lors de la fixation des cibles Groupe et de l'allocation de la liquidité aux métiers,
  - de la gestion du collatéral utilisé dans les opérations de refinancement (Banques Centrales, covered bonds, titrisations, financements sécurisés),
  - de la gestion de la centrale financière du Groupe (gestion de la liquidité et des fonds propres au sein du Groupe), y compris des grilles de liquidité internes,
- le Département de contrôle et suivi des risques structurels, chargé :
  - de la supervision, et du contrôle des risques structurels (taux, change, liquidité) portés par le Groupe,
  - en particulier du contrôle des modèles de risques structurels, eu égard aux principes et méthodologies définis, du suivi du respect des limites établies et des pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

  Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier, ce département est rattaché fonctionnellement au Directeur des risques.

En outre, plusieurs départements de la Direction des risques contribuent, conjointement avec la Direction financière, à la supervision opérationnelle du risque de liquidité. Leur action est coordonnée par le Département de suivi transversal des risques sous la direction du Directeur des risques. Elle concerne en particulier :

- la revue indépendante des modèles relatifs aux activités de marché ;
- la validation de l'ensemble des modèles de liquidité du Groupe dans le cadre d'une gouvernance centralisée ;
- l'instruction des demandes de limites portant sur des indicateurs de risque de liquidité et le suivi des éventuels dépassements de ces limites.

5.2. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif premier du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires. Le dispositif de pilotage de la liquidité permet d'encadrer le bilan autour d'une structure cible d'actifs et de passifs, cohérente avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration :

- la structure d'actif doit permettre aux métiers de développer leur activité de façon économe en liquidité et compatible avec la structure de passif cible. Ce développement doit veiller au respect des impasses de liquidité définies au sein du Groupe (en *scenario* statique ou en *stress)*, ainsi que des exigences réglementaires ;
- la structure de passif est fonction de la capacité des métiers à collecter des ressources auprès de la clientèle et de la capacité du Groupe à lever durablement des ressources sur les marchés, dans le respect de son appétit pour le risque.

  Ce dispositif de pilotage s'appuie sur une mesure et un encadrement des impasses de liquidité des métiers en *scenario* de référence ou en situation de *stress,* de leurs besoins de financement auprès du Groupe, du financement levé sur le marché par le Groupe, des gisements d'actifs éligibles et de la contribution des métiers aux ratios réglementaires ;
- les métiers doivent respecter des impasses statiques en liquidité nulles ou faibles, dans les limites de fonctionnement de leurs activités, en se retournant vers la trésorerie centrale du Groupe ; celle-ci peut porter le cas échéant une position de transformation/antitransformation qu'il lui appartient de suivre, gérer et piloter dans le cadre des limites de risque qui lui sont fixées ;
- les *stress tests* internes de liquidité, déterminés à partir de *scenarii* systémiques, spécifiques ou combinés, sont encadrés au niveau du Groupe. Ils sont utilisés pour s'assurer du respect de l'horizon de survie fixé par le Conseil d'administration et calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils sont accompagnés d'un plan d'urgence (*Contingency Funding Plan*) prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité.

  La réserve de liquidité du Groupe comprend le *cash* placé en Banques centrales et les actifs pouvant être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie dans un scénario de *stress.* Les actifs de la réserve sont disponibles, c'est-à-dire non utilisés en garantie ou en collatéral d'une quelconque opération. Ils sont pris en compte dans la réserve après application d'une décote reflétant leur valorisation attendue sous *stress.* La réserve de liquidité du Groupe comprend des actifs pouvant être librement transférés au sein du Groupe ou utilisés pour faire face à des flux sortants de liquidité au niveau des filiales en cas de crise. La composition de la réserve de liquidité est revue régulièrement au sein d'un comité spécifique réunissant la Direction financière, la Direction des risques et la Direction du pilier GBIS et est ajustée par délégation du Comité financier ;
- les besoins de financements des métiers (court et long terme) sont encadrés en fonction des objectifs de développement des franchises et en cohérence avec les capacités et cibles de levées de ressources du Groupe ;
- un plan de financement long terme, complément des ressources levées par les piliers, est dimensionné pour satisfaire les remboursements des échéances à venir et financer la croissance des métiers. Il tient compte des capacités de placement du Groupe, veille à optimiser le coût des levées et respecter les contraintes d'emprise sur les marchés ; la diversification en terme d'émetteurs, de bassins d'investisseurs est également recherchée et pilotée.

  Concernant les actifs mobilisés dans le cadre de financements collatéralisés, au sein des financements de marché, le Groupe suit avec attention la proportion de financements collatéralisés et le taux de surcollatéralisation associé. L'objectif est d'optimiser l'utilisation du collatéral disponible dans le Groupe, respecter ses obligations existantes et minorer le coût de refinancement global.
- les ressources court terme du Groupe sont dimensionnées afin de financer les besoins court terme des métiers, sur des horizons correspondant à leur gestion et dans le cadre de limites d'emprise sur le marché. Comme évoqué ci-dessus, elles sont dimensionnées au regard de la réserve de liquidité à l'actif, en fonction de l'horizon de survie sous *stress* fixé ainsi que l'objectif de LCR du Groupe (Cf. infra) ;

- le pilotage du Groupe tient compte du respect de ratios réglementaires cibles, les métiers étant encadrés sur leur contribution à ces ratios.

  Il s'agit en particulier du « *Liquidity Coverage Ratio* » (LCR), ratio préconisé par le Comité de Bâle au niveau international et dont la définition a été finalisée par un acte délégué de la Commission Européenne le 10 octobre 2014, sur la base des standards techniques recommandés par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE). Ce ratio a pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour soutenir durant un mois un *stress* sévère, combinant une crise de marché et une crise spécifique. Le niveau minimal du ratio est fixé au 1er octobre 2015 à 60 % pour atteindre 100 % au 1er janvier 2018. Au 31 décembre 2014, le LCR du Groupe est supérieur à 100 %.

  La situation du Groupe en terme de liquidité a également permis le respect du coefficient de liquidité standard ACPR (ratio défini dans le cadre de la réglementation française en vigueur) qui est resté systématiquement supérieur au minimum requis de 100 % en 2014.

Enfin, la liquidité est encadrée en prix *via* le barème de refinancement interne : les financements alloués aux métiers leur sont facturés sur la base de barèmes devant refléter le coût de la liquidité pour le Groupe. Ce dispositif vise à optimiser l'utilisation des sources de financements externes par les métiers et sert à piloter les équilibres de financement du bilan.

Société Générale a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

6. GESTION DU CAPITAL ET RESPECT DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

6.1. DESCRIPTION DE LA MANIÈRE DONT LE GROUPE GÈRE SON CAPITAL

La politique d'utilisation des fonds propres répond à plusieurs priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la gestion et l'optimisation du portefeuille d'activités du groupe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versements de dividendes notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (*rating* cible, *business mix*, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par les autorités de supervision). Le capital est également dimensionné pour couvrir des pertes extrêmes calculées à travers des *stress tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des *scenarii* de crises macro-économiques.

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les leviers actionnables sur le capital. La gestion du capital s'appuie sur les données collectées dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe qui sont actualisées périodiquement.

6.2. RESPECT DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Les réformes Bâle 3 sont mises en œuvre dans l'Union européenne par le biais d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR et CRD4), qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2014. Le ratio de solvabilité est calculé conformément aux modalités de calcul telles que définies par le CRR et précisées par les normes techniques de réglementation de l'Autorité Bancaire Européenne (RTS), y compris le projet de normes techniques relatif à l'évaluation prudente (RTS PVA). Le ratio est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels sont composés des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et des fonds propres de catégorie 2 (T2). La réglementation Bâle 3 prévoit des déductions applicables pour l'essentiel aux fonds propres de base de catégorie 1.

Le ratio de solvabilité représente le montant des fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Les exigences minimales de fonds propres réglementaires sont fixées à 8 % (déclinées en 4 % sur le CET1 et 5,5 % sur le Tier 1 en 2014) des risques exprimés en terme d'expositions pondérées pour ce qui concerne les risques de crédit et d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels, calculés à partir de modèles internes pour lesquels le Groupe a obtenu dès 2007 l'autorisation de la Commission bancaire.

Tout au long de l'année 2014, le groupe Société Générale a respecté ses exigences minimales en matière de ratios prudentiels de solvabilité.

6.3. REVUE DE LA QUALITÉ DES ACTIFS PAR LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

Au cours de l'exercice 2014, la Banque Centrale Européenne (BCE) a réalisé une revue de la qualité des actifs (« *Asset Quality Review* ») et des tests de résistance (« *Stress Tests* ») auxquels ont été soumises les principales banques européennes en préalable à la supervision bancaire unique de la BCE dans la zone euro. Les résultats de cette revue ont été publiés par la BCE et l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) le 26 octobre 2014.

La BCE et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ont tout d'abord revu en profondeur les méthodologies comptables de la banque. Les régulateurs ont ensuite sélectionné et passé en revue près de la moitié des expositions du Groupe selon une méthodologie propre à la BCE, déterminée pour les besoins de l'exercice, portant principalement sur le provisionnement des risques de crédit et la valorisation des risques de marché.

Cette revue n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe ni sur les règles d'évaluation et de présentation de ces comptes.

Note 5

CAISSE ET BANQUES CENTRALES

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Caisse	2 740	2 741
Banques centrales	54 325	63 857
Total	**57 065**	**66 598**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 6

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2014				31.12.2013*			
(En M EUR)	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)[2]	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)[2]	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3)[2]	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)[2]	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)[2]	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3)[2]	Total
Portefeuille de transaction								
Obligations et autres instruments de dettes	59216	7661	857	67734	72918	2458	480	75856
Actions et autres instruments de capitaux propres[1]	84971	5193	-	90164	111149	4399	1	115549
Autres actifs financiers	18	120861	343	121222	2	89172	303	89477
Sous-total portefeuille de transaction	**144205**	**133715**	**1200**	**279120**	**184069**	**96029**	**784**	**280882**
dont titres prêtés				*11001*				*30754*
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								
Obligations et autres instruments de dettes	9890	126	66	10082	8264	41	70	8375
Actions et autres instruments de capitaux propres[1]	15135	731	205	16071	11499	862	216	12577
Autres actifs financiers	-	14659	550	15209	-	14831	198	15029
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	275	-	275	-	177	-	177
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	**25025**	**15791**	**821**	**41637**	**19763**	**15911**	**484**	**36158**
dont titres prêtés				-				-
Dérivés de transaction								
Instruments de taux d'intérêts	**27**	**142083**	**2401**	**144511**	**98**	**105900**	**1920**	**107918**
Instruments fermes								
Swaps				104331				80065
FRA				726				99
Instruments conditionnels								
Options sur marchés organisés				178				35
Options de gré à gré				*32724*				*20552*
Caps, floors, collars				6552				7167
Instruments de change	**848**	**22039**	**112**	**22999**	**389**	**17244**	**33**	**17666**
Instruments fermes				*17589*				*13295*
Instruments conditionnels				*5410*				*4371*
Instruments sur actions et indices	**292**	**22734**	**477**	**23503**	**28**	**21623**	**414**	**22065**
Instruments fermes				*1628*				*1778*
Instruments conditionnels				*21875*				*20287*
Instruments sur matières premières	**-**	**8526**	**370**	**8896**	**-**	**3267**	**226**	**3493**
Instruments fermes-Futures				*6613*				*2787*
Instruments conditionnels				*2283*				*706*
Dérivés de crédit	**-**	**9446**	**116**	**9563**	**38**	**10117**	**440**	**10595**
Autres instruments financiers à terme	**8**	**222**	**78**	**308**	**11**	**224**	**100**	**335**
Instruments sur marchés organisés				*163*				*162*
Instruments de gré à gré				*145*				*173*
Sous-total dérivés de transaction	**1175**	**205050**	**3554**	**209779**	**564**	**158375**	**3133**	**162072**
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat[3]	**170405**	**354556**	**5575**	**530536**	**204396**	**270315**	**4401**	**479112**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2)

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(3) Dont titres reçus en pension livrée pour 118870 M EUR au 31 décembre 2014 contre 88768 M EUR au 31 décembre 2013*.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2014				31.12.2013*			
(En M EUR)	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)[4]	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)[4]	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3)[4]	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)[4]	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)[4]	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3)[4]	Total
Portefeuille de transaction								
Dettes représentées par un titre	67	9579	8298	17944	-	13797	9904	23701
Dettes sur titres empruntés	4203	50728	-	54931	44229	56570	13	100812
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	3133	7	3	3143	4733	17	-	4750
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1584	-	2	1586	1155	-	2	1157
Autres passifs financiers	3	142955	256	143214	-	98996	120	99116
Sous-total portefeuille de transaction[6]	**8990**	**203269**	**8559**	**220818**	**50117**	**169380**	**10039**	**229536**
Dérivés de transaction								
Instruments de taux d'intérêts	**45**	**142638**	**2341**	**145024**	**76**	**102785**	**1856**	**104717**
Instruments fermes								
Swaps				102317				75236
FRA				843				177
Instruments conditionnels								
Options sur marchés organisés				186				25
Options de gré à gré				34372				21292
Caps, floors, collars				7306				7987
Instruments de change	**1103**	**22709**	**50**	**23862**	**320**	**18636**	**162**	**19118**
Instruments fermes				*18383*				*14565*
Instruments conditionnels				*5479*				*4553*
Instruments sur actions et indices	**718**	**25452**	**1414**	**27584**	**192**	**24447**	**2414**	**27053**
Instruments fermes				*1816*				*1918*
Instruments conditionnels				*25768*				*25135*
Instruments sur matières premières	**-**	**8198**	**211**	**8409**	**-**	**3690**	**91**	**3781**
Instruments fermes-Futures				*5964*				*2756*
Instruments conditionnels				*2445*				*1025*
Dérivés de crédit	**-**	**9223**	**272**	**9495**	**53**	**9642**	**360**	**10055**
Autres instruments financiers à terme	**11**	**846**	**1**	**858**	**5**	**798**	**1**	**804**
Instruments sur marchés organisés				*32*				*60*
Instruments de gré à gré				*826*				*744*
Sous-total dérivés de transaction	**1877**	**209066**	**4289**	**215232**	**646**	**159998**	**4884**	**165528**
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat[6][7]	**149**	**26756**	**17375**	**44280**	**485**	**19145**	**11089**	**30719**
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat[5]	**11016**	**439091**	**30223**	**480330**	**51248**	**348523**	**26012**	**425783**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(4) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(5) Dont titres donnés en pension livrée pour 141545 M EUR au 31 décembre 2014 contre 99097 M EUR au 31 décembre 2013*.

MONTANT REMBOURSABLE À MATURITÉ DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	31.12.2014			31.12.2013		
(En M EUR)	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat[6][7]	44280	43767	513	30719	31308	(589)

(6) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré une charge de 139 M EUR au 31 décembre 2014.
Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

(7) Dont 37642 M EUR d'émissions structurées.

MOUVEMENTS SUR LES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT DONT LA VALORISATION EST BASÉE SUR DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES (NIVEAU 3)

	Portefeuille de transaction			Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			Instruments dérivés de transaction						
(En M EUR)	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme	Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
Solde au 1er janvier 2014	**480**	**1**	**303**	**70**	**216**	**198**	**1 920**	**33**	**414**	**226**	**440**	**100**	**4 401**
Acquisitions	721	-	-	3	21	489	406	5	36	106	24	-	1 811
Cessions/ Remboursements	(364)	-	-	(7)	(31)	(156)	(637)	(13)	(34)	(34)	(216)	-	(1 492)
Transfert vers Niveau 2[8]	(26)	(1)	-	-	-	(10)	(30)	(1)	(39)	-	(84)	-	(191)
Transfert depuis Niveau 2[8]	22	-	-	-	-	15	145	17	-	-	40	-	239
Gains et pertes de la période[9]	13	-	2	-	(8)	9	595	71	54	58	(64)	(30)	700
Différences de change	11	-	38	-	7	5	2	-	46	14	(24)	8	107
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2014	**857**	**-**	**343**	**66**	**205**	**550**	**2 401**	**112**	**477**	**370**	**116**	**78**	**5 575**

(8) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(9) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

MOUVEMENTS SUR LES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT DONT LA VALORISATION EST BASÉE SUR DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES (NIVEAU 3)

	Portefeuille de transaction				Instruments dérivés de transaction							
(En M EUR)	Dettes représentées par un titre	Dettes sur titres empruntés	Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	Autres passifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme	Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
Solde au 1er janvier 2014	**9 904**	**13**	**2**	**120**	**1 856**	**162**	**2 414**	**91**	**360**	**1**	**11 089**	**26 012**
Émissions	1 724	-	-	-	-	-	7	-	-	-	8 977	10 708
Rachats/reventes	(1 205)	-	5	140	(91)	(54)	(937)	52	(123)	-	319	(1 894)
Remboursements	(1 742)	-	-	-	-	-	(24)	-	-	-	(2 555)	(4 321)
Transfert vers Niveau 2[10]	(1 213)	(3)	(2)	(11)	(134)	(2)	(123)	-	(67)	-	(1 226)	(2 781)
Transfert depuis Niveau 2[10]	440	-	-	13	86	16	21	-	9	-	46	631
Gains et pertes de la période[11]	115	(10)	-	(8)	603	(71)	(2)	63	93	-	621	1 404
Différences de change	275	-	-	2	21	(1)	58	5	-	-	104	464
Solde au 31 décembre 2014	**8 298**	**-**	**5**	**256**	**2 341**	**50**	**1 414**	**211**	**272**	**1**	**17 375**	**30 223**

(10) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(11) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Note 7

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31.12.2014		31.12.2013*	
(En M EUR)	**Actif**	**Passif**	**Actif**	**Passif**
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Swaps	18 326	10 261	10 711	9 364
Instruments conditionnels				
Caps, floors, collars	150	-	33	-
Instruments de change				
Instruments fermes				
Swaps financiers de devises	162	22	48	30
Change à terme	-	-	-	1
Instruments sur actions et indices				
Instruments conditionnels sur actions et indices	*1*	*10*	*2*	*3*
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Swaps	704	301	488	219
Instruments de change				
Instruments fermes				
Swaps financiers de devises	-	219	10	163
Change à terme	61	54	53	29
Autres instruments financiers				
Instruments sur marchés organisés	*44*	*35*	*129*	*6*
Total	**19 448**	**10 902**	**11 474**	**9 815**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 8

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31.12.2014				31.12.2013*			
(En M EUR)	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)[2]	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)[2]	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3)[2]	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)[2]	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)[2]	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3)[2]	Total
Activité courante								
Obligations et autres instruments de dettes	113 741	14 453	327	**128 521**	100 925	15 766	247	**116 938**
*dont dépréciation***				*(268)*				*(295)*
Actions et autres instruments de capitaux propres[1]	11 543	1 556	82	**13 181**	9 945	1 081	134	**11 160**
dont créances rattachées				*1*				*1*
*dont perte de valeur***				*(1 245)*				*(1 400)*
Sous-total activité courante	**125 284**	**16 009**	**409**	**141 702**	**110 870**	**16 847**	**381**	**128 098**
Titres actions détenus à long terme	158	404	1 458	**2 020**	381	365	1 388	**2 134**
dont créances rattachées				*8*				-
dont perte de valeur				*(525)*				*(454)*
Total des actifs financiers disponibles à la vente	**125 442**	**16 413**	**1 867**	**143 722**	**111 251**	**17 212**	**1 769**	**130 232**
dont titres prêtés				*19*				601

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

** Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013.

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

MOUVEMENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En M EUR)	2014
Solde au 1er janvier	**130 232**
Acquisitions	127 281
Cessions/remboursements[3]	(118 697)
Transferts en *actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*	(3 639)
Variations de périmètre et autres	(1 359)
Gains et pertes sur variations de juste valeur de la période comptabilisés en capitaux propres	7 107
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	27
Dont : *augmentation*	*(6)*
reprise	*42*
autres	*(9)*
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	(33)
Variation des créances rattachées	(60)
Différences de change	2 863
Solde au 31 décembre	**143 722**

(3) Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

VARIATION DU STOCK D'ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE DONT LA VALORISATION EST BASÉE SUR DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES (NIVEAU 3)

(En M EUR)	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres actions détenus à long terme	Total
Solde au 1er janvier 2014	**247**	**134**	**1 388**	**1 769**
Acquisitions	218	-	125	343
Cessions/remboursements	(132)	(52)	(278)	(462)
Transfert vers Niveau 2[4]	-	(48)	-	(48)
Transfert vers Niveau 1[4]	-	-	-	-
Transfert depuis Niveau 2[4]	-	-	-	-
Gains et pertes sur variations de juste valeur de la période comptabilisés en capitaux propres	1	44	41	86
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	-	-	-	-
Dont : *augmentation*	-	-	-	-
reprise	-	-	-	-
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	-	-	(11)	(11)
Variation des créances rattachées	1	-	8	9
Différences de change	-	4	25	29
Variations de périmètre et autres	(8)	-	160	152
Solde au 31 décembre 2014	**327**	**82**	**1 458**	**1 867**

(4) Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

DÉCOMPOSITION DES GAINS ET PERTES LATENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	488	(21)	467
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	1 362	(612)	750
Gains et pertes latents sur actifs reclassés en prêts et créances	-	-	-
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	400	(187)	213
Dont : *sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente*	*1 384*	*(262)*	-
sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances	*9 091*	*(533)*	-
participation aux bénéfices différée	*(10 075)*	*608*	-
Total	**2 250**	**(820)**	**1 430**

Note 9

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Comptes et prêts		
à vue et au jour le jour		
Comptes ordinaires	23 625	24 912
Prêts et comptes au jour le jour et autres	3 304	1 993
à terme		
Prêts et comptes à terme[1]	21 083	21 937
Prêts subordonnés et participatifs	482	704
Créances rattachées	153	248
Total brut	**48 647**	**49 794**
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(27)	(30)
Réévaluation des éléments couverts	39	31
Total net	**48 659**	**49 795**
Titres reçus en pension livrée	32 050	25 625
Total	**80 709**	**75 420**
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit[2]	**81 742**	**76 234**

(1) Au 31 décembre 2014, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 89 M EUR contre 161 M EUR au 31 décembre 2013.

(2) Ventilation de la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Niveau 1	-	-
Niveau 2	70 534	68 610
Niveau 3	11 208	7 624
TOTAL	**81 742**	**76 234**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 10

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	9 616	10 320
Autres concours à la clientèle[1]	312 448	303 747
dont crédits de trésorerie	*89 047*	*83 619*
dont crédits à l'exportation	*10 815*	*11 072*
dont crédits à l'équipement	*51 023*	*53 325*
dont crédits à l'habitat	*106 618*	*106 400*
dont autres crédits	*54 945*	*49 331*
Comptes ordinaires débiteurs	20 113	15 647
Créances rattachées	2 013	3 089
Total brut	**344 190**	**332 803**
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(13 949)	(14 740)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 254)	(1 209)
Réévaluation des éléments couverts	592	400
Total net	**329 579**	**317 254**
Valeurs reçues en pension	263	252
Titres reçus en pension livrée	14 526	15 145
Total des prêts et créances sur la clientèle	**344 368**	**332 651**
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle[2]	**348 506**	**338 358**

(1) Au 31 décembre 2014, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 23 723 M EUR contre 25 685 M EUR au 31 décembre 2013.

(2) Ventilation de la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle par niveau (Cf Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Niveau 1	-	2 058
Niveau 2	113 569	91 729
Niveau 3	234 937	244 571
TOTAL	**348 506**	**338 358**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 11

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILÉES

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Location financement immobilier	7997	8157
Location financement mobilier	18754	20280
Créances rattachées	59	67
Total brut[1]	**26810**	**28504**
Dépréciation sur créances individualisées	(809)	(760)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(2)	(3)
Total net	**25999**	**27741**
Juste valeur des créances de location financement et assimilées[2]	**26543**	**28088**

(1) Au 31 décembre 2014, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 1966 M EUR contre 1 870 M EUR au 31 décembre 2013.

(2) Ventilation de la juste valeur des opérations de location financement et assimilées par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Niveau 1	-	-
Niveau 2	1792	-
Niveau 3	24751	28088
TOTAL	**26543**	**28088**

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Montant des investissements bruts	**29594**	**31591**
à moins d'un an	8169	7937
de un à cinq ans	15519	16360
à plus de cinq ans	5906	7294
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	**25317**	**26971**
à moins d'un an	7458	7242
de un à cinq ans	13421	14011
à plus de cinq ans	4438	5718
Produits financiers non acquis	**2784**	**3087**
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	**1493**	**1533**

Note 12

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Obligations et autres instruments de dettes	4372	993
Dépréciation	(4)	(4)
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance[1]	**4368**	**989**
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance[2]	**4451**	**1000**

(1) Dont 3639 M EUR d'*actifs financiers disponibles à la vente* transferés en *actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

(2) Ventilation de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Niveau 1	4341	863
Niveau 2	91	99
Niveau 3	19	38
TOTAL	**4451**	**1000**

Note 13

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Créances d'impôts exigibles	1 264	1 228
Actifs d'impôts différés	6 183	6 079
dont impôts différés sur reports déficitaires	*3 547*	*3 635*
dont impôts différés sur différences temporaires	*2 636*	*2 444*
Total	**7 447**	**7 307**

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Dettes d'impôts exigibles	990	1 249
Passifs d'impôts différés	426	364
Total	**1 416**	**1 613**

Les impôts différés sur éléments débités ou crédités directement en capitaux propres s'analysent comme suit :

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	**(407)**	**(129)**
Actifs financiers disponibles à la vente	(353)	(86)
Instruments dérivés de couverture	(17)	(33)
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(37)	(10)
Sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	**270**	**158**
Écarts actuariels sur avantages post-emploi	270	158
Total[1]	**(137)**	**29**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Dont -6 M EUR au 31 décembre 2014 sont inclus dans les actifs d'impôts différés et 131 M EUR dans les passifs d'impôts différés contre 121 M EUR et 92 M EUR au 31 décembre 2013.

Impôts différés sur reports déficitaires par groupe fiscal présents à l'actif du bilan

Au 31 décembre 2014, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste de leurs résultats fiscaux, la durée prévisionnelle de recouvrement des actifs d'impôts différés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En M EUR)	31.12.2014	Durée légale du report en avant	Durée prévisionnelle de recouvrement
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	3 547	-	-
dont groupe fiscal France	*2 957*	*illimité[2]*	*11 ans*
dont groupe fiscal États-Unis	*377*	*20 ans*	*6 ans*
dont autres	*213*	-	-

(2) En application de la Loi de Finances 2013 (art. 24), l'imputation des déficits est plafonnée à 1 M EUR majoré de 50 % de la fraction du bénéfice imposable de l'exercice excédant ce plafond. La fraction non imputable des déficits est reportable sur les exercices suivants sans limite de temps et dans les mêmes conditions.

Note 14

AUTRES ACTIFS

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Dépôts de garantie versés[1]	33 494	26 330
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres	7 144	5 728
Charges payées ou comptabilisées d'avance	556	559
Autres débiteurs divers	24 273	21 746
Total brut	**65 467**	**54 363**
Dépréciation	(229)	(245)
Total net	**65 238**	**54 118**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

Note 15

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2013*	Acquisitions	Cessions	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur brute au 31.12.2014	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2013*	Dotations aux amortisse-ments de l'année 2014	Dépréciations de l'année 2014	Reprises d'amortis-sements de l'année 2014	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur nette au 31.12.2014	Valeur nette au 31.12.2013*
Immobilisations incorporelles												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 570	95	(15)	(8)	1 642	(1 305)	(130)	-	15	38	260	265
Immobilisations générées en interne	1 950	34	(4)	203	2 183	(1 372)	(236)	-	2	(46)	531	578
Immobilisations en cours	349	320	(1)	(260)	408	-	-	-	-	-	408	349
Autres	708	4	(8)	14	718	(286)	(35)	-	-	(5)	392	422
Sous-total	**4 577**	**453**	**(28)**	**(51)**	**4 951**	**(2 963)**	**(401)**	**-**	**17**	**(13)**	**1 591**	**1 614**
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	5 298	37	(27)	(173)	5 135	(1 685)	(166)	(11)	9	63	3 345	3 613
Immobilisations en cours	339	226	(3)	(137)	425	-	-	-	-	-	425	339
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	14 985	5 184	(4 328)	(63)	15 778	(4 772)	(2 496)	(38)	2 276	28	10 776	10 213
Autres	5 262	290	(185)	3	5 370	(3 967)	(350)	(2)	129	61	1 241	1 295
Sous-total	**25 884**	**5 737**	**(4 543)**	**(370)**	**26 708**	**(10 424)**	**(3 012)**	**(51)**	**2 414**	**152**	**15 787**	**15 460**
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	393	2	(102)	328	621	(161)	(8)	-	69	-	521	232
Immobilisations en cours	285	52	-	(319)	18	-	-	-	-	-	18	285
Sous-total	**678**	**54**	**(102)**	**9**	**639**	**(161)**	**(8)**	**-**	**69**	**-**	**539**	**517**
Total immobilisations corporelles et incorporelles	**31 139**	**6 244**	**(4 673)**	**(412)**	**32 298**	**(13 548)**	**(3 421)**	**(51)**	**2 500**	**139**	**17 917**	**17 591**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

LOCATION SIMPLE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
à moins d'un an	3 007	2 829
de un à cinq ans	5 061	4 270
à plus de cinq ans	23	26
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	**8 091**	**7 125**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 16

ÉCARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur l'année 2014 des valeurs nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) depuis le 31 décembre 2013 :

(En M EUR)	Valeur nette au 31.12.2013*	Acquisitions et autres aug-mentations	Cessions et autres diminutions	Pertes de valeur	Différence de change	Valeur nette au 31.12.2014
Banque de détail en France	**837**		**(39)**			**798**
Réseaux Société Générale	326		(39)			287
Crédit du Nord	511					511
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	**3 272**		**(9)**	**(525)**	**(52)**	**2 686**
Europe	1 910					1 910
Russie	579			(525)	(54)	-
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	263		(9)			254
Assurances	10					10
Financement d'équipement professionnel	335					335
Services Financiers Location automobile	175				2	177
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	**859**		**(26)**		**14**	**847**
Banque de Financement et d'Investissement*	44				5	49
Banque Privée	344		(26)		9	327
Métier Titres	471					471
TOTAL	**4 968**	**-**	**(74)**	**(525)**	**(38)**	**4 331**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013 suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et IFRS 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Au 31 décembre 2014, l'UGT Courtage du pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs a été intégrée au sein de l'UGT Banque de Financement et d'Investissement afin de refléter l'intégration verticale de ce métier suite à la prise de contrôle exclusif de Newedge Group.

Au 31 décembre 2014, les écarts d'acquisition sont répartis au sein des 11 UGT suivantes :

Pilier	Activités
Banque de détail en France	
Réseaux Société Générale	Réseau de Banque de détail Société Générale, activités de Banque en ligne Boursorama, crédit à la consommation et à l'équipement en France et service de gestion de flux et de paiements
Crédit Du Nord	Réseau de Banque de détail du Crédit du Nord et de ses 8 banques régionales
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	
Europe	Banque de détail et crédit à la consommation en Europe incluant notamment l'Allemagne (Hanseatic bank, BDK), l'Italie (Fiditalia), la Roumanie (BRD), la République tchèque (KB, Essox) et la Pologne (Eurobank)
Russie	Groupe bancaire intégré incluant les marques Rosbank et de ses filiales DeltaCredit et Rusfinance
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	Banque de détail et crédit à la consommation dans la zone Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer incluant notamment le Maroc (SGMB), l'Algérie, la Tunisie (UIB), le Cameroun (SGBC), la Côte d'Ivoire (SGBCI), la Chine (SG China) et le Sénégal
Assurances	Activités d'assurance vie et dommages en France et à l'international (Sogecap, Sogessur et Oradéa Vie)
Financement d'équipement professionnel	Financement des ventes et des équipements professionnels au sein de Société Générale Equipment Finance
Services Financiers Location automobile	Services de location longue durée de véhicules et de gestion de flottes automobiles (ALD Automotive)
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	
Banque de Financement et d'Investissement	Conseil, financement et solutions de marché aux entreprises, institutions financières, secteur public, *family offices* et services de compensation et d'exécution sur les produits dérivés
Banque Privée	Solutions de gestion de fortune en France et à l'international
Métier Titres	Gamme complète de services titres (SGSS)

Le Groupe réalise au 31 décembre 2014 un test annuel de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs au sein de l'entreprise. Les tests de dépréciation consistent à évaluer la valeur recouvrable de chaque UGT et à la comparer avec sa valeur comptable. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une UGT, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (« *discounted cash-flows* ») appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune. Ils sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires élaboré à partir des budgets prévisionnels à trois ans extrapolés sur une période de croissance soutenable (généralement de 6 années supplémentaires), représentative du cycle économique de l'industrie bancaire, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale) :

- dans le prolongement des tests 2013, les fonds propres alloués correspondent au 31/12/2014 à 10 % des emplois pondérés ;
- le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque activité, est déterminée à partir des séries de primes de risques actions publiées par la recherche SG *Cross Asset Research* et de sa volatilité spécifique (*beta*) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'État dans la monnaie de rattachement, ou leur moyenne pondérée par les fonds propres normatifs dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs États ;
- le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Le tableau ci-après présente les taux d'actualisation et taux de croissance à long terme différenciés pour les UGT au sein des 3 piliers du Groupe :

Hypothèses au 31 décembre 2014	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Banque de détail en France		
Réseaux Société Générale et Crédit du Nord	8 %	2 %
Banque de détail et Services Financiers Internationaux		
Banque de détail et crédit à la consommation	10,2 % à 13,9 %	3 % à 3,5 %
Assurances	9,0 %	2,5 %
Financement d'équipement professionnel et Services Financiers Location automobile	9,7 %	2 %
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		
Banque de Financement et d'Investissement	11,0 %	2 %
Banque Privée et Métier Titres	9,0 % à 9,2 %	2 %

Les budgets prévisionnels s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

Banque de détail en France	
Réseaux Société Générale et Crédit du Nord	■ Malgré les contraintes de l'environnement économique, développement des fonds de commerce des réseaux de détail *via* des actions de conquête ciblées et l'activation de relais de croissance (Nouvelle Banque Privée, épargne financière, protection des biens et des personnes) ■ Accélération de la transformation opérationnelle et investissement dans la transition digitale ■ Forte discipline sur les frais généraux et la maîtrise des risques
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	
Europe	■ Adaptation de nos modèles afin de capter les potentiels de croissance de la région et de renforcer les positions concurrentielles de nos implantations ■ Poursuite de la normalisation du coût du risque et forte discipline sur les frais généraux
Russie	■ Dans un contexte économique dégradé, poursuite du processus de transformation de Rosbank, axée sur l'efficacité du dispositif retail, les systèmes d'information, la qualité de service aux clients et la mutualisation au sein du dispositif russe ■ Strict contrôle des frais généraux et du coût du risque
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	■ Développement de notre dispositif commercial afin de capter le potentiel de l'émergence d'une classe moyenne ■ Attention maintenue sur l'efficacité opérationnelle
Assurances	■ Poursuite d'une croissance dynamique et du développement à l'international du modèle de bancassurance en synergie avec le réseau de Banque de détail, le nouveau dispositif de Banque Privée et les services financiers internationaux
Financement d'équipement professionnel et Services Financiers Location automobile	■ Maintien du *leadership* sur ces métiers de financement aux entreprises ■ Poursuite du dynamisme d'ALD dans un environnement international très concurrentiel ■ Croissance soutenue des activités de financement d'équipement
Banque de Grande Clientèle et Services aux Investisseurs	
Banque de Financement et d'Investissement	■ Adaptation des métiers à un environnement concurrentiel et poursuite des investissements métiers et réglementaires ■ Maintien des franchises leaders de marchés (actions) et de financements (matières premières, structurés) ■ Développement de relais de croissance et notamment des revenus clients et des synergies ■ Accélération de l'adaptation des activités de marché, notamment des métiers de flux, et concrétisation de l'intégration de Newedge
Banque Privée et Métier Titres	■ Croissance de la Banque Privée tirée par une collecte positive et le maintien d'un bon niveau de marge, développement des synergies avec les réseaux de Banque de détail, tant en France qu'à l'international, et avec la Banque de Financement et d'Investissement ■ Renforcement de la dynamique commerciale de SGSS en Europe et investissement dans les systèmes d'information

Des tests de sensibilité sont réalisés, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de chaque UGT de la variation de certaines hypothèses telles que la croissance à long terme, le taux d'actualisation et la rentabilité.

Au cours du premier trimestre 2014, le Groupe a revu la valeur de l'UGT Russie au sein du Pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux, et a réalisé un test de dépréciation de son écart d'acquisition, compte tenu de l'évolution de l'environnement économique russe. Du fait des incertitudes croissantes de l'environnement et du ralentissement économique qui décale dans le temps les performances attendues du Groupe Rosbank, le Groupe a déprécié la totalité de l'écart d'acquisition de l'UGT Russie et enregistré une perte de valeur d'un montant de 525 M EUR.

Au 31 décembre 2014, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, les tests de dépréciation ont été effectués sur la base d'une série d'hypothèses prudentes ou de tests de sensibilité.

Après prise en compte des dépréciations passées, les valeurs recouvrables font preuve d'une faible sensibilité à une variation supplémentaire des hypothèses de taux d'actualisation, de croissance à long terme et opérationnelles. Ainsi :

- une augmentation de 50 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau ci-dessus entrainerait une diminution de la valeur recouvrable totale de 6,9 % sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- de même, une réduction de 50 points de base des taux de croissance à long terme entrainerait une diminution de 2,2 % de la valeur recouvrable sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT.

Note 17

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	14 767	15 185
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	2 560	3 216
Sous-total	**17 327**	**18 401**
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	49 963	44 942
Valeurs données en pension à terme	44	50
Sous-total	**50 007**	**44 992**
Dettes rattachées	128	214
Réévaluation des éléments couverts	188	144
Titres donnés en pension	23 640	23 038
Total	**91 290**	**86 789**
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit[1]	**91 577**	**86 621**

(1) Ventilation de la juste valeur des dettes envers les établissements de crédit par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Niveau 1	-	2 474
Niveau 2	88 146	82 436
Niveau 3	3 431	1 711
TOTAL	**91 577**	**86 621**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 18

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	57 550	57 764
A terme	22 235	20 754
Sous-total	**79 785**	**78 518**
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	62 267	58 565
Particuliers	50 515	48 655
Clientèle financière	32 539	21 776
Autres[1]	12 022	13 738
Sous-total	**157 343**	**142 734**
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	44 557	43 126
Particuliers	16 055	17 543
Clientèle financière	20 704	21 529
Autres[1]	7 909	9 165
Sous-total	**89 225**	**91 363**
Dettes rattachées	889	1 011
Réévaluation des éléments couverts	433	313
Total dépôts clientèle	**327 675**	**313 939**
Valeurs données en pension à la clientèle	89	209
Titres donnés en pension à la clientèle	21 971	20 024
Total	**349 735**	**334 172**
Juste valeur des dettes envers la clientèle[2]	**349 810**	**333 901**

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

(2) Ventilation de la juste valeur des dettes envers la clientèle par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Niveau 1	-	-
Niveau 2	335 914	328 222
Niveau 3	13 896	5 679
TOTAL	**349 810**	**333 901**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 19

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Bons de caisse	947	790
Emprunts obligataires	22 255	21 218
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	81 890	113 726
Dettes rattachées	970	1 096
Sous-total	**106 062**	**136 830**
Réévaluation des éléments couverts	2 596	1 568
Total	**108 658**	**138 398**
Dont montant des dettes à taux variable	*32 099*	*40 513*
Juste valeur des dettes représentées par un titre[1]	**110 261**	**138 257**

(1) Ventilation de la juste valeur des dettes représentées par un titre par niveau (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation).

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Niveau 1	19 411	20 843
Niveau 2	89 371	117 414
Niveau 3	1 479	-
TOTAL	**110 261**	**138 257**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 20

AUTRES PASSIFS

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Dépôts de garantie reçus[1]	41 222	20 029
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	6 909	7 192
Autres opérations sur titres	16	22
Charges à payer sur engagements sociaux	2 761	2 620
Produits constatés d'avance	1 558	1 708
Autres créditeurs divers	22 658	21 954
Total	**75 124**	**53 525**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

Note 21

COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

1. ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Plans d'épargne-logement (PEL)	**16514**	**14801**
ancienneté de moins de 4 ans	7023	5793
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4281	3166
ancienneté de plus de 10 ans	5210	5842
Comptes épargne-logement (CEL)	**1502**	**1666**
Total	**18016**	**16467**

2. ENCOURS DE CRÉDITS À L'HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Ancienneté de moins de 4 ans	64	99
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	101	121
Ancienneté de plus de 10 ans	12	16
Total	**177**	**236**

3. PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2013	Dotations	Reprises	31.12.2014
Plans d'épargne-logement	**120**	**116**	**(12)**	**224**
ancienneté de moins de 4 ans	8	-	(6)	2
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	9	1	(6)	4
ancienneté de plus de 10 ans	103	115	-	218
Comptes épargne-logement	**7**	**-**	**(7)**	**-**
Total	**127**	**116**	**(19)**	**224**

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagements, aux conséquences potentiellement défavorables, générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2014, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement se monte à 1,24 % des encours totaux au 31 décembre 2014.

4. MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 22

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

1. DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2013*	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2014
Établissements de crédit	30	1	(6)	**(5)**	-	2	**27**
Crédits à la clientèle	14 740	5 216	(2 947)	**2 269**	(3 143)	83	**13 949**
Créances de location financement et assimilées	760	438	(335)	**103**	(66)	12	**809**
Groupes d'actifs homogènes	1 212	467	(408)	**59**	-	(15)	**1 256**
Actifs disponibles à la vente[(1)(2)]	2 149	38	(135)	**(97)**	(19)	5	**2 038**
Autres[(1)]	447	290	(141)	**149**	(50)	(12)	**534**
Total	**19 338**	**6 450**	**(3 972)**	**2 478**	**(3 278)**	**75**	**18 613**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Dont 25 M EUR de dotations nettes relatives au risque de contrepartie.

(2) Dont dotations aux dépréciations sur titres à revenu variable hors activité assurance pour 28 M EUR et qui se décomposent comme suit :

- 13 M EUR : Perte de valeur sur titres non dépréciés au 31 décembre 2013 ;
- 15 M EUR : Perte de valeur complémentaire sur les titres déjà dépréciés au 31 décembre 2013.

2. PROVISIONS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2013*	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Ecarts actuariels	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2014
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	10	2	-	**2**	-	-	-	**12**
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	282	306	(263)	**43**	-	-	(21)	**304**
Provisions sur avantages du personnel	1 637	317	(492)	**(175)**	-	313	36	**1 811**
Provisions fiscales	181	136	(19)	**117**	(17)	-	17	**298**
Autres provisions[(3)]	1 697	723	(182)	**541**	(183)	-	12	**2 067**
Total	**3 807**	**1 484**	**(956)**	**528**	**(200)**	**313**	**44**	**4 492**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(3) Dont :

- dotations nettes relatives au coût du risque pour 372 M EUR, comprenant essentiellement des dotations aux provisions pour litiges (Cf. Note 40) ;
- dotations nettes relatives aux provisions PEL/CEL pour 97 M EUR au 31 décembre 2014 pour les Réseaux France (Cf. Note 21).

Note 23

AVANTAGES DU PERSONNEL

1. RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraites à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

2. RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

2.1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
A - Valeur actualisée des engagements financés	3 024	2 493
B - Juste valeur des actifs de financement (actifs de régime et actifs distincts)	(2 357)	(2 007)
C = A + B Solde des régimes financés	**667**	**486**
D - Valeur actualisée des engagements non financés	423	373
E - Effet du plafonnement d'actif	2	2
C + D + E = Solde net comptabilisé au bilan	**1 092**	**861**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Notes :

1. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes, des régimes d'indemnités de fin de carrière ainsi que des régimes mixtes (*cash-balance*). Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. En France, le régime additif de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires une allocation annuelle à charge de Société Générale, telle que décrite dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Cette allocation est notamment fonction de l'ancienneté au sein de Société Générale et de la part de la rémunération fixe excédant la Tranche B de l'Agirc. Au Royaume-Uni, le régime à prestations définies ayant été fermé aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.
2. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2.2. COMPOSANTES DU COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES

(En M EUR)	2014	2013*
Coût des services de l'année y compris charges sociales	93	94
Cotisations salariales	(5)	(5)
Coût des services passés / réductions	(12)	47
Effet des liquidations	(10)	(1)
Intérêts nets	25	29
Transfert d'actifs non reconnus	2	-
A - Composantes reconnues en résultat	*93*	*164*
Ecarts actuariels liés aux actifs(1)	(195)	(38)
Ecarts actuariels suite à changements d'hypothèses démographiques	15	1
Ecarts actuariels suite à changements d'hypothèses économiques et financières	505	(181)
Ecarts actuariels d'expérience	18	5
Effet du plafonnement d'actifs	1	1
B - Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres(2)	*344*	*(212)*
C = A + B Total des composantes du coût des prestations définies	**437**	**(48)**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets.

(2) Au titre de 2013, l'écart avec la rubrique Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi de l'état du résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres provient essentiellement de la variation des actifs et passifs reclassés en actifs et passifs non courants destinés à être cédés ainsi que des actifs des entités consolidées par mise en équivalence.

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI COMPTABILISÉS AU BILAN

2.3.1. Variations de la valeur actualisée des obligations

(En M EUR)	2014	2013*
Solde au 1er janvier	**2866**	**3117**
Coût des services de l'année y compris charges sociales	93	93
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés / réductions	(12)	47
Effet des liquidations	(45)	(2)
Intérêts nets	99	94
Ecarts actuariels suite aux changements d'hypothèses démographiques	15	1
Ecarts actuariels suite aux changements d'hypothèses économiques et financières	505	(181)
Ecarts actuariels d'expérience	18	5
Conversion en devises	88	(44)
Prestations servies	(179)	(168)
Modification du périmètre de consolidation	(1)	(74)
Transferts et autres	-	(22)
Solde au 31 décembre	**3447**	**2866**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs de financement (des actifs du régime et des actifs distincts)

(En M EUR)	2014	2013*
Solde au 1er janvier	**2007**	**1969**
Charges d'intérêt liés aux actifs de régime	72	63
Charges d'intérêt liés aux actifs distincts	2	-
Ecarts actuariels liés aux actifs	195	38
Conversion en devises	81	(31)
Cotisations salariales	5	5
Cotisations patronales	164	119
Prestations servies	(138)	(132)
Modification du périmètre de consolidation	-	(39)
Transferts et autres	(31)	15
Solde au 31 décembre(1)	**2357**	**2007**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Dont 151 M EUR au titre des actifs distincts au 31 décembre 2014 contre 71 M EUR au 31 décembre 2013.

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES

2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement *(composition tous régimes confondus et cotisations futures)*

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 46 % d'obligations, 40 % d'actions, 2 % de monétaire et 12 % autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régimes s'élèvent à un montant de 18 M EUR.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2015 sont estimées à 20 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Les stratégies de couverture des régimes sont définies localement en lien avec les Directions financières et les Ressources Humaines des entités, par des structures *ad hoc* (*Trustees*, Fondations, structures paritaires…) le cas échéant. Par ailleurs, les stratégies d'investissement ou de financement des passifs sociaux sont suivies au niveau Groupe à travers une gouvernance globale. Des comités, en présence de représentants de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction financière et de la Direction des risques ont pour objet de définir les *guidelines* du Groupe en matière d'investissement et de gestion des passifs, de valider les décisions, et de suivre les risques associés pour le Groupe.

Selon les durations des régimes et les règlementations locales, les actifs de couverture sont investis en actions et/ou en produits de taux, garantis ou non. Les régimes sont couverts globalement à hauteur de 66 %, mais selon les entités et les régimes, le taux de couverture varie entre 0 % et 100 %.

2.4.2. Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Actifs des régimes	264	102
Actifs distincts	2	-

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5.

2.5. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31.12.2014	31.12.2013*
Taux d'escompte		
Europe	2,19 %	3,41 %
Amériques	4,13 %	5,08 %
Asie-Océanie-Afrique	1,59 %	2,61 %
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,28 %	2,14 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	1,63 %	1,68 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	0,64 %	0,67 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	2,15 %	2,31 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	9,56	9,76
Amériques	8,61	9,02
Asie-Océanie-Afrique	13,02	13,68
Duration (en années)		
Europe	15,79	14,25
Amériques	18,53	18,81
Asie-Océanie-Afrique	9,97	9,81

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Notes :

1. Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actualisée des engagements.
2. Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations *corporate* notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la baisse des taux avait un impact significatif. Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long terme des Banques centrales des zones monétaires ci-dessus.
3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.
4. Les hypothèses ci-dessus ont été appliquées sur les régimes postérieurs à l'emploi.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(En pourcentage de l'élément mesuré)	31.12.2014	31.12.2013*
Variation de + 1 % du taux d'escompte Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	- 14 %	- 12 %
Variation de + 1 % du taux d'inflation long terme Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	12 %	11 %
Variation de + 1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	5 %	4 %

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note :

1. Les sensibilités publiées sont des moyennes des variations observées pondérées par la valeur actualisée des engagements.

3. AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont consentis au personnel du Groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 454 M EUR.

Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à 165 M EUR.

Note 24

DETTES SUBORDONNÉES

(En M EUR)	Dates d'échéance							
Devises d'émission	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**Autres**	**Encours 31.12.2014**	**Encours 31.12.2013***
Titres subordonnés								
EUR	789	767	172	1 397	354	2 513	5 992	5 588
USD	62	427	-	-	-	824	1 313	434
GBP	-	-	-	355	-	-	355	331
Autres devises	4	-	-	-	-	-	4	9
Sous-total	**855**	**1 194**	**172**	**1 752**	**354**	**3 337**	**7 664**	**6 362**
Dettes subordonnées								
EUR	-	-	-	-	3	21	24	66
Autres devises	-	-	-	9	173	46	228	314
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**9**	**176**	**67**	**252**	**380**
Dettes rattachées	**188**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**188**	**178**
Total hors réévaluation des éléments couverts	**1 043**	**1 194**	**172**	**1 761**	**530**	**3 404**	**8 104**	**6 920**
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-	-	-	-	730	587
Total							**8 834**	**7 507**

La juste valeur des dettes subordonnées se ventile comme suit (Cf. Note 3 pour les définitions des modes de valorisation) :

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Niveau 1	-	-
Niveau 2	9 649	7 789
Niveau 3	-	-
TOTAL	**9 649**	**7 789**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 25

COMPENSATION D'ACTIFS FINANCIERS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit de compenser les montants comptabilisés doit être exécutoire en toutes circonstances, tant dans le cadre des activités normales qu'en cas de défaut d'une des parties.

À cet égard le Groupe inscrit notamment dans son bilan le montant net des instruments financiers conclus avec certaines chambres de compensation lorsqu'elles permettent effectivement un règlement net via des appels de marges quotidiens en trésorerie, ou lorsque leur mécanisme de règlement brut possède des caractéristiques qui éliminent ou rendent négligeables le risque de crédit et le risque de liquidité et font par ailleurs que les sommes à verser ou à recevoir sont traitées dans un même processus ou cycle de règlement.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du Groupe ainsi que les montants qui seraient compensables en application de conventions-cadres de compensation et d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles à la compensation dans les comptes consolidés.

Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers dans la mesure où la gestion du risque de contrepartie met en œuvre d'autres mécanismes de réduction qui viennent en complément de ces accords de compensation.

Les encours bruts des actifs financiers et passifs financiers faisant l'objet de ces compensations sont rapprochés avec les encours consolidés présentés au bilan (total des actifs et passifs au bilan) après indication des montants qui ont été compensés au bilan pour ces différents instruments (montants compensés) et des encours des autres actifs et passifs financiers qui ne font l'objet d'aucune compensation ni convention cadre de compensation ou accord similaire (montants des actifs et passifs non compensables).

Données au 31 décembre 2014

ACTIF

	Actifs financiers compensables								
	Effets des compensations sur le bilan			Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires[1]					
(En M EUR)	Montants bruts	Montants compensés	Montants nets au bilan	Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers reçus en garantie	Position nette	Montants des actifs non compensables	Total des actifs au bilan[2]
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	371 273	171 658	199 615	164 717	17 690	162	17 046	29 612	229 227
Titres prêtés (Cf. Notes 6 et 8)	8 220	-	8 220	6 635	-	65	1 520	2 800	11 020
Titres reçus en pension (Cf. Notes 6, 9 et 10)	151 180	29 203	121 977	36 835	242	84 655	245	43 469	165 446
Dépôts de garantie versés (Cf. Note 14)	17 644	-	17 644	-	17 644	-	-	15 850	33 494
Autres actifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	868 983	868 983
Total actif	**548 317**	**200 861**	**347 456**	**208 187**	**35 576**	**84 882**	**18 811**	**960 714**	**1 308 170**

PASSIF

	Passifs financiers compensables								
	Effets des compensations sur le bilan			Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires[1]					
(En M EUR)	Montants bruts	Montants compensés	Montants nets au bilan	Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers donnés en garantie	Position nette	Montants des passifs non compensables	Total des dettes au bilan[3]
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	368 376	171 658	196 718	164 717	17 582	3	14 416	29 416	226 134
Dettes sur titres empruntés (Cf. Note 6)	16 389	-	16 389	6 635	-	9 743	11	38 542	54 931
Titres donnés en pension (Cf. Notes 6, 17 et 18)	158 527	29 203	129 324	36 835	62	91 973	454	57 832	187 156
Dépôts de garantie reçus (Cf. Note 20)	17 932	-	17 932	-	17 932	-	-	23 290	41 222
Autres passifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	739 914	739 914
Total dettes	**561 224**	**200 861**	**360 363**	**208 187**	**35 576**	**101 719**	**14 881**	**888 994**	**1 249 357**

(1) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie, plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

(2) Le total des actifs au bilan est égal à la somme :
- des montants nets au bilan des actifs financiers compensables ; et
- des montants des actifs non compensables.

(3) Le total des dettes au bilan est égal à la somme :
- des montants nets au bilan des passifs financiers compensables ; et
- des montants des passifs non compensables.

Données au 31 décembre 2013

ACTIF

	Actifs financiers compensables								
	Effets des compensations sur le bilan			Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires[4]					
(En M EUR)	Montants bruts*	Montants compensés*	Montants nets au bilan*	Instruments financiers au bilan*	Dépôts de garantie en espèces au bilan*	Instruments financiers reçus en garantie*	Position nette*	Montants des actifs non compensables*	Total des actifs au bilan*[5]
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	277 269	129 111	148 158	124 237	13 152	-	10 769	25 388	173 546
Titres prêtés (Cf. Notes 6 et 8)	9 826	-	9 826	9 075	-	-	751	21 529	31 355
Titres reçus en pension (Cf. Notes 6, 9 et 10)	111 777	17 637	94 140	17 715	318	66 033	10 074	35 398	129 538
Dépôts de garantie versés (Cf. Note 14)	18 153	-	18 153	-	18 153	-	-	8 177	26 330
Autres actifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	853 424	853 424
Total actif	**417 025**	**146 748**	**270 277**	**151 027**	**31 623**	**66 033**	**21 594**	**943 916**	**1 214 193**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

PASSIF

	Passifs financiers compensables								
	Effets des compensations sur le bilan			Effets des conventions cadre de compensation et accords similaires[4]					
(En M EUR)	Montants bruts*	Montants compensés*	Montants nets au bilan*	Instruments financiers au bilan*	Dépôts de garantie en espèces au bilan*	Instruments financiers donnés en garantie*	Position nette*	Montants des passifs non compensables*	Total des dettes au bilan*[6]
Instruments financiers dérivés (Cf. Notes 6 et 7)	278 216	129 111	149 105	124 237	17 498	173	7 197	26 238	175 343
Dettes sur titres empruntés (Cf. Note 6)	22 479	-	22 479	9 075	9	6 347	7 048	78 333	100 812
Titres donnés en pension (Cf. Notes 6, 17 et 18)	114 266	17 637	96 629	17 715	646	65 965	12 303	45 530	142 159
Dépôts garantie reçus (Cf. Note 20)	13 470	-	13 470	-	13 470	-	-	6 559	20 029
Autres passifs non soumis à compensation	-	-	-	-	-	-	-	721 880	721 880
Total dettes	**428 431**	**146 748**	**281 683**	**151 027**	**31 623**	**72 485**	**26 548**	**878 540**	**1 160 223**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(4) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie, plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

(5) Le total des actifs au bilan est égal à la somme :
- des montants nets au bilan des actifs financiers compensables ; et
- des montants des actifs non compensables.

(6) Le total des dettes au bilan est égal à la somme :
- des montants nets au bilan des passifs financiers compensables ; et
- des montants des passifs non compensables.

Note 26

ACTIONS ORDINAIRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE, ACTIONS DÉTENUES PAR LE PERSONNEL ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

1. ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A.

(En nombre d'actions)	31.12.2014	31.12.2013
Actions ordinaires	805 207 646	798 716 162
Dont actions détenues en propre avec droits de vote[1]	20 041 922	22 509 704
Dont actions détenues par le personnel[2]	61 740 620	60 484 220

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction ou dans le cadre du contrat de liquidité.

(2) Nombre d'actions retraitées par rapport aux états financiers publiés en 2013 afin de tenir compte des actions détenues par le personnel dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions.

Au 31 décembre 2014, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 1 006 509 557,5 EUR et se compose de 805 207 646 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Au cours du premier semestre 2014, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites et conditionnelles aux salariés pour 2 M EUR.

Au cours du deuxième semestre 2014, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital réservée au personnel dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions pour un montant de 6 M EUR assortie d'une prime d'émission de 177 M EUR, et trois augmentations de capital d'un montant total de 0,089 M EUR résultant de la levée d'options de souscription relatives au plan de 2009 et 2010 et assorties d'une prime d'émission de 2 M EUR.

2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

2.1. TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2014, le montant des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 315 M EUR.

L'évolution de ce montant résulte du remboursement au pair de l'émission subordonnée à durée indéterminée en Yen du 30 juin 1994.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2013	Rachats partiels et remboursements en 2014	Montant en devises au 31.12.2014	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
1er juillet 1985	62 M EUR		62 M EUR	62	TMO - 0,25 % avec TMO = moyenne arithmétique des Taux Moyens Obligataires de la période du 01.06 au 31.05 précédant chaque échéance
24 novembre 1986	248 M USD		248 M USD	182	Moyenne des taux de dépôt Euro/Dollar 6 mois communiqués par les banques de référence + 0,075 %
30 juin 1994	15 000 M JPY	15 000 M JPY	-	-	5,385 % jusqu'en décembre 2014 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux *Mid Swap* JPY 5 ans + 1,25 % jusqu'en décembre 2019 puis taux *Mid Swap* JPY 5 ans + 2 % pour les échéances suivantes
30 décembre 1996	10 000 M JPY		10 000 M JPY	71	3,936 % jusqu'en septembre 2016 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux *Mid Swap* JPY 5 ans + 2,0 %

2.2. TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les Instruments de capitaux propres et réserves liées.

Au 31 décembre 2014, le montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 8 754 MEUR.

L'augmentation du montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe s'explique par deux émissions opérées sur le premier semestre 2014.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2013	Rachats partiels et remboursements en 2014	Montant en devises au 31.12.2014	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
26 janvier 2005	728 M EUR		728 M EUR	728	4,196 %, à partir de 2015 Euribor 3 mois + 1,53 % / an
5 avril 2007	63 M USD		63 M USD	47	Libor USD 3 mois + 0,75 % / an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois + 1,75 % / an
5 avril 2007	808 M USD		808 M USD	604	5,922 %, à partir de 2017 Libor USD 3 mois + 1,75 % / an
19 décembre 2007	463 M EUR		463 M EUR	463	6,999 %, à partir de 2018 Euribor 3 mois + 3,35 % / an
16 juin 2008	506 M GBP		506 M GBP	642	8,875 %, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois + 3,4 % / an
27 février 2009	450 M USD		450 M USD	356	9,5045 %, à partir de 2016 Libor USD 3 mois + 6,77 % / an
4 septembre 2009	905 M EUR		905 M EUR	905	9,375 %, à partir de 2019 Euribor 3 mois + 8,901 % / an
7 octobre 2009	1 000 M USD		1 000 M USD	681	8,75 %
6 septembre 2013	1 250 M USD		1 250 M USD	953	8,25 % , à partir du 29 novembre 2018 Taux *Mid Swap* USD 5 ans + 6,394 %
18 décembre 2013	1 750 M USD		1 750 M USD	1 273	7,875 % , à partir du 18 décembre 2023 Taux *Mid Swap* USD 5 ans + 4,979 %
25 juin 2014			1 500 M USD	1 102	6 %, à partir du 27 janvier 2020 Taux *Mid Swap* USD 5 ans + 4,067 %
7 avril 2014			1 000 M EUR	1 000	6,75 %, à partir du 7 avril 2021 Taux *Mid Swap* EUR 5 ans + 5,538 %

2.3. AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS PAR LES FILIALES

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par les filiales intégrant des clauses à caractère discrétionnaire relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2014, le montant des autres instruments de capitaux propres émis par les filiales du Groupe et présentés parmi les participations ne donnant pas le contrôle est de 800 M EUR.

Date d'émission	Montant	Rémunération
18 décembre 2014 (clause de *step up* au bout de 12 ans)	800 M EUR	4,125 %, à partir de 2026 taux *Mid-Swap* 5 ans + marge 4,150 % / an

2.4. SYNTHÈSE DES MOUVEMENTS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

Les mouvements relatifs aux TSDI et aux TSS enregistrés dans les *Réserves consolidées* sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne Distribution 2014)	(565)	(11)	(576)
Évolution des nominaux en 2014	2 102	(108)	1 994
Économie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	210	3	213
Résultat net relatif au rachat des titres subordonnés à durée indéterminée	-	6	6
Frais d'émissions nets d'impôt relatifs aux titres subordonnés émis en 2014	(7)	(7)	(14)

3. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le montant de dividendes distribués en 2014 par le Groupe s'élève à - 1 537 M EUR et se décompose de la manière suivante :

(En M EUR)	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Actions ordinaires	(779)	(182)	(961)
Dont payé en actions	-	-	-
Dont payé en numéraire	*(779)*	*(182)*	*(961)*
Autres instruments de capitaux propres	(576)	-	(576)
Total	**(1 355)**	**(182)**	**(1 537)**

Note 27

ENGAGEMENTS

1. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

ENGAGEMENTS DONNÉS

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	11 251	15 055
En faveur de la clientèle		
Facilités d'émission	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	118 483	108 001
Autres	2 536	1 973
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	17 461	10 515
Donnés à la clientèle(1)	52 412	51 979
Engagements sur titres		
Titres à livrer	25 870	26 474

ENGAGEMENTS REÇUS

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	56 235	65 245
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	74 982	69 794
Autres engagements reçus(2)	79 236	72 206
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	26 228	26 818

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

(2) Dont garanties reçues d'État, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 36 841 M EUR au 31 décembre 2014 contre 35 743 M EUR au 31 décembre 2013.

2. ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (NOTIONNELS)

	31.12.2014		31.12.2013*	
(En M EUR)	**Opérations de transaction**	**Opérations de couverture**	**Opérations de transaction**	**Opérations de couverture**
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Swaps	10 452 500	238 867	10 876 979	265 291
Contrats à terme de taux	2 391 210	562	2 183 548	854
Instruments conditionnels	*2 783 298*	*2 347*	*2 257 330*	*5 053*
Instruments de change				
Instruments fermes	*2 130 738*	*8 790*	*1 901 873*	*6 710*
Instruments conditionnels	*629 126*	*-*	*480 129*	*-*
Instruments sur actions et indices				
Instruments fermes	*76 862*	*-*	*72 288*	*-*
Instruments conditionnels	*939 917*	*33*	*744 659*	*49*
Instruments sur matières premières				
Instruments fermes	*161 871*	*-*	*139 327*	*-*
Instruments conditionnels	*62 807*	*-*	*53 924*	*-*
Dérivés de crédit	**900 268**	**-**	**905 937**	**-**
Autres instruments financiers à terme	**55 446**	**372**	**12 469**	**285**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 28

ACTIFS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

1. ACTIFS REMIS EN GARANTIE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs[1]	190 168	168 901
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers[2]	31 728	24 309
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	742	724
Total	**222 638**	**193 934**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès des Banques centrales).

(2) Les actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers correspondent principalement à des dépôts de garantie.

2. ACTIFS REÇUS EN GARANTIE ET DONT L'ENTITÉ PEUT DISPOSER

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Juste valeur des titres reçus en pension livrée	**165 790**	**129 840**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 29

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS

1. ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS

Les actifs financiers transférés qui sont intégralement conservés au bilan regroupent les cessions temporaires de titres (prêts et pensions livrées) ainsi que certaines cessions de créances à des véhicules de titrisation consolidés.

Les opérations de cessions temporaires (prêts de titres et titres donnés en pension livrée) présentées dans les tableaux ci-dessous ne portent que sur des titres reconnus à l'actif du bilan dans les catégories mentionnées.

Le traitement comptable des cessions temporaires de titres est explicité dans la Note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés ».

Dans le cas des cessions temporaires de titres, le Groupe demeure exposé au risque de défaillance de l'émetteur du titre (risque de crédit) ainsi qu'aux fluctuations à la hausse ou à la baisse de la valeur des titres (risque de marché). Les titres prêtés ou donnés en pension ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie dans le cadre d'une autre opération.

En 2014, aucune nouvelle opération de titrisation de créances n'a fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes. Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe.

Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances ; par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

1.1. PENSIONS LIVRÉES

	31.12.2014		31.12.2013	
(En M EUR)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres disponibles à la vente	7 752	6 567	3 444	3 377
Titres à la juste valeur par résultat	39 864	34 916	44 883	43 372
Total	**47 616**	**41 483**	**48 327**	**46 749**

1.2. PRÊTS DE TITRES

	31.12.2014		31.12.2013	
(En M EUR)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres à la juste valeur par résultat	7 194	130	8 091	509
Total	**7 194**	**130**	**8 091**	**509**

1.3. ACTIFS DE TITRISATION POUR LESQUELS LE RECOURS DES DÉTENTEURS DES DETTES ASSOCIÉES SE LIMITE AUX SEULS ACTIFS TRANSFÉRÉS

Données au 31 décembre 2014

(En M EUR)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des dettes associées	Position nette
Prêts à la clientèle	874	665	908	666	242
Total	**874**	**665**	**908**	**666**	**242**

Données au 31 décembre 2013

(En M EUR)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des dettes associées	Position nette
Prêts à la clientèle	1 860	1 485	1 872	1 489	383
Total	**1 860**	**1 485**	**1 872**	**1 489**	**383**

2. ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS PARTIELLEMENT OU INTÉGRALEMENT DÉCOMPTABILISÉS

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers transférés significatifs qui soient partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Note 30

ÉCHÉANCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES PASSIFS FINANCIERS[1]

(En M EUR au 31.12.2014)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Banques centrales	4620	-	-	-	-	**4620**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	237862	15703	26672	40113	-	**320350**
Dettes envers les établissements de crédit	63710	7730	16804	3146	-	**91390**
Dettes envers la clientèle	271322	24976	32202	21642	-	**350142**
Dettes représentées par un titre	26178	26821	30547	14527	-	**98073**
Dettes subordonnées	196	879	3822	3710	-	**8607**
Total Ressources	**603888**	**76109**	**110047**	**83138**	**-**	**873182**
Engagements de financement donnés	46024	17722	62447	7597	-	**133790**
Engagements de garanties donnés	23539	16585	11484	16055	-	**67663**
Total des engagements donnés	**69563**	**34307**	**73931**	**23652**	**-**	**201453**

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE[2]

(En M EUR au 31.12.2014)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	13104	7564	28226	54404	-	**103298**

(2) Échéancement des montants comptables.

ÉCHÉANCES NOTIONNELLES DES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS[3]

	ACTIF				PASSIF			
(En M EUR au 31.12.2014)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments fermes								
Swaps	2455948	4314380	3921039	**10691367**	-	-	-	-
Contrats à terme de taux	949894	211406	128	**1161428**	1001297	228664	383	**1230344**
Instruments conditionnels	*592818*	*459104*	*292785*	***1344707***	*618820*	*507299*	*314819*	***1440938***
Instruments de change								
Instruments fermes	*1352258*	*537551*	*249719*	***2139528***	-	-	-	-
Instruments conditionnels	*218271*	*75668*	*20594*	***314533***	*216077*	*75387*	*23129*	***314593***
Instruments sur actions et indices								
Instruments fermes	*23414*	*3337*	*336*	***27087***	*45758*	*3563*	*454*	***49775***
Instruments conditionnels	*445487*	*119965*	*20159*	***585611***	*224974*	*112959*	*16406*	***354339***
Instruments sur matières premières								
Instruments fermes	*73247*	*8038*	*73*	***81358***	*72248*	*8069*	*196*	***80513***
Instruments conditionnels	*17500*	*10248*	*2968*	***30716***	*19435*	*9853*	*2803*	***32091***
Dérivés de crédit	**103012**	**332758**	**14046**	**449816**	**108046**	**327535**	**14871**	**450452**
Autres instruments financiers à terme	**18875**	**2027**	**91**	**20993**	**26867**	**7752**	**206**	**34825**

(3) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances contractuelles des instruments financiers.

Note 31

OPÉRATIONS EN DEVISES

	31.12.2014				31.12.2013*			
(En M EUR)	**Actif**	**Passif**	**Devises à recevoir**	**Devises à livrer**	**Actif**	**Passif**	**Devises à recevoir**	**Devises à livrer**
EUR	770 420	804 870	17 383	18 704	752 019	790 022	18 168	17 054
USD	320 543	282 406	39 950	40 091	264 237	227 135	42 998	40 083
GBP	52 643	43 044	3 224	5 448	44 782	32 640	2 767	7 490
JPY	37 032	48 595	8 788	9 081	40 590	43 438	9 581	7 978
AUD	5 074	4 859	2 430	2 805	4 042	3 983	6 040	4 590
CZK	30 229	31 867	507	1 009	27 335	29 064	157	401
RUB**	11 379	9 435	307	202	15 752	13 567	84	150
RON**	5 281	6 517	49	98	4 762	6 515	221	96
Autres devises	75 569	76 577	13 495	12 023	60 674	67 829	9 801	10 643
Total	**1 308 170**	**1 308 170**	**86 133**	**89 461**	**1 214 193**	**1 214 193**	**89 817**	**88 485**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

** Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés en 2013.

Note 32

ACTIVITÉS D'ASSURANCE

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	18 087	16 689
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	75 360	70 515
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	1 098	1 003
Participation aux bénéfices différée passive	8 753	3 331
Total	**103 298**	**91 538**
Part des réassureurs	(282)	(253)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	**103 016**	**91 285**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

TABLEAU DE VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture 1er janvier 2014 (hors participation aux bénéfices différée)*	**16 689**	**70 515**	**1 003**
Charge des provisions d'assurance	488	3 039	48
Revalorisation des contrats en unités de compte	900	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(120)	-	-
Transferts et arbitrages	27	(30)	-
Entrées de portefeuilles	2	-	-
Participation aux résultats	103	1 765	-
Autres	(2)	71	47
Provisions de clôture 31 décembre 2014 (hors participation aux bénéfices différée)	**18 087**	**75 360**	**1 098**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2014. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles de gestion actif-passif. Le résultat de ce test au 31 décembre 2014 est probant.

PLACEMENTS NETS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR avant élimination des opérations intra-Groupe)	31.12.2014	31.12.2013*
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**27 350**	**21 388**
Instruments de dettes	11 342	9 028
Instruments de capitaux propres	16 008	12 360
Prêts et Créances sur établissements de crédits	**10 328**	**10 638**
Actifs financiers disponibles à la vente	**82 796**	**74 196**
Instruments de dettes	73 326	63 366
Instruments de capitaux propres	9 470	10 830
Placements immobiliers	**477**	**430**
Total[1]	**120 951**	**106 652**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

RÉSULTAT TECHNIQUE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(En M EUR)	2014	2013*
Primes	11 904	10 578
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(12 243)	(11 307)
Produits nets des placements	4 198	4 766
Autres produits (charges) nets techniques	(3 158)	(3 360)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-Groupe	**701**	**677**
Élimination des opérations intra-Groupe[2]	181	539
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-Groupe	**882**	**1 216**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(2) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

(En M EUR avant élimination des opérations intra-Groupe)	2014	2013*
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	531	516
Chargements de gestion	696	693
Autres	35	36
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	(534)	(556)
Chargements de gestion	(336)	(314)
Autres	(51)	(46)
Total des commissions et honoraires	**341**	**329**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

GESTION DES RISQUES D'ASSURANCE

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, notamment le risque de souscription lié aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéfices sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée lors de l'élaboration des tarifs. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées (rachats, transferts…), les modifications de l'environnement macro-économique, les pandémies, les catastrophes naturelles, la mortalité, la morbidité, la longévité… ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *reportings* réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de risques de tarification et de dérive de la sinistralité, quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'audit qualité et d'audit interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou survenus mais non déclarés) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant la maîtrise des risques liés aux marchés financiers, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves…) sont étudiés au sein de la Direction finances et risques de la ligne métier assurances. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du Groupe lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

- gestion des risques actif/passif :
  - surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la duration du passif rapportée à la duration de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité,
  - surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de *scenarii* de *stress,*
  - surveillance étroite des marchés action et simulations de *scenarii* de *stress,*
  - couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers ;
- gestion des risques financiers, sous formes de limites :
  - limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction entre émetteurs souverains et privés),
  - limites de *rating* émetteurs,
  - limites par types d'actifs (ex. : actions, *private equity*).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers *scenarii* de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de *stress tests* et de modélisations stochastiques.

Note 33

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En M EUR)	2014	2013*
Opérations avec les établissements de crédit	**1 281**	**1 304**
Comptes à vue et prêts interbancaires	1 073	1 100
Titres et valeurs reçus en pension	208	204
Opérations avec la clientèle	**13 844**	**14 553**
Créances commerciales	570	625
Autres concours à la clientèle[1]	12 520	13 152
Comptes ordinaires débiteurs	703	678
Titres et valeurs reçus en pension	51	98
Opérations sur instruments financiers	**8 151**	**9 799**
Actifs financiers disponibles à la vente	3 042	3 102
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	141	44
Prêts de titres	16	6
Dérivés de couverture	4 952	6 647
Opérations de location financement	**1 256**	**1 368**
Location financement immobilier	250	254
Location financement mobilier	1 006	1 114
Total produits d'intérêts	**24 532**	**27 024**
Opérations avec les établissements de crédit	**(1 129)**	**(1 155)**
Emprunts interbancaires	(994)	(1 008)
Titres et valeurs donnés en pension	(135)	(147)
Opérations avec la clientèle	**(6 118)**	**(6 476)**
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 231)	(1 292)
Autres dettes envers la clientèle	(4 778)	(5 109)
Titres et valeurs donnés en pension	(109)	(75)
Opérations sur instruments financiers	**(7 286)**	**(9 365)**
Dettes représentées par des titres	(2 179)	(2 444)
Dettes subordonnées et convertibles	(508)	(351)
Emprunts de titres	(24)	(22)
Dérivés de couverture	(4 575)	(6 548)
Autres charges d'intérêts	**-**	**-**
Total charges d'intérêts[2]	**(14 533)**	**(16 996)**
Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés	*476*	*504*

(1) Détail des autres concours à la clientèle

(En M EUR)	2014	2013*
Crédits de trésorerie	4 398	4 733
Crédits à l'exportation	251	226
Crédits d'équipement	2 025	2 205
Crédits à l'habitat	4 359	4 491
Autres crédits à la clientèle	1 487	1 497
Total	**12 520**	**13 152**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (Cf. Note 35). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

Note 34

PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(En M EUR)	2014	2013*
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	120	149
Opérations avec la clientèle	2 595	2 697
Opérations sur titres	618	534
Opérations sur marchés primaires	255	183
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	930	143
Engagements de financement et de garantie	731	782
Prestations de services	3 623	3 558
Autres	287	301
Total des produits	**9 159**	**8 347**
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(113)	(133)
Opérations sur titres	(669)	(579)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(817)	(308)
Engagements de financement et de garantie	(78)	(93)
Autres	(1 007)	(994)
Total des charges	**(2 684)**	**(2 107)**

Ces produits et charges de commissions incluent :

(En M EUR)	2014	2013*
Les produits de commissions hors TIE (Taux d'Intérêt Effectif) liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	3 705	3 864
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	1 925	1 803
Les charges de commissions hors TIE liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(78)	(93)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(1 000)	(896)

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 35

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En M EUR)	2014	2013*
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	7 186	14 219
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	2 479	1 331
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(3 065)	(4 142)
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	(4 894)	(420)
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	2 038	(6 658)
Résultat net sur instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur	6 533	(1 330)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(5 839)	1 078
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	2	4
Résultat net des opérations de change	41	(328)
Total[(1)(2)]	**4 481**	**3 754**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

(2) Comprenant :
- - 7 M EUR au titre du risque de contrepartie dans la valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Valuation Adjustment* – CVA), contre - 205 M EUR en 2013 ;
- 38 M EUR au titre du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debt Valuation Adjustment* – DVA), contre 85 M EUR en 2013 ;
- et - 52 M EUR au titre de l'impact lié au financement de ces opérations (*Funding Valuation Adjustment* – FVA), contre 102 M EUR en 2013.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente dans le tableau ci-dessous. Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

(En M EUR)	2014	2013
Montant restant à comptabiliser en résultat en début de période :	1 012	834
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	564	599
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période :	(545)	(421)
Dont amortissement	*(216)*	*(192)*
Dont passage à des paramètres observables	*(28)*	*(19)*
Dont cessions et arrivées à échéance ou à terminaison	*(302)*	*(210)*
Dont différences de change	*1*	-
Montant restant à comptabiliser en résultat en fin de période	**1 031**	**1 012**

Note 36

GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En M EUR)	2014	2013*
Activité courante		
Plus-value de cession[1]	694	1 041
Moins-value de cession[2]	(235)	(381)
Perte de valeur des titres à revenu variable	(8)	(4)
Participation aux bénéfices sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	(166)	(451)
Sous-total	**285**	**205**
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession	47	98
Moins-value de cession	(1)	(5)
Perte de valeur des titres à revenu variable	(25)	(16)
Sous-total	**21**	**77**
Total	**306**	**282**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Dont 401 M EUR au titre des activités d'assurance en 2014.

(2) Dont -165 M EUR au titre des activités d'assurance en 2014.

Note 37

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

(En M EUR)	2014	2013*
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	75	78
Activités de location immobilière	109	81
Activités de location mobilière	7 025	6 683
Autres activités[1][2]	43 010	51 304
Sous-total	**50 219**	**58 146**
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	-	(3)
Activités de location immobilière	(34)	(48)
Activités de location mobilière	(4 762)	(4 506)
Autres activités[2][3]	(43 555)	(51 921)
Sous-total	**(48 351)**	**(56 478)**
Total net	**1 868**	**1 668**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Dont 12 440 M EUR au titre des activités d'assurance en 2014.

(2) La variation des produits et charges des autres activités est essentiellement liée à la diminution du volume d'activité sur métaux non ferreux sur le *London Metal Exchange*.

(3) Dont - 12 012 M EUR au titre des activités d'assurance en 2014.

Note 38

FRAIS DE PERSONNEL

(En M EUR)	2014	2013*
Rémunérations du personnel	(6 504)	(6 331)
Charges sociales et fiscales	(1 581)	(1 580)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(657)	(659)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(95)	(168)
Participation, intéressement, abondement et décote	(212)	(281)
Total	**(9 049)**	**(9 019)**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Note 39

PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

1. MONTANT DE LA CHARGE ENREGISTRÉE EN RÉSULTAT

	2014			2013		
(En M EUR)	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'options, des plans d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions	226,7	14,4	241,1	200,8	144,8	345,6

2. DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS — SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

2.1. LES RÉGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIÉS DU GROUPE AU COURS DE LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014 SONT BRIÈVEMENT DÉCRITS CI-DESSOUS

2.1.1. Options d'achat et de souscription

Pour les plans 2007 à 2008 l'information est réduite en raison de la situation des plans.

Émetteur	**Société Générale**	**Société Générale**	**Société Générale**	**Société Générale**
Année	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**
Type de plan			options de souscription	options de souscription
Autorisation des actionnaires			27.05.2008	27.05.2008
Décision du Conseil d'administration	19.01.2007	21.03.2008	09.03.2009	09.03.2010
Nombre d'options attribuées[1]			1 344 552[3]	1 000 000
Dont nombre d'options attribuées à des membres du Comité executif			*155 289*	*415 596*
Nombre de bénéficiaires du Comité executif			7	10
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement			titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits			09.03.2009 - 31.03.2012	09.03.2010 - 31.03.2014
Conditions de performance			oui[2]	oui[2]
Conditions en cas de départ du Groupe			perte	perte
Conditions en cas de licenciement			perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite			maintien	maintien
Conditions en cas de décès			maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR)[1][4]			23,18	43,64
Décote			0 %	sans objet
Prix d'attribution (En EUR)[1]	115,6	63,6	23,18	41,2
Options non attribuées			-	-
Options exercées au 31.12.2014			148 089	445
Options perdues au 31.12.2014			912 191	657 392
Options restantes au 31.12.2014		965 317	284 272	342 163
Nombre d'actions réservées au 31.12.2014	-		-	-
Cours des actions réservées (En EUR)			-	-
Valeur des actions réservées (En M EUR)			-	-
1re date de cession			31.03.2013	31.03.2014
Période d'interdiction de cession			1 an	-
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)			27 %	26 %
Méthode de valorisation utilisée			Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au 4e trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Les conditions de performance sur la moyenne arithmétique des BNPA 2009-2011 des options 2009 n'ont pas été atteintes.

(3) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé ; les options sont désormais perdues.

(4) Moyenne des 20 dernières cotations pour le plan 2009 et cours de clôture du titre à l'attribution pour le plan 2010.

2.1.2. Attribution gratuite d'actions

Émetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Autorisation des actionnaires	27.05.2008	25.05.2010	25.05.2010	22.05.2012	22.05.2012
Décision du Conseil d'administration	09.03.2010	07.03.2011	02.03.2012	14.03.2013	13.03.2014
Nombre d'actions attribuées[5]	4 200 000	2 351 605	2 975 763	1 846 313	1 010 775
Nombre de bénéficiaires	5 617	5 969	6 363	6 338	6 082
Dont nombre d'actions gratuites attribuées à des membres du Comité exécutif	*20 873*	*190 009*	-	-	-
Nombre de bénéficiaires du Comité exécutif	10	14	-	-	-
Modalités de règlement	titres Société Générale	titres Société Générale	titres Société Générale	titres Société Générale	titres Société Générale
Période d'acquisition des droits	Sous-plan n°1 : 09.03.2010 - 31.03.2013[7] Sous-plan n°2 : 09.03.2010 - 31.03.2012 09.03.2010 - 31.03.2013[8]	07.03.2011 - 31.03.2013[8][9]	02.03.2012 - 31.03.2014[8][9]	14.03.2013 - 31.03.2015[8][9]	13.03.2014 - 31.03.2016[8][9]
Conditions de performance	condition de performance pour une liste d'attributaires[6]	oui[6]	oui[6]	oui[6]	oui[6]
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Conditions en cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR)[5]	43,64	46,55	25,39	30,50	44,99
Actions livrées au 31.12.2014	3 006 290	1 534 259	2 207 345	969	-
Actions perdues au 31.12.2014	1 193 710	532 842	143 695	52 741	7 616
Actions restantes au 31.12.2014	-	284 504	624 723	1 792 603	1 003 159
Nombre d'actions réservées au 31.12.2014	-	284 504	624 723	1 792 603	1 003 159
Cours des actions réservées (En EUR)	47,71	45,67	29,75	18,94	15,48
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	12,99	18,59	33,95	15,53
1re date de cession	Sous-plan n°1 : 31.03.2015 Sous-plan n°2 : 31.03.2014 31.03.2015	31.03.2015	01.04.2016	01.04.2017	01.04.2018
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans[9]	2 ans[9]	2 ans[9]	2 ans[9]
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	durée d'acquisition 2 ans : 86 % durée d'acquisition 3 ans : 82 %	86 %	86 %	86 % pour résidents français 89 % pour non-résidents français	84 % pour résidents français 85 % pour non-résidents français
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(5) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(6) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise du Document de référence ».

(7) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée d'un an et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des actions.

(8) Conformément à l'arrêté publié en France le 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement, la charge relative aux instruments de capitaux propres attribués aux salariés professionnels des marchés financiers est enregistrée en résultat sur la période d'acquisition des droits à compter du 1er janvier de l'année précédant l'attribution du plan.

(9) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée de deux ans et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des titres.

2.2. STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2014 ont les caractéristiques suivantes :

	Options existantes au 01.01.2014	Options attribuées durant la période	Options perdues durant la période	Options exercées durant la période	Options échues durant la période	Options existantes au 31.12.2014	Options exerçables au 31.12.2014
Nombre d'options plan 2009	356 587	-	1 516	70 799	-	284 272	284 272
Nombre d'options plan 2010	350 238	-	7 630	445	-	342 163	342 163
Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée						10 mois	
Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)						12,7	
Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)				42,79			
Fourchette des prix d'exercice (En EUR)				34,55-47,95			

Notes

- Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options SG sont les suivantes :

	2009	2010
Taux d'intérêt sans risque	3,0 %	2,9 %
Volatilité future de l'action	55 %	29 %
Taux de perte de droits	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes (% du prix d'exercice)	3,5 %	1,3 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), était de l'ordre de 29 % en 2010. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

3. DESCRIPTION DU PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS BÉNÉFICIANT À L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS DU GROUPE

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe à la réussite du programme Ambition SG 2015, le conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe (près de 159 000 personnes concernées dans 79 pays). Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions et d'interdiction de cession est fonction de la localisation de l'entité dans laquelle travaille le collaborateur :

- en France : la période d'acquisition s'est étendue du 2 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans ;
- à l'international : du 2 novembre 2010 au 31 mars 2015 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2016 pour la deuxième tranche soit 24 actions. Il n'y a pas de période d'interdiction de cession.

Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Ressources Humaines du Document de référence ».

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31 décembre 2014.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,1 EUR. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en pourcentage du titre à l'attribution) s'établissent à :

- en France : 85 % pour la première tranche et 82 % pour la deuxième tranche ;
- à l'international : 82 % pour la première tranche et 79 % pour la deuxième tranche.

Dans les pays où l'attribution d'actions est impossible ou trop complexe, les collaborateurs bénéficieront d'un équivalent actions en cash indexé sous les mêmes conditions de présence et de performance que pour l'attribution en titres.

Une hypothèse de *turn-over* annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan ; elle s'établit en moyenne à 3,5 % par an sur la population éligible au plan en France et à 10 % sur la population éligible au plan à l'international.

4. INFORMATIONS SUR LES AUTRES PLANS SUR CAPITAUX PROPRES

ATTRIBUTION D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AVEC DÉCOTE - PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Société Générale a proposé le 17 avril 2014 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 35,85 EUR, soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

5 195 429 actions ont été souscrites. La charge de ce plan pour le Groupe est nulle. En effet, le modèle de valorisation utilisé qui est conforme aux préconisations du Conseil National de la Comptabilité sur les plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié à la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui le blocage sur 5 ans. Or, la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale observés pendant la période de souscription 2014 (du 16 mai au 30 mai) étant inférieure au coût d'acquisition des titres par le salarié, ce modèle de valorisation conduit à une valeur unitaire nulle de l'avantage.

ATTRIBUTION D'ACTIONS ORDINAIRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - MANDATAIRES SOCIAUX

En 2014, ces actions sont attribuées en paiement d'une partie de la rémunération variable annuelle différée dans le cadre de la règlementation européenne CRD IV. Les plans sont décrits dans la partie « Gouvernement d'entreprise » du présent Document de référence.

Note 40

COÛT DU RISQUE

(En M EUR)	2014	2013*
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(2 496)	(3 345)
Pertes non couvertes	(266)	(289)
sur créances irrécouvrables	*(229)*	*(227)*
sur autres risques	*(37)*	*(62)*
Récupérations	167	151
sur créances irrécouvrables	*163*	*147*
sur autres risques	*4*	*4*
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions[1]	(372)	(567)
Total	**(2 967)**	**(4 050)**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision du Conseil d'Etat relative au précompte, le Groupe a inscrit à son passif une provision pour litiges qui a fait l'objet en 2014 d'une dotation complémentaire de 400 M EUR pour la porter à 1 100 M EUR.

Note 41

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(En M EUR)	2014	2013*
Charge fiscale courante	(1 192)	(1 190)
Charge fiscale différée	(192)	662
Total de la charge d'impôt[1]	**(1 384)**	**(528)**

(1) LA RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPÔT NORMATIF DU GROUPE ET LE TAUX D'IMPÔT EFFECTIF S'ANALYSE COMME SUIT :

	2014	2013*
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (En M EUR)	4 687	2 911
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	5,26 %	4,30 %
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	-0,55 %	-4,41 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-7,62 %	-10,83 %
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-2,00 %	-5,33 %
Taux effectif Groupe	**29,52 %**	**18,16 %**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une contribution sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000 ainsi qu'une contribution exceptionnelle de 10,7 % instaurée pour les exercices 2013 et 2014, (contre 5% pour les exercices 2011 et 2012), pour les sociétés bénéficiaires réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M EUR. La Loi de Finances Rectificative du 8 août 2014 proroge cette contribution exceptionnelle pour l'exercice 2015.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges. A compter du 31 décembre 2012, en application de la Loi de Finances 2013, cette quote-part de frais et charges s'élève à 12 % du montant de la plus-value brute, contre 10 % de la plus-value nette antérieurement.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5 %.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux de droit commun. Pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 42

RÉSULTAT PAR ACTION

(En M EUR)	2014	2013*
Résultat net part du Groupe	2 692	2 044
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	(399)	(254)
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(7)	(49)
Frais d'émissions relatifs aux Titres subordonnés	(14)	(13)
Résultat net relatif au rachat des Titres subordonnés à durée indéterminée	6	(19)
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	**2 278**	**1 709**
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation(1)	781 283 039	766 489 330
Résultat par action ordinaire (en EUR)	**2,92**	**2,23**
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs(2)	173 659	339 295
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	781 456 698	766 828 625
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	**2,91**	**2,23**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Hors actions d'autocontrôle.

(2) Le nombre d'actions retenu dans les éléments dilutifs est calculé selon la méthode du « rachat d'actions » et prend en compte les attributions d'actions gratuites et les plans d'options de souscription d'actions.
Les plans d'options de souscription d'actions ont un effet dilutif dépendant du cours moyen de l'action Société Générale qui s'élève au 31 décembre 2014 à 40,90 EUR. Dans ce contexte, au 31 décembre 2014, seules les actions attribuées sans condition de performance du plan d'option de souscription d'actions de 2009 sont dilutives.

Note 43

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. DÉFINITION

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président-Directeur général et les 3 Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

1.1. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales) et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 17.

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Avantages à court terme	12,0	9,1
Avantages postérieurs à l'emploi	0,4	0,4
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	3,1	2,5
Total	**15,5**	**12,0**

Le Document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des Dirigeants du Groupe.

1.2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES PHYSIQUES

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2014, qui s'élèvent au total à 10 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

1.3. MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS PAR LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2014 en application de la norme IAS 19 révisée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de Société Générale (MM. Cabannes, Sammarcelli, Sanchez Incera et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 12,1 M EUR.

2. CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

ACTIFS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26	112
Autres actifs	199	2 638
Total encours actifs	**225**	**2 750**

PASSIFS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Passifs à la juste valeur par résultat	199	417
Dettes envers la clientèle	6	1 384
Autres passifs	526	2 210
Total encours passifs	**731**	**4 011**

PRODUIT NET BANCAIRE AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	2014	2013*
Intérêts et assimilés	(3)	(4)
Commissions	173	175
Résultat net sur opérations financières	(30)	35
Produit net des autres activités	(5)	(4)
Produit net bancaire	**135**	**203**

ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie donnés	30	1 509
Engagements sur instruments financiers à terme	1 761	8 123

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

Au 31 décembre 2013, les co-entreprises incluaient également Newedge, dont le Groupe a pris le contrôle exclusif en 2014.

Note 44

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ENTITÉS CONSOLIDÉES ET LES ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Sont retenues dans cette note les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe et les entités sous influence notable dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe. Cette significativité est notamment appréciée au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation consolidés du Groupe.

Les informations suivantes concernent les entités structurées consolidées, les participations ne donnant pas le contrôle, les co-entreprises et les entreprises associées (Cf. paragraphe 1 « Principes de consolidation » de la Note 1).

1. ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (Cf. Note 1, paragraphe 1 « Principes de consolidation »).

Les entités structurées consolidées incluent notamment :

- des organismes de placement collectif (SICAV, FCP…) dont la gestion est assurée par les filiales de gestion d'actifs du Groupe ;
- des Fonds Communs de Titrisation (FCT) qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs et qui portent des risques de crédit inhérents à une exposition ou un panier d'expositions qui peuvent être divisés en tranches ;
- des structures de Financement d'actifs qui portent des financements aéronautiques, ferroviaires, maritimes ou immobiliers.

Au 31 décembre 2014, le Groupe n'accorde à ces entités aucun soutien financier qui n'aurait pas été octroyé dans un contexte de marché habituel.

2. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 3 645 M EUR (3 093 M EUR au 31 décembre 2013) et représentent 6 % des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2014 (6 % au 31 décembre 2013). Les principales participations ne donnant pas le contrôle du Groupe s'élèvent à 2 851 M EUR (1 944 M EUR au 31 décembre 2013) et concernent :

- les filiales cotées Komercni Banka, BRD - Groupe Société Générale SA et SG Marocaine de Banques ;
- Sogecap avec les émissions en décembre 2014 de titres subordonnés perpétuels (Cf. Note 26).

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle du Groupe dans ces entités sont présentés dans la Note 46.

3. ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES)

Les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont :

- les co-entreprises (joint venture), c'est-à-dire les partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de la co-entreprise ;
- les entreprises associées, c'est-à-dire les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

ENGAGEMENTS DU GROUPE AU BÉNÉFICE OU D'ORDRE DES CO-ENTREPRISES

Les engagements de financement et engagements de garantie contractés par le Groupe, au bénéfice ou d'ordre des co-entreprises, ne sont pas significatifs au 31 décembre 2014.

INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES POUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(En M EUR)	Co-entreprises		Entreprises associées		Total entités mises en équivalence*	
Quote-part du Groupe dans :	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Résultat net	42	(84)	171	146	213	61
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)	22	36	85	(5)	106	31
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**64**	**(48)**	**256**	**141**	**319**	**92**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

La principale entreprise associée est Amundi Group.

Au 31 décembre 2014, les co-entreprises correspondent principalement à des activités de promotion immobilière et d'assurance (entités sous-consolidées).

Au 31 décembre 2013, les co-entreprises incluaient également Newedge, dont le Groupe a pris le contrôle exclusif en 2014, ce qui explique la variation entre les deux exercices.

Note 45

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (Cf. paragraphe 1 « Principes de consolidation » de la Note 1).

Les informations présentées ci-dessous concernent les entités structurées par le Groupe. Elles ont été regroupées par typologie de familles exerçant des activités similaires : le Financement d'actifs, la Gestion d'actifs et Autres (incluant la Titrisation et les structures d'émission).

Le Financement d'actifs inclut les Groupements d'Intérêt Économique (GIE), les sociétés de personnes et structures équivalentes qui portent des financements aéronautiques, ferroviaires, maritimes ou immobiliers.

La Gestion d'actifs regroupe les organismes de placement collectif (SICAV, FCP…) dont la gestion est assurée par les filiales de gestion d'actifs du Groupe.

La Titrisation regroupe les Fonds Commun de Titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs et qui portent des risques de crédit inhérents à une exposition ou un panier d'expositions qui peuvent être divisés en tranches.

Les intérêts du Groupe dans les entités structurées par des tiers sont classés dans les rubriques du bilan consolidé selon leur nature (*Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*, *Actifs financiers disponibles à la vente*, Prêts et créances, Dettes…).

1. INTÉRÊTS DANS LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Les intérêts du Groupe dans une entité structurée non consolidée recouvrent des liens contractuels ou non contractuels qui l'exposent à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité structurée.

Ces intérêts comprennent :

- la détention d'instruments de capitaux propres ou de dettes quel que soit leur rang de subordination ;
- l'apport de financement (prêts, crédits de trésorerie, engagements de financement, lignes de liquidité…) ;
- le réhaussement de crédit (garanties, parts subordonnées, dérivés de crédit…) ;
- l'octroi de garantie (engagements de garantie) ;
- les dérivés qui absorbent tout ou partie du risque de variation des rendements de l'entité structurée à l'exclusion des *Credit Default Swap* (CDS) et des options achetés par le Groupe ;
- les contrats rémunérés par des commissions assises sur la performance de l'entité structurée ;
- les conventions d'intégration fiscale.

(En M EUR)	Financement d'actifs	Gestion d'actifs	Autres
Total bilan de l'entité[1]	**9062**	**60206**	**16919**
Valeur nette comptable des intérêts du Groupe dans ces entités :			
Actifs :	**4691**	**9822**	**3363**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	573	6109	639
Actifs financiers disponibles à la vente	125	357	80
Prêts et créances sur clientèle/établissement de crédit	3984	173	2618
Autres	9	3183	26
Passifs :	**2000**	**10065**	**1323**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	173	5369	664
Dettes envers la clientèle/établissements de crédit	1819	1259	654
Autres	8	3437	5

(1) Pour la Gestion d'actifs : la valeur liquidative (NAV : *Net Asset Value*) des fonds.

Au 31 décembre 2014, le Groupe n'accorde à ces entités aucun soutien financier qui n'aurait pas été octroyé dans un contexte de marché habituel.

L'exposition maximale au risque de perte en lien avec les intérêts dans une entité structurée correspond :

- au coût amorti ou à la juste valeur[2], des actifs financiers non dérivés conclus avec l'entité structurée en fonction de leur mode d'évaluation au bilan ;
- à la juste valeur[2] des dérivés figurant à l'actif du bilan ;
- au nominal des CDS vendus (montant maximum à payer) ;
- au nominal des engagements de financement ou de garantie donnés.

(En M EUR)	Financement d'actifs	Gestion d'actifs	Autres
Coût amorti ou juste valeur[2], selon leur évaluation au bilan, des actifs financiers non dérivés conclus avec l'entité structurée	4 077	7 525	2 099
Juste valeur[2] des dérivés figurant à l'actif du bilan	413	1 792	299
Nominal des CDS vendus (montant maximum à payer)	-	-	-
Nominal des engagements de financement ou de garantie donnés	674	2 417	334
Exposition maximale au risque de perte	**5 164**	**11 734**	**2 732**

Les éléments de réduction de l'exposition maximale au risque de perte incluent :

- le nominal des engagements de garantie reçus ;
- la juste valeur[2] des actifs reçus en garantie ;
- la valeur comptable au passif du bilan des dépôts de garantie reçus.

Leurs montants, plafonnés en cas de limitation légale ou contractuelle des sommes réalisables ou appréhendables, s'élèvent à 3,3 Md EUR et concernent essentiellement le financement d'actifs.

(2) Juste valeur à la date de clôture de l'exercice, cette valeur pouvant fluctuer au cours des exercices ultérieurs.

2. INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES SPONSORISÉES PAR LE GROUPE

Le Groupe peut ne pas détenir d'intérêts dans une entité structurée mais être considéré comme sponsor de cette entité s'il a ou a eu un rôle :

- de structureur ;
- de promoteur auprès des investisseurs potentiels ;
- de gestion pour compte de tiers ;
- de garant implicite ou explicite de la performance de l'entité (notamment *via* des garanties de capital ou de rendement accordées aux porteurs de parts d'OPCVM).

Par ailleurs, une entité structurée est réputée sponsorisée par le Groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du Groupe ou d'une de ses filiales.

Par contre, les entités structurées par le Groupe en réponse à des besoins spécifiques exprimés par un ou plusieurs clients ou bien investisseurs sont réputées sponsorisées par ces derniers.

Le total bilan de ces entités structurées non consolidées, sponsorisées par le Groupe et dans lesquelles ce dernier ne détient aucun intérêt, s'élève à 495 M EUR (dont 248 M EUR au titre du Financement d'Actifs).

Les revenus tirés de ces entités (relevant essentiellement du Financement d'Actifs) s'élèvent à 10 M EUR dont 9 M EUR résultant de la décomptabilisation d'intérêts dans ces entités structurées.

Note 46

SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2014	au 31.12.2013	au 31.12.2014	au 31.12.2013
FRANCE						
BANQUES						
. SOCIÉTÉ ANONYME DE CRÉDIT À L'INDUSTRIE FRANÇAISE (CALIF)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OCÉAN INDIEN	France	IG	49,99	49,99	49,99	49,99
. CRÉDIT DU NORD[1]	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEBANQUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE AUX ANTILLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. INTER EUROPE CONSEIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SCF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AMUNDI GROUP[1]	France	MEI	20,00	25,00	20,00	25,00
. FCT CODA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCT BLANCO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCT WATER DRAGON	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FQA FUND	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCT MALZIEU[2]	France	IG	100,00	-	100,00	-
. FPS[2]	France	IG	100,00	-	100,00	-
. ESNI - COMPARTIMENT SG-CREDIT CLAIMS -1[2]	France	IG	100,00	-	100,00	-
. ANTALIS SA[1]**	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. AIR BAIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TEMSYS[1]	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD INTERNATIONAL[1]	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. COMPAGNIE FINANCIÈRE DE BOURBON	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. COMPAGNIE GÉNÉRALE DE LOCATION D'ÉQUIPEMENTS[1]	France	IG	99,88	99,88	99,88	99,88
. DISPONIS	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
. EVALPARTS[9]	France	-	-	100,00	-	100,00
. FENWICK LEASE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. FRANFINANCE	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
. FRANFINANCE LOCATION	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. GENECAL FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENECOMI	France	IG	99,64	99,70	99,64	99,70
. ORPAVIMOB	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. RUSFINANCE SAS[4]	France	-	-	100,00	-	100,00
. SAGEMCOM LEASE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EQUIPMENT FINANCE S.A.	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
. SG SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFIMUR[1]	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFINANCEMENT[1]	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFINERG SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ÉCONOMISANT L'ÉNERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGELEASE FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOLOCVI[4]	France	-	-	99,99	-	100,00
. FCT RED & BLACK FRENCH SMALL BUSINESS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	France	MEI	35,00	35,00	35,00	35,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PHILIPS MEDICAL CAPITAL FRANCE	France	IG	60,00	59,99	60,00	60,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2014	au 31.12.2013	au 31.12.2014	au 31.12.2013
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
. FCT R&B BDDF PPI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCC ALBATROS	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
. FINAREG	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENE ACT 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFINANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEVAL[1]	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENINFO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LIBECAP	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LA FONCIÈRE DE LA DÉFENSE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SG CAPITAL DÉVELOPPEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG CONSUMER FINANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES HOLDING[1]	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFIM HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGENAL PARTICIPATIONS[4]	France	-	-	100,00	-	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PARTICIPATIONS[4]	France	-	-	100,00	-	100,00
. SOGEPARTICIPATIONS[1]	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL PARTENAIRES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ DE LA RUE ÉDOUARD VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
. VOURIC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
. BOURSORAMA SA[1]	France	IG	79,51	57,24	79,51	57,24
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ÉNERGIE	France	IG	99,99	100,00	99,99	100,00
. SG EURO CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG OPTION EUROPE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SECURITIES (PARIS) SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. NEWEDGE GROUP[1][7]	France	IG	100,00	50,00	100,00	50,00
SOCIÉTÉS FONCIÈRES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
. GALYBET	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFIM[1]	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFIMMO HOLDING[1]	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER « SOGEBAIL »	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEPROM[1]	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOPHIA-BAIL	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SOCIÉTÉS DE SERVICE						
. COMPAGNIE GÉNÉRALE D'AFFACTURAGE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PAREL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE	France	IG	100,00	99,88	100,00	99,88
IMMOBILIER D'EXPLOITATION						
. COMPAGNIE FONCIÈRE DE LA MÉDITERRANÉE (CFM)[1]	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ELEAPARTS[5]	France	-	-	100,00	-	100,00
. GENEGIS I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEGIS II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEVALMY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEMARCHE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAMPUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC ALICANTE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC CHASSAGNE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. OPÉRA 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2014	au 31.12.2013	au 31.12.2014	au 31.12.2013
. SOGE PERIVAL III	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL IV	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFONTENAY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGINFO - SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	France	IG	99,98	99,99	100,00	100,00
. VALMINVEST	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
. GENECAR - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE COURTAGE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ORADEA VIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP[1]	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGESSUR	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP RISQUES DIVERS[10]	France	-	-	100,00	-	100,00
EUROPE						
BANQUES						
. OHRIDSKA BANKA AD SKOPJE	Macédoine	IG	70,02	70,02	72,31	72,68
. COMMERCIAL BANK DELTACREDIT[1]	Russie, fédération	IG	99,49	92,40	100,00	100,00
. BRD - GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SA[1]	Roumanie	IG	60,17	60,17	60,17	60,17
. BANKA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALBANIA SH.A.	Albanie	IG	88,64	88,64	88,64	88,64
. BANK REPUBLIC[1]	Géorgie	IG	93,64	93,64	93,64	93,64
. KOMERCNI BANKA A.S[1]	République Tchèque	IG	60,73	60,73	60,73	60,73
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK NEDERLAND N.V.[11]	Pays-Bas	-	-	100,00	-	100,00
. SG EXPRESS BANK[1]	Bulgarie	IG	99,74	99,74	99,74	99,74
. SG HAMBROS LIMITED (HOLDING)[1]	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG PRIVATE BANKING SUISSE SA[1]	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANKA SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK AND TRUST LUXEMBOURG[1]	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING (MONACO)	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SKB BANKA[1]	Slovénie	IG	99,73	99,72	99,73	99,72
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING NV/SA	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE-SPLITSKA BANKA D.D.[1]	Croatie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES S.P.A.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ROSBANK[1]	Russie, fédération	IG	99,49	92,40	99,49	92,40
. MOBIASBANCA GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Moldavie, république de	IG	79,93	79,93	87,90	87,90
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANKA MONTENEGRO A.D.	Montenegro	IG	90,56	90,56	90,56	90,56
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. SGSS (IRELAND) LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOLENTIS INVESTMENT SOLUTIONS PCC	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HEDGING LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LDG	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BRD FINANCE IFN S.A.	Roumanie	IG	80,48	80,48	100,00	100,00
. BRIGANTIA INVESTMENTS B.V.[8]	Pays-Bas	-	-	100,00	-	100,00
. CLARIS IV LTD	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST CRÉDIT INTERNATIONAL	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. HALYSA S.A.[4]	Luxembourg	-	-	100,00	-	100,00
. IRIS II SPV LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. IVEFI SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR MASTER FUND	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED[4]	Irlande	-	-	100,00	-	100,00
. SG ISSUER	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CONSUMER FINANCE HOLDING HELLAS S.A.[4]	Grèce	-	-	100,00	-	100,00
. SG EFFEKTEN	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE IMMOBEL	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2014	au 31.12.2013	au 31.12.2014	au 31.12.2013
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED[1]	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL MARKET FINANCE[2]	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
. CODEIS SECURITIES S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALEF II[3]	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
. EUROPEAN FUND SERVICES SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CONDORCET GLOBAL OPPORTUNITY UNIT TRUST - CONDORCET GLOBAL OPPORTUNITY FUND	Irlande	IG	99,60	100,00	99,60	100,00
. CONDORCET VOLATILITY ARBITRAGE LIMITED[4]	Irlande	-	-	100,00	-	100,00
. ARAMIS CORP. LIMITED	Ile Guernesey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CONDORCET UNIT TRUST - CONDORCET CAPITAL STRUCTURE ARBITRAGE FUND[4]	Irlande	-	-	100,00	-	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FINANCING AND DISTRIBUTION	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ARAMIS II SECURITIES CO, LTD	Ile Guernesey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE[1]	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. ALD AUTOMOTIVE SRL	Roumanie	IG	92,03	92,03	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE IBERIA, E.F.C, S.A.	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LLC RUSFINANCE[8]	Russie, fédération	-	-	92,40	-	100,00
. LLC RUSFINANCE BANK	Russie, fédération	IG	99,49	92,40	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE ITALY S.P.A.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS SA/NV	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE A/S[1]	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS FINLAND OY[1]	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE ITALIA S.R.L	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS NEDERLAND BV[1]	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE AS[1]	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE AB[1]	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOLEASING D GMBH[1]	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC[1]	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE SRO	République Tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG[1]	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD LEASE FINANZ GMBH[1]	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGALD AUTOMOTIVE SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENZ SA	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE S.A.U	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS LUXEMBOURG SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. THE EIFFEL LIMITED PARTNERSHIP	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ESSOX SRO	République Tchèque	IG	80,00	80,00	100,00	100,00
. EURO BANK S.A.	Pologne	IG	99,52	99,52	99,52	99,52
. FIDITALIA S.P.A	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FRAER LEASING SPA	Italie	IG	73,85	73,85	73,85	73,85
. SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	République Tchèque	IG	80,33	80,33	100,00	100,00
. SG LEASING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP Z.O.O.	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GEFA GESELLSCHAFT FUR ABSATZFINANZIERUNG MBH[1]	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GEFA LEASING GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. HANSEATIC BANK GMBH & CO KG[1]	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
. MONTALIS INVESTMENT BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH[1]	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FACTORING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANS AS	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG HOLDING DE VALORES Y PARTICIPATIONES S.L.[4]	Espagne	-	-	100,00	-	100,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2014	au 31.12.2013	au 31.12.2014	au 31.12.2013
. SG LEASING XII[8]	Royaume-Uni	-	-	100,00	-	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ITALIA HOLDING S.P.A	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGELEASE B.V.[1]	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PEMA GMBH[1]	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. MILFORD	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGSS DEUTSCHLAND KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT MBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EQUIPMENT FINANCE LIMITED[1]	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES UK LIMITED	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCGEN INVERSIONES FINANCIERAS SA	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE SERVICE						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EUROPEAN BUSINESS SERVICES S.A.[2]	Roumanie	IG	99,99	-	100,00	-
ASSURANCES						
. GENERAS SA[4]	Luxembourg	-	-	100,00	-	100,00
. INORA LIFE LTD	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. KOMERCNI POJISTOVNA A.S	République Tchèque	IG	80,76	80,76	100,00	100,00
. SOGELIFE	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE STRAKHOVANIE ZHIZNI LLC	Russie, fédération	IG	99,90	98,56	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE RE SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG STRAKHOVANIE LLC	Russie, fédération	IG	99,90	98,56	100,00	100,00
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
BANQUES						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE TCHAD	Tchad	IG	55,19	55,19	66,16	66,16
. BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BURKINA FASO	Burkina Faso	IG	51,27	51,27	52,61	52,61
. SG DE BANQUES EN GUINÉE ÉQUATORIALE	Guinée Équatoriale	IG	52,44	52,44	57,23	57,24
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE	Algérie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
. SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE[1]	Cote d'Ivoire	IG	73,25	73,25	73,25	73,25
. SG DE BANQUES EN GUINÉE	Guinée	IG	57,94	57,94	57,94	57,94
. SG DE BANQUE AU LIBAN[1]	Liban	MEI	16,80	16,80	16,80	16,80
. SG DE BANQUES AU SÉNÉGAL	Sénégal	IG	64,45	64,45	64,87	64,87
. SG MAROCAINE DE BANQUES[1]	Maroc	IG	57,01	57,01	57,01	57,01
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GHANA LIMITED	Ghana	IG	52,24	52,24	52,24	52,24
. UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Tunisie	IG	55,10	57,20	52,34	52,34
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - BÉNIN	Bénin	IG	83,19	79,33	83,85	80,00
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. ALD AUTOMOTIVE SA MAROC	Maroc	IG	43,55	43,55	50,00	50,00
. SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MÉNAGER «EQDOM»	Maroc	IG	45,65	45,65	53,72	53,72
ASSURANCES						
. LA MAROCAINE VIE	Maroc	IG	88,88	88,88	99,98	99,98
AMÉRIQUE						
BANQUES						
. BANCO SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BRASIL S.A.[1]	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANCO PECUNIA S.A.[1]	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (CANADA)	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANCO CACIQUE S.A.[1]	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC[1]	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE S.A. ARRENDAMENTO MERCANTIL	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. SGFP MEXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGE HOLDINGS INC.[4]	Canada	-	-	100,00	-	100,00
. SGA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ACCEPTANCE N.V. (« SGA »)	Curacao	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2014	au 31.12.2013	au 31.12.2014	au 31.12.2013
. SG AMERICAS, INC.(1)	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BARTON CAPITAL LLC **	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
. NEWEDGE USA, LLC(3)	États-Unis	IG	100,00	-	100,00	-
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BENNINGTON STARK CAPITAL COMPANY, LLC(4)	États-Unis	-	-	100,00	-	100,00
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
. LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP.(1)	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCES						
. CATALYST RE INTERNATIONAL LTD.	Bermudes	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASIE ET OCÉANIE						
BANQUES						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (CHINA) LIMITED	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANQUE DE POLYNÉSIE(1)	Polynésie Française	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CALÉDONIENNE DE BANQUE(1)	Nouvelle Calédonie	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. FORTUNE SG FUND MANAGEMENT CO., LTD.**(7)	Chine	MEP	49,00	49,00	49,00	49,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASIA LTD	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TH INVESTMENTS (HONG KONG) 1 LIMITED(1)	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TH INVESTMENTS (HONG KONG) 3 LIMITED(1)	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
. SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG)(1)	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SECURITIES KOREA CO, LTD.	Corée du sud	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE SERVICE						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GLOBAL SOLUTION CENTRE PRIVATE	Inde	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LEASING AND RENTING CO. LTD	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
. LYXOR ASSET MANAGEMENT JAPAN CO LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale - MEP : Mise en Équivalence (partenariat) - MEI : Mise en Équivalence (influence notable).

** Modifications du périmètre de consolidation suite à l'application rétrospective des normes IFRS 10 « États financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats ».

(1) Sociétés effectuant une sous-consolidation. Les entités sous-consolidées ne sont pas mentionnées dans cette note.

(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2014.

(3) Entité désormais consolidée en direct.

(4) Sociétés déconsolidées en 2014.

(5) Entités liquidées en 2014.

(6) Entités cédées sur 2014.

(7) Changement de méthode de consolidation.

(8) Entités désormais sous-consolidées.

(9) Transmission universelle de patrimoine avec GENEFINANCE.

(10) Fusion avec SOGESSUR.

(11) Transmission universelle de patrimoine avec Société Générale Capital Market Finance.

Note 47

INFORMATION SECTORIELLE

INFORMATION SECTORIELLE PAR PÔLE ET SOUS-PÔLE

Les données par pôles et sous-pôles tiennent compte de la nouvelle organisation des activités du Groupe.

	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles[2]	
(En M EUR)	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*
Produit net bancaire	23 561	22 433	8 275	8 437	(896)	(2 147)
Charges générales d'exploitation[1]	(16 016)	(16 046)	(5 356)	(5 358)	(96)	(249)
Résultat brut d'exploitation	**7 545**	**6 387**	**2 919**	**3 079**	**(992)**	**(2 396)**
Coût du risque	(2 967)	(4 050)	(1 041)	(1 258)	(403)	(411)
Résultat d'exploitation	**4 578**	**2 337**	**1 878**	**1 821**	**(1 395)**	**(2 807)**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	213	61	45	37	20	26
Gains nets sur autres actifs	109	574	(21)	1	333	563
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	(525)	(50)	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	**4 375**	**2 922**	**1 902**	**1 859**	**(1 042)**	**(2 218)**
Impôts sur les bénéfices	(1 384)	(528)	(704)	(656)	306	1 028
Résultat net	**2 991**	**2 394**	**1 198**	**1 203**	**(736)**	**(1 190)**
Participations ne donnant pas le contrôle	299	350	(7)	7	76	150
Résultat net part du Groupe	**2 692**	**2 044**	**1 205**	**1 196**	**(812)**	**(1 340)**

	Banque de détail et Services Financiers Internationaux					
	Banque de détail à l'international[3]		Services Financiers aux entreprises		Assurances	
(En M EUR)	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*
Produit net bancaire	5 293	5 720	1 377	1 292	786	750
Charges générales d'exploitation[1]	(3 262)	(3 411)	(716)	(675)	(301)	(280)
Résultat brut d'exploitation	**2 031**	**2 309**	**661**	**617**	**485**	**470**
Coût du risque	(1 354)	(1 732)	(88)	(103)	-	-
Résultat d'exploitation	**677**	**577**	**573**	**514**	**485**	**470**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	13	6	37	25	-	-
Gains nets sur autres actifs[3]	(198)	7	-	(1)	-	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	(525)	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	**(33)**	**590**	**610**	**538**	**485**	**470**
Impôts sur les bénéfices	(131)	(126)	(181)	(162)	(155)	(150)
Résultat net	**(164)**	**464**	**429**	**376**	**330**	**320**
Participations ne donnant pas le contrôle	208	170	5	5	1	2
Résultat net part du Groupe	**(372)**	**294**	**424**	**371**	**329**	**318**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(2) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre (-139 M EUR au 31 décembre 2014) sont rattachés au Hors Pôles.

(3) Dont -200 M EUR au titre du retrait des activités de crédit à la consommation au Brésil.

	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs					
	Gestion d'Actifs et Banque Privée		Métiers Titres et Courtage		Banque de Financement et d'Investissement[4]	
(En M EUR)	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*
Produit net bancaire[4]	1 038	1 072	1 047	644	6 641	6 665
Charges générales d'exploitation[1]	(869)	(842)	(1 087)	(641)	(4 329)	(4 590)
Résultat brut d'exploitation	**169**	**230**	**(40)**	**3**	**2 312**	**2 075**
Coût du risque	(6)	(27)	4	-	(79)	(519)
Résultat d'exploitation	**163**	**203**	**(36)**	**3**	**2 233**	**1 556**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	98	114	-	(148)	-	1
Gains nets sur autres actifs	3	-	2	1	(10)	3
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	(50)	-	-
Résultat courant avant impôts	**264**	**317**	**(34)**	**(194)**	**2 223**	**1 560**
Impôts sur les bénéfices	(46)	(47)	13	-	(486)	(415)
Résultat net	**218**	**270**	**(21)**	**(194)**	**1 737**	**1 145**
Participations ne donnant pas le contrôle	2	-	2	1	12	15
Résultat net part du Groupe	216	270	(23)	(195)	1 725	1 130

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(4) Ventilation du Produit net bancaire par activité de la Banque de Financement et d'Investissement :

(En M EUR)	2014	2013*
Global Markets	4 621	4 868
Financement et Conseil	2 020	1 797
Total Produit net bancaire	**6 641**	**6 665**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles[6]	
(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*
Actifs sectoriels	1 308 170	1 214 193	201 803	200 277	107 275	116 556
Passifs sectoriels[5]	1 249 357	1 160 223	196 073	185 248	91 070	100 731

	Banque de détail et Services Financiers Internationaux					
	Banque de détail à l'international		Services Financiers aux entreprises		Assurances	
(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*
Actifs sectoriels	112 038	113 010	29 104	32 077	113 897	100 422
Passifs sectoriels[5]	85 035	81 838	9 524	10 604	107 698	94 571

	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs					
	Gestion d'Actifs et Banque Privée		Métiers Titres et Courtage		Banque de Financement et d'Investissement	
(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*
Actifs sectoriels	32 559	30 911	76 683	46 756	634 811	574 184
Passifs sectoriels[5]	28 570	29 838	96 213	63 874	635 174	593 519

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(5) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(6) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés au Hors pôles.

INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
(En M EUR)	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*
Produits nets d'intérêts et assimilés	4 531	4 718	4 500	4 281	263	501
Produits nets de commissions	4 188	3 864	1 673	1 695	139	211
Résultat net des opérations financières	1 372	1 061	2 347	1 462	884	543
Autres produits nets d'exploitation	576	406	1 293	1 237	1	(6)
Produit net bancaire	**10 667**	**10 049**	**9 813**	**8 675**	**1 287**	**1 249**

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
(En M EUR)	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*
Produits nets d'intérêts et assimilés	296	154	768	763	73	72	10 431	10 489
Produits nets de commissions	101	102	326	317	48	51	6 475	6 240
Résultat net des opérations financières	138	928	40	35	6	7	4 787	4 036
Autres produits nets d'exploitation	(2)	18	(4)	7	4	6	1 868	1 668
Produit net bancaire	**533**	**1 202**	**1 130**	**1 122**	**131**	**136**	**23 561**	**22 433**

DÉCOMPOSITION DES AGRÉGATS BILANTIELS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*
Actifs sectoriels	943 255	913 774	178 848	156 452	124 468	103 285
Passifs sectoriels[7]	929 157	865 377	164 879	151 410	114 212	105 040

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*	31.12.2014	31.12.2013*
Actifs sectoriels	38 753	20 615	20 245	17 448	2 601	2 619	1 308 170	1 214 193
Passifs sectoriels[7]	20 791	19 721	17 875	16 221	2 443	2 454	1 249 357	1 160 223

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2013, suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective (Cf. Note 2).

(7) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Note 48

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montants des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

(En M EUR)	2014	2013
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	34	30
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	8	4
Total	**42**	**34**

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés - Introduction » et sur la note 2 « Évolution du périmètre de consolidation - Évolutions normatives » qui exposent les effets de la première application des normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats ».

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés - Recours à des estimations » de l'annexe aux comptes consolidés, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des écarts d'acquisition, l'évaluation des impôts différés actifs, l'évaluation des provisions autres que celles afférentes à des risques de crédit ainsi que sur l'évaluation des provisions sur avantages du personnel. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans cette note de l'annexe aux comptes consolidés.
- Comme indiqué dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe utilise des modèles internes pour les valorisations d'instruments financiers qui ne sont pas basés sur des données observables de marché. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.

- Comme indiqué dans les notes 3 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2015
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle Santenac

Sommaire des comptes annuels Société Générale

4. RAPPORT DE GESTION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Analyse du bilan de Société Générale....464
Analyse du résultat de Société Générale....465
Échéancier des dettes fournisseurs....466
Résultats financiers de Société Générale (au cours des cinq derniers exercices)....467
Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2014....467
Informations requises au titre de l'article L. 511-4-2 du code monétaire et financier concernant Société Générale SA....468

5. COMPTES ANNUELS

Bilan social....469
Compte de résultat social....471

6. NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Note 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes individuels....472
Note 2 Créances sur les établissements de crédit....479
Note 3 Opérations avec la clientèle....480
Note 4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable....481
Informations complémentaires sur les titres....481
Note 5 Participations et autres titres détenus à long terme....482
Note 6 Parts dans les entreprises liées....482
Note 7 Immobilisations....483
Note 8 Actions propres....483
Note 9 Autres actifs et comptes de régularisation....484
Note 10 Dettes envers les établissements de crédit....484
Note 11 Opérations avec la clientèle....485
Note 12 Dettes représentées par un titre....485
Note 13 Autres passifs et comptes de régularisation....486
Note 14 Provisions et dépréciations....487
Note 15 Comptes et plans d'épargne-logement....488
Note 16 Dettes subordonnées....489
Note 17 Évolution des capitaux propres....491
Note 18 Engagements par signature....492
Note 19 Engagements sur instruments financiers....493
Juste valeur des opérations qualifiées de couverture....493
Note 20 Produits et charges d'intérêts....494
Note 21 Revenus des titres à revenu variable....495
Note 22 Produits nets des commissions....495
Note 23 Résultat net sur opérations financières....496
Note 24 Frais de personnel....496
Note 25 Avantages du personnel....497
Note 26 Plans d'options d'achat ou de souscription d'actions (so) et plans d'attribution gratuite d'actions (aga)....502
Note 27 Coût du risque....503
Note 28 Gains ou pertes sur actifs immobilisés....504
Note 29 Impôts sur les bénéfices....505
Note 30 Emplois et ressources opérationnels ventilés selon la durée restant à courir....505
Note 31 Opérations en devises....506
Note 32 Décomposition du produit net bancaire par zone géographique....506
Note 33 Implantations dans les états ou territoires non coopératifs....507
Note 34 Tableau des filiales et participations....508

4. RAPPORT DE GESTION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ANALYSE DU BILAN DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ACTIF

En Md EUR au 31 décembre	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Emplois de trésorerie et interbancaires	129	152	(23)
Crédits à la clientèle	234	239	(5)
Opérations sur titres	488	426	62
dont titres reçus en pension livrée	*155*	*134*	*21*
Autres comptes financiers	194	181	13
dont primes sur instruments conditionnels	*99*	*87*	*12*
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	2	(0)
Total actif	**1 047**	**1 000**	**47**

PASSIF

En Md EUR au 31 décembre	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Ressources de trésorerie et interbancaires[1]	201	216	(15)
Dépôts de la clientèle	291	316	(25)
Dettes obligataires et subordonnées[2]	26	22	4
Opérations sur titres	294	224	70
dont titres donnés en pension livrée	*165*	*135*	*30*
Autres comptes financiers et provisions	202	189	13
dont primes sur instruments conditionnels	*106*	*93*	*13*
Capitaux propres	33	33	0
Total passif	**1 047**	**1 000**	**47**

(1) Y compris les titres de créances négociables.

(2) Y compris les TSDI.

Le bilan de Société Générale ressort à 1 047 Md EUR, en augmentation de 47 Md EUR par rapport au 31/12/2013.

Dans un environnement économique incertain en 2014, marqué par les fluctuations importantes de certaines devises (dont le RUB) et des cours des matières premières ainsi que par une croissance décevante en zone euro, Société Générale confirme la solidité de son bilan dont la qualité des actifs a été attestée par les résultats de l'Asset Quality Review effectué par la Banque Centrale Européenne.

L'évolution du poste Emploi de trésorerie et interbancaires - 23 Md EUR dont - 14 Md EUR sur les soldes en cash déposés en Banques centrales est à mettre en regard de la baisse comparable du poste ressources de trésorerie et interbancaires de -15 Md EUR. Ces deux éléments illustrent d'une part la volonté du Groupe de réduire sa dépendance aux financements de marchés court terme, conformément à son engagement pris devant les investisseurs et d'une autre, l'optimisation des excédents de liquidité qui étaient précédemment déposés en Banques Centrales.

Dans un environnement macro-économique difficile en France, les encours de crédit sont en léger recul par rapport à 2013. Les encours aux particuliers notamment à l'habitat diminuent de 1,1 Md EUR et la demande de crédits d'investissements principalement les crédits à moyen long terme accordés aux collectivités territoriales demeurent atone (- 2 Md EUR) sur la période. Mais la baisse des encours de crédit provient principalement à hauteur de - 9 Md EUR des opérations avec les entités SG Option Europe (SGOE) et SG Acceptance (SGA). Elle résulte pour partie de l'exemption de la Stamp Duty Reserve Tax suite à l'agrément obtenu de l'administration fiscale britannique en février 2013, Société Générale n'ayant plus la nécessité de recourir à SGOE en tant que prestataire de service sur le marché anglais, ce qui explique également la variation au passif du poste dépôts de la clientèle de - 25 Md EUR dont - 19 Md EUR avec SGOE et SGA.

Les encours de crédit de trésorerie alloués par les succursales ont progressé de 7,2 Md EUR.

Dans un environnement de baisse continue des taux et de perspectives économiques médiocres, les encours de dépôts bilanciels du réseau France s'inscrivent en légère hausse de 1,4 Md EUR.

Les marchés actions des pays développés ont connu des trajectoires irrégulières perturbées à partir de juin par des tensions géopolitiques (crise ukrainienne) et par les craintes d'un ralentissement de la croissance mondiale. En dépit des faibles niveaux de volatilité et de volumes liés à l'aversion au risque dans un contexte défavorable, le Groupe a confirmé ses positions sur le cash actions dont les encours ont progressé de 14 Md EUR. Au passif la variation du poste opérations sur titres s'explique par l'augmentation des encours de dettes sur titres empruntés (+ 39 Md EUR), des dépôts collatéralisés des établissements de crédit (+ 15 Md EUR). et de la clientèle financière (+ 15 Md EUR).

Pour les autres comptes financiers, volatils par essence, tant à l'actif qu'au passif, la variation est liée à la valorisation des dérivés et à la baisse des dépôts de garantie versés et reçus au titre des opérations de marché.

Société Générale dispose d'un panel diversifié de sources et de supports de refinancement :

- des ressources stables composées des capitaux propres et d'emprunts obligataires et subordonnés (59 Md EUR) ;
- des ressources clientèle collectées sous forme de dépôts qui constituent une part significative des ressources (28 % du total bilan) ;
- des ressources issues d'opérations interbancaires (120 Md EUR) sous forme de dépôts et d'emprunts ;
- des ressources de marché levées grâce à une politique active de diversification qui s'appuie sur diverses natures de dette (émissions obligataires non sécurisées et sécurisées…), de supports d'émissions (EMTN, certificats de dépôts), de devises et de bassins d'investisseurs (81 Md EUR).

La structure de financement du groupe s'appuie sur une collecte de dépôts soutenue dans l'ensemble de ses activités et l'allongement de ses sources de financement ce qui traduit les efforts de Société Générale ces dernières années pour renforcer la structure de son bilan.

ANALYSE DU RÉSULTAT DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

	2014						2013		
		14/13		14/13		14/13			
(En M EUR)	France	(%)	Étranger	(%)	Société Générale	(%)	France	Étranger	Société Générale
Produit net bancaire	**8 184**	**(3)**	**2 587**	**10**	**10 771**	**(1)**	**8 473**	**2 361**	**10 834**
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 334)	(7)	(1 698)	6	(8 032)	(4)	(6 805)	(1 596)	(8 401)
Résultat brut d'exploitation	**1 850**	**11**	**889**	**16**	**2 739**	**13**	**1 668**	**765**	**2 433**
Coût du risque	(241)	(78)	(49)	(62)	(290)	(77)	(1 151)	(130)	(1 281)
Résultat d'exploitation	**1 609**	**211**	**840**	**32**	**2 449**	**113**	**517**	**635**	**1 152**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(1 350)	(200)	(4)	(75)	(1 354)	(202)	1 347	(16)	1 331
Résultat courant avant impôt	**259**	**(86)**	**836**	**35**	**1 095**	**(56)**	**1 864**	**620**	**2 484**
Impôt sur les bénéfices	257	(31)	(356)	137	(99)	(145)	371	(150)	221
Dotation nette aux provisions réglementées	-	N/A	-	N/A	-	N/A	9	-	9
Résultat net	**516**	**(77)**	**480**	**2**	**996**	**(63)**	**2 244**	**470**	**2 714**

En 2014, Société Générale extériorise un résultat brut d'exploitation de + 2,7 Md EUR en augmentation de 0,3 Md EUR par rapport à celui de 2013 du fait d'une part d'une stabilisation du PNB et d'une baisse des charges d'exploitation de 0,4 Md EUR d'autre part.

- L'année 2014 a connu quelques éléments non récurrents :
  - pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision du Conseil d'État relative au précompte, Société Générale a inscrit à son passif une provision pour litiges qui a fait l'objet en 2014 d'une dotation complémentaire de 0,4 Md EUR pour la porter à 1,1 Md EUR,
  - la provision pour risques pays a été reprise pour être affectée à des provisions pour titres de participations de filiales étrangères. Ainsi, la reprise a une incidence de + 0,8 Md EUR sur le coût net du risque. Les dotations sur titres de participations sont quant à elles comptabilisées dans la marge Gains ou pertes sur actifs immobilisés ;
- le produit net bancaire est stable à 10,8 Md EUR :
  - dans un environnement macroéconomique difficile, le réseau Société Générale de la Banque de Détail en France affiche une activité commerciale résiliente et poursuit sa stratégie d'innovation au service de ses clients. Par ailleurs, le réseau démontre la solidité de son fonds de commerce avec une conquête clientèle se traduisant par une augmentation du nombre d'ouvertures nettes de comptes à vue des clients particuliers. Les revenus du réseau Société Générale de la Banque de détail en France sont résilients ; la hausse des encours de dépôts et la hausse de la marge sur crédits compensant la baisse des taux de replacement des dépôts et la baisse des encours de crédit. Les commissions sont en baisse sur cette même période, notamment en raison du nouveau plafonnement des commissions d'intervention ;
  - les activités de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs enregistrent une légère baisse par rapport à 2013. Les activités de marché ont fait face en 2014 à

une instabilité des marchés, à de nouvelles baisses des taux d'intérêts et à une aversion au risque entraînant de faibles niveaux de volatilité et de volumes. Les activités de financement et conseil signent une bonne année sur l'ensemble de ses métiers.

- les charges d'exploitations retraitées de la transaction conclue en 2013 avec la Commission Européenne suite aux investigations sur l'Euribor à hauteur de 0,5 Md EUR, sont stables entre 2013 et 2014.
- le montant du CICE s'élève à 38 M EUR en 2014 (contre 26 M EUR en 2013) et a été utilisé conformément à la réglementation ;
- la charge nette du risque qui s'établit à 0,3 Md EUR à fin 2014 est en diminution de 1,0 Md EUR. Elle intègre en particulier une dotation complémentaire à la provision pour litiges de - 0,4 Md EUR (contre - 0,4 Md EUR en 2013). La variation entre 2013 et 2014 résulte d'une part de la diminution du coût net du risque sur les activités de banque de détail et sur la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et d'autre part de la reprise de la provision pour risque pays pour 0,8 Md EUR afin d'être affectée à des provisions pour titres de participations de filiales étrangères ;
- la conjugaison de l'ensemble de ces éléments entraîne une augmentation du résultat d'exploitation de 1,3 Md EUR ;
- en 2013, les gains sur actifs immobilisés étaient fortement impactés par la cession de l'intégralité de la participation de Société Générale dans NSGB soit 77,17 % à Qatar National Bank Group. Cette cession avait généré une plus-value de 1,3 Md EUR. En 2014, cette marge est principalement affectée par le provisionnement de titres de participations de filiales étrangères et notamment de Rosbank (- 0,6 Md EUR), Splitska Banka (- 0,5 Md EUR) et SG Banco Brasil (- 0,5 Md EUR) ;
- le résultat net après impôt s'établit donc à 1,0 Md EUR fin 2014 contre 2,7 Md EUR fin 2013.

ÉCHÉANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

	31.12.2014					31.12.2013				
	Dettes non échues					Dettes non échues				
(En M EUR)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Dettes échues	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Dettes échues	Total
Dettes fournisseurs	54	41	1	21	117	71	51	9	25	156

Les dates d'échéance correspondent à des conditions calculées à 60 jours date de factures.

Le traitement des factures fournisseurs de Société Générale en France est en grande partie centralisé. Le service en charge de ce traitement assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de Société Générale en France. Les agences du réseau France quant à elles disposent d'équipes spécifiques de traitement et de règlement de leurs propres factures.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Groupe, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, le délai moyen de règlement des factures est compris entre 3 et 7 jours.

RÉSULTATS FINANCIERS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES)

	2014	2013	2012	2011	2010
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en M EUR)[1]	1 007	998	975	970	933
Nombre d'actions émises[2]	805 207 646	798 716 162	780 273 227	776 079 991	746 421 631
Résultats globaux des opérations effectuées (en M EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes[3]	25 119	25 887	27 982	31 197	26 714
Résultat avant impôts, amortissements, provisions, participation et FRBG	2 823	3 901	1 210	4 980	4 057
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	12	10	9	31	15
Impôt sur les bénéfices	99	(221)	(257)	(205)	817
Résultat après impôts, amortissements et provisions	996	2 714	1 283	1 019	1 362
Distribution de dividendes	966[4]	799	351	-	1 306
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	3,37	5,15	1,87	6,64	4,32
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,24	3,40	1,64	1,31	1,82
Dividende versé à chaque action	1,20[4]	1,00	0,45	-	1,75
Personnel					
Effectifs moyens	45 450	45 606	46 114	47 540	46 316
Montant de la masse salariale (en M EUR)	3 472	3 459	3 862	3 298	3 340
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en M EUR)	1 423	1 407	1 404	1 349	1 443

(1) Société Générale a procédé en 2014 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 8,11 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 178,6 M EUR :
- 6,39 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 177 M EUR ;
- 1,63 M EUR d'attribution gratuite et conditionnelle d'actions SG aux salariés prélevées sur les réserves ;
- 0,09 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assorties d'une prime d'émission de 1,6 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2014, le capital se compose de 805 207 646 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

(3) Le chiffre d'affaires est formé des produits d'intérêts, des revenus des titres à revenu variable, des commissions reçues, du résultat net des opérations financières et des autres produits d'exploitation.

(4) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2014

Au cours de l'année 2014, Société Générale a notamment effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

À l'étranger	**En France**
Création	**Création**
Prise de participation	**Prise de participation**
Acquisition Euronext N.V – Newedge USA	**Acquisition** Amundi Group – Newedge Group
Renforcement de participation Rosbank	**Renforcement de participation** Boursorama
Souscription aux augmentations de capital	**Souscription aux augmentations de capital**
Cession totale	**Cession totale**
Allégement de la participation[1]	**Allégement de la participation**[1] Amundi Group – Étoile Gestion Holding – European Mortgage Investment - Généfinance

(1) Comprend les réductions de capital, les transmissions universelles de patrimoine et les liquidations.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2014 par le portefeuille de Société Générale :

Franchissement en hausse[1]				Franchissement en baisse[1]			
Seuil	Sociétés	% du capital 31.12.2014	% du capital 31.12.2013	Seuil	Sociétés	% du capital 31.12.2014	% du capital 31.12.2013
5 %				5 %			
10 %				10 %			
20 %				20 %			
33,33 %				33,33 %			
50 %				50 %			
66,66 %	Boursorama	79,512 %	55,62 %	66,66 %	Étoile Gestion Holding[2]	-	100 %
	Newedge Group	100 %	50 %				
	Newedge USA	100 %	-				

(1) Titres pour lesquels les franchissements de seuils sont exprimés en pourcentage de détention directe par Société Générale SA.
(2) Prises de participation conformément à l'article L. 233.6 du Code de commerce.

INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 511-4-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER CONCERNANT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SA

Au titre de sa présence de longue date dans le marché des matières premières, Société Générale propose des produits dérivés sur les matières premières agricoles pour répondre aux différents besoins de ses clients, notamment, la gestion des risques pour la clientèle entreprises (producteurs, consommateurs) et l'exposition aux marchés des matières premières pour la clientèle investisseurs (gestionnaires, fonds, compagnies d'assurance). L'offre de Société Générale couvre un large panel de sous-jacents : le sucre, le cacao, le café, le coton, le jus d'orange, le maïs, le blé, le colza, le soja, l'avoine, les bovins, les porcins, le lait et le riz. Société Générale propose des produits vanilles (par exemple, achat à terme), des options, des stratégies optionnelles et des produits structurés avec un niveau accru de complexité. L'exposition aux matières premières agricoles peut-être fournie à travers des produits dont la valeur dépend d'un (mono sous-jacent) ou de plusieurs sous jacents (multi sous-jacents). L'utilisation de produits multi sous-jacents concerne avant tout la clientèle investisseurs.

Société Générale gère les risques qui résultent de ces positions soit dans le marché de gré à gré face aux acteurs traditionnels (négociants, traders, banques, courtiers) soit sur les marchés organisés :

- NYSE LIFFE pour le cacao, le maïs, le blé, l'huile de colza et le sucre ;
- ICE FUTURES US pour le cacao, le café, le coton, le jus d'orange, le sucre et le blé ;
- ICE FUTURES Canada pour le canola ;
- les marchés du CME Group pour le maïs, le soja, le blé, l'avoine, les bovins, les porcins, le lait et le riz ;
- la bourse de Minneapolis pour le blé.

La liste ci-dessus n'est pas figée et peut être amenée à évoluer.

Société Générale a mis en place un certain nombre de mesures afin de prévenir ou de détecter tout impact substantiel résultant des activités décrites ci-dessus :

- l'activité est encadrée par des limites qui sont approuvées et surveillées par des équipes de suivi des risques indépendantes des opérateurs ;
- plus spécifiquement, l'activité de Société Générale sur les marchés organisés est encadrée par les limites fixées par le prestataire de services d'investissement qui compense les opérations ;
- afin de prévenir tout comportement inapproprié, les opérateurs de Société Générale ont des mandats et des manuels qui fixent leur champ d'action et reçoivent régulièrement des formations sur les règles de bonne conduite ;
- des contrôles quotidiens sont réalisés pour détecter les activités suspectes. Ces contrôles incluent spécifiquement le respect des règles de la CFTC (*U.S. Commodity Futures Trading* Commission) et des marchés organisés sur les limites d'emprise, qui visent à ce qu'aucun opérateur ne puisse avoir une position sur le marché telle qu'il puisse en influencer le correct équilibre ;
- l'ensemble encadre l'activité par type de contrat et maturité et impose des obligations déclaratives pour les positions qui excèdent certains seuils.

5. COMPTES ANNUELS

États financiers de Société Générale

BILAN SOCIAL

ACTIF

(En M EUR)		31.12.2014	31.12.2013
Caisse, Banques centrales, Comptes courants postaux		41 634	55 190
Créances sur les établissements de crédit	(note 2)	175 894	166 006
Opérations avec la clientèle	(note 3)	301 022	303 305
Opérations de crédit-bail et de location assimilées		8	10
Effets publics et valeurs assimilées	(note 4)	84 861	59 132
Obligations et autres titres à revenu fixe	(note 4)	107 809	105 343
Actions et autres titres à revenu variable	(note 4)	110 746	96 838
Participations et autres titres détenus à long terme	(note 5)	507	431
Parts dans les entreprises liées	(note 6)	27 686	29 653
Immobilisations corporelles et incorporelles	(note 7)	2 127	2 142
Actions propres	(note 8)	356	437
Autres actifs et comptes de régularisation	(note 9)	194 335	181 102
Total		**1 046 985**	**999 589**

HORS-BILAN

(En M EUR)		31.12.2014	31.12.2013
Engagements de financement donnés	(note 18)	133 960	111 985
Engagements de garantie donnés	(note 18)	257 865	199 327
Engagements donnés sur titres		15 354	15 468
Opérations en devises	(note 31)	1 062 378	964 355
Engagements sur instruments financiers à terme	(note 19)	19 196 587	19 408 812

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

PASSIF

(En M EUR)		31.12.2014	31.12.2013
Banques centrales, Comptes courants postaux		4 048	3 512
Dettes envers les établissements de crédit	(note 10)	222 272	201 468
Opérations avec la clientèle	(note 11)	353 538	363 773
Dettes représentées par un titre	(note 12)	88 167	108 673
Autres passifs et comptes de régularisation	(note 13)	305 310	247 910
Provisions	(note 14)	21 346	26 416
Dettes subordonnées	(note 16)	18 858	14 784
Capitaux propres			
Capital	(note 17)	1 006	998
Primes d'émission	(note 17)	20 417	20 238
Réserves et report à nouveau	(note 17)	11 027	9 103
Résultat de l'exercice	(note 17)	996	2 714
Sous-total		**33 446**	**33 053**
Total		**1 046 985**	**999 589**

HORS-BILAN

(En M EUR)		31.12.2014	31.12.2013
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	(note 18)	56 275	62 821
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	(note 18)	48 019	47 518
Engagements reçus sur titres		18 740	19 101
Opérations en devises	(note 31)	1 066 772	965 596

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

(En M EUR)		2014	2013
Intérêts et produits assimilés		*16 774*	*18 804*
Intérêts et charges assimilées		*(15 805)*	*(16 470)*
Net des intérêts et produits assimilés	(note 20)	969	2 334
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location		-	1
Revenus des titres à revenu variable	(note 21)	2 475	2 221
Commissions (produits)		*3 842*	*3 822*
Commissions (charges)		*(1 088)*	*(1 148)*
Net des commissions	(note 22)	2 754	2 674
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	(note 23)	3 725	3 501
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	(note 23)	815	433
Autres produits d'exploitation bancaire		*30 233*	*39 375*
Autres charges d'exploitation bancaire		*(30 200)*	*(39 705)*
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		33	(330)
Produit net bancaire		**10 771**	**10 834**
Frais de personnel	(note 24)	(4 798)	(4 788)
Autres frais administratifs		(2 876)	(3 283)
Dotations aux amortissements		(358)	(330)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		**(8 032)**	**(8 401)**
Résultat brut d'exploitation		**2 739**	**2 433**
Coût du risque	(note 27)	(290)	(1 281)
Résultat d'exploitation		**2 449**	**1 152**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(note 28)	(1 354)	1 332
Résultat courant avant impôt		**1 095**	**2 484**
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	(note 29)	(99)	221
Dotation nette aux provisions réglementées		-	9
Résultat net		**996**	**2 714**

Une information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est mentionnée dans les notes annexes aux comptes consolidés du groupe Société Générale ; en conséquence, cette information n'est pas fournie dans les notes annexes aux comptes sociaux de Société Générale.

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

6. NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Note 1

PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de Société Générale ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les états financiers des succursales étrangères ayant été établis d'après les règles des pays d'origine, les principaux retraitements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables français.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés *prorata temporis* en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (Cf. infra). Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

MÉTHODE DE CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, le bilan et le hors-bilan des succursales sont convertis sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée dans une rubrique de réserves intitulée *Écart de conversion*. Les pertes ou profits provenant de la conversion des résultats en devises des succursales viennent également en variation des réserves dans cette même rubrique.

L'écart de conversion relatif aux dotations en capital des succursales étrangères figure dans la rubrique *Comptes de régularisation*.

Les écarts de conversion relatifs aux succursales de la zone Euro sont maintenus dans les capitaux propres, et ne seront inscrits au compte de résultat que lors de la cession de ces entités.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Société Générale de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant des dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la

rubrique *Coût du risque*, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ajustées pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles et, le cas échéant, par le jugement d'experts. Les variations de dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en *Coût du risque*. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

PORTEFEUILLE-TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières* du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Société Générale a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement incluent également les titres de transaction et de placement que Société Générale a décidé de reclasser dans les conditions particulières décrites ci-dessus (situation exceptionnelle de marché ou titres qui ne sont plus négociables sur un marché actif).

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Société Générale, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec Société Générale, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Société Générale.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Société Générale, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, Société Générale a appliqué cette approche en retenant *a minima* les composants et durées d'amortissement suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions comprennent :

- les provisions pour risques pays à caractère de réserve qui sont déterminées de manière forfaitaire en date d'arrêté sur la base de l'appréciation par Société Générale des risques portés par le Groupe sur les pays concernés ou les débiteurs situés dans ces pays en fonction de différents critères, tels que l'évaluation de la situation économique, financière et sociopolitique du pays, ou encore les taux de décote appliqués sur le marché secondaire ;
- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont présentées dans la note 14. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que Société Générale estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Le règlement 99-06 du Comité de la réglementation bancaire a défini les ressources du fonds de garantie des dépôts. Elles sont constituées de certificats d'association souscrits par chaque établissement, et de cotisations annuelles. Le règlement 99-08 du Comité de la réglementation bancaire a fixé le montant global des cotisations dont le versement a été appelé auprès de la place au cours de la période 1999 à 2002 afin de constituer le fonds de garantie. La moitié de ces cotisations a été versée sous la forme d'un dépôt de garantie. Les certificats d'association et les dépôts de garantie sont classés au bilan parmi les débiteurs divers. L'ensemble

des cotisations déterminées pour la constitution initiale du fonds de garantie et dont le versement par Société Générale est intervenu au cours des exercices 2000 à 2002 avait fait l'objet d'une provision dotée à fin 1999 en résultat exceptionnel. Depuis lors, les cotisations versées sont enregistrées en *Autres frais administratifs*.

Dans le cas de plans d'options d'achat et de plans d'attribution gratuite d'actions consentis aux salariés, une provision doit être constatée à hauteur de la moins-value que subira l'entité lors de la remise des actions aux salariés.

Cette provision pour risques est dotée dans la rubrique *Frais de personnel* pour un montant égal à la différence :

- entre le cours de Bourse des actions propres à la date d'arrêté et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité n'a pas encore acquis les actions propres à remettre aux salariés ;
- entre le prix de revient des actions propres déjà détenues et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité a déjà acquis les actions propres à remettre aux salariés.

Lorsque l'attribution des actions aux salariés est conditionnée à la présence de ces derniers dans l'entité à l'issue du plan ou à la réalisation d'une condition de performance, la dotation à la provision est étalée linéairement sur la durée de cette période d'acquisition des droits.

Dans le cas de plans d'options de souscription d'actions, aucune charge ne doit être comptabilisée au titre des actions à émettre.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour Société Générale des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour Société Générale font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêts. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existants à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours de dépôts au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en « titres de placement » (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les « titres de transaction ».

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net sur opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme.*

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes…) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché ;
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise ;
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net sur opérations financières*.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis,* selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en *Résultat net sur opérations financières*.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Société Générale enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif de la Société Générale est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Société Générale, en France et dans ses succursales à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de Société Générale sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels Société Générale s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation…) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture…) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

COÛT DU RISQUE

La rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique *Gains ou pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *produit net bancaire*.

CHARGE FISCALE

Impôts courants

Société Générale a mis en place, depuis l'exercice 1989, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2014, 296 sociétés filiales ont conclu une convention d'intégration fiscale avec Société Générale. Chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale avec Société Générale.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; depuis le 1er janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation à l'impôt sur les sociétés d'une quote-part de frais et charges de 12 % sur le montant des plus-values brutes, soit un taux effectif de 4,13 %. S'y ajoutent :

- une Contribution Sociale sur les Bénéfices égale à 3,3 % assise sur l'impôt sur les sociétés (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000 ;
- jusqu'au 30 décembre 2015, une contribution exceptionnelle égale à 10,7 % assise sur l'impôt sur les sociétés instaurée en 2011.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés à hauteur de 95 %.

Impôts différés

Société Générale utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes annuels.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2014 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés de l'entité fiscale française s'élèvent à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'aucune actualisation.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par Société Générale dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Société Générale.

Note 2

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Comptes et prêts		
à vue		
Comptes ordinaires	15 429	20 892
Prêts et comptes au jour le jour	508	860
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
à terme		
Prêts et comptes à terme	66 492	69 806
Prêts subordonnés et participatifs	4 912	5 021
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachées	223	312
Total brut	**87 564**	**96 891**
Dépréciations	(37)	(44)
Total net	**87 527**	**96 847**
Titres reçus en pension	88 367	69 159
Total[1][2]	**175 894**	**166 006**

(1) Au 31 décembre 2014, le montant des créances douteuses s'élève à 75 M EUR (dont 25 M EUR de créances douteuses compromises) contre 150 M EUR (dont 24 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2013.

(2) Dont créances concernant les entreprises liées : 70 863 M EUR au 31 décembre 2014 (contre 67 628 M EUR au 31 décembre 2013).

Note 3

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Créances commerciales[1]	2 204	2 317
Autres concours à la clientèle :		
Crédits de trésorerie	51 985	43 942
Crédits à l'exportation	9 758	10 126
Crédits d'équipement	38 723	40 280
Crédits à l'habitat	63 713	64 813
Autres crédits à la clientèle	58 566	67 766
Sous-total[2] [3]	**222 745**	**226 927**
Comptes ordinaires débiteurs	10 884	11 534
Créances rattachées	1 155	1 135
Total brut	**236 988**	**241 913**
Dépréciations	(3 856)	(3 706)
Total net	**233 132**	**238 207**
Valeurs reçues en pension	851	476
Titres reçus en pension	67 039	64 622
Total[4]	**301 022**	**303 305**

(1) Dont créances remises en garantie de passif : 67 737 M EUR dont éligibles au refinancement de la Banque de France : 9 240 M EUR au 31 décembre 2014 (13 304 M EUR au 31 décembre 2013).

(2) Dont prêts participatifs : 1 679 M EUR au 31 décembre 2014 (1 716 M EUR au 31 décembre 2013).

(3) Au 31 décembre 2014, le montant des créances douteuses s'élève à 8 180 M EUR (dont 3 371 M EUR de créances douteuses compromises) contre 8 339 M EUR (dont 3 173 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2013.

(4) Dont créances concernant les entreprises liées : 51 923 M EUR au 31 décembre 2014 (63 762 M EUR au 31 décembre 2013).

Note 4

EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

	31.12.2014				31.12.2013			
(En M EUR)	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
Portefeuille de transaction	58 514	110 126	77 050	245 690	35 947	96 206	71 763	203 916
Portefeuille de placement[1] :								
Montant brut	26 059	547	11 652	38 258	22 841	574	13 395	36 810
Dépréciations	(13)	(22)	(56)	(91)	(23)	(35)	(84)	(142)
Montant net	26 046	525	11 596	38 167	22 818	539	13 311	36 668
Portefeuille d'investissement :								
Montant brut	129	-	19 036	19 165	157	-	20 127	20 284
Dépréciations	-	-	(19)	(19)	-	-	(37)	(37)
Montant net	129	-	19 017	19 146	157	-	20 090	20 247
Créances rattachées	172	95	146	413	210	93	179	482
Total	**84 861**	**110 746**	**107 809**	**303 416**	**59 132**	**96 838**	**105 343**	**261 313**

(1) Dont titres éligibles au refinancement Banque de France : 25 617 M EUR.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES TITRES

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Valeur estimée des titres de placement :		
Plus-values latentes (*)	1 608	1 121
Résultat latent du portefeuille d'investissement hors portefeuille reclassé	4	6
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement	127	16
Parts d'OPCVM détenues :		
- OPCVM français	3 257	2 931
- OPCVM étrangers	5 083	5 213
dont OPCVM de capitalisation	190	207
Montant des titres cotés (**)	209 892	210 376
Transfert de titres de la catégorie placement vers la catégorie investissement	18 980	17 427
Montant des titres subordonnés	338	149
Montant des titres prêtés	50 517	33 491

* Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

** Au 31 décembre 2014, le montant des titres de transaction cotés s'élève à 152 797 M EUR contre 142 801 M EUR au 31 décembre 2013.

Note 5

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Etablissements de crédit	409	369
Autres	219	180
Total brut[1]	**628**	**549**
Dépréciations	(121)	(118)
Total net	**507**	**431**

(1) Les principaux mouvements de l'exercice concernent :
- l'acquisition d'actions Euronext : + 40 M EUR ;
- la souscription à l'augmentation de capital et l'acquisition d'actions de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH) : + 35 M EUR.

Note 6

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Etablissements de crédit	**25 882**	**25 756**
Cotés	5 460	6 172
Non cotés	20 422	19 584
Autres	**8 086**	**9 015**
Cotés		
Non cotés	8 086	9 015
Total brut des parts dans les entreprises liées[1]	**33 968**	**34 771**
Dépréciations[2]	(6 282)	(5 118)
Total net	**27 686**	**29 653**

(1) Les principaux mouvements de l'exercice concernent :
- l'acquisition de Newedge USA à Newedge Group : + 597 M EUR ;
- l'acquisition de 50 % de Newedge Group à Crédit Agricole SA et son augmentation de capital : + 372 M EUR ;
- l'acquisition d'actions Boursorama dans le cadre de l'OPA : + 261 M EUR ;
- l'acquisition d'actions Rosbank aux minoritaires : + 237 M EUR ;
- la fusion absorption d'Étoile Gestion Holding : - 226 M EUR ;
- le transfert des titres Amundi suite à la fusion absorption d'Etoile Gestion Holding : + 155 M EUR ;
- la cession des titres Amundi à Crédit Agricole SA : - 349 M EUR ;
- la réduction de capital Généfinance : - 660 M EUR ;
- la réduction de capital European Mortgage Investment : - 543 M EUR.

(2) Les principaux mouvements sur provision concernent :
- la dotation Rosbank : - 647 M EUR ;
- la dotation Splitska Banka : - 452 M EUR ;
- la dotation Banco SG Brasil : - 452 M EUR ;
- la reprise sur cession SG Leasing XII : + 202 M EUR ;
- la reprise SG Consumer Finance : + 108 M EUR.

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 7

IMMOBILISATIONS

(En M EUR)	Valeur brute 31.12.2013	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31.12.2014	Amortissements et dépréciations cumulés 31.12.2014	Valeur nette 31.12.2014
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels, frais d'études informatiques	1 640	42		48	1 730	(1 370)	360
Autres	859	209	(29)	(183)	856	(6)	850
Sous-total	**2 499**	**251**	**(29)**	**(135)**	**2 586**	**(1 376)**	**1 210**
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	600	13	(10)	34	637	(230)	407
Autres	2 278	158	(71)	(36)	2 329	(1 822)	507
Sous-total	**2 878**	**171**	**(81)**	**(2)**	**2 966**	**(2 052)**	**914**
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION							
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	5	-	-	-	5	(3)	2
Autres	7	-	-	-	7	(6)	1
Sous-total	**12**	**-**	**-**	**-**	**12**	**(9)**	**3**
Total immobilisations	**5 389**	**422**	**(110)**	**(137)**	**5 564**	**(3 437)**	**2 127**

Note 8

ACTIONS PROPRES

	31.12.2014			31.12.2013		
(En M EUR)	Quantité	Valeur comptable[2]	Valeur de marché	Quantité	Valeur comptable[2]	Valeur de marché
Titres de transaction[1]	400 000	14	14	-	-	-
Titres de placement	11 054 906	342	401	13 522 688	437	551
Titres immobilisés	-	-	-			
Total	**11 454 906**	**356**	**415**	**13 522 688**	**437**	**551**

Valeur nominale de l'action : 1,25 euro.

Cours de l'action au 31 décembre 2014 : 34,99 euros.

(1) Le Groupe a mis en place le 22 août 2011 un contrat de liquidité qui, pour sa mise en œuvre, a été doté de 170 M EUR afin d'intervenir sur le titre Société Générale.

(2) La valeur comptable est évaluée conformément au nouvel avis du CNC n° 2008-17 approuvé le 6 novembre 2008 relatif aux *stock-options* et attributions gratuites d'actions.

Note 9

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Autres actifs		
Débiteurs divers[1]	44 731	37 067
Primes sur instruments conditionnels achetés	99 009	86 827
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	2 262	2 140
Autres emplois divers	822	1 463
Sous-total	**146 824**	**127 497**
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	307	293
Impôts différés	4 884	5 071
Produits à recevoir	2 190	1 912
Autres comptes de régularisation[2]	40 207	46 429
Sous-total	**47 588**	**53 705**
Total brut	**194 412**	**181 202**
Dépréciations	(77)	(100)
Total net	**194 335**	**181 102**

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.
(2) La valorisation des dérivés représente 34 383 M EUR (42 214 M EUR au 31 décembre 2013).

Impôts différés		
G.I.E. de crédit-bail	(28)	(42)
Plus values internes au groupe fiscal	(171)	(174)
Autres (principalement sur provisions)	5 083	5 287
Total	**4 884**	**5 071**

Note 10

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	16 576	17 753
Valeurs données en pension au jour le jour	-	4
Sous-total	**16 576**	**17 757**
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	102 969	96 084
Valeurs données en pension à terme	-	-
Sous-total	**102 969**	**96 084**
Dettes rattachées	267	269
Total dettes	**119 812**	**114 110**
Titres donnés en pension	102 460	87 358
Total[1]	**222 272**	**201 468**

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 72 578 M EUR au 31 décembre 2014 (69 025 M EUR au 31 décembre 2013).

Note 11

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue	37 492	38 799
À terme	15 574	14 422
Sous-total	**53 066**	**53 221**
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	30 886	27 585
Particuliers	23 828	22 372
Clientèle financière	12 878	18 944
Autres	5 171	9 383
Sous-total	**72 763**	**78 284**
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	43 147	39 590
Particuliers	964	1 121
Clientèle financière	110 246	135 264
Autres	10 308	7 986
Sous-total	**164 665**	**183 961**
Dettes rattachées	973	922
Total dépôts clientèle	**291 467**	**316 388**
Valeurs données en pension à la clientèle	89	209
Titres donnés en pension à la clientèle	61 982	47 176
Total[1]	**353 538**	**363 773**

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 115 601 M EUR au 31 décembre 2014 (135 170 M EUR au 31 décembre 2013).

Note 12

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Bons de caisse	1	1
Emprunts obligataires	26	37
Dettes rattachées	26	27
Sous-total	**53**	**65**
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	87 077	107 552
Dettes rattachées	1 037	1 056
Total	**88 167**	**108 673**

Note 13

AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Opérations sur titres		
Dettes sur titres empruntés	83 246	44 514
Autres dettes de titres	45 649	44 757
Sous-total	**128 895**	**89 271**
Autres passifs		
Créditeurs divers[1]	39 230	31 926
Primes sur instruments conditionnels vendus	106 023	93 009
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	4 983	5 024
Autres opérations sur titres	-	1
Dettes rattachées	119	104
Sous-total	**150 355**	**130 064**
Comptes de régularisation		
Charges à payer	3 721	3 751
Impôts différés	3	-
Produits constatés d'avance	3 629	5 073
Autres comptes de régularisation[2]	18 707	19 751
Sous-total	**26 060**	**28 575**
Total	**305 310**	**247 910**

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

(2) La valorisation des dérivés représente 14 195 M EUR (16 558 M EUR au 31 décembre 2013).

Note 14

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Dépréciations d'actifs:		
Etablissements de crédit	37	44
Crédits à la clientèle	3856	3706
Crédit-bail	-	-
Autres actifs	77	100
Sous-total[1]	**3970**	**3850**
Provisions:		
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays[2]	-	782
Engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	9	7
Engagements hors-bilan avec la clientèle	194	208
Provisions sectorielles et autres	792	742
Provisions pour autres risques et charges	20351	24677
Sous-total	**21346**	**26416**
Stock de provisions et dépréciations (hors titres)[4]	**25316**	**30266**
Dépréciation de titres[3]	6513	5415
Stock global de provisions et dépréciations	**31829**	**35681**

(1) Dont dépréciation sur encours douteux compromis: 2 762 M EUR.
(2) La provision pour risques pays a été utilisée et affectée à des provisions sur titres de participations de filiales étrangères (Cf. Note 6).
(3) Hors actions propres.

(4) La variation du stock de provisions et dépréciations s'analyse comme suit:

(En M EUR)	Stock au 31.12.2013	Dotations nettes: Par coût net du risque	Dotations nettes: Par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	Stock au 31.12.2014
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays	782	(775)			(7)	-
Dépréciations	3850	504		(442)	58	3970
Provisions[5]	25634	425	(5371)	(58)	716	21346
Total	**30266**	**154**	**(5371)**	**(500)**	**767**	**25316**

(5) Analyse des provisions:

(En M EUR)	Stock au 31.12.2013	Dotations nettes: Par coût net du risque	Dotations nettes: Par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	Stock au 31.12.2014
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédits	7	2				9
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	208	(14)				194
Provisions sectorielles et autres	742	37			13	792
Provisions sur avantages au personnel	1070		(65)		8	1013
Provisions pour restructurations et litiges frais généraux	59		(42)		1	18
Provisions pour impôt	96		61	(24)	4	137
Provisions sur instruments financiers à terme	22427		(5434)		693	17686
Autres provisions pour risques et charges[6]	1025	400	109	(34)	(3)	1497
Total	**25634**	**425**	**(5371)**	**(58)**	**716**	**21346**

(6) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision du Conseil d'État relative au précompte, Société Générale a inscrit à son passif une provision pour litiges qui a fait l'objet en 2014 d'une dotation complémentaire de 400 M EUR pour la porter à 1 100 M EUR.

Note 15

COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

1. ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Plans d'épargne-logement (PEL)		
• ancienneté de moins de 4 ans	6 008	4 955
• ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	3 782	2 768
• ancienneté de plus de 10 ans	4 547	5 114
Sous-total	**14 337**	**12 838**
Comptes épargne-logement (CEL)	1 226	1 361
Total	**15 563**	**14 199**

2. ENCOURS DE CRÉDITS À L'HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
• ancienneté de moins de 4 ans	54	85
• ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	89	107
• ancienneté de plus de 10 ans	11	14
Total	**154**	**205**

3. PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2013	Dotations	Reprises	31.12.2014
Plans d'épargne-logement (PEL)				
• ancienneté de moins de 4 ans	6	-	(6)	-
• ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	10	-	(7)	3
• ancienneté de plus de 10 ans	89	101	-	190
Sous-total	**105**	**101**	**(13)**	**193**
Comptes épargne-logement (CEL)	5	-	(5)	-
Total	**110**	**101**	**(18)**	**193**

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles en 2014, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement se monte à 1,24 % des encours totaux au 31 décembre 2014.

4. MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 16

DETTES SUBORDONNÉES

(En M EUR) Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31.12.2014	31.12.2013
Titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée					
1er juillet 1985	EUR	348	perpétuelle	62	62
24 novembre 1986	USD	500	perpétuelle	204	180
30 juin 1994	JPY	15 000	perpétuelle	-	104
30 décembre 1996	JPY	10 000	perpétuelle	69	69
26 janvier 2005	EUR	1 000	perpétuelle	728	728
5 avril 2007	USD	1 100	perpétuelle	665	586
5 avril 2007	USD	200	perpétuelle	52	46
19 décembre 2007	EUR	600	perpétuelle	468	468
16 juin 2008	GBP	700	perpétuelle	649	606
7 juillet 2008	EUR	100	perpétuelle	100	100
27 février 2009	USD	450	perpétuelle	371	326
4 septembre 2009	EUR	1 000	perpétuelle	1 000	1 000
7 octobre 2009	USD	1 000	perpétuelle	824	725
6 septembre 2013	USD	1 250	perpétuelle	1 030	906
18 décembre 2013	USD	1 750	perpétuelle	1 441	1 269
7 avril 2014	EUR	1 000	perpétuelle	1 000	-
25 juin 2014	USD	1 500	perpétuelle	1 235	-
Sous-total[1]				**9 898**	**7 175**
Titres et dettes subordonnées à terme					
29 juin 1999	EUR	30	30 juin 2014	-	30
27 avril 2000	EUR	500	27 avril 2015	366	366
23 juin 2000	EUR	125	27 avril 2015	125	125
21 juillet 2000	EUR	78	31 juillet 2030	22	25
21 décembre 2001	EUR	300	21 décembre 2016	194	194
3 juillet 2002	EUR	180	3 juillet 2014	-	175
16 octobre 2002	EUR	170	16 octobre 2014	-	164
30 janvier 2003	GBP	450	30 janvier 2018	162	151
28 avril 2003	EUR	100	28 avril 2015	94	94
2 juin 2003	EUR	110	21 décembre 2016	110	110
13 octobre 2003	EUR	120	13 octobre 2015	113	113
29 décembre 2003	GBP	150	30 janvier 2018	193	180
4 février 2004	EUR	120	4 février 2016	114	114
12 mars 2004	EUR	300	12 mars 2019	-	249
6 mai 2004	EUR	120	6 mai 2016	113	113
29 octobre 2004	EUR	100	29 octobre 2016	94	94
3 février 2005	EUR	120	3 février 2017	112	112
13 mai 2005	EUR	100	13 mai 2017	90	90
16 août 2005	EUR	226	18 août 2025	216	216
30 septembre 2005	USD	75	30 septembre 2015	62	54
20 avril 2006	USD	1 000	20 avril 2016	427	376

(En M EUR) Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31.12.2014	31.12.2013
15 mai 2006	EUR	135	15 mai 2018	125	125
26 octobre 2006	EUR	120	26 octobre 2018	111	111
9 février 2007	EUR	124	11 février 2019	116	116
16 juillet 2007	EUR	135	16 juillet 2019	130	130
30 octobre 2007	EUR	134	30 octobre 2019	129	129
14 février 2008	EUR	225	14 février 2018	225	225
26 mars 2008	EUR	550	26 mars 2018	331	331
7 avril 2008	EUR	250	6 avril 2023	155	155
15 avril 2008	EUR	321	15 avril 2023	321	321
28 avril 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	50
14 mai 2008	EUR	150	6 avril 2023	150	150
14 mai 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	50
14 mai 2008	EUR	90	6 avril 2023	90	90
30 mai 2008	EUR	79	15 avril 2023	79	79
10 juin 2008	EUR	300	12 juin 2023	260	260
30 juin 2008	EUR	40	30 juin 2023	40	40
20 août 2008	EUR	1 000	20 août 2018	777	777
7 juin 2013	EUR	1 000	7 juin 2023	1 000	1 000
17 janvier 2014	USD	1 000	17 janvier 2024	823	-
16 septembre 2014	EUR	1 000	16 septembre 2026	1 000	-
Sous-total[1]				**8 569**	**7 284**
Dettes rattachées				**391**	**325**
Total[2]				**18 858**	**14 784**

(1) Le Conseil d'administration peut décider de différer partiellement ou totalement la rémunération des TSDI dans le cas où l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes sociaux n'aurait pas décidé la mise en paiement d'un dividende. Société Générale a émis, jouissance le 1er juillet 1985, 348 M EUR de titres subordonnés à durée indéterminée assortis de bons d'acquisition de certificats d'investissement privilégiés. Ceux-ci ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société, après remboursement complet des dettes non subordonnées.

Les autres titres et emprunts sont assortis d'une clause de remboursement anticipé à partir de leur dixième année, à la seule option de Société Générale.

(2) La charge nette des dettes subordonnées hors impôt et hors impact des rachats s'élève à 1 172 M EUR en 2014 (905 M EUR en 2013).

Note 17

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves, report à nouveau et résultat	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2012	**975**	**19 847**	**9 458**	**30 280**
Augmentation/diminution de capital[1][2]	23	391	(1)	413
Résultat de la période			2 714	2 714
Distribution de dividendes[3]			(345)	(345)
Autres mouvements[4]			(9)	(9)
Bilan au 31 décembre 2013	**998**	**20 238**	**11 817**	**33 053**
Augmentation/diminution de capital[5][6]	8	179	(2)	185
Résultat de la période			996	996
Distribution de dividendes[7]			(788)	(788)
Autres mouvements				-
Bilan au 31 décembre 2014	**1 006**	**20 417**	**12 023**	**33 446**

(1) Au 31 décembre 2013, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 998 395 202,50 EUR et se compose de 798 716 162 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.
Société Générale a procédé en 2013 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 23,0 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 390,6 M EUR :
- 11,0 M EUR liée à la distribution de dividendes, assortie d'une prime d'émission de 215,3 M EUR ;
- 10,8 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 173,6 M EUR ;
- 1,1 M EUR d'attribution gratuite et conditionnelle d'actions Société Générale aux salariés prélevées sur les réserves ;
- 0,094 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 1,6 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2013, le montant des réserves de Société Générale s'élève à 3 634 267 243,34 EUR et se compose de 97 534 153,38 EUR au titre de la réserve légale, 2 097 253 512,08 EUR au titre de la réserve spéciale des plus-values à long terme et 1 439 479 577,88 EUR au titre des autres réserves.

(3) Le montant de dividendes distribués en 2013 par Société Générale s'élève à 345 M EUR et se décompose de la manière suivante après neutralisation des dividendes sur actions propres pour 6,1 M EUR :
- 118,7 M EUR en numéraire ;
- 226,3 M EUR par attribution d'actions dont 11,0 M EUR d'augmentation de capital et 215,3 M EUR de prime d'émission.

(4) Dont provision pour investissement reprise au 31 décembre 2013 pour 9 M EUR.

(5) Au 31 décembre 2014, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 1 006 509 557,50 EUR et se compose de 805 207 646 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.
Société Générale a procédé en 2014 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 8,11 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 178,6 M EUR :
- 6,39 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 177 M EUR ;
- 1,63 M EUR d'attribution gratuite et conditionnelle d'actions Société Générale aux salariés prélevées sur les réserves ;
- 0,09 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 1,6 M EUR.

(6) Au 31 décembre 2014, le montant des réserves de Société Générale s'élève à 3 634 943 520,21 EUR et se compose de 99 839 520,25 EUR au titre de la réserve légale, 2 097 253 512,08 EUR au titre de la réserve spéciale des plus-values à long terme et 1 437 850 487,88 EUR au titre des autres réserves.

(7) Le montant de dividendes distribués en 2014 par Société Générale s'élève à 787,7 M EUR après neutralisation des dividendes sur actions propres pour 11,1 M EUR.

Note 18

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Engagements donnés[1]		
Engagements de financement		
- en faveur d'établissements de crédit	22 949	15 468
- en faveur de la clientèle	111 011	96 517
Total	**133 960**	**111 985**
Engagements de garantie		
- d'ordre d'établissements de crédit	135 707	123 465
- d'ordre de la clientèle	122 158	75 862
Total	**257 865**	**199 327**
Engagements reçus[2]		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	56 275	62 821
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	48 019	47 518
Total	**104 294**	**110 339**

(1) Dont engagements donnés aux entreprises liées : 35 425 M EUR au 31 décembre 2014 (28 482 M EUR au 31 décembre 2013).

(2) Dont engagements reçus d'entreprises liées : 4 606 M EUR au 31 décembre 2014 (4 482M EUR au 31 décembre 2013).

Note 19

ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

(En M EUR)	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Total 31.12.2014	Total 31.12.2013
Opérations fermes				
Opérations sur marchés organisés				
- contrats à terme de taux d'intérêt	503 672	-	503 672	510 116
- contrats à terme de change	74 219	-	74 219	62 226
- autres contrats à terme	1 123 206	324	1 123 530	1 100 675
Opérations de gré à gré				
- swaps de taux d'intérêt	10 719 939	72 679	10 792 618	11 228 571
- swaps financiers de devises	967 355	1 534	968 889	941 580
- FRA	1 846 090	-	1 846 090	1 653 220
- autres	16 278	33	16 311	16 659
Opérations conditionnelles				
- options de taux d'intérêt	2 138 001	-	2 138 001	2 284 965
- options de change	256 710	-	256 710	258 046
- options sur actions et indices	1 366 955	84	1 367 039	1 236 210
- autres options	109 508	-	109 508	116 544
Total	**19 121 933**	**74 654**	**19 196 587**	**19 408 812**

JUSTE VALEUR DES OPÉRATIONS QUALIFIÉES DE COUVERTURE

(En M EUR)	31.12.2014
Opérations fermes	
Opérations sur marchés organisés	
- contrats à terme de taux d'intérêt	-
- contrats à terme de change	-
- autres contrats à terme	37
Opérations de gré à gré	
- swaps de taux d'intérêt	2 859
- swaps financiers de devises	(532)
- FRA	-
- autres	-
Opérations conditionnelles	
- options de taux d'intérêt	-
- options de change	-
- autres options	-
Total	**2 364**

Note 20

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En M EUR)	2014	2013
Intérêts et produits assimilés :		
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit :		
Opérations avec les Banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	1 615	2 929
Reports/déports (montant net)	-	3
Titres et valeurs reçus en pension	150	323
Sous-total	**1 765**	**3 255**
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	94	95
Autres concours à la clientèle :		
- Crédits de trésorerie	1 028	1 021
- Crédits à l'exportation	228	215
- Crédits d'équipement	1 223	1 322
- Crédits à l'habitat	2 364	2 550
- Autres crédits à la clientèle	3 628	4 591
Sous-total	**8 471**	**9 699**
Comptes ordinaires débiteurs	327	254
Reports/déports (montant net)	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	327	292
Sous-total	**9 219**	**10 340**
Obligations et autres titres à revenu fixe	***4 691***	***4 713***
Autres intérêts et produits assimilés	***1 099***	***496***
Sous-total	**16 774**	**18 804**
Intérêts et charges assimilées :		
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit :		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	(1 560)	(1 660)
Titres et valeurs donnés en pension	(349)	(387)
Sous-total	**(1 909)**	**(2 047)**
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle :		
Comptes d'épargne à régime spécial	(852)	(877)
Autres dettes envers la clientèle	(4 872)	(5 833)
Titres et valeurs donnés en pension	(264)	(283)
Sous-total	**(5 988)**	**(6 993)**
Obligations et autres titres à revenu fixe	***(6 681)***	***(6 636)***
Autres intérêts et charges assimilées	***(1 227)***	***(794)***
Sous-total	**(15 805)**	**(16 470)**
Total net	**969**	**2 334**

Note 21

REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(En M EUR)	2014	2013
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	10	7
Dividendes sur titres de participation et de filiales non consolidées et autres titres à long terme	2465	2214
Total[1]	**2475**	**2221**

(1) Les dividendes perçus sur le portefeuille de transaction sont classés en résultat net sur opérations financières.

Note 22

PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En M EUR)	2014	2013
Produits de commissions sur :		
Opérations avec les établissements de crédit	75	106
Opérations avec la clientèle	1040	1037
Opérations sur titres	428	364
Opérations sur marchés primaires	156	97
Opérations de change et sur instruments financiers	25	25
Engagements de financement et de garantie	635	675
Prestations de services et autres	1483	1518
Sous-total	**3842**	**3822**
Charges de commissions sur :		
Opérations avec les établissements de crédit	(52)	(75)
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	(551)	(467)
Opérations de change et sur instruments financiers	(272)	(320)
Engagements de financement et de garantie	(53)	(136)
Autres	(160)	(150)
Sous-total	**(1088)**	**(1148)**
Total net	**2754**	**2674**

Note 23

RÉSULTAT NET SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES

(En M EUR)	2014	2013
Résultat net sur portefeuille de négociation :		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	1 947	12 130
Résultat sur instruments financiers à terme	2 109	(7 821)
Résultat net des opérations de change	(331)	(808)
Sous-total	**3 725**	**3 501**
Résultat net sur titres de placement :		
Plus-values de cession	879	596
Moins-values de cession	(98)	(284)
Dotations aux dépréciations	(89)	(177)
Reprises de dépréciations	123	298
Sous-total	**815**	**433**
Total net	**4 540**	**3 934**

Note 24

FRAIS DE PERSONNEL

(En M EUR)	2014	2013
Rémunérations du personnel	3 187	3 136
Autres charges sociales et fiscales sur rémunérations	1 463	1 539
Participation, intéressement et abondement[1]	148	113
Total	**4 798**	**4 788**
Effectifs moyens	**45 450**	**45 606**
France	40 347	40 234
Étranger	5 103	5 372

(1) Décomposition de la charge sur les cinq derniers exercices :

(En M EUR)	2014	2013	2012	2011	2010
Société Générale					
Participation	12	10	9	31	15
Intéressement	90	58	55	75	85
Abondement	44	44	41	67	61
Sous-total	**146**	**112**	**105**	**173**	**161**
Succursales	**2**	**1**	**2**	**4**	**3**
Total	**148**	**113**	**107**	**177**	**164**

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ORGANES DE DIRECTION

Le montant des jetons de présence versés aux administrateurs de la société au cours de l'exercice 2014 est de 1,25 M EUR. Les rémunérations versées en 2014 aux organes de direction (au Président-Directeur général et aux trois Directeurs généraux délégués) s'élèvent à 7,6 M EUR (dont 0,2 M EUR au Président suite à la rupture de son contrat de travail et 4,2 M EUR de part variable versée en numéraire ou livrée en actions au titre des exercices 2010 à 2012).

Note 25

AVANTAGES DU PERSONNEL

1. RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de Société Générale sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines succursales de Société Générale pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

2. RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

2.1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	307	288
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(135)	(124)
Solde net du bilan	**172**	**164**
Ventilation du solde net du bilan		
Valeur actualisée des engagements financés	2 379	1 982
Juste valeur des actifs de financement	(1 883)	(1 591)
A - Solde des régimes financés	496	391
B - Valeur actualisée des engagements non financés	115	100
Éléments non encore reconnus		
Coûts des services passés non comptabilisés	2	24
Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	587	373
Actifs distincts	(150)	(70)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-
C - Total des éléments non encore reconnus	439	327
A + B - C = Solde net	**172**	**164**

Notes :

(1) Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excédent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte du corridor.

(2) Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

(3) Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2.2. CHARGES ACTUARIELLES DES RÉGIMES

(En M EUR)	2014	2013
Coût des services de l'année y compris charges sociales	58	48
Cotisations salariales	(1)	(1)
Amortissement du coût des services passés	14	51
Effet des liquidations/réductions	(4)	-
Coût financier	76	71
Rendement attendu des actifs des régimes	(76)	(73)
Rendement attendu des actifs distincts	(2)	-
Amortissement des écarts actuariels	34	60
Effet du changement du plafond d'actifs	-	-
Transfert d'actifs non reconnus	2	-
Total des charges du régime	**101**	**156**

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI COMPTABILISÉS AU BILAN

2.3.1. Variations de la valeur actuelle des obligations

(En M EUR)	2014	2013
Valeur au 01.01	**2082**	**2179**
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	58	48
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés	(5)	46
Coût financier	76	71
Écarts actuariels générés dans l'exercice	395	(128)
Conversion en devises	72	(22)
Prestations servies	(147)	(117)
Modification du périmètre de consolidation	-	-
Transferts, réductions et autres	(36)	5
Valeur au 31.12	**2495**	**2082**

2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(En M EUR)	2014	2013
Valeur au 01.01	**1 591**	**1 529**
Rendement attendu des actifs de régime	75	73
Rendement attendu des actifs distincts	2	-
Écarts actuariels générés dans l'exercice	154	(5)
Conversion en devises	68	(20)
Cotisations salariales	1	1
Cotisations patronales	127	90
Prestations servies	(108)	(97)
Modification du périmètre de consolidation	-	-
Transferts, liquidations et autres	(27)	20
Valeur au 31.12	**1 883**	**1 591**

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES

2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 47 % d'obligations, 42 % d'actions, 1 % de monétaire et 10 % autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 135 M EUR.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2015 sont estimées à 5 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

2.4.2. Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(En M EUR)	31.12.2014	31.12.2013
Actifs des régimes	229	68
Actifs distincts	2	-

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5.

2.5. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31.12.2014	31.12.2013
Taux d'escompte		
Europe	2,36 %	3,56 %
Amériques	4,40 %	5,05 %
Asie-Océanie-Afrique	2,79 %	3,33 %
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,39 %	2,22 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	1,78 %	1,82 %
Rendement attendu des actifs des régimes		
Europe	3,95 %	4,82 %
Amériques	6,50 %	6,50 %
Asie-Océanie-Afrique	2,76 %	2,76 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	0,59 %	0,61 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	2,46 %	2,68 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	8,70	8,97
Amériques	9,10	8,97
Asie-Océanie-Afrique	11,08	11,80
Duration (en années)		
Europe	16,32	14,41
Amériques	23,44	18,28
Asie-Océanie-Afrique	9,65	9,84

Notes :

(1) Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actualisée des engagements à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs.

(2) L'amplitude des taux de rendement attendus des actifs est liée à la composition des actifs.
D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.

(3) Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations *corporate* notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la baisse des taux avait un impact significatif.
Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long terme des Banques centrales des zones monétaires ci-dessus.

(4) La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

(5) Les hypothèses ci-dessus ont été appliquées pour les régimes postérieurs à l'emploi.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(En pourcentage de l'élément mesuré)	2014	2013
Variation de +1 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	-15 %	-13 %
Variation de +1 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	13 %	12 %
Variation de +1 % du rendement attendu de la juste valeur des actifs des régimes		
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N	1 %	1 %
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	4 %	3 %

Note :

1. Les sensibilités publiées sont des moyennes des variations observées pondérées par la valeur actualisée des engagements, ou pondérées par la juste valeur des actifs.

3. AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont consentis au personnel de Société Générale, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 662 M EUR.

Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à 213 M EUR.

Note 26

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (SO) ET PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS (AGA)

1. DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Les régimes sur capitaux propres offerts aux employés de Société Générale au cours de la période se terminant le 31 décembre 2014 sont brièvement décrits ci-dessous.

Émetteur	**Société Générale**
Année	**2014**
Type de plan	**attribution gratuite d'actions**
Nombre d'actions attribuées	633 211
Actions livrées	-
Actions perdues au 31.12.14	4 756
Actions restantes au 31.12.14	628 455
Nombre d'actions réservées au 31.12.14	628 455
Conditions de performance	oui[1]
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de licenciement	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale	20 M EUR

(1) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre "Gouvernement d'entreprise" du présent document.

2. MONTANT DE LA DETTE ENREGISTRÉE AU BILAN AU TITRE DES PLANS 2014

La dette enregistrée au bilan au titre du plan 2014 décrit ci-dessus s'élève à 4 M EUR au 31 décembre 2014.

3. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ACQUISES POUR COUVRIR LES PLANS 2014

Pour couvrir le plan 2014 décrit ci-dessus, Société Générale a acquis 628 455 actions Société Générale pour un coût de 10 M EUR.

4. INFORMATIONS SUR L'ATTRIBUTION D'ACTIONS ORDINAIRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - MANDATAIRES SOCIAUX

En 2014, ces actions sont attribuées en paiement d'une partie de la rémunération variable annuelle différée dans le cadre de la règlementation européenne CRD IV. Les plans sont décrits dans la partie « Gouvernement d'entreprise » du présent document.

Note 27

COÛT DU RISQUE

(En M EUR)	2014	2013
Dotation nette aux provisions et aux dépréciations sur risques identifiés		
Risque de contrepartie[1]	(529)	(689)
Pertes non couvertes et récupérations sur créances amorties	(136)	(182)
Autres risques et litiges[2]	(400)	(392)
Sous-total	**(1 065)**	**(1 263)**
Dotation nette aux provisions générales - risques pays[1] [3]	775	(18)
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations sur créances et hors bilan	**(290)**	**(1 281)**
(1) Dont résultat de réévaluation sur couverture de change des provisions :		
- Risque de contrepartie	*(85)*	*161*
- Dotation nette aux provisions générales - risques pays		

(2) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision du Conseil d'État relative au précompte, Société Générale a inscrit à son passif une provision pour litiges qui a fait l'objet en 2014 d'une dotation complémentaire de 400 M EUR pour la porter à 1 100 M EUR.

(3) La provision pour risques pays a été utilisée et affectée à des provisions sur titres de participations de filiales étrangères (Cf. Note 6).

Note 28

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(En M EUR)	2014	2013
Titres d'investissement :		
Moins-values nettes de cession	(1)	(3)
Dotations nettes aux dépréciations	18	-
Sous-total	**17**	**(3)**
Titres de participation et de filiales :		
Plus-values de cession[1]	9	1 336
Moins-values de cession[2]	(213)	(15)
Dotations aux dépréciations[3]	(1 577)	(191)
Reprises de dépréciations[3]	411	197
Subventions versées à des filiales	-	-
Sous-total	**(1 370)**	**1 327**
Immobilisations d'exploitation :		
Plus-values de cession	1	16
Moins-values de cession	(2)	(8)
Sous-total	**(1)**	**8**
Total	**(1 354)**	**1 332**

(1) Société Générale a cédé en 2013 l'intégalité de sa participation dans National Société Générale Bank. Cette cession avait généré une plus-value de 1 262 M EUR.
(2) Dont 202 M EUR concernant la cession de SG Leasing XII.
(3) Dont 1 573 M EUR de dotations et 409 M EUR de reprises en 2014 concernant les entreprises liées (Cf. Note 6 - Parts dans les entreprises liées).

Note 29

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(En M EUR)	2014	2013
Charge fiscale courante	203	516
Charge fiscale différée	(302)	(295)
Total[1]	**(99)**	**221**

(1) La charge fiscale de l'exercice 2014 intègre un gain d'intégration fiscale de 114,4 M EUR contre un gain de 80,0 M EUR au titre de l'exercice 2013 (296 filiales concernées en 2014 contre 300 en 2013).

Note 30

EMPLOIS ET RESSOURCES OPÉRATIONNELS VENTILÉS SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

	Durées restant à courir au 31 décembre 2014					
(En M EUR)	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Éliminations des opérations entre le siège et les succursales étrangères	Total
EMPLOIS						
Créances sur les établissements de crédit	**209 757**	**46 480**	**41 476**	**13 354**	**(135 173)**	**175 894**
Opérations avec la clientèle	**81 345**	**39 469**	**103 717**	**76 505**	**(6)**	**301 030**
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Titres de transaction	29 818	46 661	350	284	(63)	77 050
Titres de placement	2 201	7 801	524	1 174		11 700
Titres d'investissement	-	1 875	1 070	16 114		19 059
Total	**323 121**	**142 286**	**147 137**	**107 431**	**(135 242)**	**584 733**
RESSOURCES						
Dettes envers les établissements de crédit	238 621	30 035	55 627	32 955	(134 966)	222 272
Opérations avec la clientèle	219 091	29 814	59 319	47 244	(1 930)	353 538
Dettes représentées par un titre	27 733	18 538	21 896	20 003	(3)	88 167
Total	**485 445**	**78 387**	**136 842**	**100 202**	**(136 899)**	**663 977**

Note 31

OPÉRATIONS EN DEVISES

	31.12.2014				31.12.2013			
(En M EUR)	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	613 465	666 794	271 302	256 743	623 387	671 001	264 644	241 449
USD	243 780	233 809	466 333	471 733	226 153	211 514	415 526	422 503
GBP	54 875	51 855	75 325	67 569	42 518	44 057	74 988	70 809
JPY	60 690	53 329	67 581	80 015	45 540	38 764	64 627	72 652
Autres devises	74 175	41 198	181 837	190 712	61 991	34 253	144 570	158 183
Total	**1 046 985**	**1 046 985**	**1 062 378**	**1 066 772**	**999 589**	**999 589**	**964 355**	**965 596**

Note 32

DÉCOMPOSITION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE[1]

	France		Europe		Amériques	
(En M EUR)	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Produits nets d'intérêts et assimilés	4 250	3 852	326	321	211	247
Produits nets de commissions	2 230	2 227	344	309	111	105
Résultat net sur opérations financières	1 699	2 790	1 031	1 012	124	10
Autres produits nets d'exploitation	5	(396)	27	52		(5)
Produit net bancaire	**8 184**	**8 473**	**1 728**	**1 694**	**446**	**357**

	Asie		Afrique		Océanie	
(En M EUR)	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Produits nets d'intérêts et assimilés	203	127	-	7		2
Produits nets de commissions	60	31	9	2		
Résultat net sur opérations financières	138	122	2	1		(1)
Autres produits nets d'exploitation	1	16				3
Produit net bancaire	**402**	**296**	**11**	**10**	**-**	**4**

	Total	
(En M EUR)	2014	2013
Produits nets d'intérêts et assimilés	4 990	4 556
Produits nets de commissions	2 754	2 674
Résultat net sur opérations financières	2 994	3 934
Autres produits nets d'exploitation	33	(330)
Produit net bancaire	**10 771**	**10 834**

(1) Établie en fonction du pays de comptabilisation des revenus et charges.

Note 33

IMPLANTATIONS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Société Générale a défini depuis 2003 des règles internes strictes afin d'éviter tout développement d'implantations dans les pays qualifiés de paradis fiscaux non coopératifs par l'OCDE. Toute implantation, ou tout développement d'activités, dans les implantations existantes ne peut être autorisé que par décision de la Direction générale après avis du Secrétariat général et de la Direction des risques.

Depuis 2010, Société Générale a décidé de fermer, et a mis en œuvre les démarches nécessaires pour fermer, toutes les implantations du Groupe dans des États ou Territoires jugés non coopératifs par la France et dont la liste a été mise à jour par l'arrêté ministériel du 17 janvier 2014 (publié au JO du 19 janvier 2014).

En 2014, Société Générale ne détenait plus, directement ou indirectement, aucune implantation en activité dans les États concernés. Société Générale détient une licence non utilisée à Brunei et une implantation inactive et en liquidation aux Îles Vierges Britanniques.

Note 34

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros ou d'unités locales) Sociétés/Siège Social	Activités/Pôles		2014 Capital (devise locale)[1]	2014 Capitaux propres autres que le capital (devise locale)[1]	2014 Quote-part du capital détenu en %	2014 Valeur comptable des titres détenus Brute (EUR)	2014 Valeur comptable des titres détenus Nette (EUR)
I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE							
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Société Générale)							
INTER EUROPE CONSEIL	**Établissement de crédit**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	1 161 158	2 972 377	100,00	3 852 866	3 852 866
SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC	**Courtage**						
1221 avenue of the Americas - New York 10020 - USA	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	USD	1 430 976	689 049	100,00	1 438 671	1 438 671
SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	**Société de portefeuille**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	862 976	611 781	100,00	1 357 285	1 357 285
GENEFINANCE	**Société de portefeuille**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	1 000 000	236 672	100,00	1 076 025	1 076 025
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES SPA	**Établissement de crédit**						
Via Benigno Crespi, 19A - 20159 Milano - Italie	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	111 309	214 944	100,00	745 062	745 062
GENEFIMMO	**Société foncière et de financement immobilier**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Banque de détail en France	EUR	357 340	25 233	100,00	616 732	616 732
SOCIETE GENERALE SPLITSKA BANKA	**Banque de détail à l'étranger**						
Rudera Boskovica 16 - 21000 Split - Croatie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	HRK	991 426	2 656 382	100,00	1 053 708	601 935
NEWEDGE GROUP	**Courtage et produits dérivés**						
52/60, avenue des Champs Elysées 75008 Paris - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	495 131	32 283	100,00	598 874	598 874
NEWEDGE USA	**Courtage**						
630 Fifth avenue Rockefeller Center Suite 500 - NewYork 10111 - USA	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	USD	1 066 451	1 153 258	100,00	597 150	597 150
SOGEMARCHE	**Société foncière**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Hors-Pôles	EUR	500 000	(22 953)	100,00	500 000	500 000
BANCO SOCIETE GENERALE BRASIL S/A	**Banque d'investissement**						
Avenida Paulista, 2300 - Cerqueira Cesar - São Paulo - SP CEP 01310-300 - Brésil	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	BRL	2 374 923	(4 198)	100,00	894 087	434 852
SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	**Banque de détail à l'étranger**						
2, Wudinghou Street, Xicheng District - 100140 Beijing - Chine	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	CNY	4 000 000	(246 190)	100,00	417 859	404 270
SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	**Courtages de valeurs mobilières**						
Ark Mori Building - 13-32 Akasaka 1 - Chome, Minato-Ku - 107-6015 Tokyo - Japon	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	JPY	31 703 000	10 312 000	100,00	321 306	321 306
VALMINVEST	**Immobilier d'exploitation**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	248 877	8 074	100,00	249 427	249 427

2014	2014	2014	2014	2014	2014
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)[1][2][3]	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)[1][3]	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
10 376 710	-	1 094 650	481 445	-	
527 139	-	669 012	(82 142)	-	1 EUR = 1,2141 USD
1 957 120	-	604 984	476 649	74 618	
2 159 663	-	113 069	434 419	749 000	
-	-	171 309	30 205	-	
84 038	1 888	40 623	34 570	9 262	
11 624	223 429	1 055 449	185 756	-	1 EUR = 7,658 HRK
1 936 513	3 665 000	(59 399)	(339 903)	-	
745 408	-	-	(80 064)	-	1 EUR = 1,2141 USD
80 000	-	23 814	(988)	-	
-	494 193	152 443	79 568	-	1 EUR = 3,2207 BRL
-	168 018	655 072	28 399	-	1 EUR = 7,5358 CNY
-	2 754 353	37 641 000	18 293 000	131 281	1 EUR = 145,23 JPY
-	-	641 333	7 203	-	

(en milliers d'euros ou d'unités locales) Sociétés/Siège Social	Activités/Pôles		2014 Capital (devise locale)[1]	2014 Capitaux propres autres que le capital (devise locale)[1]	2014 Quote-part du capital détenu en %	2014 Valeur comptable des titres détenus Brute (EUR)	2014 Valeur comptable des titres détenus Nette (EUR)
SG AMERICAS, INC.	**Banque d'investissement**						
1221 avenue of the Americas - New York 10020 - USA	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	USD	-	282 551	100,00	1 685 355	220 543
LYXOR ASSET MANAGEMENT	**Gestion mobilière alternative**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	161 106	28 806	100,00	217 348	217 348
GENEGIS I	**Immobilier d'exploitation**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	192 900	19 481	100,00	196 061	196 061
SG SECURITIES KOREA	**Business consulting**						
(1-ga, Shinmun-ro), 14F 82, Saemunan-ro, Jongno-gu - Seoul - Corée du sud	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	KRW	205 500 000	(11 686 449)	100,00	155 065	155 065
COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANEE (CFM)	**Immobilier d'exploitation**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	76 627	2 003	100,00	155 837	150 488
ORPAVIMOB	**Société foncière et de financement immobilier**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	130 253	9 502	100,00	130 253	130 253
SOCIETE GENERALE ALGERIE	**Banque de détail à l'étranger**						
75, chemin Cheikh Bachir Ibrahimi, El-Biar - 16010 Alger - Algérie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	DZD	10 000 000	13 874 433	100,00	110 524	110 524
SOGECAMPUS	**Société foncière**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Hors-Pôles	EUR	96 284	(6 353)	100,00	96 284	96 284
SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	**Immobilier d'exploitation**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	90 030	22 459	100,00	89 992	89 992
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ITALIA HOLDING SPA	**Société de portefeuille**						
Via Olona, 2 - 20123 Milano - Italie	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	78 327	-	100,00	566 396	77 493
SOGELEASE B.V.	**Location et financement**						
Amstelplein 1 1096 HA Amsterdam 94066 1090 GB - Amsterdam - Pays-Bas	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	2 269	54 652	100,00	62 000	62 000
SG FACTORING SPA	**Factoring**						
Via Trivulzio, 7 - 20146 Milan - Italie	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	11 801	29 918	100,00	46 100	46 100
SG ASIA (HONG-KONG) LTD	**Merchant bank**						
42/F Edinburgh Tower - 15 Queen's Road Central - Hong Kong	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	HKD	400 000	(51 900)	100,00	42 247	42 247
ELEAPARTS	**Immobilier d'exploitation**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Banque de détail en France	EUR	37 967	6 078	100,00	37 978	37 978
SG Holding de Valores y Participationes S.N.	**Société de portefeuille**						
1 Plaza Pablo Ruiz Picasso (Tore Picasso) 28020 Madrid - Espagne	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	3 000	25 984	100,00	28 984	28 984
INORA LIFE LTD	**Compagnie d'assurance vie**						
6, Exchange Place, International Financial Services Center - Dublin 1 - Irlande	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	40 000	(15 657)	100,00	40 000	25 855
GENINFO	**Société de portefeuille**						
Les Miroirs, Bt. C, 18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie - France	Hors-Pôles	EUR	18 524	61 270	100,00	20 477	20 477
SG AUSTRALIA HOLDINGS LTD	**Société de portefeuille**						
Level 25, 1-7 bligh street - Sydney, NSW 2000 - Australie	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	AUD	19 500	(81 703)	100,00	12 892	12 892

2014	2014	2014	2014	2014	2014
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)[1][2][3]	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)[1][3]	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
					capital = 1 USD
-	346 473	7 118	(14 593)	-	1 EUR = 1,2141 USD
-	-	98 643	24 538	17 376	
17 000	-	222 878	(3 705)	-	
-	578 865	82 373 613	26 898 797	-	1 EUR = 1 324,80 KRW
-	-	837	2 873	1 196	
-	-	17 476	2 989	-	
3 634	402 846	13 578 946	4 679 746	23 174	1 EUR = 107,0466 DZD
141 500	-	-	(14)	-	
-	-	7 442	3 133	3 076	
-	-	-	(140)	-	
-	-	(26)	(136)	-	
-	265 000	12 110	4 349	-	
42 241	-	128 708	20 663	-	1 EUR = 9,417 HKD
-	-	2 703	786	972	
28 269	-	1 256	(483)	-	
-	-	3 662	14	-	
-	-	3 470	1 668	5 997	
-	-	82 366	82 357	36 598	1 EUR = 1,4829 AUD

(en milliers d'euros ou d'unités locales) Sociétés/Siège Social	Activités/Pôles		2014 Capital (devise locale)[1]	2014 Capitaux propres autres que le capital (devise locale)[1]	2014 Quote-part du capital détenu en %	2014 Valeur comptable des titres détenus Brute (EUR)	2014 Valeur comptable des titres détenus Nette (EUR)
SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG)	**Banque d'investissement**						
41/F Edinburgh Tower - 15 Queen's Road Central - Hong Kong	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	USD	154 990	124 490	100,00	143 087	143 087
SOCIETE GENERALE IMMOBEL	**Société foncière**						
5, place du Champs de Mars - 1050 Bruxelles - Belgique	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	1 000 062	43 972	100,00	1 000 061	1 000 061
SG HAMBROS LIMITED (HOLDING)	**Gestion privée**						
Exchange House - Primrose st. - Londres EC2A 2HT - Royaume-Uni	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	GBP	282 185	121 146	100,00	385 883	385 883
GENEVAL	**Société de portefeuille**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	538 630	132 062	100,00	1 910 368	681 873
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH	**Établissement de crédit**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	375 000	80 456	100,00	375 000	375 000
ALD INTERNATIONAL SA	**Location et financement automobile**						
15, allée de l'Europe - 92110 Clichy sur Seine - France	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	EUR	550 038	22 605	100,00	804 000	804 000
CRÉDIT DU NORD	**Banque de détail France métropolitaine**						
28, place Rihour - 59800 Lille - France	Banque de détail en France	EUR	890 263	877 828	100,00	1 410 255	1 410 255
SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	**Banque de détail à l'étranger**						
Vladimira Popovica 6 - 11070 Novi Beograd - Serbie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	RSD	23 724 274	10 808 902	100,00	254 836	254 836
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING	**Société de portefeuille**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	237 555	(162 587)	100,00	237 555	167 162
SOCIETE GENERALE SCF	**Société de Crédit Foncier**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	150 000	57 170	100,00	150 000	150 000
SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	**Société de portefeuille**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	47 237	(25 496)	99,99	47 200	47 200
SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	**Immobilier d'exploitation**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	11 396	12 284	99,91	59 612	21 387
SG EXPRESS BANK	**Banque de détail à l'étranger**						
92, Bld VI Varnentchik - 9000 Varna - Bulgarie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	BGN	33 674	453 194	99,74	62 354	62 354
ROSBANK	**Banque de détail à l'étranger**						
11, Masha Poryvaeva St - PO Box 208 - Moscou - Russie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	RUB	16 090 914	99 945 478	99,49	3 735 741	2 364 579
SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED	**Banque d'investissement**						
SG House, 41 Tower Hill, EC3N 4SG Londres - Royaume-Uni	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	GBP	157 820	125 537	98,96	215 592	215 592
SKB BANKA	**Banque de détail à l'étranger**						
Adjovščina, 4 - 1513 Ljubljana - Slovénie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	EUR	52 784	254 731	97,58	220 218	220 218
BANK REPUBLIC	**Banque de détail à l'étranger**						
2 Gr, Abashidze St - Tbilisi - Géorgie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	GEL	76 031	91 110	93,64	110 275	68 367

2014	2014	2014	2014	2014	2014
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)[1][2][3]	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)[1][3]	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
57 656	-	662 148	325 396	390 045	1 EUR = 1,2141 USD
-	-	52 312	27 693	-	
53 447	-	104 754	18 593	6 358	1 EUR = 0,7789 GBP
-	-	9 007	6 078	18 515	
109 517	-	2 078 610	20 385	-	
1 415 000	16	60 979	134 090	-	
1 237 449	203 834	1 117 108	361 508	411 746	
127 946	23 611	11 108 732	1 124 641	-	1 EUR = 121,048 RSD
-	-	-	(82 858)	-	
-	-	530 196	6 989	-	
-	-	-	872	-	
-	-	78	(7)	13	écart = 16 509
122 566	291 059	181 054	61 044	-	1 EUR = 1,9558 BGN
920 727	621 766	43 350 407	455 268	-	1 EUR = 72,337 RUB
1 041 119	34 493	40 441	20 915	14 440	1 EUR = 0,7789 GBP
146 293	220 718	104 880	34 995	-	
10 812	159 542	95 991	27 988	-	1 EUR = 2,2884 GEL

(en milliers d'euros ou d'unités locales) Sociétés/Siège Social	Activités/Pôles		2014 Capital (devise locale)[1]	2014 Capitaux propres autres que le capital (devise locale)[1]	2014 Quote-part du capital détenu en %	2014 Valeur comptable des titres détenus Brute (EUR)	2014 Valeur comptable des titres détenus Nette (EUR)
SOGINFO - SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS	**Immobilier d'exploitation**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Banque de détail en France	EUR	133 292	200 653	92,59	148 720	148 720
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAURITANIE	**Banque de détail à l'étranger**						
Ilot A, n°652 Nouakchott - Mauritanie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	MRO	6 000 000	2 476 872	91,00	18 455	18 455
SOCIETE GENERALE BANKA MONTENEGRO A.D.	**Banque de détail à l'étranger**						
Bulevar Revolucije 17 - 81000 Podgorica - Monténégro	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	EUR	24 731	24 080	90,56	28 819	28 819
BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA SH.A	**Banque de détail à l'étranger**						
BLV Deshmoret e Kombit Twin Tower -Tirana - Albanie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	ALL	6 740 900	1 123 798	88,64	70 024	58 727
BOURSORAMA SA	**Courtage en ligne**						
18, Quai du Point du Jour - 92100 Boulogne-Billancourt - France	Banque de détail en France	EUR	35 548	490 997	79,51	565 347	565 347
OHRIDSKA BANKA	**Banque de détail à l'étranger**						
Makedonski Prosvetiteli 19 6000 - Macédoine	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	MKD	1 162 253	998 723	72,31	30 371	26 489
BANQUE DE POLYNÉSIE	**Banque de détail**						
Bd Pomare, BP 530, Papeete - Tahiti - Polynésie française	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	XPF	1 380 000	7 806 629	72,10	12 397	12 397
SG DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE	**Banque de détail à l'étranger**						
5 & 7, avenue J. Anoma, 01 BP 1355 - Abidjan 01 - Côte d'Ivoire	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	XAF	15 555 555	70 413 070	71,84	30 504	30 504
MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	**Banque de détail à l'étranger**						
Bd. Stefan cel Mare 81A, MD-2012 mun.- Chisinau - République de Moldavie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	MDL	99 944	794 628	67,85	24 960	24 960
KOMERCNI BANKA A.S	**Banque de détail à l'étranger**						
Centrala Na Prokope 33 - Postovni Prihradka 839 - 114 07 Praha 1 - République tchèque	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	CZK	19 004 926	57 444 511	60,35	1 256 980	1 256 980
BRD - GROUPE SOCIETE GENERALE	**Banque de détail à l'étranger**						
A, Doamnei street, 70016 Bucarest 3 - Roumanie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	RON	696 902	4 890 099	60,17	228 725	228 725
SOCIETE GENERALE CAMEROUN	**Banque de détail à l'étranger**						
78 Rue Joss, BP 4042 - Douala - Cameroun	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	XAF	12 500 000	35 858 806	58,08	16 940	16 940
GENEFIM	**Crédit-bail immobilier**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Banque de détail en France	EUR	72 779	29 136	57,62	89 846	89 846
SG MAROCAINE DE BANQUES	**Banque de détail à l'étranger**						
55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca - Maroc	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	MAD	2 050 000	6 686 962	57,01	136 503	136 503
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	**Banque de détail à l'étranger**						
65, avenue Habib Bourguiba - 1000A Tunis - Tunisie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	TND	172 800	59 243	52,34	153 211	136 747

2014	2014	2014	2014	2014	2014
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)[1][2][3]	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)[1][3]	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
-	2 000	32 555	4 938	11 760	
-	-	6 606 060	1 490 270	-	1 EUR = 355,8701 MRO
8 000	92 454	21 486	5 769	-	
-	70 512	2 981 469	751 637	-	1 EUR = 140,135 ALL
424 033	460 000	178 720	10 599	-	
18 500	123 585	1 192 703	243 481	-	1 EUR = 61,4724 MKD
49 254	166 756	6 153 151	275 786	-	1 EUR = 119,33174 XPF
					écart = 5 166
-	23 778	72 639 363	26 282 975	11 135	1 EUR = 655,957 XAF
-	69 450	407 679	94 804	745	1 EUR = 19,08735 MDL
671 179	102 000	28 680 281	12 668 786	191 989	1 EUR = 27,735 CZK
572 967	323 300	2 548 011	67 774	-	1 EUR = 4,4828 RON
					écart = 1 675
-	25 611	48 256 285	7 082 876	5 695	1 EUR = 655,957 XAF
2 039 558	-	39 027	14 787	11 009	
					écart = 1 142
-	373 114	4 125 214	754 878	11 504	1 EUR = 10,98795 MAD
104 912	4 977	203 722	42 949	-	1 EUR = 2,2629 TND

(en milliers d'euros ou d'unités locales) Sociétés/Siège Social	Activités/Pôles		2014 Capital (devise locale)[1]	2014 Capitaux propres autres que le capital (devise locale)[1]	2014 Quote-part du capital détenu en %	2014 Valeur comptable des titres détenus Brute (EUR)	2014 Valeur comptable des titres détenus Nette (EUR)
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par Société Générale)							
FIDITALIA SPA	**Crédit à la consommation**						
Via G. Ciardi, 9 - 20148 Milan - Italie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	EUR	130000	60001	48,68	224318	103255
SG CONSUMER FINANCE	**Société de portefeuille**						
59, avenue de Chatou - 92853 Rueil Malmaison - France	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	EUR	56336	104843	25,37	480037	218000
SOGEPARTICIPATIONS	**Société de portefeuille**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	411267	383585	24,58	234000	234000
SG CALEDONIENNE DE BANQUE	**Banque de détail**						
56, rue de la Victoire - Nouméa - Nouvelle-Calédonie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	XPF	1068375	13715706	20,60	16266	16266
AMUNDI GROUP	**Établissement de crédit**						
90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	416979	2767891	20,00	1028870	1028870
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT	**Refinancement prêts au logement**						
35, rue de la Boétie - 75008 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	539995	24445	14,87	72835	72835
CREDIT LOGEMENT	**Établissement de crédit**						
50, boulevard Sébastopol - 75003 Paris - France	Hors-Pôles	EUR	1259850	979790	13,50	171037	171037

(1) Pour les filiales et participations étrangères, les capitaux propres et comptes de résultats sont ceux retenus dans les comptes consolidés du Groupe, dans leur devise de reporting consolidé.

(2) Le chiffre d'affaires est égal au produit net bancaire pour les filiales bancaires et financières.

(3) Comptes sociaux non encore audités pour les sociétés françaises.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (SUITE)

(en milliers d'euros)	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeur comptable des titres détenus Nette	Montant des prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS						
A) Filiales non reprises au paragraphe 1 :						
1°) Filiales françaises	109232	55061	13115041	490423	77955	Écart rééval. : 389
2°) Filiales étrangères	366592	96222	1089385	54050192	16349	Écart rééval. : 1447
B) Participations non reprises au paragraphe 1 :						
1°) Dans les sociétés françaises	6199	4626	-	-	1772	Écart rééval. : -
2°) Dans les sociétés étrangères	9794	9794	-	50669	2588	Écart rééval. : -
	491817	165703	14204426	54591284	98664	

2014	2014	2014	2014	2014	2014
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)[1][2][3]	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)[1][3]	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
2 997 450	322	149 043	(32 397)	-	
840 599	-	1 381	30 966	-	
865 112	-	1 662	290 785	116 242	
27 554	49 076	9 449 261	3 146 816	3 802	1 EUR = 119,33174 XPF
-	-	278 983	216 111	45 034	
-	-	1 927 447	545	-	
307 193	-	288 804	70 140	9 476	

7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, l'évaluation des impôts différés actifs, l'évaluation des provisions autres que celles afférentes à des risques de crédit ainsi que l'évaluation des provisions sur avantages du personnel. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans cette note de l'annexe aux comptes annuels.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2015
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle Santenac

8. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de Société Générale sont certifiés conjointement par les cabinets Ernst & Young et Autres, représenté par Mme Isabelle Santenac, et Deloitte et Associés, représenté par M. Jean-Marc Mickeler.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 22 mai 2012 a nommé la Société Ernst & Young et Autres et a renouvelé le mandat de la Société Deloitte et Associés, pour une période de six ans.

Le Conseil d'administration a arrêté en novembre 2003 un dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe et Ernst & Young et Autres, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux, qui a été modifié en mai 2006 afin de tenir compte de l'évolution du Code de déontologie. Ces règles prévoient que seules les filiales étrangères du Groupe puissent faire appel à nos auditeurs pour des diligences non directement liées à la mission de Commissaire aux comptes dès lors que le principe d'indépendance est respecté conformément au code de déontologie applicable en France.

Chaque année sont présentés au Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR) les honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, afin d'éviter la formation de liens trop étroits entre les auditeurs et le management et de pouvoir disposer d'un regard neuf sur les comptes des entités du Groupe, une nouvelle répartition des sections d'audit a été initiée au sein du Collège, qui a conduit à une rotation en plusieurs phases des cabinets en charge de celles-ci. Plus de deux tiers du périmètre (filiales et activités) a ainsi fait l'objet d'un changement d'auditeur depuis 2009.

Enfin, les Directions financières des entités ou des activités se prononcent annuellement sur la qualité des audits de Deloitte et Ernst & Young. Les conclusions de cette enquête sont présentées au CACIR.

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE 2014

	Ernst & Young et Autres				Deloitte & Associés			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
En milliers d'euros	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit								
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	4 446	5 486			5 032	3 838		
Filiales intégrées globalement	13 637	9 575			11 170	10 940		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur	2 691	424			2 837	479		
Filiales intégrées globalement	1 161	873			1 310	2 398		
Sous-total	*21 935*	*16 358*	*99,94 %*	*99,77 %*	*20 349*	*17 655*	*100,00 %*	*99,95 %*
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	2	-			-	-		
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	11	38			-	9		
Sous-total	*13*	*38*	*0,06 %*	*0,23 %*	*-*	*9*	*0,00 %*	*0,05 %*
TOTAL	**21 948**	**16 396**			**20 349**	**17 664**		

7

ACTION, CAPITAL ET ÉLÉMENTS JURIDIQUES

1. L'action Société Générale 522
   - Parcours boursier 522
   - Place de cotation 522
   - Indices boursiers 522
   - Rentabilité totale* pour l'actionnaire 522
   - Évolution du dividende 523
   - Dividende 2014 524

2. Informations sur le capital 526
   - Tableau d'évolution du capital 526
   - Capital social 527
   - Autodétention et autocontrôle 527
   - Rachat d'actions 527
   - Accords existants entre Société Générale et ses actionnaires 529
   - Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce 529
   - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation en 2014 et début 2015 (jusqu'au 11 février 2015) 530

3. Informations complémentaires 534
   - Renseignements de caractère général 534

4. Statuts 536
   - Forme – Dénomination – Siège – Objet 536
   - Capital – Actions 536
   - Conseil d'administration 537
   - Direction générale 539
   - Assemblée des actionnaires 539
   - Assemblées spéciales 540
   - Commissaires aux comptes 540
   - Comptes annuels 540
   - Attribution de compétence 540
   - Dissolution 540

5. Règlement intérieur du Conseil d'administration* 541

6. Liste des informations réglementées publiées au cours des 12 derniers mois* 548

1. L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

PARCOURS BOURSIER

En 2014, l'action Société Générale a baissé de 17,1 % et a clôturé à 34,99 EUR au 31 décembre. Cette performance se compare sur la même période à une baisse de 4,9 % pour l'indice des banques de la zone euro DJ EURO STOXX BANK et de 0,5 % pour l'indice CAC 40.

Au 31 décembre 2014, la capitalisation boursière du groupe Société Générale s'élevait à 28,2 Md EUR, ce qui la situait au 14e rang des valeurs du CAC 40 (11e rang au 31 décembre 2013), au 13e rang en termes de « flottant » (10e rang au 31 décembre 2013) et au 7e rang des banques de la zone euro (5e rang au 31 décembre 2013).

Sur l'année 2014, le marché du titre est demeuré très liquide avec un volume moyen quotidien échangé de 196 M EUR, soit un taux journalier de rotation du capital de 0,60 % (contre 0,63 % en 2013). En valeur, le groupe Société Générale s'est classé au 9e rang des titres les plus traités du CAC 40.

PLACE DE COTATION

L'action Société Générale est cotée à la Bourse de Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code ISIN FR0000130809) et se négocie par ailleurs aux États-Unis sous forme de certificats d'action (ADR).

INDICES BOURSIERS

L'action Société Générale figure notamment dans les indices CAC 40, STOXX All Europe 100, EURO STOXX 50, Euronext 100, MSCI PAN EURO, FTSE4Good Global et ASPI Eurozone.

RENTABILITÉ TOTALE* POUR L'ACTIONNAIRE

Le tableau suivant indique, pour différentes durées de détention d'une action Société Générale se terminant au 31 décembre 2014, la rentabilité totale de l'investissement en cumulé d'une part, et en moyenne annualisée d'autre part.

Durée de détention de l'action	Date	Rentabilité totale* cumulée	Rentabilité totale* moyenne annualisée
Depuis la privatisation	08.07.1987	+560,6 %	+7,1 %
Depuis 15 ans	31.12.1999	+11,4 %	+0,7 %
Depuis 10 ans	31.12.2004	-32,0 %	-3,8 %
Depuis 5 ans	31.12.2009	-22,1 %	-4,9 %
Depuis 4 ans	31.12.2010	-5,8 %	-1,5 %
Depuis 3 ans	31.12.2011	+111,2 %	+28,3 %
Depuis 2 ans	31.12.2012	+28,2 %	+13,2 %
Depuis 1 an	31.12.2013	-15,2 %	-15,2 %

Source : Datastream.

* Rentabilité totale = plus-value + dividende net réinvesti en actions.

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE

	2014*	2013	2012	2011	2010
Dividende net (en EUR)	1,20	1,00	0,45[1]	0	1,75[1]
Taux de distribution (%)[2]	41,2	41,7	70,0	0	35,3
Rendement net (%)[3]	3,4	2,4	1,6	0	4,4

* Dividende proposé par le Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2015.

(1) Dividende avec option de paiement en actions nouvelles.

(2) Dividende net/résultat dilué par action ordinaire (voir chapitre 6, p. 447 note 42 annexe aux comptes consolidés). En 2014, le taux de distribution est de 40 % du résultat net hors réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre et DVA (*Debt Valuation Adjustment*).

(3) Dividende net/dernier cours à fin décembre.

Données boursières		31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Capital social (en nombre de titres)		805 207 646	798 716 162	780 273 227	776 079 991	746 421 631
Capitalisation boursière (Md EUR)		28,2	33,7	22,1	13,3	30,0
Bénéfice net par action (EUR)		2,92	2,23[2]	0,66[1]	3,20	4,96
Actif net par action – valeur en fin d'exercice (EUR)		58,0	56,5[2]	56,2[1]	54,6	54,0
Cours (EUR)	plus haut	48,4	42,5	29,8	52,0	52,2
	plus bas	33,9	24,3	15,0	15,1	30,3
	dernier	35,0	42,2	28,3	17,2	40,2

(1) Montant de l'exercice 2012 retraité en raison de l'entrée en vigueur de la norme IAS 19 révisée, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent.

(2) Montant de l'exercice 2013 retraité en raison de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 11, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent.

DIVIDENDE 2014

- Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni le 11 février 2015, a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 19 mai 2015 le versement d'un dividende de 1,20 euro par action :
  - le détachement du dividende aura lieu le 26 mai 2015,
  - le dividende sera mis en paiement à compter du 28 mai 2015.

ÉVOLUTION DU COURS (BASE COURS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN EUR AU 31.12.2012)

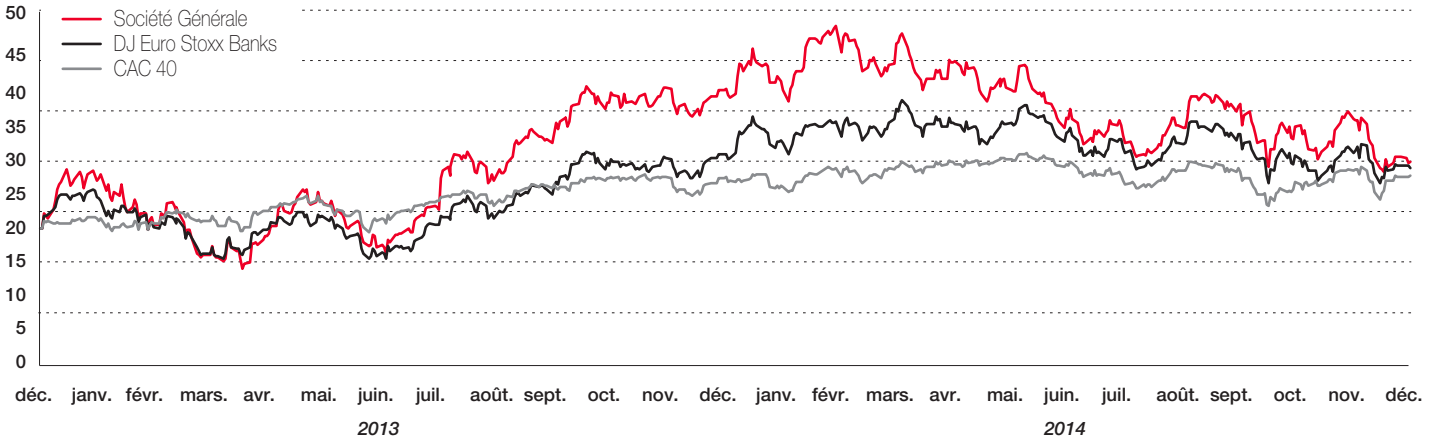

Source : Datastream.

ÉVOLUTION MENSUELLE DU COURS DE L'ACTION (COURS MOYEN MENSUEL EN EUR)

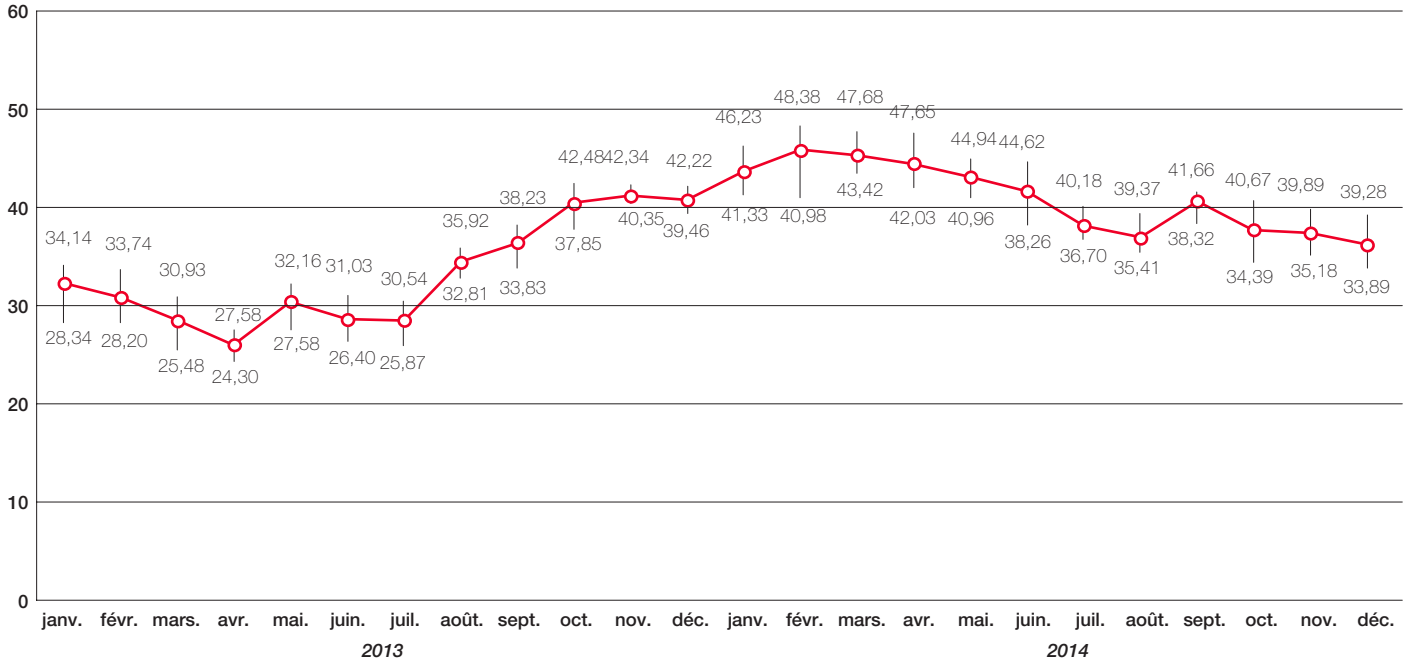

Source : Datastream

VOLUMES ÉCHANGES (MOYENNE DES VOLUMES QUOTIDIENS ÉCHANGES EN POURCENTAGE DU CAPITAL)

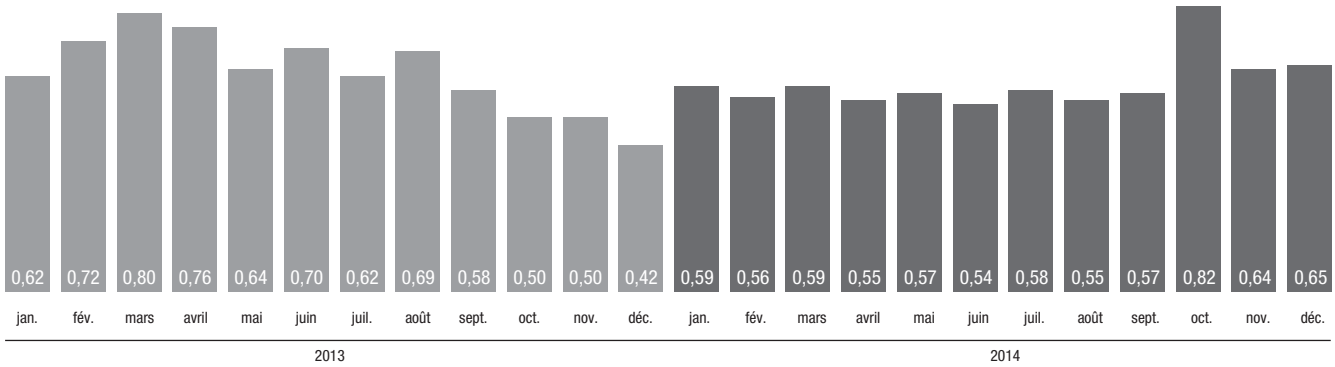

Source : Datastream.

2. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Opérations	Date (de réalisation ou de constatation)	Variation	Nombre d'actions	Capital social (en EUR)	Variation du capital liée à l'opération (en %)
Émission d'actions de préférence (actions B)	constatée le 28.05.2009	+ 45 045 045 actions B	625 772 289 divisé en 580 727 244 actions A et 45 045 045 actions B	782 215 361,25	+ 7,76
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 17.06.2009	+ 13 810 504 actions A	639 582 793 divisé en 594 537 748 actions A et 45 045 045 actions B	799 478 491,25	+ 2,21
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2009	constatée le 10.07.2009	+ 10 757 876 actions A	650 340 669 divisé en 605 295 624 actions A et 45 045 045 actions B	812 925 836,25	+ 1,68
Options exercées en 2009	constatée le 15.10.2009	+ 411 actions A	650 341 080 divisé en 605 296 035 actions A et 45 045 045 actions B	812 926 350,00	
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 5 octobre 2009	constatée le 02.11.2009	+ 134 510 230 actions A	784 851 310 divisé en 739 806 265 actions A et 45 045 045 actions B	981 064 137,50	+ 20,68
Annulation des actions de préférence (actions B) décidée le 3 novembre 2009	constatée le 23.12.2009	- 45 045 045 actions B	739 806 265 actions A	924 757 831,25	- 5,74
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 21.06.2010	+ 2 323 887	742 130 152	927 662 690,00	+ 0,31
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2010	constatée le 16.07.2010	+ 4 291 479	746 421 631	933 027 038,75	+ 0,58
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 21.06.2011	+ 23 901 432	770 323 063	962 903 828,75	+ 3,2
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2011	constatée le 13.07.2011	+ 5 756 928	776 079 991	970 099 988,75	+ 0,75
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2012	constatée le 26.06.2012	+ 4 191 357	780 271 348	975 339 185,00	+ 0,54
Options exercées en 2012	constatée le 08.01.2013	+ 1 879	780 273 227	975 341 533,75	
Augmentation de capital résultant de l'attribution gratuite et conditionnelle d'actions en faveur des salariés	constatée le 02.04.2013	+ 884 912	781 158 139	976 447 673,75	+ 0,11
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 19.06.2013	+ 8 835 256	789 993 395	987 491 743,75	+ 1,13
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2013 et options exercées jusqu'au 10 juillet 2013	constatée le 12.07.2013	+ 8 662 904[1]	798 656 299	998 320 373,75	+ 1,10
Options exercées du 11 juillet 2013 au 31 décembre 2013	constatée le 08.01.2014	+ 59 863	798 716 162	998 395 202,50	
Augmentation de capital résultant de l'attribution gratuite et conditionnelle d'actions en faveur des salariés	constatée le 31.03.2014	+ 1 303 272	800 019 434	1 000 024 292,50	+ 0,16
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2014 et options exercées jusqu'au 30 juin 2014	constatée le 11.07.2014	+ 5 172 260[2]	805 191 694	1 006 489 617,50	+ 0,65
Options exercées du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014	constatée le 08.01.2015	+ 15 952	805 207 646	1 006 509 557,50	

(1) Dont 15 137 actions résultant de levées d'options en 2013.

(2) Dont 55 292 actions résultant de levées d'options en 2014.

CAPITAL SOCIAL

Le capital de Société Générale au 31 décembre 2014, entièrement libéré, s'élève à 1 006 509 557,50 EUR et se compose de 805 207 646 actions de 1,25 EUR nominal portant jouissance au 1er janvier 2014.

Dans le cadre des activités de marchés, des opérations indicielles ou avec des sous-jacents sur le titre Société Générale peuvent être utilisées. Ces opérations n'ont pas d'incidence sur le montant du capital à venir.

L'augmentation de 6 491 484 du nombre d'actions sur l'année 2014 correspond :

- à l'émission de 1 303 272 actions correspondant à l'acquisition, en mars 2014, par les salariés de la seconde tranche du « Plan d'Attribution Gratuite d'Actions pour tous » ;
- à l'émission de 5 116 968 actions souscrites par les salariés du Groupe au mois de juillet dans le cadre du plan mondial d'actionnariat salarié ;
- à la création de 70 799 actions nouvelles résultant de la levée de *stock-options* attribuées en mars 2009 intervenues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014 ;
- à la création de 445 actions nouvelles résultant de la levée de *stock-options* attribuées en mars 2010 intervenues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014.

AUTODÉTENTION ET AUTOCONTRÔLE

Au 31 décembre 2014, le groupe Société Générale détient 11 454 906 actions d'autodétention (dont 400 000 actions détenues au titre du contrat de liquidité et 11 054 906 actions correspondant à un prix de revient de 374 670 751 EUR couvrant des attributions aux salariés), représentant 1,42 % du capital, et 8 987 016 actions d'autocontrôle représentant 1,12 % du capital. Au total, le Groupe détient directement et indirectement 20 441 922 actions (hors actions détenues dans le cadre d'opérations de *trading)* représentant une valeur comptable de 511 245 751 EUR et une valeur nominale de 25 552 403 EUR.

RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée générale mixte du 20 mai 2014 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions, en vue de les annuler, de mettre en place, d'honorer ou de couvrir des programmes d'options sur actions, d'autres allocations d'actions et de façon générale toute forme d'allocation au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe, de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de conserver et de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement des titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ainsi que la poursuite d'un contrat de liquidité.

Société Générale n'a cependant pas acquis d'actions propres sur le marché au cours de l'exercice 2014, hors contrat de liquidité.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en œuvre le 22 août 2011, Société Générale a acquis en 2014, 21 746 942 titres pour une valeur de 900 385 925 EUR et a cédé 21 346 942 titres pour une valeur de 883 433 968 EUR.

Au 31 décembre 2014, 400 000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité.

Entre le 1er janvier 2015 et le 11 février 2015, hors contrat de liquidité, Société Générale n'a pas acquis d'actions propres sur le marché. Au 11 février 2015, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité.

Du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014

	Achats			Transferts/cessions				
	Nombre		Prix de revient	Nombre	Prix de revient			Prix de cession/ transfert
Annulation	0	-	0,00					
Croissance externe	0	-	0,00					
Attribution aux salariés	0	-	0,00	2 467 782	31,08	76 691 882	0,00	0,00
Contrat de liquidité	21 746 942	41,40	900 385 925	21 346 942	41,48	885 516 187	41,39	883 433 968
Total	**21 746 942**	**41,40**	**900 385 925**	**23 814 724**	**40,40**	**962 208 069**	**37,10**	**883 433 968**

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS AU 31.12.2014

Pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte	2,54 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (détention directe)	11 454 906
Valeur brute comptable du portefeuille (détention directe)	374 670 751 EUR
Valeur de marché du portefeuille (détention directe)(1)	415 156 429 EUR

(1) La valeur actuelle est égale au cours moyen du dernier mois pour les titres côtés inscrits en placement.

Au 31.12.2014	Nombre de titres	Valeur nominale (en EUR)	Valeur comptable (en EUR)
Société Générale*	11 454 906	14 318 633	374 670 751
Filiales	8 987 016	11 233 770	136 575 000
Finareg	4 944 720	6 180 900	82 431 000
Gene-act1	2 210 112	2 762 640	21 447 000
Vouric	1 832 184	2 290 230	32 697 000
Total	**20 441 922**	**25 552 403**	**511 245 751**

* Dont contrat de liquidité (400 000 titres).

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE(1) SUR 3 ANS

	Situation au 31.12.2014(3)				Situation au 31.12.2013(2)			Situation au 31.12.2012		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote(4)	% des droits de vote exerçables en AG(4)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote(4)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote(4)
Plan mondial d'actionnariat salarié	59 714 957	7,42 %	12,07 %	12,36 %	59 517 813	7,45 %	12,64 %	59 344 358	7,61 %	12,47 %
Grands actionnaires détenant plus de 1,5 % du capital ou des droits de vote(5)	31 914 497	3,96 %	5,55 %	5,68 %	39 555 035	4,95 %	6,55 %	57 860 893	7,42 %	10,76 %
Groupama	-	-	-	-	*237 215*	*0,03 %*	*0,03 %*	*19 455 211*	*2,49 %*	*4,27 %*
CDC	*20 845 185*	*2,59 %*	*3,03 %*	*3,10 %*	*20 111 390*	*2,52 %*	*2,95 %*	*19 567 063*	*2,51 %*	*2,90 %*
Meiji Yasuda Life Insurance Cy	*11 069 312*	*1,37 %*	*2,52 %*	*2,58 %*	*11 069 312*	*1,39 %*	*2,53 %*	*11 069 312*	*1,42 %*	*2,54 %*
CNP	-	-	-	-	*8 137 118*	*1,02 %*	*1,04 %*	*7 769 307*	*1,00 %*	*1,05 %*
Public	693 136 270	86,08 %	80,05 %	81,96 %	677 133 610	84,78 %	78,23 %	636 462 020	81,57 %	73,72 %
Autodétention	11 454 906	1,42 %	1,31 %	0,00 %	13 522 688	1,69 %	1,55 %	17 618 940	2,26 %	2,02 %
Autocontrôle	8 987 016	1,12 %	1,02 %	0,00 %	8 987 016	1,13 %	1,03 %	8 987 016	1,15 %	1,03 %
Total		**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**		**100,00 %**	**100,00 %**		**100,00 %**	**100,00 %**
Base de référence		805 207 646	877 054 745	856 612 823		798 716 162	873 578 419		780 273 227	871 175 967

(1) Y compris droits de vote double (article 14 des statuts de Société Générale).

(2) Au 31 décembre 2013, la part des actionnaires de l'Espace économique européen dans le capital est estimée à 44,10 %.

(3) Au 31 décembre 2014, la part des actionnaires de l'Espace économique européen dans le capital est estimée à 43,59 %.

(4) À compter de 2006 et conformément à l'article L. 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions d'autocontrôle et d'autodétention pour le calcul du nombre total de droits de vote, mais ces actions sont dépourvues de droit de vote en Assemblée générale.

(5) En 2012 et 2013, les Grands actionnaires retenus détenaient plus de 1 % du capital ou des droits de vote.

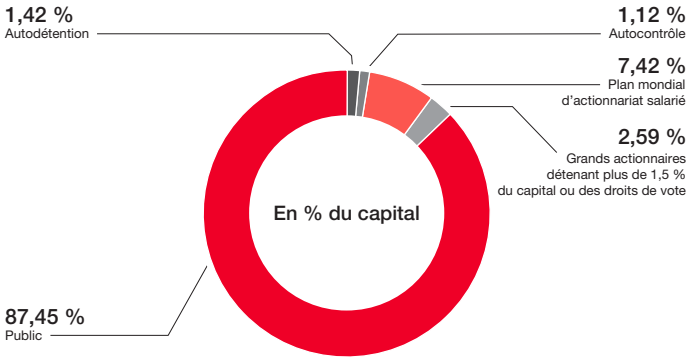

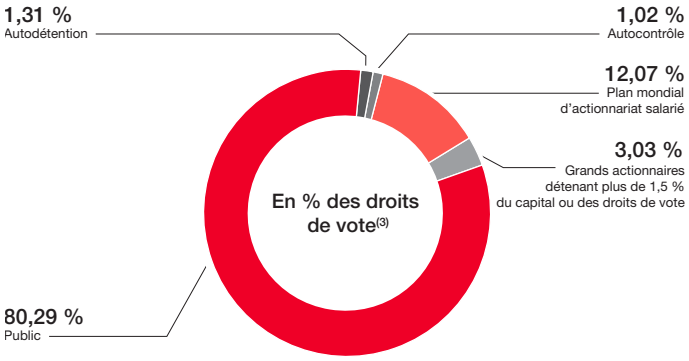

(3) À compter de 2006 et conformément à l'article L. 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions d'autocontrôle et d'autodétention pour le calcul du nombre total de droits de vote, mais ces actions sont dépourvues de droit de vote en Assemblée générale.

NB : Les statuts de Société Générale comprennent des seuils déclaratifs à intervalle de 0,5 % à partir de 1,5 %. À fin décembre 2013, hors OPCVM et activité de trading d'établissements financiers, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir plus de 1,5 % du capital ou des droits de vote.

ACCORDS EXISTANTS ENTRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET SES ACTIONNAIRES

Société Générale a conclu le 24 juillet 2000 avec Santander Central Hispano (devenue « Banco Santander ») une convention concernant la gestion de leurs participations réciproques. Aux termes de cet accord, Société Générale et Santander Central Hispano se reconnaissent mutuellement un droit de préemption sur les actions détenues, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, par chacune des parties dans le capital de l'autre, ce droit ne s'appliquant pas en cas d'offre publique émise par un tiers visant les actions de l'une ou de l'autre des parties.

La convention est conclue pour une période initiale de trois ans à compter de sa signature et est reconductible par période de deux ans.

Cette clause de préemption a été publiée par le Conseil des Marchés Financiers dans une décision n°201C1417 en date du 30 novembre 2001. Cet accord est toujours en vigueur au 31 décembre 2014. Toutefois, à cette date, Banco Santander ne détenait plus aucune participation au capital de Société Générale, qui elle-même ne détenait plus d'actions Banco Santander.

INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, Société Générale doit exposer et, le cas échéant, expliquer les éléments suivants lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Société Générale considère ne pas avoir de dispositifs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Il est toutefois renvoyé ci-après aux éléments listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce dans la mesure où ces informations figurent dans le Document de référence au titre d'autres obligations.

1. Structure du capital : ces renseignements figurent dans le présent chapitre 7 sous le titre « Répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans ».
2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote : ces renseignements figurent au présent chapitre 7 au paragraphe « Statuts » plus particulièrement aux articles 6 et 14.
3. Participations directes ou indirectes dans le capital dont Société Générale a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce : ces renseignements figurent dans le présent chapitre 7 sous le titre « Répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans ».
4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux : non applicable depuis l'annulation des actions de préférence le 23 décembre 2009.
5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : ces renseignements figurent dans le chapitre 5 « Responsabilité Sociale et Environnementale », section 3 « Employeur responsable », sous le titre « Participation, intéressement et plan d'épargne de l'entreprise ».
6. Accords entre actionnaires dont Société Générale a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : non applicable.
7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société. Ces renseignements figurent au présent chapitre 7 au paragraphe « Statuts », plus particulièrement aux articles 7 et 14.
8. Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission ou de rachat d'actions : les délégations accordées par l'Assemblée au Conseil d'administration dans ces domaines figurent au présent chapitre 7 sous le titre « tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation en 2014 et début 2015 » et les renseignements sur le rachat d'actions figurent au présent chapitre 7 sous le titre « Rachat d'actions ».
9. Accords conclus par Société Générale qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de Société Générale, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : non applicable.
10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : ces renseignements figurent au chapitre 3 sous le titre « Rémunération des dirigeants du groupe » pour les administrateurs.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ET DE

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	**Accordée par :** AG du 22.05.2013, 8e résolution **Pour une durée de :** 18 mois **Entrée en vigueur le :** 23.05.2013 **Échéance anticipée :** 20.05.2014
		Accordée par : AG du 20.05.2014, 11e résolution **Pour une durée de :** 18 mois **Entrée en vigueur le :** 21.05.204 **Échéance :** 20.11.2015
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	Augmenter le capital avec *DPS* par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	**Accordée par :** AG du 22.05.2012, 14e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance anticipée :** 20.05.2014
		Accordée par : AG du 20.05.2014, 12e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016
	Augmenter le capital par *incorporation* de réserves, bénéfices, primes ou autres	**Accordée par :** AG du 22.05.2012, 14e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance anticipée :** 20.05.2014
		Accordée par : AG du 20.05.2014, 12e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016
	Augmenter le capital *sans DPS* par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	**Accordée par :** AG du 22.05.2012, 15e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance anticipée :** 20.05.2014
		Accordée par : AG du 20.05.2014, 13e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016
	Option de *sur allocation* en cas de demandes excédentaires lors d'opérations d'augmentation de capital *avec ou sans DPS* décidées par le Conseil	**Accordée par :** AG du 22.05.2012, 16e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance anticipée :** 20.05.2014
		Accordée par : AG du 20.05.2014, 14e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016

LEUR UTILISATION EN 2014 ET DÉBUT 2015 (JUSQU'AU 11 FÉVRIER 2015)

Plafond	Utilisation en 2014	Utilisation en 2015 (jusqu'au 11 février)
5 % du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité, néant Au 20.05.2014, 2 130 000 figuraient au compte du contrat de liquidité. (voir détails en p. 527 du Document de référence 2015)	NA
5 % du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité, néant Au 31.12.2014, 400 000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité. (voir détails en p. 527 du Document de référence 2015)	Hors contrat de liquidité : néant Au 11.02.2015, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité
485 M EUR nominal pour les actions soit 49,99 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital *Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 15e à 17e, 19e à 20e résolutions de l'AG du 22.05.2012*	Néant	NA
399 M EUR nominal pour les actions soit 39,97% du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital *Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 13e à 18e résolutions de l'AG du 20.05.2014*	Néant	Néant
550 M EUR nominal soit 56,6 % du capital à la date de l'autorisation	Néant	NA
550 M EUR nominal	Néant	Néant
145 M EUR nominal pour les actions soit 14,95 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital *Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 14e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 16e et 17e résolutions de l'AG du 22.05.2012*	Néant	NA
99,839 M EUR nominal pour les actions soit 10% du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital *Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 12e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 14e à 16e résolutions de l'AG du 20.05.2014*	Néant	Néant
15 % de l'émission initiale *Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 14e et 15e résolutions de l'AG du 22.05.2012*	Néant	NA
15% de l'émission initiale *Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 12e et 13e résolutions de l'AG du 20.05.2014*	Néant	Néant

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation
	Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature	**Accordée par :** AG du 22.05.2012, 17e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance anticipée :** 20.05.2014
		Accordée par : AG du 20.05.2014, 15e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016
Emission d'obligations subordonnées	Émission d'obligations convertibles contingentes avec suppression du DPS	**Accordée par :** AG du 20.05.2014, 16e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016
Émission de valeurs mobilières	Émission de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital	**Accordée par :** AG du 22.05.2012, 18e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 22.07.2014
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un *Plan d'Épargne d'Entreprise ou de Groupe de Société Générale*	**Accordée par :** AG du 22.05.2012, 19e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance anticipée :** 20.05.2014
		Accordée par : AG du 20.05.2014, 17e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016
	Attribuer des actions gratuites d'actions émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	**Accordée par :** AG du 22.05.2012, 20e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance anticipée :** 20.05.2014
		Accordée par : AG du 20.05.2014, 18e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	**Accordée par :** AG du 22.05.2012, 22e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance anticipée :** 20.05.2014
		Accordée par : AG du 20.05.2014, 19e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016

Plafond	Utilisation en 2014	Utilisation en 2015 (jusqu'au 11 février)
10 % du capital *Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 14e et 15e résolutions de l'AG du 22.05.2012*	Néant	NA
10% du capital *Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 12e et 13e résolutions de l'AG du 20.05.2014*	Néant	Néant
10% du capital *Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 12e et 13e résolutions de l'AG du 20.05.2014*	Néant	Néant
2 Md EUR nominal	Néant	NA
3 % du capital à la date de l'autorisation *Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 14e résolution de l'AG du 22.05.2012*	5 116 968 actions émises soit 0,64 % du capital au jour de l'opération	NA
2% du capital à la date de l'autorisation *Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 12e résolution de l'AG du 20.05.2014*	Néant	Néant
2 % du capital à la date de l'autorisation *Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 14e résolution de l'AG du 22.05.2012* *0,10 % du capital pour les Dirigeants mandataires sociaux* *Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 2 % prévu par la 20e résolution de l'AG du 22.05.2012*	Attribution de 1 020 000 actions soit 0,13% du capital au jour de l'attribution	NA
2% du capital à la date de l'autorisation *Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 12e résolution de l'AG du 20.05.2014* 0,50% du capital pour les personnes régulées *Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 2% prévu par la 18e résolution de l'AG du 20.05.2014*	Néant	Néant
5 % du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	NA
5% du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Néant

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination
Société Générale

Siège social
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Siège Administratif
17, Cours Valmy, 92972 Paris-La Défense

Adresse postale :
Société Générale, Tours Société Générale, 75886 Paris cedex 18

Numéro de téléphone : 01 42 14 20 00

Site internet : www.societegenerale.com

Forme juridique
Société Générale est une société anonyme de droit français dotée du statut de banque.

Législation
Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

Société Générale est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. À ce titre, elle peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'une plateforme multilatérale de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, Société Générale est soumise à la réglementation applicable à ces derniers. Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ses Dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Société Générale est également courtier d'assurance.

Date de constitution et durée
Société Générale a été fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864. La durée de Société Générale expirera le 31 décembre 2047, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Objet social
L'article 3 des statuts de la Société décrit l'objet social. Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visées aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Identification
552 120 222 RCS PARIS
Code ISIN : FR 0000130809
Code NAF : 6419Z

Documents sociaux
Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes peuvent être consultés à la Tour Société Générale, 17, cours Valmy, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Les statuts de Société Générale sont déposés à l'Office notarial « Thibierge, Pône, Fremeaux, Palud, Sarazin, Sagaut et Chaput » notaires associés à Paris.

Exercice social
Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Catégories d'actions et droits attachés
Aux termes de l'article 4 des statuts de la Société, le capital social est divisé en 805 207 646 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR et entièrement libérées.

Droit de vote double

En application de l'article 14 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1er janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

En application de la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition de deux ans. Il en est de même, sauf stipulation contraire des statuts, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Limitation des droits de vote

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion. Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée, soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle des 15 %. Pour l'application de la limite des 15 %, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Déclaration des franchissements de seuils statutaires

En application des dispositions de l'article 6.2 des statuts de la Société, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres donnant accès au capital qu'il détient. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement d'un seuil supplémentaire de 0,5 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société, dans les conditions fixées par l'article 6.2 des statuts.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours, lorsque le pourcentage du capital ou des droits de vote qu'il détient devient inférieur à chacun des seuils mentionnés à l'article 6.2 des statuts.

Convocation et admission des Assemblées générales des actionnaires

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elles sont réunies au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'Avis de convocation. Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux Assemblées générales sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir. L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégeant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Titres au porteur identifiables

L'article 6.3 des statuts prévoit que la Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

Documents

Les statuts de la Société sont insérés dans le présent Document de référence. Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière y compris des filiales, pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés soit sur le site internet du groupe Société Générale soit au siège administratif.

4. STATUTS

(mis à jour le 8 janvier 2015)

FORME – DÉNOMINATION – SIÈGE – OBJET

Article premier

La Société, dénommée Société Générale, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agréée en qualité de banque.

La durée de Société Générale, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1er janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1er janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Article 2

Le Siège de Société Générale est établi à Paris (9e), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3

Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

CAPITAL – ACTIONS

Article 4

4.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital est de 1 006 509 557,50 euros. Il est divisé en 805 207 646 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 euro et entièrement libérées.

4.2. AUGMENTATION ET RÉDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de la ou des assemblées compétentes.

Toute réduction de capital motivée par des pertes s'opérera entre les actionnaires proportionnellement à leur participation au capital social.

Article 5

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les actions jouissent des mêmes droits.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

Article 6

6.1. FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont, au gré de l'ayant droit, nominatives ou au porteur et sont librement négociables, sauf dispositions légales contraires.

6.2. SEUILS STATUTAIRES

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au présent article.

6.3. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

6.4. DROITS DES ACTIONNAIRES

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sous réserve de dispositions particulières des présents statuts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 7

I – ADMINISTRATEURS

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'administrateurs :

1. DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Leur nombre est de neuf au moins et de treize au plus.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans, à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours à la date de cette adoption.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque administrateur doit être propriétaire de 600 actions au moins.

2. DES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

II – MODALITÉS D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Les premiers administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur au nombre statutaire avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans de telle manière qu'un 2e tour puisse avoir lieu au plus tard 15 jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le 1er que pour le 2e tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

- l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l'envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures des 100 salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l'étranger ;
- les agents d'un service, d'un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d'un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la Présidence étant assurée par le plus âgé d'entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de Société Générale où il sera constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en œuvre pourra déroger, en tant que de besoin, aux modalités d'organisation matérielle et de déroulement du scrutin et écrites dans les présents statuts.

III – CENSEURS

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d'administration.

Article 8

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Article 9

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Président en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 10

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, au Siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s'il est administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Sauf disposition statutaire spécifique, les administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 11

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité central d'entreprise assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

À l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la Société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à toute ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

Article 12

Les membres du Conseil peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti par le Conseil entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables.

DIRECTION GÉNÉRALE

Article 13

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil ;
- les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à 5 personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. À l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES

Article 14

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégeant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1er janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'assemblée soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

ASSEMBLÉES SPÉCIALES

Article 15

Lorsqu'il existe des actions de différentes catégories, les Assemblées spéciales des titulaires d'actions de ces catégories, sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par l'article 14 des présents statuts.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 16

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

COMPTES ANNUELS

Article 17

L'exercice commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les lois et règlements en vigueur.

Article 18

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la Loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Article 19

Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant le cours de la Société ou lors de la liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, seront soumises exclusivement à la juridiction des tribunaux du siège social.

DISSOLUTION

Article 20

En cas de dissolution de Société Générale, à moins que la Loi n'en dispose autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

(Mis à jour à effet du 1er janvier 2015)

Préambule

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social. Chaque administrateur, quel que soit son mode de désignation, doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la société.

Société Générale applique le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF. Établissement de crédit, Société Générale est soumis aux dispositions du Code de commerce, du Code monétaire et financier et, plus généralement, aux textes réglementaires applicables au secteur bancaire.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration et de préciser les droits et obligations de ses membres.

Le Conseil d'administration veille à ce que Société Générale dispose d'un dispositif de gouvernance solide comprenant notamment une organisation claire assurant un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels la société est ou pourrait être exposée, d'un dispositif adéquat de contrôle interne, des procédures administratives et comptables saines et des politiques et pratiques de rémunération permettant et favorisant une gestion saine et efficace des risques.

Article 1er : attributions du Conseil d'administration

1.1 - Le Conseil d'administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires et consacre un temps suffisant à l'accomplissement de ses missions.

1.2 - Le Conseil d'administration :

a) approuve les orientations stratégiques du Groupe, veille à leur mise en œuvre et les revoit au moins une fois par an ;

b) veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information transmise aux actionnaires et au marché ;

c) approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la société est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique ; s'assure notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition au risque de ses activités et approuve les limites globales de risques ; s'assure de l'efficacité des mesures correctrices apportées en cas de défaillance ;

d) procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ; s'assure notamment du respect de la règlementation bancaire en matière de contrôle interne ;

e) détermine les orientations et contrôle la mise en œuvre par les dirigeants effectifs[1] des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement, notamment la prévention des conflits d'intérêts ;

f) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

   Cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

   – de croissance organique d'un montant unitaire supérieur à 250 M EUR et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique,

   – de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 3 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ou supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe si ces opérations n'entrent pas dans les priorités de développement approuvées dans le plan stratégique,

   – de cession d'un montant unitaire supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe,

   – de partenariat comportant une soulte d'un montant supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe,

   – dégradant substantiellement le profil des risques du Groupe.

   Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil d'administration pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision. Il en tient informé le Premier Vice-Président.

   Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil d'administration pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

   Le Président fait, lors de chaque Conseil d'administration, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil d'administration ;

g) contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées ;

---

* Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de Société Générale.

(1) Personnes désignées comme tel auprès du régulateur (ACPR). Pour Société Générale, il s'agit des dirigeants mandataires sociaux.

h) délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe et est informé des principales modifications de son organisation ;

i) délibère au moins une fois par an de son fonctionnement et de celui de ses Comités, ainsi que des conclusions de l'évaluation périodique qui en est faite ;

j) arrête les principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, notamment en ce qui concerne les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et s'assure que les dispositifs de contrôle interne permettent de vérifier que ces principes sont conformes à la réglementation et aux normes professionnelles et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques ;

k) fixe la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, notamment leur rémunération fixe et variable, y inclus les avantages en nature, les attributions d'options ou d'actions de performance ou de tout instrument de rémunération, ainsi que les avantages postérieurs à l'emploi ;

l) débat chaque année des grandes orientations de la politique suivie par le Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation ainsi qu'en matière de responsabilité sociale et environnementale ;

m) délibère une fois par an sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes ;

n) arrête le plan préventif de rétablissement qui est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et délibère sur tout plan similaire demandé par des autorités de contrôle étrangères ;

o) répartit les jetons de présence conformément à l'article 15 du présent règlement ;

p) approuve le chapitre « gouvernement d'entreprise » du Document de référence qui inclut notamment le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi la description de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des principes applicables à la rémunération des autres personnes régulées ;

q) se prononce sur la révocation du directeur des risques qui ne peut être démis de ses fonctions sans l'accord préalable du Conseil d'administration.

Article 2 : compétences/aptitudes des membres du Conseil d'administration

2.1 - Les membres du Conseil d'administration disposent à tout moment de l'honorabilité, des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et, collectivement, des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension des activités de la Société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée.

2.2 - Chaque administrateur veille en permanence à améliorer sa connaissance de la société et de son secteur d'activité.

Article 3 : disponibilité des membres du Conseil d'administration

3.1 - Les membres du Conseil d'administration consacrent un temps suffisant à l'exercice de leurs fonctions.

Dans les conditions définies par la législation en vigueur, ils ne peuvent exercer, au sein de toute personne morale, qu'une fonction exécutive et deux fonctions non exécutives ou que quatre fonctions non exécutives. Toutefois, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution peut autoriser un membre du Conseil d'administration à exercer une fonction non exécutive supplémentaire et les fonctions exercées au sein d'un même groupe sont considérées comme une seule fonction.

3.2 - Tout administrateur ayant une fonction exécutive dans le Groupe doit recueillir l'avis du Conseil d'administration avant d'accepter un mandat social dans une société cotée ; l'administrateur doit respecter la procédure prévue à l'article 14 « conflits d'intérêts ».

3.3 - L'administrateur informe le Président-Directeur général à bref délai de toute évolution du nombre de mandats exercés, y compris sa participation à un comité d'un Conseil, ainsi que de tout changement de responsabilité professionnelle.

Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'administration en cas de changement significatif dans ses responsabilités professionnelles et mandats.

Il s'engage à démissionner de son mandat lorsqu'il ne s'estime plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil d'administration et des Comités dont il est membre.

3.4 - Le Document de référence rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités.

3.5 - L'administrateur assiste aux Assemblées générales des actionnaires.

Article 4 : déontologie des membres du Conseil d'administration

4.1 - L'administrateur maintient en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action.

Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

4.2 - Chaque administrateur est tenu au respect des dispositions en vigueur du Code monétaire et financier et du Règlement général de l'AMF relatives à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées portant sur les titres Société Générale ou ceux de ses filiales ou participations cotées. Il est également tenu au respect de ces mêmes règles pour les titres de sociétés sur lesquelles il disposerait d'informations privilégiées reçues du fait de sa participation au Conseil d'administration de Société Générale.

4.3 - Les administrateurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres Société Générale et des titres qui lui sont assimilés[1] pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de la Société Générale ainsi que le jour de ladite publication.

(1) Par titres assimilés, il faut entendre, d'une part, les titres donnant droit à l'acquéreur, quel que soit le mode d'exercice de ce droit, d'acquérir ou de céder des actions S.G. ou de percevoir une somme calculée par référence au cours de l'action lors de l'exercice de ce droit et, d'autre part, les actifs majoritairement composés d'actions S.G ou de titres assimilés (parts de fonds " E " par exemple).

Ils s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur instruments dérivés.

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère contrôlée directement ou indirectement par la Société Générale au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

Ils portent à la connaissance du Secrétaire du Conseil d'administration toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

4.4 - Conformément à la réglementation en vigueur, les administrateurs et les personnes ayant des liens étroits avec ces personnes doivent déclarer à l'AMF chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange, portant sur des actions Société Générale ou tous autres types d'instruments financiers liés à l'action Société Générale.

Copie de cette déclaration est adressée au Secrétaire du Conseil d'administration. Ces déclarations sont conservées par le Secrétariat Général.

4.5 - Les administrateurs doivent mettre au nominatif les actions Société Générale qu'ils détiennent au titre de l'obligation prévue à l'article 16.

Article 5 : missions des Président et Vice-Présidents du Conseil d'administration

5.1 - Le Président convoque et préside les réunions du Conseil d'administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les Comités créés au sein du Conseil d'administration. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces Comités. Il est en charge du rapport sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

Il s'exprime seul au nom du Conseil d'administration, sauf circonstances exceptionnelles ou mandat particulier donné à un autre administrateur.

En tant que Directeur général, il propose et applique la stratégie de l'entreprise, dans les limites définies par la loi et dans le respect des règles de gouvernance de l'entreprise et des orientations fixées par le Conseil d'administration.

5.2 - Le Conseil d'administration peut désigner un Premier Vice-Président pour assister le Président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités, la gestion des conflits d'intérêts et la supervision du gouvernement de l'entreprise, du contrôle interne et de la maîtrise des risques.

À ce titre, le Premier Vice-Président préside le Comité d'audit et de contrôle interne, le Comité des risques et est membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations. Il peut entendre les membres du Comité exécutif du Groupe (COMEX) ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique, et plus généralement les cadres de Direction du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et informations qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le Premier Vice-Président réunit au moins une fois par an les administrateurs non salariés du Groupe hors la présence du Président-Directeur général, afin notamment de préparer l'évaluation des performances des dirigeants mandataires sociaux et de réfléchir à l'avenir de la Direction générale. Il fait un point annuel avec chaque administrateur sur sa participation aux travaux du Conseil d'administration.

En accord avec le Président-Directeur général, il peut représenter la Société lors de rencontres avec des tiers portant sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la maîtrise des risques.

5.3 - Le Conseil d'administration peut également désigner un Second Vice-Président. Celui-ci est chargé d'assurer des missions spécifiques que lui confie le Conseil d'administration en accord avec le Président-Directeur général. Le Second Vice-Président peut assister aux réunions des comités. Il peut entendre les membres du COMEX et a accès aux documents et informations qu'il juge nécessaire. En accord avec le Président-Directeur général, il peut représenter la société lors de rencontres avec des tiers en France ou à l'étranger.

5.4 - Les Vice-Présidents disposent, en tant que de besoin, des services du secrétariat du Conseil d'administration et des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Article 6 : réunions du Conseil d'administration

6.1 - Le Conseil d'administration tient au moins six réunions par an.

6.2 - Sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. À cette fin, les moyens retenus transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil d'administration est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

6.3 - Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil d'administration ou le Secrétaire général, sont faites par lettre, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen, y compris verbalement.

6.4 - Sur décision du Président, les Directeurs généraux délégués ou d'autres cadres de Direction du Groupe ou, le cas échéant, des personnes extérieures dont la présence est utile aux délibérations peuvent assister à tout ou partie des séances du Conseil d'administration.

Article 7 : information du Conseil d'administration

7.1 - Chaque administrateur reçoit du Président-Directeur général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

7.2 - Le Conseil d'administration est informé par les dirigeants effectifs de l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion des risques et des modifications apportées à celles-ci.

7.3 - Si nécessaire, en cas d'évolution des risques affectant ou susceptible d'affecter la Société, le directeur des risques peut rendre directement compte au Conseil d'administration.

7.4 - Les réunions du Conseil d'administration et des Comités sont précédées de la mise en ligne ou la mise à disposition en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Article 8 : formation des administrateurs

8.1 - La Société consacre les ressources humaines et financières nécessaires à la formation des administrateurs.

8.2 - Des formations aux spécificités de l'activité bancaire sont organisées chaque année.

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

8.3 - Ces formations sont organisées par la Société et sont à la charge de celle-ci.

Article 9 : les Comités du Conseil d'administration

9.1 - Les délibérations du Conseil d'administration sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil d'administration, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil d'administration leurs avis et propositions.

9.2 - Ces Comités sont composés de membres du Conseil d'administration qui n'exercent pas de fonctions de direction au sein de la Société et qui disposent de connaissances adaptées à l'exercice des missions du comité auquel ils participent.

9.3 - Ils disposent des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions et agissent sous la responsabilité du Conseil d'administration.

9.4 - Ils peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives, solliciter la communication de toute information pertinente, entendre les dirigeants mandataires sociaux et les cadres de Direction du Groupe et, après en avoir informé le Président, demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la Société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

9.5 - Les Comités permanents sont au nombre de quatre :

- le Comité d'audit et de contrôle interne ;
- le Comité des risques ;
- le Comité des rémunérations ;
- le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

9.6 - Le Conseil d'administration peut créer un ou plusieurs Comités *« ad hoc »*.

9.7 - Le Comité des risques, le Comité des rémunérations et le comité des nominations et du gouvernement d'entreprise peuvent exercer leurs missions pour les sociétés du Groupe sur une base consolidée ou sous-consolidée.

9.8 - La Présidence du Comité d'audit, de contrôle interne et la Présidence du Comité des risques sont assurées par le Premier Vice-Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un Président nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

La Présidence du Comité des rémunérations et la Présidence du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise sont assurées par un Président nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Le Secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

9.9 - Le Président de chaque Comité rend compte au Conseil d'administration des travaux du Comité. Un compte-rendu écrit des travaux des Comités est régulièrement diffusé au Conseil d'administration.

Chaque Comité présente au Conseil d'administration son programme de travail annuel.

9.10 - Chaque Comité donne un avis au Conseil d'administration sur la partie du Document de référence traitant des questions relevant de son champ d'activité et fait un rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Article 10 : le Comité d'audit et de contrôle interne

10.1 - Le Comité d'audit et de contrôle interne a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

10.2 - Il est notamment chargé :

a) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ;

b) d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil d'administration, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;

c) de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;

d) d'examiner le programme de travail des Commissaires aux Comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;

e) de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. À cette fin, le Comité, notamment :

- assure une revue régulière du contrôle interne et du contrôle de la maîtrise des risques des pôles, des directions et des principales filiales ;
- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres.

10.3 - Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 9, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité d'audit et de contrôle interne, sauf décision contraire du Comité.

10.4 - Le Comité d'audit et de contrôle interne est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui présentent des compétences appropriées en matière financière, comptable, d'audit, ou de contrôle interne. Deux-tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise.

Article 11 : Comité des risques

11.1 - Le comité des risques conseille le Conseil d'administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie.

11.2 - Il est notamment chargé :

a) d'examiner les procédures de contrôle des risques et est consulté pour la fixation des limites globales de risques ;

b) de procéder à un examen régulier des stratégies, politiques, procédures et systèmes permettant de détecter, gérer et suivre le risque de liquidité et de communiquer ses conclusions au Conseil d'administration ;

c) d'émettre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs ;

d) d'examiner les politiques mises en place et les rapports établis pour se conformer à la règlementation bancaire sur le contrôle interne ;

e) d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes ;

f) d'examiner, dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services mentionnés aux livres II et III du Code monétaire et financier proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de la Société. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il en informe le Conseil d'administration et donne son avis sur le plan d'action pour y remédier ;

g) sans préjudice des missions du comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de la Société au regard des risques elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

11.3 - Il dispose de toute information sur la situation de la Société en matière de risques. Il peut recourir aux services du directeur des risques ou à des experts extérieurs.

11.4 - Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 9, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique.

11.5 - Le Comité des risques est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration qui disposent de connaissances, de compétences et d'une expertise en matière de risques. Deux-tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise.

Article 12 : le Comité des rémunérations

12.1 - Le Comité des rémunérations prépare les décisions que le Conseil d'administration arrête concernant les rémunérations, notamment celles relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que celles qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques dans la Société.

12.2 - Il procède à un examen annuel :

a) des principes de la politique de rémunération de l'entreprise ;

b) des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise ainsi que des dirigeants effectifs s'ils sont différents ;

c) de la politique de rémunération des salariés régulés au sens de la réglementation bancaire.

12.3 - Il contrôle la rémunération du directeur des risques et du responsable de la conformité.

12.4 - Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le rapport annuel transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

12.5 - Il peut être assisté par les services de contrôle interne ou des experts extérieurs.

12.6 - Plus particulièrement, le Comité :

a) propose au Conseil d'administration, dans le respect de la règlementation applicable aux établissements de crédit, des principes énumérés par le code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération y compris les indemnités et avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;

b) prépare l'évaluation annuelle de la performance des dirigeants mandataires sociaux ;

c) propose au Conseil d'administration la politique d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;

d) prépare les décisions du Conseil d'administration relatives à l'épargne salariale ;

examine chaque année et donne un avis au Conseil d'administration sur les propositions de la Direction générale relatives aux principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, à la politique de rémunération des personnes régulées et s'assure auprès de la Direction générale que leur mise en œuvre est conforme à la réglementation bancaire.

12.7 - Il est composé de trois administrateurs au moins et comprend un administrateur élu par les salariés. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF[1]. Sa composition lui permet d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques et les pratiques de rémunération au regard de la gestion des risques, des fonds propres et des liquidités de la Société.

Article 13 : le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

13.1 - Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise :

a) identifie et recommande au Conseil d'administration des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur ;

b) sans préjudice des autres dispositions applicables en la matière, propose au Conseil d'administration un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration. Il élabore une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif[2] ;

c) évalue périodiquement, et au moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et l'efficacité des travaux du Conseil d'administration au regard des missions qui lui sont assignées et lui soumet toutes recommandations utiles ;

d) examine périodiquement les politiques du Conseil d'administration en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs, des Directeurs généraux délégués et du responsable de la filière risques, et formule des recommandations en la matière.

13.2 - Plus particulièrement, le Comité :

a) est chargé de faire des propositions au Conseil d'administration pour la nomination des administrateurs ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligenté les enquêtes utiles ;

b) propose au Conseil d'administration les nominations des membres des Comités du Conseil d'administration ;

c) peut proposer la nomination d'un ou de deux Vice-Présidents ;

d) prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée chaque année ;

e) propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Document de référence et notamment la liste des administrateurs indépendants ;

f) est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une Direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

13.3 - Il est composé de trois administrateurs au moins. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise.

Article 14 : conflits d'intérêts

14.1 - Le Premier Vice-président est en charge de gérer les situations de conflits d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des autres membres du Conseil d'administration.

14.2 - L'administrateur informe le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés. Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

14.3 - L'administrateur informe le Président du Comité des nominations de son intention d'accepter un nouveau mandat, y compris sa participation à un comité, dans une société cotée n'appartenant pas à un groupe dont il est dirigeant, afin de permettre au Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations, de décider, le cas échéant, qu'une telle nomination serait incompatible avec le mandat d'administrateur de Société Générale.

14.4 - L'administrateur informe le Président du Conseil d'administration de toute condamnation pour fraude, de toute incrimination et/ou sanction publique, et de toute interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à son encontre, ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle il aurait été associé.

14.5 - Chaque administrateur établit une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non des situations visées aux 14.2 et 14.3 : (i) au moment de son entrée en fonction, (ii) chaque année en réponse à une demande faite par le Secrétaire du Conseil d'administration à l'occasion de la préparation du Document de référence, (iii) à tout moment si le

(1) Pour le calcul du taux d'indépendants au sein des comités, le Code AFEP-MEDEF ne prend pas en compte les salariés.

(2) L'objectif et la politique des établissements de crédit, ainsi que les modalités de mise en œuvre, sont rendus publics conformément au c) du paragraphe 2 de l'article 435 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

Secrétaire du Conseil d'administration le lui demande, et (iv) dans les dix jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en toute ou partie inexacte la précédente déclaration établie par celui-ci.

Article 15 : jetons de présence

15.1 – Le montant global des jetons de présence est fixé par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration peut décider de l'utiliser partiellement.

15.2 – Le Président et le Directeur général, lorsqu'il est également administrateur, ne perçoivent pas de jetons de présence.

15.3 – À compter de l'Assemblée générale 2015, le montant global des jetons de présence est d'abord affecté aux fonctions de Président du Comité des risques et de Président du Comité d'audit et du contrôle interne pour un montant de 50 000 euros chacun, puis son solde divisé en une partie fixe égale à 40 % et une partie variable égale à 60 %, au lieu de un tiers et deux tiers précédemment.

15.4 – La partie fixe est ainsi répartie :

15.4.1 – De l'Assemblée générale 2014 jusqu'à l'Assemblée générale 2015, le premier Vice-Président bénéficie *prorata temporis* d'une allocation spéciale égale à 35 % de la partie fixe du montant global annuel des jetons de présence fixé par l'Assemblée générale.

Le solde est réparti *prorata temporis* selon les modalités suivantes :

- 1 part pour chaque administrateur,
- 1 part supplémentaire pour le président du CONOM et celui du COREM,
- 1 part supplémentaire pour les membres du Comité des risques et ceux du Comité d'audit et du contrôle interne (du 01.01.2015 à l'Assemblée générale 2015),
- 1 part supplémentaire pour le Président du Comité d'audit et du contrôle interne et celui du Comité des risques (du 01.01.2015 à l'Assemblée générale 2015),
- 2 parts supplémentaires pour les membres du CACIR (avant le 01.01.2015),
- 3 parts supplémentaires pour le Président du CACIR (avant le 01.01.2015).

15.4.2 – À compter de l'Assemblée générale 2015, la partie fixe est répartie *prorata temporis* selon les modalités suivantes :

- 1 part à chaque administrateur,
- 0,5 part supplémentaire pour les membres du CONOM et ceux du COREM,
- 1 part supplémentaire pour le Président du CONOM et celui du COREM,
- 1 part supplémentaire pour les membres du Comité des risques et ceux du Comité d'audit et du contrôle interne,
- 2 parts supplémentaires pour le Président du Comité d'audit et du contrôle interne et celui du Comité des risques.

15.5 – La partie variable des jetons est répartie en fin d'année, en proportion du nombre de séances ou de réunions de travail du Conseil d'administration et de chacun des Comités auxquelles chaque administrateur aura participé. Toutefois, les séances du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise tenues le même jour sont prises en compte pour une seule unité pour les membres communs ; il en est de même pour les séances du Comité d'audit et de contrôle interne et du Comité des risques.

Article 16 : actions possédées à titre personnel

16.1 - Chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale (qu'il soit en nom ou représentant permanent d'une personne morale) doit détenir l'équivalent d'au moins 1 000 actions. Chaque administrateur dispose d'un délai de 6 mois pour détenir les 600 actions prévues par les statuts et d'un délai complémentaire de 6 mois pour porter sa détention à 1 000 actions.

16.2 - Chaque administrateur s'interdit de recourir à des opérations de couverture de cours sur ces actions.

Article 17 : remboursement de frais

17.1 - Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de mission des administrateurs, afférents aux réunions du Conseil d'administration, des Comités du Conseil d'administration, de l'Assemblée générale des actionnaires ou de toute autre réunion en relation avec les travaux du Conseil d'administration ou des Comités sont pris en charge ou font l'objet d'un remboursement par Société Générale, sur présentation des justificatifs.

17.2 - Pour les Vice-Présidents, la Société prend en outre en charge les frais de bureau, de secrétariat et de communication nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

17.3 - Le Secrétaire du Conseil d'administration reçoit et contrôle les pièces justificatives afférentes et veille à la prise en charge ou au remboursement des sommes dues.

Article 18 : secret

18.1 - Chaque administrateur est tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit, les débats auxquels il participe, les décisions prises tant que celles-ci ne sont pas rendues publiques ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

18.2 - Il s'astreint à un devoir de vigilance et d'alerte.

6. LISTE DES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES PUBLIÉES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS*

COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS AU TITRE DE L'INFORMATION PERMANENTE

- 17/03/2014 – Nominations au sein de la Direction générale du Groupe
- 18/03/2014 – Société Générale annonce sa volonté de se renforcer dans le capital de BOURSORAMA
- 21/03/2014 – Complément au rapport Pilier 3 publié dans le Document de référence le 4 mars 2014 : Risques de crédit
- 31/03/2014 – Communication des séries trimestrielles 2013 pro-forma
- 11/04/2014 – Acquisition de 7% du Capital de Rosbank
- 17/04/2014 – Rapport sur les principes et politiques de rémunération 2013
- 07/05/2014 – Société Générale finalise l'acquisition de Newedge
- 13/05/2014 – Maintenir le rythme de notre transformation pour générer une croissance et une rentabilité durables
- 20/05/2014 – Assemblé Générale annuelle mixte et conseil d'administration du 20 mai 2014
- 11/07/2014 – Nouveau capital social
- 26/10/2014 – Société Générale réussit l'exercice d'évaluation complète des bilans bancaires (comprehensive assesment) au niveau européen : confirmation de la solidité financière du Groupe
- 19/01/2015 – Société Générale : Evolution de la Gouvernance
- 03/02/2015 – Société Générale recentre ses activités au Brésil
- 25/02/2015 – Société Générale accélère sa croissance dans l'assurance

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ACTUALISATIONS - RAPPORT FINANCIER ANNUEL

- 04/03/2014 – Document de Référence 2014
- 04/03/2014 – Mise à disposition du Document de Référence 2014
- 04/03/2014 – Mise à disposition du Rapport financier annuel
- 07/05/2014 – Première actualisation du Document de Référence 2014
- 07/05/2014 – Mise à disposition de la première actualisation du Document de Référence 2014
- 04/08/2014 – Deuxième actualisation du Document de Référence 2014
- 04/08/2014 – Mise à disposition de la deuxième actualisation du Document de Référence 2014
- 07/11/2014 – Troisième actualisation du Document de Référence 2014
- 07/11/2014 – Mise à disposition de la troisième actualisation du Document de Référence 2014

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

- 04/08/2014 – Rapport financier semestriel
- 04/08/2014 – Communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel

INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

- 07/05/2014 – Résultats du 1er trimestre 2014
- 01/08/2014 – Résultats du 2ème trimestre 2014
- 06/11/2014 – Résultats du 3ème trimestre 2014
- 12/02/2015 – Résultats de l'année 2014 et du 4e trimestre 2014

DÉCLARATIONS MENSUELLES DU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D'ACTIONS

- 14 formulaires de déclaration

DESCRIPTIFS DES PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS ET BILANS DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ

- 02/07/2014 – Bilan semestriel du contrat de liquidité
- 05/01/2015 – Bilan semestriel du contrat de liquidité

RAPPORTS SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

- 04/03/2014 – Mise à disposition du rapport sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

HONORAIRES DES CONTROLEURS LÉGAUX

- 04/03/2014 – Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

* Information complète disponible sur www.societegenerale.com, rubrique « Information réglementée ».

COMMUNIQUÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

- 18/04/2014 – Mise à disposition ou consultation des informations relatives à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 20 mai 2014

COMMUNIQUÉS RELATIFS AUX MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DE PROSPECTUS

- 19/03/2014 – Offre publique d'achat initiée par Société Générale visant les actions de Boursorama
- 17/04/2014 – Document d'information 2014
- 05/05/2014 – Note d'information AMF – Offre publique d'achat initiée par Société Générale visant les actions de Boursorama
- 05/05/2014 – Note d'information AMF – OPAS visant les actions de Boursorama – Document Autres Informations
- 27/05/2014 – Suite au succès de l'offre publique d'achat simplifiée sur les actions Boursorama, Société Générale annonce la mise en œuvre le 28 mai d'une procédure de retrait obligatoire au prix de 12 euros par action

8

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1. Responsable du Document de référence 552
2. Attestation du responsable du Document de référence et du Rapport financier annuel 552
3. Responsables du contrôle des comptes 553
   - Commissaires aux comptes titulaires 553
   - Commissaires aux comptes suppléants 553

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Frédéric Oudéa

Président-Directeur général de Société Générale.

2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion (dont la table de concordance du rapport financier annuel au chapitre 9 indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 460 à 461 et 518 à 519 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2012 et 2013, respectivement en pages 385 à 386 et 446 à 447 du Document de référence 2013 et en pages 376 à 377 et 434 à 435 du Document de référence 2014. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes consolidés 2014 et 2013 et aux comptes sociaux 2012 contiennent des observations.

Paris, le 4 mars 2015

Le Président-Directeur général

Frédéric Oudéa

3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Nom : Société Ernst & Young et Autres
représentée par Mme Isabelle Santenac

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nom : Société Deloitte et Associés
représentée par M. Jean-Marc Mickeler

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de 1re nomination : 18 avril 2003

Date de renouvellement : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Nom : Société Picarle et Associés

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Nom : Société BEAS

Adresse : 7-9 Villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte et Associés sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

9

TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance du Document de référence 556

Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion 558

Table de concordance du rapport Pilier 3 559

Index des tableaux du rapport Pilier 3 560

Table de concordance avec les recommandations de l'*Enhanced Disclosure Task Force - EDTF* 562

Table de concordance RSE (article 225 - Grenelle II) 564

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Rubriques		Numéros de pages du Document de référence
1.	PERSONNES RESPONSABLES	552
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	553
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	Chiffres clés p. 5
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4.	FACTEURS DE RISQUE	126-139 ; 144-291
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution de la Société	4 ; 534
5.2.	Investissements	53
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	22-23
6.1.	Principales activités	5 ; 42-45
6.2.	Principaux marchés	5-23 ; 456-459
6.3.	Événements exceptionnels	NA
6.4.	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	2
7.	ORGANIGRAMME	
7.1.	Description sommaire du Groupe	5 ; 22-23
7.2.	Liste des filiales importantes	27-41 ; 450-455 ; 508-517
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	54 ; 410
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	294-342
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1.	Situation financière	46-52
9.2.	Résultat d'exploitation	24-41
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur	346-352
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	353
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	49-52
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influer sur les opérations de l'émetteur	535
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	50-51 ; 54
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	NA
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	55-56
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1.	Conseil d'administration et Direction générale	76-98
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	85
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1.	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	99-123
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	446

Rubriques		Numéros de pages du Document de référence
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel	77-82
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3.	Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	94-96
16.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	87
17.	SALARIÉS	
17.1.	Nombre de salariés	313-327
17.2.	Participations et stock-options des administrateurs	77-81 ; 99-123
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	327
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	528-529
18.2.	Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	528-529 ; 535
18.3.	Contrôle de l'émetteur	528-529
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	124-125 ; 446 ; 508-517
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1.	Informations financières historiques	346-459 ; 464-517; 557
20.2.	Informations financières proforma	NA
20.3.	États financiers	346-459 ; 464-517
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	140-141 ; 460-461 ; 518-519
20.5.	Date des dernières informations financières	346 ; 464
20.6.	Informations financières intermédiaires	NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes	522-525
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	281-283
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	53
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	526-535
21.2.	Acte constitutif et statuts	536-540
22.	CONTRATS IMPORTANTS	54
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	NA
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	535
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	22-23 ; 450-455 ; 508-517

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 380 à 433 et 266 à 375, aux pages 434 à 435 et 376 à 377 et aux pages 21 à 58 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2014 sous le numéro D.14-0115 ;
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 387 à 445 et 270 à 384, aux pages 446 à 447 et 385 à 386 et aux pages 37 à 74 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2013 sous le numéro D. 13-0101.

Les chapitres des Documents de référence D. 14-0115 et D. 13-0101 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT DE GESTION

En application de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier comporte les éléments décrits aux pages suivantes du Document de référence :

Rapport financier annuel	N° de page
Attestation du responsable du document	**552**
Rapport de gestion	
■ Analyse des résultats, de la situation financière, des risques de la société-mère et de l'ensemble consolidé et liste des délégations en matière d'augmentation de capital (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	5-19 ; 24-41 ; 46-48 ; 54-55 ; 144-291 ; 313-315 ; 402 ; 530-533
■ Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relative aux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'offre publique	529
■ Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce)	527-528
■ Informations relatives aux implantations et activités (article L. 511-45 du Code monétaire et financier)	57-73
États Financiers	
■ Comptes sociaux	464-517
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	518-519
■ Comptes consolidés	346-459
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	460-461

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT PILIER 3

Article CRR	Thème	Référence Document de référence	Page
90	Rendement des actifs	Indicateurs clés des risques	144
435	0. Objectifs et politique de gestion des risques	3.1 Structure et organes du gouvernement d'entreprise + 4.2 Gouvernance et dispositif de gestion des risques	76 155
436 (a)(b)	1. Périmètre de consolidation	4.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres Tableaux 1-2 + Note 46 aux Etats financiers + Non communiqué (confidentialité invoquée)	163 450
436 (c)(d)(e)	1. Périmètre de consolidation	Informations non publiées pour des raisons de confidentialité	
437	2. Fonds propres	4.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	162
438	3. Exigences de fonds propres	4.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	169
439	4. Exposition au risque de crédit de contrepartie	4.4 Les risques de crédit	198
440	5. Coussins de fonds propres	4.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	162
441	6. Indicateurs d'importance systémique mondiale	Site internet SG – Rubrique donnees-et-publications/ document-de-reference (pour 2013)	
442	7. Ajustements pour risque de crédit	4.4 Les risques de crédit	198
443	8. Actifs grevés	4.9 Risque de liquidité	272
444	9. Recours aux OEEC	4.5 Titrisation	233
445	10. Exposition au risque de marché	4.6 Les risques de marché	247
446	11. Risque opérationnel	4.7 Les risques opérationnels	255
447	12. Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	4.11 Risques liés aux actions	284
448	13. Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	4.8 Les risques structurels de taux et de change	261
449	13. Exposition aux positions de titrisation	4.5 Titrisation	233
450	14. Politique de rémunération	1ère actualisation du DDR (prévisionnel)	
451	15. Levier	4.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	144
452	16. Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	4.4 Les risques de crédit	203
453	17. Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	4.4 Les risques de crédit	201
454	18. Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	4.7 Les risques opérationnels	255
455	19. Utilisation de modèles internes de risque de marché	4.6 Les risques de marché	247

INDEX DES TABLEAUX DU RAPPORT PILIER 3

N°	Titre	Page
1	Différence entre périmètre comptable et périmètre prudentiel	163
2	Rapprochement du bilan consolidé et du bilan comptable sous périmètre prudentiel	163
3	Filiales exclues du périmètre prudentiel	165
4	Montant total des instruments de dette assimilés aux fonds propres Tier 1	166
5	Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres	167
6	Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité CRR/CRD4 non phasés	168
6a	Fonds propres prudentiels et ratio de solvabilité CRR/CRD4 (détail du tableau 6)	174 - 175
6b	Modèle transitoire pour la publication des informations sur les fonds propres	176 - 179
6c	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres	180 - 197
7	Flux des fonds propres prudentiels non phasés	169
8	Déductions et retraitements prudentiels au titre de CRR/CRD4 (non phasés)	169
9	Exigences en fonds propres et encours pondérés du Groupe	170
10	Encours pondérés des risques CRR/CRD4 à fin décembre 2014	171
11	Contribution des principales filiales aux encours pondérés du groupe	172
12	Synthèse du ratio de levier et passage du bilan comptable sur périmètre prudentiel à l'exposition levier	173
13	Répartition des EAD par méthode bâloise	203
14	Périmètre d'application de méthodes IRB et standard pour le Groupe	203
15	Échelle de notation interne de société générale et correspondance avec celles des agences	204 - 242
16	Hors clientèle de détail - modèles et principales caractéristiques des modèles utilisés	205
17	Comparaison des probabilités de défaut (PD) estimées et des valeurs réalisées hors clientèle de détail	206
18	Comparaison des LGD* estimées et des valeurs réalisées - hors clientèle de détail	206
19	Clientèle de détail - modèles et principales caractéristiques des modèles utilisés	207
20	Comparaison des probabilités de défaut (PD) estimées et des valeurs réalisées clientèle de détail	208
21	Comparaison des LGD estimées et des valeurs réalisées - clientèle de détail	208
22	Couverture des encours douteux	213
23	Catégories d'exposition	214
24	Exposition au risque de crédit global, valeur exposée au risque (EAD) et exposition pondérée (RWA) par méthode et catégorie d'exposition	215
25	Exposition au risque de crédit, valeur exposée au risque (EAD) et exposition pondérée (RWA) |de la clientèle de détail par méthode et catégorie d'exposition	216
26	Exposition au risque de crédit et de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition	217
27	Valeur exposée au risque (EAD) de crédit et de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition	218
28	Sûretés personnelles (dérivés de crédit inclus) et réelles bilan et hors bilan par catégorie d'exposition	218
29	Valeur exposée au risque (EAD) du portefeuille entreprises par secteur d'activité	219
30	Valeur exposée au risque (EAD) par zone géographique et principaux pays par catégorie d'exposition	220 - 221
31	Valeur exposée au risque (EAD) par zone géographique et principaux pays de la clientèle de détail	222
32	En approche IRB hors clientèle de détail, exposition au risque de crédit par maturité résiduelle	223

N°	Titre	Page
33	Exposition au risque de crédit traitée en approche IRB, par catégorie d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)	224 - 225
34	Exposition au risque de crédit de la clientèle de détail traitées en approche IRB, par catégorie d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)	226
35	Exposition au risque de crédit traitée en méthode standard par catégorie d'exposition et notation (hors expositions en défaut)	228
36	Risque de contrepartie par catégorie d'exposition	229
37	Valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie par zone géographique et principaux pays (exposition >1 Md EUR)	229
38	En approche IRB, valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie par notes internes	230
39	Répartition des expositions non dépréciées avec impayés par catégorie d'exposition	230
40	Expositions dépréciées du bilan et dépréciations par catégorie d'exposition et coût du risque	230
41	Expositions dépréciées et dépréciations individuelles au bilan par méthode et par zone géographique et principaux pays	231
42	Expositions dépréciées du bilan par secteur d'activité	232
43	En approche IRB : pertes attendues (EL) à horizon d'un an par catégorie d'exposition (hors expositions en défaut)	232
44	Encours totaux des positions titrisées par le groupe au 31.12.2014 et 2013 par catégorie d'exposition	235
45	Encours de positions titrisées par le groupe dépréciés ou présentant des arriérés de paiement par catégorie d'exposition	236
46	Actifs en attente de titrisation	237
47	Positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille bancaire	238
48	Positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille de négociation	239
49	Positions de titrisations conservées ou acquises par région dans le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation	239
50	Qualité des positions de titrisations conservées ou acquises	240 - 241
51	Positions de titrisation conservées ou acquises dans le portefeuille bancaire par approche et par pondération au 31.12.2014	243
52	Positions de titrisation conservées ou acquises dans le portefeuille bancaire par approche et par pondération au 31.12.2013	244
53	Positions de titrisations conservées ou acquises dans le portefeuille de négociation par pondération	245
54	Exigences en fonds propres relatives aux titrisation conservées ou acquises, dans le portefeuille de négociation	246
55	Expositions aux titrisations déduites des fonds propres par catégories d'exposition	246
56	Exigences en fonds propres au titre du risque de marché	254
57	Exigences en fonds propres par type de risque de marché	254
58	Sensibilité à une variation des taux de +1 %, indiquée par maturité	262
59	Gaps de taux par maturités au 31.12.2014	263
60	Sensibilité de la marge d'intérêt du Groupe	263
61	Opérations en devises	264
62	Sensibilité du ratio Common Equity Tier 1 du groupe à une variation de la devise de 10 % (en points de base)	264
63	Actions et participations dans le portefeuille bancaire	285
64	Gains et pertes nets sur actions et participations du portefeuille bancaire	285
65	Exigences en fonds propres liées aux actions et participations du portefeuille bancaire	286

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES RECOMMANDATIONS DE L'*ENHANCED DISCLOSURE TASK FORCE - EDTF*

N°	Recommandation	Détails	Page
1	Regroupement des informations sur les risques dans un rapport unique	■ Chapitre 1 (description du Groupe, stratégie, présentation des métiers) ■ Chapitre 2 (rapport de gestion, structure du bilan, évolutions récentes et perspectives) ■ Chapitre 4 (risques, adéquation des fonds propres, Pilier 3)	5 et s. 21 et s. 144 et s.
2	Définition des principaux termes et métriques utilisés	■ Mise à disposition d'un glossaire des principaux termes utilisés ■ Définitions en tant que de besoin dans les chapitres concernés - risques de crédit - risques de marché - risques opérationnels	566 198 247 255
3	Définition et classification des risques et perspectives sur les risques	■ Chiffres clés ■ Typologie des risques ■ Facteurs de risques ■ Évolutions récentes et perspectives	144-145 146 147 6 ; 55
4	Définition des évolutions réglementaires et nouveaux ratios de référence	■ Ratio de capital Bâle 3 non phasé ■ Étapes de phasage ■ Coussin complémentaire GSIB ■ Ratio de levier ■ LCR ■ NSFR	144 167 162 144-162 271 271
5	Gouvernance des risques	■ Principes de gouvernance du Groupe (schéma de synthèse) ■ Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise ■ Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques ■ Principes de pilotage des risques (schéma de synthèse) ■ Risques de crédit ■ Risques de marché ■ Risques opérationnel	76 87 126 134-155 198 247 255
6	Culture risques	■ Organisation et gouvernance du dispositif de gestion des risques ■ Le programme « *Enterprise Risk Management* »	155 158
7	Chiffres clés des métiers, appétit pour le risque, gestion des risques	■ Chiffres clés Groupe ■ Description des métiers ■ Chiffres clés des risques ■ Appétit pour le risque ■ Gouvernance de la gestion des risques	5 9 144-145 158-159 126 et s. 156-157
8	Dispositif de *stress*-tests	■ Description générale ■ *Stress*-tests de crédit ■ *Stress tests* des risques de marché	158-159 199 251
9	Exigences de capital	■ Exigences de fonds propres par type de risque ■ Coussin complémentaire GSIB	170 162
10	Information sur la composition du capital réglementaire Rapprochement des données comptables et prudentielles	■ Composition du capital réglementaire ■ Détail des fonds propres prudentiels ■ Rapprochement du bilan comptable et du bilan prudentiel ■ Rapprochement du capital comptable et du capital prudentiel	168 174 163 168
11	Évolution du capital prudentiel	■ Graphique rapprochement du capital ■ Tableau de flux des fonds propres prudentiels ■ Commentaire qualitatif	50 169 172
12	Objectifs de capital prudentiel	■ Informations sur les objectifs et contraintes de ratios (CET 1) ■ Éléments réglementaires	55, 172 162, 167
13	Répartition des encours pondérés par métier	■ Graphique ■ Informations complémentaires dans les analyses par type de risque (crédit, marché, opérationnel, etc.)	145 170-171
14	Tableau des RWA par méthode de calcul	■ Encours pondérés du Groupe ■ Risques de crédit ■ Risques de marché	170 198 et s. 247 et s.

N°	Recommandation	Détails	Page
15	Tableau des risques de crédit par portefeuille bâlois	■ Détails apportés dans la section Risques de crédit du chapitre 4	198 et s.
16	Analyse des mouvements des RWA et besoins en fonds propres	■ Tableau risques de crédit (synthèse) ■ Tableau risques de marché (synthèse) ■ Tableau risques de marché (VAR par type de risque et évolution des exigences en fonds propres)	170-171 170-171 250-254
17	Back testing	■ Risques de crédit ■ Risques de marché	206-208 248
18	Réserve de liquidité	■ Commentaire qualitatif et quantitatif ■ Réserve de liquidité (montant et composition)	271 271
19	Actifs grevés	■ Actifs grevés ■ Financements de marché (échéancier des émissions sécurisées)	266 267
20	Bilan par échéances contractuelles	■ Passif et hors bilan : note 30 aux états financiers consolidés ■ Bilan	432 272-273
21	Stratégie de refinancement	■ Situation d'endettement du Groupe, politique d'endettement ■ Stratégie de refinancement	51 266-267
22	Rapprochement des encours pondérés et des encours comptables pour les expositions sensibles aux risques de marché	Information non communiquée	
23	Facteurs de risques structurels (sensibilité des positions structurelles aux facteurs de marché)	■ Section risques structurels de taux et de change ■ Note 23 des états financiers consolidés (avantages du personnel) ■ Analyse de la VAR	261 419 248-250
24	Principes de modélisation des risques de marché	■ Organisation et gouvernance ■ Méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques ■ Gouvernance	247 248 253
25	Méthodes de mesure du risque de marché	■ Méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques ■ VAR et contrôle de la VAR ■ *Stress*-tests, scénarii et résultats	248 248-250 251-252
26	Structure du portefeuille de crédit	■ Chiffres clés ■ Structure du portefeuille ■ Données quantitatives	145 209-212 209-232
27	Politique de dépréciation Provisions et dépréciations de crédit	■ Note 1 aux États financiers consolidés ■ Politique de crédit ■ Données quantitatives	354-371 198-200 212-213 230 et s.
28	Mouvements de provisions et dépréciations	■ États financiers consolidés, note 22 ■ Couverture des engagements provisionnables	418 213
29	Risques de contrepartie sur opérations de marché	■ Par catégorie d'exposition et par zone géographique ■ Note n° 27 « Engagements » des états financiers consolidés	229 429
30	Informations relatives aux sûretés et mesures de réduction des risques de contrepartie	■ Couverture des risques de crédit : garanties et collatéraux, dérivés de crédit, mesures d'atténuation du risque, assurances crédit	201-203
31	Autres risques	■ Description : typologie des risques ■ Pilotage (synthèse) ■ Risques opérationnels ■ Risques structurels de taux et de change ■ Risques de non-conformité, de réputation, risques juridiques ■ Risques liés aux actions ■ Risques stratégiques ■ Risques liés à l'activité ■ Risques liés aux activités d'assurance ■ Risques environnementaux et sociaux	146 155 255 261 274 284 286 286 286 286
32	Analyse des pertes liées au risque opérationnel, y compris litiges et conformité	■ Données quantitatives ■ Risques et litiges	259 281

TABLE DE CONCORDANCE RSE (ARTICLE 225 - GRENELLE II)

INDICATEURS	OÙ LES RETROUVER ?
1. Informations sociales	Page
a) Emploi	
– L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge, zone géographique	313-314 ; 320 ; 321-322
– Les embauches et les licenciements	314-315
– Les rémunérations et leur évolution	326-327
b) Organisation du travail	
– L'organisation du temps de travail	326
– L'absentéisme	326
c) Relations sociales	
– L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	323-324
– Le bilan des accords collectifs	324
d) Santé et sécurité	
– Les conditions de santé et de sécurité au travail (*Stress* + Santé + Bien-être)	324-325
– Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail	324
– Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	326 maladies professionnelles : non significatifs dans l'activité exercée
e) Formation (Développement des compétences)	
– Les politiques mises en œuvre en matière de formation	316-317
– Le nombre total d'heures de formation	316
f) Égalité de traitement	
– Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	320-321
– Les mesures prises en faveur de l'égalité de l'emploi et de l'insertion des handicapés	322
– La politique de lutte contre les discriminations	319-322 ; 324 ; 335
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives	
– au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	323-324
– à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	319-322 ; 324
– à l'élimination du travail forcé et obligatoire	324
– à l'abolition effective du travail des enfants	324

INDICATEURS	OÙ LES RETROUVER ?
2. Informations environnementales	Page
a) Politique générale en matière environnementale	
– L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	298 ; 299 ; 328
– Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	295 ; 328
– Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Pas de provisions
b) Pollution et gestion des déchets	
– Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	298 ; 299 ; 328 ; 330
– Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	329 ; 333
– La prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution propre à l'activité	Non significatif dans l'activité exercée
c) Utilisation durable des ressources	
– La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	329 ; 333
– La consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	329 ; 333 En tant que société de services, Société Générale n'a pas d'activité de production. Sa consommation de matières premières n'est donc pas significative
– La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	329 ; 333 ; 308
– L'utilisation des sols	Non significatif dans l'activité exercée
d) Changement climatique	
– Les rejets de gaz à effets de serre	328 ; 329 ; 333
– L'adaptation aux conséquences du changement climatique	338 Les conséquences du changement climatique sur nos activités sont prises en compte dans le cadre de la gestion de nos risques opérationnels
e) Protection de la biodiversité	
– Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	298
3. Informations relatives aux engagements sociétaux	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
– En matière d'emploi et de développement régional	300 ; 311 ; 335
– Sur les populations riveraines et locales	298 ; 307 ; 308
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société	
– Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	295 ; 334
– Les actions de partenariats ou de mécénat	307 ; 334
c) Sous-traitance et fournisseurs	
– La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	331
– L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	331
d) Loyauté des pratiques	
– Les actions engagées pour prévenir la corruption	276 ; 305
– Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	296 ; 303 ; 308
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	294 ; 298 ; 324 ; 331

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS

TABLEAU DES ACRONYMES

Acronyme	Définition	Glossaire
ABS	Asset-backed-securities	Voir titrisation
CDS	Credit Default Swap	Voir titrisation
CDO	Collaterallised Debt Obligation	Voir titrisation
CLO	Collateralised Loan Obligation	Voir titrisation
CMBS	Commercial Mortgage Backed Securities	Voir titrisation
CRD	Capital Requirement Directive	CRD
CVaR	Credit Value at Risk	Valeur en risque crédit
EAD	Exposure at default	Valeur exposée au risque
EL	Expected Loss	Probabilité de défaut
GSIB	Global Systemically Important Banks (voir SIFI)	SIFI
LCR	Liquidity Coverage Ratio	Ratio LCR
LGD	Loss Given Default	Perte en cas de défaut
NSFR	Net Stable Funding Ratio	Ratio NSFR
PD	Probability of default	Probabilité de défaut
RMBS	Residential Mortgage backed securities	Voir titrisations
RWA	Risk weighted assets	Actifs risqués pondérés
SVaR	Stressed Value at Risk	Valeur en risque stressée
VaR	Value at Risk	Valeur en Risque

Actifs risqués pondérés-RWA (*Risk Weighted Assets*) : valeur de l'exposition multipliée par son taux de pondération en risque.

Accord de compensation : contrat par lequel deux parties à un contrat financier (instrument financier à terme), un prêt de titres ou une pension, conviennent de compenser leurs créances réciproques nées de ces contrats, le règlement de celles-ci ne portant alors que sur un solde net compensé, notamment en cas de défaut ou de résiliation. Un accord global de compensation permet d'étendre ce mécanisme aux différentes familles d'opérations, soumises à différents contrats-cadres au moyen d'un contrat chapeau.

Action : titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.

Appétit pour le risque : niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'Appétit Pour le Risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

***Asset Backed Securities* (ABS) :** voir titrisation.

Assureurs Monoline : société d'assurance participant à une opération de rehaussement de crédit, et qui apporte sa garantie dans le cadre d'une émission de titres de dette (exemple : opération de titrisation), en vue d'améliorer la notation de l'émission.

Autocontrôle : part détenue par une société dans son propre capital par l'intermédiaire d'une ou plusieurs autres sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle. Les actions d'autocontrôle sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action.

Autodétention : part de capital détenue par la société notamment dans le cadre du programme de Rachat d'Actions. Les actions d'autodétention sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action, à l'exception des titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

Bâle 1 (les Accords de) : dispositif prudentiel établi en 1988 par le Comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être supérieur à 8 %. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

Bâle 2 (les Accords de) : dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il vise principalement le risque de crédit, les risques de marché et le risque opérationnel des banques. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

Bâle 3 (les Accords de) : nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui a intégré les enseignements de la crise financière de 2007-2008. Ils complètent les accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012). Les accords de Bâle 3 sont déclinés en Europe dans la Directive 2013/36/UE (la « CRD4 ») et le Règlement 575/2013 (le « CRR ») qui sont en vigueur depuis le 1er janvier 2014.

Bénéfice Net Par Action : ratio du bénéfice net de l'entreprise (retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres) sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Coefficient d'exploitation : ratio indiquant la part du PNB (Produit Net Bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

Collatéral : actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

Collateralised debt Obligation (CDO) : voir titrisation.

Collateralised Loan Obligation (CLO) : voir titrisation.

Commercial mortgage backed securities (CMBS) : voir titrisation.

***Comprehensive Risk Measurement* (CRM) :** charge en capital additionnelle à l'IRC (*Incremental Risk Charge*) pour le portefeuille de corrélation des activités de crédit tenant compte des risques de prix spécifiques (spread, corrélation, recouvrement, etc.). La CRM est une valeur en risque à 99,9 % c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1 % des occurrences les plus défavorables.

Coût du risque en point de base : le coût du risque en point de base est calculé en rapportant la charge nette du risque commercial aux encours de crédit de début de période.

***Credit Default Swaps* (CDS) :** mécanisme d'assurance contre le risque de crédit sous forme d'un contrat financier bilatéral, par lequel un acheteur de protection paie périodiquement une prime à un vendeur de protection qui promet de compenser les pertes sur un actif de référence (titre de dette souveraine, d'institution financière ou d'entreprise) en cas d'événement de crédit (faillite, défaut de paiement, moratoire, restructuration. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

CRD 3 : directive européenne sur les exigences en fonds propres, intégrant les dispositions dites Bâle 2 et 2.5, notamment au titre du risque de marché : amélioration de la prise en compte du risque de défaut et de migration de notation des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et réduction du caractère procyclique de la Valeur en Risque (voir définition).

CRD4/CRR (*Capital Requirement Regulation*) : la Directive 2013/36/UE (la « CRD4 ») et le Règlement (UE) N° 575/2013 (le « CRR ») constituent le corpus des textes transposant Bâle 3 en Europe. Ils définissent ainsi la réglementation européenne relative aux ratios de solvabilité, de grands risques, de levier et de liquidité et sont complétés par les standards techniques de l'Autorité Bancaire Européenne (« ABE »).

Décotes (*haircut*) : pourcentage qui est déduit de la valeur de marché de titres pour refléter leur valeur dans un environnement de stress (risque de contrepartie ou stress de marché). L'importance de la décote reflète le risque perçu.

Dépréciation : constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

Dérivé : un titre financier ou un contrat financier dont la valeur évolue en fonction de la valeur d'un actif sous-jacent, qui peut être financier (actions, obligations, devises…) ou non financier (matières premières, denrées agricoles…). Cette évolution peut s'accompagner selon le cas d'un effet démultiplicateur (effet de levier). Les produits dérivés peuvent exister sous forme de titres (warrants, certificats, EMTN structurés…) ou sous forme de contrats (forwards, options, swaps…). Les contrats dérivés cotés sont appelés futures.

Émission structurée ou produit structuré : instrument financier combinant un produit obligataire et un instrument (une option par exemple) permettait de s'exposer sur toute sorte d'actif (actions, devises, taux, matières premières). Les instruments peuvent être assortis d'une garantie, totale ou partielle, du capital investi. Le terme « produit structuré » ou « émission structurée » désigne également dans un autre registre des titres résultant d'opérations de titrisation, pour lesquels une hiérarchisation du rang des porteurs est organisée.

Fonds propres Common Equity Tier 1 : fonds propres de base de catégorie 1 de l'établissement qui incluent principalement le capital social, les primes d'émission associées et les réserves, minorés de déductions réglementaires.

Fonds propres Tier 1 : constitués des fonds propres de base de catégorie 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1. Ces derniers correspondent aux instruments de dette perpétuelle sans incitation au remboursement, minorés de déductions réglementaires.

Fonds propres Tier 2 : fonds propres complémentaires constitués principalement de titres subordonnés minorés de déductions réglementaires.

***Incremental Risk Charge* (IRC) :** charge en capital exigée au titre du risque de changements de rating et de défaut des émetteurs à horizon un an pour les instruments de dette du portefeuille de trading (bonds et CDS). L'IRC est une valeur en risque à 99,9 % c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1 % des occurrences les plus défavorables.

***Internal Capital Adequacy Assessment Process* (ICAAP) :** processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

Investment grade : notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments Non Investment Grade.

Juste valeur : montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de marché normales.

Liquidité : pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

Ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) : ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant 30 jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

Mezzanine : forme de financement se situant entre les actions et la dette. En terme de rang, la dette mezzanine est subordonnée à la dette dite « senior », mais reste senior par rapport aux actions.

Notation : évaluation, par une agence de notation financière (Moody's, Fitch Ratings, Standard & Poor's), du risque de solvabilité financière d'un émetteur (entreprise, État ou autre collectivité publique) ou d'une opération donnée (emprunt obligataire, titrisation, covered bonds). La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE - DOCUMENTS ET DÉBATS - N° 4 - MAI 2012).

Ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) : ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période de 1 an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (Source : texte bâlois de décembre 2010)

Obligation : une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale (l'émetteur étant une entreprise, une entité du secteur public ou l'État).

Perte attendue (*Expected losses*- EL) : perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque telles que les sûretés réelles.

Perte en cas de défaut (*Loss Given Default*- LGD) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an.

Ratio Global ou Ratio de Solvabilité : rapport entre les fonds propres globaux (Tier 1 et Tier 2) et les actifs risqués pondérés.

Ratio Common Equity Tier 1 : rapport entre les fonds propres « Common Equity tier 1 » et les actifs pondérés par les risques, selon les règles CRD4/CRR. Les fonds propres Common equity Tier 1 ont une définition plus restrictive que dans l'ancien référentiel CRD3 (Bâle 2).

Ratio Core Tier 1 : rapport entre les fonds propres Core Tier One et les actifs risqués pondérés, selon les règles Bâle 2 et leur évolution dite Bâle 2.5.

Ratio de levier : le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier One) et le bilan/hors bilan comptables, après retraitements de certains postes. Une nouvelle définition du Ratio de levier a été mise en œuvre dans le cadre de l'application du règlement CRR.

Ratio Tier 1 : rapport entre les fonds propres Tier One et les actifs risqués pondérés.

***Residential mortgage backed securities* (RMBS) :** voir titrisation.

Re-titrisation : la titrisation d'une exposition déjà titrisée où le risque associé aux sous-jacents a été divisé en tranches et dont au moins l'une des expositions sous-jacentes est une exposition titrisée.

ROE (*Return On Equity*) : rapport entre le résultat net retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres et les capitaux propres comptables retraités (notamment des titres hybrides), qui permet de mesurer la rentabilité des capitaux.

Risque assurance : il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires).

Risque de crédit et de contrepartie : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.

Risque de marché : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers.

Risques opérationnels (y compris les risques comptables et environnementaux) : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

Risque de transformation : apparaît dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est différente. De par leur activité traditionnelle consistant à transformer des ressources dont la maturité est courte en des emplois de durées plus longues, les banques sont naturellement confrontées au risque de transformation qui entraîne lui-même un risque d'illiquidité et de taux d'intérêt. On parle de transformation quand les actifs ont une maturité plus longue que les passifs et d'anti-transformation dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est plus longue.

SIFIs (*Systemically Important Financial Institutions*) : le Financial Stability Board (FSB) coordonne l'ensemble des mesures visant à réduire l'aléa moral et les risques du système financier mondial posés par les institutions systémiques (G-SIFI ou Globally Systemically Important Financial Institutions ou encore GSIB - Global Systemically Important Banks). Ces institutions répondent aux critères définis dans les règles du Comité de Bâle énoncées dans le document « Global systemically important banks : Assessment methodology and the additional loss absorbency requirement » et sont identifiées dans une liste qui a été publiée en novembre 2011. Cette liste est mise à jour par le FSB chaque année en novembre. les établissements classés GSIB se voient appliquer progressivement des contraintes croissantes sur le niveau de leur capital.

Stress tests de marché : pour l'évaluation des risques de marché, parallèlement au modèle interne de VaR et SVaR, le Groupe calcule une mesure de ses risques en stress test de marché, pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles, qui s'appuie sur 26 scenarii historiques, ainsi que sur 8 scenarii théoriques.

Sûreté personnelle : représentée par le cautionnement, la garantie autonome ou la lettre d'intention. Celui qui se rend caution d'une obligation se soumet envers le créancier à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même. La garantie autonome est l'engagement par lequel le garant s'oblige, en considération d'une obligation souscrite par un tiers, à verser une somme soit à première demande, soit suivant des modalités convenues. La lettre d'intention est l'engagement de faire ou de ne pas faire ayant pour objet le soutien apporté à un débiteur dans l'exécution de son obligation.

Sûreté réelle : garanties pouvant être constituées d'actifs prenant la forme de biens corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, tels que des matières premières, des métaux précieux, des sommes d'argent, des instruments financiers ou des contrats d'assurance.

Taux de pondération en risque : pourcentage de pondération des expositions qui s'applique à une exposition particulière afin de déterminer l'encours pondéré correspondant.

Titrisation : opération consistant à transférer un risque de crédit (créances de prêts) à un organisme qui émet, à cette fin, des titres négociables souscrits par des investisseurs. Cette opération peut donner lieu à un transfert des créances (titrisation physique) ou au seul transfert des risques (dérivés de crédit). Les opérations de titrisation peuvent, selon les cas, donner lieu à une subordination des titres (tranches).

Tous les produits ci-dessous sont considérés comme de la titrisation, la différence entre eux est le sous-jacent :

ABS : titres adossés à un panier d'actifs financiers.

CDO : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs qui peuvent être des prêts bancaires (résidentiels) ou des obligations émises par des entreprises. Le paiement des intérêts et du principal peut faire l'objet d'une subordination (création de tranches).

CLO : CDO adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts bancaires.

CMBS : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts immobiliers d'entreprises donnant lieu à une hypothèque.

RMBS : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts hypothécaires souscrits à des fins résidentielles.

Valeur en Risque (VaR - *Value at Risk*) : indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de trading (VaR à 99 % conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

Valeur en risque crédit (CVaR - *Credit Value at Risk*) : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

Valeur en risque stressée (SVaR - *Stressed Value at Risk*) : identique à celle de l'approche VaR, la méthode calcul consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 scenarii de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

Valeur exposée au risque (EAD - *Exposure at default*) : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

SITE INTERNET : WWW.SOCIETEGENERALE.COM

RELATIONS INVESTISSEURS ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 47 72

investor.relations@socgen.com

RELATIONS PRESSE

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 67 02

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Adresse postale :

Tours Société Générale

75886 – Paris Cedex 18

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Siège social : 29, Bd Haussmann – 75009 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 20 00

Société anonyme fondée en 1864

Capital : 1 006 509 557,50 EUR

552 120 222 RCS Paris

Création et Réalisation
Société Générale
SIOP/DSI/PLT/IMP
SG Publishing Services

PEFC
10-31-1421

Imprimé en France sur du papier
issu de forêts gérées durablement

LABEL TRANSPARENCE
labeltransparence.com

Ce label distingue les documents de référence les plus transparents selon les critères du Classement Annuel de la Transparence.